



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
DES 17 ET 18 OCTOBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOpte EN SEANCE PLENIERE LE 15 DECEMBRE 2022



**CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SEANCE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 17 OCTOBRE 2022

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

Le Secrétaire de séance désigné

Jean-Luc ARMAND

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière des 17 et 18 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARMAND

| | |
|---|------------|
| - Ouverture de la séance | P. 9 |
| - Approbation du procès-verbal de la séance précédente | P. 47 |
| | |
| - N° 1 – Rapport Néo Terra 2021 valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine | P. 48 |
| - N° 2a – Budget supplémentaire 2022 – Budget principal | P. 67 |
| | Vote P. 91 |
| - N° 2b – Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe (Agence Régionale de l'Innovation » | P. 67 |
| | Vote P. 92 |
| - N° 2c – Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe « fonds européens » | P. 67 |
| | Vote P. 93 |
| - N° 2d – Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe « régie cinéma » | P. 67 |
| | Vote P. 94 |
| - N° 2e – Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe « service public local production d'énergie photovoltaïque » | P. 67 |
| | Vote P. 95 |
| | |
| - N° 3 Orientation budgétaires 2023 | P. 96 |
| - N° 4 TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2023 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons | P. 149 |

- Vote P. 151
- N° 5 Tarif des certificats d'immatriculation de véhicules (« cartes grises ») et suppression de l'exonération en faveur des véhicules dits « propres » P. 152
- Vote Amendement P. 160
- Vote P. 161
- N° 6 Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2023 P. 162
- Vote P. 171
- N° 7 Convention de partenariat « eau et agriculture » dans l'enseignement agricole du bassin Adour-Garonne P. 172
- Vote P. 175
- N° 8 – La stratégie scientifique du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de technologie, Diffusion de la culture scientifique P. 176
- Vote P. 200
- N° 9 – La stratégie régionale de la biodiversité P. 201
- Vote Amendement P. 214
- Vote P. 215
- N° 10 – Convention de partenariat entre EDF et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 216
- Vote P. 225
- N° 11 - Convention de partenariat avec l'Office national des forêts P. 226
- Vote P. 236
- N° 12 – Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET P. 237
- Vote P. 247
- N° 13 – Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 P. 252
- Vote P. 266

- N° 14 Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation P. 267
Vote P. 272
- N° 15 - Sécurisation des parcours de formation : évolution des aides régionales P. 273
Vote P. 274
- N° 16 - Adaptation du contrat régional de filière dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et prolongation des contrats régionaux de filière en 2023 P. 275
Vote P. 276
- N° 17 - Modification du règlement d'intervention : modalités d'accompagnement aux changements des territoires touristiques de Nouvelle-Aquitaine (ACTT) P. 277
Vote P. 283
- N° 18 – Soutien aux itinéraires cyclables touristiques et structurants : participation régionale aux actions collectives pluriannuelles de la VéloFrancette (V43), du Canal des deux Mers à Vélo (V80) et de la Vagabonde (V87) P. 284
Vote P. 288
- N° 19 – Mise en place de la feuille de route « Transmission/reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine » P. 289
Vote P. 295
- N° 20 – Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47) P. 296
- N° 21 – Augmentation du capital de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) P. 297
Vote P. 300
- N° 22 – Tableau des emplois P. 301
Vote P. 303
- N° 23 – Institution de bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022 P. 304
Vote P. 304
- N° 24 – Renouvellement de la convention entre le Ministère des Armées et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 305

Vote P. 305

- N° 25 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 306

- N° 26 – FERROCAMPUS – Point d'avancement, perspectives et validation du programme immobilier P. 307

Vote P. 309

- N° 27 – Portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33) P. 310

Vote P. 317

- N° 28 Approbation de 14 contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Sud Charente, Est Creuse, Périgord Nord, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Haute-Gironde, Adour Landes Océanes, Haute-Lande Armagnac, Landes Nature Côte d'Argent, Albret, Vézère-Auvézère, Bocage Bressuirais, Niortais Haut Val de Sèvre, Sud Vienne Châtaigneraie Limousine P. 318

Vote P. 324

- N° 29 Accompagnement de l'OPAH-RU de Castillon-la-Bataille P. 325

Vote P. 251

~~- N° 30 – Communication : pour une réussite des jeunes en Nouvelle-Aquitaine –~~

Retiré de l'ordre du jour

- N° 31 – Démocratie, jeunesse et citoyenneté P. 315

Vote Amendement P.336

Vote P. 337

- N° 32 – Reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire – Approbation de la convention de transfert de propriété P. 338

Vote P. 353

- N° 33 – Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine P. 354

Vote P. 356

- Vœux et motions P. 358

ANNEXES :

- Liste des Conseillers Régionaux P. 380
- Convocation et ordre du jour P. 391
- Amendements, Vœux, Motions P. 395
- Avis CESER P. 425
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération P. 470

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS, ayant donné en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Maud CARUHEL, PS), Françoise JEANSON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Jean-Louis NEMBRINI, PS), Philippe NAUCHE (PS, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Karine DESROSES), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Julien BAZUS, PS), Gérard BLANCHARD (PS, excusé ayant donné pouvoir le mardi 18/10 à Pascale BOUSQUET-PITT, PS), Catherine LA DUNE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Frédéric MELLIER, CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Jérôme GUILLEM, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Marie-Ange MAGNE, RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Maryline FORGENEUF, ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, excusé ayant donné pouvoir le mardi 18/10 à Sandrine DERVILLE, PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Andréa BROUILLE, PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Eric SARGIACOMO, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Daniel DARTIGOLLES, CI, excusé le mardi 18/10 après-midi), Florent BOUDIÉ (RE, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi et le mardi 18/10 à Véronique HAMMERER, RE), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Maryse COMBRES, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Christine SEGUINAU, PS), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Pascal DUFORESTEL, PS), Christelle CHASSAGNE (PS, excusée ayant donné pouvoir le mardi 18/10 après-midi à Yasmina BOULTAM, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi et mardi 18/10 après-midi à Florence JOUBERT, RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR, excusé le mardi 18/10), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Jean-Marie BERGERET-TERCQ, PS), Didier DAMESTOY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir le lundi 17/10 après-midi à Mélanie PLAZANET, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Elodie BOURREL, CI et excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Monsieur Daniel DARTIGOLLES, CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Rémi JUSTINIEN, PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir le mardi 18/10 à Isabelle BOUDINEAU, PS), Émilie DUTOYA (PS, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Christophe CATHUS, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇA HARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS, excusée ayant donné pouvoir le mardi 18/10 après-midi à Philippe LAFRIQUE, PS), Laurence FARRENG (CI, excusée ayant donné pouvoir le lundi 17/10 après-midi et le mardi 18/10 à Guillaume LAUSSU, UDI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC, excusée ayant donné pouvoir le mardi 18/10 après-midi à Alain BACHE, PS), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Baptiste MAURIN, PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS,

excusée ayant donné pouvoir le mardi 18/10 après-midi à Gilles BŒUF, PS), Marie JARRY (CI, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Christelle LAPOUGE, CI), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance lundi 17/10 après-midi et excusée le mardi 18/10 ayant donné pouvoir à Karine DESROSES, PS), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Marie JARRY, CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, excusée ayant donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ, PS le lundi 17/10 après-midi, et le mardi 18/10 après-midi), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS, excusée ayant donné pouvoir le mardi 18/10 après-midi à Yves TROUSSELLE, PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Rémi JUSTINIEN, PS et excusée le mardi 18/10 ayant donné pouvoir à Nathalie ARNAUD, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN, excusé le mardi 18/10 après-midi), Marc OXIBAR (LR, excusé le mardi 18/10 après-midi), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Françoise COUTANT, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Nathalie COLLARD, RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Sandrine LAFFORE, PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR, excusé le mardi 18/10 après-midi), Julie RECHAGNEUX (RN, excusée le mardi 18/10 après-midi), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Andde SAINTE-MARIE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 après-midi à Benoit TIRANT, PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, excusée ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 18/10 à Margarita SOLA, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 et mardi 18/10 à Renaud LAGRAVE, PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi à Alain BACHE, CEC, excusée le mardi 18/10 après-midi), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO, excusé ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 17/10 après-midi et le mardi 18/10 à Vital BAUDE, ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stephane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné en cours le mardi après-midi 18/10 à Frédérique CHARPENEL, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS, excusée ayant donné pouvoir à Colette LANGLADE, PS le mardi 18/10 après-midi), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Etaient représentés :

Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir à Mathieu LABROUSSE, PS), Sébastien DELBOSQ (RN, ayant donné pouvoir à Laurent LAMARA, RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI), Virginie JOUVE (PS, ayant donné pouvoir à Stéphanie ANFRAY, PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND, PRG)

Etait excusé :

Guillaume GUERIN (LR)

*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la salle lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation » ou détenant les arrêtés de départ.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-on se mettre au travail ? On me dit qu'il y a un accident assez grave, en tout cas qui perturbe la circulation sur le Pont d'Aquitaine. Un certain nombre de collègues au nord de la Région risquent donc d'être un peu en retard.

Je vois que les collègues qui sont en visioconférence sont à l'image. Je les salue.

Quelques remarques avant d'aborder cette séance plénière. Un mot pour la vie de notre assemblée. Je veux d'abord saluer l'élection de Fabien ROBERT comme Président du Groupe Centre et Indépendants, ainsi que Christine SEGUINAU et Stéphane TRIFILETTI comme co-Présidents du Groupe écologiste, solidaire et citoyen. Puis je souhaite la cordiale bienvenue aux deux nouvelles élues régionales :

- Marie JARRY qui remplace Geneviève DARRIEUSSECQ et Bastien MARCHIVE pour le Groupe Centre et indépendants.
- Elodie BOURREL qui devrait devenir notre benjamine, si je vois bien d'ici.

Ne boudons pas notre plaisir, la MECA a remporté - certains le savent - son premier grand prix d'architecture, faisant partie des trois prestigieux lauréats de l'*Urban Land Institute* pour les prix européens de l'excellence. Elle a été reconnue, je cite, pour « son impact sur la régénération des quais de Paludate et un remarquable exemple de collaboration réussie entre de multiples acteurs ».

Notre assemblée tient à féliciter Alain ASPECT, enfant du pays, Lot-et-Garonnais, du lycée Palissy d'Agen, pour son prix Nobel de physique qui vient récompenser des décennies de recherches en mécanique quantique.

Pour votre information, Alain ASPECT est Président du Comité scientifique de notre cluster sur le quantique, qui est dirigé ici même de SupOptique.

INTERVENTION DU PRESIDENT : PROPOS LIMINAIRES

Le contexte de cette séance plénière ne s'inscrit pas dans un environnement géopolitique, climatique, social pas très rassurant, pour le moins. D'abord, les crises de l'été nous ont plus particulièrement marqués : plus de 30 000 hectares dans la région sur les incendies, 27 000 simplement en Gironde, ce qui nous amène d'ailleurs - et l'on a commencé à y réfléchir avec les acteurs de la forêt - à repenser le massif sur le type de plantations, sur ce qu'Alliance Forêts Bois et l'INRA appellent la forêt bocagère, avec le développement d'autres espèces que le simple pin maritime. De même sur le type de drainage qui a été fait depuis des décennies sur le massif : on voit qu'en période de canicule, la sécheresse du sol amplifie le risque de départ de feu ou de sortie nouvelle de feu. Du côté d'Hostens, le feu a presque atteint les nappes de lignite qui sont particulièrement dangereuses.

L'inflation, la hausse des matières premières, la guerre en Ukraine... Je veux rappeler ici, en votre nom à toutes et à tous, notre solidarité avec le peuple ukrainien. Bien sûr, le problème du pouvoir d'achat est aujourd'hui au cœur de la demande des Français. On voit bien que l'on ne réglera pas la facture énergétique avec des cols roulés, des polaires ou des doudounes, et encore moins le désenchantement de la politique avec des gadgets de communication. Je crois qu'il nous faut prendre un peu de recul. Oui, les temps sont durs ; pour autant, je ne cède pas, pour ma part - et j'espère qu'il en est de même pour chacune et chacun d'entre vous -, un pouce au pessimisme, au fatalisme.

J'ai un premier conseil de lecture - pardonnez-moi. Relisez Pierre MENDES-FRANCE, *Choisir*, et notamment la partie qui traite de la crise énergétique de 1974, qui est un peu similaire, avec de l'inflation, à la crise énergétique que nous voyons aujourd'hui. Ce texte, je l'ai trouvé lumineux et courageux, et je vous le conseille.

Il convient bien sûr de prendre la mesure des bouleversements que nous vivons, non pas pour s'en désespérer, mais pour agir avec résolution, chacune et chacun à notre place. Quelle est la nôtre ? Si je regarde la situation économique de la Région, elle est plutôt meilleure que la moyenne nationale, tant en termes de taux de chômage qu'en termes de création d'entreprises et de projets d'investissements. On a inauguré il y a quelques jours l'entreprise à Saint-Médard-en-Jalles des technologies additives de SAFRAN, ce qui d'ailleurs soulève un problème en politique industrielle, puisque les technologies additives vont peser sur nos sous-traitants qui n'ont pas forcément les moyens d'investir sur le remplacement de leurs technologies dites « abrasives ». Il va donc y avoir des gains de matière, des gains de temps,

des gains de productivité, et il faut que nous soyons à l'heure pour accompagner ces entreprises.

Nous avons aussi créé un cluster sur la cyber-sécurité, les atteintes qui sont portées à l'intégrité du fonctionnement des entreprises, des hôpitaux - l'hôpital de Dax notamment, qui a vécu cela. On s'est réuni la semaine dernière, si ma mémoire est bonne, et l'amphithéâtre était plein. Nous avons un écosystème sur ces entreprises assez massif, assez fort, mais nous avons aussi un certain nombre d'inquiétudes ; je pense à l'entreprise Magna en Gironde, je pense à Georgelin en Lot-et-Garonne, je pense à la reconversion des fonderies du Poitou, et je pense surtout - dans les contacts que j'ai avec le monde de l'entreprise - à la sortie des PGE. Je renouvelle le conseil - et mon souhait - que j'ai fait à Bercy au Gouvernement, que pour les entreprises qui rencontrent des difficultés de remboursement, il puisse y avoir une transformation de ce PGE en quasi-fonds propres, qui seraient remboursés. Il ne s'agit pas de nationaliser les entreprises et que l'État soit actionnaire de toutes les entreprises, mais je pense qu'il y a des points à améliorer dans ce domaine.

Il ne s'agit pas non plus pour nous de nous substituer au Gouvernement, mais peut-être avancer sur la main tendue de la Première ministre sur la décentralisation, une meilleure organisation territoriale. Je suis - vous le savez - pour la spécialisation, parce que derrière le terme de « spécialisation », il n'y a pas la lutte contre l'autonomie des collectivités locales comme certains voudraient le penser ; simplement, une spécialisation suppose une compétence humaine et d'ingénierie de nos collectivités. Ce n'est pas la même chose de gérer avec les compétences des communes, du Département, de la Région, voire de l'État, structurer comme nous l'avons fait un service de développement économique, de formation professionnelle... Je suis pour la spécialisation, pour la lutte contre le saupoudrage bien sûr, et pour la responsabilité. D'ailleurs, le message que j'ai fait passer à Elisabeth BORNE est de dire à l'État : « Regardez ! Il y a - je crois - 23 milliards de dotations saupoudrées aux collectivités locales, entre les FSIL, le PFIL, je ne sais plus comment tout cela s'appelle. Est-ce que tout cela ne devrait pas plutôt être transféré en parts de fiscalité pour que les collectivités locales soient vraiment, dans le cadre de leurs compétences, plus autonomes, plus responsabilisées ? »

J'ai trouvé, comme beaucoup, que mettre pour l'État 250 millions d'€ pour les pistes cyclables était complètement aberrant. Cela appartient à la responsabilité de nos collectivités locales, avec les ressources qui vont bien. Il en va de même, pour ce qui nous concerne, des compétences ferroviaires, des compétences de développement économique ou des compétences d'emploi. Quand j'écoute les partenaires sociaux, syndicaux ou patronaux, sur le plan de l'emploi, il y a Pôle Emploi, il y a la Région qui s'occupe des formations, il y a les

missions locales, il y a les DIRECCTE, il y a France Travail... Avec ce soupçon de recentralisation, est-ce que la Région n'est pas le meilleur partenaire qui pourrait, avec une vraie responsabilité, alors que nous accompagnons 2 600 entreprises par an, que nous connaissons le tissu économique, avoir ce type de responsabilité ?

C'est ce que demandent nos partenaires. Je pense donc qu'il y a des progrès à faire, et j'espère que la Première ministre aura la capacité de suivre la proposition qu'elle nous a faite à Vichy. Restons fidèles à notre ADN régional. On doit être capable de s'élever, de nous rassembler, de tracer des lignes directrices :

- Néo Terra, dont nous allons avoir le bilan annuel ;
- One Health ;
- La stratégie de réindustrialisation fondée sur l'innovation en liaison avec le réchauffement climatique ;
- La définition de l'agroécologie : en dehors du débat HVE/Bio, il faut que nous accompagnions les 90 % des agriculteurs de notre région qui sont encore en conventionnel vers une diversification, vers des plans protéines que nous menons depuis sept/huit ans, pour nous départir de la dépendance avec les tourteaux de soja en provenance plus ou moins OGM d'Amérique Latine ;
- Le campus dont je parlais de cyber-sécurité et de confiance numérique ;
- Notre proposition portée par Mathieu HAZOUARD d'un pôle de compétitivité sur le numérique responsable ;
- La plateforme technologique sur les nouveaux médicaments de BioTech, celle sur les maladies émergentes avec Denis MALVY qui est notre spécialiste ici en pathologies infectieuses.

C'est aussi une façon de se départir, sur l'électronique, sur les principes actifs du médicament, de cette dépendance planétaire qui fait souffrir nos concitoyens ; c'est un potentiel de création d'entreprises assez extraordinaire. Ce sont aussi, bien sûr, nos orientations budgétaires et le budget supplémentaire, avec un certain nombre de principes. Sans solidité budgétaire, aucune politique régionale n'est possible, dans quelque domaine que ce soit. Les objectifs sont, malgré les 140 millions d'€ de surcoût l'année prochaine - que Sandrine DERVILLE évoquera tout à l'heure - pour le budget primitif 2023, de garder un budget d'investissement entre 750 et 800 millions d'€, revenir à cinq années de capacité de désendettement, maîtriser nos dépenses de fonctionnement et accélérer notre transition climatique, environnementale et écologique.

Il nous faudra définir - je voudrais insister là-dessus - l'agroécologie et le chemin où nous devons accompagner nos agriculteurs. De la même manière, la réindustrialisation, dont nous avons eu le maillot jaune en 2019, d'après les premiers chiffres que j'ai - puisque nous avons créé 36 % de l'emploi industriel net de France -, c'est aussi définir ce que nous voulons en matière de réindustrialisation. À cet égard, je tiendrai un séminaire de réflexion avec nos partenaires du monde scientifique, industriel et technologique à l'Estia dans quelques semaines. C'est notre accompagnement d'un certain nombre d'entreprises qui sont dans la décarbonation, que ce soit Flying Whales - nous aurons un dossier dans cette plénière -, que ce soit IMET Alloys, l'entreprise qui s'est installée à Tulle - certes, qui ne reprend pas les 250 salariés que BorgWarner a licenciés, mais qui est un élément important dans la régénération de tous les déchets métallurgiques ; c'est TreeFrog qui vient de faire une levée de fonds magistrale sur les cellules souches, qui est venue pour la politique d'innovation de la Région et qui guérit les pathologies, qui ne fait pas que les soigner.

Je vois autour de cela une des clés majeures pour considérer non seulement le bienfondé de telle ou telle délibération, tel ou tel contrat de développement, telle ou telle politique régionale que nous discuterons pendant deux jours dans cette enceinte.

Permettez-moi deux incises.

D'abord, les transports : j'ai voulu, avec Renaud LAGRAVE, avoir la franchise de rappeler qu'il y a une loi qui nous amène à la mise en concurrence non pas des infrastructures qui restent de propriété de l'État, mais des éléments de mobilité. Nous allons mettre en place un groupe de travail totalement trans-partisan pour assurer l'information sur le travail qu'il reste à faire. Tout cela ne se passera pas demain. Aujourd'hui, nous allons passer une convention qui est en cours de négociation avec la SNCF pour environ cinq ans. Le dossier est extrêmement compliqué, parce que c'est une compétence à prendre aussi pour la Région. Renaud LAGRAVE a déjà rencontré à plusieurs reprises les organisations syndicales et, bien sûr, la Direction de la SNCF. Nous allons continuer, mais je veux vous assurer d'une chose : cette mise en concurrence conduira, quel que soit le gagnant des appels d'offres, à une amélioration du service.

J'ai entendu dire, ici ou là, que c'était une hausse de ces contrats pour la Région. C'est totalement faux, bien entendu. Je ne comprends pas que l'on puisse évoquer ce type d'argument, puisque dans les appels d'offres qui ont été faits sur PACA, la SNCF a renforcé, pour un prix similaire, de 75 % son offre, et Transdev qui a eu le deuxième lot a doublé l'offre de service. Mais il y a des détails techniques et une durée : 38 mois s'écoulent entre le moment

où on lance l'appel d'offres et le moment où l'opérateur qui aura été désigné prend en main la circulation des trains. Il faut que dans cet appel d'offres, l'on soit totalement transparent.

Ensuite, chers collègues, j'aimerais évoquer en fin de propos deux livres dont vous avez un exemplaire sur votre table : d'abord le prix François MAURIAC, qui a été attribué par un jury dont la Présidence est assurée par Jean-Noël JEANNENEY, *La Raffle du Vel d'Hiv* de l'historien et chercheur Laurent JOLY. Un écrit à la fois douloureux, lumineux, sur cette tâche indélébile de notre histoire, emblématique et monstrueuse. Seul une petite centaine des 12 000 hommes, femmes et enfants reviennent des camps de la mort.

Et puis le 23 novembre prochain, lors de la soirée inaugurale des Tribunes de la Presse, on aura le plaisir de remettre le premier prix Jean LACOUTURE - que l'on a créé - à l'historien et journaliste Thomas SNEGAROFF pour son livre *Putzi*, qui se lit d'une traite. C'est l'histoire d'un personnage qui a habité aux Etats-Unis, qui a été le pianiste d'Hitler, qui est revenu auprès de Roosevelt... Etonnant ouvrage. Grâce au talent de ces deux historiens, nous mesurons à quel point les drames noués dans leurs ouvrages n'avaient rien d'inéluctable et devaient tout à la politique.

Mais ne soyons pas injustes avec notre époque. Je le disais tout à l'heure : je ne suis pas pour la théorie de l'effondrement. Je ne suis pas pour le pessimisme et la radicalité. Comment défendre les femmes iraniennes qui se révoltent face à un pouvoir religieux ? Comment oublier Samuel PATY ?

Pour terminer sur une note plus fun, on est à la veille de la Saint-Luc, le Grand Truc. Marc MOULIN me faisait cette réflexion ce matin : à une époque pas si lointaine que cela, il était hors de question que le Conseil régional se tienne à l'heure de la Saint-Luc.

Je vous remercie de votre courage. Bonne séance.

Mme ESTRADE - La Saint-Luc est le Grand Truc. C'est le passage des palombes.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, peut-être des commentaires sur ce que vous avez pu déclarer. Saluer à notre tour l'arrivée de deux nouvelles élues dans cette assemblée et vous dire, après vos propos plutôt apaisés, apaisants, sinon consensuels, et avant d'y pointer un certain nombre de divergences d'appréciation, sur quoi l'on se retrouve aussi parmi les propos que vous avez trouvés : bien sûr que la situation est difficile. Cela fait maintenant quelques mois, sinon quelques années, que l'on fait le même constat. Nous avons connu dans ce pays une succession de crises majeures depuis maintenant trois ans. Cela a été cette fracture dans notre société au moment des Gilets jaunes et ce qu'elle exprimait sur la fracture territoriale. On en sait quelque chose dans notre belle région. Cela a été une crise sanitaire sans précédent, avec d'ailleurs les conséquences sociétales derrière - que je distingue bien du terme « social ». Et aujourd'hui, c'est une crise économique, une crise internationale, une crise sociale qui nous amène à beaucoup d'inquiétude - c'est en tout cas notre sentiment - et d'appréhension de l'avenir. On est dans une situation très anxiogène. On voit le comportement assez révélateur de nos concitoyens autour d'une pompe à essence et les excès que cela engendre. C'est assez inquiétant.

Cette situation difficile a un impact, nécessairement. Nous aurons l'occasion, pendant les deux jours de séance et notamment sur les grands dossiers qui seront présentés - en particulier les dossiers budgétaires -, de vérifier l'impact, les conséquences et les moyens que nous développons ou que nous développerions pour y faire face.

Il y a une crise énergétique ; vous rappelez que ce n'est pas nouveau. On le sait. Je rajouterais, et c'est peut-être là une première divergence sur l'appréciation, ou en tout cas la lecture : oui, une crise énergétique, mais l'on ajoutera nécessairement pour notre part une question aussi de souveraineté, ce qui est vrai aussi sur les questions de réindustrialisation, vous en avez parlé. Mais n'oublions jamais - et je pense que la période actuelle nous le rappelle - qu'à travers cette crise énergétique se pose la question de la souveraineté nationale, la façon dont on peut, à l'échelle du territoire national, résister, renverser la situation au-delà même des ferments de la crise énergétique.

Vous avez fait un petit rappel sur la situation que nous avons vécue cet été, en particulier en Gironde sur les incendies. Je vais redire, même si beaucoup l'ont déjà exprimée jusqu'à maintenant, toute notre reconnaissance auprès des soldats du feu et de toutes les institutions, quelles qu'elles soient : des Villes, du Département, de la Région, de l'État. N'oublions jamais que quand un arbre brûle, c'est aussi un drame humain. On l'a vu. Ce ne sont pas simplement des conséquences économiques pour les acteurs du tourisme, c'est un drame humain. On peut quand même tous se féliciter qu'il n'y ait pas eu de victimes et aucun décès dans cette situation.

Face à cette période que nous avons vécue, vous abordez la question d'une nouvelle forêt. Vous avez sûrement raison, Monsieur le Président, mais voilà une autre divergence que nous affichons : il y a aussi la question du comportement irresponsable de certains de nos concitoyens et la façon dont une société se protège, se préserve face à des actes criminels, des actes irresponsables. N'occultons pas cette responsabilité personnelle de certains pour simplement envisager - même si c'est louable - un nouveau modèle autour de notre forêt.

Par ailleurs - et la question a déjà été abordée ici comme ailleurs -, il y a la question des moyens de résistance face à ce qui, aujourd'hui, n'est pas nouveau : un bouleversement climatique, une sécheresse aujourd'hui de plus en plus récurrente. Je ne sais pas si certains qui sont dans notre hémicycle s'associent aux initiatives de certains parlementaires sur : *quid* d'un avenir aéroportuaire sur notre Département pour des Canadiens ou des moyens de lutte contre les feux ?

Vous abordez la question de la place de la Région dans tout cela et énumérez - d'ailleurs à juste titre - toutes les avancées, les innovations, l'accompagnement de notre institution et votre volonté autour des métiers de demain. C'est très louable aussi, mais nous considérons - en tout cas, je considère - que face à des sujets conjoncturels, et dont l'on s'aperçoit qu'ils sont structurels, il faut une logique nationale, que l'on ne pourra pas toujours n'avoir qu'à gérer des contingences territoriales, quand bien même elles se fassent de façon plutôt volontariste. Quand vous vous félicitez de la main tendue de Madame BORNE, très bien, mais *quid* d'une logique plus globale et d'une volonté nationale - je l'ai abordé très brièvement - sur les questions de souveraineté, de résistance, d'adaptation face à tous ces bouleversements ? Je pense que par la voix qui est la vôtre, qui est respectée dans ce pays - vous êtes peut-être l'élu le plus représentatif de notre Région -, vous avez aussi une responsabilité que d'exprimer qu'il y a une attente, des élus et des citoyens d'une véritable épopée nationale, de propositions de portée nationale, européenne, internationale ; et là-dessus, nous avons sûrement des propositions à faire.

Vous nous parlez du défi agroécologique. On rajoutera qu'il y a aussi le défi du maintien de l'agriculture dans cette région et de permettre à nos agriculteurs d'avoir une vie digne et de pouvoir bénéficier du fruit de leur travail. Bien sûr qu'il faut aller vers une agriculture plus écologique, mais mon sujet est aussi humain, et nous préoccuper du maintien dans leurs activités - on peut aussi parler des transmissions des exploitations, et du rôle que tiennent nos agriculteurs dans ce qui relève d'un aménagement du territoire. On a bien vu avec les Gilets jaunes la fracture territoriale. Au-delà du modèle agroécologique, il y a donc aussi la question de l'aménagement du territoire, du respect de l'environnement - et nos agriculteurs ont là-dessus un rôle historique à jouer.

Dernier petit point : quand vous parlez de réindustrialisation, vous citez - à juste titre - un certain nombre de projets innovants, alternatifs. N'oublions jamais, là aussi, qu'il y a une question de souveraineté nationale, on le voit, et puis simplement une question de donner du travail aux gens ; que l'on n'ait pas toujours cette image un peu froide que l'on exprime, les uns et les autres - et là-dessus, l'on est coresponsable - d'avoir un discours qui ne s'adresse qu'à une forme d'élite qui comprend les choses. La réalité est que quand l'on parle de développement économique, on doit parler d'emploi. Offrir un travail aux gens, tout simplement. Quand on parle de pouvoir d'achat, il faut aussi que l'on exprime notre inquiétude face au coût de la vie, des restes à vivre. Là-dessus, on a sûrement une plus grande responsabilité qu'à une époque dans l'expression publique que l'on peut mener.

Merci de votre attention, Monsieur le Président, et de m'avoir laissé la parole, peut-être un peu trop longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. - Avec plaisir, mon cher Nicolas.

Groupe Communiste, Ecologiste, Citoyen

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, je traiterai très brièvement de quatre ou cinq sujets d'actualité, mais je reviendrai sur celui qui fait aujourd'hui le plus parler de lui : celui que vous avez abordé concernant les transports. Pour que les choses soient bien claires, nous n'aurons ici aucune position d'opportunité, aucune position de principe, quel que soit l'endroit où nous nous trouverons.

Nous avons eu à plusieurs reprises à exprimer notre position sur cette question. Nous sommes toujours farouchement opposés à l'ouverture à la concurrence. Que chacun et chacune soit rassuré. Je rappellerai, et sans polémique - je viens de le dire, on ne prendra pas

de position de principe ou d'opportunisme - que nous restons fidèles à ce que nous avons défendu au niveau européen, et à ce que nous défendons au niveau national. Nous avons toujours été opposés aux directives européennes, et toujours opposés aux paquets ferroviaires qui ont été votés au niveau du Parlement. Cela n'est pas le cas de bon nombre de formations politiques qui sont ici représentées dans l'institution régionale. Nous n'aurons donc aucun problème à assumer notre position. Nous le ferons avec beaucoup de force et avec des propositions que nous souhaitons élaborer le plus collectivement possible.

D'ailleurs, sur ce sujet, les expériences d'ouverture et de mise en concurrence d'autres services publics devraient nous inspirer : je parle tout simplement de ce que nous vivons aujourd'hui avec l'énergie. Si cela était resté dans le giron national, l'on n'aurait pas de problème. EDF et GDF réguleraient tranquillement la crise à laquelle nous sommes confrontés, et l'on n'aurait pas à subir les augmentations que nous subissons aujourd'hui.

Nous considérons que l'entreprise publique SNCF devrait retrouver son aura dans le cadre d'une recentralisation, telle que vous l'appellez, avec les compétences gérées par l'État et le Gouvernement, en y associant bien sûr les Régions.

Voilà sur cette question.

Je souhaite ici saluer celles et ceux qui luttent pour de meilleurs salaires et conditions de travail, ceux qui demandent leur part du gâteau, et nous soutenons la marche qui a eu lieu hier et la grève qui aura lieu demain. Que les choses soient claires, parce que ces gens-là manifestent pour pouvoir vivre mieux, mais aussi pour défendre le service public, que ce soit de transport, de santé, les collectivités locales, etc. Je ne développe pas.

Le deuxième point que je souhaite aborder est le bouleversement climatique avec les incendies. Bien sûr, il y a des bouleversements et des changements, et il est bien que notre collectivité se soit dotée d'une feuille de route avec Néo Terra, que nous allons retravailler dans les prochains mois. Néo Terra trace une perspective et nous permet de prendre de bonnes décisions. Dans le contexte climatique, il n'y a pas d'un côté les soi-disant porteurs de vérité et de l'autre ceux qui n'auraient rien compris. La situation doit conduire à des changements radicaux de nos vies dans notre travail, nos façons de consommer, pour nos déplacements. Oui, il faut plus de trains, plus de rails ; il faut des changements radicaux sur ce que sont nos productions, y compris - comme vient de le dire notre collègue Nicolas FLORIAN avec justesse - sur l'agriculture. Les choses ne peuvent pas se régler d'un coup de baguette magique, il faut que la transition se passe dans le temps.

Nous le savons : sans eau, pas d'agriculture. Aussi, vouloir retenir et prendre l'eau quand elle tombe n'est pas en soi illogique. Je dirais même que c'est du bon sens, comme les

agriculteurs et les populations nous interpellent sur cette question. De bonnes pratiques existent déjà avec des retenues naturelles. Je prendrai le département des Landes, mais aussi le département voisin d'Occitanie où plein de choses ont été faites, et où les agriculteurs, là où c'était possible, ont pu continuer à irriguer cet été. Il y a des expériences dans nos collectivités qui mériteraient d'être regardées, portées et soutenues. Je suis moi-même dans une collectivité où avec l'eau, nous arrivons à faire ce que j'appelle des bassines - mot qui ne plaît pas à l'intérieur de notre Région. Par exemple, l'eau de la géothermie que l'on ne rejette pas dans le sol est stockée l'hiver, pour que les agriculteurs puissent s'en servir l'été. Nous avons un projet : après avoir nettoyé et traité l'eau de la consommation des Montois et Montoises, nous allons vers la création de quatre ou cinq bassines pour que les agriculteurs puissent exister.

Ces procédés peuvent être soutenus par la Région - il fera d'ailleurs partie du soutien de la Région - et nous pouvons les développer à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Troisième point que je souhaite traiter : les forêts et incendies. Nicolas FLORIAN y est également revenu, Monsieur le Président aussi. Là aussi, j'ai tendance à dire que l'on oublie certains principes et certains éléments de notre histoire. Des décisions avaient été prises après les incendies de 1949. En 1999 et 2009, les tempêtes ont ravagé - je le rappelle - plus de 400 000 hectares en une nuit à chaque fois. Entre parenthèses, les incendies concernent un peu moins de 50 000 hectares.

Comment tirer les enseignements de ces catastrophes ? D'abord, il faut là aussi appeler au bon sens et à la responsabilité de tous, et pas que des élus. Quand on voit qu'il y a eu des replantations qui ont été faites, où l'on a supprimé les chemins, les pare-feux... Il y a toutes ces choses-là sur lesquelles il faut travailler.

Tout à l'heure, Monsieur le Président a évoqué la forêt bocagère. J'ai un autre mot : la forêt en mosaïque. Ce sont peut-être des choses sur lesquelles il faut travailler, faire des recherches. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut que l'on retravaille pour que la forêt soit habitée et cultivée. On peut peut-être y faire des élevages ; cela permet de nettoyer. Parce que ce qu'il s'est passé est qu'avec l'accumulation, la sécheresse, diverses couches de végétation se sont superposées ; depuis le mois de mars, les pompiers savaient qu'ils seraient confrontés à des problématiques. Il y a donc peut-être des choses à voir.

Il y a peut-être à relancer une industrie dans la forêt. D'ailleurs, avec Françoise JEANSON, nous sommes en train de réfléchir et de rencontrer une association qui fait des propositions pour retrouver la culture. Cela fait sourire à chaque fois Monsieur le Président, mais ce sont

des choses sur lesquelles il faut revenir : la culture de la gemme. Il y a peut-être des choses qui peuvent être faites pour permettre de maintenir et développer la forêt.

Ensuite, je soulève une question qui est dans Néo Terra : celle du bois énergie. Je suis très réservé sur cette question. On a besoin de beaucoup de bois d'œuvre. Si l'on veut faire des constructions qui soient à même de lutter contre le réchauffement climatique, il faut faire des constructions en bois. Je trouve que le bois énergie mange du potentiel bois pour demain. Ce sont des choses qui doivent nous faire réfléchir.

La troisième chose que je souhaitais traiter sur cette question concerne les moyens. Moi qui suis élu d'une petite collectivité où l'on débat de ces questions des cotisations, j'ai entendu des élus, dans la diversité de ce qu'est le panel politique national, dire que les collectivités paient trop de cotisations au SDIS. Il est dangereux et faux de dire cela, parce que l'on se prive de moyens. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut plus de moyens en termes de pompiers professionnels et de pompiers volontaires. Cela passe par des cotisations justes payées par les collectivités, mais aussi par l'État qui doit assurer sa part de responsabilité et de financement avec des Canadiens à proximité de notre zone forestière.

Autre point que je souhaite traiter, parce que l'été est passé par là : que l'on nous laisse vivre avec nos arts de vivre et que l'on accepte nos différences. Je suis très satisfait que la semaine dernière, le Gouvernement ait autorisé la chasse à l'alouette. Je serais très satisfait que l'on ne discute pas à l'Assemblée nationale de la suppression ou non de la corrida. Il y a d'autres sujets plus importants. Que les choses soient claires. Je pourrais en dire sur d'autres sujets, comme l'élevage, comme la course landaise, etc.

Sixième et dernier point que je souhaite aborder, parce que cela fait un an que nous travaillons et sommes élus dans la majorité régionale : nous avons découvert une institution extrêmement lourde mais qui demande beaucoup d'investissement de la part des élus que nous sommes. Nous en découvrons toutes ses facettes et son organisation. Je tiens à souligner la compétence, l'engagement et la disponibilité des agents et des Vice-présidents sur l'ensemble de ces questions pour nous faire travailler, cogiter, et nous faire prendre les bonnes décisions. Je souhaite également dénoncer les marchands d'illusions qui sont dans cette institution. Au prétexte de défendre les Françaises et les Français, nous le voyons bien en CP - Monsieur le Président, vous avez eu raison de les interpeller lors de la dernière CP qui a eu lieu à Limoges sur leur position de vote, disant « nous votons contre parce que l'on défend les Français ». Je suis navré de dire à ces gens-là qu'ils ne défendent pas les Français. Je prendrai deux questions sur lesquelles ils ont eu la possibilité de défendre les Français :

- la subvention aux organisations syndicales qui sont françaises, contre laquelle ils ont voté,

- à l'Assemblée nationale, quand il a fallu défendre les salariés pour l'augmentation du SMIC, ils ont voté contre.

Ces gens-là - je tiens à le dire aux Aquitains et aux Aquitaines - sont de vulgaires marchandes d'illusions.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. Juste une précision. On a un problème que l'on essaye de régler avec le CTB-A : aujourd'hui, dans les règles qui s'appliquent sur la construction bois, on a justement une réaction des pompiers, des SDIS, pour dire attention, il faut recouvrir les logements en bois de pare-feux en béton. Cela entraîne un surcoût. Il faut que l'on fasse évoluer la législation. Si je regarde le Département de la Gironde - Jean-Luc GLEYZE l'a dit à diverses reprises -, la dotation au Département pour les SDIS date de 2002.

Groupe PRG Le Centre Gauche

M. ARMAND. - Monsieur le Président, chers collègues, bienvenue tout d'abord aux nouvelles élues au sein de notre Assemblée régionale. La séance plénière que nous allons vivre comporte un certain nombre de dossiers particulièrement importants et structurants pour notre institution, alors que les crises sanitaire, climatique et énergétique se succèdent. Mentionnons également le risque de crise démocratique et sociale qui guette. Ce risque-là se nourrit d'une double inquiétude : celle suscitée par la crise énergétique pouvant faire émerger un mouvement similaire à celui des Gilets jaunes ; celle encore qui concerne la réforme des retraites, laquelle pourrait entraîner la fin d'un modèle social. Une réforme sur un tel sujet se doit de faire débat et consensus, au risque de devenir un accélérateur de mécontentement social sur fond d'injustice et d'inégalité de situations.

Je souhaite également - et vous en avez parlé, Monsieur le Président - en ce triste anniversaire, et au nom d'un groupe politique nourri de valeurs universalistes et laïques, rendre hommage à la mémoire de Samuel PATY. N'oublions pas celles et ceux qui sont tombés pour la laïcité, pour la liberté de penser. N'oublions pas les victimes innocentes du fanatisme islamiste. Dans une république laïque, l'enseignement public n'est pas anecdotique. Il doit être au cœur de la société, au cœur du projet républicain, et se doit de former des citoyens libres et éclairés, dotés d'esprit critique et de capacité de raisonnement.

Un point de vigilance, donc, sur les atteintes à la laïcité qui se multiplient dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos lycées. Là encore, il nous revient collectivement de rester fermes et intransigeants sur notre volonté de préservation d'un modèle républicain qui doit garantir les conditions d'un vivre-ensemble possible car apaisé, quelles que soient nos différences d'opinions, d'origines ou de confessions. A ce titre, au-delà de l'hommage et du soutien collectif que nous devons aux enseignants qui font un métier souvent difficile, mais toujours essentiel, il appartient à l'État de les soutenir, de les encourager, de les protéger dans cette mission devenue exigeante et dangereuse de formation des esprits et d'éveil des consciences contre les obscurantismes de tous horizons.

Il n'est pas normal que la laïcité soit, aujourd'hui encore, remise en cause à bas bruit dans certaines écoles, collèges ou lycées. A ce titre, restons vigilants, y compris en Nouvelle-Aquitaine, envers le prosélytisme des uns, les récupérations électoralistes et le racisme des autres.

Un mot aussi sur ce qui se passe en Iran et qui est un espoir pour les femmes, mais aussi pour tout un peuple. La crise de régime est réelle et n'est plus circonscrite à une élite ou à une ville, même s'il convient de rester prudent sur la suite des événements. Ce combat universel pour la liberté, pour la démocratie et pour la séparation du politique et du religieux renvoie dos à dos ceux qui l'instrumentalisent par électoralisme, par complaisance ou par racisme. Notre gauche républicaine salue ces femmes qui veulent se libérer du joug islamiste et apporte du soutien aux ressortissants français actuellement retenus en otage en Iran.

Enfin, j'attire votre attention sur deux écueils qui guettent notre démocratie et notre république : tout d'abord, le centralisme. La période invite à la sobriété et il serait bon que l'Etat montre l'exemple en se recentrant sur ses missions régaliennes et sur ce qu'il fait de mieux, tout en laissant plus d'autonomie aux collectivités. Nos collectivités sont asphyxiées par les normes, par des injonctions parfois contradictoires et par la tutelle financière sous laquelle elles sont placées. La réponse n'est pas dans du « plus d'État », elle est dans du « mieux d'État ». C'est pourquoi le Groupe PRG a déjà déposé un vœu dans le sens de la décentralisation, vœu que notre assemblée a d'ailleurs adopté.

Enfin, un mot sur l'abaissement de la parole publique et sur la pauvreté du débat politique actuel : nous regrettons les outrances des uns et les stratégies médiatiques des autres. La forme a trop souvent remplacé le fond et l'on a l'impression que l'exercice consiste à simplement parler pour exister, pour masquer le vide de propositions ou pour occuper l'espace médiatique. Sachons au contraire élever le débat ici aussi, et redonner du sens à la politique. Soyons dignes de notre mandat et de la confiance que nos concitoyens ont placée en nous.

LA ROCHEFOUCAULD l'exprimait ainsi en disant : « C'est le caractère des grands esprits de faire entendre en peu de paroles beaucoup de choses. Les petits esprits, au contraire, ont le don de beaucoup parler et de ne rien dire. »

Aussi, mes chers collègues, j'en terminerai là, en espérant ne pas avoir été trop long.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Luc.

Groupe Centre et Indépendants

M. ROBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens aujourd'hui comme Président du Groupe Centre et indépendants, et au nom également du Groupe UDI. C'est évidemment un honneur et une responsabilité.

Permettez-moi quelques remerciements pour démarrer, d'abord à l'attention d'une personne qui n'est pas là mais qui nous écoute, j'en suis sûr : Geneviève DARRIEUSSECQ qui, depuis 2004, a consacré beaucoup d'énergie à la politique régionale, avec sincérité et souvent avec justesse, ainsi qu'à tous les collègues qui m'ont fait confiance. Je vais avoir un mot particulier pour ma collègue et voisine dans cette assemblée, Pascale, qui après avoir présidé le groupe avec brio, aurait pu poursuivre avec l'expérience, la légitimité, mais elle a choisi de présenter ma candidature et je la remercie sincèrement.

Cette confiance m'honore. Il va falloir aussi continuer de porter des combats et elle a, de ce point de vue, quelques boussoles, notamment sur la politique contractuelle, qui vont continuer de perler nos débats.

J'ai une pensée pour Jean DIONIS DU SÉJOUR, mon compagnon, qui nous écoute et qui nous fait également part de son expérience.

Et puis permettez-moi une pensée plus émue pour un ami, celui qui m'a fait découvrir le Conseil régional, qui était pour moi un grand frère : c'était évidemment Joan TARIS, qui a été Président du groupe avant moi.

Passés ces remerciements, la meilleure manière de rendre hommage à toutes ces personnalités est évidemment de poursuivre le combat ici, dans l'hémicycle, avec beaucoup de lucidité. Je voudrais insister sur ce premier point. Cela a été dit par vous, Monsieur le Président, et d'autres orateurs : nous vivons et allons vivre des temps difficiles. D'abord sous les effets du dérèglement climatique, dont nous avons peut-être encore plus perçu cet été qu'il

nous exposait très directement. Cela va nécessairement questionner nos politiques régionales. Pascale REQUENNA interviendra sur la question de l'eau et nous présentons un vœu, par la voix de Guillaume LAUSSU, sur la question de la forêt et des actions qui doivent être mises en œuvre.

Le monde est redevenu instable, cela a été évoqué, avec la guerre en Europe et les conséquences, là aussi très concrètes, sur l'économie notamment ; la récession économique, j'ose le mot, mais quand on regarde ce que dit le FMI - « le pire est à venir » - on peut être optimiste pour notre Région : elle a mieux résisté, c'est vrai, grâce à l'ensemble de la mobilisation de l'État et des collectivités. Néanmoins, la situation s'assombrit.

Et enfin, une crise énergétique dont les ramifications, les conséquences sont multiples.

Dans ce contexte difficile, tout d'abord un regret : je trouve qu'il y a dans la classe politique des personnes qui rajoutent de la désinformation, un peu de division et du désordre. Je trouve que c'est regrettable. Sur la désinformation par exemple, l'inflation est évidemment un poison, la vie est chère, mais après avoir dit cela, il faut rappeler que la France est le pays d'Europe qui a le taux d'inflation le plus faible. C'est un fait. Nous le devons à la mobilisation, là encore, de l'État et des collectivités - j'y reviendrai. Au lieu de cela, on organise des manifestations buzz. 30, 140 000 personnes, je ne sais pas ; pour moi, c'est Victor HUGO qui a raison : « La foule est traître au peuple. »

De la division ensuite : beaucoup de débats gadgets cet été, des attaques contre la vie privée qui pleuvent, et puis la guerre de tous contre tous d'une certaine manière. Illustration : hier, alors que la France rendait hommage à Samuel PATY, Sandrine ROUSSEAU a déclaré : « Je rassure Emmanuel MACRON : à la fin de la marche, il aura toujours sa tête sur les épaules. »

Mes chers collègues écologistes, j'ai honte.

Enfin, du désordre. Je voudrais m'associer totalement à ce que les radicaux ont pu dire sur la laïcité tout d'abord. J'oserai citer Maurice THOREZ. J'ai la citation complète, rassurez-vous, je ne commence que par le début : « Il faut savoir terminer une grève. » Il parle de compromis aussi un peu plus tard. Je ne vais pas plus loin. Vous m'avez compris.

Dans l'adversité, je crois au contraire qu'il faut rechercher l'esprit de concorde. C'est le sens, je crois, du travail de notre groupe ici. Je ne suis pas naïf, je sais bien que division est la tendance naturelle. Je refuse d'y céder. Je crois qu'au contraire, l'union, la collaboration est une discipline qui nécessite, comme l'a rappelé notre collègue communiste, d'affirmer parfois

ses valeurs et de se différencier de la majorité. Je le félicite parce que je trouve que c'est particulièrement courageux.

Ceci étant dit, l'esprit de concorde : comment ? D'abord entre l'État et les collectivités, Monsieur le Président. Je voudrais saluer là une petite évolution dans le discours. Je ne suis pas là depuis très longtemps, me direz-vous, mais je vous ai trouvé juste, en tout cas plus juste que d'habitude avec la main tendue de la Première ministre. Je souligne cette expression. Nous pensons qu'effectivement, il faut la complémentarité ainsi que la justice sur la santé financière des collectivités. C'est aujourd'hui clairement démontré. Je cite l'Agence France Locale : « Les collectivités territoriales ont une bonne santé financière. » Elles le doivent à leurs gestionnaires, elles le doivent aussi au soutien massif de l'État durant la pandémie, qui a largement contribué à la relance. Cette bonne situation financière doit aussi nous amener à des questionnements : la question du bouclier énergétique, par exemple, qui consiste à aider les collectivités les plus en difficulté. La Région n'en sera pas exclue de fait, mais il semble que les critères ne lui permettent pas d'y avoir accès. De ce point de vue, je pense que c'est exactement la même logique abordée sur les lycées. Vous regardez comme cela se passe au niveau du fond de roulement et vous aidez ensuite en fonction de la situation de chaque lycée. Je crois que c'est assez cohérent.

Il y a d'autres bonnes nouvelles : une DGF qui augmente. 320 millions, c'est inédit depuis 13 ans. Je passe rapidement. Il y a aussi l'encadrement des dépenses, on y reviendra.

Bref, la confrontation avec l'État est une impasse et au contraire, la collaboration marche.

- Les tiers-lieux - on y reviendra - fonctionnent et c'est à mettre au crédit de la coopération ;
- La garantie importante qui est attendue de l'État sur l'usine de dirigeables : ce qui est en train d'être négocié - et j'espère, réussi - avec l'État n'est pas rien ;
- Le succès de la réindustrialisation dont vous avez parlé : là encore, je crois que nous le devons à une bonne collaboration, qui n'est pas toujours un long fleuve tranquille, j'en ai conscience.

J'insiste sur un point : je crois que nous avons urgence à nous mobiliser pour que la maintenance des Canadairs ait lieu dans notre territoire. Nous en avons le savoir-faire.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est important de sortir de cette posture. Je note que le Président des Départements a eu une déclaration beaucoup plus positive, puisqu'il considère que le dialogue avec l'État et leurs volontés de poursuivre un travail commun est positif.

Cette concorde doit aussi être plus forte entre nous, ici, dans l'assemblée. De ce point de vue, je crois qu'en temps de crise, l'on gouverne avec toutes celles et ceux qui sont de bonne volonté. Je vais prendre deux exemples précis :

- D'abord sur l'ouverture à la concurrence des TER. Je vous l'ai dit, nous considérons qu'il manque un vrai débat sur ce sujet. Il y a une forme de contradiction à dire : « C'est un débat important, je fais œuvre de transparence dans les orientations budgétaires », et dire en même temps à une partie de votre majorité inquiète : « Ce n'est qu'une orientation, il n'y a pas de vote. » Je crois que c'est un vrai débat. Je vous ai adressé des questions auxquelles vous avez répondu rapidement. Je vous remercie, mais cela montre bien qu'il y a des éléments supplémentaires que l'assemblée devrait avoir avant de délibérer sur le matériel roulant qui, bien sûr, est relié. Les deux premiers textes européens que vous évoquez traitent de la concurrence. Il y a donc un lien avec cette délibération d'ouverture à la concurrence. Monsieur le Président, je crois qu'il faut de ce point de vue avoir un vrai débat. C'est en tout cas ce que nous réclamons.
- Sur les Conseils d'administration des lycées, je vais rapidement mais je voulais également soulever que nous n'acceptons pas d'en avoir été écartés. Nous vous ferons des propositions dans ce domaine-là.

Vous avez parlé de spécialisation. Cette partie-là est extrêmement importante, parce que la spécialisation - qui pour moi a un sens plutôt positif - implique plus de pouvoir. Plus de pouvoir, c'est plus de contre-pouvoir. Je crois que si demain, les Régions ont plus de pouvoir, il faut aussi que les contre-pouvoirs, les moyens de l'opposition, soient plus forts. A l'Assemblée nationale, on voit tous les jours à quel point il y a de l'opposition : des missions d'enquête, des missions d'évaluation... Plus de pouvoir impliquera plus de responsabilités et de contre-pouvoir, j'en suis convaincu.

Enfin, l'esprit de concorde est aussi celui qui doit guider nos pas ici, sur les décisions qui luttent contre les fractures sociales et territoriales. C'est un sujet majeur que nous portons ici depuis longtemps et cela vient aussi des décisions positives que prennent les collectivités. Nous le disons sans détour : les tarifs de la restauration maintenus dans les lycées sont une bonne nouvelle. Nous sommes extrêmement contents de cet effort financier majeur que va faire notre collectivité. Nous l'aborderons sous trois sujets :

- L'eau : je l'ai dit, c'est un sujet majeur pour nous aussi de cohésion des territoires. C'est un bien précieux pour tout le monde.

- La politique de contractualisation : nous aurons l'occasion d'y revenir. Vous savez que nous pointons quelques carences. Nous trouvons, tout en le votant, qu'au moins un contrat est assez emblématique de ces carences. Nous y reviendrons.
- Enfin, la jeunesse : nous avons eu des inquiétudes en voyant une feuille de route retirée, des annulations de crédits conséquentes dans le budget supplémentaire. On vote aussi des crédits supplémentaires, mais cela traduit de notre point de vue la nécessité d'avoir une vraie feuille de route jeunesse, qui vise l'autonomie avant l'animation. C'est pour nous fondamental.

Au fond, au cœur de ce débat sur la cohésion des territoires, il y a la répartition des richesses : une meilleure répartition des richesses plutôt qu'une hausse totalement artificielle des salaires et un blocage des prix qui mettraient peu ou prou l'économie de la France à terre.

Vous parliez tout à l'heure, cher collègue communiste, d'une meilleure répartition du gâteau. Je n'ai pas observé qu'EDF et la SNCF fassent des bénéfices colossaux au point qu'on les mette dans le même sac que tout le monde. Je crois que dans ces entreprises-là, une meilleure répartition du gâteau n'est pas le vrai sujet.

Voilà cet esprit de concorde que nous allons promouvoir ici. Nous ne sommes pas pessimistes non plus, Monsieur le Président. Nous sommes vraiment des optimistes et nous allons de notre côté - je vous l'assure, malgré le changement de présidence - demeurer disposés à faire preuve de bonne volonté pour répondre à vos attentes, avec l'espoir que de temps en temps, ce soit aussi réciproque.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Fabien, vous plaidez pour la concorde, mais vous dites que l'on est là pour combattre. Il faut faire attention aux mots parce qu'ils peuvent apporter une forme de contradiction.

Je laisserai Jean-Louis NEMBRINI répondre au cours de nos deux jours sur les questions que vous avez posées qui peuvent concerner la jeunesse. On peut avoir des différences, je crois qu'à un moment donné, l'autonomie des jeunes et de leurs familles passe aussi par la gratuité des livres, par la lutte contre l'échec scolaire, mais Jean-Louis sera mieux à même de répondre.

Par rapport à la décentralisation, je suis Saint Thomas. Je l'ai dit mille fois. Pour l'instant, sœur Anne ne voit rien venir, mais je reste en haut de mon beffroi. Je ne suis pas contre le fait que l'on aide les plus petites communes qui sont en situation difficile. Les régions n'auront quasiment rien. Ce sont des sommes considérables, mais elles n'auront rien, tout simplement pour une raison extrêmement contradictoire que vous avez un peu évoquée tout à l'heure :

nous, collectivité territoriale, avons l'obligation d'être à l'équilibre. On ne peut pas faire de « quoi qu'il en coûte ». Il faut donc que l'on reste fixé non pas sur du saupoudrage d'interventions partout, mais sur : prendre un problème et le régler. Je pense notamment à la rénovation des petites lignes ferroviaires. J'espère que cela marchera.

Sur les Canadairs, je suis intervenu à moult reprises. La question m'a été posée à un moment donné par des personnes de Paris qui ignoraient l'écosystème de maintenance que nous avons mis en place avec l'Aérocampus, avec Sabena Technics, avec toutes les entreprises - c'est quand même la Région qui a créé cet écosystème avec le monde économique, le monde de la formation, etc. Nous avons la capacité. Pour autant, il y a aussi des enjeux technologiques. Est-ce que cela doit être des Canadairs ou est-ce que cela doit être la transformation d'A350, l'innovation qui nous vient de Belgique et que l'on a reçue récemment sur la capacité d'écooper aussi en mer, de pouvoir faire des pare-feux d'eau ? C'est une bataille que l'on mène.

Il y a une demande de la part des Départements de faire des états généraux de la forêt. On y sera, mais si j'avais attendu ces états généraux pour que l'on s'occupe, en partenariat avec les sylviculteurs et les forestiers, du futur de l'aménagement de la forêt, ce serait un peu tard.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, chers collègues, nous nous retrouvons quatre mois après notre dernière séance plénière, quatre mois où l'actualité a été particulièrement dense et tragique, notamment sur le plan environnemental. Évidemment, les incendies ont monopolisé l'attention tout au long de l'été. J'y reviendrai plus tard dans mon intervention. Cependant, ils ont vite fait oublié un autre événement aux conséquences dramatiques, qui est au final passé relativement inaperçu : l'épisode de grêle du 20 juin dernier qui a touché plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine.

Sur ce point, je vous ai trouvé particulièrement silencieux, Monsieur le Président. Pourtant, les dégâts ont été considérables, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les secteurs viticole et agricole ont été particulièrement touchés. Comme beaucoup de mes collègues, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux sinistrés qui m'ont tous dit la même

chose : les assurances les abandonnent et l'État n'est comme souvent pas au rendez-vous, sauf pour distribuer une aumône aussi ridicule que tardive.

Ces comportements sont indignes et ne sont pas à la hauteur de la détresse qui règne dans nos campagnes. J'ai rencontré des professionnels à bout, certains ayant vu leur production et leur matériel détruits intégralement, sans parler des lourds dégâts sur le bâti des exploitations. La facture s'est élevée à plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'€ et beaucoup ont été contraints d'arrêter définitivement leur activité par manque de trésorerie et de soutien des assureurs et de l'État. A l'heure où la souveraineté alimentaire s'impose dans le débat public, il y a là de graves lacunes. C'est la raison pour laquelle notre collègue Valéry ELOPHE vous proposera demain une motion destinée à créer un fonds régional agricole d'urgence destiné à renforcer notre action pour les agriculteurs et viticulteurs sinistrés par les aléas climatiques, afin de pallier les graves carences du Gouvernement en la matière.

Pour revenir aux incendies dramatiques de l'été, je tiens à adresser nos sincères remerciements aux pompiers, volontaires ou professionnels, qui ont combattu les flammes des semaines entières au péril de leur vie, le tout dans des conditions extrêmement difficiles, sous-équipés et en sous-effectif. Sur ce dernier point, nous payons encore des choix idéologiques. Je tiens à rappeler que près de 5 000 pompiers sont toujours suspendus pour non-vaccination. Un pompier girondin suspendu est même venu me rapporter qu'on lui a intimé l'ordre de rester chez lui pendant que des volontaires européens non vaccinés pouvaient quant à eux venir en renfort de nos soldats du feu. L'Absurdistan a visiblement encore de beaux jours devant lui.

Je tiens également à saluer les volontaires, les agriculteurs, les riverains, les chasseurs et les élus locaux qui se sont démenés et ont organisé une formidable chaîne de solidarité pour soulager les professionnels et soutenir les victimes. Aujourd'hui, l'heure doit être à la reconstruction des moyens dédiés à la gestion, à la protection et à l'entretien de nos forêts, mais aussi au reboisement et au repeuplement des espèces animales des zones touchées.

Mais l'enseignement principal de ces incendies est bien évidemment l'état lamentable de notre flotte aérienne de la sécurité civile. Le refus de l'État de stationner les bombardiers d'eau dans notre région, estimant plus pertinent de les maintenir à 600 kilomètres d'un des massifs forestiers les plus inflammables de France est une honte, quand on sait que chaque minute compte face à un incendie et que ces moyens aériens sont des éléments-clés de la doctrine d'intervention de nos pompiers.

Mais cela ne s'arrête pas là : manque de moyens financiers, manque d'avions, manque de pilotes, manque de mécaniciens, manque de pièces détachées... La liste des défaillances de l'État sur le sujet est longue, très longue. Et malheureusement, ces défaillances ne

s'arrêtent pas aux bombardiers d'eau, mais traversent l'ensemble de la société. Pénurie de soignants qui a forcé de nombreux hôpitaux néo-aquitains à réduire, voire à fermer plusieurs services, et même à filtrer les entrées aux urgences durant tout l'été ; pénurie d'enseignants, qui pousse les rectorats à passer de petites annonces dans la presse locale ou à organiser des *job dating* pour confier l'instruction de nos enfants à des personnes sans expérience ni même formation, ce qui n'a d'ailleurs pas suffi puisque de nombreuses classes, particulièrement en zones rurales, sont restées sans enseignants dans des matières comme l'histoire, la technologie, les langues vivantes ou le français pendant de nombreuses semaines après la rentrée scolaire ; pénurie même de chauffeurs de bus scolaires, obligeant de nombreux parents dans la ruralité, comme on nous l'a rapporté dans la Vienne, à s'organiser comme ils le peuvent en covoiturage pour permettre à des dizaines d'enfants de se rendre à l'école. Décidément, qu'il est loin, le temps où l'on nous présentait les macronistes comme des experts qui allaient révolutionner notre pays ! Nos Mozarts de la finance nous conduisent inexorablement vers la tiers-mondisation de la France, car oui, dans notre région comme ailleurs, il est venu le temps des pénuries, et ce dans tous les domaines.

Cette tiers-mondisation de la France n'est pas tombée du ciel. Elle n'est pas non plus causée uniquement par la situation géopolitique. Elle n'en est qu'un révélateur et un accélérateur. Elle est uniquement le résultat de choix politiques qui ont été pris ici comme à Paris et à Bruxelles. Parlons de la fameuse stratégie de la sobriété ; vous savez, cette stratégie qui est précisément celle de ceux qui n'en ont pas. Cette stratégie qui consiste à infantiliser les Français à travers des spots publicitaires ou par des déclarations ministérielles lunaires pour encourager le port de doudounes ou de cols roulés. Cette stratégie qui pousse les communes à supprimer les illuminations de Noël, à réduire les services publics et à fermer des piscines. Cette stratégie qui demande à nos enfants de porter des polaires en classe pour compenser la baisse du chauffage. Cette stratégie qui impose aux EPHAD de baisser de 10 % leur consommation d'énergie et donc à nos anciens de vivre leurs derniers mois dans le froid. Cette stratégie qui annonce la fin de l'abondance à des millions de Français, alors que ces Français n'ont jamais connu l'abondance et font, depuis des années, attention à leur consommation car ils n'ont pas attendu la crise pour ne pas avoir les moyens de payer leur facture d'électricité.

Mais qui va payer le prix de cette stratégie de la sobriété ? Ce sont les classes populaires, les classes moyennes, les ouvriers, les chômeurs, les salariés, les artisans, les petites communes, les entreprises dont les défaillances explosent, les ruraux à qui l'on veut empêcher de prendre leur voiture ou de se chauffer au fuel. Bref, ce sont ceux qui sont toujours condamnés à subir les choix désastreux de la classe politique. Car comment en sommes-nous

arrivés là ? C'est parce que les gouvernements qui se sont succédés depuis 10 ans ont suivi une politique énergétique dictée par un parti qui pèse 4 % à l'élection présidentielle. Une politique qui a conduit à négliger la seule énergie à la fois sûre, peu chère, décarbonée et efficace, à savoir le nucléaire. C'est bien parce que vos familles politiques à tous ont abandonné tout nouveau projet nucléaire - je pense à Astrid -, ont décidé de fermer Fessenheim, ont décidé de négliger la maintenance régulière de nos centrales pour faire des économies, ont négligé la formation d'ingénieurs spécialisés, que nous sommes aujourd'hui dans une situation où la moitié de notre parc n'est pas opérationnel.

C'est bien parce que vous avez préféré investir dans des énergies aussi intermittentes que coûteuses - que sont les éoliennes et le photovoltaïque, par exemple - plutôt que dans le nucléaire que nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous devons rouvrir des centrales à charbon et être ultra-dépendants des importations de gaz. C'est bien parce que vos familles politiques ont décidé de soutenir le marché européen de l'énergie qui couple les tarifs du gaz et de l'électricité que les Français sont obligés de payer plein pot pour les errements énergétiques de nos voisins, notamment les Allemands.

Il va donc être grand temps de tirer les leçons de vos échecs et d'enfin admettre que le nucléaire doit prendre toute sa part dans l'avenir de notre mix énergétique, y compris en Nouvelle-Aquitaine. C'est d'ailleurs le sens de la motion que je présenterai demain, visant à ce que la Région prenne officiellement position en faveur de l'installation de réacteurs EPR2 sur le site de la centrale nucléaire du Blayet. J'espère évidemment que vous voterez tous pour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On va présenter une délibération à la prochaine CP sur la grêle. On était très présent, les uns et les autres, que ce soit dans les lycées...

J'ai eu Bernard FARGES, qui est l'un des responsables de la viticulture, vendredi ou samedi. Il me disait que le problème était certes la grêle, mais c'est surtout le problème des stocks, notamment dans la moyenne viticulture.

Il est compliqué de débattre avec vous. Au début, on se disait avec Jean-Louis NEMBRINI : est-ce qu'Edwige DIAZ était derrière MELENCHON hier après-midi dans Paris ?

Mme DIAZ. - Edwige DIAZ est à l'Assemblée nationale avec tous ses collègues pour lutter contre ce Gouvernement. Monsieur le Président, vous devriez nous remercier parce que si aujourd'hui vous vous plaignez de la baisse des dotations de la Région, c'est à cause...

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez, vous n'avez pas la parole. Le premier respect d'une démocratie est qu'il y a un Président de séance et que l'on ne prend pas la parole sauvagement, s'il vous plaît.

Deuxièmement, je suis très critique, vous le savez. Je citais Pierre MENDES-FRANCE dans ses écrits sur la crise énergétique de 1974. Votre famille politique, dans l'histoire de France, a laissé des traces indélébiles, c'est vrai, mais pas dans le bon sens.

M. COLOMBIER. - Tu ne vas pas recommencer avec tes trucs, non ? Tes leçons de morale et d'histoire, cela commence à bien faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais quand on me donne des leçons d'histoire et de morale, je réponds.

M. COLOMBIER. - On ne te donne aucune leçon. On parle de politique et de gestion.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'avez pas la parole.

M. COLOMBIER. - En démocratie, on peut quand même s'exprimer. Arrête de jouer au gendarme !

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis Président de séance et tu n'as pas la parole.

Florent BOUDIÉ.

Groupe Renaissance

M. BOUDIÉ. - Merci Monsieur le Président. Permettez que je dise à Edwige DIAZ qu'il ne faut pas confondre l'hémicycle régional avec l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

M. COLOMBIER. - C'est facile !

M. BOUDIÉ. - Chère Edwige, nous siégeons dans la même commission et toute votre intervention n'était pas dirigée contre ou en commentaire des politiques régionales, mais contre ce que vous appelez la macronie. Nous appelons votre camp celui de la lepénie. Je suis donc assez satisfait de constater qu'Alain ROUSSET a mis sur un même plan LFI et le Rassemblement National. Votre intervention était ponctuée d'éléments de langage, de mots d'ordre que nous entendons systématiquement dans l'hémicycle national. Nous y serons ce soir et j'avoue que la stéréo des radicalités...

Mme DIAZ. - Nous avons une cohérence. On parle de la même chose, que ce soit à la Région ou à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame DIAZ, s'il vous plaît. Vous avez l'habitude de prendre la parole dans cette enceinte d'une manière sauvage. Essayez de vous désensauvager.

M. BOUDIÉ. - J'avoue, Monsieur le Président, que j'espérais me reposer de la stéréo des radicalités de l'hémicycle à l'Assemblée nationale, et je vois qu'hélas, Edwige DIAZ s'y adonne systématiquement. Je voudrais quand même, Monsieur le Président, partager les propos qui ont été les vôtres sur le combat des femmes en Iran, qui est d'ailleurs un combat qui dépasse le combat des seules femmes, qui aujourd'hui a gagné toutes les catégories socioprofessionnelles et toutes les régions en Iran. C'est pour nous tous, je pense, un sujet de grand espoir.

Et puis bien sûr, l'hommage que vous avez rendu à Samuel PATY qui rappelle, deux années après son assassinat, le 16 octobre 2020, à la fois la nécessité et la force de rappeler, d'appliquer, d'exécuter les principes de la république, à commencer par celui de la laïcité.

De façon plus légère, en commentaire à ce qu'a dit Alain BACHÉ, je le rejoins sur le combat concernant la chasse à l'alouette. J'étais dans le Médoc il y a quelques semaines auprès d'Henri SABAROT pour soutenir les chasseurs et j'ajoute - si tu le permets, cher collègue -, la pêche à la lamproie. Je le dis de façon un peu légère, mais ce sont des combats parfois très traditionnels qui intéressent beaucoup nos territoires ruraux. Il y a là des structures associatives - je ne sais pas si elles sont écologiques, en tout cas elles sont très environnementalistes, très marquées par des principes idéologiques - qui visent à faire une sorte de harcèlement juridictionnel pour essayer d'attaquer systématiquement les autorisations délivrées par l'État, que ce soit par les ministres, les préfetures, sur des pratiques traditionnelles qu'il faut raisonner, bien sûr - je crois que chacun est d'accord là-dessus. Mais il y a là une colère parfois qui s'exprime dans nos territoires ruraux sur des pratiques traditionnelles qu'il faut à la fois raisonner mais savoir aussi maintenir.

Sur la situation nationale, vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, la question de l'inflation est celle qui taraude la société française. Elle taraude aussi l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Je rebondirai sur les propos de Fabien ROBERT. Nous avons aujourd'hui, en France, le taux d'inflation le plus bas de tous les pays de l'Union Européenne. Ils sont entre 10 et 12 %, nous sommes à 6 %. C'est déjà trop, mais c'est évidemment l'effet de l'engagement très volontariste de l'État à travers toutes les dispositions qui ont été présentées ces derniers mois, adoptées à l'Assemblée nationale dès l'été dernier sur la vie

chère, le pouvoir d'achat, qui se maintiendront. La Première ministre l'a annoncé hier, notamment sur la question des hydrocarbures. Nous avons non seulement le taux d'inflation le plus bas en France - ce qui nous résout pas tout, bien sûr -, mais aussi le prix de l'essence, des hydrocarbures, le plus bas. Il suffit d'aller à la frontière avec la Belgique, avec l'Allemagne, pour constater que des ressortissants de ces pays viennent aujourd'hui prendre de l'essence, faire le plein dans des stations françaises sur le territoire national.

Il faut le rappeler, parce que je suis persuadé, Monsieur le Président, que vous ne partagerez pas les propos d'Alain BACHÉ qui, au fond, appelait à la grève générale, tout comme Olivier FAURE le faisait hier sur une estrade à Paris. Je ne suis pas sûr que ni vous, ni Martine PINVILLE en tant que Présidente du Groupe socialiste ici, partagez cet appel à la grève générale.

Quelques remarques, cette fois-ci, sur les textes, les dispositions, les délibérations que nous aurons à analyser, étudier, débattre au cours des 48 heures qui viennent. D'abord une remarque importante qui est la traduction de la Commission permanente d'il y a quelques jours : c'est le choix que vous avez fait, Monsieur le Président, avec vos équipes, de ne pas augmenter la tarification sur les cantines dans les lycées. C'est une décision salubre, il faut le souligner. Elle est courageuse et correspond à un engagement financier considérable de la part de la Région. Par conséquent, il est évident que nous la soutenons de façon très forte. Cela dit, dans les orientations budgétaires, vous indiquez qu'à l'horizon de 2024, une tarification sociale pourrait s'appliquer. Nous souhaiterions pouvoir être associés à ce travail, parce que faire reposer la tarification sur la question du quotient, après la question de la tarification des transports scolaires qui avait été difficile il y a maintenant quelques années, je crois qu'il sera nécessaire que nous puissions apporter notre réflexion à plusieurs, opposition comprise.

C'est l'occasion pour moi de souligner aussi un élément qui peut paraître secondaire mais qui me paraît important. D'abord, la tarification n'est pas unique entre les anciennes Régions et les trois académies, d'une certaine façon. Je vous le dis tel que je le pense : cette année, maintenir une différenciation tarifaire entre les lycées, c'est trop. Depuis 2015, c'est trop. D'autre part, vous savez aussi que cette disposition s'applique aux agents des lycées. Ce n'est pas non plus correct, mais j'ajoute qu'elle s'applique aux agents des sièges. Vous le savez probablement, Monsieur le Président, mais quand un agent du siège de Limoges ou un agent du siège de Poitiers vient ici, au rez-de-chaussée, déjeuner à la restauration collective, il ne paye même pas le tarif de la Région Nouvelle-Aquitaine ici à Bordeaux, du siège bordelais ; il ne paye d'ailleurs pas non plus la tarification de Limoges ou de Poitiers, mais il paye plein pot

et devra se faire rembourser ensuite. Très franchement, je pense qu'il faut que l'on avance très fort pour les agents du Conseil régional.

Autre précision qui me paraît importante : votre décision, en tout cas tel que vous la proposez - nous en débattons bien sûr au cours des heures qui viennent - concernant l'augmentation de la taxe sur les cartes grises. Nous n'allons pas vous reprocher, Monsieur le Président, de rejoindre la moyenne nationale en termes de tarification, puisque vous augmenteriez - c'est en tout cas la proposition que vous faites - de 4 € par chevaux fiscaux la tarification des cartes grises, pour porter cette tarification à 45 € contre 41 aujourd'hui.

En revanche, nous nous interrogeons - et il y a d'ailleurs un amendement du groupe présidé par Fabien ROBERT en ce sens, que nous soutiendrons - sur la mesure de fin d'exonération concernant les véhicules hybrides, pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'une seule Région en France a décidé de mettre fin à l'exonération, la Région Grand Est. Elle l'a fait au printemps dernier, mais elle l'a fait en accompagnant sa décision d'un investissement de 10 millions d'€ dans l'acquisition de véhicules propres, y compris pour les artisans et les particuliers, et également dans l'acquisition de vélos électriques. C'est-à-dire qu'en face de la fin de l'exonération qui valait pour les véhicules hybrides, elle a décidé d'appliquer un plan de mobilité durable très puissant, très fort. Nous aurions préféré cet équilibre plutôt que la fin totale de l'exonération. Nous aurions aussi préféré la solution bretonne, celle aussi de Centre-Val de Loire qui a décidé de passer d'une exonération à 100 %, qui est le dispositif appliqué aujourd'hui - qui ne le serait donc plus demain -, à 50 %. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement proposé, en particulier par nos collègues du MoDem.

Je terminerai par quelques remarques un peu éparses. L'une qui me tient à cœur, mais vous tient aussi à cœur, Monsieur le Président : cela viendra beaucoup plus loin dans les délibérations, mais le projet de rénovation urbaine de la commune de Castillon-la-Bataille. La Région est en très fort soutien, je veux le souligner, parce que c'est un pôle d'équilibre territorial très important pour nous dans le Libournais de façon générale avec, vous le savez, des taux de pauvreté qui sont considérables, des taux de familles monoparentales importants, de chômage aussi. Il y a donc là un investissement important de la Région. Je pense que l'on aurait pu le porter plus loin. 15 000 € par an, je pense que l'on peut aller beaucoup plus loin, mais cela s'inscrit dans un ensemble plus global. Cette convention sera délibérée dans les heures qui viennent.

Je terminerai sur un point qui fera l'actualité dans les prochaines semaines, qui rejoint complètement la question de la crise énergétique et qui est le choix, en particulier par l'État - le chef de l'État mais pas seulement - d'aller vers une énergie la plus décarbonée possible. A

cet égard, les projets de réacteurs EPR2 feront l'objet de décisions dans les prochaines semaines, avec des arbitrages probablement dès le mois de novembre ou le mois de décembre. Je crois important, Monsieur le Président, que la Région Nouvelle-Aquitaine se positionne par rapport au Blayais de façon forte. Véronique HAMMERER interviendra en ce sens le long de nos discussions de la journée, sur la convention en particulier d'EDF qui ne porte pas sur ce sujet, mais qui nous permettra de rebondir sur cet aspect. Je ne comprendrais pas - je vous le dis de façon très nette - que la Région Nouvelle-Aquitaine ne soit pas en première ligne pour défendre la possibilité d'implanter un réacteur EPR2 dans le Blayais. Il y va de la question de l'équilibre économique dans ce secteur géographique qui, lui aussi, vit une situation de paupérisation accélérée depuis une vingtaine d'années, il faut le souligner. C'est aussi un problème de retournement technologique important pour ce territoire. Nous attendons donc de vous, Monsieur le Président, que vous puissiez vous positionner sur ce sujet précis. Véronique HAMMERER vous sollicitera à nouveau tout à l'heure.

Voilà les quelques mots que je pouvais prononcer au moment où nous abordons cette session plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, mon cher Florent. On répondra tout à l'heure sur le problème des cartes grises. On va rester, compte tenu des choix d'un certain nombre d'autres collègues de Régions, largement en dessous de la moyenne. On ne sera même pas à la moyenne puisque les Pays de Loire, notamment, ont fait une augmentation assez forte. Après, c'est compliqué, parce que 80 % des véhicules hybrides sont des SUV dont les acheteurs peuvent largement se payer 300 € de carte grise. Souvent, d'ailleurs, ce sont les concessionnaires qui offrent la carte grise.

Sur Castillon, comme vous l'avez évoqué, les 15 000 € concernent uniquement l'animation et l'ingénierie, mais l'on est intervenu et l'on va intervenir sur le problème des indivisions, des réhabilitations... On l'a d'ailleurs fait - je me tourne vers la Vice-présidente en charge de ce dossier -, l'on est déjà intervenu sur Castillon dans ce domaine et je répondrai à Madame HAMMERER sur le Blayet. Je rappelle quand même, sur ce genre de dossier, que nous sommes la seule Région de France à avoir créé un cluster de formation, comme nous l'avons fait pour la maintenance aéronautique, sur la maintenance en milieu sensible. C'est peut-être la meilleure réponse, plus que des pétitions de principe.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons commencer cette plénière en rendant un hommage appuyé à Bruno LATOUR, disparu le 9 octobre dernier. Son œuvre scientifique, référence dans les milieux universitaires, et ses réflexions sur la crise écologique devraient nous inspirer collectivement. Il y a déjà 30 ans, il démontrait que nous n'avons jamais été modernes, que la prétendue modernité de notre société capitaliste ne souffre pas d'un problème d'épuisement tardif, mais d'un défaut constitutif.

Nous invitons notre assemblée à s'emparer de cette nouvelle grille de lecture du monde, si riche qu'elle est susceptible d'ancrer nos sociétés dans le vivant et d'organiser toute la vie politique autour de ces enjeux de survie de l'humanité. Cette crise globale est là, sous nos yeux, de manière systémique, après un été marqué par de longues sécheresses et de nombreux incendies. Ces événements extrêmes, catastrophiques, seront désormais la norme et non plus l'exception. Cet hiver s'annonce tout aussi difficile, envolée des prix de l'électricité et du gaz impactant toujours plus nos concitoyens. L'urgence à agir semble désormais largement partagée dans notre hémicycle, mais l'importance et la nature des transformations à mener est loin de faire consensus : agir vite, agir fort, agir efficacement pour cranter un changement radical de modèle et de politique. Les mesures à prendre pour passer l'hiver sont en réalité les mêmes que celles qui doivent nous permettre de préserver une planète vivable et de faire baisser durablement le poids de l'énergie dans le budget des familles.

Deux ans après avoir décrié et moqué le modèle amish, le Gouvernement n'a plus que le mot « sobriété » à la bouche, au point de le confondre avec les pénuries et le rationnement. Dans une situation énergétique d'une immense fragilité, il ne semble pourtant être guidé que par l'idéologie de la consommation. En guise de politique de sobriété, il propose une politique de culpabilité et d'austérité qui fera de chaque individu l'unique responsable de sa situation. Cette politique pèse une fois de plus sur les plus fragiles.

Arrêter son sèche-linge, mettre un col roulé ne suffira pas. Les changements individuels participent évidemment à l'effort collectif, mais celui-ci ne saurait être mené sans transformations profondes. Les plus gros consommateurs doivent réduire drastiquement leur consommation ; c'est une question de justice sociale et climatique. Le manque d'anticipation du Gouvernement concernant la crise énergétique et les limites béantes du bouclier tarifaire actuel sont injustes. Les écologistes portent d'ailleurs au national la proposition d'accès universel à l'énergie reposant sur une tarification progressive bien plus équitable. Injustice aussi pour nos collectivités territoriales, au moment même où le Gouvernement impose à nouveau l'austérité via une nouvelle version du Pacte de Cahors, les fameuses normes de dépenses. Quelles capacités d'action restera-t-il aux collectivités avec des dépenses de fonctionnement qui se réduisent comme peau de chagrin ? Rappelons que ces dépenses dites

de fonctionnement servent en priorité à conduire nombre de politiques publiques concrètes et utiles pour tous dans nos territoires.

Nous défendons une prise en charge par l'État de l'excès inhabituel des factures de nos collectivités face à l'envolée des prix avec, en regard, une exigence pointant précisément des engagements dans la transition et la sobriété énergétique. L'indexation probablement très insuffisante de la dotation globale de fonctionnement et du bouclier tarifaire pour notre Région est très inquiétante. Tout mécanisme de redressement des finances publiques restreignant les capacités d'action des collectivités met de fait en grave péril les services publics locaux ; des services dont les plus fragiles ont un besoin impérieux, plus encore aujourd'hui.

Force de propositions dans cette assemblée pendant cette première année de mandat - comme lors des mandats précédents -, notre groupe a présenté plusieurs mesures qui seraient évidemment des atouts indéniables dans la période actuelle. Des outils pour réfléchir, infléchir et absorber les chocs ; des outils pour accélérer la transition et garantir son équité ; des outils que la Région aurait pu mobiliser depuis déjà des mois, si nos propositions n'avaient pas été systématiquement ajournées. Depuis un an, nous avons ainsi proposé :

- Une convention citoyenne régionale pour la transition écologique, visant à accélérer la reconnexion démocratique : refusée.
- Un plan massif pour la rénovation des dessertes fines des TER du quotidien : refusé.
- Des engagements concrets contre l'évasion fiscale en Nouvelle-Aquitaine suite aux *Pandora Papers* : refusés.
- De retirer la HVE de Néo Terra afin de respecter notre objectif de sortie des pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en 2025, conformément à nos engagements Néo Terra : refusé.
- Des amendements portant sur le règlement d'intervention des aides aux entreprises pour conditionner la politique de performance industrielle à la réduction des gaz à effet de serre, en préservant la santé des personnes et des écosystèmes : refusés.
- De nous doter d'indicateurs innovants de suivi de la politique de feuille de route Néo Terra, permettant de mesurer la consommation régionale de pesticides, nos émissions carbone, la fréquentation des transports en commun, la part du bio dans la restauration collective, la production d'énergies renouvelables, les volumes de déchets produits : refusé.

Tous ces indicateurs nous manquent maintenant au quotidien, et de façon criante, pour mesurer et guider notre action régionale. Ces quelques exemples font parfois terriblement écho à cette propension à combiner *green washing* et imposture écologique, nouvelle stratégie

qui consiste à communiquer sur la nécessité d'une politique écologique systémique tout en gardant en réalité un logiciel productiviste.

Cette plénière, par bien des égards, pourrait malheureusement nous le confirmer. Deux exemples simples à notre ordre du jour :

- Le premier concernant le passage en force par rapport à l'ouverture à la concurrence des TER. Malgré les inquiétudes des usagers, des syndicaux, votre majorité régionale - d'ailleurs en rupture totale avec le PS national - tente d'imposer son choix d'ouverture à la concurrence et ce, sans vote, puisque nous parlons des orientations budgétaires. L'ouverture à la concurrence serait, pour les communistes, ce qu'est GPSO pour les écologistes : une ligne rouge, un combat fondamental. Jamais nous n'avons transigé sur nos combats historiques quand nous étions dans la majorité. Nous espérons que chacun prendra ses responsabilités.
- Le second concernant l'eau et la restauration de la biodiversité, au moment où l'effondrement dramatique du vivant s'amplifie.

Nous allons voter la stratégie régionale de la biodiversité. C'est une belle démarche initiée lors du mandat précédent, mais au global, les lignes budgétaires « biodiversité » sont brutalisées, comme l'est le vivant qui s'effondre devant nous.

En même temps, la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne va bénéficier de 2,8 millions d'€. Cette structure, bras armé de l'irrigation intensive et des bassines pour une infime minorité d'agri-managers, est un véritable sous-marin d'une artificialisation-déconnexion des milieux. Cette compagnie, condamnée par la justice pour assèchement de rivière, épinglée par la Chambre régionale des comptes, va bénéficier d'un énième renflouement. Nous sommes bien loin des bonnes intentions affichées dans la stratégie biodiversité et Néo Terra. Nous butons sur une incapacité à porter le basculement indispensable nécessaire, permettant de passer du référentiel extractiviste de l'eau qui prévaut depuis l'ère industrielle à une conception de l'eau comme matrice du vivant commun essentiel. Vivant, transport, énergie, climat comme exemples patents ; nous devons réduire et mieux partager. Nous devons sortir maintenant de l'imposture.

Au moment de rappeler notre fierté concernant le Nobel de physique du Gascon Alain ASPECT, récompensé pour ses découvertes sur l'intrication quantique, phénomène où deux particules quantiques sont parfaitement corrélées quelle que soit la distance qui les sépare, nous vous proposons de vous en inspirer. Justice sociale et justice climatique doivent être parfaitement corrélées, comme deux particules quantiques. Cette philosophie doit entrer en résonance avec les propositions du CESER : Néo Terra 2 devra s'articuler avec cette deuxième feuille de route que le CESER vous propose depuis 2019 et qu'il serait urgent de

saisir enfin, Neo Societas. Le tout articulé avec un référentiel solide et précis d'éco-socio-éthico-conditionnalités au service des territoires.

Nous rappellerons également tout à l'heure les déséquilibres importants qui se matérialisent dans votre stratégie scientifique, entre sciences dites dures et sciences humaines. Plus que jamais, il y a nécessité à mettre en place des actions plus ambitieuses en matière d'interactions entre science et citoyens, science et société, en s'appuyant aussi sur les associations d'éducation populaire.

Enfin, lors de cette plénière, nous ferons une nouvelle proposition via les motions, puisque c'est le seul espace - extrêmement réduit - que vous nous laissez. Nous vous suggérerons un grand plan de végétalisation dans nos lycées. Nous appellerons également à renforcer fortement les études concernant les concentrations et les effets des pesticides. La situation sanitaire est dramatique dans certaines parties de la Nouvelle-Aquitaine, par exemple dans la Plaine d'Aunis.

Monsieur le Président, chers collègues : réussir la bifurcation ou périr. Saisissez nos propositions maintenant pour la réussir. Le temps presse. L'écologie plus tard, c'est l'écologie trop tard.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très facile, mon cher ami Stéphane. Trop facile. Je prends le dernier argument que vous évoquez : plan de végétalisation des lycées - comme si l'on ne faisait déjà rien, alors même que l'enjeu principal au niveau des lycées, sur le coût de l'énergie, sur la pollution du gaz ou d'autres types d'énergie, est le problème essentiel, d'où notre décision de basculer systématiquement tous nos lycées sur la géothermie et les pompes à chaleur. L'expérience que nous avons menée sur une dizaine de lycées, notamment à Talence et Bergerac, est spectaculaire. Zéro émission de gaz à effet de serre. Par contre, cela nécessite de l'investissement. Des prix divisés par trois.

Vous proposez un gadget, nous proposons une politique systémique.

M. TRIFILETTI. - Puis-je dire un mot par rapport à cela ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ne faites pas comme Edwige DIAZ, s'il vous plaît.

M. TRIFILETTI. - C'était simplement pour vous rappeler que la végétalisation... On en reparlera demain.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'avez pas la parole, d'abord parce que vous ne me l'avez pas demandée. Il faut quand même qu'il y ait un peu de discipline dans une assemblée de 183 personnes.

Sur la convention citoyenne, nous avons pris la décision, dans la politique des déchets - qui n'avait pas beaucoup avancé dans le mandat précédent -, de réunir systématiquement les familles dans cinq ou six syndicats intercommunaux de traitement des ordures ménagères, pour voir quelles sont les solutions. Nous avançons sur nos compétences et sur nos dossiers.

Deuxièmement, sur Neo Societas, j'ai demandé à la Présidente du CESER de venir non seulement l'exposer au Conseil régional, mais l'exposer en CTAP, c'est-à-dire devant tous les niveaux de collectivités locales, parce que seule, la Région n'y arrivera pas.

Sur le plan des dessertes fines, vous avez boudé la séance plénière quand j'ai proposé quasiment 1 milliard alors que le Gouvernement ne met que 500 ou 600 millions d'€ sur la transformation de dessertes fines.

Sur l'évasion fiscale, nous n'avons aucun pouvoir fiscal.

Sur les problèmes HVE, agroécologie versus bio, nous consacrons 25 % de notre budget au bio. Nous avons défendu et allons encore défendre - Jean-Pierre RENAULT en parlera à une prochaine réunion - le maintien des bio que le Gouvernement a sorti. Il est peut-être vrai que nous ne faisons pas assez de communication. Je ne suis pas sûr que cela vous satisfasse, mais il faut que l'on amène les 90 % d'agriculteurs qui sont en conventionnel vers l'agroécologie. J'ai besoin - parce qu'aujourd'hui cela n'existe pas encore - de définir l'agroécologie qui sera entre l'agriculture conventionnelle... Cela dépassera peut-être le bio, parce qu'au-delà du bio qui utilise encore du cuivre dans les vignes - qui est quand même un poison...

M. TRIFILETTI. - Moins que les CMR, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - ... et qui est la seule capacité de traitement aujourd'hui, la bouillie bordelaise, pour le mildiou et d'oïdium -, qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons accompagné l'entreprise qui a un substitut naturel au cuivre. Je pense que l'on sera capable à un moment donné de mettre sur le marché, quand l'ANSES le voudra bien, un produit systémique qui réglera un problème de fond.

Vous parlez de conditionner nos aides, mais on le fait déjà. Simplement, jusqu'à quel seuil ? Nos principales interventions - cette politique avait été préparée par Françoise COUTANT, on la continue et on l'amplifie - portent sur les électro-intensifs et ce qui pollue le plus, notamment Calcia et les grandes cimenteries. Regardez les dossiers, plutôt que de parler en l'air.

Sur la part du bio dans les cantines, on doit être à 25 ou 30 %. Mais ne pensez-vous pas que l'action que nous avons menée avec l'ACENA, c'est-à-dire avec les gestionnaires... C'est

toute la différence entre une pétition de principe qui, moi, commence à me sortir par les oreilles...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, on va importer du bio pour nos cantines...

M. LE PRÉSIDENT. - On nous donne des leçons ici tout en ne faisant que parler et en ne faisant rien de concret. Que fait-on ? On a mobilisé tous les gestionnaires, tous les chefs de cuisine pour qu'ils mettent en place des circuits courts, du bio, l'approvisionnement des lycées, des collèges, des EPHAD. On adresse aujourd'hui 60 millions de repas, avec des circuits courts, du bio ou de l'agroécologie. C'est quand même un peu mieux qu'une petite pétition de principe à la fin d'une matinée.

Quant à l'eau, on a un grand débat qui est fait dans les Comités de bassins. On va continuer à le faire. Oui, l'agriculture a besoin d'eau. Oui, il faut restaurer les cycles longs. Oui, il faut que l'on puisse à un moment donné arrêter de pomper dans les nappes profondes pour prendre de l'eau de surface quand elle est excédentaire. On est d'accord là-dessus et l'on avance.

C'est terrible. Eric, sinon je vais m'énerver.

M. SARGIACOMO. - Merci Président. Monsieur le Président, cher Alain, chers collègues, depuis quelques mois, entre contexte géopolitique, catastrophes climatiques, comment ne pas avoir la sensation que l'humanité danse au bord d'un précipice, hésitant entre un destin funeste et un monde meilleur ? Mes premières pensées iront aux femmes iraniennes, à leur mobilisation actuelle, elles qui subissent une répression de grande ampleur un mois après les morts de Mahsa AMINI, Nika SHAKARAMI et bien d'autres.

Je tiens à saluer le courage immense, sans commune mesure, de ces femmes qui, depuis plus d'un mois, défient le pouvoir en place et sa police des mœurs, se battent au péril de leur vie pour défendre leurs droits, leur liberté, face à un régime totalitaire toujours plus répressif et rétrograde. Aujourd'hui, c'est toute la société iranienne qui se mobilise à son tour ces derniers jours. Rendons-leur hommage, et que l'avenir du peuple iranien soit celui de la liberté ; liberté que nous chérissons et que nous voulons universelle.

A l'heure où une actualité chasse l'autre, n'oublions pas l'Ukraine lorsque nous voyons le sort réservé aux Ukrainiennes et Ukrainiens qui se battent également pour leurs libertés. La société ukrainienne subit cette guerre sans fin où la Russie du Président POUTINE frappe les populations civiles avec brutalité, avec pour unique objectif mortifère la destruction et l'effacement d'un peuple. Il nous faut prendre conscience de nos droits et libertés si chèrement acquises, et pourtant fragiles, à l'heure où néo-fascistes et populistes gagnent du terrain dans

nos démocraties, notamment en Europe, comme le démontre tout récemment l'ascension de l'extrême droite en Suède et en Italie, avec toujours comme obsession l'autre, l'étranger, le migrant.

Rengaine connue également en France d'un parti qui a fait de ces sujets migratoires son fond de commerce et qui a aujourd'hui 50 ans - 50 ans non assumés -, un nom qui a changé, mais une idéologie qui reste la même. Celle de l'extrême droite et ses relents nationalistes et identitaires.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, on ne va pas passer la séance à se faire insulter. Recadrez un peu vos orateurs !

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, vous vous rendez compte de ce que vous avez dit tout à l'heure ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, nous demandons une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La suspension de séance est de droit. Elle est de trois minutes. Cela va permettre à Eric SARGIACOMO de boire un verre d'eau.

M. COLOMBIER. - Cela devient une tribune révolutionnaire chez toi. On se croirait en 1792 !

(Suspension de séance)

M. LE PRÉSIDENT. - La séance va reprendre, si vous voulez bien rejoindre vos places. S'il vous plaît.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, merci. Je suis respectueuse de la démocratie, je ne suis pas contre que nous ayons des discours parfois enflammés. Par contre, Monsieur le Président, il est quand même de votre devoir que tous les élus ici se respectent. En l'occurrence, on ne peut pas servir, nous, les élus du Rassemblement National, de dépotoir, de réceptacle à insultes. Donc Monsieur le Président, je vous le dis comme je le dis à tous nos collègues : il n'y a pas de traitement de faveur. Je veux parler de politique nationale, vous me dites qu'il ne faut pas le faire. On a des collègues qui parlent aussi de politique nationale et même de politique internationale ; je vous demande donc de rétablir l'équilibre en ce qui concerne vos leçons.

En matière d'insultes, je le dis, Monsieur le Président : nous utiliserons tous les droits qui sont à notre portée pour faire respecter notre Groupe Rassemblement National, mais surtout nos électeurs qui ne cessent d'augmenter d'élection en élection. Avec les discours que vous tenez, je pense à mon avis que nous arriverons très prochainement au pouvoir. C'est clair.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Eric SARGIACOMO pour terminer son propos.

M. SARGIACOMO. - Je vais essayer de terminer et d'être le plus bref possible, Monsieur le Président. D'ailleurs, à cette occasion, je souhaiterais vous adresser un message de soutien suite à la plainte qu'avait déposée le Rassemblement National suite à la parution d'une interview cet été dans *SUD-OUEST*, pour ceux qui doutent de notre pugnacité à combattre certaines choses.

Quand certains continuent de diviser, d'opposer et d'être dans l'incantation, nous avons fait le choix de proposer et d'être dans l'action. « Faire plutôt que dire » pourrait être la devise de notre Région. C'est bien dans cette logique que nous souhaitons que nos débats se déroulent pendant cette session, marqués par le budget supplémentaire, le débat d'orientations budgétaires, le rapport Néo Terra entre autres. Dans ce contexte de crise économique, de forte hausse de l'inflation et de contraintes budgétaires pour les collectivités, la Région a proposé des solutions concrètes pour le pouvoir d'achat des familles. Nous avons maintenu le prix de la restauration scolaire tout en garantissant des produits de qualité en circuit court et bio. C'est un choix politique que nous assumons, et je tiens à saluer le Vice-président Jean-Louis NEMBRINI pour sa qualité d'écoute et son engagement, d'autant plus dans cette conjoncture. Cela correspond à nos valeurs de solidarité et d'égalité, qui ne sont pas de vilains mots comme certains pourraient le penser ici.

La Région, par son intervention, a permis également à nos tissus économiques de tenir et de sauvegarder des emplois durant les crises qui se sont succédé. L'augmentation des défaillances des entreprises actuellement nous appelle à la vigilance et à l'anticipation. Je sais pouvoir compter sur le volontarisme de notre première Vice-présidente en ce domaine, chère Andréa. Le monde de la culture, qui continue de subir les conséquences des différents confinements successifs par des pratiques culturelles qui ne cessent d'évoluer, a pu compter sur le soutien sans faille de la Région. L'anticipation face au changement climatique, les questions de souveraineté énergétique et de biodiversité sont au cœur de notre projet de mandature à travers la feuille de route Néo Terra. L'action menée par le Vice-président Guillaume RIOU - que je tiens à saluer et qui nous présentera le rapport Néo Terra 2021 tout à l'heure - est tout à fait dans cette droite ligne. Je salue sa volonté.

Nous sommes toutes et tous convaincus - j'espère - que notre avenir va être de plus en plus profondément impacté par le changement climatique. C'est déjà le cas entre températures record, sécheresses et feux de forêt. L'été infernal que nous avons vécu en est le triste exemple, et cela va l'être encore davantage. C'est un sujet éminemment complexe que nous

devons regarder en face, chacune et chacun ici le mesure. Nous sommes sans doute les dernières générations à avoir encore la capacité d'arrêter la destruction du vivant. Nous ne pouvons plus reculer.

La Nouvelle-Aquitaine est la seule Région de France à décliner les enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement en enjeux locaux. Néo Terra permet de répondre aux enjeux soulevés par cette crise et de renforcer progressivement la contribution de notre Région aux équilibres alimentaires.

C'est bien tout cela dont on parle, de l'anticipation avec des réponses concrètes, et l'action volontariste du Président et de l'exécutif qui est exemplaire dans ces moments. Je souhaite le saluer.

Comme chaque année, cette séance plénière, au début de l'automne, est en partie consacrée à nos orientations budgétaires afin de fixer le cap de l'année qui vient. Le budget supplémentaire et les orientations budgétaires qui vous seront présentés tout à l'heure par ma collègue Vice-présidente Sandrine DERVILLE sont ceux du courage et de la responsabilité dans une période difficile, marquée par les conséquences du COVID et de la guerre en Ukraine qui dérègle l'économie mondiale. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail tout à l'heure, mais je tiens, au nom du groupe, à réitérer mes félicitations à notre Vice-présidente chargée des finances et du budget, Sandrine DERVILLE, pour le travail important mené afin de fixer le cap pour le prochain exercice budgétaire dans un contexte difficile, ainsi que son art de la pédagogie pour des sujets pour le moins arides. Le contexte difficile nous oblige à des choix, mais notre volonté est de conserver notre capacité à agir et à investir.

Voilà pour les sujets qui seront abordés durant ces deux jours de plénière.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, assurer un avenir pérenne aux Néo-Aquitains en embarquant tout le monde et en faisant face aux défis de demain en totale responsabilité, en phase avec l'urgence climatique et environnementale : c'est le sens de notre action et ce qu'entreprend la Région Nouvelle-Aquitaine au quotidien. Soyez-en assurés.

Pour conclure, je dirais que nous devons agir pour l'avenir, avoir l'optimisme de notre volonté. Alors, nous pourrions avoir - comme Jean JAURES - une confiance inébranlable en l'avenir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Eric.

Il faut que nous fassions cela dans l'ordre. Marie JARRY est la nouvelle membre du Conseil Régional.

Mme JARRY. - Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Et j'accueille aussi Elodie BOURREL qui est là. On a reçu le courrier de la Préfète. Comme nous sommes dans un système un peu colonial, tout passe par la Préfecture.

Cette installation marque le début de l'exercice effectif de votre mandat, tout cela avec un PV bien construit. Je rappelle que la séance est intégralement retransmise sur Internet via notre site institutionnel. Je vous propose que nous attaquions l'ordre du jour et que notre pause démarre à 13 h 30.

Le quorum est atteint. Je propose, pour changer - parce que cela tombe toujours sur les mêmes - à Jean-Luc ARMAND de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance. Sinon, c'est à chaque fois Mathieu HAZOUARD, Mathieu BERGÉ, Henri SABAROT. Après, j'ai une revendication du groupe des secrétaires habituels.

Il y a trois dossiers inscrits selon la procédure d'urgence :

- Le rapport Néo Terra,
- La mise en place de la feuille transmission-reprise d'entreprises,
- La reprise du matériel roulant.

Je l'ai évoqué devant les Présidents de groupes, pas de souci. Je vous remercie.

Pour plus de clarté sur l'organisation des votes, compte tenu du fait qu'un certain nombre de nos collègues sont en visioconférence :

- Les conseillers régionaux qui ne sont pas en présentiel et non connectés en visioconférence sont considérés comme absents, sauf s'ils sont représentés. Le pouvoir doit être remis en début de séance, ou au plus tard au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.
- Pour l'inscription des votants et de leur vote au procès-verbal et pour alléger notre séance, je ferai appel à chaque Président de groupe pour qu'il énonce clairement le vote de son groupe. Si un élu ne vote pas de la même façon, il faut qu'il l'annonce aussi.

Pas de souci sur cette procédure à la fois de clarification et de simplification ? Je vous remercie.

Concernant le déport - et je suis concerné pour ma part -, tout Conseiller régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier se déporte, quitte la réunion lors du débat, et figure dans le

résultat du vote après la mention « non-participation ». En amont, bien entendu, il n'aura donné aucune instruction ni aux Conseillers régionaux, ni à l'administration, émis aucun avis, etc. Je souhaite pour ma part - je le dis à Florent BOUDIÉ - que l'on fasse évoluer ces choses-là, parce qu'à un moment donné, l'on va avoir une assemblée qui sera toute en déport.

On peut passer aux débats.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal de la séance du 20 juin, y a-t-il des observations ?

Pas de remarques particulières ?

Il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de passer au rapport Néo Terra, avec Guillaume RIOU directement.

M. RIOU. - Merci Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, Marie, nous allons pouvoir commencer avec notre slide n°2 directement. Il s'agit donc de vous présenter ce matin notre rapport Néo Terra qui constitue l'activité de l'année 2021, avec les 11 ambitions affichées - vous le savez - depuis le 9 juillet 2019, date d'adoption de notre feuille de route, avec des transitions à horizon 2030.

Trop souvent, nous imaginons cet espace de transition à l'horizon 2040, 2050. Alain ROUSSET nous rappelle régulièrement que les objectifs que nous nous sommes assignés sont bien sûr de 2030. L'urgence est telle que c'est bien ce mandat qui pourra préfigurer de ce que sera notre XXI^e siècle comme une évidence.

Les 11 ambitions, vous les connaissez maintenant. En premier lieu, la question des ressources, leur préservation, mais néanmoins leur utilisation de manière pondérée, nuancée, dans le cadre de l'ensemble de nos activités socio-économiques. Donc un exercice de composition évident : comment protéger en utilisant ? C'est la question que soulevait tout à l'heure Alain BACHÉ à travers la question du bois énergie. Je souhaiterais d'ailleurs rassurer Alain : notre Schéma régional biomasse, adopté durant la plénière du mois de juin de mémoire - au printemps en tout cas -, fait la démonstration technique que nous pouvons utiliser du bois énergie, notamment dans le houppier, dans les rameaux des branches, tout en préservant l'utilisation artisanale, industrielle, pour le bois d'œuvre et le bois industrie. C'est la question de la hiérarchie des usages : en premier lieu les usages nobles, puis les usages énergétiques en second lieu, ce qui peut d'ailleurs nous amener à avoir une puissance de feu de 25 térawattheures concernant le bois énergie, si l'on utilise correctement les ressources de Nouvelle-Aquitaine.

Stéphane TRIFILETTI, vous citiez tout à l'heure Bruno LATOUR ; il est d'actualité pour tout un chacun de situer Bruno LATOUR dans ce qui nous obsède aujourd'hui, ce qui nous responsabilise, mais je crois aussi avoir compris dans les écrits de Bruno LATOUR qu'il est question de qualifier nos territoires, de prioriser nos usages, de définir territorialement, par les habitants, ce que doivent être nos priorités. C'est bien ce que nous essayons de mener comme exercice politique dans Néo Terra.

Concernant ce rapport Néo Terra, il est question de dresser le bilan, et finalement de rendre compte du point de vue comptable - c'est un exercice obligé par la loi, qui doit être antérieur aux objectifs budgétaires que traduira tout à l'heure Sandrine DERVILLE. Il est nécessaire et c'est pour cela que dès ce matin, en premier lieu, nous attaquons par cet objet.

Rendre compte, c'est illustrer : illustrer ce que sont nos allocations, nos 786 millions d'allocations en 2021, qui sont en augmentation. Nous étions à 40 % en 2020, 46 % en 2021 du budget pour 5 864 dossiers. Là aussi, une augmentation de 8 %, en passant de 24 à 32 %.

Tout cela ne peut se faire sans les femmes et les hommes qui s'activent au quotidien pour ce faire, au sein de cette assemblée, tant du point de vue des élus, des équipes constituées, que de l'administration - je tiens à les saluer -, de l'unité Néo Terra dont Emilie CONGIU BALLESTE a la coordination. Une équipe que nous avons souhaité voir s'étoffer. Aujourd'hui, six personnes la composent, venant s'ajouter aux 20, 25, 30 pilotes répartis sur l'ensemble des 50 Directions de l'administration qui drivent au quotidien les ambitions de Néo Terra : embarquer tous les acteurs, embarquer l'ensemble des entreprises, les territoires, les collectivités locales, les 6 millions d'habitants, mais aussi le CESER qui a été tout à l'heure cité par le Président, qui scrute avantageusement notre quotidien en la matière.

Nous avons commencé cet exercice et le Président m'avait commandé de réunir l'ensemble des groupes représentés dans cet hémicycle pour un Comité transpartisan qui a eu lieu il y a 15 jours pour une première étape, et que nous réunirons une seconde fois pour une sorte de navette de discussion, d'amendements, de propositions que je souhaite ambitieuses. C'est bien dans ce cadre-là que nous souhaitons embarquer l'ensemble des acteurs, y compris les compositions politiques de notre institution.

Donc des points d'amélioration, oui. Nous pouvons aussi considérer, et je le fais de manière très honnête devant vous, devant nous, qu'il y a des possibilités d'amélioration et que la situation est imparfaite. Nous avons besoin de travailler, y compris sur l'exemplarité de la Région. Beaucoup de travaux sont encore à mener en la matière, mais les questions sociales, sociétales, de santé se posent au fur et à mesure que nous avançons dans ce projet Néo Terra, dans cette compréhension de ce qu'est Néo Terra, bien qu'en premier lieu - je tiens à le re-souligner car c'est important - la question des ressources, de la préservation et néanmoins de leur utilisation, reste vraiment la priorité.

Cette question de transition sociale est obligée. Il n'y aura pas de transition environnementale sans accompagner l'ensemble des personnes pour ce faire. L'actualité énergétique entre autres, mais aussi nutritionnelle, les questions de santé publique le montrent au quotidien. Françoise JEANSON et Gilles BŒUF s'occupent de définir ce que pourrait être

la politique One Health : une seule santé, une santé publique dédiée aux humains, mais également les questions de santé environnementale, de santé végétale, animale, qui composent un grand ensemble. Là aussi, cela fait écho aux propos de Bruno LATOUR : le genre humain et le genre non humain, jusqu'aux bactéries et aux micro-organismes qui composent l'ensemble de nos êtres. François JEANSON, Gilles BŒUF travaillent au quotidien pour imaginer ce que pourra être One Health, ce que pourra être cette perspective de santé globale.

Voilà ce que j'avais essentiellement envie de vous dire ce matin. Le temps est court, je pense qu'il faut que nous réduisions un peu les interventions de chacun pour aller vers une forme d'essentialisation du propos. En tout cas, je vous le redis : nous souhaitons, je souhaite que nous soyons tous autour de cette discussion et que vous puissiez, chaque groupe, amender de manière constructive l'ensemble des propositions de demain pour attaquer notre feuille de route Néo Terra 2 que nous travaillons, que nos équipes, que l'ensemble de notre administration travaillent au quotidien pour définir ce que sera cette deuxième partie de mandat et la préparation de notre XXI^e siècle, là encore.

Merci à vous.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Merci Guillaume. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Madame COUTANT, allez-y.

Mme COUTANT. - Madame la Présidente, chers collègues. Merci Guillaume RIOU de nous avoir présenté ce rapport qui se veut être le rapport développement durable, à présenter chaque année en amont du débat d'orientations budgétaires. Il se trouve que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, nous sommes passés du rapport développement durable au rapport Néo Terra qui est - il faut bien le signaler - très agréable à lire, illustré, clair et attractif. De ce côté-là, il n'y a pas de sujet. Il est plus synthétique que les années passées, sans doute plus lisible aussi, mais il souffre de quelques carences du fait du recoupement étroit qui a été fait avec la feuille de route Néo Terra et les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

En effet, cette feuille de route Néo Terra n'évoque pas l'ensemble des piliers du développement durable. Recouper Néo Terra et ce rapport développement durable est peut-être hasardeux, en tout cas incomplet.

Néo Terra, comme je viens de le dire, ne recoupe pas l'ensemble du volet des objectifs de développement durable, donc du développement durable : il manque tous les volets sociaux et sociétaux qui, pourtant, relèvent de compétences régionales. Je rappelle d'ailleurs que l'an passé, il y avait eu en annexe tout ce qui n'avait pas pu être indiqué au travers des 11 ambitions de Néo Terra. Cette année, nous n'avons même plus cette annexe. C'est bien dommage parce qu'on le voit de toute façon nettement : si vous prenez la page 89 du rapport, nous avons un tableau avec les 17 objectifs de développement durable. Trois ne sont pas du tout abordés dans le rapport, et pourtant ce sont des compétences régionales et des sujets sur lesquels nous travaillons ensemble. Je ne parlerai que de l'égalité femmes/hommes mais il y en a d'autres, bien sûr. Et puis certains objectifs de développement durable sont très peu abordés, pourtant je rappelle que cela relève des politiques régionales.

On va enrichir cette feuille de route Néo Terra et probablement que le rapport développement durable de l'année prochaine sera plus exhaustif, mais sur les cinq engagements qui font partie de tous les rapports développement durable, deux d'entre eux ne sont pas abordés dans celui que nous étudions ce matin. C'est dommage.

En deuxième point, je voulais revenir sur la page 10 de ce rapport qui résume les budgets alloués au développement durable durant l'année 2021 - en tout cas aux 11 ambitions Néo Terra. Il est intéressant d'avoir la répartition de ces budgets, néanmoins c'est un peu hasardeux et peut-être aussi un peu inquiétant, parce que ce budget Néo Terra recoupe 46 % du budget régional. Déjà, pourquoi est-ce que le budget total ne serait pas Néo Terra compatible ? Et puis parmi ces 46 %, 53 % sont alloués au transport et à la mobilité propre. Est-elle réellement propre et durable ? C'est une autre question.

Cela veut dire que l'on se partage 22 % du budget pour tous les autres champs du développement durable. Je lis 2,3 % sur le mix énergétique ; c'est bien faible. 2,1 % sur les déchets ; cela reste bien faible. 1,6 % sur l'eau, qui est quand même un sujet majeur qui nous importe tous ; c'est faible aussi. Il est donc intéressant d'avoir ce tableau, il a le mérite d'exister et c'est fort passionnant, mais il montre aussi notre marge de progression au sein de cette collectivité régionale.

En troisième point, je voulais parler de la carte qui nous est livrée en page 11, qui est aussi très intéressante puisqu'elle permet de voir les répartitions territoriales. Là, nous voyons qu'il y a une répartition plutôt équilibrée d'un département à l'autre pour les budgets alloués sur les questions, toujours, de développement durable, peut-être avec un bémol sur la Creuse et des budgets un peu plus réduits. Mais égalité de traitement signifie-t-elle équité ? C'est là encore une question.

Enfin, toujours en annexe, on a une liste d'indicateurs. Je ne sais pas si vous avez pris la peine de lire ces indicateurs. Là, c'est indispensable et c'est évident une priorité que de mettre en place des indicateurs pour qualifier, évaluer nos politiques régionales, mais encore faut-il que ces indicateurs soient en rapport avec le sujet que nous traitons. Il y a un rapport avec le développement durable, mais je rappelle que c'est le rapport développement durable Néo Terra de notre collectivité régionale. Là, quand on lit les indicateurs, ils ne sont pas liés simplement aux travaux et à l'impact des actions des politiques régionales, puisque certains indicateurs recouvrent des politiques conjointes avec d'autres collectivités, ou d'autres acteurs de la Région. Il serait donc intéressant aussi d'avoir le différentiel entre ce qui se passe à l'échelle régionale et ce qui se passe réellement à l'échelle du Conseil Régional.

Mme BROUILLE. - Merci de conclure, Madame COUTANT.

Mme COUTANT. - Je conclus justement, j'y étais, Madame la Présidente. Je note quand même un élément important pour notre collectivité : ce réseau de référents, avec ses salariés de la collectivité dans chacun des services qui s'impliquent sur ces questions de développement durable. C'est plutôt très encourageant. Je sais combien ils travaillent et que le pilotage est essentiel en la matière, avec la prise en compte du développement durable sur l'ensemble des politiques de la Région. Je sais combien construire ce type de document réglementaire est complexe. Ce rapport est réellement intéressant - je ne veux pas rester sur une note négative - mais perfectible, notamment sur les questions sociales, en intégrant certainement tout le volet et les propositions du rapport du CESER Neo Societas.

Mme BROUILLE. - Merci. Madame LAURENT-GUÉGAN.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier le Vice-président Guillaume RIOU pour sa présentation et pour le pilotage de Néo Terra 2, entre commissions et Comité partisan, lors desquels chaque sensibilité politique de notre assemblée peut s'exprimer et proposer.

Disons-le sans préambule : ce rapport Néo Terra 2021 est bon, et cela à plus d'un titre. Il a tout d'abord l'immense mérite d'exister et ainsi de faire œuvre de pédagogie et de démocratie à travers ses échanges et divers indicateurs de résultats. Ainsi, l'on constate que Néo Terra progresse, trouve son public et prouve également sa pertinence auprès des acteurs du territoire. On note une progression des labellisations, avec 47 projets retenus sur 164 dossiers déposés.

Néo Terra 2 est aussi pour nous la santé et One Health. One Health est une vision selon laquelle la santé est un tout, un concept qui vise à associer santé humaine, animale et environnementale. Ainsi, l'OMS, l'ANSES et divers chercheurs ont validé ce concept et sa

pertinence. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fomentier le bien-être et à la lutte contre les menaces pour la santé et les écosystèmes.

Il s'agit également de répondre aux besoins collectifs en eau potable, en énergie propre, en air pur et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable. One Health est aussi une nécessaire mutation institutionnelle à mettre en œuvre pour changer les mentalités.

Il en est de même pour Néo Terra. Il nous faut aujourd'hui changer de paradigme et de certitudes, tout en trouvant une voie vertueuse et médiane entre ceux qui voudraient que rien ne change jamais et ceux qui trouvent toujours que rien ne va assez loin. Ainsi, avec Néo Terra, nous avons la possibilité de faire des choix politiques, de mettre en œuvre une vision politique transversale complète, et donc transpartisane. Transpartisane car adossée à un Comité scientifique qui a aussi le mérite de nous donner des clés sur l'état de nos connaissances, de la recherche et du monde tel qu'il est. Il est temps de sortir ses œillères et de sortir l'écologie de l'idéologie.

Aussi, nous saluons la qualité de la présentation et du travail effectué. Nous invitons également les uns et les autres à faire de la politique autrement, en proposant plutôt qu'en critiquant. Les Néo-Aquitains nous regardent. Néo Terra - et bientôt Néo Terra 2 - sont surtout une formidable opportunité de porter un changement sociétal à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Une opportunité de préférer la politique aux petites phrases et aux effets de manche.

Je vous remercie.

Mme FARRENG. - Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. D'abord, merci pour cette présentation. Ce bilan développement durable 2021 a été complété dans la forme par rapport à celui de 2020. C'est appréciable. En tout cas, cela va permettre de préciser nos questions.

Je voulais quand même faire un bémol de taille : ce rapport a été injecté très tardivement dans les délibérations. Quand on aime, on ne compte pas - même le week-end -, mais pour la considération de notre travail, je vous remercie de pouvoir mettre à l'avenir des documents - qui sont en plus des documents de plus de 100 pages - dans les délais dans les délibérations.

En effet, je disais que nous avons plus d'indicateurs, notamment sur les aspects budgétaires, mais ce sont des indicateurs qui restent flous. Nous apprenons en effet que nous avons 46 % des montants des dossiers votés dans cette instance qui sont fléchés Néo Terra

par les services, mais il y a un petit astérisque : par ailleurs, ils ne relèvent pas d'une évaluation climat. Cela peut laisser perplexes sur la fiabilité des chiffres et je pense qu'il y a vraiment un travail à faire sur ce point, pour que les chiffres fléchés correspondent bien à de véritables progrès et des actions climatiques.

On peut voir que les seules données vraiment solides concernent les financements européens FEDER, à hauteur de 73 millions d'€, et FEADER à hauteur de 240 millions d'€, ce qui est normal puisque dans le règlement d'intervention, ils intègrent les fléchages environnementaux : 30 % pour le FEDER, par exemple.

Je me tourne donc vers Guillaume RIOU, nous en parlons très souvent : ce besoin de consolider le budget sur des indicateurs fiables et sur un véritable budget sanctuarisé dans le budget de l'institution est criant. On le voit à travers ce rapport. Nous devons vraiment progresser sur ce point.

Je voudrais aussi faire quelques commentaires sur le rapport en soi. Je pense notamment qu'il manque toujours à Néo Terra des objectifs clairs, coordonnés avec les politiques nationales, européennes, et surtout qui s'adaptent - parce que notre monde bouge - avec le contexte national et international.

Je voudrais m'arrêter sur deux points sensibles :

- Je sais bien qu'il s'agit du bilan 2021, on n'était donc pas tout à fait dans la même situation, mais dans « construire un nouveau mix énergétique », l'on n'a que 2 % des budgets fléchés en 2021 et sans augmentation, alors que cela devrait être une part incrémentale. On a vraiment besoin, à l'heure où l'on recherche ardemment - et c'est une obligation - notre souveraineté énergétique dans cette période de crise, d'allier souveraineté et transition énergétique et écologique pour la sortie des énergies fossiles. Oui, on peut saluer les projets agri-solaires, méthanisation, hydrogène naturel, mais où en est la partie recherche sur les nouvelles énergies ? Je pense à la géothermie qui vient de faire l'objet d'un rapport du Haut-Commissariat au plan, qui est une énergie de proximité, accessible sur notre territoire et bon marché pour nos concitoyens. Je sais d'ailleurs que la Région a investi dans cette technologie pour le lycée de Royan. Mais *quid* d'un déploiement plus massif ?

Parlons aussi de l'électrification du parc automobile. On a entendu hier les annonces du chef de l'État, avec des mesures très volontaristes pour permettre, avec un bonus de 7 000 € pour l'acquisition de véhicules électriques pour la moitié des ménages français et d'un *leasing* de voitures électriques à 100 € pour les ménages plus modestes. 2035 est un objectif très court pour l'électrification des voitures. Où en est-on sur ce sujet, notamment pour l'équipement en bornes électriques de notre Région ?

Enfin, *quid* de l'énergie maritime, l'énergie marémotrice, par exemple ? Une fois de plus, l'océan est totalement délaissé sur cette question.

- Deuxième sujet : ressources en eau. Identique : 5 % des dossiers votés sans augmentation et seulement 1,6 % du budget. Je ne vais pas m'y arrêter parce que ma collègue Pascale REQUENNA y reviendra un peu plus tard dans les débats, mais nous avons évidemment besoin de résoudre cette question de l'eau, de la gestion et la captation de l'eau, puisque toutes les agricultures, y compris l'agriculture biologique, ont besoin d'eau.

Je m'arrêterai aussi - mais j'en ai souvent parlé avec Guillaume RIOU - sur le suivi des politiques publiques et leur efficacité. C'est un grand trou dans la raquette de Néo Terra, une impasse. Il faut que l'on puisse quantifier les stratégies et les avancer en termes de CO2 économisé, de nombre de bâtiments isolés... C'est un point très important.

En effet, Monsieur le Vice-président, vous avez mis en place un Comité transpartisan qui est très important, parce que nous aurons besoin de débattre de ces différents points. J'ai participé au premier, je serai là - et notre groupe sera également présent - pour continuer ces débats et pour continuer surtout à résoudre ces questions très stratégiques pour notre Région, notre pays et nos concitoyens.

Merci beaucoup.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame FARRENG.

M. COSTE. - Monsieur le Président, merci de nous donner la parole. Je voudrais juste dire que je suis attristé de voir le niveau et le contenu des débats que nous avons pu avoir dans nos travaux préliminaires. Je pense que ce n'est pas en jetant des anathèmes et en insultant les extrêmes, aussi bien de droite que de gauche, que l'on arrivera à résoudre le problème de notre pays, et que l'on arrivera à faire exister notre région.

Si l'on en est là aussi sur le plan politique, c'est parce que nous tous avons notre part de responsabilité et que nous ferions mieux d'être force de propositions, de balayer devant notre porte et de regarder la réalité des besoins de nos concitoyens, plutôt que de rejeter de vieilles recettes que beaucoup de nos concitoyens ne comprennent plus. Même si le devoir de mémoire est quelque chose d'important, je pense qu'il appartient aussi à tous. Il ne faut donc pas mélanger les choses.

Le rapport qui arrive aujourd'hui et qui est là en premier - je vous félicite de l'avoir mis en premier à l'ordre du jour - sur la transition environnementale est certainement un sujet très important et quelque chose qui préoccupe nos concitoyens, mais certainement moins le commun de nos citoyens que l'élite française et beaucoup d'élus qui se gargarisent de ces sujets-là. Je voudrais vous dire que je suis très inquiet de la manière dont on prend les choses dans cette Région, notamment ce qui peut être fait au travers de Néo Terra et des ambitions qui peuvent être affichées dans le cadre de Néo Terra 2. Parce que si l'on veut lutter très activement contre toute forme d'extrémisme, il ne faut pas nous-mêmes, dans un certain nombre de politiques, jouer, avec une démagogie forte, avec des ambitions qui sont au-delà de ce qu'il est possible d'être atteint. Je suis très surpris - parce que l'on connaît votre pragmatisme légendaire, Monsieur le Président, ainsi que votre capacité à allier la transition écologique, le modernisme et le besoin de développement de notre territoire - que l'on puisse encore trouver, et peut-être souhaiter voir renforcées dans le cadre de Néo Terra 2, des ambitions aussi fortes que celle de la sortie des pesticides de synthèse à 2030, parce que je pense que cela contribue à l'incompréhension de l'ensemble de nos concitoyens et à l'exaspération d'un certain nombre qui se détournent très facilement des politiques que nous pouvons conduire parce que cela ne sera pas atteint : nous ne mettons pas d'obligation de résultat sur la facilitation de la transition. La seule recherche est, certes, importante, mais il faut pouvoir la traduire derrière.

Oui, nous pouvons nous gargariser collectivement d'un certain nombre d'exemples - actuellement en Corrèze et ainsi de suite -, mais cela reste anecdotique quant à la production. Ce rapport Néo Terra dit les choses de manière claire. Je voudrais saluer l'ensemble des rapporteurs, ceux qui l'ont écrit, mais aussi dire que l'on est en train de vuittoniser l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine et de faire en sorte qu'un fil et un boulet à la patte, nous n'avancions plus et nous nous détournions de l'emploi qui est lié directement derrière.

Lorsque l'on regarde, dans le cas de la transition agro-écologique, l'arrêt de l'ensemble des substances cancérigènes, mutagènes et autres, oui, mais ce ne sera pas le cas en 2025. Nous faisons donc réellement de la démagogie. Lorsque l'on voit comment, sur le plan stratégique régional en matière d'agriculture, on met aussi peu de crédits par rapport aux régions voisines, aussi bien l'Occitanie que l'Auvergne - pour ne prendre que ces deux-là -, la transition sera compliquée. On n'aura pas les moyens des ambitions qui sont les nôtres.

Lorsque je regarde un autre item qui est la transition énergétique et écologique de nos entreprises, on parle d'usines du futur ; il faudrait que l'on m'explique ce qu'est l'usine du futur, parce que si c'est créer une cabane qui respecte un certain nombre de normes environnementales ou énergétiques, oui, on est déjà capable de faire cela. Par contre, si l'on

doit dire qu'à l'intérieur, il ne doit y avoir - pour les aides de la Région, notamment - que quelques spécialités qui sont innovantes, et que toutes les autres sont laissées de côté, il ne restera pas grand-chose.

Quand on parle des mobilités propres et que dans le même temps, l'on ferme un certain nombre de petites lignes ferroviaires, qu'il n'y a rien sur le transport des marchandises - et je voudrais redire là mon attachement au service public et au groupe service public... Mais le service public ne veut pas dire des entreprises de service public qui soient plus mauvaises qu'un certain nombre de délégataires potentiels. Je pense donc que l'on a là aussi à rappeler que le service public peut avoir de l'espace, que l'on peut reprendre les choses en main. Concernant la négociation avec SNCF, si elle veut être un véritable partenaire, elle doit ouvrir à plus de services et être capable de garder ses lignes, pouvoir faire en sorte de l'on traite aussi la ruralité qui, elle, a beaucoup plus difficultés en matière de mobilité. Ce n'est pas ce que l'on voit dans le rapport qui est proposé ici.

Pour parler d'urbanisme durable - parce que cela fait partie aussi des sujets qui sont sur Néo Terra -, attention, à la mise en place de ce SRADDET, à ce que ce Gouvernement nous a imposé sur sa feuille de route et qu'il n'est pas capable de faire lui-même, c'est-à-dire sa propre programmation en matière de transition écologique. On nous demande de territorialiser nos efforts en matière d'urbanisme alors que l'on va globalement à la décroissance de tous nos territoires ruraux, sans forcément d'ailleurs favoriser la métropole.

On a besoin - je pense que c'est l'approche qu'a la Vice-présidente en la matière - de travailler à des solutions qui permettent justement de faire du transfert et de l'équilibre entre le littoral, la métropole et les territoires ruraux. On y sera très sensible.

Peut-être un point sur le mix énergétique. Néo Terra, dans l'exposition qui en est faite, comme dans les ambitions qui sont proposées, ne va pas suffisamment loin. Il faut en Nouvelle-Aquitaine, pour être exemplaire - et je sais votre volonté de faire voir la capacité des collectivités locales à démontrer ce qu'elles sont capables de faire lorsque l'État faillit en la matière -, au-delà du nucléaire ou de la fusion de l'atome qui est nécessaire, que l'on puisse travailler un véritable bouclier énergétique qui ne remonte pas non plus dans la main des seuls investisseurs et des seuls produits capitalistiques, mais qui permette de fournir de l'électricité à bas prix, parce que l'on est capable de le produire sur notre territoire, pour faire des boucliers énergétiques à nos entreprises et aussi à un certain nombre de gens de notre population qui en ont besoin. On ne pourra pas continuer de mettre des milliards à EDF pour faire des boucliers. Si demain, l'on garantit l'énergie produite ici comme l'on peut le faire dans des PPA ou des choses comme cela, et si la Région, avec les collectivités locales - et le Département

est prêt à s'associer avec vous pour le faire -, fait ce bouclier énergétique, l'on fera du concret pour les gens. C'est-à-dire que la production locale d'énergie resservira à la fois le pouvoir d'achat et le reste à charge de l'ensemble de nos concitoyens et de nos entreprises.

M. TRIFILETTI. - Président, le temps de parole.

M. COSTE. - Je n'ai pas été beaucoup plus long que notre collègue des Verts.

M. TRIFILETTI. - Juste trois minutes de plus.

M. COSTE. - Je voudrais aussi vous dire combien, sur la politique de l'eau telle qu'on l'a là, on n'a pas besoin que de sobriété. Bien sûr, il y a besoin de sobriété, mais c'est aussi de pouvoir consacrer un peu plus de moyens, notamment sur les solutions fondées sur la nature pour permettre de stocker un peu plus d'eau, mais aussi sur des réserves à un certain nombre d'endroits, parce que cela évitera aussi un certain nombre d'inondations, et de faire en sorte que l'on ait une gestion harmonieuse de l'eau. Je sais qu'au Comité de bassins comme à l'Agence de l'eau, nous nous retrouvons sur ces sujets, mais il faudra y mettre plus de moyens.

Je termine en disant que l'administration exemplaire, c'est aussi être capable de faire un plan lycées qui aille au bout, qui utilise l'ensemble des crédits prévus et que l'on ait peut-être une accélération de la rénovation de l'ensemble de notre bâti, pour éviter l'ensemble des gaspillages.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Pascal, tu regardes bien les dossiers. Sur les lycées, on est même en pointe, et l'on dépense les crédits que l'on vote.

Sur l'usine du futur - je laisserai Guillaume RIOU répondre sur l'ensemble -, ce n'est pas un gadget. Il faut que chacun ait conscience ici que les entreprises sont en pointe. Le mot qu'ils nous ont demandé d'utiliser est « décarbonation ». L'usine du futur est une transformation globale des conditions de travail, de la résilience climatique et des stratégies d'économie circulaire. Plus de 1 000 entreprises sont concernées aujourd'hui, et elles reviennent à notre projet. Certes, on l'a inventée à Bordes, à côté de Pau, mais l'on est la première Région - et de loin - à avoir fait monter une politique systémique au niveau national.

Mme WERBROUCK. - Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport Néo Terra nous rappelle une nouvelle fois que les problématiques de transition écologique et énergétique restent l'alpha et l'omega de votre politique. Pourquoi pas ? Mais malgré tout, dans un contexte financier critique pour la Région, cette feuille de route coûtera toujours plus cher au contribuable, sans pour autant leur apporter un bénéfice quelconque, voire même de nombreuses conséquences néfastes.

Ainsi, les dossiers Néo Terra en 2021 ont représenté 32 % des dossiers soumis au vote et 46 % des montants engagés, soit une forte progression par rapport à 2020 qui était de 24 % pour les dossiers fléchés et 40 % pour les montants votés. La facture pour le contribuable sera déjà très salée, et ce n'est qu'un début, puisque vous espérez une montée en puissance de votre feuille de route dans les années à venir. L'idéologie du tout-verdissement ne fait que commencer.

Mais surtout, quels résultats concrets et positifs peuvent sortir de cette feuille de route pour les Néo-Aquitains ? Pour beaucoup d'entre eux, elle ne constitue au mieux qu'un catalogue de bonne conscience écologique, agrémenté d'objectifs inatteignables qui n'auront aucune utilité dans leur quotidien. Au pire, elle représente des contraintes et des normes supplémentaires, notamment pour les entreprises ou les agriculteurs qui doivent subir cette nouvelle usine à gaz.

Ajoutons à cela votre ambition de construire un nouveau mix énergétique qui accélère le développement de certaines énergies renouvelables dont les Néo-Aquitains ne veulent pas : je pense bien sûr au parc photovoltaïque au sol ou au parc éolien. Nous suivons bien entendu toutes les évolutions et les tumultes autour du projet éolien au large de l'Île d'Oléron. Plus de 15 recours ont été déposés au ministère de la Transition écologique par des élus locaux, des associations, des habitants, tous opposés à ce projet que vous persistez à défendre. Car loin des yeux, loin du cœur, Monsieur le Président. Vous ne verrez pas ces monstres d'acier de la taille de la tour Montparnasse en ouvrant vos volets le matin. Vous n'entendrez pas la détresse de nos marins-pêcheurs dont la profession va mourir à cause de l'idéologie de technocrates complètement déconnectés de la réalité.

Également, Monsieur le Président, nous ne souhaitons pas participer à la propagande affichée de certaines de vos actions : favoriser l'engagement citoyen, faire de notre Région une administration exemplaire de la transition, éduquer les élèves sur ces questions dès le plus jeune âge, former les agents sur les questions climatiques, etc. On sent bien poindre le spectre de la rééducation écologique à marche forcée. Malheur à ceux qui émettront des critiques, même justifiées ou raisonnées, contre cette nouvelle doxa du tout-écologique. Progrès agrivoltaïques, photovoltaïques, éoliens, tous seront largement subventionnés par l'argent public, et cela justifie à nos yeux une appréhension lucide et éclairée, une information totale et non idéologique.

Pour être francs, nous n'attendons rien de l'évolution de votre feuille de route en 2023, vu qu'il est déjà prévu de conserver tous les objectifs initiaux et que vous affirmez sans cesse votre volonté d'accélérer encore les transitions écologiques et énergétiques : on ne peut rien

espérer d'autre que quelques petites améliorations à la marge. Espérons surtout que la crise terrible qui s'annonce, que ce soit sur le plan énergétique ou financier, vous conduira à revoir certaines de vos priorités et à réduire certaines dépenses inutiles liées à Néo Terra. Mais hélas, nous n'y croyons guère. Vous semblez réellement endoctriné par la doxa verte. Heureusement, les élus de notre groupe seront présents sans cesse pour vous le rappeler.

Vous l'aurez compris, nous restons résolument opposés à cette feuille Néo Terra qui symbolise toute une écologie dogmatique dont nous ne voulons pas.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, le climato-scepticisme n'est pas vaincu !

M. BAZUS. - Monsieur le Président, chers collègues. Je vais essayer de faire preuve de climato-positivisme. Avant tout, avec nos collègues du Groupe socialiste, Place Publique et apparentés, nous souhaitons saluer le travail de rédaction de ce rapport et toutes les actions qui ont été conduites durant l'année 2021 et 2022 sous la houlette du Vice-président Guillaume RIOU, les équipes, et - on l'a dit tout à l'heure - une dédicace particulière également au réseau de référents.

Force est de constater une chose : Néo Terra, au moins, parle à tout le monde en Nouvelle-Aquitaine. Pourquoi ? Pour deux raisons essentiellement :

- La première est que Néo Terra propose une vision qui parle aux gens : celle d'une Région décarbonée qui est en route pour être la première Région écoresponsable de France, vivant pour une planète respectée et donc vivable, avec des objectifs qui plaisent ou pas, mais clairs, affichés, suivis et ambitieux. Ils ne pointent pas sur 2050, mais bien sur 2030, parce que l'urgence climatique est là.

- Le deuxième est que Néo Terra est une feuille de route pleinement opérationnelle, qui touche tous nos territoires avec équilibre, comme on l'a dit tout à l'heure, et avec du concret pour nos concitoyens. Ce sont plus de 5 800 dossiers qui ont été subventionnés, on l'a vu tout à l'heure, pour près de 786 millions d'€. Pour donner ne serait-ce que quelques exemples, parce que l'on voit que certains en doutent, c'est l'accompagnement d'entreprises, cher Pascal. On pense notamment à Surfilm Packaging pour le développement de l'utilisation des matières premières recyclées - nous sommes en Charente-Maritime. Nous parlions de la restauration tout à l'heure, nous avons également accompagné Manger Bio en Limousin pour le déploiement d'une offre organisée en fruits et légumes bio. La Région montre l'exemple en rénovant ses bâtiments à Poitiers pour une meilleure performance énergétique. Dans notre département des Landes, là aussi nous avons du très concret : plusieurs lycées, comme à Royan ou à Talence, connectés à la géothermie. Il y a encore quelques mois, l'on nous

regardait avec de grands yeux quand on parlait encore de géothermie. Nous avons inauguré également une usine Materrup à Saint-Geours-de-Maremne qui fabrique du béton avec de l'argile locale : 65 % - les chiffres sont là - de carbone en moins par rapport à du béton classique.

Ce n'est pas du *green washing*, comme je l'entends derrière moi sur les bancs, mais c'est bien du très concret.

Autre élément, cher Pascal COSTE - on en parlait l'autre jour : la Région finance quelque chose que quasiment personne ne veut financer, la prise de risque pour nos entreprises. Sans l'accompagnement de la Région, une usine comme Materrup n'aurait certainement pas vu le jour aujourd'hui. Heureusement que la Région est là pour faire ces innovations-là.

Bien évidemment, ce n'est jamais parfait. On ne va jamais assez loin, mais après l'été caniculaire que nous avons vécu, des gels tardifs, la grêle, je crois que plus personne ne peut nier ici le réchauffement climatique et ces dysfonctionnements qui sont à l'œuvre, y compris sur notre territoire. On a presque envie de dire « enfin ! », même si nous avons encore quelques questionnements. C'est pourquoi en 2023, nous allons accélérer avec Néo Terra 2 ; nous allons élargir également le périmètre, comme cela a été évoqué, à la fois sur les aspects sociaux et sociétaux, et bien évidemment sur la dimension de cette santé unique à travers One Health, là encore non pas avec un travail de saupoudrage, mais avec un souci de simplification et d'efficacité comme cela a été annoncé, et dans le cadre d'un travail collaboratif. Vivement que nous ayons les contributions de chacun, puisqu'il y a beaucoup de discussions aujourd'hui dans cette assemblée.

Pour conclure, face à l'urgence climatique et géostratégique que nous vivons, dont chacun mesure désormais les impacts au quotidien avec l'explosion des coûts de l'énergie, l'exécutif régional montre une fois encore ses capacités d'adaptation pour apporter des réponses en phase avec les aspirations de nos concitoyens. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'actualité nous donne raison quant à la voie que nous suivons. Je suis convaincu que ce sera de l'Histoire.

Vivement 2023. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Julien.

M. RIOU. - Je voudrais vous féliciter ce matin, parce qu'il n'y a que le Rassemblement National - mais ce n'est pas très grave - qui a définitivement souhaité ne pas travailler à la construction avec l'ensemble de l'institution à cette feuille de route Néo Terra qui, au-delà

d'être une feuille de route politique, est une feuille de route de construction de politique publique.

Françoise, effectivement, l'année dernière, nous avons sans doute plus étoffé notre rapport Néo Terra avec beaucoup d'indicateurs. Ce que nous sentons aussi est que puisque l'un des objectifs - et peut-être l'objectif premier - est celui d'embarquer tout le monde, nous nous sommes dit : essayons de simplifier, de ne mettre plus que trois illustrations par chapitre. Finalement, on est toujours partagé : le « trop », le « trop peu », tout est question de nuances, mais j'entends cela. Nous essaierons de construire, comme vous l'avez dit, avantageusement ensemble.

Sur la question du budget, je laisserai peut-être Sandrine DERVILLE nous le redire tout à l'heure dans son rapport ; bien sûr, 100 % est là où nous voulons aller, mais cela ne peut pas être tout de suite. Cette construction prend forcément du temps, étape par étape, point par point, sans ne jamais rien oublier.

Sur la question du mix énergétique, vous disiez que la mobilité prend un pourcentage peut-être un peu fort. Je pense que l'on a des clés de résolution qui sont importantes en matière d'efficacité énergétique, tant pour les entreprises - et aujourd'hui, nous le savons toutes et tous, la situation est précaire - que pour la question du logement. L'habitat, les bâtiments, consomment 32 % de l'énergie totale et le rapport avec l'émission des gaz à effet de serre est à peu près semblable. Mais il y a des solutions d'architecture, Julien BAZUS l'a cité dans la construction de nouveaux matériaux, et nous étions il y a quelques semaines au sud des Deux-Sèvres pour visiter ce que pourrait être l'écoconstruction autour du matériau chanvre. Il y a des solutions, je pense que nous les trouverons ensemble. Elles sont connues et très identifiées.

En revanche, sur la question des transports de marchandises, du fret, la question des mobilités individuelles, les choses sont beaucoup moins certaines et nous avons vraiment besoin d'explorer l'ensemble des solutions techniques et technologiques qui s'offrent à nous. Elles vont de ce que nous connaissons sur le BioGNV aux solutions électriques pour les mobilités individuelles avec tous les travaux de R&D que nous menons auprès de l'industrie, jusqu'au potentiel - aujourd'hui encore trop peu tangible - de l'hydrogène vert, en passant par la question de la séquestration. Nous avons des champs d'investigation sur la séquestration du carbone avec le projet Picasso, par exemple.

Les solutions sont donc multiples, mais la question des transports, des mobilités individuelles et collectives est au cœur des préoccupations. L'empreinte énergétique de

consommation est de 38 %, et de 40 % pour les émissions. On sent donc bien que c'est un sujet absolument vital.

Sur les questions d'eau et de déchets, donc la question des ressources ainsi que nous le rappelle souvent Maud CARUHEL, il s'agit non pas de déchets mais de réutilisation de matières premières. Nous étions ensemble, il y a encore quelques semaines, auprès d'une entreprise d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire, Envie, pour inaugurer le recyclage ou la réutilisation de panneaux photovoltaïques avec un formidable gisement économique et industriel sur ces questions-là.

Sur la question de l'eau, il en va de la question des compétences partagées entre l'intercommunalité, les Agences de l'eau et notre écoresponsabilité sur cette question hydrique. J'étais la semaine dernière avec le projet de Limoges qui souhaiterait pouvoir mettre de la R&D et un centre technique de l'eau - qui existe déjà mais qui est à amplifier - où l'on peut faire énormément de progression sur le petit cycle de l'eau. Pascal COSTE, vous citez tout à l'heure la question qui nous préoccupe de manière majeure de la séquestration carbone et du relargage en soutien d'étayage de l'eau par des solutions fondées sur la nature - je pense évidemment à la question des zones humides. C'est évidemment une préoccupation.

Sur la question des déchets, l'on pourrait dire 1 000 choses avec Jérôme GUILLEM sur l'état désastreux, cette impasse, presque, de l'exutoire. Énormément de travaux sont à mener avec les collectivités sur le sujet, et Laurence a fait écho à ce que vous me dites régulièrement sur la coordination sur tous les plans : le plan européen, le plan national, le plan régional, jusqu'à l'intercommunalité. Nous savons cela par cœur avec Laurence sur les questions de frugalité et de sobriété de consommation foncière. Là encore, la route est étroite et pourtant, il faudra que nous l'empruntions.

En tout cas, Françoise, je tiens à saluer la convergence, je pense, peut-être pas de degrés mais de natures de ce que nous envisageons ensemble, tout comme avec Laurence FARRENG. Nous avons pour habitude d'essayer de réfléchir, de construire ensemble. C'est comme cela que se veut construit le Comité transpartisan.

Je pense avoir répondu de manière transversale aux questions énergétiques. Les indicateurs sont à renforcer, on en a parlé ; la question de l'eau a été évoquée...

Je remarque, Pascal, et j'ai entendu l'autre jour dans ce comité la main tendue que vous nous faisiez concernant cette construction à mener ensemble entre la Région, les Départements, l'intercommunalité, sur des propositions tangibles, concrètes, des propositions de massification. C'est notre sujet permanent : comment, avec 3 milliards, ne pas faire seulement de la R&D, de l'expérimentation, mais aller jusqu'à la massification ? C'est vraiment

un sujet budgétaire bien plus global que nous souhaiterions, bien évidemment, mais je retiens en tout cas - même si cela a été un peu animé entre nous durant ce Comité transpartisan - votre proposition concrète, constructive, tout comme celles de Laurence, Françoise, et évidemment de mon groupe majoritaire. Merci à Maud et à Julien de m'avoir accompagné dans cette perspective.

Merci à vous toutes et tous d'accompagner cette politique publique en construction. Elle est essentielle et non, nous ne renoncerons pas à la développer de manière ambitieuse.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume.

Isabelle BOUDINEAU me demande d'apporter une précision sur notre stratégie de massification, puisque dans le futur programme FEDER, 40 % se situent sur l'axe écologique et énergétique, contre 30 % exigés par la Commission européenne. Nous mettons les moyens dans ce domaine-là, dans cette stratégie.

Deuxièmement, il y a le groupe transpartisan, n'oublions pas, notamment avec l'agriculture, mais c'est aussi le cas avec l'industrie, l'économie, les lycées, le groupe de travail qu'anime Jean-Louis avec les proviseurs de lycées ; ces politiques sont coconstruites et je n'ai jamais vu personne - ni un agriculteur, ni un industriel, ni un proviseur de lycée, ni un élève, ni un professeur, ni un maire, ni les membres de la CTAP - remettre en cause cette trajectoire. Au contraire, la plupart souhaitent signer les conventions Néo Terra.

Nos concitoyens, lorsqu'ils sont acteurs, sentent bien - et ce qui s'est passé cet été le démontre à profusion - que le réchauffement climatique, la crise climatique nous obligent à revoir nos politiques, à les réorienter. Elles seront gage d'un cadre de vie et d'une vie meilleure ; elles seront gage de création d'emplois.

Je prenais l'exemple tout à l'heure d'une initiative que nous avons engagée avec Françoise COUTANT sur l'entreprise Calcia, l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre à partir d'un type de fabrication du ciment. On a investi fortement dans ces entreprises. Il y a demain, de la part de l'entreprise du groupe, 350 millions d'€ d'investissement sur les deux cimenteries pour sortir du charbon - je ne sais plus quel est le nom réel de ce qu'ils utilisaient précédemment - et passer à de l'argile. Je peux vous assurer - la réputation qui est la mienne de lien avec le monde économique n'est, je pense, plus à démontrer - que je ne connais pas un chef d'entreprise ni un agriculteur qui n'aille pas dans ce sens. Le seul problème est : comment ces acteurs économiques sont accompagnés ? Comment propose-t-on une trajectoire ? C'est la définition de l'agroécologie qui n'est pas totalement précise

aujourd'hui, ce sont les moyens de l'économie circulaire - et nous attirons des entreprises en Nouvelle-Aquitaine : il y a encore, je crois, un investissement massif de 350 millions d'€ sur le bassin de Lacq pour produire du méthane vert, sur la récupération du CO₂ pour le transformer... Le cluster au niveau des entreprises autour de l'hydrogène, le succès de notre Ferrocampus à Saintes autour du train du futur, autour de la nouvelle motorisation... Il est évident que nous ne pouvons pas saupoudrer, intervenir partout, dans tous les domaines, que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire, que nous ne sommes pas décideurs - ce sont les opérateurs qui le sont -, ni les communes, ni les Départements sur les parcs photovoltaïques. C'est dommage, d'ailleurs, parce que l'on pourrait le régler bien autrement. Mais tout le monde avance. Tout le monde a bien pris conscience, avec les incendies et la canicule de l'été qui va se répéter, que si l'on ne change pas, l'on meurt. C'est très clair.

Vous avez vu les articles récents : 90 % des vertébrés ont disparu ces 20 dernières années. Ceux qui sont, comme moi, des pêcheurs à la truite savent qu'il y en a beaucoup moins, parce qu'il y a moins d'insectes pour les nourrir. Quand on regarde le carnier qu'avaient les chasseurs il y a 20 ans et ce qu'il est aujourd'hui, même s'il y a des régulations... C'est comme le degré des vins de Bordeaux : l'on se trouve avec un constat. On peut se mettre des peaux de sauss devant les yeux. Nous avons choisi, nous, de les ouvrir et d'agir.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport et espère que l'on continuera, mon cher Guillaume, de le faire progresser avec Néo Terra 2.

Il est 13 h 27, je vous propose que nous nous arrêtions pour déjeuner.

Mme SEGUINEAU. - Président, s'il vous plaît.

Simplement, je voulais poser une question à Monsieur RIOU parce que nous avons eu - même si ce n'est pas l'objet aujourd'hui puisque l'on était sur une présentation du rapport de développement durable - une réunion du groupe de travail transpartisan sur la question de Néo Terra 2. Je voulais savoir si l'on pouvait avoir aujourd'hui des éléments sur le calendrier, à savoir les documents qui doivent nous être envoyés pour que l'on puisse travailler sur la contribution.

M. RIOU. - Oui, effectivement. Si tel n'est pas encore le cas, vous allez recevoir... Je vous ai dit qu'il faudrait éventuellement que vous contribuiez, si vous le souhaitez, sur un format 10 pages, et l'on vous enverra la trame de ces éléments. Pour Néo Terra 2, nous prévoyons un atterrissage calendaire plutôt vers le printemps. Nous aurons donc à nouveau une séance de travail - et peut-être une troisième, nous verrons comment les choses évoluent - au mois de décembre, et puis l'on verra en début d'année là où nous en sommes pour les travaux.

N° 1

sur «Rapport NeoTerra 2021, valant rapport développement durable de la région
Nouvelle-Aquitaine»

DONNE ACTE

PAUSE-DEJEUNER

02a - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

02b - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE « AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION »

02c - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS »

02d - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE « RÉGIE CINÉMA »

02e - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise.

Je donne la parole à Sandrine DERVILLE pour le budget supplémentaire.

Mme DERVILLE. - Merci Président, chers collègues. Il y a plusieurs textes financiers à débattre cet après-midi. Le premier d'entre eux est le budget supplémentaire qui, en raison du vote du budget primitif en février dernier - et non pas en décembre - intervient un peu plus tardivement dans l'année qu'à l'accoutumée. Malgré tout, cela reste un budget supplémentaire traditionnel, dans le sens où il reprend les résultats de l'exercice 2021 clôturé, procède à des ajustements de dépenses et de recettes du budget primitif 2022 et vient procéder aux opérations usuelles d'une décision modificative de fin d'année.

Vous le verrez, chers collègues, il y a dans ce budget supplémentaire un certain nombre de dossiers qui viendront d'ailleurs nourrir et enrichir le rapport Néo Terra 2022, puisque beaucoup de nouveaux engagements sont très orientés en faveur des transitions environnementales.

Deux caractéristiques principales pour ce budget supplémentaire :

- Tout d'abord, c'est un budget qui est marqué par les premiers effets de l'inflation et des surcoûts énergétiques qui se sont fait sentir dès la fin du premier trimestre 2022 et qui ont nécessité, tout au long des derniers mois, une adaptation et un pilotage très fin de nos dépenses de fonctionnement. Dès cet été, nous avons d'ailleurs pu partager en Commission des finances ces difficultés et leurs conséquences sur notre budget. A ce stade, ce choc semble conjoncturel néanmoins, bien qu'il s'ajoute à deux années de crise sanitaire - donc deux années d'efforts indispensables et exceptionnels en matière d'investissement. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard lors de notre débat d'orientations budgétaires.

- Autre caractéristique de ce budget supplémentaire qui, *a contrario*, est peut-être davantage structurelle : c'est un budget supplémentaire qui renforce nos grandes compétences et conforte un haut niveau d'investissement, notamment en faveur de

l'adaptation et de l'accélération des transitions qui nous engagent et nous obligent, pour trouver des solutions durables pour nos territoires, pour nos entreprises et pour nos concitoyens. Là encore, nous devons être au rendez-vous pour répondre aux besoins des Néo-Aquitains et pour anticiper autant que possible l'innovation demeurant, bien sûr, dans notre ADN.

Pour pouvoir procéder au financement de nos dépenses, plusieurs ajustements ont été réalisés en matière de recettes - elles s'affichent à l'écran en ce moment même. Au total, nous disposons de 201,7 millions d'€ de ressources qui sont structurées de la manière suivante :

- Un excédent 2021 de 202 millions d'€ ;
- Des recettes annulées à hauteur de 129 millions d'€. Je ne les détaillerai pas toutes, mais il s'agit en particulier de l'érosion de nos recettes de cartes grises, pour 30 millions d'€, justifiée par une évolution du parc automobile. Nous y reviendrons. La prévision d'atterrissage pour 2022 en ce qui concerne les cartes grises est ainsi révisée à 175 millions d'€. Autre recette annulée : il s'agit d'un ajustement de recettes du PACTE qui sont minorées de 14 millions d'€, en raison de l'évolution du marché de l'emploi qui a débuté au second semestre 2021, et qui s'est confirmé en 2022. Toutefois - et nous avons souvent l'occasion d'en débattre dans cet hémicycle, chère Carine - cette reprise cache des réalités bien différentes, avec dans le même temps des tensions de recrutement et un besoin prégnant de former les salariés à ces métiers et aux métiers de demain. Ce paradoxe nous enjoint donc à ne pas ménager nos efforts en matière de formation. Cela fait d'ailleurs également l'objet de belles inscriptions de dépenses nouvelles que nous verrons un peu plus tard. Ce sujet, je crois, fera notamment l'objet de plusieurs délibérations lors de cette séance, dont une sur un secteur particulièrement en tension : celui de l'hôtellerie-restauration.

- Enfin, des recettes nouvelles à hauteur de 128 millions d'€ dont 17 au titre de la section d'investissement et 111 au titre de la section de fonctionnement. Cette progression de recettes s'explique notamment par les recettes dynamiques de TVA pour 72 millions d'€ liées au rebond économique observé en 2022. Ce sont également nos crédits européens pour plus de 16 millions d'€, ou les recettes du Ségur de la santé pour 4,6 millions d'€, ou enfin la compensation pour la revalorisation des stagiaires de la formation professionnelle qui nous sera reversée sous forme de TICPE. La hausse de TICPE que vous voyez à l'écran est donc une compensation de l'État pour la revalorisation des stagiaires de la formation professionnelle qui était intervenue en cours d'année et que l'État a décidé de nous reverser sous forme de TICPE.

Une fois que l'on a parlé des recettes, quelques dépenses nouvelles : au total, ce budget supplémentaire porte 112 millions d'€ de dépenses nouvelles en crédits de paiement, 48 en investissement, 64 en fonctionnement. Ce sont 10 millions d'€ de plus en crédits de paiement

que le précédent budget supplémentaire. En autorisations de programme et d'engagement, ce sont au global 398 millions proposés dans ce budget supplémentaire, soit une hausse respectivement de 11 et 12 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2022. Elles concernent des opérations qui n'étaient pas prévisibles lors de la préparation du budget primitif.

Si les autorisations sont équilibrées sur nos différents piliers, comme vous le voyez sur le diagramme de gauche, avec un engagement constant en direction de la jeunesse, des entreprises et de l'emploi, ainsi que des transitions énergétiques et écologiques, il apparaît en revanche - et c'est clairement visible sur le diagramme de droite - que nos crédits de paiement sont marqués beaucoup plus fortement par les surcoûts énergétiques, en particulier dans nos lycées - c'est la partie orange clair - et dans les transports. Très concrètement, les projets ambitieux et nouveaux qui contribuent à l'accélération des transitions concernent à la fois les entreprises, la jeunesse et les territoires.

Hormis les surcoûts que j'évoquerai plus tard, ce sont notamment, pour les entreprises et les emplois :

- 28 millions d'€ d'autorisations de programme pour le projet Flying Whales que nous discuterons également lors de cette séance plénière.
- 5 millions d'€ d'autorisations de programme et 3 millions d'€ de crédits de paiement pour les entreprises en retournement que vous évoquiez, Président, dans vos propos introductifs, notamment quant aux craintes par rapport au remboursement à venir des PGE.
- 106 millions d'€ de nouvelles autorisations d'engagement sur la formation professionnelle, pour lancer l'appel à projets Tiers-Lieux, pour assurer l'augmentation de la rémunération des stagiaires, ou encore pour prolonger notre système d'habilitation de service public dans le cadre de la prolongation d'un an du pacte de formation professionnelle. Pour la jeunesse et l'aménagement du territoire également, avec 24 millions d'€ d'autorisations de programme, dont près de 5 millions d'€ directement liés aux conséquences des orages et de la grêle de juin dernier, et près de 34 millions d'€ de crédits de paiement pour assurer la mise en sécurité des bâtiments et poursuivre les travaux d'accessibilité dans nos lycées.
- 8 millions d'€ de nouvelles autorisations d'engagement pour le financement des nouvelles places liées au Ségur de la santé et, par exemple, 3 millions pour poursuivre le désenclavement de Limoges.
- Également de nouveaux crédits de paiement ou autorisations de programme pour la mobilité durable, avec 72,5 millions d'€ de nouveaux engagements pour l'acquisition de 15 rames TER qui avait été inscrite en partie au budget primitif 2022, mais nous n'avions pas la

précision du chiffre. Dorénavant, nous le savons : 15 rames TER d'un montant compris entre 10 et 12 millions d'€ en fonction du type de rame. Il nous faut donc rajouter 72 millions d'€.

- Également 7,9 millions d'€ d'AE pour le solde 2021 de la convention TER,
 - 65 millions d'€ de nouvelles autorisations d'engagement pour le transport scolaire, afin de passer de quatre à six ans la durée de nos marchés,
 - 8,5 millions d'€ de nouveaux engagements pour la liaison maritime Fouras-Aix, conformément à la décision que nous avons votée lors de la séance plénière de juin dernier.
- A noter que ces 8,5 millions d'engagement permettront de réaliser des investissements sur 17 ans. Ils sont donc lissés sur 17 ans en matière de crédits de paiement.

Rapidement, un petit focus sur les principaux surcoûts portés dès ce budget supplémentaire 2022. Comme je vous le disais, ils impactent notre section de fonctionnement et concernent pour l'essentiel les lycées, les transports et nos dépenses en matière de ressources humaines. Ces surcoûts concernent les factures de chauffage dans les lycées, avec une situation assez tendue en 2022, notamment sur l'académie de Bordeaux qui utilise à plus de 70 % du gaz dans le cadre d'un marché à taux variable. Ceci nécessite donc l'inscription dans ce budget supplémentaire de 19 millions d'€ de nouveaux crédits de paiement.

Des surcoûts qui portent également sur les hausses de carburant pour nos transports scolaires et interurbains pour plus de 5 millions d'€, auxquels s'ajoute le complément de 7,9 millions que j'évoquais précédemment sur le ferroviaire et qui est exclusivement lié à la hausse du prix de l'électricité.

Au total, sur le seul secteur des transports, les surcoûts s'élèvent donc à 13 millions d'€.

Enfin, nos dépenses internes au niveau de la collectivité sont également impactées par des surcoûts, puisque les mesures nationales permettant d'augmenter le pouvoir d'achat de nos agents - à savoir la hausse du point d'indice qui est intervenue en juillet dernier et deux hausses du SMIC dans le courant de l'année 2022 - pèsent pour 10 millions d'€ sur ce budget supplémentaire, ainsi que nos frais financiers qui progressent également de 5 millions d'€ en raison de la hausse des taux d'intérêt, mais j'aurai l'occasion d'y revenir également lors de la présentation des orientations budgétaires.

Au global et en conclusion, les dépenses nouvelles de ce budget supplémentaire ont pu être financées en puisant pour moitié dans le fonds de roulement de la Région, ainsi qu'en procédant à des annulations de crédits et en ajustant certaines recettes inscrites au budget primitif. A l'issue de ce budget supplémentaire, l'emprunt d'équilibre sera donc ramené à 424,7 millions d'€, c'est-à-dire une diminution de cet emprunt de près de 230 millions d'€ par rapport

à l'inscription que nous avons faite au budget primitif. C'est un choix qui s'inscrit dans la logique de gestion financière prudentielle de la collectivité, eu égard à l'évolution des frais financiers qui pourraient atteindre 60 millions d'€ en 2023.

Cher Président, chers élus, chers collègues, tels sont les points saillants de ce budget supplémentaire que je souhaitais partager avec vous. Je ne doute pas que les orientations budgétaires seront l'occasion d'approfondir ces échanges et ces réflexions dans quelques minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est sûr.

Qui souhaite intervenir sur ce budget supplémentaire ?

M. GAMACHE. - Nicolas GAMACHE à Poitiers, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ?

M. TRIFILETTI. - Président, simplement vous dire que pour le Groupe écologiste, nous interviendrons une fois sur le budget supplémentaire, et plusieurs fois sur les orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame RECHAGNEUX, allez-y.

Mme RECHAGNEUX. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, ce budget supplémentaire est marqué par des engagements complémentaires d'un montant record de 112 millions d'€ en crédits de paiement. Un montant encore plus élevé que celui de 2021, pourtant issu du plan de relance post-COVID. La crise énergétique qui commence fait donc des dégâts financiers considérables.

Bien sûr, l'on ne va pas vous reprocher les postes de dépenses supplémentaires induits par les surcoûts liés à la crise, notamment pour les lycées et les transports. Mais vous êtes en revanche pleinement responsable de votre incapacité à faire des économies sur d'autres postes de dépenses beaucoup plus contestables. Depuis 2015 et la création de la nouvelle Région, votre majorité a été incapable de diminuer nos dépenses de fonctionnement alors que la réalisation de l'économie d'échelle avait été l'un des arguments utilisés pour justifier la fusion des Régions. De même, vous avez fait le choix politique délibéré de refuser toutes les économies de bon sens que nous vous avons proposées dans la politique de la ville, la coopération internationale, les associations politisées ou encore les moyens alloués au CESER.

Que d'argent public gaspillé pour satisfaire vos lubies socialistes ! De plus, les dépenses supplémentaires devraient, pour être viables, être compensées par une hausse des recettes.

Or, vous avez été lâché en rase campagne par le Gouvernement qui refuse catégoriquement d'augmenter sa dotation à destination des collectivités territoriales. Et encore, vous pouvez remercier les députés du Rassemblement National d'avoir fait échouer, lors d'un vote à l'Assemblée, une nouvelle tentative de restriction des moyens alloués aux collectivités. Sans nous, c'était un plan d'austérité drastique à votre encontre qui aurait été adapté par la macronie et ce, dès l'année prochaine.

Finie, donc, la période du « quoi qu'il en coûte ». L'État ne veut plus jouer son rôle de soutien aux collectivités et en dépit de vos fantasmes décentralisateurs, vous semblez vous en accommoder. Vos amabilités à l'encontre du Président MACRON n'auront donc été d'aucune utilité à notre Région. Fort heureusement, les élus Rassemblement National, attachés à une réelle autonomie financière des collectivités, ont fait reculer un Gouvernement qui voulait faire reposer sur vous, et vous seul, son incapacité totale à assainir ses finances. Vous devriez donc nous remercier, car si un tel plan avait été adopté, notre Région aurait pu être au bord du gouffre financier dès 2023.

Parce que nous n'avons aucune confiance dans la façon dont vous gérez les finances régionales, particulièrement en période de crise, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes très nouvelle dans ce Conseil régional. Depuis 24 ans, le Front National ou le Rassemblement National me prédit un effondrement. On a redressé les finances et même dans les périodes difficiles.

Par ailleurs, je vous signale que vous avez dit une chose et son contraire - ou l'on vous a fait dire une chose et son contraire. D'abord, vous dites : « C'est bien, ce que vous faites sur les lycées ; c'est bien, ce que vous faites sur l'énergie. » Mais ce sont des dépenses de fonctionnement.

Ce n'est pas un dialogue, Madame. Vous avez parlé, je vous réponds.

Mme RECHAGNEUX. - C'est facile ! Vous m'attaquez et ce n'est pas un dialogue ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'avez pas la parole. La démocratie est organisée ici. Vous avez la parole dans les commissions pour pouvoir dialoguer ; ici, vous intervenez, je vous réponds. Vous ne comprenez pas ce qu'est un budget régional. Vous me soutenez, sur les dépenses supplémentaires des lycées... Ce sont des dépenses de fonctionnement, y compris pour la formation professionnelle, y compris pour les trains. Et l'on est stable sur les dépenses de fonctionnement de la Région.

M. FLORIAN. - Je vais essayer d'être bref, même s'il y a des choses incontournables. Il y a beaucoup de mes remarques ou questions - auxquelles j'ai eu des réponses - que j'ai faites en Commission des finances, je ne reviendrai donc pas nécessairement sur tout ce qui aurait pu être décortiqué.

D'abord, ce n'est pas un budget supplémentaire, c'est une décision modificative qui clôt un exercice, mais surtout qui clôt un mode de construction d'un budget. Je le redirai tout à l'heure au moment des orientations budgétaires : beaucoup d'entre nous sommes intervenus aujourd'hui sur les risques qui pèsent sur nous, et pas qu'en tant qu'institution. Donc plutôt quelque chose de technique ; il y a peu de stock, peu de flux, mais ce ne sont pas de grands volumes, donc encore une fois, je pensais que l'on aurait pu enclencher des réformes plus profondes. Vous les annoncez, on en parlera tout à l'heure au moment des orientations budgétaires. On verra cela au moment du budget primitif.

Ce budget supplémentaire, que nous dit-il ? Que vous subissez évidemment des éléments exogènes, on l'a dit, et depuis de nombreuses années. Mais il y a aussi des choses qui sont endogènes et où l'on ne voit pas d'effort à proprement parler, malgré ce qui a pu être annoncé dans les présentations du budget primitif. La fusion des Régions n'a pas marché, ce sont toujours des pans supplémentaires. Les objectifs de réduction de dépenses ne sont pas tenus.

Tout cela est à voir et à mesurer à la lecture de ce qui se déroule autour de nous depuis maintenant quelques semaines, mais l'on ne sent pas une direction réformatrice en profondeur. Ce n'était peut-être pas l'occasion là, on verra au moment du budget primitif. Mais encore une fois, c'est une nouvelle ère qui va s'ouvrir et peut-être aussi de nouvelles réflexions à avoir entre nous.

Quand on regarde plus dans le détail sur les recettes, est-ce que c'est un effet d'aubaine ? Est-ce que c'est plus structurel ? Enfin heureusement qu'il y a 72 millions d'€ de TVA qui arrivent. Il y a aussi - et vous l'avez signalé, Madame la Vice-présidente - un report qui vient après le compte administratif que nous avons voté au mois de juin. Mais il y a quand même cet effet, je ne dirais pas « d'aubaine », mais très conjoncturel de la hausse de la TVA, avec justement un volet d'ajustement de TVA compensatrice sur la CVAE, dont je n'ai toujours pas bien compris, dans le débat parlementaire, ce qu'elle avait devenir. Suivant les périodes et les déclarations du Gouvernement, on ne sait pas trop ce que cela va devenir, ni même si l'évaluation du montant de la recette que vous inscrivez sera réellement celui qui sera versé le moment venu.

A ces recettes de TVA, vous inscrivez des sommes sur la TICPE, + 7 millions, et puis d'autres fonds provenant de fonds européens. Je veux faire un arrêt particulier sur les baisses

de recettes, plus que sur les augmentations. Encore une fois, sur le PACTE, ce sont des sujets que l'on trouve récurrents : chaque année, est-ce que les prévisions ne sont pas au niveau ? Est-ce qu'il y a un problème plus fonctionnel de nos opérateurs ? Peu importe, mais ce sont 14 millions d'€ de recettes sur le PACTE qui disparaissent.

Il y a 30 millions d'€ en moins d'ajustement sur les cartes grises, ce qui va vous pousser d'ailleurs - et l'on y reviendra au moment du vote de cette délibération - à proposer une augmentation. Nous nous y opposerons. On aura l'occasion d'intervenir plus dans le détail s'agissant de cette proposition.

Il y a la reprise de l'excédent ; je n'y reviendrai pas, c'est plutôt une bonne chose, mais en parallèle, même s'il faut être très attentif et très vigilant sur notre capacité de désendettement, je ne suis pas persuadé - sauf à dire que ce sont nos taux de réalisation qui ne sont pas au niveau espéré - que ce soit la bonne année pour réduire notre montant à emprunt. Il est vrai - comme vous le dites avec lucidité, Madame la Vice-présidente - qu'il faut faire attention à l'annuité future et au niveau de rétribution de l'argent, mais l'on est encore dans une phase où si les taux d'intérêt augmentaient, ils restent encore accessibles. On a en mémoire les années pas si lointaines que cela où nous empruntions à taux beaucoup plus hauts.

Vous avez démontré avec beaucoup de transparence et de pédagogie l'autre jour en commission, Madame la Vice-présidente, comment tout ce qui était autour du réaménagement de la dette vous avait mobilisés - et c'est une bonne chose - et comment il fallait être, peut-être, vigilants pour l'avenir. Mais l'on ne sait pas de quoi sera fait l'avenir ; il y a peut-être encore des hausses de taux d'intérêt et taux directeurs qui vont être annoncées dans les jours ou les semaines qui viennent par les banques centrales, et l'accès au crédit - même si, à mon avis, l'on ne retrouvera jamais les niveaux de 2008 - risque de se raréfier.

Nous avons aussi des interrogations - mais ce sont des questions que j'ai déjà posées - sur un certain nombre de remboursements de prêts, mais je vous l'ai dit et vous m'apporterez des réponses, Madame DERVILLE. On s'interroge quand même.

Sur des dépenses vraiment supplémentaires et non plus des baisses de recettes, vous nous annoncez - et c'est le contexte qui pousse à cela - une explosion des dépenses liées à l'énergie, au carburant, je pourrais peut-être même ajouter l'alimentation, les matières premières en général. Très bien. Je pensais qu'il y aurait aussi une ébauche - et ce n'est pas une ébauche financière, mais une ébauche structurelle - de plan de sobriété énergétique, ou en tout cas de mesure, d'économie. Il ne s'agit pas de nous détailler le niveau de température dans les bâtiments, mais qu'il y ait au moins un affichage, une intention avec un tableau de bord ou une feuille de route autour de ce qui ne sera pas que pour cette année et l'année qui

vient. Quand on écoute les spécialistes, le prix de l'énergie n'a pas vocation à baisser. Le prix des matières premières non plus, ni même sur l'alimentation.

Je pense donc qu'il est encore temps pour vous, pour vos équipes, d'ici le prochain budget primitif, de nous présenter un plan d'économie, une réduction des dépenses énergétiques et une pratique un peu plus sobre.

On regrette encore une fois ce qui, d'ailleurs, justifiera les interventions que nous serons amenés à faire, tant sur les orientations budgétaires que sur d'autres délibérations mais la convention TER avec la SNCF coûte encore : ce sont 7,7 millions qu'il faut remettre au pot sur cette contribution, et cela justifiera notre position sur l'ouverture à la concurrence et les négociations à venir - qui sont peut-être déjà menées - avec l'opérateur historique, à savoir la SNCF.

En conclusion de tout cela, regretter - même si j'entends que la situation soit compliquée - que nos dépenses de fonctionnement ne soient pas un peu plus stabilisées et que face à ce qui nous attend, c'est inquiétant ; que le niveau d'investissement soit réduit. Il y a des fois où - ma formule va peut-être étonner - il faut savoir dépenser pour économiser. Là, on verra bien au budget primitif. On a vu ce que vous disiez dans les orientations budgétaires mais typiquement, à l'heure où l'on parle, il n'y a pas de plan d'investissement massif en vue de faire des économies à venir.

C'est d'ailleurs pour cela que sur la baisse du niveau d'emprunt - même si en termes d'orthodoxie budgétaire, elle est plutôt louable parce que l'on ne dégrade pas notre capacité de remboursement et l'on n'aggrave pas l'encours de notre dette -, il faut parfois savoir s'endetter.

Dans le droit fil de ce que nous avons voté au budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des finances, pour cet exercice obligé. Juste quelques rappels. Vous avez été maire et vous savez, à l'intérieur des dépenses de fonctionnement - je l'ai dit tout à l'heure à une voisine qui n'est pas de votre groupe politique -, qu'il faut séparer ce qui relève du fonctionnement propre de la Région, des services de la Région, et ce qui relève du fonctionnement quand vous faites rouler des trains, quand vous chauffez ou quand vous faites fonctionner des lycées. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée à des dépenses obligées, liées à nos responsabilités, comme une mairie pour une école ou une crèche. Je le répète, c'est la deuxième fois.

Sur le montant des emprunts, c'est bizarre : la droite nous dit habituellement que l'on dépense trop, que l'on emprunte trop. Je me souviens d'un débat que l'on avait ici même, avec mon premier Vice-président que vous connaissez bien, maire d'Ambarès, quand on abattait - disait-il - les emprunts. C'est une mesure de saine gestion, parce qu'elle oblige les élus et les services à bâtir un budget le plus sincère possible. Maintenir les emprunts est une solution de facilité.

Ensuite, concrètement, vous remettez la fusion des Régions. Je pense que les entreprises du Limousin et de Poitou-Charentes sont très heureuses que l'on ait fusionné les Régions. Je pourrais vous donner 30, 40, 50 et même plus, 100 noms de chefs d'entreprises qui vous diraient le reste, sans souci. Je ne sais pas qui a dit « chiche » et qui a dit « demain » en baissant la tête, mais il n'y a aucun souci.

Sur la CVAE, Nicolas, c'est le bloc communal qui est touché maintenant, ce n'est pas la Région. La Région a perdu la CVAE lors des précédentes années. Je pense qu'il aurait fallu procéder autrement parce que la CVAE est un élément de relation entre la politique industrielle, la politique en direction des entreprises, du bloc communal et du bloc régional, et le monde des entreprises. Je pense que c'est une terrible erreur d'avoir fait cela. C'est bien entendu, sur le plan sémantique, une appellation qui a été redoutable de la part de l'UIMM et du Medef, parce que c'est une taxe sur la valeur ajoutée des entreprises et non sur la production. Imaginons, demain - parce que l'erreur se poursuit de la part du Gouvernement -, dans une commune, tout le monde discute du SRADDET, du zéro artificialisation nette, « on ne pourra plus accueillir des entreprises si l'on applique ce que demande le Gouvernement d'ici 2050 », mais comment un maire va-t-il réagir s'il a une pétition des riverains d'une zone d'activité et s'il ne peut pas expliquer à ces concitoyens l'arrivée d'entreprises, la création d'une zone d'activité, les investissements qu'il doit faire pour créer une crèche, faire une infrastructure d'accès ? Il va choisir ses riverains. On va donc déconnecter les élus de l'activité industrielle.

C'est une réforme stupide menée par des lobbys qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Je pense que c'est vraiment une erreur stratégique. Là-dessus, je le regrette.

Quant au résultat de la TVA, j'ai été pendant pas mal de temps Président des Régions de France et j'ai toujours plaidé, paradoxalement, pour avoir - comme les Allemands d'ailleurs - la part d'un impôt national dynamique. C'est sous la présidence HOLLANDE, sous Manuel VALLS, que l'on a substitué à une dotation qui était progressivement, tous les ans, dégradée par le ministère de l'Intérieur et Bercy, une part de la TVA. Je pense qu'au vu du chiffre - 70

millions d'€ évoqués par Sandrine et par vous tout à l'heure -, c'était plutôt un progrès pour la collectivité régionale. C'est même un gros progrès.

M. GAMACHE. - Président, chers collègues, le propos que je vais tenir pour notre groupe pourrait se résumer en une question : le budget supplémentaire qui nous est proposé au vote est-il à la hauteur des enjeux qui sont devant nous ?

Voici ce que je disais il y a exactement un an, puisque le vote du dernier budget supplémentaire 2021 était le 11 octobre 2021 ; je ne me répèterai pas, mais comme l'a souligné jeudi dernier, en Commission finances, le Président Nicolas FLORIAN - qui vient de le répéter -, ce budget supplémentaire ressemble davantage à une DM d'ajustement : à peine 130 millions d'€ en recettes annulées et supplémentaires qu'en budget supplémentaire, les montants restant assez minimes.

Pour commencer positivement, exactement comme l'an passé, le premier point que j'évoquerai porte sur l'effort quant à la maîtrise de l'endettement. Soulignons et saluons le souci de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt. Vous venez de le révoquer et étant de gauche, je pense que nous pouvons nous le permettre, notamment afin de redresser certains ratios. Le contexte géopolitique et économique a changé : la montée des taux, rapide et continue, va se poursuivre probablement pour une séquence assez longue. C'est dire aussi que la marge de manœuvre espérée par un moindre recours à l'emprunt se trouve écourtée.

Il nous semble, au regard de la tendance qui se profile pour 2023 sur les taux - comme je viens de l'évoquer -, qu'il aurait été finalement opportun de recourir, en cette fin d'année, à l'emprunt, à l'inverse d'annulation des 229,52 millions d'€. Cela pour financer, en particulier sur le pilier 4, davantage d'investissements dans les domaines de rénovation énergétique par exemple ; ou comme le souligne le CESER, c'est l'occasion d'engager pour le Conseil régional des mesures supplémentaires afin de réduire la consommation d'énergie, en particulier d'énergie fossile.

Nous regrettons que les choix soient allés dans l'acquisition de rames dans le contexte actuel, sur lequel ma collègue Christine SEGUINEAU reviendra lors du débat d'orientations budgétaires. Si nous nous réjouissions lors du dernier budget supplémentaire des 212 millions d'€ dédiés à la rénovation du parc ferroviaire, nous continuons à regretter la maigre part qu'il laisse au reste de ce quatrième pilier, surtout - comme je viens de l'évoquer et ce qui sera redit - dans l'optique de l'ouverture à la concurrence de nos lignes TER.

Autres sujets qui seront discutés lors du débat d'orientations budgétaires, mais que nous aurions déjà pu voir avancer dans ce budget supplémentaire : les trois domaines sur lesquels

vous souhaitez mettre l'accent d'ici 2027 et dont l'engagement aurait pu se traduire dès ce budget supplémentaire :

- sur les lycées, pour être à la hauteur des 250 millions d'€ par an,
- sur la transition écologique, pour retrouver un niveau d'avant-crise à 275 millions d'€ par an,
- sur les transports, à hauteur de 250 millions d'€ par an.

Nous saluons l'effort à destination de la politique jeunesse, Sandrine l'a bien relevé tout à l'heure ; toutefois, nous réitérons nos préoccupations quant aux emplois associatifs pour lesquels nous n'entrevoions pas de volonté de redresser la barre pour répondre aux enjeux que porte le tissu associatif sur notre région, richesse de nos territoires.

Une dernière interrogation avant de conclure : *quid* de l'inscription des 2,76 millions de produits irrécouvrables en plus du million déjà inscrit au budget primitif ? Vous saurez les justifier, je n'en doute pas.

En conclusion, Monsieur le Président, c'est avec peu d'entrain que nous avons fait lecture de ce budget supplémentaire. Il ne nous semble pas permettre d'avoir un train d'avance. Conscients du contexte géopolitique et énergétique lourd et conséquent, nous devons sortir du train-train de budget supplémentaire de réajustement. Un ré-aiguillage du logiciel régional est nécessaire pour remettre sur les rails un projet dont la locomotive entraîne les wagons et non l'inverse. Sinon, gare au risque de dérive ou d'aller dans le sable, comme disent les cheminots.

Pour ces raisons, le Groupe écologiste, citoyen et solidaire votera contre ce budget supplémentaire sur le budget principal, s'abstiendra sur les budgets ARI, régie cinéma et fonds européens, et votera pour sur le budget annexe photovoltaïque.

Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me désespérez. Comme si vous n'aviez pas participé pendant des années à un exécutif. Un budget supplémentaire est un budget d'ajustement. On est fin octobre. Imaginons, en dehors de ce que nous avons inscrit sur la nécessaire réponse à la hausse du prix du pétrole, à des projets prêts en investissements, la hausse de l'énergie pour les trains et les bus... Inscrire des crédits pour inscrire des crédits, fussent-ils avec des noms ronflants, est stupide et mensonger. Stupide parce que l'on ne pourra pas les consommer, et mensonger parce que l'on ne fait que de l'affichage.

À un moment donné, si vous voulez être crédibles et accéder un jour au pouvoir, il faut que vous changiez votre logiciel. Ce n'est pas possible.

Je rappelle en plus que ce budget supplémentaire est le plus important que je vous ai proposé. C'est bizarre. Et c'est notre plus gros budget supplémentaire en investissement. Sandrine donnera des exemples tout à l'heure. Il est quand même assez bizarre que d'ELV à LR, on me demande d'emprunter plus. Je viens de signer ce matin deux emprunts. On est passé de 0 % à 3 %, 2,95, 3,05. Et l'on me demande d'emprunter, alors même que l'on peut autofinancer, avec les recettes supplémentaires qu'il y a, les investissements, la hausse de l'énergie, d'ici la fin de l'année ! En même temps, le budget supplémentaire, avec les autorisations d'engagement, explique, notamment pour les entreprises en retournement, pour d'autres secteurs. On est justement en train de travailler.

Vous dites qu'il faut sortir de l'énergie fossile. Mais pensez-vous que cela se fait en claquant des doigts ? Est-ce vous qui avez eu l'idée de passer à la géothermie sur les lycées ? Alors que vous me demandiez ce matin de végétaliser les murs des lycées... Tout simplement parce que le maire de Bordeaux est venu me demander cela et qu'il vous a demandé de le lire !

M. TRIFILETTI. - Président, peut-on vous répondre ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non. J'ai le droit de réponse. C'est moi qui réponds maintenant. Ce n'est pas un jeu.

M. TRIFILETTI. - Ce n'est un jeu ni pour les uns, ni pour les autres, vous savez. On a entendu le mot « stupide », cela ne nous a pas spécialement...

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai une assemblée à présider... Je trouve qu'il est stupide et mensonger.

M. TRIFILETTI. - On vous propose une suspension de séance, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Trois minutes.

(Suspension de séance)

M. LE PRÉSIDENT. - Nous pouvons reprendre la séance.

M. TRIFILETTI. - Nicolas GAMACHE va poursuivre, mais simplement Président, nous sommes élus comme tous les autres dans cet hémicycle. C'est la pluralité qui fait la richesse de notre démocratie donc simplement, à un moment donné, il y a certains mots que l'on peut utiliser - par exemple, le mot « stupide » nous semble inapproprié. C'est une question d'exemplarité, Monsieur le Président. Il n'y a pas de souci, nous avons des opinions divergentes, c'est comme cela. Cela fait partie du débat politique, mais à un moment donné, il faut quand même savoir utiliser les termes et nous pensons que le mot « stupide » était

inapproprié. Nous vous le rappelons, ainsi que cette suspension de séance vous l'a rappelé ; votre positionnement, on l'espère, ne se réitérera pas dans cette assemblée lorsque nous avons des choses à vous dire qui, parfois, peuvent vous paraître désagréables.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas que les choses sont désagréables, cher Stéphane. D'ailleurs je n'ai pas accusé qui que ce soit d'être stupide. C'est la réflexion. Je rappelle que légalement, nous pourrions être mis en cause par la Chambre régionale des comptes si le budget supplémentaire était une transformation du budget primitif. C'est une règle budgétaire comptable qu'il faut apprendre quand on veut gérer les collectivités publiques. Ce qui fait qu'à partir du moment où vous fondez votre argumentation en disant qu'il faut faire autre chose, ce n'est légalement pas possible.

Deuxièmement, dire que l'on est capable, en cette fin d'année, de lancer des investissements - à part les lycées, je ne sais pas ce que l'on peut faire, parce que pour le reste, ce n'est pas nous qui sommes maître d'ouvrage - alors qu'il faut souvent deux ans, trois ans avant de les lancer, cela n'a pas de sens ! Voyez-vous ce que je veux dire ? Excusez-moi, j'utilise le terme « cela n'a pas de sens ».

On a lancé un travail de fond sur la transition énergétique structurelle des lycées par la géothermie. Vous nous dites ce matin qu'il faut les végétaliser. D'abord, on le fait ici ou là quand c'est possible, etc. Je vous dis, au surplus, que cela correspond exactement à ce que Pierre HURMIC est venu me demander au niveau des lycées. Mon problème est qu'aujourd'hui, si je veux d'une part faire baisser la facture énergétique des lycées, d'autre part ne dégager à partir de notre patrimoine aucune molécule de gaz à effet de serre, cela passe par la géothermie. C'est ce que nous avons démontré dans 10 lycées, dont le lycée Victor LOUIS.

Nous sommes là dans quelque chose de puissant qu'il faut accélérer.

Inscrire sur le TER des crédits que l'on ne pourra pas dépenser... On n'est pas maître d'ouvrage. On vient de commander 15 rames à 10 millions d'€ la pièce. Tout le monde devra être satisfait. On est en train de convertir pour les dédieseliser... Ne cachez pas votre joie. Qui a eu l'idée de faire cela ?

Quant aux dépenses irrécouvrables, on observe qu'avec la sortie des PGE, il y a un certain nombre d'entreprises qui ne peuvent plus rembourser leurs avances remboursables, qui sont en difficulté dans le domaine agro-alimentaire ou dans le domaine agricole, etc. C'est

la part de risque que prend notre collectivité pour engager la transition climatique et la réindustrialisation.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Dans un essai de compréhension du budget supplémentaire qui nous est proposé, je souhaiterais une réflexion partagée en ouverture de mon propos. En effet, comme l'année dernière, je m'interroge vraiment sur l'opportunité de voter un budget supplémentaire pour une collectivité deux mois - ou un peu plus - seulement avant la fin de l'année budgétaire. Par rapport à l'intervention de mon collègue, ou plutôt du maire de Bordeaux que vous sollicitez tout à l'heure, effectivement la reprise des résultats ne peut pas s'opérer par le biais d'une décision modificative, mais bien par un budget supplémentaire. Mais précisément, tarder à intégrer ces résultats pour l'exercice 2021 dans le budget 2022 contraint à ne pas avoir matériellement la possibilité de réaliser une grande partie des dépenses proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Autrement dit, le vote d'un budget supplémentaire courant octobre - je l'avais dit l'année dernière, je le réitère - revient à se priver de la capacité de réaliser réellement des dépenses, en particulier en matière d'investissement, qui auraient pu l'être si le calendrier budgétaire était plus cohérent. Vous venez de le dire, Monsieur le Président, je ne vais pas plagier votre propos à l'instant.

Lors de mon intervention sur le budget supplémentaire de 2021, j'avais donc déjà signalé cette anomalie. Un budget supplémentaire doit être l'occasion de renforcer le budget primitif dans une conjoncture économique - vous l'avez dit ce matin - qui le nécessite. C'est même l'essentiel de la motivation du Législateur quand il s'est agi d'instaurer cette possibilité. En amont de ce budget supplémentaire, il aurait peut-être été utile de s'interroger sur la nécessaire réorientation de certains choix de la politique régionale au regard de l'évolution du contexte économique et financier.

Depuis juin dernier, nous connaissons les résultats de 2021. Ces derniers auraient donc pu être intégrés plus tôt dans ce budget 2021. Dans les faits, ce sont pour moi quatre mois de perdus et vous n'avez plus que deux mois pour agir. Ainsi, je pense qu'il aurait pu être envisagé de revoir la temporalité du calendrier budgétaire de la Région et de faire en sorte qu'au terme du premier semestre de l'année, le budget intègre les résultats de l'année précédente. Mais voter des dépenses d'investissement dans un budget supplémentaire a au moins la vertu - oui, Monsieur le Président - de permettre de les annoncer une première fois, en sachant que concrètement, c'est vrai, la majeure partie ne sera pas réalisée et que les crédits de paiement

seront à nouveau inscrits dans le budget primitif 2023. Cela revient donc à faire deux fois l'annonce d'une même dépense.

Oui, c'est un fait : la collectivité régionale doit s'adapter à la situation économique délicate et évolutive que nous traversons. Vous avez décidé d'inscrire 112 millions d'€ supplémentaires en crédit de paiement pour faire face à une situation économique, certes, de tension. C'est une somme importante, mais elle reste à relativiser face aux montants très importants votés au budget supplémentaire 2021 - 490 millions d'€ - et face au budget supplémentaire 2020 et à la DM qui a suivi de 262 millions d'€. 72 millions d'€ affectés à la jeunesse : c'est une part colossale que vous y consacrez. J'y reviendrai plus tard dans mon propos, parce qu'il y a là, me semble-t-il - et je le crains -, une ambition forte sur le papier que nous pourrions bien sûr soutenir sur le principe, mais qui risque de se heurter aux réalités calendaires que j'évoquais juste à l'instant. Nous avons tendance à nous borner à une analyse de chiffres. J'ai peut-être cette déformation professionnelle, mais n'oublions pas que derrière, c'est bien la réalisation ou non de l'action publique qui est en jeu. Il en va de la clarté et du sérieux des engagements que nous prenons devant nos concitoyens.

Je commencerai donc par dire un mot sur ce pilier 2, qui me paraît tout à fait illustrer le décalage entre les annonces qui nous ont été faites aujourd'hui et ce qui sera la réalité, je le crains, plus tard. Vous l'avez dit, vous l'avez précisé : non pas 70, mais peut-être 72 millions de crédit de paiement à deux mois de la clôture, dont 33,8 en APCP et 38,2 millions en AECF. C'est une forte ambition, mais qu'il faudra déployer en trop peu de temps. Il y a des dépenses qui, nous le savons, seront bien exécutées : je pense notamment aux factures d'énergie. Pour le reste, j'émets des réserves, mais l'avenir nous le dira. Donnons-nous rendez-vous pour cela au compte administratif.

Vous ouvrez également un peu plus de 20 millions d'AP supplémentaires. Encore une fois, pourquoi maintenant ? Être à l'écoute de la jeunesse n'est pas surdimensionner des annonces budgétaires sans certitude que la réalisation sera totale derrière. Cette attitude peut même se révéler très contre-productive à l'égard d'un secteur générationnel déjà très méfiant à l'endroit des engagements politiques dans leur ensemble.

Sur le pilier n°3 auquel, vous le savez, notre groupe attache une importance particulière et sur lequel nous portons un regard tout particulier, les dimensions ne sont en effet pas les mêmes ; cependant, c'est ici que votre présentation par piliers sert bien vos desseins, puisqu'aucune dépense nouvelle à proprement parler ne concerne l'aménagement du territoire, hors transport *stricto sensu*. Vous annulez un certain nombre de dépenses sur les quartiers « politique la ville » avec un montant non négligeable qui interpelle, soit 1,2 million

d'AP, 1 million en APCP, et cela pour des lignes concernant le développement économique de ces zones vulnérables. Conséquences d'une politique qui n'a pas trouvé de pertinence suffisante sur le terrain, ou choix budgétaires infiniment plus froids, pour ne pas dire drastiques.

Toujours sur ce pilier, nous constatons des annulations de l'ordre de 1,75 million d'€ sur des dispositifs de droit commun, sous le prétexte très discutable qu'ils ont été moins sollicités par les TPE/PME sur nos territoires. Au regard du contexte et des difficultés du moment, cela interroge pour le moins. Nos administrés ont plus que jamais besoin d'être accompagnés pour, d'abord, connaître les disponibilités dont ils ont de plus en plus de mal à se saisir, et la complexité. N'est-il pas plutôt de notre responsabilité que d'aider à leur compréhension et à leur accessibilité ? On en a déjà parlé l'année dernière. Il n'est pas question ici de remettre en cause les bonnes intentions de ces dispositifs, mais nous pensons qu'il est vraiment temps d'ouvrir le débat sur la communication efficace et cibler sur ces mesures qui souffrent beaucoup plus de l'ignorance de leur existence par leurs bénéficiaires potentiels que de leur désintérêt.

Sur le pilier n°4, vous reportez des mesures dans le temps, comme le volet littoral du Plan zéro pollution plastique. Il doit y avoir une raison organisationnelle, certes, que nous respectons, mais il y a urgence à agir en la matière et nous serons attentifs aux annonces budgétaires sur ces deux volets dont les garanties n'apparaissent pas clairement aujourd'hui.

Sur le volet énergie de ce pilier, ce sont 6,9 millions d'annulation d'AP, 1,9 million d'AE et 2,67 millions de CP. Ce ne sont pas de petites sommes et je crains que ce ne soit encore pour des raisons de connexions efficaces entre notre collectivité et le terrain, sur des thématiques pourtant brûlantes d'actualité. Je le répète : le compte administratif nous instruira dans le respect de ces engagements.

Ces remarques faites sur l'analyse de nos piliers budgétaires, je souhaiterais désormais dire quelques mots sur des éléments d'ordre plus général, en m'attardant d'abord sur un élément important de ce budget supplémentaire, à savoir les nouvelles recettes. Le dynamisme confirmé de la TVA n'est pas forcément mis en évidence dans votre document de présentation, mais comment ne pas souligner l'impact des 72 millions d'€ sur les recettes supplémentaires ? Cela confirme que ce choix a eu du bon pour notre collectivité. Il l'a également été pour l'ensemble des Régions, et vous le savez. Vous mettez cela sur le compte d'un effet de rattrapage économique ; mon interprétation tout à fait personnelle, sensiblement différente, vient plutôt saluer les conséquences positives de la politique de Bercy. Vous avez parlé du ministère de l'Intérieur tout à l'heure en la matière.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, je vous coupe 30 secondes. Excusez-moi, je ne devrais pas le faire. Vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure. La décision de transformer la dotation en TVA était sous le Gouvernement de Manuel VALLS. Cela n'a rien à voir avec la majorité que vous soutenez.

M. DEVEZE. - Je n'ai pas parlé de la majorité, j'ai parlé de Bercy et du ministère de l'Intérieur, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ni Bercy. Il a fallu leur tordre le bras.

M. DEVEZE. - Cela ne vous aura sans doute pas échappé, mais 72 millions d'€, cela correspond précisément aux nouveaux engagements pris pour votre pilier n°2, jeunesse. Je ne peux m'empêcher de me demander si ce mécanisme n'est pas en fait un des vrais ressorts des 72 millions annoncés pour les deux mois qui viennent.

Je me contenterai donc de dire qu'il s'agit d'un ordre de grandeur non négligeable pour mesurer l'importance des recettes. Jean DIONIS DU SÉJOUR - je regrette qu'il ne soit pas présent - vous dirait sans doute, un brin taquin, que cela revient tout de même à l'équivalent d'une MECA.

Par ailleurs, l'État a corrigé la trajectoire financière de la Région lors de l'adoption du projet de loi de finances rectificative 2022 du mois de juillet : 7,2 millions d'€ d'ajustement de compensation sous forme de TICPE et ce, pour valoriser la rémunération des stagiaires de la formation ; 4,56 millions d'€ de participation revalorisée dans le cadre du Ségur de la santé, et 1 million d'€ de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information informatiques en Nouvelle-Aquitaine.

On en voudrait toujours plus, mais il faut tout de même rappeler que l'on arrive à un peu plus de 80 millions de recettes nouvelles.

Enfin, quelques mots sur la stratégie d'emprunt : je vous rassure, je ne vais pas solliciter la contraction de nouveaux emprunts, même si - j'ai compris la démonstration qui a été exposée précédemment - dans une situation où les taux d'emprunt étaient faibles, il y avait peut-être une opportunité en la matière. J'aimerais revenir sur la hausse des dépenses sur laquelle je vous avais alerté en Commission des finances, il y a maintenant quelques mois. Naïvement, certes, en lisant la structuration de la dette de la collectivité, je vous avais interrogé sur la sécurisation des emprunts à taux variable. La question était simple : capé ou pas capé ? On pouvait déjà alors craindre cette hausse des taux directeurs et c'est bien ce contexte déjà pesant qui m'avait poussé à vous poser cette question. J'avais des inquiétudes qui se sont révélées légitimes sur ce point. Résultat, Sandrine DERVILLE l'a rappelé, 5,39 millions d'€ de

dépenses supplémentaires pour payer les intérêts de la dette, et branlebas de combat pour sécuriser tout cela !

Vous limitez la casse parce que vos services ont tout de même rectifié le tir - je le concède - rapidement, et vous pouvez les féliciter. Mais ma question n'était - vous l'admettez - peut-être pas aussi naïve que cela. J'en profite pour remercier notre Vice-présidente Sandrine DERVILLE, ainsi que Monsieur LARUE pour la présentation qui nous a été faite en Commission de finances sur ce sujet. C'est un élément de transparence qui a été très utile, au regard du contexte qui nous avait alerté, et je vous en remercie très sincèrement.

Alors, me direz-vous, le verdict ? Vous vous en doutez, ce budget supplémentaire n'emporte pas forcément l'adhésion de notre groupe, car il s'inscrit totalement et seulement dans les orientations prises au budget primitif 2022 que nous n'avions déjà pas votées, et parce qu'il risque très clairement de ne pas se traduire dans les résultats pour les Néo-Aquitains d'ici la fin de l'année dans un contexte compliqué.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - On me rappelle, cher Monsieur DEVEZE, qu'au mois de juin, quand on a présenté les résultats avant le compte administratif, vous aviez dit, à l'époque où les taux étaient beaucoup plus bas, que l'on avait trop emprunté. Et là, ce soir, vous nous dites l'inverse.

M. DEVEZE. - Puis-je prendre la parole ?

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y. Je vous la donne.

M. DEVEZE. - Pardonnez-moi, je ne vous ai jamais reproché d'avoir trop emprunté ; je vous ai dit simplement - et je vous le redis ce soir - que dans un contexte particulier avant la hausse des taux d'intérêt et avant le déblocage du taux d'usure - parce que finalement, et vous le savez autant que moi, on a été tenu par ce sujet-là...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est toujours le cas.

M. DEVEZE. - Non, le taux d'usure a été revu, fort heureusement.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, 3,75, je crois.

M. DEVEZE. - Exactement, parce que sur les taux fixes, l'on n'aurait pas cette possibilité de le faire. Mais vous avez parlé de certains maires qui sont ici présents... Je ne suis pas maire de Bordeaux, je suis maire d'une toute petite ville très loin d'ici, à l'intérieur du Pays basque, mais pour autant, l'on a la même problématique. Il y a eu une fenêtre de tir qui

permettait d'emprunter à des taux faibles. Ici, j'ai souligné et remercié l'action de vos services et de la Vice-présidente.

A une époque déterminée, il y avait peut-être possibilité ; aujourd'hui, je ne m'inscris pas dans la dynamique ou l'observation qui a été faite par l'un des précédents orateurs. Bien sûr que non. Je pense que le sujet était de renégocier. Vous êtes en train de bien le faire avec une présentation qui était tout à fait complète des mesures que vous avez prises. Simplement, c'était l'année dernière que mon observation paraissait un peu ubuesque ; ce soir, elle est plus justifiée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je reste dans ma logique : vous dites en juin que l'on a trop emprunté, à l'époque où les taux étaient très bas, voire même à 0 %.

M. DEVEZE. - Je n'ai pas dit que vous aviez trop emprunté.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce que l'on me dit.

M. DEVEZE. - Absolument pas. Redonnez-moi mon intervention, je n'ai jamais pu vous dire cela parce que ce serait l'inverse de ce que je fais dans ma commune.

M. LE PRÉSIDENT. - Dont acte. C'est ce que l'on me dit. Je ne suis pas en Commission des finances, je vous laisse travailler.

Qu'observe-t-on ? On observe que jamais, pendant cette période COVID, l'on n'avait autant investi, que ce soit sur les fonds propres de la Région, l'opération des 200 millions de ReactEurop... On a accéléré tous les projets, qui n'étaient pas si simples que cela parce que la Région, en dehors des lycées et ReactEurop, n'était pas audible pour ReactEurop. Ce sont donc des maîtres d'ouvrage - les communes, les entreprises, les associations, les universités - de qui dépendent ces dépenses. Donc pour des raisons pédagogiques, vous vous doutez bien que l'on est particulièrement attentif.

Prenez le cas de votre commune, Monsieur le maire : on est en train, avec vous, de faire en sorte que les inondations de la Nive puissent être protégées. On en est, je crois - mais vous êtes plus au courant que moi - à la deuxième ou troisième proposition d'EDF sur les travaux de confortement qu'il faut faire. On va intervenir, mais l'on voit bien, quand on prend ce problème, quels que soient les autres problèmes, que l'on est dans une situation où la Région n'est pas en responsabilité totale, sauf pour accompagner des projets. Là où l'on est en responsabilité totale, c'est par exemple sur les lycées. C'est là où le budget supplémentaire fait son œuvre, que ce soit pour l'explosion des prix de l'énergie ou, par exemple - vous parliez des 20 millions d'autorisations d'engagement -, sur le lancement du PPI n°2 - peut-être faut-il mieux le préciser, on se le disait avec Jean-Louis - pour pouvoir avancer sur l'accessibilité, les

travaux généraux dans les lycées... Parce que si l'on n'engage pas les crédits aujourd'hui, quelles sont les entreprises qui vont répondre aux appels d'offres pour raccourcir les délais ? Ou alors sur la transition climatique avec la géothermie...

Il y a un autre point - je réponds aussi à d'autres collègues sur ces 20 millions d'€ - concernant les réparations des dommages dus à la grêle, parce qu'il faut quand même que l'on s'occupe de notre patrimoine. Si vous étiez allé visiter le lycée de Blanquefort, celui de Ribérac, vous auriez vu les dégâts qui ont été causés. Là-dessus, certes, les lycées sont assurés.

Ensuite, parce que je suis assez obstiné - vous l'avez noté - par rapport aux arguments qui sont donnés, vous vous doutez bien que je n'en suis pas arrivé là, je n'ai pas les services que vous félicitez... Quand un emprunt est signé, il n'y a que moi qui peux le signer, comme le maire. Donc je vérifie.

Deuxièmement, l'an dernier - et vous étiez là - l'on a eu 97 % de réalisation. Quelle est la collectivité qui peut se vanter d'avoir réalisé 97 % de son budget ? J'ai été maire, je ne pouvais pas réaliser 97 % de mon budget et je suppose que vous non plus. Essayons donc d'arriver à des remarques, des critiques, des propositions qui - pardon de le dire - soient fondées. Si trois mois avant la clôture de l'exercice, de telles inscriptions budgétaires sont faites, c'est qu'elles sont liées soit à l'urgence d'ici la fin de l'année, soit à des démarrages de travaux que l'on ne veut pas attendre - la grêle, l'accessibilité pour les handicapés - qui seront faits au début de l'année prochaine. C'est le défi. Encore une fois, ces deux dernières années, le niveau des investissements, qui n'est pas soutenable sur la suite, n'a jamais été aussi important.

Stéphane TRIFILETTI, vous vouliez ré-intervenir ou pas ? On me donnait votre nom.

M. TRIFILETTI. - Non, c'était Nicolas GAMACHE. Peut-être qu'il aurait pu simplement conclure.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. TRIFILETTI. - Par rapport à la végétalisation, il est évident - j'en profite, Président - que nous sommes pour, mais cela va avec tout ce que vous avez dit, c'est-à-dire que c'est un pan qui fait partie de ce que l'on doit mener dans les lycées.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais je suis bien d'accord.

M. TRIFILETTI. - Et je vous remercie, Président, parce que vous parliez sans arrêt des dômes et des îlots de chaleur dans les villes et vous allez voir : nous allons en parler à la fin de cette plénière et allons apporter, semble-t-il, des possibles qu'il serait intéressant de poursuivre.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais l'on prendra notre part.

M. TRIFILETTI. - On prendra notre part, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelais une chose à midi. L'ancien maire de Pessac que je suis peut témoigner : la première décision que j'ai prise - et je suis sûr qu'il n'y a pas beaucoup de maires qui l'ont fait - a été d'arrêter une urbanisation galopante. J'ai trouvé les moyens juridiques pour le faire. J'ai préservé 400 hectares de bois. Je veux bien que l'on me dise « je plante des petites fleurs, je plante quelques arbres », mais sauver 10 000 arbres de l'urbanisation est encore mieux.

M. TRIFILETTI. - Bravo Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Si le débat est terminé, je passe la parole à Sandrine.

Mme DERVILLE. - Oui Président, rapidement pour compléter, parce que vous avez répondu sur beaucoup d'éléments au fur et à mesure du débat. J'entends certaines personnes - pas Monsieur DEVEZE - nous dire que nous ne nous sommes finalement pas assez endettés sur cette année 2022 : j'alerte quand même sur le niveau de frais financiers que pourraient représenter les 425 millions d'€, tout de même, d'emprunt d'équilibre auquel nous aboutirons en 2022. Rien que ces 425 millions d'€ d'emprunt d'équilibre correspondent à 10 à 12 millions d'€ de frais financiers, et cela reste un emprunt record par rapport à tout ce que nous avons fait dans la collectivité, de même que ce budget supplémentaire qui - j'entends pour certains - n'est pas à la hauteur de l'enjeu ; c'est au demeurant l'un des budgets supplémentaires record de cette collectivité, avec le montant de crédit de paiement que nous avons inscrit. Pour rappel, les deux autres budgets supplémentaires qui atteignaient le même niveau étaient pendant la crise :

- en 2020 : 114 millions d'€ de crédit de paiement supplémentaire,
- en 2021 : 111 millions.

On est donc encore au-delà. Je suis donc un peu étonnée d'entendre que ce budget supplémentaire n'est pas à la hauteur alors que les précédents l'étaient. Au demeurant, ce budget supplémentaire est supérieur aux précédents.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine, ils l'étaient mais ils ont quand même voté contre.

Mme DERVILLE. - Oui, aussi, c'est vrai. Vous avez raison.

Je précise tout de même - parce que j'ai entendu également certaines positions qui semblaient dire que finalement, s'endetter, certes, coûtait un peu plus cher que par le passé,

mais moins que cela ne coûtera à l'avenir, donc on aurait dû s'endetter davantage - que l'on doit quand même voter un budget à l'équilibre : on ne peut pas s'endetter plus pour en garder un peu sous le coude. C'est interdit.

Pour préciser ce que vous disiez, Président, sur les dépenses de fonctionnement, effectivement je ne peux que confirmer que nos dépenses de fonctionnement sont des dépenses d'action. Au budget supplémentaire 2022, le pilier qui regroupe les dépenses de l'administration - celles que vous évoquez comme étant nos dépenses de fonctionnement propres à la collectivité - représente seulement 9 % de toutes nos dépenses de fonctionnement. Je pense que l'on peut considérer qu'un budget de fonctionnement qui porte 90 % de dépenses d'action - dans lesquelles il y a celles que vous avez évoquées, les dépenses pour les trains, les lycées, mais également le chauffage dans les établissements scolaires, les transports scolaires pour ne citer qu'eux... Je ne peux que vous confirmer, Monsieur DEVEZE - mais comme vous le disiez, on se reverra au CA - que tous les crédits de paiement qui sont ouverts à ce budget seront dépensés. De toute façon, s'ils ne le sont pas, ils tomberont et l'ensemble des services qui nous ont fait des propositions sur ce budget supplémentaire avaient pour consigne de ne présenter les demandes de crédits de paiement que sur les dossiers dont on était certain qu'on les paierait cette année. Je vous assure donc qu'ils seront utilisés cette année.

Pour vous donner peut-être un chiffre, cher collègue, concernant l'investissement, nous aurons inscrit au total, à l'issue de ce budget supplémentaire, 960 millions d'€ de crédits de paiement en investissement ; c'est-à-dire que l'année 2022 sera une nouvelle année record en termes de réalisation en investissement. Pour un budget supplémentaire qui n'est pas à la hauteur, je pense que l'on peut malgré tout en douter.

Peut-être quelques précisions sur les produits recouvrables. Je crois que c'est Nicolas GAMACHE qui posait une question sur ces produits : effectivement, nous inscrivons 2,7 millions d'€ supplémentaires à ce budget supplémentaire. Nous n'avions inscrit que 1 million d'€ au budget primitif 2022, comme il l'a noté. Peut-être pour vous rassurer sur ce point, avant les années de crise - 2018-2019 -, nous dépassions régulièrement les 3 millions d'€ de crédit irrécouvrable. On revient donc à des étriages à peu près habituels, sachant que je vous rappelle qu'en 2020 et 2021, nous étions sur deux années de moratoire. On avait complètement stoppé les créanciers recouvrables en 2020 et 2021. On retrouve finalement, sur cette année 2022, des créances qui datent, pour certaines, de 2020.

Quelques mots sur les encours d'avances remboursables. Des questions ont été posées. Je vous redis, chers collègues, que vous trouverez tout ce détail dans une annexe du compte

administratif, mais au global, au 31 décembre, la totalité des avances remboursables qui restaient à percevoir, en tout cas à être remboursées pour la collectivité, s'élevait à un peu plus de 100 millions d'€, étant entendu qu'en moyenne - et je trouve que c'est un chiffre plutôt honorable - il y a environ 3 % de nos prêts publics ou de nos avances qui ne sont pas remboursés. Dans la mesure où l'on fait des prêts publics et des avances aux entreprises particulièrement en difficulté, 3 % est plutôt un taux intéressant.

Enfin, concernant le calendrier, je tiens à vous rassurer, Monsieur DEVEZE : c'est la dernière année que l'on vote un budget supplémentaire au mois d'octobre comme on le fait. Nous voterons le budget primitif 2023 en décembre, donc le budget supplémentaire bien plus tôt dans l'année, au mois de juin. Le vote un peu tardif de ce budget supplémentaire - comme je l'ai dit en introduction - s'explique par le fait que nous n'avons voté le budget primitif qu'en février. Voilà pourquoi ce décalage.

Bien évidemment, les autorisations tant de programme que d'engagement que nous inscrivons dès ce budget supplémentaire le sont parce que nous devons lancer un certain nombre de marchés avant la fin de l'année. Voilà pourquoi nous inscrivons les autorisations en 2022 et pas au budget primitif 2023.

Voilà Président pour les quelques éléments de réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci chère Sandrine.

Vous savez que l'on devrait voter chapitre par chapitre, etc., mais comme d'habitude, je vous propose que l'on vote globalement. Chaque groupe dira son vote, y compris d'ailleurs s'il y a des remarques particulières. En êtes-vous d'accord ?

Je vais mettre aux voix le budget supplémentaire. Qui est d'avis de l'adopter globalement le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Quatre. Vous me direz les groupes qui s'abstiennent.

Merci beaucoup. Ce budget supplémentaire est donc adopté.

N° 2 a

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Écologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ;
UDI et Territoires (2) ; Les Républicains ; Rassemblement National et
Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires (1)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

*Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Nathalie MOTSCH - UDI
et Territoires (1)*

*Pour information : Contre signalé au Président de Madame Marie-Line CHEMINADE et
de Monsieur Guillaume LAUSSU - UDI et Territoires (2)*

M. TRIFILETTI. - Président, nous sommes désolés mais tout à l'heure, Nicolas GAMACHE vous a bien précisé les votes du Groupe écologiste qui ne sont pas des contre. Il y a seulement sur le budget principal, mais ensuite, sur le budget annexe fonds européens, annexe agence régionale, donc tous les autres budgets, il y a abstention sauf le dernier, photovoltaïque, pour lequel nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Justement, j'allais passer au budget annexe « Agence régionale de l'innovation ». Donc le groupe EELV s'abstient ? OK.

Vote pour de la majorité. Vote contre des autres groupes ?

Mme RÉQUENNA. - Position générale contre.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. C'est donc adopté.

N° 2 b

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE
"AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche

▪ **CONTRE** : UDI et Territoires (2) ; Centre et Indépendants ; Les
Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires (1)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

*Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Nathalie MOTSCH - UDI
et Territoires (1)*

*Pour information : Contre signalé au Président de Madame Marie-Line CHEMINADE et
de Monsieur Guillaume LAUSSU - UDI et Territoires (2)*

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les fonds européens ?

Mme HAMMERER. - Président, pour le Groupe Renaissance, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Pareil.

M. TRIFILETTI. - Abstention également, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Les autres groupes, même vote ? Adopté.

N° 2 c

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE
"FONDS EUROPÉENS"»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche

▪ **CONTRE** : UDI et Territoires (2); Centre et Indépendants ; Les
Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires (1)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

*Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Nathalie MOTSCH - UDI
et Territoires (1)*

*Pour information : Contre signalé au Président de Madame Marie-Line CHEMINADE et
de Monsieur Guillaume LAUSSU - UDI et Territoires (2)*

Sur la régie cinéma, même vote ?

M. TRIFILETTI. - Abstention, oui.

M. LE PRÉSIDENT. - OK, adopté.

N° 2 d

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE
CINÉMA" »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : UDI et Territoires (2) ; Centre et Indépendants ; Les
Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires (1)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

*Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Nathalie MOTSCH
- UDI et Territoires (1)*

*Pour information : Contre signalé au Président de Madame Marie-Line CHEMINADE et
de Monsieur Guillaume LAUSSU - UDI et Territoires (2)*

Sur le service public local production d'énergie photovoltaïque, c'est là où vous votez pour,
Stéphane ?

M. TRIFILETTI. - Tout à fait, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Abstention ?

Mme HAMMERER. - Abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - Les autres groupes votent la même chose ? Donc adopté.

Ces budgets supplémentaires sont donc adoptés.

N° 2 e

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE
"SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : UDI et Territoires (2) ; Centre et Indépendants ; Les
Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires (1)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

***Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Nathalie MOTSCH - UDI
et Territoires (1)***

***Pour information : Contre signalé au Président de Madame Marie-Line CHEMINADE et
de Monsieur Guillaume LAUSSU - UDI et Territoires (2)***

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine, sur les orientations budgétaires.

Mme DERVILLE. - Oui cher Président, chers collègues. Sur les orientations budgétaires, l'année dernière je vous faisais part lors de ma présentation de notre intention de rétablir la trajectoire budgétaire de la collectivité après deux années d'efforts exceptionnels en investissements lié à la crise sanitaire. Peu de temps après le vote du budget primitif 2022, un nouveau choc exogène est venu impacter fortement nos dépenses de fonctionnement. Ces orientations budgétaires sont donc établies dans un contexte fortement marqué par l'offensive de la Russie en Ukraine, qui se traduit pour nos concitoyens par une hausse des prix énergétiques, notamment ceux qui gaz et de l'électricité, et le retour d'une inflation forte accompagnée d'une croissance en berne.

Dans ce contexte, nous devons prendre des choix politiques. La fragilisation d'un certain nombre de concitoyens est une préoccupation et les choix politiques consistent également à trouver des leviers de financement autres que l'emprunt.

Cette nouvelle crise nous oblige donc à trouver des réponses immédiates pour faire face à l'urgence, et nous oblige également à accélérer et renforcer toutes nos politiques d'accompagnement des transitions, parce que si nous ne connaissons pas aujourd'hui l'issue de cette nouvelle crise, nous savons en revanche que les problématiques environnementales, énergétiques, climatiques et sociales ne sont pas nouvelles et vont s'accroître dans le temps. Nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle : chaque jour compte. Avec Néo Terra, nous avons été la première Région à travailler sur ces enjeux avec des objectifs à horizon 2030. Nous irons encore plus loin dans ce mandat avec Néo Terra 2.

Dans l'immédiat et pour nos prévisions 2023, nous avons donc à absorber ce choc exogène qui, comme pour le budget supplémentaire que nous venons de voter, vient impacter le même type de dépenses. Au global pour 2023, ce sont 150 millions d'€ de surcoûts qui viennent peser sur notre section de fonctionnement à l'heure où l'on se parle. Pour vous donner un ordre de grandeur, ces surcoûts représentent à eux seuls 7,5 % de hausse de nos dépenses de fonctionnement. Ils concernent autant les lycées que les transports et, dans une moindre mesure, nos dépenses en matière de ressources humaines et nos frais financiers tels que vous les voyez affichés actuellement à l'écran.

Afin de retravailler notre trajectoire budgétaire, nous avons bien sûr opéré plusieurs scénarios de tests. Nous avons également pris en compte les prévisions d'organismes

extérieurs tels que la Banque de France, le FMI, l'OCDE. Difficile de prédire l'avenir, mais selon les différentes tendances et analyses, il apparaît que le choc énergétique et inflationniste que nous connaissons actuellement se concentrera surtout sur les années 2023-2024. Nous vous présentons donc une trajectoire budgétaire qui présente un pic de surcoûts énergétiques en 2023 et en 2024, puis ces surcoûts baisseront régulièrement, de 60 % en trois ans de façon linéaire en 2024, 2025, 2026.

En 2026, nous serons malgré tout à 40 % de surcoûts par rapport à ce que nous avons connu par le passé, mais nous estimons qu'ils baisseront de 60 % sur les trois dernières années. Ces prévisions intègrent également une hypothèse d'absorption des surcoûts de l'ordre de 20 %. Précédemment, au budget supplémentaire, certains d'entre vous regrettaient que nous ne fassions pas assez d'économies sur nos dépenses de fonctionnement ; nous avons prévu, chers collègues, d'absorber 20 % des surcoûts par ces économies sur des dépenses de fonctionnement. Au-delà, nous impacterions - comme nous vous le disions précédemment avec le Président - nos dépenses d'action.

Très concrètement, et en nous fixant cet objectif de redéploiement à hauteur de 20 % de nos dépenses de fonctionnement, cela signifie malgré tout que 20 % des surcoûts vont impacter dès 2023 nos ratios financiers, et bien que la crise du COVID ait impacté nos finances - et dans l'hypothèse où les tensions énergétiques s'amenuisent à horizon de trois ans -, cette dégradation pourrait demeurer conjoncturelle. Il ne s'agit pas là d'une stratégie trop optimiste ni d'un pari sur l'avenir. C'est aussi et surtout travailler, pour nous, sur nos fondamentaux, les fondamentaux de demain, pour être toujours mieux préparés aux chocs exogènes qui nous attendent, car il y en aura d'autres. Les crises nous obligent à être modestes et réalistes, mais toujours plus ambitieux pour les Néo-Aquitains.

Le défi des prochaines années, celui de ces orientations budgétaires, est donc de nous donner les moyens d'action pour nos priorités - les priorités régionales - tout en rétablissant graduellement la situation financière de la collectivité. Voilà pourquoi il est indispensable de tenir nos dépenses de fonctionnement hors inflation pour affecter prioritairement la dynamique de nos recettes au renforcement de l'épargne. C'est la condition indispensable de nos capacités d'emprunt, mais également de notre capacité d'investissement, car cette nouvelle stratégie financière doit nous aider à mieux bâtir l'avenir, chers collègues, à poursuivre les projets indispensables de cette mandature, parce qu'il nous faut conserver des leviers d'action pour tous nos projets, notamment ceux qui visent à accompagner les transitions et à renforcer notre soutien aux plus fragiles.

C'est pourquoi nous garderons le cap sur les investissements que le Président a fixé ce matin, avec une moyenne annuelle de 780 millions d'€ et un effort d'investissement de 31 % en 2023. Dès 2025, nous tendrons vers un objectif de capacité de désendettement à six ans pour la fin du mandat.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique qui s'affiche à l'instant même à l'écran, l'effort que nous devons consentir portera principalement sur les années 2023-2024 - on voit le pic de façon très nette sur ce graphique. Plus précisément, le taux d'épargne sera en 2023 de 14,9 % et retrouvera son niveau d'avant-crise à horizon 2025, tout comme notre capacité de désendettement qui passera de 6,3 années à 8,2 années en 2023, mais qui se stabilisera de nouveau légèrement en dessous des six ans dès 2025.

L'encours de dette, quant à lui, pourrait dépasser les 3 milliards dès 2023. Sur ce dernier point, la crise COVID nous a montré que face à l'urgence et au vu des financements existants pour les Régions, dont nous avons déjà longuement débattu dans cet hémicycle, l'emprunt demeure malheureusement bien souvent l'un de nos rares leviers.

Quelques mots sur nos recettes fiscales. Pour faire face aux surcoûts et pour assurer nos projets, nous le voyons là, nos leviers financiers et fiscaux sont peu nombreux. Comme vous pouvez le constater, sur un total d'environ 2,6 milliards d'€, nos recettes sont très majoritairement les recettes de TVA - qui apparaissent en vert sur l'écran -, puis viennent les recettes de TICPE, de cartes grises, diverses compensations et les fonds européens. Nos recettes ont bénéficié du rebond de croissance en 2021 mais nous devons, malgré tout, être prudents en 2023 sur les prévisions de dynamique de TVA en raison de la forte incertitude sur le produit intérieur brut.

Nos recettes de TICPE, quand à elles, pourraient diminuer régulièrement de 1 %, puisqu'elles évoluent - je le rappelle - en fonction du niveau de consommation et non pas en fonction des prix à la pompe. Or, vous le savez - on le voit tous autour de nous -, les tensions inflationnistes ainsi que le verdissement du parc automobile entraîne une baisse des consommations et également, par ces mécaniques, une baisse de nos recettes, d'autant que sur la TICPE, nous ne disposons pas réellement de leviers d'intervention. Notre seul levier fiscal se situe sur les recettes de cartes grises. Je vous rappelle, chers collègues, que la Région fixe le tarif du cheval-vapeur et le taux d'exonération pour les véhicules dits propres, c'est-à-dire les véhicules hybrides. Le taux d'exonération pour les véhicules propres - les véhicules électriques - est quant à lui fixé au niveau national.

Comme on peut le constater sur le tableau qui s'affiche à l'écran, la part des véhicules thermiques baisse très régulièrement au profit des véhicules propres et dits propres, dont le

nombre d'immatriculations double en moyenne chaque année. Pour ne vous donner que le chiffre de l'année 2022, sur les huit premiers mois de l'année, les véhicules hybrides ou électriques représentent 10 % des immatriculations totales, mais approchent les 30 % des immatriculations sur les véhicules neufs. Cette forte part sur les véhicules neufs montre donc que la tendance devrait rapidement s'inverser et que les véhicules propres et hybrides vont rapidement devenir majoritaires, d'autant que - vous le savez, chers collègues - à horizon 2035, la vente de véhicules thermiques sera interdite, ce qui signifie que l'érosion des recettes que nous constatons va se poursuivre.

Très concrètement - on l'a vu au budget supplémentaire -, en 2022, la Région constate sur les recettes de cartes grises une perte de recettes de 30 millions d'€. Depuis 2016, notre tarif est inchangé et demeure inférieur à la moyenne nationale. Dans ce contexte, nous avons à faire des choix politiques - comme je vous le disais - qui consistent aussi à trouver des leviers de financement autres que l'emprunt, en particulier dans un contexte où les taux d'intérêt dépassent les 3 %. Après des tarifs inchangés depuis 2016, nous vous proposons une hausse que nous jugeons modérée du tarif de 4 € par cheval-vapeur, et une suppression - évoquée ce matin - de l'exonération pour les véhicules hybrides, ce qui nous positionnera toujours dans la moyenne des Régions puisqu'un certain nombre d'entre elles ont d'ores et déjà annoncé leur volonté d'augmenter le tarif du cheval-vapeur ou de cesser d'exonérer les véhicules hybrides : par exemple, la Région Grand Est, la Région Occitanie ou la Région Bourgogne-Franche-Comté se posent ce type de questions et devraient aller vers une fin d'exonération pour les véhicules hybrides. Et vous l'avez entendu comme moi la semaine dernière, la Région Pays de Loire a annoncé une augmentation du tarif de carte grise qui passera à 51 € en Pays de Loire.

Concernant la demande qui a été évoquée ce matin de compensation que la Région pourrait mettre en face de cette fin d'exonération des véhicules hybrides, je pense que la meilleure des compensations que nous pouvons apporter est sans doute l'accompagnement que nous effectuons auprès des industriels pour le développement de la nouvelle génération de batteries, par exemple, pour lesquelles la Région a investi depuis trois ans plus de 60 millions d'€ rien que sur ce sujet.

L'un des premiers choix que nous assumons également concernant les choix politiques - et que nous avons défendus - est le gel des tarifs de restauration scolaire. On en a parlé ce matin. Il semble faire consensus dans cette assemblée et c'est plutôt réjouissant. Comme toujours, nous avons fait le choix de la justice sociale et face à l'envolée des prix alimentaires, nous avons décidé - cher Jean-Louis - de ne pas augmenter les tarifs de repas pour préserver le pouvoir d'achat des familles parce que, comme tu le dis souvent, pour certains d'entre eux,

le repas du midi est souvent soit le seul repas, soit le seul repas équilibré de la journée. Pour permettre aux lycées de ne pas diminuer la qualité de repas des élèves, nous avons également fait le choix d'apporter une compensation aux établissements pour qu'ils puissent faire face aux surcoûts des denrées alimentaires, ce qui représente pour nous un effort global d'environ 4 millions d'€. Il nous faut donc, face à cela, trouver d'autres leviers que j'évoquais précédemment.

Autre choix politique que nous allons défendre et que nous avons déjà évoqué ce matin assez longuement en propos liminaire : celui de la géothermie dans les lycées pour accélérer les transitions et limiter les surcoûts énergétiques. Le graphique qui s'affiche à l'écran le montre en comparant sur trois points différents, la consommation d'énergie, les émissions de CO₂ et le coût d'exploitation, un établissement type sans géothermie et un établissement type avec géothermie. Le delta entre les barres le montre bien, d'où l'importance, d'ici la fin de l'année - Jean-Louis aura l'occasion de nous le présenter bien plus en détail -, de ce nouveau Plan pluriannuel d'investissement dans les lycées sur 2022 à 2028, qui sera soumis à notre vote et qui est bien sûr d'ores et déjà intégré dans ces orientations budgétaires. Il aura parmi ses axes prioritaires - puisqu'il y a beaucoup d'axes forts dans cette nouvelle PPI - l'amélioration du bâti et la transition écologique, puisque 80 % de nos établissements sont éligibles à des travaux de type géothermie. Plusieurs opérations de conversion seront donc présentées et les premiers retours d'expérience, comme par exemple à Victor Louis à Talence, sont extrêmement positifs.

Accélérer les transitions, c'est également d'autres projets d'envergure pour l'ensemble de la collectivité, à travers par exemple le déploiement de One Health, le développement des mobilités bas carbone, l'accélération de la transition de nos entreprises ou pour un aménagement dynamique de nos territoires. Je ne pourrai pas tous les citer, la liste des dossiers que nous examinons très régulièrement, à chaque Commission permanente, témoigne de nos ambitions et de l'effet levier des politiques régionales pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone et de justice sociale.

Pour 2023, je soulignerai - et c'est un choix qui n'est pas exhaustif, je m'en excuse, mais tout est davantage détaillé dans le rapport - l'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie, les expérimentations que nous menons sur le Ferrocampus sur le biogaz, la dédiésélisation et les batteries, la création du cluster autour de l'économie circulaire, le soutien toujours renforcé aux entreprises en retournement, le prolongement de nos habilitations de service public, qui ont notamment fait leurs preuves en matière de taux de retour à l'emploi avec des chiffres très impressionnants de plus de 75 % de retour à l'emploi, et même plus de 60 % d'emplois pérennes, en CDI ou CDD de longue durée. Ou encore, autre projet phare des

années à venir, de l'année 2023 notamment : le projet JD ou l'ouverture du FRAC-Artothèque à Limoges.

Cher Président, chers collègues, voilà en quelques mots les principaux points que je souhaitais mettre en exergue et aborder avec vous pour introduire ce débat d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Sandrine. Je voudrais rectifier une formule qui a sauté - un peu par ma faute - dans les orientations budgétaires : la référence à la proposition du CESER sur Neo Societas, qui fait bien entendu partie d'un des documents de base sur lesquels on va s'appuyer.

Qui ose ? Allons-y.

Donnez vos noms à mesure.

Mme SIMONET. - Jacqueline SIMONET pour le PRG.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain, je l'ai noté.

Mme SEGUINEAU. - Christine SEGUINEAU.

M. BAUDE. - Vital BAUDE, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un festival. Jacques COLOMBIER ?

Mme SEGUINEAU. - Président, excusez-moi. Il y a aussi Katia BOURDIN en visioconférence.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ce n'est pas un jeu quand même !

M. TRIFILETTI. - Président, on parle des orientations budgétaires. Bien entendu, cela fait partie du règlement !

M. LE PRÉSIDENT. - Oui mais il faut être raisonnable. Si chacun se fait plaisir pour envoyer cela à ses militants... Remarquez, aujourd'hui il n'y a pas grands frais de timbres parce qu'il n'y a pas beaucoup de militants.

M. TRIFILETTI. - Inutile Président. Franchement inutile. Je vous rappelle simplement notre Règlement intérieur et ce que vous venez de faire à nouveau est inutile. Franchement, cela ne fait pas avancer le débat public.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, je sais bien.

Mme RECHAGNEUX. - En propos liminaire, Monsieur le Président, j'aimerais vous dire que vous faites la paire avec Monsieur TOUZEAU qui est maire de Lormont, ville dans laquelle

je siège depuis plus de deux ans et demi maintenant, et qui, comme vous, dit vouloir des jeunes en politique ; pourtant, quand vous les avez en face de vous, vous les ramenez toujours à leur jeunesse et à leur prétendue inexpérience. Veuillez accepter, Monsieur le Président, que notre assemblée est diverse...

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas parlé de votre âge.

M. LE PRÉSIDENT. - ...et que c'est cette diversité qui fait la richesse de notre débat politique en premier lieu.

M. LE PRÉSIDENT. - Où prenez-vous que j'ai parlé de votre âge ?

Mme RECHAGNEUX. - Vous avez signalé que j'étais nouvelle dans cette assemblée. Effectivement, dès que l'on est très jeune...

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas parlé de votre âge.

Mme RECHAGNEUX. - ...on ne peut qu'être nouvelle dans cette assemblée, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je voulais parler de l'âge en politique, ce serait assez catastrophique.

Allez.

Mme RECHAGNEUX. - Merci.

Ces orientations budgétaires, vous l'avez rappelé, ont été élaborées dans un contexte extrêmement inquiétant, mais la stratégie que vous nous proposez pour la traverser n'est pas la bonne. Elle n'est pas la bonne en premier lieu car la situation actuelle est la conséquence de mauvais choix politiques qui ont été réalisés au niveau national comme au niveau local, et dans lesquels vous persistez. On le voit avec les objectifs irréalisables que vous vous fixez en matière d'énergies renouvelables, alors même que le manque d'investissement dans le nucléaire ces dernières années est l'une des causes de la crise énergétique majeure que nous traversons aujourd'hui.

Elle n'est pas la bonne, ensuite, car vous prévoyez d'augmenter la pression fiscale sur les automobilistes en élevant le tarif du cheval-vapeur de 4 €, le portant ainsi à 45 €, tarif supérieur à la moyenne nationale. Vous supprimez également l'exonération pour les véhicules hybrides ; vous vous inscrivez donc dans la droite ligne de la Commission européenne qui, elle aussi, s'en prend aux véhicules hybrides en interdisant leur vente à partir de 2035, alors même que nos industries automobiles ont investi massivement dans les véhicules hybrides sous les injonctions des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les investissements, les maintenir à un tel niveau, oui, si l'on pouvait se le permettre. Mais aujourd'hui, vous le faites au prix de nouveaux emprunts et ce n'est pas raisonnable. Vous faites en effet, une fois de plus, le choix de la dette en prévoyant un emprunt d'équilibre qui atteindrait 516 millions d'€ en 2023. L'encours de notre dette serait donc de 3,14 milliards d'€ en 2023. Elle risque même d'atteindre plus de 3,4 milliards d'€ d'ici 2027. Quelle Région va-t-on laisser à nos enfants et nos petits-enfants ?

Emprunter quand les taux d'intérêt sont bas et que la capacité de désendettement est inférieure à un mandat, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Faites preuve d'un peu de sobriété, Monsieur le Président. Cette trajectoire que vous nous proposez est très inquiétante.

Elle n'est pas la bonne, enfin, car vous ne faites preuve d'aucune volonté d'effectuer des économies réelles. Au moment où nos compatriotes sont dans une situation économique désastreuse, où certains d'entre eux, parfois, doivent choisir entre manger et se chauffer, vous persistez à ne pas appliquer la préférence nationale que nous appelons de nos vœux depuis des années. Cette préférence nationale en temps de crise devrait s'appliquer aux subventions des collectivités locales. La dernière Commission permanente nous a donné une illustration supplémentaire de la préférence étrangère dans laquelle vous vous complaisez :

- 48 000 € pour Le Roseau,
- 90 000 € pour l'association LIRE. Ces associations sont spécialisées dans l'accueil des migrants et visent à leur apprendre notre langue.
- 60 000 € pour la fondation du protestantisme pour permettre l'hébergement de mineurs isolés.

Accepter et promouvoir toujours plus d'immigration quand la situation sécuritaire et sociale de notre pays ne nous le permet pas, c'est irresponsable.

(Huées)

M. LE PRÉSIDENT. - Laissez s'exprimer l'orateur. Que ce soit révoltant est une chose, mais comme cela le Rassemblement National montre son vrai visage.

Mme RECHAGNEUX. - Vous nous avez attaqués, voire insultés lors de la dernière Commission permanente et vous avez recommencé ce matin, alors que nous portons simplement la parole de millions de Français qui ne supportent plus de voir les frontières de leur pays ouvertes au monde entier et leurs impôts financer cette immigration de masse.

Oui, nous assumons : cette immigration massive sur-subsventionnée par l'État et par les collectivités locales, nous n'en voulons plus.

Vos choix en matière de culture également, nous n'en voulons plus. Lors de la dernière Commission permanente, vous avez mis aux voix une subvention de plus de 7 000 € pour la production d'un documentaire sur un collectif non mixte de personnes trans/PD/ gouines vivant dans une maison squattée à Toulouse s'appelant le Trou de Balle. Au-delà de la vulgarité du projet, ce projet banalise le squat et je trouve que c'est absolument scandaleux. Pourtant, vous ne l'avez pas retiré de l'ordre du jour et vous l'avez laissé aux voix.

Est-ce vraiment cette culture-là que vous souhaitez continuer à subventionner, Monsieur ROUSSET ? Ce n'est pas une fois ou deux par an ; ce n'est pas du saupoudrage. C'est à chaque Commission permanente que nous retrouvons ce genre de dossiers. Comment pouvez-vous continuer à financer ce genre de projets alors que vous êtes totalement conscient de la crise que nous allons traverser ?

En résumé, vous vous en doutez et tant mieux, votre vision est à l'opposé de la nôtre. Les orientations budgétaires que vous nous proposez ne sont pas au niveau des défis auxquels nous allons devoir répondre.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je comprends bien, vous nous proposez 50 000 € d'économies sur un budget de 3,2 milliards et vous nous donnez des leçons. Et puis j'ai oublié ce qui m'avait sauté aux yeux dans votre propos, mais j'y repenserai. Je le retrouverai.

M. FLORIAN. - En préambule, je voudrais quand même revenir sur les réactions que vous pouvez avoir face à n'importe lequel des intervenants. Acceptez aussi l'idée que l'on ne soit pas d'accord et que par ailleurs, l'on puisse faire des contre-propositions. Je vais en dire un mot sur le fond. On a toujours l'impression qu'il y a les sachants d'un côté et les apprenants de l'autre. Vous l'avez dit, on est un certain nombre à avoir eu ou avoir des responsabilités. Je fais confiance à l'ensemble des élus de cette assemblée, quels que soient les bancs qu'ils fréquentent, sur leur capacité à s'enrichir en expertises, à travailler le fond des dossiers et avoir *a minima* un avis.

Je suis pour l'affrontement positif. On manque de clivages dans ce pays, dans nos débats. Je parle du fond, après chacun est libre de penser en juge comme il veut les positions, les valeurs, les convictions. Mais sur des sujets, en plus d'autant plus techniques, acceptons mutuellement d'écouter, de répondre, mais de ne pas cataloguer dans une forme d'ignorance celles et ceux qui n'ont pas tout à fait les mêmes propositions.

Je vais prendre un exemple, Monsieur le Président : vous expliquez qu'il n'existerait pas de marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement. Je n'ai pas fait la comptabilité deniers de notre budget de fonctionnement, mais dans la plupart des collectivités, les dépenses dites incompressibles - je ne parle même pas des dépenses obligatoires, comme

un appartement - représentent 85 à 89 %. Donc même s'il n'y a pas d'énorme marge, il reste entre 15 et un peu plus de 10 % de marge de manœuvre et sur des budgets conséquents, l'on arrive à faire des économies.

Par ailleurs, cela s'appelle la volonté politique que de faire des choix. Quand vous faites le choix - et l'on y reviendra après - de présenter une délibération sur l'acquisition de matériel roulant auprès de la SNCF, vous expliquez que cela induira nécessairement le recrutement de x personnes dans nos tableaux d'effectifs pour s'en occuper. C'est un choix, vous créez de la masse salariale supplémentaire. Par ailleurs, au-delà de cette capacité que l'on a, les uns et les autres, à pouvoir infléchir les choses, quel abandon d'idéal si l'on considérait que l'on n'a aucune marge de manœuvre ! Quand je parle d'abandon d'idéal, je crois que dans cette assemblée, en Nouvelle-Aquitaine plus qu'ailleurs, l'on revendique notre girondisme et l'on se rejoint régulièrement - on a même une convergence intellectuelle là-dessus - sur cet esprit de résistance face au Jacobinisme et aux pertes d'autonomie financière et d'autonomie fiscale des collectivités. Si l'on suit ce raisonnement, cela voudrait dire que l'on administre une collectivité sous dotations, avec des dépenses obligatoires sans aucune marge de manœuvre. A ce moment-là, qu'auraient comme sens les politiques publiques ?

Cela pour dire que là-dessus, je suis fondamentalement opposé à votre raisonnement quand vous abordez ces sujets.

Sur ces orientations budgétaires, le débat d'orientations budgétaires a la particularité de ne pas déboucher sur un vote. C'est une succession de déclarations de la part de votre exécutif ou même de notre part - parce que l'on ne risque pas grand-chose, l'on affiche des intentions, l'on est dans le déclaratif mais cela ne se sanctionne pas, à un moment ou à un autre, par un vote. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce qui a été annoncé. J'en profite quand même pour saluer le travail des services et de Sandrine sur la qualité de la présentation qu'elle fait, tant en commission qu'ici, et la pédagogie qu'elle déploie autour de ces sujets.

Je retiens au moins trois choses. Si l'on avait dû exprimer un vote, pourquoi aurait-on émis de grosses réserves ? On ne peut pas toujours et systématiquement jouer sur le levier des faibles - mais réelles - marges fiscales qu'il nous reste, ce qui justifiera plus tard que nous nous opposions sur deux délibérations qui seront présentées à l'issue de ces orientations budgétaires : ce n'est pas dans notre logique que d'aller tout de suite chercher le levier de la fiscalité ou le levier de la politique tarifaire pour justifier des augmentations de charges qui sont réelles, dont on a déjà parlé, et qui pénalisent nos budgets. Comme je le disais au moment du budget supplémentaire - et je refais un focus là-dessus -, il est encore temps d'avoir un vrai plan de prospectives et de perspectives budgétaires face à la hausse des dépenses d'énergie,

face aux bousculements que nous vivons tous les jours. L'économie d'énergie ne revient pas simplement à baisser le chauffage : on attend de l'innovation, de la prise de risques, quitte à se tromper. Comme je le disais précédemment ce matin, il y a parfois des économies qui ne peuvent se réaliser qu'à partir de dépenses. Quelle est notre ambition énergétique - vous avez d'ailleurs abordé tout cela - sur l'isolation de nos bâtiments, la transition énergétique ?

D'ailleurs, je remarque aussi dans ce document que vous parlez d'anticiper un certain nombre de choses ; mais il n'y a même plus à anticiper, on est dedans ! Pour le coup, je rejoindrai les plus pragmatiques - même s'ils ne sont pas très nombreux - des élus d'Europe Ecologie les Verts. Après, l'on peut toujours considérer que cela va trop loin, pas assez loin... Mais l'anticipation est presque derrière nous. Aujourd'hui, quels sont donc les outils, le volontarisme - quitte à se tromper, encore une fois - que nous pourrions déployer ?

Je ne reviendrai pas sur la hausse de la fiscalité, mais n'allez pas toujours non plus - c'est un réflexe d'élus majoritaires et j'ai sûrement eu le même en mon temps - chercher chez le voisin une forme de coresponsabilité s'agissant des choix à faire. Oui, l'on est en train de nous remettre en place un Pacte de Cahors, c'est vrai. C'est réel. Maintenant - et là j'essaye de sortir du clivage partisan - le Pacte de Cahors, tel qu'il avait été installé pour les collectivités locales il y a quelques années, a été aussi salubre dans un certain nombre de cas. Cela a permis à beaucoup de collectivités de dégager de l'épargne, de participer à plus d'autofinancement et d'avoir un peu plus de rigueur dans les finances publiques. C'est peut-être le mauvais moment pour ce nouveau Pacte de Cahors qui ne s'appelle pas comme cela et ne porte pas bien son nom, mais il faudra s'y adapter.

Ce n'est pas qu'un simple constat, mais comment s'organise-t-on par rapport à cela ? Pareil - plutôt au moment du budget supplémentaire -, réclamer un bouclier tarifaire, il ne suffit pas de le dire : comment s'organise-t-on auprès de la majorité présidentielle ou de l'État, du Gouvernement ? Ce qui est une logique même : dès lors qu'on le fait pour nos concitoyens, pourquoi une collectivité n'est pas aussi bénéficiaire d'un bouclier tarifaire ? Je vous rejoins à 100 % là-dessus.

Ce que nous attendons de vous, Monsieur le Président, est que vous soyez disruptif. N'y voyez aucune référence à l'histoire contemporaine des acteurs politiques de ce pays. Je pense que c'est le moment pour vous et votre majorité d'aller un peu à l'encontre de ce qui a été établi jusqu'à maintenant. Vous avez deux sujets sur lesquels vous pourriez appliquer cette nouvelle logique.

D'une part - et cela fera l'objet de débats à venir - sur : *quid* d'un peu de concurrence dans ce qui relève non pas du service public, mais j'essaye toujours - et je ne vais pas développer

maintenant, ce serait trop long - de faire la distinction entre ce qui relève du service public et du service au public ? D'ailleurs, sommes-nous tous d'accord sur cette notion ? Peu importe, mais n'hésitez pas à ouvrir à la concurrence. Et quand je parle d'ouvrir à la concurrence, c'est au moins de mettre en concurrence sur les offres. Nous sommes des défenseurs de la SNCF et l'on revendique, pour l'ensemble des membres de mon groupe, nos racines gaullistes. La SNCF, sinon le Général de Gaulle, qui d'autre pourrait en parler ? Bien d'autres, mais cela fait en tout cas partie de nos gènes. Ce n'est donc pas une logique anti, on n'est pas entré sur l'externalisation par religion. On n'en fait pas un dogme, mais c'est une occasion qui nous est donnée de pouvoir challenger un peu nos partenaires. Vous êtes le premier à dire, avec Monsieur LAGRAVE, que la SNCF coûte et qu'il faut se battre. Très bien, au moins l'on brandit cela, mais ne soyez pas dans : « J'y vais ? Je n'y vais pas ? J'essaye de trouver des justificatifs pour y aller, tout en ménageant ceux qui ne veulent pas y aller. » Faites du ROUSSET, Monsieur ROUSSET ! Allez sur du changement, allez sur de l'innovation.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Nicolas, avez-vous lu les orientations budgétaires ou pas ?

M. FLORIAN. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah bon.

M. FLORIAN. - Oui. Je ne m'en sers pas pour caler les armoires.

Sur le deuxième moyen que vous auriez de bousculer un peu les choses - on en a parlé ce matin -, il serait peut-être temps de revoir aussi tout ce qui a été dit sur Néo Terra, sur le SRADDET. On voit bien qu'à un moment ou à un autre, l'on ne pourra plus assumer nos politiques publiques en rajoutant des contraintes aux contraintes déjà très lourdes que nous imposent à la fois l'Europe, l'État, toutes les Directions centrales que nous avons à combattre dans un certain nombre de cas. Donnez un peu de respiration.

Pour finir, ouvre tes chakras, Alain : là-dessus, nous sommes prêts à travailler. Vous avez évoqué - et l'on y est favorable - l'idée d'une commission *ad hoc*, transpartisane, sur tel ou tel sujet. Il ne s'agit pas d'alourdir les débats et les temps que nous passons ensemble, mais cela ne me dérangerait pas d'être régulièrement convié, sans y apporter une publicité à outrance, à des travaux préparatoires pour identifier des solutions qui ne tomberaient pas spontanément de propositions de votre entourage ou même de notre part ; confondre les propositions aurait du sens.

Merci Monsieur le Président pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que c'est ce que j'ai proposé ce matin. Quant à la rupture et à l'anticipation, cela fait quatre fois - mais je vais le faire cinq fois - que je répète que nous

sommes engagés - après avoir étudié toutes les solutions, y compris la protection thermique, les cellules photovoltaïques sur le toit, y compris avec le lycée de Bègles, premier lycée à énergie positive de France - dans la géothermie et les pompes à chaleur. J'attends que d'autres collectivités s'engagent là-dedans. On a créé un petit service extrêmement compétent, qui est capable de vous renseigner.

Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, juste pour rebondir sur les deux premières interventions concernant les orientations budgétaires. Mes chers collègues, quelle difficulté pour vous d'entrer dans le débat, les orientations budgétaires et les choix qui vous sont proposés ! Je n'ai pas entendu un mot sur ce qui nous était proposé dans ce que nous a présenté Sandrine DERVILLE. Je suis désolé, peut-être que j'ai dormi, mais cela m'étonnerait : il y en a d'autres comme moi ici.

Pour démarrer mon propos - et il est dommage que notre collègue Florian BOUDIÉ ne soit pas là -, je n'ai jamais appelé à la grève générale ce matin. Moi qui suis un ancien syndicaliste, je sais que les choses ne se passent pas comme cela. Les gens ne font pas grève par plaisir : ils vont perdre une journée de salaire pour pouvoir revendiquer et obtenir ce qu'ils demandent en termes de pouvoir d'achat et de respect dans les entreprises.

Effectivement, notre budget, Madame la Vice-présidente, se tient dans un contexte particulier. Il y a la guerre en Ukraine, la crise énergétique, le contexte inflationniste et les conséquences liées à l'épidémie de COVID, avec les conséquences sur le développement économique sur l'ensemble de nos territoires. En plus, cela s'accompagne - comme je viens de le dire - d'une crise sociale et économique. Il nous faut donc tenir compte, dans tous ces éléments, de cette situation, et donc faire des choix pour le budget 2023. En ce sens, je crois qu'il est nécessaire - et vous avez mis l'accent dessus, Madame la Vice-présidente - de partir sur les réalités de vies, des besoins qui s'expriment dans la diversité des territoires, pour répondre également aux défis et aux besoins humains, donc penser - comme le dit le Président - souveraineté industrielle, souveraineté technologique, souveraineté alimentaire, souveraineté énergétique, souveraineté sur les questions de santé. C'est au regard de ces enjeux qu'il y a besoin d'orienter et choisir nos politiques.

Autant le préciser tout de suite : nous ne sommes pas ceux qui prônons la décroissance, parce que l'on peut prôner la décroissance en sachant très bien qu'il y a des millions de gens, y compris en France, qui n'ont pas accès à diverses choses auxquelles nous accédons au regard de ce que sont nos situations sociales. Et si, effectivement, nous considérons qu'il y a trop de gaspillage, cela n'est pas dû au plus grand nombre. Les ultra-riches gaspillent

beaucoup plus que 15 ou 20 millions de pauvres, ici en France. La pauvreté s'accroît : même celles et ceux qui ont un travail sont de plus en plus en difficulté. Nous en connaissons tous, y compris dans nos villages - je vois Pascale RÉQUENNA qui me regarde -, il y a des gens qui travaillent et sont obligés de dormir dans leur voiture aujourd'hui. C'est de cela dont il s'agit. Ce sont des réalités.

Beaucoup n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. Ils n'ont pas besoin de baisser leur chauffage. Tant mieux qu'il y ait le réchauffement climatique - je dis cela en plaisantant : l'on n'a pas besoin d'allumer le chauffage. Mais beaucoup coupent déjà le chauffage quand il fait froid. On n'a donc pas besoin de se dire ces choses-là.

Notre budget sera donc marqué de tous ces éléments et de ces situations. Nous ne méconnaissions pas cet état de fait, en sachant que notre collectivité comme d'autres, les Conseils départementaux et les communes vont devoir jouer un rôle de bouclier social pour rendre la vie moins dure pour bon nombre. J'ai dit la souffrance, le mal-être, pendant que de l'autre côté, plus belle la vie : les profits explosent, le versement des dividendes aux actionnaires est au rendez-vous, l'évasion fiscale continue et l'impôt est toujours aussi injuste. Dans ce contexte, se serrer de plus en plus la ceinture comme cela est demandé aux Françaises et Français devient inacceptable et insupportable. Il manque, à l'évidence, une volonté de plus de justice fiscale. Pour construire notre budget, il manque cruellement plus de moyens.

Président, vous m'avez entendu le dire à plusieurs reprises : nous manquons de dotations attribuées à notre collectivité, et pourquoi pas la possibilité d'avoir un impôt. Je considère que l'impôt n'est pas un gros mot. Je vous le redis une nouvelle fois : nous sommes de plus en plus sous tutelle et dépendance du bon vouloir de l'État et des choix de la majorité gouvernementale. Je ne reviendrai pas sur des éléments que nous avons développés : ils sont justes et s'appuient sur des réalités. Nous allons donc devoir faire des choix dans un cadre contraint, avec la volonté de maintenir le cap que nous nous sommes fixé : un cap aidant au développement des territoires et répondant aux besoins humains, aux besoins économiques, aux besoins de santé, aux besoins de déplacements, aux besoins de formation et d'éducation, aux besoins environnementaux, aux besoins de mutation dans certains domaines, comme par exemple en agriculture pour nourrir l'ensemble des êtres humains avec une agriculture respectueuse de la planète et du bien-être, qu'il soit animal ou humain. Ces objectifs, nous les portons et les partageons, et nous savons que tout cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique, l'important étant de se fixer des objectifs, non pas par le punitif, mais par une construction que nous voulons partager. Notre volonté est bien sûr d'aller vers des choix

efficaces pour répondre à tous ces défis : anticiper, innover, créer en menant de pair les politiques prenant en compte tout ce qui a trait à la vie, une seule ambition : préserver la vie.

Nous savons et partageons l'ambition de développer et mettre en œuvre la politique régionale en lien avec les ambitions de Néo Terra, mais aussi ce que nous faisons et allons poursuivre dans le budget dédié à l'éducation, par exemple le PPI2, avec les dotations pour faire face à la facture énergétique, la non-augmentation de la cantine pour les familles avec une tarification en lien avec la situation économique ; ces éléments sont à prendre positivement.

Je vous interroge : si cela avait été une autre majorité, en serions-nous là aujourd'hui ? Je ne suis pas sûr. Ceux qui se satisfont de cela font aujourd'hui la démonstration dans d'autres collectivités que l'augmentation est facile à faire.

La volonté réaffirmée au soutien économique dans la période actuelle, avec ce que nous affirmons et voulons voir contenu dans le SRDEII doit nous amener à réexaminer le fléchage des aides, avec une attention particulière aux grands groupes multinationaux, et peut-être nous orienter vers plus d'aides sous forme d'avances remboursables. Il en est de même sur la partie transport. Frédéric MELLIER complètera mon propos : si notre ambition est forte, nous rappelons que nous allons aujourd'hui au-delà des compétences pour pallier les carences de l'État - le Président l'a dit ce matin - afin de répondre à une cécité exprimée sur les territoires.

Reste qu'au regard des enjeux environnementaux, de territoires et d'égalité, cela reste insuffisant. Nous considérons que le rail, y compris en Aquitaine, doit se développer. Dans ce contexte, il y aurait nationalement besoin d'un plan rail qui aujourd'hui n'existe pas. Je rappelle simplement - parce que tout à l'heure, l'on m'interrogeait par rapport à l'Allemagne - que l'Allemagne a décidé un plan d'investissement de 86 milliards d'€ pour le ferroviaire, ce qui n'est pas le cas ici, en France. En plus - je vois mon collègue et ami Renaud LAGRAVE en face de moi -, si l'on veut financer le rail, il va bien falloir que nous ayons des recettes supplémentaires avec - pourquoi pas - un versement transport au niveau régional. Je ne crois pas utile d'opposer les divers projets qui existent. Notre ambition commune doit se situer par la prise de décisions de diminuer la part de marchandises et humains transportés par camions et diminuer le transport individuel qu'est la voiture. Donc plus de trains, donc plus de rails, je le répète.

Il y a trois autres éléments que je souhaite aborder. D'abord, un élément qui concerne l'apprentissage et nous en discutons avec notre collègue Edwige GAGNEUR : il y a beaucoup de difficultés sur les territoires, d'abord pour accéder aux formations, mais aussi, notamment,

pour l'artisanat de trouver des apprentis. Il y a des choses sur lesquelles il nous faut travailler et sur lesquelles il nous faut répondre. Il y a aussi le travail qui est engagé notamment sur la structuration et les pratiques des organisations et organismes de formation sur les territoires.

Autre élément, parce que je trouve que la bêtise n'a pas de limites : la question agricole et l'utilisation de l'eau. Nous ne voulons pas - je le réaffirme ici - que l'eau soit source de conflits sur les territoires entre les divers usages. Si oui, il faut changer les pratiques, des mutations peuvent se faire mais pas d'un coup de baguette magique. Comme je le rappelais ce matin, il ne faut pas stigmatiser les fermes qui produisent pour nourrir. Sans eau, pas d'agriculture ; sans agriculture, pas de nourriture. Vouloir une certaine indépendance alimentaire demande la prise de décisions respectant tous les équilibres, y compris économique. C'est ce que nous voulons voir développé dans le budget 2023.

Un dernier point qui a trait à l'aménagement du territoire et aux volontés de proximité : il y a besoin, pour ne pas que cela soit vécu comme des contraintes - moins d'occupation d'espace, désertification, cohabitation, activité économique agricole et de vie -, de partager non seulement avec les élus et acteurs de proximité, mais peut-être de travailler, construire plus avec les populations. Nous voyons bien que quand un projet voit le jour, souvent - pour ne pas dire toujours - ce qui est mis en avant est la problématique que pose un projet ; il y a donc besoin de plus de concertation. Rarement est posé le pourquoi du besoin du projet de tel ou tel territoire. J'y vois souvent des égoïsmes de territoire, comme c'est le cas avec le développement du besoin de GPSO.

Je terminerai mon propos en dénonçant une nouvelle fois le manque de moyens financiers des collectivités, notamment la nôtre. Il y a besoin, pour avoir plus de liberté de pouvoir et de décision, de posséder une certaine autonomie financière. Vous y avez fait allusion tout à l'heure par rapport à la suppression de la CVAE sur les territoires. Si j'étais maire - je vois mon collègue Jean-Luc ARMAND à côté -, je ne vois pas pourquoi je me tracasserais l'esprit à vouloir implanter une entreprise si je n'ai aucune retombée financière. Cela doit nous interpeller.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain.

M. MELLIER. - On va enchaîner. D'abord, deux petits points. C'est dommage, Nicolas FLORIAN est sorti mais il faudra lui rappeler que la SNCF a été créée en 1938 avec une majorité du Front Populaire pour compenser les défaillances du service ferroviaire privé.

Deuxième incise un peu plus politique par rapport au débat que j'ai entendu ce matin sur les radicalités qui ont l'air d'inquiéter certains de nos collègues. Je crois qu'il y a une radicalité dont on parle rarement dans la vie politique, celle des politiques libérales forcenées au service des marchés financiers. Bien sûr, c'est celle de gens bien, qui parlent bien, qui présentent bien, qui sont polis, mais leur politique n'en est pas moins radicale et explique à ceux qui n'ont rien - ou pas grand-chose - ce qu'ils doivent penser. Je le dis comme je le pense : ces politiques et cette radicalité conduisent nos sociétés dans le mur.

Enfin, je ferai une petite nuance avec mon camarade Alain BACHÉ. Monsieur BOUDIÉ a l'air inquiet de la grève générale ; je lui rappellerai juste que la grève générale, dans l'histoire de notre pays, ce sont les congés payés, la semaine de 40 heures, les sections syndicales dans les entreprises et l'augmentation du SMIC à 35 %. Je le dis : je nous souhaite autant de victoires à l'avenir.

J'en viens au cœur du sujet sur les orientations budgétaires et plus particulièrement sur le sujet de la mise en concurrence de nos TER. D'abord une remarque, Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la méthode puisqu'un paragraphe a été ajouté dans les orientations budgétaires, ce qui a fait que les membres du CESER n'ont pas pu travailler sur le même document que le nôtre, ce qui bien sûr, dans ce cadre-là, a provoqué leur courroux : je crois que pour un sujet comme celui-là, il faut prendre le temps du débat, de la concertation. A partir de là, je crois qu'il faut être à l'écoute de ce que disent les salariés et les citoyens. Je constate en tout cas que quand il s'agit de faire de la concertation, on sait le faire : on le fait en ce moment avec le RER métropolitain et je pense qu'il est très bien que l'on prenne le temps de concerter, de débattre avec nos concitoyens. Sur le SRADDET, il y a un gros travail de consultation, de concertation avec les maires et les Présidents d'intercommunalités qui est fait. C'est vrai sur de nombreux autres sujets comme Néo Terra où l'on a pris le temps de consulter des scientifiques. Je crois qu'un sujet comme celui de l'ouverture à la concurrence de la gestion de nos TER est important et demande, à mon sens et au sens de mon groupe, que l'on prenne le temps de discuter, de débattre avec l'ensemble des acteurs.

Je le dis entre parenthèses : on a eu des espaces qui se sont ouverts, notamment avec les Agoras du train, qui malheureusement ont été très peu occupés par les élus régionaux.

Enfin, je le dis : nous prenons acte des premiers gestes qui ont eu lieu dans les orientations budgétaires avec de petites modifications. Je pense que c'est un bon signe pour que le débat se construise sereinement entre nous.

Ma deuxième remarque sera plus sur le fond du sujet, bien que parfois le fond et la forme se rejoignent. Je suis un habitué des collectivités territoriales et je sais qu'en général, quand

on fait un choix de mode de gestion, l'on prend le temps de la comparaison entre les différents modes de gestion. Là, on nous assène un paragraphe sans comparaison. Permettez-moi donc de faire moi-même un petit exercice de comparaison.

L'Allemagne nous est souvent livrée en exemple. Qu'en est-il ? La concurrence mise en avant, à notre sens, est plutôt aujourd'hui un échec. Abellio, l'opérateur historique néerlandais, est parti du jour au lendemain de la Rhénanie, et il en a été de même dans le Bade-Wurtemberg. Keolis, filiale de notre opérateur historique, a elle aussi quitté du jour au lendemain le marché allemand. Pour quelle raison ? Tout simplement parce qu'elle ne trouvait pas de conducteurs. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'à force de dégrader les conditions sociales des hommes et des femmes qui font ces métiers, ils ne veulent plus les exercer.

La logique de la mise en concurrence conduit inévitablement vers le *dumping* social. Cela fait-il écho, mes chers collègues, à des situations que nous vivons déjà aujourd'hui dans notre pays ? Voilà la réalité de l'exemple allemand tant vanté par Monsieur PHILIPPE et Madame BORNE au moment de la réforme ferroviaire.

Je pourrais vous citer la Grande-Bretagne qui, une fois de plus, devant la défaillance des opérateurs privés, va une nouvelle fois nationaliser son opérateur ferroviaire. Je pourrais aussi vous citer la Norvège qui, après huit ans d'ouverture à la concurrence, fait le choix de renationaliser son réseau.

Enfin, l'on nous explique que nous n'avons pas le choix, que c'est l'Europe qui nous l'impose, alors permettez-moi de m'étonner en découvrant que la Belgique vient de conventionner pour 10 ans avec son opérateur historique, la SNCB.

Je m'arrêterai là pour les exemples européens, mais permettez-moi d'en venir tout de suite, pour aller vite, à la situation française. Là, l'on nous explique aussi que nous n'avons pas le choix et qu'il faut nous conformer à la loi. J'entends, mais tout cela ne tient pas, à mon sens, très longtemps la route. En effet, la Bretagne a reconventionné il y a deux ans avec la SNCF, Centre-Val de Loire vient de reconventionner, et enfin j'ai eu confirmation que l'Occitanie devrait en faire de même. Nous sommes donc bel et bien face à un choix.

Mes chers collègues, je le dis : notre pays ne souffre pas de trop de service public ou de trop de maîtrise publique. La crise de l'énergie que nous traversons nous montre où conduisent les logiques de démantèlement des services publics avec un régulateur qui est censé protéger les usagers. On voit bien les limites de ce système. Demain, si nous ouvrons à la concurrence, ce sont aussi les usagers qui paieront cash en voyant, à terme, les prix augmenter. J'entends, Monsieur le Président, que vous nous annoncez qu'il y a eu + 75 % d'offre sur la concurrence en PACA. Je vais vous donner un autre chiffre qui est un ratio qui fait partie de la gestion de

nos services publics : le coût kilomètre dans les marchés qui ont été signés. C'est + 25 % du coût kilomètre en PACA. Savez-vous pourquoi ? Parce que dans le système ferroviaire, quand on ne mutualise pas, quand on ne crée pas de la coopération, quand on découpe, des surcoûts apparaissent obligatoirement.

Aujourd'hui, un système ferroviaire est donné en exemple partout en Europe, quasiment dans le monde : la Suisse. Sa particularité est d'être un système intégré avec un opérateur qui gère le réseau et fait circuler les trains. J'entends que l'on peut faire un service public sans entreprise publique. Je considère que c'est une erreur parce que quoi qu'il advienne, quand on ouvre à la concurrence, les logiques de rentabilité prennent très vite le pas.

C'est pour cette raison que notre groupe pense que nous ne sommes pas obligés d'épouser les logiques libérales en ouvrant nos trains à la concurrence. Une autre voie est possible : celle de conventionner pour 10 ans avec la SNCF.

Mes chers collègues, je le dis tranquillement : je suis un enfant du service public, fils d'agent d'EDF, petit-fils de cheminot. Je connais l'attachement de ces femmes et de ces hommes aux services rendus à la population au quotidien comme dans les moments de crise, la fierté d'appartenir à une société nationale publique, l'exigence du travail bien fait. Ils sont aujourd'hui ceux qui font vivre le service public, qui tiennent leur entreprise debout face aux injonctions des différents gouvernements. Nos trains, c'est nous bien sûr, c'est la Direction de la SNCF, mais c'est d'abord et avant tout ceux qui répondent aux besoins des usagers ; alors écoutez ce qu'ils ont à vous dire.

Mes chers collègues, les crises de l'énergie, celle de l'hôpital, de l'Éducation nationale, appellent à notre sens à plus de service public, à plus de démocratie. Cette ouverture à la concurrence, telle qu'elle est présentée, est à notre sens un contresens de ce qui monte dans la société : ce qui épuise les femmes, les hommes et la planète ne sont pas les services publics, mais bien les monopoles privés.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédéric. Je n'en attendais pas moins de vous.

Simplement, je me suis exprimé sur ces orientations budgétaires avec franchise. J'aurais pu être critiqué si je n'avais pas évoqué cette piste que l'on porte aujourd'hui. On serait arrivé à un moment donné avec une convention, une délibération disant que l'on ouvre à la concurrence - premier lot, deuxième lot, troisième lot, quatrième lot -, là on aurait pu être critiquable. J'ai souhaité qu'il y ait cette information, qui va se traduire - je l'ai dit ce matin - par des groupes de travail, et notamment un entre chacune de nos formations. Ils vont nous

permettre, mon cher Frédéric, de partager les informations. Parce qu'au Royaume-Uni, ce sont les rails qui sont renationalisés, pas la circulation des trains. Ces rails, les infrastructures, restent publics en France. En Allemagne, il y a plus de 50 opérateurs ferroviaires. Il y en a peut-être un ou deux qui sont partis, mais si Keolis est parti, Transdev reste. En Suisse, il y a plusieurs exploitants : il y a les Chemins de fer fédéraux, six filiales à 100 % et plus de 20 filiales partagées souvent minoritaires. Il y a BLS, Chemins de fer de Berne, RHB, Chemins de fer helvétiques pour les petites lignes.

Il faut donc vraiment que l'on mette sur la table toutes ces informations. Après, l'on va travailler. Bien entendu, il y a ce qui relève de l'exécutif, qui est la négociation de la convention. Pour des raisons légales, de la même manière que pour la concession du tramway, cette négociation a des règles parce que si la confidentialité se prêtant à cette discussion était remise en cause, cela remettrait en cause la vision que le juge des comptes pourrait avoir : conflit d'intérêts, dissimulation, etc. J'ai quand même le devoir ici de protéger mes collègues et collaborateurs qui travaillent dans ce domaine. Cela semble être la moindre des choses.

On va donc travailler ensemble. On n'a pas 10 ans pour cela, mais l'on va travailler ensemble dans les mois qui viennent. Toutes les informations qui seront soumises, y compris ce que vous avez dit tout à l'heure... Comment imaginerions-nous, maire d'une commune ou Président d'une agglomération, ne pas avoir acheté 100 % des rames de tramway ou de TER et ne pas en être propriétaire ? Quel est le système jacobin français qui fait que l'on paye tout et que l'on n'est pas propriétaire ? Ce n'est pas acceptable !

Autre chose : dans tous les pays, même en France, il y a pénurie de conducteurs, y compris pour la SNCF. Vous évoquez des pénuries de conducteurs en Allemagne, nous en avons en France. Je ne sais pas si c'est parce qu'ils sont mal payés, ce n'est quand même pas parce que leurs conditions de travail sont extraordinaires, mais il y a des problèmes. Notre convention SNCF - qui se termine - a été, certes, rudement mais bien négociée parce qu'elle nous a permis globalement - si l'on avait conduit le même *trend* - de baisser nos financements, et l'on a transformé ces économies en trains supplémentaires. Renaud le redira tout à l'heure : 2 millions de trains-kilomètres supplémentaires. On ne peut donc pas nous dire, vu l'effort que l'on fait sur les infrastructures des petites lignes ou sur la LGV, que nous n'intervenons pas sur le fer. J'ai même entendu certains ou certaines nous dire que c'était un peu trop.

Ne confondons pas maîtrise publique et monopole public. Pardon de le dire. Si nous sommes arrivés à cette conclusion, c'est pour trois raisons :

- La loi. Pardon de le dire par rapport à cette loi, à cette application ; j'en prends la responsabilité avec Renaud LAGRAVE et l'ensemble des équipes, mais ni Renaud ni moi ne sommes des Ponce PILATE. J'ai bien lu la Bible, je ne suis pas Ponce PILATE.
- Quand on finance à ce point, fusse une entreprise publique, et que l'on a aussi peu de transparence, l'on se pose des questions.
- Là où il y a eu mise en concurrence, l'opérateur public - c'est le cas en Allemagne - a gardé 80 % de tout le trafic. Ils ont réussi, dans un système fédéral comme l'Allemagne, à faire comme en Italie : il n'y a pas de problème parce que l'autorité régulatrice est là pour faire de la mutualisation et de l'interopérabilité. On est en train, nous, de construire une interopérabilité avec les autres opérateurs de transports, entre ceux qui sont sur le Bassin d'Arcachon, ceux qui sont à Pau, ceux qui sont ici, etc. Les choses avancent.

D'autre part, si je prends l'Allemagne comme modèle - mais cela peut être l'Italie -, c'est au minimum 30 % d'économies. Si nous voulons assumer tous nos services publics, il n'est pas possible que l'on ait un système ferroviaire qui nous coûte aussi cher. Nous avons besoin, sur la soutenabilité et le développement des services publics, des lycées, de la formation, le développement économique, de cette transparence. Si cette transparence se fait avec la SNCF, on aura joint les deux bouts. Mais en tout cas, la concurrence est le seul élément qui nous amène la transparence. Il ne s'agit pas de dire que c'est la privatisation - c'est faux -, que cela va augmenter les coûts - c'est totalement faux. Ce sont des économies, il peut donc y avoir des services supplémentaires.

Pardon de le dire, mais la première phase consiste à regarder partout, à mettre tout à plat et à comparer : par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, je n'ai pas les mêmes informations. On n'a peut-être pas les mêmes sources, sûrement. On va donc confronter tout cela.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, cet exercice des orientations budgétaires est toujours l'occasion pour les uns d'embellir le tableau, pour les autres de le noircir. C'est un exercice, je crois, usuel.

De mon côté, je voudrais pointer au démarrage un certain nombre de satisfactions que nous ne partageons pas totalement, ou en tout cas que nous voudrions un peu relativiser : notamment - je l'ai dit dans le propos liminaire mais je le redis - la santé financière des collectivités est bonne après la crise COVID, grâce aux exécutifs, mais aussi grâce aux investissements et aux aides massives de l'État. Je pense que c'est ce qui nous permet aussi d'aborder cette période plus sereinement. Bien sûr, des collectivités vont rencontrer des

difficultés, mais de ce point de vue, l'on a eu toute une série d'alertes ; il y a eu en réalité une grande capacité de résilience de la part des collectivités.

Toujours dans le registre des éléments positifs, peut-être plus que ce que l'on a pu entendre ici, la TVA : vous aviez rappelé que vous étiez un fervent défenseur d'une fraction de TVA accordée par Manuel VALLS. Dans cette même logique, la TVA est une recette extrêmement dynamique. Vous me rétorquerez sans doute que l'assiette de l'impôt n'est pas l'assiette du territoire ; certes, mais le développement et l'activité économiques permettent aussi à cette taxe d'être évolutive et de faire du bien. Le douzième de fiscalité du mois d'octobre qui sera versé le 20 octobre correspond à 2,5 milliards pour les collectivités dont 1 milliard pour les Régions. Cette somme leur est due, il n'y a pas de difficulté ; mais c'est pour souligner tout de même que cette recette, je trouve, est particulièrement dynamique.

Ensuite, l'on a une différence de points de vue sur la CVAE : vous dites que ce n'est pas un impôt de production. Les économistes le mettent dans l'impôt de production, en tout cas ceux que j'ai pu consultés. Par ailleurs, ils taxent la valeur ajoutée, c'est vrai. C'est donc d'une certaine manière encore plus injuste que d'autres impôts, puisque l'on va taxer immédiatement la transformation dans l'entreprise. C'est notamment injuste pour d'industrie, et là c'est très clair : il y a toute une série de travaux qui montrent que cela défavorise notamment, plus particulièrement, les industries. Les compensations vont, là aussi, se faire par la TVA. Je n'y reviens pas, ce n'est pas le sujet ici, mais je crois que l'on peut tout de même se féliciter que cet impôt soit supprimé. Cela contribuera, je crois, à la réussite industrielle. J'entends que vous n'êtes pas tout à fait du même avis, je pense malgré tout que cet impôt fera du bien. On voit dans le PLF les effets qu'il a : ce que disent aujourd'hui les experts - ce n'est pas que le Medef, c'est aussi un certain nombre d'économistes plus neutres - est que c'est une bonne nouvelle.

Donc quelques éléments tout de même à souligner ou à nuancer. Le contexte, lui aussi, est particulièrement nouveau. De ce point de vue, vous mettez, je crois, l'enjeu énergétique au bon niveau ; il y a des dépenses supplémentaires et vous les avez évoquées en des termes extrêmement transparents. Mais nous avons néanmoins un regret, puisqu'il y a une constante : ce sont toujours les termes « s'engager sur un plafond annuel d'investissement soutenable ». Ce n'est pas que nous ayons une hostilité pour la prudence budgétaire, évidemment, mais vous le savez - nous le répétons souvent ici -, nous pensons qu'il y a une forme de timidité sur certains investissements - pas sur tous - qui met la Région dans une certaine prudence. Je rappelle que les Régions sont des machines à investir, que l'on a des capacités fortes ici. Je suis un peu injuste. Vous nous avez peut-être entendu, puisque l'on va passer de cinq à six ans la capacité de désendettement au terme de la mandature ; cela nous

paraît prudent, peut-être un peu trop prudent dans cette période où au contraire, l'on a besoin du soutien plus massif encore des collectivités. Le ratio de désendettement n'est pas la boussole, je crois, d'une collectivité. On ne gère pas du patrimoine.

En réalité, ce qui est important, vous le soulignez à un moment donné en ayant cette phrase : « Nous ne pourrons pas répondre à tous et pour tout. », considérant que c'est peut-être quelque chose d'exceptionnel. Pas du tout ; je crois que c'est la définition même de la politique. « Gouverner, c'est choisir. » Si difficiles que soient les choix, je pense que vous aurez reconnu Pierre MENDES-FRANCE.

Quelques domaines qui nous perturbent, ou sur lesquels nous avons des différends. Tout d'abord sur l'aménagement du territoire : l'année dernière, Geneviève DARRIEUSSECQ soulignait l'absence de clés de lecture territoriales. Je fais la même remarque aujourd'hui. Nous aimerions comprendre, par territoire, même si c'est incomplet, le sens que vous voulez donner au budget régional. On nous parle du SRADDET, on nous parle de la politique contractuelle et du CPER ; nous l'avons dit, cela ne constitue pas pour nous une approche territoriale intégrée. J'y reviendrai sur la délibération n°28 avec les contrats que nous allons voter.

Un certain nombre de sujets ont également été abordés où, me semble-t-il, il y a des incertitudes, ou en tout cas des inexactitudes. D'abord, concernant le bouclier énergétique. On l'a un peu abordé ce matin. Je crois que les choses sont claires. La logique qui est adoptée est exactement la même que vous reprenez pour les lycées : tout simplement regarder collectivité par collectivité. Je crois qu'elle est bonne. Quant à la baisse des coûts de l'énergie que vous anticipez, j'imagine que vous avez aussi à l'esprit le fait que l'on renégocie les prix et que cela bénéficie aussi aux collectivités. Je crois donc que là aussi, l'État joue son rôle.

Par rapport au retour ou non du Pacte de Cahors : ce pacte n'a pas grand-chose à voir avec ce qui va être présenté, en tout cas ce qui est présenté. Je répète que c'est en construction aujourd'hui. D'abord, parce que l'on tient compte de l'inflation. Il n'y en avait pas à l'époque. On réclamait de tenir compte de l'inflation. Ayons au moins la justesse de reconnaître que dans ce contrat, l'on va tenir compte de l'inflation : - 0,5. C'est plutôt vertueux. Deuxièmement, l'on va raisonner par catégories et non par collectivités, ce qui va permettre une forme de souplesse par catégories. On touchera les budgets annuels supérieurs à 40 millions d'€, soit 500 collectivités. On est quand même loin de ce qu'était le contrat de Cahors, pour l'avoir vécu aussi de l'intérieur.

Voilà toutes ces interventions. Je ne parle pas de la DGF qui augmente, on l'a déjà évoquée. Il est vrai que toutes ces interventions, c'est vraiment la France et sa radicalité

libérale ; je crois que l'on a là de parfaites illustrations d'à quel point la France est un pays ultralibéral.

Certes, dans ces orientations budgétaires, vous nous parlez beaucoup de transport. Vous venez de dire - et vous avez lâché le mot, Monsieur - que c'est une information concernant l'ouverture à la concurrence que vous nous faites. Effectivement, c'est une information. Ce que nous aurions aimé avoir n'est pas une information, mais un débat spécialement consacré à ce sujet. Peut-être pas après neuf heures de réunion, parce que c'est vraiment le sujet majeur et nous l'abordons uniquement maintenant. Nous regrettons cela. Entendons-nous bien : sur le fond, nous sommes totalement d'accord avec cette logique. Je le dis sans ambiguïté. Nous considérons que la concurrence peut améliorer la qualité du service, la desserte, tout en garantissant la sécurité et le statut des salariés. Là aussi, vous avez pris des exemples, mon cher collègue MELLIER, qui vont satisfaire et illustrer votre propos, mais il y a une multitude d'exemples qui montrent qu'à partir du moment où l'infrastructure est publique, on peut garantir la sécurité et avoir des réductions de coûts. Par ailleurs, ce n'est pas s'opposer à la SNCF que de dire cela. La SNCF sera la première à répondre à ces appels d'offres. Elle va créer des filiales et sans doute que dans certaines Régions, elle gagnera les marchés. Cela veut dire qu'elle va participer à ce jeu-là, et sans doute que tout le monde y sera gagnant.

On est pour à 200 %, mais vous avez dit ce matin que vous étiez comme Saint Thomas ; nous aussi. Je vous ai écrit - vous avez d'ailleurs répondu dans un délai rapide et je vous en remercie - parce que nous avons des questions. Les réponses ne sont pas totalement complètes, mais vous voyez bien qu'il y a plein de sujets sur cette question qui nous dérangent. Sur la forme, c'est un étonnement de voir ce sujet dans les orientations budgétaires. Cela ne permet pas le débat apaisé. Le CESER l'a d'ailleurs souligné dans un débat, je crois, d'une rare sévérité pour le CESER, où il parle d'un déficit démocratique - de mémoire. Il pointe le fait que sur ce sujet, nous ne sommes pas tout à fait à la hauteur de l'enjeu. C'est aujourd'hui ce qui nous conduit à être réservés et nous verrons la teneur des débats sur la délibération 32, c'est-à-dire dans un moment lointain où j'espère que nous aurons toujours autant de capacité d'écoute et de concentration.

Concernant le transfert des matériels roulants, juste un mot parce que je réagis à ce que vous avez dit : effectivement, le matériel roulant était propriété de la SNCF parce qu'il y avait une situation de monopole longue et ancienne, alors que les transports urbains sont remis en cause par des mises en concurrence régulières. Donc effectivement, le matériel est propriété de la collectivité. C'est bien la preuve que pour lancer la concurrence, il faut que le matériel soit propriété de la collectivité. La délibération n°32 est donc liée à la mise en concurrence, je crois qu'il faut le dire clairement. Ce n'est pas le seul objet, c'est aussi pour mieux gérer le

parc. Nous l'entendons, mais c'est clairement un préalable à la concurrence et nous regrettons que ce débat n'ait pas lieu. Je crois qu'il aurait pu être parfaitement apaisé.

Concernant toujours les questions qui nous tiennent à cœur, au-delà des transports, vous avez également abordé - pas assez suffisamment selon nous - les questions de politique de jeunesse. Là encore, je l'ai abordé ce matin, je le redis très légèrement pour ne pas être trop long : je trouve que nous avons une vision de la jeunesse qui n'est pas suffisamment développée. Vous nous avez proposé de participer à un groupe de travail suite à la motion que nous avons déposée au début du mandat et nous vous en remercions. Nous allons nous y impliquer pleinement afin que nous ayons, de ce point de vue, une politique extrêmement ambitieuse. En tout cas, vous pourrez compter sur nous.

Ensuite, Monsieur le Président, nous pensons qu'il y a - je sais que cela ne va pas vous faire plaisir - quelques novations que l'on aurait pu imaginer. Vous avez parlé de la géothermie. Nous sommes totalement d'accord. Après, en termes d'innovation, la centrale qui est juste à côté du Conseil régional date de 1981. Nous avons la Cité municipale de Bordeaux ou une centrale de géothermie rive droite. La géothermie se développe et je crois que l'on fait le bon choix. J'ai envie de vous dire : allons un cran plus loin. J'ai là l'étude sur la géothermie de surface, une arme puissante du Haut-Commissariat au plan - vous ne serez donc pas surpris que je la cite. Elle est extrêmement intéressante parce qu'elle nous révèle que nous avons sous nos pieds un gisement formidable au-delà des infrastructures publiques pour les particuliers. Prenez connaissance de ce travail, qui est d'abord celui des professionnels : ce sont 100 térawatts annuels de potentiel d'économie de gaz accessible d'ici 15 à 20 ans. Évidemment, il faut pour cela plus de formation - ce sont notamment, évidemment, les compétences de la Région -, plus de capacités de forage pour les systèmes de chauffage - il y a là aussi de la recherche à produire. Et puis il faut aussi, pour les particuliers, réduire la charge des travaux par un tiers financeur. En tout cas, il y a dans la géothermie quelque chose d'extrêmement important. Chiche, Monsieur le Président ; regardons-le aussi pour les Néo-Aquitains. Nous pensons qu'il y a là quelque chose de fort intéressant.

Sur les innovations aussi, nous avons fait face ce week-end à des pénuries d'essence importantes. Il y a des Régions qui ont proposé la gratuité des transports, des TER, ou bien les TER à un euro. C'est certes symbolique ou symptomatique, mais c'est important et cela envoie un signal. Mais comme je savais que cela n'allait pas vous plaire, je vais prendre un autre exemple : sur le même registre - puisque l'on parle des jeunes -, une autre comparaison avec l'Occitanie où il existe une tarification spécifique pour les jeunes. Plus ils voyagent en train, moins ils paient. De zéro à 10 trajets par mois, l'usage du jeune bénéficie d'une tarification à - 50 % ; de 11 à 20 trajets, c'est gratuit ; et au-delà de 20 trajets, il nourrit une

cagnotte qui lui permet de financer les trajets du mois d'après. C'est innovant, social et ultra-incitatif. Qu'avons-nous en Nouvelle-Aquitaine ? Rien, la tarification habituelle de la SNCF. Si je dis une bêtise, vous me corrigerez mais en tout cas, nous avons regardé...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une grosse bêtise, mon cher.

M. ROBERT. - Très bien. Vous me corrigerez et vous me passerez cela. C'est ma première en tant que Président. Simplement, nous avons regardé : Bayonne-Orthez, ce week-end, un jeune paye 27 €. Pour un jeune, il y a des compagnies aériennes qui proposent d'aller à l'autre bout de la France pour à peu près le même prix. S'il y a des tarifs, il faut donc peut-être les regarder à nouveau. En tout cas, nous considérons que c'est insuffisant.

Je ne veux pas paraître injuste ; il y a évidemment des éléments d'orientations qui nous conviennent, la politique industrielle notamment. Nous savons très bien que vous avez, de ce point de vue, axé vos priorités sur la relocalisation de productions stratégiques à forte valeurs ajoutées, y compris sociales et environnementales, et nous sommes totalement d'accord. Vous avez également, j'en suis sûr, remarqué l'intention de l'État et l'interview du Président de la République sur ce sujet, qui nous montre aussi qu'il y a là des convergences à trouver main dans la main avec l'État.

Nous vous savons aussi gré de tenir un discours clair sur la science et sur l'innovation. Beaucoup d'information, de désinformation, de complotisme... Le schéma scientifique que vous nous proposez un peu plus tard va dans le bon sens. Un petit regret néanmoins : sans doute que sur le nucléaire, au-delà de l'aspect industriel et emploi, il faut rappeler le succès de cette énergie décarbonée qui fait que la France est dans la situation que l'on sait, c'est-à-dire moins pire que ses voisins européens en matière de pollution.

Je ne reviens pas sur la restauration scolaire.

Évidemment, Monsieur le Président, je vous concède que les orientations budgétaires ne sont pas un exercice tout à fait évident. J'entendais nos camarades du Rassemblement National nous dire en introduction à quel point il fallait faire plus de dépenses, notamment avec une motion sur un fonds agricole d'urgence ; toute une série d'actions qui coûtent, et en même temps l'on nous a expliqué que l'on ne faisait pas assez d'économies et que cela n'allait pas, qu'il fallait réduire encore plus. On va raser gratis : non, par définition, cela n'existe pas. C'est donc un exercice difficile. Il est difficile à rédiger pour vous, à analyser pour nous. Il faut être à la fois exhaustif, synthétique, politique, technique, ambitieux et réaliste. Le risque à la fin est sans doute de parvenir à une forme de synthèse un peu molle. Malheureusement, l'on n'échappe pas tout à fait à cet écueil.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes bien centriste.

M. ROBERT. - Merci pour le compliment, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. ROBERT. - Êtes-vous socialiste ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. J'ai toujours considéré qu'un peu plus de justice évitait les mouvements sociaux, les explosions, les Gilets jaunes... Et je n'ai jamais confondu, dans le domaine économique, « cupidité » et « compétitivité ».

Renaud le précisera tout à l'heure : je regarde par exemple sur Langon/Bordeaux, prix au trajet aller-retour par mois, si l'on déduit la part de l'employeur - parce qu'il est vrai que nous privilégions le domicile-travail, domicile-fac, domicile-lycée, etc. -, 1,15 €. Saint-André-de-Cubzac/Bordeaux, 0,73 €. Macau/Bordeaux, 0,84 €.

Sur les idées neuves, il est évident que quand on veut avoir des changements, notamment de sources d'énergie, cela suppose d'abord des analyses importantes. Pardon de ce qui va faire référence à mon âge et à ma longévité, mais les problèmes de géothermie ont démarré ici avec une agence qu'André LABARRERE a créée lorsqu'il présidait la Région. Il y avait une agence sur la géothermie, mais ensuite sont arrivés massivement le pétrole et le gaz. On a donc laissé tomber ce travail - c'était après 1974, la crise de l'énergie - puis il y a eu la solution de facilité : baisse des prix du pétrole, baisse des prix du gaz. On a donc laissé tomber.

Nous avons expérimenté et l'on est capable de mettre un modèle économique à la disposition de tout le monde, toutes les autres collectivités, parfois les particuliers, etc., sur géothermie versus pompe à chaleur. Je le disais tout à l'heure, les résultats sont spectaculaires en termes climatiques : zéro émission de gaz à effet de serre. Les coûts sont divisés par trois. Le seul blocage que l'on a - parce que l'on maîtrise les technologies, les tuyaux, les valves, etc. - est la capacité des entreprises à faire tous les travaux. Le secteur est en train de se développer.

Sur les problèmes du nucléaire, je ne voudrais pas vous faire de la peine mais il y a quatre générations qui sont en cours de réflexion. Il y en a une qui est la génération où il n'y a pas de déchets. Ces recherches ont été arrêtées par votre Président de la République préféré dans son précédent mandat.

Deuxièmement - mais j'aurai l'occasion de répondre tout à l'heure -, je n'y suis en rien défavorable, mais le temps de compétence, le temps de création, de définition de l'EPR, même

s'il est à taille réduite, correspond à plusieurs années. Ne disons pas que l'on peut apporter une réponse.

Je voudrais quand même revenir sur la CVAE. L'assiette, c'est vrai, était ciblée sur les entreprises. Dans les discussions que j'avais eues avec le Medef et avec l'UIMM, j'aurais préféré que l'on touche plutôt à l'impôt sur les sociétés, mais l'on voit bien que l'on a basculé une fiscalité de l'entreprise au consommateur. Je ne sais pas si sur le plan de la justice... Le débat, rappelons-nous, sur la TVA sociale a valu quelques retombées néfastes lors d'une élection présidentielle, je crois. Sur l'approche territoriale, vous pouvez trouver les éléments sur le fléchage des crédits de la Région, CP après CP, sur chacun des territoires, y compris d'ailleurs sur les fonds européens. Vous l'avez, vous pouvez l'avoir, cela ne pose aucun problème. Il faut arrêter de me faire cette demande : elle existe ! Si vous travaillez un peu, vous la trouvez. Si vous ne voulez pas faire d'efforts, vous la demandez aux services.

Sur les opérateurs énergétiques, vous dites qu'il suffit de renégocier, mais une fois que le contrat est fait, les opérateurs ne veulent plus renégocier.

Je n'ai pas compris, excusez-moi.

Quant au Pacte de Cahors, je n'ai jamais vu cela : l'Etat qui pouvait s'endetter à fond, et qui s'est endetté à fond, nous disait à nous, toutes collectivités quelles que soient leur sensibilité - à part quelques incompetents et quelques laxistes - qu'il allait nous surveiller parce qu'il est plus intelligent que nous. Modèle colonial. Résultat du « quoi qu'il en coûte » : 13 milliards d'€ de déficit de France compétences, tout simplement parce que l'Etat a ouvert les vannes à la demande des grands groupes pour le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, qui était jusque là financé par les entreprises. Maintenant, on a ouvert les vannes chez Vinci, chez L'Oréal... Et en même temps, le Gouvernement met 250 millions d'€ pour les pistes cyclables.

Il y a une chose que je n'arrive pas à bien comprendre dans votre démarche : « On est favorable à la mise en concurrence, mais l'on n'est pas sûr de la voter. » On ne vous demande pas de la voter. Je vous donne une information, il y aura des groupes de travail, ce sera totalement transparent. Je ne comprends pas cette espèce de balancement centriste qui commence à devenir totalement déséquilibré. Fais attention !

M. ROBERT. - Merci Président. Je travaille, d'abord. Je lis les dossiers, j'essaie de comprendre. Ce n'est pas simple, cela ne fait qu'un an, mais je ne peux pas vous laisser dire que je ne travaille pas. En tout cas, vous avez d'autres arguments, je pense. Vous êtes Président de la Région depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. - J'en ai donné d'autres...

M. ROBERT. - J'espère que vous n'avez pas que cet argument pour vous opposer à un jeune conseiller régional.

Je sais que lors des délibérations n°13 et 14, l'on va parler de la formation ; il ne sert donc à rien de faire le débat. Et lors de la n°32, l'on va parler du matériel roulant. La seule remarque que je vous ai faite est que vous démontrez parfaitement que le matériel roulant est lié à la concurrence dans votre argumentaire, Président, parce que dans les métropoles, il est propriété de la métropole...

M. LE PRÉSIDENT. - Le matériel roulant est un bien de retour depuis 2014 !

M. ROBERT. - D'accord, mais je n'ai pas dit que ce n'était lié qu'à la concurrence. Vous démontrez parfaitement que c'est lié notamment à la concurrence. Les deux premiers textes auxquels vous faites référence sont des textes européens qui traitent de la mise en concurrence. Assumons-le. Quant à notre position, nous voulons effectivement entendre le débat, nous avons une ou deux question(s) qui reste(nt) sans réponse, mais la question du matériel roulant est une levée de barrière à l'entrée ou un rétablissement de barrière à l'entrée. On y viendra à la délibération n°32, Président. On n'anticipe pas sur les débats, c'est vous qui le faites.

M. LE PRÉSIDENT. - Soyez prudent sur les arguments, parce qu'il ne faudrait pas - je connais un peu cela dans d'autres maisons - que certains arguments reprennent des arguments d'éventuels concurrents de la SNCF dans le débat. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. ROBERT. - Je vois très bien ce que vous voulez dire. Je fais mon travail et je n'auditionne pas les entreprises, si c'est ce que vous sous-entendez.

M. DUPRAT. - Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais quand j'ai entendu certains propos sur cette fameuse mise en concurrence... On a l'impression de découvrir l'Amérique. Les réseaux de transports publics ont franchi ce pas il y a 30 ans, et cela se passe finalement bien. Il ne faut pas avoir peur, d'abord parce que l'on n'est pas les premiers : certaines Régions l'ont déjà testé et si vous les interrogez - et merci Monsieur le Président pour ce groupe transpartisan, on pourra chacun amener ses questions et ses réponses -, ce que j'ai pris le temps de faire comme tout jeune conseiller régional, ils vous disent : « L'on n'imaginait même pas que la SNCF nous aurait fait ces réponses, tout simplement parce que par rapport au cahier des charges que l'on a fait, ils sont allés plus loin par peur de la concurrence. »

J'ai extrêmement confiance en la SNCF, pourquoi ? Parce que la SNCF a un savoir-faire. Elle connaît parfaitement le réseau, centimètre par centimètre, avec ses avantages et ses inconvénients. Elle connaît parfaitement le matériel roulant. C'est pour cela que finalement, elle nous le cède - et cela me paraît tout à fait normal. Elle connaît parfaitement tous les établissements qui existent, et elle connaît aussi parfaitement - permettez-moi de vous le dire - la clientèle, parce qu'elle les côtoie tous les jours, elle les voit, elle sait comment cela se passe. Il sera donc facile pour elle, demain, de faire des propositions. Mais elle nous fera des propositions d'autant plus intéressantes qu'elle aura peur de la concurrence. Il n'y en a pas 50, c'est Transdev qui sera le concurrent le plus important, parce que je ne suis pas convaincu que les étrangers vont tous venir voir si l'herbe est plus verte de l'autre côté des Pyrénées par rapport à chez eux.

Qu'est-ce qui est important ? Quelle est notre mission, finalement ? Notre mission est double : garantir les deniers publics et défendre l'utilisateur. Ce projet, mes chers collègues, coche les deux cases ! La défense du service public, parce que cela va être mieux que cela ne l'est aujourd'hui, et c'est ce que l'on demande. Bien sûr que si ! J'en vois qui secouent la tête. Je viens de vivre, ces 10 dernières années, deux DSP de transport public. Excusez-moi. 2,6 milliards d'€ pour l'une, 1,6 milliard pour l'autre. Ils sont tellement dans la peur de ne pas conserver le marché qu'ils vous font de vraies propositions. On en discutera dans ce fameux Comité transpartisan, mais j'y vois une chance. C'est pour cela que si je pouvais voter dès demain, je le ferais ! Il nous arrive de voter contre, il nous arrive de nous abstenir, mais là, chers collègues, il faut voter dès demain. On n'a aucun risque, et vous avez vu à quel prix l'on récupère - la valeur nette comptable, dans la délibération n°32 -, le matériel roulant. On l'a racheté 5,5 millions d'€, 1,5 % de la valeur que cela vaut, et cela va nous permettre à nous aussi - et je vous le dis comme je le pense - de connaître notre matériel roulant, parce qu'on ne le connaît pas aujourd'hui. On est là pour signer le chèque d'achat, puis terminus, l'on ne voit plus ce qui se passe. Là, au moins, même s'il faut un, deux ou trois agents pour pouvoir le suivre, nous aurons la connaissance de notre matériel roulant et l'on pourra savoir à qui l'on va le confier ou à qui l'on ne va pas le confier, de façon à, encore une fois, défendre les habitants de notre région. On sera tous contents si l'on peut rouvrir des petites lignes parce que l'on aura gagné sur certaines autres lignes. Regardez ce qui se passe en PACA. Regardez de près. Regardez ce qui se passe ailleurs.

Deuxième point, Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec votre Vice-présidente sur la fameuse taxe de certificat d'immatriculation. Je vais essayer de vous convaincre. Je me lance dans un truc, je ne sais pas si je vais y arriver, mais je vais essayer. Dans quelques mois, quelques années, quand vous voudrez venir ici, en séance du Conseil régional, vous

allez avoir affaire à une ZFE (zone à faible émission métropolitaine). C'est-à-dire que pour entrer à l'intérieur de la Rocade, si vous n'avez pas un véhicule de Crit'Air 0 électrique ou hybride, 1, 2, 3, vous n'entrerez pas. Beaucoup de gens vont se trouver aux frontières de la métropole. Pour nous, ce n'est pas très grave parce que l'on vient cinq ou six fois par an, mais ceux qui viennent tous les jours travailler vont avoir des difficultés. Le fait d'acheter un véhicule qui soit de Crit'Air 0, 1, 2 ou 3... Parce que je me méfie, avec ceux qui sont à la tête de la décision d'aujourd'hui à Bordeaux Métropole. Qu'il ne leur prenne pas l'idée de descendre au Crit'Air. J'ai peur de savoir ce qu'ils pensent. Ils sont capables de tout. Ces gens, donc, qui ont besoin de changer de véhicule vont aussi acheter des véhicules d'occasion qui ne sont pas des 4X4, mais des Toyota Yaris fabriquées en France, qui sont des Renault Captur fabriquées en France, qui sont des Peugeot 3008 qui sont fabriquées en France, d'occasion, hybrides, dont ils auront à payer moins cher de taxes, parce que cela va déjà être cher pour eux. On a fait quelques estimations : ils vont devoir, pour certains, mettre sur la table 4 000 € pour pouvoir entrer dans la métropole. Ils ne les ont pas, ces 4 000 €. Ils vont peut-être être obligés d'emprunter, se saigner alors qu'ils n'avaient pas forcément prévu de faire cela.

J'ai donc une proposition à vous faire, Monsieur le Président. Je comprends qu'il faille trouver des recettes et chacun, dans nos collectivités, gratte partout pour en trouver en ce moment. On en profite pour présenter, chacun d'entre nous, dans toutes les communes - le journal *SUD OUEST* y fait référence - des plans de sobriété énergétique. Dans ce cas présent, n'annulez pas complètement la réduction, mais abaissez-la, et vous permettrez à des gens qui achèteront des véhicules dans le cadre de la ZFE d'apporter une pierre à l'édifice pour aider les habitants de la région Aquitaine à continuer à venir sur l'agglomération de Bordeaux d'ici quelques années. Il faut qu'ils s'y préparent aujourd'hui pour la mise en application qui aura lieu plus tard.

Je vous remercie et espère vous avoir convaincu, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela dépend sur quelle partie de votre propos, mais l'on prend toujours le point ici, sur cette tribune.

80 % des hybrides sont quand même de gros SUV. On verra. Pour l'instant, l'on n'est pas encore en ZFE. En plus, je peux vous faire une confidence : l'on nous a fait acheter des hybrides. C'est nul ! Demandez aux chauffeurs, faites un referendum de nos chauffeurs. Y a-t-il des hybrides ici ? Si, on en a ! Il y en a qui en ont. Il y a des chauffeurs qui conduisent des hybrides.

On passe à Katia BOURDIN qui est à l'écran, c'est cela ?

Mme BOURDIN. - C'est bien cela, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y. Vous êtes trois à intervenir, donc essayez de vous mutualiser la parole.

Mme BOURDIN. - Bonjour Monsieur le Président, bonjour chers collègues. On pourrait débattre longtemps de ces orientations budgétaires qui sont plutôt rassurantes sur le papier. Vous vous faites plaisir, Monsieur le Président. Vous faites également parfois plaisir à vos électeurs, notamment avec le gel de la tarification de la restauration, sans jamais inquiéter ni l'agrobusiness, ni les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale, ni les entreprises poubelles qui détruisent la biodiversité, ni les rentiers qui gagnent de l'argent en dormant, grâce aux subventions, notamment, de la Région que nous distribuons largement à chaque Commission permanente. Fabien ROBERT, dans son intervention tout à l'heure, ne s'y est pas trompé.

Pour tout cela, Monsieur le Président, vous le savez, nous ne serons jamais vraiment d'accord et nous ne partirons pas en vacances ensemble, c'est une évidence.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous l'ai jamais proposé.

Mme BOURDIN. - En revanche - et c'est pour vous rassurer, parce que quand je vois vos réactions depuis ce matin avec mes collègues qui apportent des contradictions, je m'inquiète très sincèrement pour votre santé - il y a un point sur lequel nous allons être d'accord : le constat que le monde associatif va très mal, que les crises successives l'ont mis à terre et que les dynamiques salariales sont rares, alors que les besoins sont énormes. En effet, alors que le nombre d'emplois dans le secteur privé ne cesse d'augmenter, la proportion d'emplois associatifs, elle, est en baisse constante depuis 2017. En Île-de-France, le chiffre est descendu à 10,1 % du secteur privé ; en Nouvelle-Aquitaine, on est à 9,3 d'après les derniers chiffres. Pourtant, la mise en place de notre dispositif d'aide à la création d'emplois associatifs en Nouvelle-Aquitaine a permis un véritable effet levier depuis 2017, avec 36 emplois associatifs créés pour cette première année. Au gré des rééquilibrages budgétaires, il n'y en a plus que 29 aujourd'hui. Pourtant, les demandes sont nombreuses. Pour cette seule année 2022, 471 dossiers ont été déposés.

Il faut donc, à notre avis, réagir. Nous proposons tout simplement de reconsolider l'enveloppe budgétaire très modestement, de revenir *a minima* à la situation de 2017 et de s'accorder une augmentation du budget pour 2023 correspondant à sept emplois associatifs, c'est-à-dire seulement 156 000 €. Ce serait le coût de cette ambition au service des bénévoles et de tous les usagers du monde associatif, que ce soit dans le secteur de la santé, celui du soin, de l'éducation, de l'environnement, de la culture, du sport, de l'éducation populaire ou de la citoyenneté.

A l'heure où se dessinent ces grandes orientations budgétaires dont nous débattons depuis plusieurs minutes, avec un budget primitif de plus de 3 milliards d'€, nous vous demandons de reconsidérer cette enveloppe. A l'heure, également, où ont lieu les arbitrages budgétaires, nous apportons notre soutien à notre collègue Philippe LAFRIQUE dans ses éventuelles demandes de budget renforcé pour une politique régionale résolument en soutien du secteur associatif fragilisé par ces crises successives, et qui a résolument besoin de la Région.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Madame SEGUINEAU.

Mme SEGUINEAU. - Merci Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, depuis plus d'un an, nous alertons et progressons pour que toutes les politiques régionales passent par le prisme de Néo Terra et que nous puissions avoir de réels indicateurs pour suivre la trajectoire indispensable de l'urgence écologique et sociale.

Nous avons quelques éléments, dans ce document d'orientations budgétaires, qui semblent prendre la mesure mais toujours peu d'objectifs et entre les lignes, on perçoit toujours le manque de courage pour assimiler plus d'ambitions pour stopper le péril climatique, l'effondrement du vivant et la démocratie.

Sur ce dernier point de démocratie, encore une fois, nous assistons à un passage en force, à marche forcée et à contre-courant des défis actuels pour notre politique régionale et structurante, des déplacements par TER, puisque nous apprenons dans ce débat d'orientations budgétaires que cette politique sera ouverte à la concurrence. Nous avons lancé l'alerte il y a environ 15 jours et la seule réponse qui a été faite était vendredi, lorsque nous étions en réunion des Présidents : l'on nous a annoncé que ce débat d'orientations budgétaires avait été un peu modifié, puisqu'a été retirée la parenthèse qui faisait mention du calendrier d'ouverture des lots à 2027, peut-être pour rassurer vos alliés communistes. Depuis, de nombreux articles sont parus, reprenant tous les propos qui montrent que vous souhaitez réellement voir arriver d'autres opérateurs pour les TER, que le calendrier est finalement toujours inchangé malgré la suppression de la parenthèse, et que nous aurons quatre lots contre cinq actuellement.

Je remercie la presse car vous le noterez, nous n'avons d'éléments sur le choix de ces lots et le calendrier dans aucune des délibérations. Pensez-vous qu'il soit normal que ces informations, pourtant essentielles, ne viennent pas directement dans notre hémicycle ? Nous apprenons également que vous souhaitez une augmentation du trafic de 10 % de manière

générale - on ne sait pas ni par lot ni par ligne - et réaliser en même temps 10 à 30 % d'économies sur les prochaines conventions.

En réunion des Présidents et Présidentes de groupes - et vous l'avez confirmé ce matin - , vous avez annoncé la création d'un groupe de travail transpartisan sur cette question, que vous avez qualifiée de « technique » et « compliquée » ; mais encore une fois, la démocratie, le travail des élus, l'écoute des usagers, des cheminots, tout cela sera bafoué car la décision est déjà prise. Il est donc prévu un découpage en quatre lots - Sud-Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin-Périgord, RER métropolitain - et tout cela en 54 lignes. Le RER métropolitain, ce sont trois lignes qui bénéficient pour deux d'entre elles de très bonnes conditions de circulation, car de nombreux travaux ont été effectués et sont programmés. On peut facilement envisager que ce lot va aiguïser l'appétit des opérateurs, avec ces lignes qui sont massivement empruntées, et faire ainsi des bénéfices facilement. Mais si je prends par exemple la gare de Fature : quelqu'un qui va prendre un TER en gare de Fature va se retrouver avec peut-être un, deux ou trois opérateurs. Nous sommes très inquiets sur ce que cela va pouvoir engendrer sur ce futur usager avec ces opérateurs : quelles vont être les conséquences concrètes sur les fréquences ? Le prix des billets ?

Vous parliez tout à l'heure de la région sud en disant que c'était mieux et moins cher, mais simplement - comme l'a rappelé Frédéric MELLIER -, la subvention régionale au kilomètre passe de 15,10 € à +5 € au kilomètre pour la future ligne qui va passer à Transdev. Nous avons donc des craintes sur les augmentations de tarifs, puisque je le rappelle : en région, nous avons déjà eu deux augmentations successives de 2 %. *Exit* la possibilité de prolonger de 10 ans la convention actuelle, puisque ce n'est pas du tout mentionné dans les lignes du débat d'orientations budgétaires, alors que le Pacte ferroviaire le permet. *Exit* le débat - j'y reviendrai demain, et de nombreux collègues l'ont perçu aussi - puisque nous avons demain une délibération pour prendre la propriété du matériel roulant et en décembre, celle des centres de maintenance. Tout cela est bien en lien avec cette ouverture à la concurrence. Nous trouvons également dans le tableau des emplois la création de postes.

Nous sommes inquiets pour l'avenir de nos lignes TER. L'ouverture à la concurrence ne doit pas cacher le véritable souci dans la régularité et la performance de notre réseau. Pourquoi ? Il n'est pas là mais il entendra : vous avez l'habitude d'asséner des *fake news*. Le réseau va mal, très mal. Prétendre que tout va bien car nous avons un protocole de petits lignes avec l'État de 1,5 milliard d'€ est un mensonge. Notre Vice-président nous le répète sans cesse en plénière, en commission : ce protocole sert à caler les armoires et nous n'avons toujours pas de volet mobilité dans le CPER, alors que l'État a enlevé 3 milliards d'€ par an à SNCF Réseau pour l'entretien du réseau.

Oui, l'heure est grave. Malheureusement, le choix de créer deux nouvelles lignes à grande vitesse ne va pas améliorer le quotidien des Néo-Aquitains. Au passage, vous réaffirmez que celles-ci vont permettre de supprimer le mur de camions, mais c'est faux. Savez-vous qu'actuellement, il n'y a qu'une quinzaine de trains de fret qui circulent entre Bordeaux et Dax ? Moitié moins qu'il y a 15 ans. Il n'y a donc absolument pas de saturation. Il faut vraiment arrêter les *fake news* et prendre les mesures indispensables pour un service public régional de TER efficace et accessible à tous.

Non, l'ouverture à la concurrence n'est pas garante d'économies et d'efficacité, mais bel et bien un risque accru pour les usagers, comme l'on a pu le voir avec l'énergie. De plus, l'ouverture à la concurrence - on le voit un peu partout, parce que l'on cite l'Allemagne et l'Italie, mais là, les investissements sur le réseau sont très importants par l'État alors que chez nous, l'État ne subventionne pas - ne va se faire que sur des lots rentables largement bénéficiaires. On va donc donner des subventions publiques, le privé va pouvoir ainsi réaliser des bénéfices et nos Régions vont continuer à contribuer au démantèlement de la SNCF engagé par le Gouvernement depuis 2018.

C'est donc la mort annoncée de certaines circulations de TER en Nouvelle-Aquitaine. Cela signifie des inégalités de dessertes sur la grande région et des conditions de travail et sociales dégradées pour des centaines de cheminots. Nous demandons à ce que ce sujet fasse l'objet d'un véritable débat. Alain ROUSSET - on l'entend dans ses diverses interventions - parle de ce groupe de travail, parle de discussions, mais l'on voit bien que la décision est déjà prise. La loi nous permet de pouvoir prolonger la convention actuelle de 10 ans, ce qui nous permettrait d'avoir un espace de travail et de réflexion beaucoup plus long. La seule solution pour que l'on puisse débattre tous ensemble de cette ouverture ou non à la concurrence serait donc de faire cela avant décembre 2023.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Je laisserai bien sûr Renaud intervenir sur les questions posées, mais toutes ces interrogations seront bien sûr traitées le moment venu et lors du débat que le Président vous a annoncé en début de séance.

M. BAUDE. - Je voudrais maintenant aborder la partie agriculture et alimentation des orientations budgétaires que vous nous proposez.

Je dois dire que dans ces orientations budgétaires, l'on retrouve un certain nombre de mots-clés, puisque vous parlez de santé des agriculteurs, sortie des pesticides, biodiversité, atténuation et adaptation au dérèglement climatique, éco-socio-conditionnalités, ou bio-contrôle. Enfin, de bio, sous-entendu d'agriculture biologique. Autant de mots très séduisants,

qui sont en réalité très proches de la définition de l'agriculture biologique. Tout cela est très intéressant.

En revanche, ce qui est beaucoup plus inquiétant est qu'il n'y a pas un mot, dans ces orientations budgétaires, sur le HVE, alors même que le Président ROUSSET en a parlé tout à l'heure dans ces propos introductifs. Contrairement, d'ailleurs, à ce qu'il a pu dire, de notre point de vue, le fait d'introduire la HVE (haute valeur environnementale) dans nos politiques publiques est un vrai débat, du fait de la concurrence que cela engendre avec l'agriculture biologique en fonction de la façon de valoriser ces deux labels dans nos politiques publiques, puisqu'en réalité, tout les oppose : que ce soit sur le cahier des charges, avec l'un qui est bien défini, très contraignant, et l'autre (pour la HVE) qui est très permissif, ou les effets sur l'environnement, sur la santé, sur les aliments qui sont très différents. Bien que cette majorité défende ce label HVE - et ce n'est pas anodin -, ce label est décrié par de nombreux organismes : c'est vrai pour la Cour des comptes, pour l'Office français de la biodiversité, pour l'Autorité environnementale. C'est d'ailleurs un label qui n'est même pas reconnu en dehors des frontières de la France, ni même en Europe. Pour cause, ce label HVE autorise l'usage des pires pesticides, poursuit les émissions de gaz à effet de serre, avec notamment l'utilisation d'engrais de synthèse d'origine fossile - puisqu'ils proviennent la plupart du temps du gaz. Il fait d'ailleurs l'objet d'enquêtes journalistiques. Chez *En-Tête*, un excellent reportage de la part des journalistes de France Télévision, récemment paru sur nos antennes, met en évidence la tromperie que cela constitue auprès des consommateurs.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Vice-président - je n'ai pas vu si Renaud était là ou pas -, mes chers collègues de la majorité, alors même que le travail effectué dans le précédent mandat, notamment par Jérôme ORVAIN en charge à l'époque de l'agriculture biologique, alors même - comme le relate *SUD OUEST* ce matin dans ses pages - que ce travail a permis qu'il y ait une bonne dynamique de l'agriculture biologique dans notre région, en mettant comme vous le faites la HVE sur le même plan que l'agriculture biologique - et c'est vraiment là que le problème se situe, que l'injustice se situe -, que ce soit dans Néo Terra, que ce soit dans la plupart des dispositifs politiques, que ce soit pour l'agriculture ou l'agro-alimentaire, ainsi que dans le futur plan stratégique régional qui nous a été présenté en commission, alors même que rien n'est dit dans vos orientations budgétaires, vous contribuez à brouiller les cartes auprès des consommateurs qui croient, à tort, acheter des aliments sains. Vous dissuadez également certains agriculteurs de réellement bifurquer vers l'agriculture biologique. D'ailleurs, *SUD OUEST* le rappelle dans l'article auquel je faisais référence à l'instant : la progression des conversions en bio est en train de ralentir. C'est aussi le fruit de cette concurrence déloyale. En fléchant les aides vers la HVE au détriment de la bio, vous

contribuez à renchérir le coût final de la bio pour les consommateurs, au détriment des plus modestes qui sont de plus en plus éloignés de cette alimentation de qualité.

Il est donc temps, mes chers collègues - il est dommage que le Président ROUSSET ne soit pas là, ou bien Jean-Pierre RAYNAUD -, d'assumer ce que nous voyons au fil des commissions et des GIA ; en faisant à ce point-là le choix de la haute valeur environnementale, la Région n'atteindra jamais la fin des pesticides cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques en 2025. Vous n'atteindrez pas non plus la fin des pesticides en 2030 et l'agriculture régionale ne réduira pas non plus suffisamment ses émissions de gaz à effet de serre pour être à la hauteur de l'urgence climatique.

Voilà la réalité de vos orientations budgétaires en matière d'agriculture et l'alimentation, bien loin de ce qui est affiché dans ces orientations.

Je voudrais rajouter, le Président n'est pas là mais quand même regretter une fois de plus qu'il mette sur le même plan l'utilisation de cuivre...

Mme BROUILLE. - Je vais finir par demander trois minutes de suspension de séance, parce que cela commence à être fatigant. Le Président, certes, n'est pas là, mais on lui fera remonter. Par contre, vous avez des Vice-présidents présents et Vice-présidentes présentes. Evitez donc de dire à chaque fois que le Président n'est pas là. On est là pour vous entendre.

M. BAUDE. - Excusez-moi, Madame la Présidente de séance. Vous avez raison. C'était simplement pour répondre à des propos qu'il a eus. J'aimerais qu'à l'avenir, il arrête de mettre sur le même plan le cuivre, qui peut être utilisé en agriculture biologique ou en agriculture dite conventionnelle, et les pesticides de synthèse qui n'ont radicalement rien à voir, notamment sur le plan de la santé pour les agriculteurs ou pour les consommateurs.

Merci mes chers collègues.

Mme SIMONNET. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je tiens d'abord à adresser tous mes remerciements à notre Vice-présidente, Sandrine DERVILLE, qui par ses explications toujours claires et précises, notamment en commission et ici dans l'hémicycle, rend le travail de compréhension beaucoup plus facile.

Je tiens aussi à remercier, évidemment, les services de la Région.

Nous déplorons tout d'abord le fait qu'en France, la décentralisation soit toujours aussi imparfaite. Notre république encore trop centralisée étouffe les collectivités. Le Président ROUSSET l'a dit déjà au moins trois ou quatre fois dans la journée : nous sommes vraiment dans un État colonial qui veut tout gérer et continuer de ne pas faire confiance aux collectivités territoriales.

Ainsi, c'est un surcoût de 150 millions d'€ à travers la hausse du prix de l'énergie pour les lycées, les transports, la hausse du SMIC et du point d'indice - dont nous nous réjouissons par ailleurs -, auquel notre Région va devoir faire face à l'avenir. Ces hausses sont durables et vont être très dures à observer car ce sont des dépenses de fonctionnement. Les seules marges de manœuvre dont disposent les Régions vont être la TVA, qui reste une taxe injuste, la TICPE Grenelle et les certificats d'immatriculation, autant dire très peu. Cette réalité va forcément dégrader temporairement les indicateurs financiers de la Région Nouvelle-Aquitaine, le taux de désendettement et le taux d'emprunt. Il faut saluer le fait que notre Région ait été bien gérée jusqu'à aujourd'hui, ce qui limite tout de même les effets d'un contexte particulièrement défavorable et d'une politique centralisée devenue obsolète.

Concernant la passation de contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs sur appel d'offres, comme l'a dit le Président, elle répond à une obligation légale européenne et va donc être obligatoire dans l'avenir. Néanmoins, le Groupe PRG entend les interrogations concernant divers sujets, comme par exemple la qualité du service rendu au public, l'avenir des personnels, le devenir des centres de maintenance, et surtout l'avenir de la billettique multimodale entre divers opérateurs. Ainsi, nous serons particulièrement attentifs aux modalités et à la mise en œuvre de conditions strictes de résultats envers le public.

Concernant les orientations budgétaires, nous souhaitons insister aussi sur trois domaines principaux :

- L'éducation et la jeunesse, car il est essentiel d'œuvrer pour les générations futures et de penser aujourd'hui au monde de demain,
- Le développement économique, car c'est l'excellence de notre Région, ses emplois et le tropisme du Président ROUSSET,
- Les transports du quotidien, car c'est bien cela, œuvrer en proximité pour tous.

Enfin, soulignons les choix politiques forts et volontaristes exprimés dans ces orientations budgétaires :

- Tout d'abord le choix de ne pas augmenter les tarifs des cantines des lycées. C'est ici un geste pour nos concitoyens dans un contexte économique difficile pour eux et un effet régional de l'ordre de 3,6 millions d'€.
- Néo Terra : nous l'avons dit, nous croyons en cette politique environnementale ambitieuse qui irrigue et oriente nos politiques malgré les climato-sceptiques d'en face et les anciens alliés devenus critiques pointilleux.

- Sur l'économie et donc aussi sur l'emploi : nous le disions, c'est un peu la marque de fabrique de notre Président. C'est aussi pour cela que l'emploi industriel a mieux résisté dans notre région qu'ailleurs.

Dans ce contexte fortement contraint, tant pour les collectivités que pour nos concitoyens, il est devenu - et apparu - nécessaire de ne pas augmenter les enveloppes des groupes politiques. Ce sera aussi un geste politique et une façon de flécher ces crédits par ailleurs.

Ces orientations budgétaires sont donc à la fois contraintes par des éléments extérieurs que sont les crises successives et récurrentes que nous venons de subir et une imparfaite décentralisation, mais c'est aussi le fruit de choix politiques réfléchis et ambitieux auxquels le Parti radical de gauche souscrit totalement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci ma chère collègue.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais ici préciser la position de mon groupe en ce qui concerne l'ouverture à la concurrence des TER. Nous avons appris en 2018 la volonté européenne d'ouvrir le marché des transports ferroviaires pour les années à venir. Depuis, plus rien. Or, nous découvrons au détour - c'est vrai - d'une analyse sur la décarbonation des transports en Aquitaine l'ouverture à la concurrence de nos TER. Ainsi, à la page 5 des orientations budgétaires, après l'évocation de petites lignes, des RER métropolitains et basques, du GPSO ou de Pau-Canfranc, l'on nous informe sans autre explication que le droit européen nous oblige, d'ici un an, à délester la SNCF de la contractualisation naturelle avec la Région.

Noyée dans un document de perspectives financières, cette révolution a-t-elle fait l'objet d'une annonce particulière de votre part auprès des élus, d'un débat sur la transformation d'une compétence très importante de la Région ? Pas du tout. Comme une simple formalité, il va s'y conformer. Les élus régionaux ont-ils été associés à la discussion sur le principe de cette ouverture ? Leur demande-t-on leur avis ? Évidemment, non.

Je partage un certain nombre de constats de notre collègue Christophe DUPRAT, constats d'évidence et de bon sens quant à la qualité de la SNCF qui connaît en effet parfaitement, depuis des décennies et des décennies, son métier et le réseau de notre région. En revanche, je partage beaucoup moins son optimisme. Certes, la peur de perdre le marché peut amener cette dernière à nous faire des propositions intéressantes, mais comme on ouvre la boîte de Pandore, l'on sait très bien que des groupes privés, quand ils veulent emporter un marché, feront sans doute des propositions encore plus alléchantes.

Je crois qu'il faut être très prudent, car sans parler du risque d'une inégalité territoriale du fait du découpage en lots du réseau de nos 12 départements - quatre-cinq départements pour tel opérateur, pourquoi pas, et puis deux-trois départements ou la métropole et son étoile avec un autre opérateur - la qualité du service serait-elle la même ? J'en doute très fortement. Il s'agit là, pourtant, d'un paradigme important où la Région, à l'instar de l'entretien des lycées, a prouvé son efficacité à traiter avec la SNCF dans un domaine qui consomme - je le rappelle - une part très importante de son budget.

L'affaire est donc entendue, la représentation régionale ne compte pas en l'occurrence : puisque l'ordre vient de l'Europe, circulez, il n'y a rien à voir. Certes, rien ne fut facile avec la SNCF. Depuis plusieurs mandatures, je le constate : des retards trop répétitifs au matériel en piteux état, en passant par des horaires parfois incompréhensibles ou des grèves à répétition, la Région a malgré tout peu à peu amélioré le service des TER. On peut trouver des avantages à une mise en concurrence, notamment des services sur la diversité de l'offre. Je l'évoquais tout à l'heure, mais l'inverse est tout aussi vrai, car tout nouveau, tout beau ! L'exemple du Royaume-Uni, de l'Angleterre : la privatisation du réseau ferré anglais n'a amené aucune amélioration, bien au contraire, mais une dégradation et des prix prohibitifs avec un opérateur privé.

L'Europe importe, dans son quatrième paquet ferroviaire, cette ouverture à la concurrence qui devient alors obligatoire, une fois de plus par-dessus les décisions souveraines des Etats. Comme dans d'autres domaines, le dépeçage des services publics par les lobbys européens est en marche et il s'agit de cela, mes chers collègues. N'en doutez pas. Défendre le service public du transport des Français est le cadet des soucis des fonctionnaires non élus de la Commission européenne. On ouvre à la concurrence avant une prochaine étape tout à fait prévisible dans les années à venir : celle de la privatisation. Je rappellerai que la SNCF fut dépeçée au fil des années en plusieurs entités qui, aujourd'hui, ne communiquent pas. Puis, l'état des lignes fut délaissé et laissé à l'abandon. Notre région en est malheureusement un exemple flagrant.

Vous nous dites qu'il faut mettre sur la table toutes ces informations. Nous les aurons, mais le problème n'est pas là. Je vous dirai simplement qu'il est temps qu'un grand pays comme la France reprenne les rênes et les rails de son réseau patiemment construit dans nos territoires. Mais encore faut-il que nos décisions se prennent à Paris et non à Bruxelles, si ce n'est ici à Bordeaux. Encore faut-il que la volonté politique soit là et que la soumission aveugle et permanente à une Europe des marchands s'arrête. Vous nous trouverez donc déterminés pour la sauvegarde du service public du transport des voyageurs et des Français.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais nous sommes pour la défense du service public TER des Français, et singulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Vous l'avez dit tout à l'heure, je crois que la Région peut plutôt s'enorgueillir et avoir de la fierté sur l'ensemble des investissements. Je rappelle que quand j'ai commencé à proposer à cette assemblée d'investir sur les infrastructures, certains sur ces bancs m'ont dit que l'on faisait une erreur.

Sur non pas l'ouverture à la concurrence, mais l'interopérabilité, vous dites depuis 2018... C'est depuis le traité de Rome que SNCF peut aller en Allemagne et que la Deutsche Bahn peut venir en France ; d'ailleurs la SNCF ne se prive pas d'aller dans d'autres pays. C'est l'interopérabilité que l'Europe continue de vouloir, notamment avec la liaison grande vitesse par Dax entre la France - Bordeaux - et l'Espagne. L'Europe accompagne tout cela financièrement. Tandis que l'Allemagne met 86 milliards d'€ - un pays qui est plus peuplé, mais moins grand que la France -, la France met 2,8 milliards par an. Sur 10 ans, 28 milliards : c'est largement insuffisant.

N'ayez pas de craintes sur le service public. Vous avez été Conseiller communautaire et je crois que quand la métropole de Bordeaux ou la communauté urbaine assurait la dévolution d'un service public, elle était attentive à ce que le service soit fait. D'ailleurs, en dehors du problème des biens de retour, la propriété des matériels ou des centres de maintenance que vous payez à 100 % doit revenir à celui qui paye.

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais me permettre de compléter le propos de Fabien ROBERT en abordant deux points qui ne sont que très brièvement évoqués dans les orientations budgétaires, alors même qu'ils sont au cœur de nos préoccupations. Ensuite j'ajouterai quelques mots sur deux sujets très brièvement.

Les deux points qui nous interrogent particulièrement sont l'accès à l'eau et ses divers usages d'une part, et d'autre part notre action contre le risque incendie de forêt. Nous avons vécu un été très particulier. Cela a été dit avec, conséquemment, à la fois la sécheresse et les feux de forêts qui nous ont montré à quel point notre territoire était vulnérable. Nous en avons été bouleversés, nous en avons parlé ce matin ; mais dans ces orientations budgétaires, il n'y a que très peu de références à ces sujets majeurs. Des références qui sont - il faut quand même l'avouer - extrêmement elliptiques : soutenir la réduction de la consommation en eau par un effort collectif, et faire de la reconquête des zones humides une priorité. Rien de plus pour ce qui concerne le sujet de l'eau et finalement, ce n'est pas si mal quand sur la forêt, nous lisons : « L'urgence de notre intervention est la nécessité de défendre la forêt. » C'est un peu court. Nous attendions mieux. Nous attendions des propositions concrètes.

Vous allez me dire à juste titre, Monsieur le Président, que lors de cette séance, il y aura une convention de partenariat avec l'Office national des forêts qui nous sera soumise. Nous la voterons bien entendu, mais il s'agit là d'une quasi-continuité de ce qui se faisait précédemment. Cette convention n'a pas vocation à répondre à toutes les questions et interrogations qui peuvent légitimement se poser.

Il y a également une convention de partenariat eau et agriculture dans l'enseignement agricole du bassin Adour-Garonne ; elle est tout à fait intéressante, mais vous admettez là aussi qu'elle ne suffit pas à elle seule à décliner une politique régionale de l'eau. Si nous la comparons avec le Plan régional d'intervention et les 21 grands chantiers de l'Occitanie, vous conviendrez que nous en sommes très loin. Or, le sujet qui doit nous préoccuper aujourd'hui est celui d'avoir une approche systémique et globale sur ce sujet. Vous l'écrivez, mais nous devons ensemble la concrétiser.

Depuis des années, nous nous contentons d'une approche purement agricole, sans néanmoins admettre de façon ferme et indiscutable que l'eau est une ressource irremplaçable pour les agriculteurs et qu'il est de notre responsabilité de leur en garantir l'accès. Ce préalable étant acté définitivement, nous devons ouvrir un débat, accélérer un débat, l'élargir et poser clairement sur la table la question des infrastructures et la manière dont elles pourraient répondre à des enjeux aussi multiples que le stockage, l'irrigation, la lutte contre la sécheresse, la lutte contre les incendies, la stabilisation en période d'inondation, et bien sûr l'accès à l'eau potable pour tous. Mais cela suppose bien sûr que nous ayons des ouvrages d'ampleur, et donc une volonté politique forte. Vous l'avez brièvement évoquée, maintenant il convient que nous agissions.

Il faut donc une approche globale pour définir les grands enjeux, mais nous devons aussi être capables d'avoir une approche territoire par territoire, sans idéologie. Là, bien sûr, les bassines sont ainsi la seule solution pour certains territoires, et il faudra bien l'admettre dans cet hémicycle. Dans d'autres territoires, nous avons bien conscience que la situation sera tout autre. Il nous faut à chaque fois regarder la nature des sols, la pluviométrie, la disponibilité des ressources en eaux superficielles et souterraines, les reliefs et d'autres éléments encore afin d'être exhaustifs. Une réflexion pourra également être portée sur les canaux ; elle pourra compléter ces analyses.

C'est donc tout un travail de recensement qui doit être réalisé et qui pourra aboutir à une action exemplaire et innovante de gestion intégrée de l'eau. Nous attendons de vous, Monsieur le Président, à la fois en tant que Président de Région et Président du bassin Adour-Garonne, que vous preniez ce sujet à bras-le-corps.

Sur le sujet de forêts et de la lutte contre les incendies, nous avons aussi la responsabilité d'agir. Ce propos me donne l'occasion de remercier les pompiers professionnels, les pompiers volontaires, les pompiers européens, et puis toute la solidarité qui s'est créée à l'occasion de ces incendies ; et bien sûr saluer les agriculteurs qui connaissent tellement bien cette terre et sont finalement les premiers écologistes, et qui ont accompagné pour permettre de mettre un terme à ces incendies. Sur ce sujet, c'est la question de la prévention du risque incendie qui doit nous animer. Là aussi, nous étions étonnés de ne rien voir de substantiel. Bien sûr, Monsieur le Président, vous allez me dire que vous n'avez pas à proprement parler de compétence, ce qui est exact ; néanmoins, il y a des biais par lesquels nous pourrions intervenir.

- Le soutien à la filière sylvicole via la compétence développement économique. Dans ce cadre, la Région peut aisément intervenir pour soutenir des aménagements préventifs. C'est d'ailleurs à ce titre que nous votons régulièrement un soutien financier à l'association de défense des forêts contre les incendies. On aurait pu voir paraître la volonté de soutenir de manière plus importante.

- La mobilisation du FEADER pour la prochaine programmation à travers la sous-mesure de défense de la forêt contre les incendies, avec le Plan stratégique national pour la PAC qui affiche à nouveau la volonté de soutenir les investissements en faveur de la lutte contre les incendies. Il y est notamment indiqué qu'il faut poursuivre les aménagements massifs en la matière, et que le budget devra être revu à la hausse. Dans ce qui nous a été présenté lors d'une Commission extraordinaire au sujet du Plan stratégique régional, sauf à ce que je n'aie pas bien entendu ou pas bien compris, il ne semblait pas que cela était d'actualité. Peut-être est-il utile de clarifier vos intentions en la matière mais encore une fois, cette commission a été un peu compliquée : je l'ai dit et je le redis, un Plan régional présenté très rapidement, donc peut-être ai-je raté quelque chose. J'ajoute que certaines Régions - comme la Région sud, par exemple - ont mis en place un fonds qui a spécifiquement pour objet de financer les projets de repeuplement des forêts, mais aussi les projets de prévention des risques sur leurs fonds propres.

- Le volet industriel, mais vous l'avez abordé ce matin : vous avez parlé de la maintenance des bombardiers, vous avez abordé l'innovation et les solutions nouvelles qui pourraient être portées pour la Nouvelle-Aquitaine. Je ne m'appesantirai donc pas là-dessus, d'autant qu'à l'initiative de notre collègue Guillaume LAUSSU, une motion sera présentée demain. Il portera donc les propositions qui y figurent.

Voilà pour les deux points que je souhaitais compléter. Je vais brièvement revenir sur le propos de Fabien ROBERT tout à l'heure et sur la politique transport pour la jeunesse.

Effectivement, Monsieur le Président, l'exemple qui a été donné par Fabien ROBERT d'un Bayonne-Orthez vendredi dernier, à 11 h 04 à 27,50 €, est une réalité. Il était à 6,50 € à 21 h 00 et à 19,50 € à 17 h 50. Or, les propositions qui sont faites par la Région Nouvelle-Aquitaine ne sont pas du tout celles que vous avez évoquées pour nos jeunes étudiants tout à l'heure. Encore une fois, si vous me faites la démonstration contraire, je serai très heureuse de répondre aux sollicitations en disant que nous n'avions pas su apporter de bonnes réponses, mais en l'état actuel de ce que nous comprenons, les mesures qui sont proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les jeunes de moins de 28 ans, étudiants ou pas, consistent en une réduction de 30 % sur le prix du billet à condition de faire deux allers-retours semaine. Si ce dispositif est celui qui existe pour nos jeunes, il n'est pas adapté aux jeunes étudiants qui quittent la ruralité - et là, l'on en vient à une vision métropolitaine et une vision rurale : un jeune qui part étudier à Bayonne, à Bordeaux ou ailleurs, part une fois et rentre une fois par semaine au mieux. Il manque donc un dispositif qui corresponde à cette jeunesse qui vit dans la ruralité et n'a pas d'autre choix que d'avoir un appartement pour aller suivre des études et qui ne peut pas payer un billet à 20 € - si je donne une moyenne.

Là aussi, Fabien ROBERT l'a dit : il y a le dispositif liO en Occitanie avec lequel plus on prend le transport, moins on paye. Voilà la devise de l'Occitanie, à savoir que tous les billets étudiants moins de 26 ans sont à - 50 % sur les TER, et arrivé à 20, vous avez la gratuité des transports. Là encore, les propositions ne sont pas de l'opposition, mais sont là pour essayer d'apporter des éléments pour améliorer nos politiques publiques. C'est dans cet état d'esprit que je reviens sur ce sujet.

Enfin, pour conclure, Monsieur BAUDE a parlé du Plan stratégique régional en Nouvelle-Aquitaine et des labellisations et éco-conditionnalités du bio, HVE, label de qualité. Je n'ai pas tout à fait la même vision que lui, parce que je crois qu'ils contribuent tous au développement de l'agroécologie, que l'on ne doit pas du tout les opposer. Encore une fois, nos agriculteurs font beaucoup d'efforts. Ne vouloir que du bio, rencarder la HVE ou les signes de qualité, ce n'est pas non plus rendre service à nos concitoyens parce que les efforts sont consentis par nos agriculteurs et qu'il n'y a pas de marché pour le bio pour tout le monde. Pourquoi ? Parce que les prix ne sont souvent pas abordables.

Enfin, sur la DJA puisque Vital l'a abordé, je mets en garde sur l'opposition, ou en tout cas la différenciation de traitement qui est en train d'être mise en œuvre entre les élevages herbivores et granivores : tant pour les successions que pour vivre au quotidien, les uns et les autres, éleveurs herbivores ou granivores, rencontrent de véritables difficultés. On le sait avec l'influenza aviaire. *A priori*, la DJA traiterait moins bien les granivores que les herbivores. Je

vous invite là aussi à avoir une nouvelle réflexion. J'ai écrit en ce sens à notre collègue, Monsieur le Vice-président Jean-Pierre RAYNAUD.

Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, chère Pascale.

Demain matin, quand on abordera les problèmes des transports, Renaud fera le point sur les prix. Tu veux le faire maintenant ? Vas-y, mais après je demanderai à Martine PINVILLE de conclure.

M. LAGRAVE. - Cela fait trois heures que j'écoute, Président, donc laissez-moi quand même le temps de répondre. On est là pour cela. Comme tout le monde a l'air très inquiet, l'on va essayer de rassurer tout le monde. Sommes-nous d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je t'en prie.

M. LAGRAVE. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pensais l'avoir fait un peu tout à l'heure.

M. LAGRAVE. - Je vais essayer de prendre votre suite et d'aller essayer de convaincre encore plus que vous ne l'avez déjà fait.

Je voudrais essayer, comme l'expression le veut, de remettre l'école au milieu du village. D'abord, il faut peut-être que l'on essaye de décranter un peu les débats. Depuis quelques jours - c'est peut-être normal pour certains mais pas forcément pour celles et ceux qui étaient dans le précédent mandat... Nous avons ressorti le débat des orientations budgétaires de 2018. Je vous invite à le faire. Vous avez quasiment mot pour mot ce qui a été inscrit pour les orientations budgétaires de 2022, à savoir que nous allions rediscuter une nouvelle convention avec la SNCF en 2019, ce que nous avons fait et ce que nous allons refaire. La directive européenne existait déjà en 2018, un peu révisée. En 2023, nous nous apprêtons à proposer à l'assemblée une nouvelle convention avec la SNCF.

Donc quand j'entends qu'il y aurait un passage en force, pas de consultation, pas de discussion, rien... Cela fait des mois que l'on dit inlassablement que l'on va re-signer une convention avec la SNCF. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil et franchement, je ne vois absolument pas où est le débat. La nouveauté de la discussion était déjà inscrite en 2018 puisque je vous rappelle que lorsque nous avons voté la convention, elle était en cinq lots avec la possibilité pour la Région, si jamais l'on n'était pas content de la SNCF, d'ouvrir un ou deux lot(s) à la concurrence d'ici 2024. C'est écrit noir sur blanc dans la délibération.

L'avons-nous fait ? La réponse est non. A partir de maintenant, c'est la dernière fois que les Régions - pas uniquement la Nouvelle-Aquitaine - peuvent signer une convention avec la SNCF de gré à gré, et ce avant le 31 décembre 2023. Après, vous n'avez plus la possibilité de le faire. Ce sera l'occasion d'un débat comme cela avait été le cas en 2019 quand on avait signé la convention. Chacun avait pu s'exprimer. Je crois que c'est *a priori* un des débats de la dernière mandature qui avaient duré le plus longtemps. Chacun avait pu s'exprimer sur les taux de régularité, sur les pénalités que nous avons mises, sur le taux de suppression de trains, sur la trajectoire financière, sur l'acquisition de matériel ; sur tous ces sujets-là, l'on avait eu ce débat dans cette même enceinte lorsque nous avons signé et proposé au vote la nouvelle convention. C'est exactement ce que l'on s'apprête à faire.

Le seul sujet nouveau est qu'à l'issue de cette prochaine convention, nous n'aurons plus la possibilité de conventionner de gré à gré avec la SNCF. Il convient donc - c'est en tout cas notre approche - de pouvoir prévoir la sortie de cette prochaine convention. Ne pas le faire - le Président l'a dit, j'insiste dessus - serait laisser une patate chaude pour le suivant et faire l'autruche, d'autant que contrairement à ce que j'ai entendu, les Régions qui ont re-signé ou qui s'apprêtent à le faire - à l'exception d'une, je l'avoue - ont prévu ou vont prévoir cette sortie de nouvelle convention. C'est exactement ce que nous nous apprêtons à faire. En tout cas, c'est ce que l'on vous proposera lors du vote de cette nouvelle convention.

Je veux donc juste dire que le vrai débat aura lieu au moment où l'on proposera la convention à l'adoption de la Région, et non pas un débat galactique sur le sexe des anges qui n'a rien à voir avec la vérité. La vérité est que l'on vous proposera une nouvelle convention avec la SNCF. A partir de là, les questions qui sont posées - pas que dans cette enceinte, depuis quelques jours - consistent évidemment à se dire : aujourd'hui, que doit faire la Région ? Quelles sont ses missions ? J'entends que l'on va avoir une augmentation des billets, j'ai même entendu des arguments assez surréalistes, mais l'on va essayer de répondre au maximum.

D'abord, j'entends que la Région devrait écouter les usagers. Je peux entendre beaucoup de critiques ; à ce moment-là, il faut aller voir les autres Régions qui ont supprimé les Comités de lignes, alors qu'avec Jacky EMON nous tenons chaque année 18 Comités de lignes, plus - tu l'as souligné, Frédéric - les réunions publiques que l'on tient en ce moment sur le RER métropolitain sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine. La concertation, je veux que l'on me dise que ce n'est pas assez ; il n'y a pas de problème, on en a même fait plus s'il le fallait. Et y compris dans le cadre de la création d'offres, il y a des réunions de concertation quasiment hebdomadaires sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Que l'on me dise que cela ne suffit toujours pas, on peut l'entendre ; mais sur ces sujets, l'on fera exactement comme l'on a fait. Il y aura une séquence de Comités de lignes - cela tombe bien, ce sera au printemps - et des réunions se tiendront sur ces questions : le Président a annoncé des groupes de travail.

La deuxième chose est qu'aujourd'hui - et l'on peut l'entendre, parce qu'il y a de nouveaux élus dans cette enceinte et c'est la même chose au CESER - il ne faut pas forcément regarder ce qui s'était passé avant. C'est pour cela que je me permets de faire un petit rappel historique. J'ai dit en plénière du CESER que j'assisterais prochainement à la Commission qui permettra de signaler tout ce que nous allons faire dans quelque temps. La date est calée. Quand j'entends que les tarifs pourraient augmenter à l'avenir, la vérité est que ces tarifs sont fixés, je le rappelle, par la Région. C'est la liberté tarifaire et je rappelle que nous votons dans cette enceinte, quand il y a besoin de modifier les tarifs, les différents tarifs qui sont soumis ensuite aux prix.

On ne va pas polémiquer trois heures sur le billet Bayonne-Orthez. Sur le train que vous venez de me citer, pour un moins de 28 ans, c'était 7,50 € et non pas 27,70 €, puisque 27,70 € est un tarif première classe. Quand vous dites que les autres font des tarifs, je pense que c'est encore une fois, certainement, un défaut d'information de notre part. Il faut que vous ayez en tête que la Région, aujourd'hui, dans le cadre de sa liberté tarifaire, met à disposition des usagers 200 000 billets à 5 € par an. Pendant la semaine de la mobilité qui a eu lieu en octobre, il y a eu 1 000 billets à 1 euro qui ont été mis à disposition des usagers, et la même chose dans les cars régionaux. 200 000 billets à 5 €, mais pas uniquement sur un week-end : toute l'année. Que chacun ait bien cela en tête. Aujourd'hui, sur cette question de tarification, il y a des tarifs pour les moins de 28 ans, y compris pour les étudiants que vous citez, Madame RÉQUENNA. Et si vous fréquentez quelques gares comme celle de Mont-de-Marsan comme moi, vous voyez un peu ce que cela donne : l'on est en sur-fréquentation, que chacun ait bien cela en tête en ce moment. Je veux bien que l'on parle de 2050 ou de 2028. Mais c'est ce que nous allons examiner dans la convention avec la SNCF : il faut parler de maintenant. Maintenant, ce sont des trains sur-occupés et qui créent des frustrations pour un certain nombre de gens qui ont décidé de basculer sur le transport collectif. Il faut donc - l'on y viendra, le Président l'a déjà annoncé - que l'on ait de nouvelles rames et plus de fréquence. J'y reviendrai dans le cadre des propositions, puisque chacun fait ses propositions.

Ensuite, dire aujourd'hui que le premier objectif de la Région, dans cette nouvelle convention et potentiellement demain, dans l'appel à la concurrence, est une augmentation du trafic. On a aujourd'hui entre 65 et 70 000 voyageurs par jour, *grosso modo*. Il faut monter à 100 000 ! Si l'on veut faire du vrai report modal, il faut se fixer des objectifs ambitieux. C'est le

premier objectif. Certes, il y aura peut-être un gain d'argent ; certes, on créera de l'offre ; mais à la fin, il faut que l'on ait beaucoup plus de voyageurs et qu'il y ait donc le report modal dans ce cadre-là. C'est la raison pour laquelle - et le Président l'a évoqué tout à l'heure et a donné un chiffre - dans le cadre de cette convention de 2019 à 2024, nous avons déjà créé à date 2 millions de trains-kilomètres. Qui dit mieux ? J'avais une réunion avec mes collègues des autres Régions mercredi, ils me regardaient avec de grands yeux. Ils m'ont demandé ce que nous avons fait : on a créé de l'offre, parce que pour nous, c'est le sens de l'histoire. Au 13 décembre prochain - comme cela, vous ne pourrez pas dire que l'on n'a pas été assez transparent - il y a 600 000 kilomètres-trains qui vont être créés au prochain service, grâce au programme Optim'TER sur des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite, il y a des interpellations sur la question de la billettique et le fait que quand il y aura quatre lots, ce sera très compliqué. On aura ce débat puisqu'il y aura un groupe de travail, mais souffrez que l'on finisse la convention TER avant que l'on ouvre la discussion sur la suite. Pour l'instant, l'on va se focaliser sur la convention pour que cela ait des effets immédiats, y compris en termes d'offre et en termes de trains sur-fréquentés. Je veux juste vous indiquer que la stratégie sur la billettique et la coordination des offres est connue de tout le monde. Sur la billettique, la Région a voté - de mémoire - en 1998 une charte qui s'appelle Modalis. Ce n'est pas une découverte. Le fait que l'on ait créé aujourd'hui, avec toutes les autres AOM de Nouvelle-Aquitaine, à l'exception d'une ou deux, Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour gérer la billettique et les tickets interopérables Modalis n'est une découverte pour personne, surtout pas Christine qui siège depuis très longtemps au sein de NAM. Cela veut dire que sur la billettique, demain, que ce soit Pierre, Paul, Jacques, Simon ou LAGRAVE qui soit titulaire d'un lot, il aura la même charte d'interopérabilité pour avoir une billettique unique comme on l'a toujours dit. Il n'y a pas de nouveau ! C'est donc une gestion où vous aurez des distributeurs, des valideurs, des billets qui seront des billets Modalis dans les transports urbains, dans les transports régionaux et avec une interopérabilité qui a été voulue par toutes et tous depuis de très longues années. Je n'y reviens pas. Si cela peut rassurer tout le monde, Nouvelle-Aquitaine Mobilités est un service public. Je le répète à l'envi. On maîtrisera en plus nos données.

Ensuite, si demain il devait y avoir une évolution, le Président l'a dit et je le répète, elle serait due aux différentes lois. Ces lois, on peut les regretter, les critiquer, dire ce que l'on veut, mais elles s'imposent à la fin - en tout cas quand on est républicain. Si demain, les lois devaient changer, l'on se reverra ; mais pour l'instant, à l'exécutif, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de respecter ces lois qui s'imposent à toutes les AOM, et particulièrement aux Régions concernant l'ouverture à la concurrence dans les prochaines années.

Je termine en vous disant une dernière chose : ce que nous devons espérer de la prochaine convention avec la SNCF est que nous ayons un choc d'offres, plus de gens qui soient dans les TER. Pour cela, il faut qu'il y ait des choix politiques très forts. Le Président et Régions de France en ont proposé un certain nombre. Je renvoie cela, évidemment, à celles et ceux qui ont plus d'entrées que moi dans les arcanes du pouvoir.

- D'abord, la baisse de la TVA à 5,5 sur les transports, ce qui serait une très bonne nouvelle pour qu'il y ait plus d'offre.
- La deuxième chose, le Président l'a évoquée, est qu'il puisse y avoir une part du versement mobilité ou du versement mobilité additionnel qui arrive directement aux Régions.
- La troisième chose : le respect du protocole et des engagements de l'État sur le protocole dit des petites lignes sur lequel des engagements financiers ont été pris par l'ancien ministre, dont nous sommes aujourd'hui sans nouvelles.
- Que l'on arrête de nous faire les poches. L'année prochaine, plus vous allez faire rouler de trains, plus vous paierez des péages. SNCF Réseau vient de nous valider + 8 % de péage sur chaque train qui passera et qui sera commandé par TER. S'il pouvait y avoir un certain nombre de gestes de ce point de vue, ce serait une bonne nouvelle. C'est à vous dégoûter de rajouter des trains alors qu'il y en a besoin.
- Il faut que les investissements soient en hausse. On a cité l'Allemagne, on pourrait citer l'Italie, l'Angleterre : partout, il y a des Plans ferroviaires d'investissement sur le réseau. Il faut qu'il y en ait un.
- Il faut évidemment une révision du contrat de performance avec SNCF Réseau qui est totalement ridicule à l'aune des investissements qui sont à faire sur notre Région.

Voilà Président. J'ai été un peu long mais je pense que ce n'était pas mal d'essayer de réexpliquer un peu les choses.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Renaud. C'était précis.

Mme PINVILLE. - Merci Monsieur le Président. Je vais revenir aux orientations budgétaires telles que présentées par Sandrine DERVILLE, qui sont celles de la responsabilité, mais aussi celles de la réalité du terrain comme le soulignait tout à l'heure Alain BACHÉ.

Les tensions sur le marché de l'énergie sont en train d'engendrer des surcoûts importants pour notre collectivité, notamment dans les lycées auxquels nous attribuons des financements exceptionnels. Au-delà de ces surcoûts qui impactent fortement notre budget de fonctionnement, cela nous oblige également à anticiper dans le cadre de notre budget

d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, notamment avec un effort important, par exemple sur la géothermie qui doit permettre de réduire les dépenses de demain.

Un autre sujet, celui des entreprises. Nous avons eu cet été, dans notre pays, près de 9 000 défaillances d'entreprises. Un niveau jamais vu depuis 25 ans. Ces signaux inquiétants nous montrent que la Région doit être au rendez-vous des entreprises en retournement, tout en préparant le tissu économique aux enjeux de demain, grâce à la recherche, mais aussi à l'innovation. L'anticipation, toujours, implique de répondre aux besoins de formation à un moment où, paradoxe ultime, les entreprises peinent à recruter car elles ne trouvent pas les qualifications requises.

L'élaboration de notre budget 2023 doit donc tenir compte de ce choc qui va heurter nos dépenses de fonctionnement : il y a 150 millions d'€ de surcoûts. Les choix politiques qui nous sont proposés pour y faire face sont nécessaires pour prendre en compte la fragilisation d'un certain nombre de nos concitoyens. C'est pourquoi, face à l'envolée des prix alimentaires, la Région a fait le choix pour 2023 de ne pas augmenter les tarifs des repas pour maintenir le pouvoir d'achat des familles. Ce type d'effort qui pèse sur les finances nous oblige dans le même temps à tenir nos dépenses de fonctionnement afin de ne pas obérer nos capacités futures d'investissement, en visant une capacité de désendettement en fin de mandature sous les six ans.

En parallèle, la Région doit aussi faire face à un risque d'érosion de ses recettes lié à un ralentissement de l'activité économique, ce qui, là encore, nous oblige à des choix politiques consistant à trouver des leviers de financement autres que l'emprunt, comme la fin de l'exonération de la carte grise pour les véhicules hybrides. Il a fallu répondre à la double équation de maintien des dépenses tout en garantissant un haut niveau d'investissement. Cet effort maintenu sur l'investissement à hauteur de 4,4 milliards d'€ à l'échelle du mandat est un marqueur fort de notre action qui va permettre d'engager de grands chantiers structurants sur le territoire, en particulier pour améliorer les conditions d'études dans nos lycées, soutenir activement notre tissu économique et améliorer sans cesse nos modes de transport et nos transports.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Martine.

Sandrine, au terme de ce long marathon ?

Mme DERVILLE. - Que reste-t-il qui n'ait pas encore été abordé ?

M. FLORIAN. - Rapidement, pardon. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais c'est l'intervention de Monsieur LAGRAVE - je regrette qu'il ait quitté l'hémicycle. A un moment donné, il faut peut-être avoir un peu plus de rigueur. J'entends que l'on soit dans un jeu d'échange, mais nous expliquer qu'il suffisait de se souvenir du débat des orientations budgétaires de 2018 portant sur le budget 2019 est court-termiste. C'est d'ailleurs écrit à la page 5 du document des orientations budgétaires. Certes, la directive européenne date de 2016 ; oui, elle a été transposée en droit français en juin 2018 donc je le rejoins. Au moment des orientations budgétaires de 2018, c'était bien transposé en droit français, mais que dit la transposition ? Elle dit qu'à partir du 25 décembre 2023 - j'accorde que la date est un peu singulière -, l'on passe obligatoirement à un appel d'offres et de la concurrence, et elle dit - c'est d'ailleurs écrit dans le document des orientations budgétaires - que toute convention qui serait prolongée, ayant été prise avant - donc j'imagine avant décembre 2023 - serait valable avec une date, une échéance et carrément un ultimatum : 2027.

Je ne me souviens pas être intervenu sur le sujet à l'époque, mais l'on n'avait en aucun cas en tête qu'au-delà de 2023, il puisse y avoir une convention nouvelle avec la SNCF. Je veux bien entendre le coup du débat, je réponds aux interventions des uns et des autres, mais la rigueur intellectuelle mériterait de préciser qu'au moment où il y a eu ce débat en connaissance de cause en 2018, la connaissance de cause était qu'en tout état de cause, la dernière convention devait échoir au 25 décembre 2023, qu'il ne pouvait pas y avoir de convention après cette date.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de lézard, Nicolas FLORIAN. Je crois que ce qui a été dit, et ce que dit la directive, est que si c'est signé avant le 25 ou le 30 décembre, effectivement il peut y avoir 10 ans de gré à gré. Mais l'on va signer la convention en 2022 si l'assemblée l'accepte, avant fin 2023, donc on est parfaitement dans les clous sur ce plan-là.

Mme DERVILLE. - En conclusion, je ne parlerai que des orientations budgétaires. On a entendu que nos orientations budgétaires étaient soit trop ambitieuses, soit pas assez ; j'en conclus qu'elles sont probablement au bon étiage.

Une réponse simplement sur la norme de dépense qu'évoquait Fabien ROBERT et qui selon lui serait bien moins contraignante que les contrats de Cahors dont vous avez dit, Président, tout le bien que vous pensiez. Je donnerai simplement un chiffre en comparaison. Les contrats de Cahors étaient en 2019 et nos dépenses de fonctionnement étaient contraintes à ne pas dépasser les 1,2 % d'augmentation. A l'époque, l'inflation était à 1,1 %. Aujourd'hui, l'on est sur une norme de dépense qui nous contraint à faire - 0,5 % par rapport à l'inflation, ce qui correspond pour 2023 à une augmentation de nos dépenses de fonctionnement limitée

à 3,8 %. Comme je vous le disais, les seuls surcoûts représentent 7,5 % de hausse de nos dépenses de fonctionnement si nous ne faisons pas en face les économies nécessaires en fonctionnement. Voilà pourquoi il nous semble que cette norme de dépense est encore plus contraignante que la précédente.

Je crois, Président, qu'hormis ces éléments que j'avais à ajouter, l'on a plutôt fait le tour dans le débat. Il me semble inutile de rallonger les débats.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai oublié de préciser à Pascale - elle a disparu - qui me parlait de l'eau qu'il est évident que l'on a une approche globale. Je donnerai plusieurs exemples. L'exemple que vous avez débattu ici d'une entente sur l'eau avec l'Occitanie, dans la mesure où un certain nombre de sources - la Garonne, le bassin de la Garonne - viennent soit des Pyrénées, soit du Massif central. Nous coopérons avec les deux agences de bassins pour proposer une politique systémique, puisque les agences de bassins proposent d'intervenir sur les zones humides, la protection des captages. Pascale n'en a pas parlé mais c'est essentiel : l'on a dû fermer plus de 5 000 captages, je crois, parce que les nappes de sous-sol étaient polluées. C'est pour cela que la bataille que nous menons pour sortir des pesticides est essentielle, et il faut dire le plus possible que pour assurer de l'eau pour les agriculteurs, il faudra que l'on ait des réserves qui prélèvent l'eau de surface. Le passage d'un système à un autre ne va pas se faire du jour au lendemain.

On a accompagné d'ailleurs des petites réserves en Lot-et-Garonne, en Dordogne, et l'on a mis en place des systèmes pour sauver l'élevage, les prés étant quand même la condition essentielle de captation du carbone et du cycle long de l'eau. On a fait 300 captages de surface pour abreuver les bêtes en Limousin.

Quant à la lutte contre les incendies, là aussi je rappelle à Pascale que depuis plus de 12 ans, nous avons pris l'initiative de créer un fonds carbone qui évolue pour l'instant, dont l'objectif est de rassembler des financements pour replanter. Nous avons les outils - qui vont bien entendu être accompagnés par l'État - et ce fonds carbone a été élargi au reste de l'agriculture.

Dans la lutte contre les incendies, il faut bien entendu saluer le courage des pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels. Il ne faut pas que l'on se prive de réfléchir à la doctrine d'attaque du feu. Je ne me fais, en disant cela, que l'interprète des maires qui ont vécu dans l'incendie. Faisons attention aussi - et le SRADDET y pourvoira - à ne pas disperser les habitations dans la forêt. C'est là que l'on met les pompiers en danger, en voulant protéger les maisons. Il est extrêmement difficile de déployer des moyens pour protéger tous les hameaux qui peuvent exister. C'est là où il y a eu d'importantes crises. Par contre, il faut que

l'on fasse évoluer l'aménagement du massif - j'en ai parlé ce matin -, y compris discuter sur le drainage. En période de canicule, si vous drainez trop profondément, vous empêchez l'humidité de ruisseler sur la couche de mousse et les 50 premiers centimètres de surface. Le feu d'enfonce et ressort 1 kilomètre plus loin. Ensuite, il faut que l'on supprime les bans de mégots. Cela paraît trivial de dire cela, mais il n'est plus possible de continuer à planter au bord des routes. Il faut qu'au bord des routes, l'on ait par exemple du chêne-liège - mon rêve ; je pousse l'Alliance Forêts Bois à planter du chêne-liège ou du chêne vert partout.

Là-dessus, il n'y a pas de souci. Renaud a répondu sur le problème tarifaire et les projets de la Région.

L'assemblée donne acte à l'exécutif des orientations budgétaires ?

Je pense que le débat a eu lieu. Simplement, essayons de ne pas refaire des matches et de tenir compte de ce que nous avons déjà doté dans la stratégie d'anticipation.

N° 3

sur «Orientations budgétaires 2023»

DONNE ACTE

**04 - TICPE GRENELLE : FIXATION DES TARIFS 2023 POUR LA FRACTION
PERÇUE EN MÉTROPOLE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES AUTRES QUE LES
GAZ NATURELS ET LES CHARBONS**

Mme DERVILLE. - Président, chers collègues, on vous propose sur cette TICPE Grenelle qui, je le rappelle, est la seule sur laquelle la Région a une marge de manœuvre, de reconduire en 2023 les tarifs de 2022 qui représentent malgré tout pour notre collectivité, à l'échelle d'une année au CA 2021, un peu plus de 62 millions d'€ de recettes et le même niveau au budget primitif 2022. C'est donc une ressource dont on ne peut pas se passer, et qui a malgré tout une incidence infime pour les Néo-Aquitains puisque sur un plein de 41 litres, quel que soit le tarif du carburant, l'impact de cette modulation est d'environ 54 centimes pour le gazole et 29 centimes pour les supercarburants. Les chiffres que je donne ne sont pas au litre.

On vous propose donc de reconduire les mêmes tarifs pour 2023.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, en préalable à propos de taxes, je voudrais rappeler que la TVA est une taxe et que se féliciter du dynamisme d'une taxe est quand même petits bras comme ambition, surtout que je pense que cette taxe est principalement liée à l'inflation subie plus qu'au dynamisme de nos industries bradées par le Gouvernement et/ou délocalisées.

J'en viens à cette TICPE. Comme chaque année revient le débat sur cette TICPE que vous aimez appeler Grenelle pour lui donner une connotation sympathique, mais qui n'est rien d'autre qu'une surtaxe régionale aux très nombreuses taxes nationales dont doivent s'acquitter les Néo-Aquitains sur leur plein d'essence. Normalement, vous n'êtes pas sans ignorer le contexte actuel de la crise du pétrole, amplifiée par les pénuries provoquées par le blocage des raffineries et l'amateurisme du Gouvernement, incapable d'anticiper quoi que ce soit. Le tout se superpose à l'état catastrophique dans lequel vos gouvernements ont mis la France, tant du point de vue de la sécurité que de l'économie, de l'Education nationale, de la santé, de l'énergie, et je pourrais continuer la liste encore très longtemps. Au cas où vous auriez raté le sondage paru dans le *JDD* hier, 92 % des Français sont inquiets face à l'inflation et 82 % estiment que les pouvoirs publics, État en tête, n'agissent pas suffisamment pour l'endiguer et soulager leur pouvoir d'achat.

Non content de ce sinistre bilan, et plutôt que de faire un geste budgétaire à leur égard, vous nous proposez de faire encore une fois les poches des plus pauvres en vous basant sur

des données complètement fausses. Vous annoncez que cela ne coûterait que quelques dizaines de centimes sur un plein de 65 €. Permettez-moi de vous dire que même avec la ristourne de 30 centimes par litre offerts avec nos impôts par vos amis macronistes, je pense qu'une grande partie de cet hémicycle, à moins d'être totalement déconnectée, ne croit pas que les Néo-Aquitains arrivent encore à faire des pleins à 65 €. Il faut bien évidemment compter le double, voire plus dans certaines stations, et cette situation est appelée à durer. Vos chiffres ne reflètent donc pas la réalité. Le tout multiplié par le nombre de pleins effectués chaque année, cela commence à faire des sommes non négligeables.

Certes, bien loin du racket organisé par l'État, c'est bien pour cela que l'on défend une TVA à 5,5 sur les carburants. Surtout, vous savez très bien que ce sont toujours les mêmes, c'est-à-dire les ruraux, qui vont devoir payer la facture de cette taxe car pour eux, contrairement aux bobos à trottinettes du centre-ville de Bordeaux, la voiture est indispensable pour emmener les enfants à l'école, aller travailler ou se rendre à l'hôpital situé à 50 kilomètres de chez eux.

Vous nous indiquez aussi que cette taxe est indispensable aux finances de la Région. Nous vous répétons sans cesse que nous ne souffrons pas d'un manque de recettes, mais de trop de dépenses ineptes au nom de votre idéologie et de votre clientélisme. Si vous manquez d'idées, n'hésitez pas à nous demander : nous trouverons très rapidement les 62 millions d'€ d'économies, même si je vous l'accorde, certaines vous conduiraient encore à nous insulter et à nous diffamer comme vous en devenez coutumier.

Bien évidemment, nous voterons contre cet ajout de taxe aux taxes et nous le ferons savoir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - En matière de clientélisme, vous vous posez un peu là au Rassemblement National. Un jour, il faudra que vous me disiez comment - c'est vrai que vous vouliez les supprimer - les collectivités locales font leurs recettes. Il faudra que vous me le disiez un jour parce que là-dessus, c'est un trou noir complet.

M. DUFAY. - Ce sont les dépenses qui posent problème.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, dans le droit fil de tous nos votes sur ce sujet-là, nous voterons contre. Nous sommes plutôt pour des baisses, quand bien même nous saluons le maintien. Mais par principe, nous sommes contre cette TICPE et son évolution à la hausse, parce qu'elle évolue tous les ans sauf cette année.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, les Présidents de Région LR ont baissé leur taxe ? Non, ils ont juste baissé, pour certains, les aides aux associations qui existaient.

M. TAUZIN. - Président, si je puis me permettre, les Présidents LR ont baissé les frais de fonctionnement suite aux fusions. C'est statistique sur les premières années.

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

M. TAUZIN. - Bizarrement, les Régions socialistes sont celles où cela a le plus augmenté.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela n'a pas augmenté. On est resté complètement stable. Mais je note qu'il serait intéressant que vous disiez cela à Guillaume GUERIN, que l'on baisse le nombre de personnel à Limoges et à Poitiers. C'est une bonne idée.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste.

Qui est contre ? Il y a une nouvelle union populaire.

C'est pour détendre l'atmosphère. Ce rapport est donc adopté.

N° 4

Vote sur « TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2023 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

**05 - TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES ("CARTES
GRISES") ET SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION EN FAVEUR DES VÉHICULES "DITS
PROPRES"**

Mme DERVILLE. - On a déjà assez longuement évoqué cette délibération. En résumé, étant entendu que nous n'avons pas modifié ces tarifs depuis 2016 et parce qu'il nous faut trouver des leviers autres que l'emprunt comme je le disais précédemment, l'on vous propose deux choses :

- Modifier le tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation qui était jusqu'à maintenant fixé à 41 € par cheval-vapeur, pour le porter à 45 € par cheval-vapeur. Ce nouveau tarif nous laissera dans la moyenne des Régions puisque depuis, nous avons appris la hausse de la Région Pays de Loire qui passera ainsi la moyenne des Régions à, je crois, près de 49 €. Donc avec 45 €, l'on restera même en dessous de la moyenne régionale.
- Revenir sur l'exonération en faveur des véhicules dits propres, c'est-à-dire essentiellement les véhicules hybrides, puisque la tendance fait que ces véhicules sont de plus en plus nombreux dans les immatriculations, comme je vous le disais tout à l'heure : ils représentent 30 % des immatriculations de véhicules et 10 % des immatriculations totales rien que sur le début de l'année 2022.

Il nous faut trouver des recettes alors que ces recettes de cartes grises s'érodent ; voilà pourquoi nous vous proposons de revenir sur cette exonération, étant entendu que j'entends les arguments évoqués précédemment par mes collègues, notamment sur les futures ZFE qui vont sans doute voir le jour dans plusieurs métropoles. Je ne pense pas à titre personnel, même si je ne dis pas que ce sont des dépenses totalement neutres pour les foyers, que le coût de la carte grise soit le frein majeur à l'acquisition d'un véhicule hybride aujourd'hui. Une carte grise coûte en moyenne 200-300 €, sur l'achat d'un véhicule... Monsieur, vous avez évoqué des tarifs bien inférieurs aux miens. J'espère que demain, sur le marché de l'occasion, l'on arrivera à trouver des véhicules hybrides à 4 000 €. Aujourd'hui ce n'est pas vraiment le cas. Je ne pense qu'à l'heure où l'on se parle, 200 ou 300 € de carte grise soit le principal frein à l'acquisition d'un véhicule hybride dont les tarifs demeurent très élevés et qui, au demeurant... Ce matin un certain nombre de collègues évoquaient les aides gouvernementales pour l'achat d'un véhicule électrique qui sont sur des niveaux bien plus incitatifs que de renoncer ou pas à une exonération de carte grise qui ne reviendrait à faire un geste que de 200 ou 300 € sur une seule dépense au moment de l'acquisition du véhicule. C'est malgré tout pour nous une recette dont, eu égard aux difficultés que nous rencontrons

en raison des surcoûts auxquels nous avons à faire face, nous ne pouvons pas nous passer. Nous aurions aimé ne pas vous proposer cette délibération, chers collègues, mais il nous faut bien trouver des leviers. On a préféré celui-ci plutôt que d'augmenter les tarifs de restauration scolaire, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. DUPRAT. - Je suis d'origine landaise depuis très longtemps et les Landais ont toutes les vertus, mais ce sont des gens têtus. Je vais donc revenir à charge puisque Madame la Vice-présidente a donné des chiffres. Je ne suis pas comme elle, je rencontre des gens - pour parler de la Gironde - qui sont dans le Blayès, dans le Médoc, dans le Libournet, dans le sud-Gironde, pour qui payer 300 € une carte grise, parce que les véhicules qu'ils vont acheter sont des véhicules essence - parce que les véhicules diesel ne pourront plus rentrer - qui n'ont pas des chevaux-vapeur à cinq ou six, mais à sept, huit, neuf. Certaines familles sont obligées d'acheter des monospaces essence dont le cheval-vapeur est de 10. 10 x 43, cela fait 430. Cela veut dire que 430 €, dans un budget, est déjà important.

Quand j'ai dit 4 000 €, je parlais du reste à charge. Bordeaux Métropole s'apprête à faire des aides, l'État s'apprête à faire des aides ; il me semblait un peu naturel que le Conseil régional puisse y participer, non pas en faisant des aides mais en acceptant tout simplement de différer cette réduction d'une année en faisant - 50 % cette année, peut-être zéro l'année prochaine. C'était un geste pour montrer aux gens que le Conseil régional était le partenaire des gens qui allaient acheter des véhicules. Je pense que cette proposition est tout à fait faisable. C'est un mi-chemin et quelquefois, sur le mi-chemin, l'on se retrouve.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, vous nous proposez deux décisions comme vous l'avez dit. La première est une augmentation du tarif par cheval-vapeur. Nous n'avons pas d'opposition sur ce point-là parce que l'autonomie fiscale des collectivités, le fait que ce soit une recette que vous maîtrisiez, l'on est sensible à cet argument-là. Nous pouvons considérer que c'est une augmentation raisonnable.

En revanche, nous avons déposé un amendement, parce que nous avons le sentiment, sur le deuxième volet, que nous allons un peu vite sur cette question des véhicules hybrides notamment. Qui veut tuer la voiture l'accuse d'être polluante, on a bien compris comment cela fonctionnait dorénavant. Il faut sans doute relativiser les chiffres parce qu'il y a actuellement un débat entre les constructeurs et la Commission européenne : l'on est sur 117 à 135 grammes de CO₂ par kilomètre pour les véhicules hybrides suivant leur type d'hybridité, et plutôt 164 à 167 pour les véhicules thermiques. Ce n'est certes pas le véhicule électrique, mais ce n'est pas aussi polluant que le véhicule thermique.

En tout cas, ce qui nous interpelle est que dans la délibération en question, vous présentez un transfert de la taxation du parc thermique vers le parc propre d'une manière extrêmement rapide et brutale. On passe de zéro à 100 % comme si, au fond, la préoccupation n'était que financière.

J'ai commencé par là : oui, elle est financière et je le répète, nous comprenons l'idée d'avoir plus de recettes et des leviers internes. Néanmoins, nous pensons qu'il faut faire une proposition plus équilibrée. C'est le sens de ce que nous vous proposons aujourd'hui avec cet amendement qui propose d'être sur une exonération à 50 %. Attention, il y a hybride non rechargeable et rechargeable, ce n'est pas tout à fait la même chose : là encore, il y en a un qui est plus propre que l'autre. Par ailleurs, j'ai entendu à plusieurs reprises que c'étaient essentiellement des gros SUV ; je n'ai pas les mêmes chiffres. Peut-être que vous en avez d'autres. J'en avais parlé en réunion des Présidents, on a aujourd'hui 50 % de la demande totale des véhicules électrifiés qui sont des SUV. Si vous avez d'autres chiffres, dites-le nous, mais cela ne fait jamais qu'un sur deux. Cela veut dire qu'il y a aussi d'autres types de véhicules sans doute plus recommandables pour l'environnement.

Bref, cela pose trois questions assez classiques :

- D'abord l'acceptabilité sociale de la transition. 38 % des ménages pauvres ont des vignettes Crit'Air 4 et 5 contre 10 % dans les ménages les plus riches. Le reste à charge pour une voiture électrique en moyenne est de 40 000 €. Donc sur cette question de l'acceptabilité sociale, même si ce ne sont que quelques centaines d'€, c'est important.
- Le rythme de la transition. 1 % du parc est propre aujourd'hui en France. Passe-t-on vraiment tout de suite à 100 % de taxation, ou est-ce que l'on considère qu'il y a une étape intermédiaire ? C'est ce que nous pensons en tout cas. On est loin du verdissement du parc.
- La lisibilité de la transition, parce que ces véhicules vont avoir des vignettes qui leur permettent d'entrer dans les ZFE. On va expliquer aux gens d'un côté qu'ils peuvent entrer sans difficulté avec les toutes premières vignettes - Crit'Air 1 pour la plupart -, mais que tout d'un coup, ils se mettent à payer la carte grise. Nous trouvons que ce n'est pas lisible. C'est pour cela que nous vous faisons cette proposition plus équilibrée financièrement.

Je ne présente pas l'amendement, je l'ai présenté dans mon intervention, mais je voudrais vous poser une question, Monsieur le Président. Christophe DUPRAT évoquait la ZFE à Bordeaux ; dans la réunion de Bureau de la Métropole du 29 septembre, il est écrit à propos des aides financières qu'il est espéré une coopération pour les solutions à l'échelle des bassins de vie avec les autres collectivités comme la Région, le Département, les EPCI, etc., pour financer évidemment les acquisitions, les mesures d'accompagnement des ZFE qui sont très

importantes. Qu'en est-il ? Avez-vous un point de vue sur cette question ? Un accompagnement financier est-il prévu ou non ? Evidemment, ce sera un enjeu majeur pour la mise en place de la ZFE.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas été saisi par la métropole, pour répondre à votre question. Je pense que tout à l'heure, Renaud LAGRAVE et moi-même avons suffisamment insisté sur l'effort financier considérable, y compris sur les tarifs pour les jeunes que nous faisons au niveau du transport ferré. Un des moyens de traverser le mur de la circulation est de prendre le train.

(Intervention inaudible de Christophe DUPRAT)

Je pense qu'il y a des gares facilement accessibles. On me suggère de rappeler que le RER métropolitain, qui va nécessiter un effort considérable avec la métropole, est une façon de répondre à la ZFE dans le cadre de nos compétences.

Je voudrais vous lire une liste qui est celle des exonérations partielles ou totales sur les véhicules dits propres :

- Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a le taux le plus élevé pour la carte grise : 100 %.
- Bretagne : 50 %.
- Grand Est : 0 %.
- L'ensemble des autres Régions est en train de réfléchir, bien entendu, à revenir sur cette exonération.

Je ne propose pas l'adoption de votre amendement. On va le mettre au vote.

M. TRIFILETTI. - Président, s'il vous plaît ? Il y avait des demandes de prise de parole, je crois.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, j'ai bien noté.

M. TRIFILETTI. - Il y en a en distanciel notamment.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai noté !

M. TRIFILETTI. - Très bien, on vous remercie.

M. PAGES. - D'abord, nous, écologistes, allons voter cette délibération. La raison en est simple : il y a une conjonction d'une justice écologique, parce que l'on sait que la grosse majorité de ces véhicules prétendus propres sont en fait de gros SUV qui sont très lourds et très chers, et d'une justice sociale. Soit dit en passant, je suis un peu étonné que nos collègues

LR s'insurgent contre les taxes. J'habite Limoges et je peux vous dire que sous la nouvelle houlette du Président de Limoges Métropole, Monsieur GUERIN, les taxes foncières ont augmenté de 220 % ; j'aimerais donc que les convictions économiques des Républicains qui se manifestent dans l'assemblée se déclinent aussi sur nos territoires.

Ceci étant, on le votera parce qu'il y a une affaire de justice sociale et de justice écologique. Il y a une autre partie sur l'augmentation de la taxe sur le cheval fiscal. Dans la délibération, on parle des chevaux-vapeur, mais il me semble que ce n'est pas exactement la même chose. Je pense que l'on augmente la partie du cheval fiscal. Pour nous, les augmentations sont une inflation un peu déguisée, il faut le reconnaître, parce que si tout le monde s'aligne toujours et remonte sur la moyenne parce que l'on est en dessous, au bout de quelques itérations, tout le monde sera au maximum. Là, on déplore une chose qui n'est pas du fait de la Région mais du fait de l'État ; c'est qu'il n'y ait pas de possibilité de moduler cette taxation au cheval fiscal, parce qu'en ce qui concerne les ménages les plus pauvres, cela permettrait d'avoir non pas une proportionnalité égale, mais au contraire une proportionnalité qui tient compte d'une espèce de diminution sur les chevaux fiscaux qui sont les plus bas, parce que les ménages les plus pauvres sont ceux qui, s'ils sont ruraux, ont du mal à acheter une voiture, donc achètent une voiture d'occasion ancienne, de petite cylindrée. Ce serait bien que les Régions aient la latitude de trouver un système - comme il existe d'ailleurs pour les impôts - qui soit beaucoup plus gradué et n'ajoute pas à l'injustice écologique l'injustice sociale. On le déplore.

En tout cas, l'on pense que cette délibération va vraiment dans le bon sens parce qu'il est temps de dire la vérité sur l'imposture que sont les véhicules dits propres. Nous la voterons donc sans problème et nous ne voterons pas les propositions d'amendement des partis du centre.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Louis.

M. BERGERON. - Président, mes chers collègues. Cela fait six ans que les tarifs de la carte grise sont inchangés dans notre Région. Six ans que l'on n'a pas augmenté. Depuis 2016, nos tarifs sont parmi les plus faibles en France, et même avec cette hausse, ils vont rester dans la moyenne nationale.

Sandrine DERVILLE, notre Vice-présidente, nous l'a tout à l'heure clairement indiqué : il y a une érosion des recettes de cartes grises qui s'élève à 30 millions d'€ pour 2022. Je voudrais simplement et très rapidement insister sur le fait que oui, pour faire face aux surcoûts, assurer nos projets, nous activons un des seuls leviers fiscaux que nous avons, c'est-à-dire

celui des tarifs de la carte grise, mais notez que nous ne l'avons pas fait depuis six ans et que nous le faisons avec mesure : pour ne pas recourir à l'emprunt, on en a parlé ; pour renforcer nos mesures pour plus de justice sociale ; je vous ramène notamment à notre politique sur le gel de la tarification de la restauration scolaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Thibault.

Mme DIAZ. - Après le volet sur la reconduction de la TICPE régionale, voilà encore une nouvelle délibération destinée uniquement à matraquer les automobilistes et à les transformer en vaches à lait de ce budget régional. Vous nous proposez ainsi une hausse que vous qualifiez de « modérée » de la taxe sur les cartes grises. Les Néo-Aquitains seront ravis d'apprendre qu'à vos yeux, une augmentation brutale de 10 % de la taxe dont ils devront s'acquitter pour tout certificat d'immatriculation n'est que - je le répète - modérée.

Ils seront également ravis de savoir que vous avez décidé de supprimer l'exonération totale dont bénéficiaient jusqu'ici les véhicules hybrides. Sur ce point, permettez-moi de souligner l'hypocrisie de cette mesure : vous voulez leur appliquer exactement ce que vous avez fait pour le diesel, c'est-à-dire encourager les Français pendant des années à se tourner vers des véhicules hybrides en leur expliquant que c'était merveilleux et que ce serait l'avenir avec la fin des véhicules thermiques. Et maintenant, l'on vient nous expliquer l'inverse, que le bénéfice environnemental est loin d'être évident et qu'il y en a trop en circulation. Nul doute que dans cinq ou dix ans, l'on viendra nous sortir exactement les mêmes arguments vis-à-vis des voitures électriques. La seule justification de cette décision, on la connaît bien que vous ne l'assumerez jamais : vous voulez encore et toujours faire plus d'argent sur le dos des automobilistes néo-aquitains.

Je veux bien entendre que la situation budgétaire régionale est loin d'être évidente, mais il est trop facile de toujours activer le levier des taxes pour résoudre vos difficultés plutôt que de remettre en question un certain nombre de dépenses, comme celles que ma collègue Julie RECHAGNEUX a abordées à l'occasion des orientations budgétaires. Surtout, je crois que vous ne prenez pas la mesure de l'immense ras-le-bol des automobilistes face aux attaques qu'ils se prennent de tous les côtés. On leur impose des contrôles techniques toujours plus contraignants, des parkings toujours plus chers, des péages d'autoroute toujours plus chers également, des radars toujours plus nombreux, un prix à la pompe toujours plus scandaleux - dont on rappellera au passage que 60 % de son montant est le fruit de taxes. On va même bientôt interdire 40 % du parc automobile dans nos métropoles au nom de zones à faible émission que l'on ferait mieux de rebaptiser « zones à forte exclusion ». Votre exécutif, bien

évidemment, en rajoute une couche mais ne comptez pas sur nous pour vous soutenir dans ces démarches et votre volonté de punir toujours plus les automobilistes. La voiture est aussi indispensable que coûteuse à des centaines de milliers de Néo-Aquitains. Nous serons toujours aux côtés des automobilistes pour simplifier leur vie et défendre leur pouvoir d'achat.

Nous voterons donc contre cette délibération et comme nous sommes pour le maintien de l'exonération, je vous informe au passage que nous voterons également contre l'amendement qui nous est proposé sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une information. Elle vaut ce qu'elle vaut, n'émanant pas de services techniques neutres et officiels : selon l'ONG *International Council on Clean Transportation*, les voitures hybrides rechargeables émettent en conditions réelles trois fois plus de CO₂ et consomment trois fois plus de carburant qu'officiellement déclaré. En tout cas, l'on a trois ou quatre voitures hybrides ici ; les réservoirs sont extrêmement faibles, extrêmement petits. Cela consomme à fond. L'Union Européenne vient d'ailleurs de durcir en juillet les règles pour mesurer les émissions de CO₂ des voitures hybrides rechargeables.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix l'amendement du Centre et indépendants.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous est effectivement proposé d'augmenter le coût du cheval fiscal en passant de 41 à 45 €, soit une hausse de 4 € par cheval fiscal. Une hausse, certes, mais relativement minime compte tenu du fait que les avancées techniques et le *down sizing* ont globalement permis de réduire le nombre de chevaux de nos véhicules. Ainsi, en 2015, la majorité des véhicules neufs immatriculés en France étaient de quatre à cinq chevaux fiscaux.

En outre, la Nouvelle-Aquitaine reste une région où le coût du cheval-vapeur est contenu et moins cher qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, en Île-de-France ou en Occitanie. Nous serons toujours en dessous de la moyenne nationale, l'on n'y revient pas.

Nous tenons également à rappeler que les coûts d'immatriculation sont souvent pris en charge par les garages sur des véhicules neufs.

Concernant l'électrique, les Régions n'ont pas la main sur ces véhicules qui représentent un espoir concernant les énergies fossiles, rejets et autres. Ils sont néanmoins encore imparfaits en termes d'autonomie, même si la technologie progresse. Il pose surtout question au niveau de notre dépendance à certaines technologies, sur l'exploitation des terres rares et le recyclage des batteries. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions. Il ne faudrait pas que le remède écologique soit pire que le mal, surtout que d'autres solutions peuvent exister et

méritent encore d'être l'objet de recherches, comme la voiture à l'hydrogène ou la pile à combustible. C'est la recherche qui doit parler et c'est aux pouvoirs publics aussi d'orienter les constructeurs tricolores, afin que l'idéologie ou le marketing ne prenne pas le pas sur l'intérêt général.

Enfin, il est proposé d'en finir avec l'exonération sur les véhicules dits propres. Tout d'abord, un seul regret : celui de ne pas pouvoir aller suffisamment dans le détail entre véhicules hybrides rechargeables, hybrides, bioéthanol, GNV, car les réalités sont complexes et souvent différentes. Les publics visés sont également divers suivant ces types de véhicules, entre l'achat d'un puissant SUV hybride et la conversion d'un petit véhicule ancien au bioéthanol. Néanmoins, la solution proposée répond à une triple réalité :

- Le passage à l'hybride n'a globalement plus besoin d'incitations supplémentaires,
- Il s'agit d'un ensemble de véhicules plus onéreux et pour certains, typés luxe,
- Surtout, certains véhicules hybrides ne proposent qu'une autonomie dérisoire, de 40 à 50 kilomètres, puis une consommation particulièrement élevée ensuite. Ainsi, prenons l'exemple du modèle hybride Mitsubishi rechargeable le plus vendu en France. Ce dernier propose une autonomie tout électrique de 43 kilomètres en ville, mais consomme ensuite 9 à 10 litres au 100, voire 12 sur autoroute.

Aussi, nous voterons la délibération proposée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Elise. J'ai demandé à ce que l'on réfléchisse dans la maison, depuis quelques mois ou années, à une formation - on travaille avec l'organisation professionnelle - auprès des garagistes pour qu'ils soient capables de faire le retrofit des véhicules, notamment des petits véhicules, de telle sorte que l'on puisse basculer d'une énergie à une autre.

Par ailleurs, je ne sais pas comment les gouvernements - celui-là et d'autres - et l'Europe vont avancer dans le domaine. J'ai bien conscience que le coût carbone d'un véhicule tout électrique, alors que la batterie vient de Chine, n'est pas neutre à l'égard du dégagement de gaz à effet de serre et des matériaux spécifiques. J'attends beaucoup des biocarburants de troisième ou quatrième génération et de la nouvelle batterie.

Disons-nous bien que l'hydrogène n'est pas adapté aux voitures individuelles. Il est adapté aux camions, aux bateaux, il sera peut-être adapté aux avions, mais aux voitures individuelles, je n'y crois pas beaucoup tel que les réflexions s'avancent aujourd'hui.

M. ROBERT. - Si l'on veut être souverain dans ce domaine-là, il faudra extraire du lithium qui sera un jour un chantier, un débat. On a des richesses formidables.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois que vous êtes un bon porte-parole du Président de la République et que vous l'écoutez.

M. ROBERT. - C'est dans vos propres documents, Président. Vous signalez qu'il y en a dans la Creuse. Je ne l'ai pas inventé.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a plein de choses dans la Creuse, en Dordogne, etc. Vous trouvez même certains produits qui ont permis d'extraire de l'or de certaines mines, qui se retrouvent dans la Garonne.

Je mets aux voix l'amendement Centre, indépendants et UDI. Qui est d'avis de l'adopter ? C'est 50 %.

Reconstitution de ligue dissoute.

Qui est contre ?

M. ROBERT. - Constitution de ligue dissoute également.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas tout à fait.

N° 5

Vote sur l'amendement déposé par les groupes Centres et Indépendants et UDI et Territoires (ci-annexé)

▪ **POUR : Les Républicains ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

Puisque l'amendement a été rejeté, je vais mettre aux voix la délibération. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Cette délibération est adoptée.

N° 5

Vote sur «Tarif des certificats d'immatriculation de véhicules ("cartes grises") et suppression de l'exonération en faveur des véhicules "dits propres"»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

**06 - LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCÉES
ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2023**

M. NEMBRINI. - Chers collègues, je constate que l'on n'a jamais autant parlé de jeunesse que depuis ce matin. Cela me donnerait envie de faire comme Renaud, mais je ne le ferai pas à cette heure-ci, pour vous parler du PPI, en particulier à Pascal COSTE - qui est parti - ayant considéré que l'on n'investissait pas suffisamment alors que 99 % de notre PPIA, 1,320 milliard, est engagé. On aura l'occasion d'y revenir.

De même, vous avez beaucoup évoqué la politique de jeunesse, en particulier - cela a été évoqué complètement au début de cette séance - le fait que nous ayons retiré la délibération sur nos dispositifs jeunesse. Je ne le regrette pas après vous avoir écouté, car cela nous permettra, quand nous la présenterons, de vous dire à quel point notre politique est orientée par quelques éléments fondamentaux : la carte des formations sur le territoire, la lutte contre le décrochage scolaire, les efforts pour retrouver un ascenseur social dans nos lycées. Toute cette politique volontariste dont je souhaite qu'elle vous soit présentée dans tous ses aspects, car ce dont nous parlons maintenant - la dotation globale de fonctionnement - est un vote récurrent, chaque année, qui se tient normalement obligatoirement, d'après le Code de l'éducation, avant le 1^{er} novembre. C'est un élément du budget 2023. Cependant, nos établissements doivent pouvoir établir leur budget au cours du premier trimestre. Donc nous votons cette délibération.

Quelle est la nouveauté cette année ? En valeur absolue, elle est de 96 % supérieure à celle de l'année dernière, à cause de la situation sur le marché des énergies. Comme je sais que l'on peut toujours tout discuter, si nous ajoutons à la DGF 2022 tous les ajouts que nous avons effectués au cours de l'année, c'est-à-dire 21 millions d'€ quand l'on sera après la CP de novembre, cela correspond une augmentation de 34 %.

J'explique ici tout le travail qu'ont fait nos services. Nous aurions pu nous contenter de dire qu'en 2022, cela a coûté 21 millions d'€ de plus. Ajoutons 21, 22 millions et puis l'on verra. Ce n'est pas comme cela que l'on a travaillé. On a travaillé très précisément en étudiant les marchés de l'énergie, en faisant des projections et en essayant de donner aux établissements l'outil pour permettre d'envisager sereinement l'année 2023. Vous dire que ce sera suffisant : je n'en sais rien. Mais en tout cas, le travail a été fait avec la plus grande précision. On le dit

un peu de manière systématique, mais je tiens vraiment à saluer le travail des services et notamment de la Direction de l'éducation.

La DGF est évidemment l'énergie, mais aussi le fonctionnement pédagogique des lycées. Nous ne voulons pas que derrière les augmentations, qui vont concerner pratiquement tous les établissements - de très nombreux établissements vont voir leur DGF augmenter... Nous avons continué à regarder établissement par établissement la situation financière de chacun, en particulier le nombre de jours de réserve, en nous référant à ce qui nous paraît indispensable pour fonctionner normalement, soit 51 jours pour les lycées professionnels polyvalents, agricoles et les EREA, et 46 pour les lycées généraux. Tout ce qui est au-dessus est de l'argent public qui dort. Dans cette période où l'argent public est rare, nous avons regardé très précisément. Bien sûr, nous regardons aussi précisément la situation des lycées en situation difficile.

Je vous rappelle que l'année dernière, vous avez voté la possibilité de mettre à niveau, hors pourcentage porté par la délibération, + 7 %, - 5 % en fonction du nombre de jours de fonctionnement d'avance ; nous avons mis à zéro la comptabilité des établissements en difficulté. Nous continuons à regarder cela très attentivement. Je voulais le signaler.

Également, prenons bien en compte que notre DGF discrimine les établissements en fonction de ce qu'ils enseignent. Les EREA, les lycées professionnels, les lycées technologiques ont une DGF qui est survalorisée parce qu'il y a là des nécessités importantes en matière de fonctionnement. Nous avons maintenu - et je m'en tiendrai là, sauf évidemment s'il y a des questions, auquel cas je pourrai être beaucoup plus précis - un fonds complémentaire de près de 900 000 € consistant à nous donner les moyens de venir aider un établissement qui, au cours de l'année, se trouverait en difficulté. Autrement dit, une marge de manœuvre qui permet de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

La délibération que vous allez, j'espère, voter à l'unanimité, concerne 138 215 646 € si l'on ajoute le fonds complémentaire au fonds dit obligatoire que nous allons verser à chaque lycée. La délibération est assortie de la liste des établissements avec la DGF qui correspond à chacun.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt, bien entendu, à être beaucoup plus précis s'il le fallait.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. NEDELEC. - Tout d'abord, merci au Vice-président Jean-Louis NEMBRINI pour sa présentation. Cette DGF a effectivement pour objectif de préparer les établissements à avoir

leur budget de l'année suivante et assurer ainsi une qualité de vie au travail, aussi bien pour le personnel que les enseignants, mais également les élèves. Vous l'avez dit, une très forte augmentation de cette DGF pour passer à plus de 138 millions d'€, ce qui fait un doublement. Les raisons ont été expliquées : le contexte de la crise internationale, un environnement - et c'est le Président qui l'a dit ce matin - peu rassurant qui amène des coûts qui augmentent. On va même jusqu'à des coûts à + 217 % entre 2021 et 2023.

Sachez tout de suite que notre groupe votera pour cette délibération, il n'y a aucun problème là-dessus. Toutefois, j'aimerais m'arrêter sur deux points.

Tout d'abord, revenir sur l'intervention de notre collègue Marie COSTES l'année dernière à la même époque, qui vous avait interrogé sur deux questions. A ce jour, elle n'a pas eu de retour. Je me permettrai de revenir sur ces deux points :

- Le mode de calcul du fonds complémentaire ; d'ailleurs la semaine dernière, le CESER a indiqué dans son avis que l'ensemble des critères utilisés pour calculer la dotation des différents établissements sont à clarifier. Peut-être apporter une réponse à notre amie Marie COSTES là-dessus.
- Le bilan : on constatait que certains établissements, ceux en difficulté, bénéficiaient d'un bonus de l'ordre de 5-7 % alors que d'autres, qui ont un fonds de roulement important, pouvaient voir leur DGF réduite jusqu'à 5 %. Evidemment, loin de moi l'idée de dire qu'il y a une prime à la mauvaise gestion, mais force est de constater quand même que les établissements qui sont de bons gestionnaires sont pénalisés. Si vous pouviez répondre là-dessus, ce serait très sympathique.

La deuxième question que je vous pose, Monsieur le Président, est de savoir quelle sera la position, la décision de la Région pour les lycées privés qui subissent les mêmes contraintes que les lycées publics et même plus : vous avez maintenu les tarifs côté restauration - merci beaucoup et bravo, c'est effectivement ce qu'il fallait faire -, mais sachez que dans d'autres établissements, les tarifs de leur restauration ont subi de fortes hausses, de l'ordre de près de 8 à 10 %.

Je me permettrai de vous rappeler, Monsieur le Président, les propos que vous avez eus, ici même, le 13 décembre dernier, lors d'un vif échange avec Monsieur DIALLO au sujet du protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Enseignement catholique. Vous disiez - et je me permets de vous citer - « Jamais, tant que je serai là, je ne ferai de différence entre les enfants en fonction du choix de leurs parents, en fonction de leur orientation, sinon, nous ne sommes pas en démocratie, nous sommes dans du sectarisme débile ». Et vous aviez

ajouté quelques secondes plus tard, « Jamais je ne prendrai un jeune en otage du choix de ses parents, ce serait indigne de la démocratie ».

Voilà ce que nous souhaitons simplement vous dire, Monsieur le Président. Je ne doute pas un seul instant - j'ai maintenant vu, depuis un peu plus d'un an que je suis élu dans cette assemblée, comment vous travaillez et comment vous dirigez cette assemblée - que vous ne puissiez pas faire preuve de bienveillance à l'égard de tous les lycéens néo-aquitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Soyez sûr que Jean-Louis a la capacité de vous répondre à tout et de poursuivre jamais, jamais.

M. NÉDÉLEC. - Si vous le permettez, Monsieur le Président, je m'adressais à vous parce que c'était vous qui aviez cité ces phrases.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, on est totalement en phase et d'accord avec Jean-Louis NEMBRINI.

M. NÉDÉLEC. - Je n'en doute pas.

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est peut-être celle qui traduit le plus concrètement les conséquences de l'inflation sur les finances de notre Collectivité. C'est ainsi que vous nous proposez une dotation globale de près de 140 millions d'€ pour 2023 alors que celle votée pour 2022 est déjà allongée de 12 millions d'€ pour s'adapter aux dernières évolutions et était de l'ordre seulement de 70 millions d'€. Une facture qui s'est donc multipliée par deux est essentiellement due à l'explosion incontrôlée de la facture énergétique des lycées régionaux. Évidemment, il y a là une part de responsabilité régionale puisque l'énergie représente déjà, en temps normal, près de la moitié des dépenses de fonctionnement des lycées.

Il y a là un levier important pour atteindre la sobriété énergétique puisque c'est désormais le dernier mot à la mode. En effet, nous savons très bien que de nombreux établissements sont encore des passoires thermiques et que l'effort à fournir en matière de rénovation est encore massif.

Il faudra également agir face à la dépendance gaz des lycées qui n'est pas soutenable sur le long terme - vous l'avez d'ailleurs souligné dans cette délibération et nous vous rejoignons sur ce point. Des alternatives comme la géothermie doivent être envisagées.

Nous serons donc particulièrement vigilants sur les crédits dédiés à ces deux points dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissements, mais, surtout, c'est la colère qui prédomine, une colère face à l'inaction de l'État que beaucoup d'élus locaux partagent, de la

plus petite commune à la plus grande région. Le Gouvernement a décidé d'abandonner les collectivités territoriales face à la crise.

Dans cette délibération, vous abordez la question de l'énergie, mais la liste est longue et a déjà été abordée lors de nos débats budgétaires : le prix des carburants qui impacte nos services de transports, la hausse des denrées alimentaires et le surcoût engendré sur la restauration scolaire ou encore la non-compensation intégrale de la revalorisation du point d'indice malgré les promesses électorales d'Emmanuel MACRON.

L'État doit comprendre que les collectivités n'arriveront pas à soutenir budgétairement l'impact de la crise sans un réel effort financier de sa part. Colère également quand on pense aux conditions dans lesquelles vont devoir étudier nos enfants. La stratégie du col roulé de Bruno LE MAIRE, de la doudoune d'Élisabeth BORNE ou de la polaire ne masqueront pas l'impact des restrictions énergétiques sur la scolarité, la santé des élèves. Il est évident que d'être assis toute la journée dans une salle froide sera au mieux très désagréable, au pire très handicapant pour suivre les cours.

Une nouvelle fois, après les confinements de 2020, puis le port contraignant du masque obligatoire du matin au soir de 2021, nos enfants et leurs études sont encore une fois les principales victimes des errements cette fois-ci de nos dirigeants et de la tiers-mondialisation de notre pays. Nous risquons de le payer très cher dans les prochaines années.

En tout état de cause, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je vais être bref. Tout d'abord, je salue, au nom du groupe, l'engagement budgétaire que vous consentez sur les lycées et qui est significatif, doublement, les tarifs de la restauration - on l'a évoqué -, mais aussi l'augmentation de la DGF face aux chocs inflationnistes.

Nous allons donc aussi voter cette délibération en redisant la question qui nous préoccupe, de notre présence dans les conseils d'administration - je n'attends pas de réponse ici, je sais que vous avez entendu le message que nous portons parce que nous avons l'impression d'avoir bien travaillé au dernier mandat dans ces structures et je sais que nous pourrions en reparler - c'est une bonne délibération. Vous avez également fait des avancées sur la géothermie - nous l'avons dit -, nous les soutiendrons, elles nous semblent aller dans le bon sens. Nous vous remercions pour cette délibération avec la hâte de travailler sur la feuille de route Jeunesse

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien, on n'a pas fait d'avancées, cela fait longtemps qu'on y travaille parce qu'il faut structurer une équipe technique, il faut faire des expériences, etc. Ne réinventons pas la roue, cela ne sert à rien sur le champ politique.

M. ROBERT. - Je veux bien retirer le mot « avancées », vous avez fait des choses, vous avez agi.

M. LE PRÉSIDENT. - On va agir à partir de cette expérience.

M. ROBERT. - La géothermie est une bonne chose, on est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, comme nous l'a rappelé le Vice-président, Monsieur NEMBRINI, l'explosion des factures énergétiques a contraint la Région à adopter, en 2022, un budget supplémentaire de la DGF qui, d'après ce que j'ai compris, va être réajusté à 21 millions d'€.

Ces surcoûts explosent dans de nombreux lycées professionnels notamment où l'on trouve encore des ateliers mal isolés, qui sont de vraies passoires thermiques. Cela d'autant que la Région n'a pas reconduit les marchés communs d'électricité qui permettaient de mutualiser les achats et de réaliser ainsi quelques menues économies, au même titre, d'ailleurs, que les contrats qui peuvent représenter jusqu'à 20 % de la DGF dans certains établissements et sont laissés en régie directe et individuelle aux établissements.

Il est vrai - vous l'avez tous dit - la Région a relevé ses manches de façon très ambitieuse, travaillant sur des alternatives en géothermie, avec des chaudières à bois dans certains établissements. Dans l'ex-Région Poitou-Charentes, elle a même équipé la grande majorité des lycées de panneaux photovoltaïques, et cela dès 2010 qui permettent aujourd'hui d'amortir les surcoûts qui s'imposent à nous. Déjà, à l'époque, les écologistes disaient qu'il fallait miser massivement sur des investissements pour l'efficacité énergétique et viser même l'autonomie énergétique.

Comme le disent très bien les gens, « C'est bon pour le porte-monnaie et pour le climat », y compris, d'ailleurs, sur des bâtiments anciens où l'on peut réaliser jusqu'à 30 % d'économies des énergies primaires. De plus, cela s'inscrit dans l'ambition 11 de Néo Terra. Cela nous permet aussi de répondre aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre, comme le fameux décret tertiaire.

Si nous nous félicitons de cet engagement de la Région, que nous allons voter ce soir, qui double son budget pour l'enveloppe dédiée à la DGF, nous nous inquiétons en revanche d'un risque conjoncturel que Monsieur NEMBRINI à demi évoqué tout à l'heure, un risque qui pèse

sur l'équité pédagogique. En effet, les DGF couvrent non seulement les frais de viabilisation des établissements, mais aussi les fameux contrats qui sont de plus en plus nombreux pour obéir aux différentes normes et aux exigences de maintenance et de sécurité, mais surtout les crédits pédagogiques qui permettent de financer la vie pédagogique des établissements et de maintenir de bonnes conditions d'enseignement.

Il est à craindre que certains établissements, un peu au pied du mur par rapport à cette enveloppe globale, arbitrent en défaveur de l'enveloppe pédagogique et au profit des factures de gaz et d'électricité.

Nous souscrivons donc à la proposition qu'a faite le CESER dans son rapport, visant à distinguer dorénavant les dotations pédagogiques des dotations destinées à la viabilisation, sans possibilité de franchissabilité.

Ce que nous vous demandons ce soir - ce qui est le cœur du problème - c'est d'être plus ambitieux sur le prochain PPI 2022-2028 que nous voterons, si j'ai bien compris, à la Plénière de décembre.

Pour permettre de réelles économies sur les fluides et réduire notre impact écologique, vous prévoyez, si j'ai bien compris, un budget d'investissement de 1,3 milliard. C'est énorme, mais c'est, au final, beaucoup moins ambitieux que le précédent, tout simplement parce que les coûts liés aux travaux ont augmenté de 20 % entre 2017 et aujourd'hui. Il est fort à craindre que, d'ici 2028, ils augmentent encore davantage puisque l'inflation, hélas, est loin d'être terminée.

Nous pensons qu'il faudra, à ce PPI, au moins 500 millions de plus pour répondre aux enjeux qui seront :

- De développer massivement la consommation des énergies propres, le développement des énergies propres,
- Réduire notre consommation énergétique avec des bâtiments bien isolés,
- Restreindre la consommation des ressources qui s'amenuisent - on en a encore parlé tout à l'heure,
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie, prochaine ressource qui va se raréfier et connaître l'inflation, notamment, par exemple, pour alimenter les chasses d'eau, comme cela est déjà expérimenté dans des collèges de Gironde,
- Installer des détecteurs de présence et des LED pour éviter le gaspillage de l'électricité - ce sont aussi des investissements nécessaires,

- Proposer des formations aux agents pour les aider dans cette traque aux économies qu'ils mènent au quotidien dans leurs différentes tâches, que ce soit pour l'entretien, la maintenance ou en cuisine. Il faut les saluer pour cette remarquable persévérance,
- Installer des thermostats sur les radiateurs souvent défectueux,
- Verdir les lycées, les végétaliser, pour apporter une dimension bioclimatique, vecteur d'économies en été et en hiver.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, face aux incertitudes qui nous attendent, nous portons la conviction que nous devons nous recentrer sur nos compétences de base en ce qui concerne les budgets d'investissements, c'est-à-dire la responsabilité des lycées et des TER. C'est là et pas ailleurs, Monsieur le Président, que doivent se concentrer, à nos yeux, tous les efforts d'investissements de la Région. C'est le meilleur moyen pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, je veux le demander parce que je n'ai pas totalement décroché, chère Katia, mais c'est trop long. On décroche à un moment donné. Cela doit durer deux minutes, comme au Parlement européen. Par ailleurs, ne rentrons pas dans des détails qui peuvent être dits dans des commissions, des groupes inter-assemblées. Je peux vous dire, par exemple, que le lycée de la Creuse, à Guéret, grâce à une équipe technique, un lycée professionnel, a baissé de 40 % ses frais énergétiques. Je peux vous dire que nous allons mettre des techniciens qui seront formés pour assurer la régulation. Je peux vous dire que le lycée de Bègles, qui a été construit il y a plus de 10 ans, a été le premier lycée à énergie positive de France.

M. NEMBRINI. - Il y a de nombreuses questions et je vais tenter d'être aussi synthétique qu'à ma présentation initiale.

D'abord, Monsieur NÉDÉLEC, le privé est traité selon la loi, exactement comme les établissements publics. Les établissements sous contrats sont traités de la même façon. C'est le forfait d'externat, une partie matériel correspond au chauffage et tout ce qui concerne le matériel. Il y a aussi une partie personnel qui correspond au financement à équivalence de nos personnels dans les établissements. C'est là loi. Je crois qu'il n'y a rien d'autre à répondre à ce sujet.

Sur la manière de calculer l'attribution du fonds complémentaire, ici aussi, il y a des critères. Est-ce que l'établissement participe, par exemple, à une demande de la Région ? Est-ce qu'il accueille des pompiers, des maîtres-nageurs au bord de l'océan, etc. ? Un fonds

complémentaire est donné. Il y a aussi d'autres situations, particulières. Le fonds complémentaire vient cibler des situations qui ne sont pas prises par la règle générale.

Ensuite, sur la pénalisation de la bonne gestion, s'il y a bonne gestion, si l'on a de l'avance, on accompagne l'effort de la Région en matière d'équipement de matériel. La Région attribue des ordinateurs à un lycée sur demande, alors le lycée choisit de compléter cet investissement. C'est très bien et on est pour. C'est du bon usage de l'argent public. Le mauvais usage de l'argent public, c'est l'argent qui ne sert pas. Un nombre astronomique, parfois, de jours de réserves, ce n'est pas acceptable. C'est de la bonne gestion.

Ensuite, ma chère Katia, je vous rappelle que l'autonomie des établissements est un principe. C'est inscrit dans le Code de l'éducation. Le vote du budget revient à l'établissement, à son choix. Naturellement, nous accompagnons, nous faisons des projections lycée par lycée, il y a une sorte de prévision, mais ce n'est qu'une indication. La part pédagogique est prévue dans l'attribution de la DGF - je pense qu'il faut l'évoquer.

À ce stade, on va me dire « Sur la question énergétique, allez-vous répondre systématiquement aux besoins des établissements ? » Je vous rappelle que le Président vient d'écrire à tous les proviseurs de lycées - nous avons d'ailleurs travaillé le texte avec le fameux groupe de contacts que l'on évoquait tout à l'heure, à plat, à la sobriété. Quand on double la DGF - n'est-ce pas -, on peut appeler sereinement à la sobriété, Président, à l'effort de chacun. Honnêtement, si l'on atteignait, par le partage des exemples comme celui que vous venez de souligner, d'autres initiatives - il y a des équipes qui s'emparent de ce problème - ce sera une très bonne chose et il y aura d'autant plus de crédits pédagogiques dans le cadre de l'autonomie de l'établissement dont on pourra disposer.

J'ajouterai aussi - ce dont on ne parle jamais ici - tous les efforts d'accompagnement que nous avons par ailleurs dans le cadre de notre politique Jeunesse, les voyages, l'accompagnement des projets pédagogiques, l'accompagnement des projets de lutte contre le harcèlement - on va en parler bientôt ici même - donc une politique complète qui fait que l'on ne perd pas de vue nos grands axes. Tout n'est pas englouti dans la politique énergétique. Je crois qu'il faut bien le comprendre, mais cela ne signifie pas, évidemment, que l'on peut continuer à gaspiller de l'énergie, à ne pas éteindre les ordinateurs, à ne pas éteindre les lumières, à sortir de la salle sans éteindre le rétroprojecteur ou l'outil de substitution aujourd'hui, etc. Je crois qu'il faut que l'on soit cohérent sur ce sujet.

Fabien ROBERT - je crois qu'il est parti -, un mot sur la restauration, l'effort qui est fait est là - Sandrine l'a dit -, c'est l'effort de la Région, 3,6 millions, pour maintenir la qualité tout en n'augmentant pas les tarifs, circuits courts, bio, part de bio, etc.

Je pense que j'ai à peu près répondu à toutes les questions posées.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis.

Y a-t-il des oppositions à ce rapport présenté par Jean-Louis NEMBRINI ?

Y a-t-il des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 6

Vote sur « Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2023 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**07 – CONVENTION DE PARTENARIAT « EAU ET AGRICULTURE » DANS
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Jean-Louis, Convention de partenariat « eau et agriculture » dans l'enseignement agricole du bassin Adour-Garonne.

M. NEMBRINI. - Cher Président, vous avez déjà fait l'introduction tout à l'heure. Toute la politique de l'eau est derrière ceci. Il s'agit d'une convention entre les deux Régions, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine qui sont dans le bassin Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les Directions régionales - les DRAAF des deux Régions.

Il s'agit tout simplement d'accompagner les lycées agricoles, notamment leurs exploitations agricoles, de façon à ce qu'ils s'emparent de cette problématique de l'eau et que leurs formations permettent cette transition agroécologique que nous attendons tous.

Je vais rappeler simplement que la délibération est extrêmement détaillée. En effet, la politique de la Nouvelle-Aquitaine, la politique de l'Occitanie, ce que fait la DRAAF, ce que fait la Région, tout ceci est explicité. Je ne fais pas de lecture suivie, je ne vous fais pas l'injure de considérer que vous avez besoin de mes explications pour lire une délibération qui est précise.

En revanche, je rappelle les axes :

- Appuyer les initiatives des exploitations et accompagner les projets innovants,
- Informer, sensibiliser et responsabiliser les apprenants - on dit « apprenants » parce qu'il y a des élèves, de la formation sous statut d'apprentissage et de la formation continue - et que toute cette formation au sein du lycée autour de la problématique de l'eau puisse être essaimée,
- Impliquer les apprenants dans les projets de territoire, changer d'échelle dans le raisonnement,
- Informer, communiquer et valoriser les bonnes pratiques,
- Créer les outils pédagogiques qui conviennent pour cette politique.

Voilà ce que je peux dire sur cette délibération, ma chère Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Jean-Louis. Le Président devait se déporter. Je vais passer au vote.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, quelques remarques.

Cette convention de partenariat où est l'agriculture part d'un bon sentiment. L'intérêt réside dans la mise en œuvre d'un comité de pilotage entre les cinq acteurs - les cinq

structures dont vous avez parlé, Monsieur le Vice-président - afin d'articuler de façon cohérente ressources et moyens.

Toutefois, cette convention sans moyens financiers supplémentaires manque d'ambitions, d'enjeux pour suivre la reconnexion des exploitations de nos lycées agricoles, au-delà même de leurs territoires, j'irais même vers nos terroirs, c'est-à-dire sur l'interface milieu agro-socio-système pour reprendre une dialectique du ministère de l'Agriculture « Produire autrement au sein d'un enseignement de grandeur nature - qui sont les slogans de l'enseignement agricole public - afin de protéger la ressource ».

De fait, cette convention questionne l'interface gestion de l'eau, exemplarité des pratiques agricoles, pour être plus en cohérence. C'est là le point essentiel où pêche, malheureusement, cette convention.

Le cœur de cette convention invite à réinterroger l'horizon d'un modèle agricole, résilient, support de formation et d'installation pour de nombreux apprenants, tout en nous garantissant la préservation de l'eau. Ici, on ne va pas au bout de la logique parce que le curseur est défini HVE. Il est cité d'ailleurs dans cette convention, page 13, axe 1, alors qu'il faudrait tendre vers la bio pour toutes les exploitations dans les lycées agricoles de nos deux Régions pour résoudre l'équation.

D'ailleurs, selon la *France agricole* du 10 octobre dernier - c'est récent -, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a voté la suppression du crédit d'impôt pour la HVE dans le projet de loi de finances pour 2023, car peu opératoire par rapport aux enjeux santé/eau. Ce curseur, qui lie les cinq acteurs dans cette convention, est donc insuffisant à double titre :

- La HVE ne nous permet pas de protéger efficacement la ressource puisque les pesticides CRM dont certains particulièrement nocifs restent autorisés dans ou à proximité d'un cadre scolaire et/ou de formation fréquenté par de nombreux apprenants et personnels,
- La question d'exemplarité pour protéger l'eau, donc le vivant, donc la santé des apprenants et futurs acteurs du monde agricole, reste insuffisante, y compris quant aux ambitions régionales affichées.

L'ambition aurait dû être de tendre vers 100 % des lycées agricoles en agriculture biologique à l'horizon 2025, permettant une sortie effective des pesticides CMR, conformément à la feuille de route Néo Terra, tout en répondant à One Health santé globale. C'est particulièrement dommage dans la mesure où certains lycées agricoles sont déjà à 100 % en bio - je pense à celui de Chavignac en Charente-Maritime.

La convention, via la synergie des cinq acteurs, aurait pu, de surcroît, envisager de proposer :

- De favoriser le stockage naturel de l'eau sur le foncier des lycées agricoles, ce qui est important - vous le savez, Monsieur le Vice-Président,
- De restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides et les fonctionnalités naturelles des cours d'eau sur le foncier des lycées agricoles,
- De développer et diffuser des référentiels technicoéconomiques, locaux, permettant cette transition vers l'agriculture biologique.

Il y a ici des supports - et vous avez terminé par cela, Monsieur le Vice-Président, éminemment pédagogiques à décliner dans de nombreuses formations - je pense notamment au BTS Gestion & maîtrise de l'eau, à la Seconde option Écologie agronomie territoires et développement durable, au BTS Gestion & protection de la nature, je pense encore aux stages obligatoires, par exemple, dans la filière STAV - Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant - bref, faire les ponts avec ce scolaire, mais, au-delà, aller vers ces métiers innovants et émergents, au-delà de cet enseignement grandeur nature - pour reprendre, là aussi, la terminologie du ministère de l'Agriculture.

Au final, c'est une convention timide, trop timide, voire timorée qui ne protège pas assez ni l'eau ni le vivant, nous le regrettons. C'est pour cette raison, Monsieur le Président, que nous nous abstenons sur cette convention. Nous vous remercions.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-Louis, des précisions ?

M. NEMBRINI. - Là, pour le coup, Stéphane TRIFILETTI s'était occupé, dans une mandature qui n'est pas si lointaine, de la diffusion des conclusions de nos scientifiques d'Ecobiose et Aclima Terra. Nous avons partagé ceci avec tous les professeurs et je pense, mon cher Stéphane, qu'il y a la réponse à ta question.

Ensuite, quand je regarde ce que l'on est en train de préparer pour le PPI2, plus de 30 millions pour accompagner les exploitations agricoles et leur rénovation, je me dis qu'il y a quelques moyens.

Je veux aussi rappeler que - Jean-Pierre RAYNAUD n'est pas là, mais si mon cher Jean-Pierre - nous portons ensemble un appel à manifestation d'intérêt en faveur des initiatives des exploitations agricoles, toutes les initiatives pour aller dans le sens de l'agroécologie, de tout ce que tu as développé dans ton intervention - c'est en gros 2 millions par an. Cela fait beaucoup de moyens. À cela, on peut ajouter tous les moyens des deux DRAAF - l'État, c'est

la DRAAF -, les professeurs, les programmes, la mise en œuvre, etc. Autrement dit, cette convention ne mobilise pas, non seulement, de nouveaux crédits, mais elle est déjà riche des crédits existants.

M. TRIFILETTI. - Y a-t-il la possibilité de vous répondre, Monsieur le Vice-président ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non. Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

N° 7

Vote sur « Convention de partenariat "eau et agriculture" dans l'enseignement agricole du bassin Adour-Garonne »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

***Non-participation :**
AROSTEGUY Maïder concernant l'agence de l'eau Adour Garonne conseil d'administration (Membre)
COSTE Pascal concernant l'agence de l'eau Adour Garonne conseil d'administration (Membre)
ROUSSET Alain concernant l'agence de l'eau Adour Garonne conseil d'administration (Membre)

08 – LA STRATEGIE SCIENTIFIQUE DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons à la délibération présentée par Gérard BLANCHARD sur notre stratégie scientifique.

M. BLANCHARD. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter la stratégie scientifique de notre Région. On a beaucoup parlé, dans le courant de la journée, sur les différents sujets abordés, d'anticipation. L'anticipation est bien le domaine de la recherche et du transfert de technologies.

Avant d'aller plus loin, juste une petite précision : contrairement au domaine de l'éducation où la Région a à intervenir et à subventionner les établissements, ce n'est pas du tout le cas pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. On a bien une compétence en matière d'ESR - Enseignement supérieur et de recherche. Cela veut dire que l'on peut financer, mais on n'est pas tutelle. Cela veut dire que l'on n'a pas obligation de financer. C'est un point important. Cela veut dire que l'on ne donne pas de subvention aux établissements pour assurer leur fonctionnement. On intervient à travers des programmes, à travers des projets de recherche, d'enseignement supérieur ou de transfert de technologies.

Ensuite, autre sujet, les différentes régions se sont saisies différemment de cette compétence, de ce domaine de compétences. De fait, la Région Nouvelle-Aquitaine - et surtout avant elle, la Région Aquitaine - s'est fortement engagée. On peut considérer aujourd'hui que notre Région est vraiment bien identifiée au niveau national par son degré de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, au transfert de technologies, à la diffusion de la culture scientifique sur l'idée que la définition des politiques publiques, la conduite de ces politiques publiques, a besoin d'un éclairage, de connaissances, a besoin d'être ressourcée.

C'est ainsi que si l'on regarde le niveau d'engagement fort qu'il y a eu par la Région Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine, on a vu l'émergence d'un certain nombre de structures, d'un certain nombre de filières qui sont aujourd'hui très productives et très visibles. Je parlerai, par exemple, de tout ce qui tourne autour de la filière photonique, laser et du centre Alpha 9, du Neuro Campus à l'Université de Bordeaux qui est devenue, aujourd'hui, un centre de recherche de niveau international, les écoles d'ingénieurs installées dans la Région, avec l'Institut d'optique, l'École supérieure de cognitive et j'en passe.

Lors de la dernière mandature, au moment de la fusion des Régions, on s'est retrouvés - comme dans toutes les politiques publiques, mais c'était particulièrement vrai sur cette partie recherche et enseignement supérieur - avec des politiques très différentes. Le premier travail

a été d'essayer d'harmoniser. À l'occasion de la fusion des Régions, un certain nombre de schémas ont dû être construits - qui étaient obligatoires -, le schéma sur le développement économique, le schéma d'aménagement du territoire. Il y a également un schéma, un peu moins connu, qui est le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation - c'est assez difficile à prononcer - c'est le SRESRI, que l'on a élaboré et que l'on a fait voter dans cette Assemblée en 2018. Tout le monde n'était pas là, c'est la raison pour laquelle je vous propose cette diapositive - on ne va pas entrer dans les détails - pour vous montrer que ce schéma régional donne cinq grandes orientations sur lesquelles nous mobilisons des dispositifs et des financements.

La première orientation est d'essayer d'améliorer le potentiel scientifique universitaire de la Région. Quand on regarde les chiffres, on s'aperçoit, malgré l'engagement très fort de la Région, que l'on est une Région dont la dépense intérieure recherche et développement est inférieur à la moyenne nationale. Il y a un déficit d'engagement de l'État en masse salariale par ces chercheurs dans nos universités. Il y a également un déficit de R&D par les entreprises ce qui nous met dans cette situation alors que la Région Nouvelle-Aquitaine est celle qui dépense le plus en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

La deuxième orientation est de lutter contre les inégalités territoriales. Ici aussi, comme dans d'autres sujets en matière d'enseignement supérieur en particulier, dans notre Région - et on partage souvent ce constat avec Jean-Louis -, la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est plus faible que la moyenne nationale avec des disparités énormes entre les zones rurales et les zones urbaines. Cela fait donc partie des grandes orientations en ce qui nous concerne, notamment par le développement d'écoles d'ingénieurs.

La troisième ambition relève de quelque chose qui est souvent avancé par le Président, à savoir pourquoi ne pas essayer de mobiliser au maximum l'expertise des laboratoires de recherche pour éclairer nos politiques publiques. C'est ce qui nous a amenés à essayer de structurer cette expertise à travers l'élaboration de réseaux régionaux de recherche sur un certain nombre de sujets. Ces sujets sont toujours des questions scientifiques et, en même temps, des questions sociétales. Aujourd'hui, 15 réseaux ont été constitués. Ils rassemblent des chercheurs pluridisciplinaires qui viennent de différents établissements. On finance l'animation, la coordination de ces réseaux.

La quatrième ambition, c'est l'ADN de la Région : structurer des écosystèmes d'innovation, rapprocher les laboratoires académiques et les entreprises par l'intermédiaire - l'entremise - de centres de transfert de technologies, mais pas uniquement. Nous en accompagnons une quarantaine dans la Région - cela fait partie de ce quatrième axe.

Enfin, la dernière orientation est un point extrêmement important. Quand on l'a proposée en 2018, cela faisait partie des originalités, c'est-à-dire renforcer au maximum ce que l'on appelle la diffusion de la culture scientifique, à savoir le dialogue science/société pour lutter contre le complotisme, la désinformation. On s'aperçoit aujourd'hui que c'est absolument essentiel et important. C'est même une mesure de nature réellement démocratique puisque l'on voit assez fréquemment aujourd'hui que le point de vue ou l'analyse d'un chercheur, un scientifique, est mis au même niveau qu'une simple opinion, ce qui pose un certain nombre de problèmes sur la valeur de la connaissance, du savoir et la façon dont on construit des politiques publiques dans cette Région et dans notre pays.

Sur ces cinq ambitions - je passerai rapidement tout à l'heure sur les différents dispositifs que l'on a créés - vous pouvez voir que l'on a mobilisé, entre 2016 et 2021, sur toute la durée de la mandature, l'équivalent de 700 millions d'€ environ, dont 120 millions d'€ de crédits européens, de crédits FEDER. 700 millions, c'est bien inférieur aux sommes généralement évoquées quand on parle des transports et des lycées, mais sachez que comme l'on n'a pas l'obligation de financer des structures, ce sont des crédits d'intervention, le levier extrêmement important que représente ce budget recherche et transfert de technologies à l'échelle d'une Région, en ressourcement et en articulation avec les autres politiques publiques.

Notre intervention, au-delà de l'accompagnement des établissements, s'était aussi faite avec des priorités, des orientations régionales. Pour cela, on s'appuyait évidemment sur Néo Terra, mais aussi sur ce que l'on évoquait ce matin - Guillaume en parlait -, Néo Sociétas, la dimension plus sociétale et sociale travaillée aujourd'hui au niveau du CESER - on a des échanges et on voit bien que cela va se compléter -, évidemment le SRDEII. Ici, nous partageons la partie innovation avec Andréa, entre la partie recherche et la partie développement technologique, pour essayer de fluidifier le transfert des connaissances, le transfert des technologiques pour créer des entreprises, des startups, ou apporter de nouvelles technologies dans des entreprises existantes, améliorer leur compétitivité - le SRADDET évidemment - et puis toutes les feuilles de route sectorielles qui ont pu être élaborées - je pense à la feuille de route santé, la feuille de route électronique, il y en a d'autres, j'en oublie, mais il ne faut pas m'en vouloir.

On l'a vu aujourd'hui, dans toutes vos interventions, les crises que nous subissons sont en train de changer très fortement la donne. On a parlé de crise climatique, mais aussi de crise énergétique, de crise sanitaire et toutes les implications sociales que cela représente. Il nous a donc semblé nécessaire de réaffirmer notre stratégie scientifique en appui des politiques publiques, mais aussi des priorités que nous voulons mettre en avant.

Ce que j'essaie de vous montrer ici - et je vous expliquerai le nouveau dispositif que nous allons mettre en place, c'est l'essentiel de ce que je vais vous présenter aujourd'hui -, pour les quatre grandes priorités mises devant vous, c'est que cela va changer aussi notre façon d'accompagner la recherche. En effet, au lieu de simplement veiller à subventionner une recherche de très haut niveau - on va toujours demander à ce que ce soit de très haut niveau, basé sur le critère de l'excellence -, on va aussi faire en sorte qu'elle réponde à des besoins de nos politiques publiques. On va un peu inverser les choses. C'est à nous, élus, et ceux avec moi qui portent un certain nombre de politiques publiques, de formuler les besoins, les reformuler ensuite pour s'adresser à la communauté scientifique en leur demandant de mobiliser leurs forces et d'apporter une création de connaissances qui va être beaucoup plus ciblée.

Les quatre priorités que l'on vous propose sont celles-ci - vous allez retrouver tous les grands sujets évoqués aujourd'hui ou à l'occasion d'autres échanges :

La première priorité est en lien avec ce que l'on appelle les ressources vitales. On parle ici de l'eau - cela a été évoqué tout à l'heure -, on parle de la biodiversité, on parle de l'énergie - la question de l'énergie décarbonée - on parle de la forêt. Tout cela est en train d'évoluer sous l'effet du changement climatique, mais pas uniquement. Il y a des changements sociétaux importants, il y a des logiques de marché aussi qui font que, par exemple, sur la question de l'énergie, il n'y a pas que la question du changement climatique qui est en jeu. On va donc essayer de formuler, notamment sur ce sujet, avec Guillaume, un certain nombre de thématiques - certaines sont mentionnées ici -, le modèle agricole - on parle d'agroécologie -, la question de la reconquête de la biodiversité, la problématique de la ressource en eau en quantité et en qualité - on en a suffisamment parlé aujourd'hui - et aussi l'idée d'avancer sur le mix énergétique. Ce n'est pas juste un problème de technologie, c'est aussi un problème - on a beaucoup parlé d'énergies renouvelables - de stockage. Cela nous renvoie ainsi à la logique des batteries, à la logique de l'hydrogène. Il faut également que les réseaux de transferts et de transports d'énergie soient adaptés - on va parler de flexibilité des réseaux. Enfin - et cela a été évoqué ce matin -, il faut être capable d'inventer de nouvelles manières de rendre une énergie bon marché et à destination de nos concitoyens. On parle de production de consommation d'énergie localement sur nos territoires à travers des nouveaux systèmes qui s'appellent les boucles d'autoconsommation collectives. Il y a un travail de recherche à faire sur le plan juridique, sur le plan économique. En tout cas, des expérimentations sont déjà en cours sur notre territoire et pourraient nous amener à produire une énergie locale, moins chère pour nos concitoyens. Je pense que c'est une voie d'étude relativement importante.

La deuxième grande priorité est la question des risques, la question de la résilience du territoire. Comment peut-on mobiliser la recherche autour de cela ? Anticiper les risques, par exemple, on a suffisamment parlé ce matin de la question des incendies, c'était bien illustré malheureusement cet été. Cependant, d'autres risques un peu moins brutaux se produisent chaque jour comme la question de l'érosion du littoral, la question des submersions marines dont, malheureusement, la fréquence et l'intensité vont augmenter sous l'effet du changement climatique. C'est aussi la question de la disponibilité des matières premières, la question de l'approvisionnement, la question de notre autonomie économique, la question de la souveraineté et comment améliorer - l'idée n'est pas de passer en autarcie, bien entendu - notre niveau de souveraineté. Il y a aussi la question du numérique qui est un grand changement dans la société ; c'est à la fois une chance pour nous aider, mais cela peut aussi être un risque, notamment avec les questions de risques en matière de cybersécurité.

Le troisième grand domaine de priorité - sur lequel on va essayer de déployer notre recherche autrement - est la question de la santé, au sens santé globale. Je ne vais pas insister sur ce sujet, cela a été en partie évoqué ce matin et même défini. C'est voir les interactions entre la santé animale, la santé humaine, les questions de pandémies, les questions de développement de nouvelles maladies sous l'effet des mobilités, mais aussi du changement climatique, qui modifient les zones de répartition des maladies vectorielles, ainsi que la question des maladies émergentes - ici, on travaille cette question avec François.

Sur le quatrième point - peut-être un peu plus spécifique aux politiques que je porte - il y a une vraie question - je l'ai évoquée tout à l'heure - c'est la question des inégalités sur l'accès à l'enseignement supérieur. Notre société développée a besoin de développer ses compétences à tous les niveaux et particulièrement sur l'enseignement supérieur. Nous avons un déficit de formations d'ingénieurs dans cette région qui est une région industrielle, qui travaille à la réindustrialisation. Sachez que ce sont des dizaines de milliers d'ingénieurs qui manquent chaque année, y compris dans cette région. Si nous ne formons pas ces ingénieurs, notre économie est obligée de les recruter dans d'autres pays. Je pense que ce point est extrêmement important. Il y a aussi la question de l'accès à la connaissance pour le grand public. Cela concerne bien le débat science/société et également sur les questions de science participative, c'est-à-dire rapprocher la science, la recherche, des citoyens.

Voilà donc les quatre grands domaines sur lesquels nous souhaitons focaliser notre attention. Vous avez ici un diagramme - c'est peut-être un peu petit - qui vous montre l'ensemble des dispositifs qui existent aujourd'hui pour répondre aux problématiques que je vous présentais. Un certain nombre de dispositifs permettent de répondre à la logique du territoire de savoirs, c'est-à-dire création de connaissances, c'est le domaine de la recherche.

On a d'autres dispositifs sur la partie territoires d'innovation, c'est-à-dire tout ce qui relève de la recherche dite collaborative, la recherche développée entre les entreprises et des laboratoires de recherches - aspect très important de notre politique. C'est le soutien aux centres de transfert de technologies qui aident les entreprises à faire leur transition technologique dans un certain nombre de citoyens. Enfin, sur les dispositifs liés aux territoires de compétences, on va retrouver ici tout ce que l'on fait à destination des établissements d'enseignement supérieur. C'est ici que l'on voit aussi les efforts importants que l'on place sur le développement des formations d'ingénieurs ou Bac+3 technologique dont l'économie a grand besoin et puis tous les dispositifs de financement de la diffusion de la culture scientifique.

Au milieu de cela, vous voyez un nouveau dispositif qui est celui que je vous propose aujourd'hui et qui vise à mettre en œuvre cette nouvelle modalité de recherche sur les quatre domaines prioritaires que j'exposais sur la diapositive précédente. C'est ce que nous appelons les programmes scientifiques de grande ambition régionale.

Cela nous amène à la dernière diapositive que je voulais vous présenter. Pour répondre à ces quatre grandes priorités, sans remettre en cause les autres dispositifs qui existent - j'insiste bien -, on propose ce nouveau type de projet. Ici, l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la recherche, mais aussi les acteurs du transfert de technologies, de la culture scientifique, pour essayer de répondre directement aux besoins des politiques régionales.

À partir du moment où l'on dit cela, on inverse la logique. Cela veut dire que l'on doit être capable de dire les sujets sur lesquels on a besoin de connaissances, de manière à ce que je puisse mobiliser la communauté scientifique. C'est un point extrêmement important. L'idée est de couvrir tout le continuum qui va de la recherche exploratoire au transfert de solutions vers le territoire - on parle de solutions technologiques, de solutions économiques, de juridiques, politiques. Évidemment, c'est pluridisciplinaire, on ne va pas juste aller chercher les sciences et technologies, on va aussi chercher les sciences de l'environnement, les sciences de la santé, les sciences humaines et sociales - et je le dis parce que l'on me pose toujours la question - qui ne sont pas oubliées ici et qui ont une place de choix ici. En effet, vous l'avez exprimé aujourd'hui, tout au long de la journée, sur les sujets qui nous ont préoccupés, la question est moins technologique aujourd'hui - on a beaucoup de technologies sur l'étagère, comme on pourrait le dire -, elle est plutôt sur la façon d'aborder une politique publique et comment faire accepter certains dispositifs qui peuvent être des solutions et dont certains de nos concitoyens ne veulent pas. Il faut vraiment se réapproprié d'une manière très sociétale un certain nombre de dispositifs. C'est la raison pour laquelle les sciences humaines et sociales doivent avoir une place centrale dans ces nouveaux dispositifs. On va bien de la

connaissance à l'appropriation par les acteurs. Les acteurs, ce sont nous, les politiques, les entreprises et les citoyens. Je pense que ce point est important.

Ainsi, cela va prendre une forme un peu différente. On va sortir de la logique des appels à projets régionaux, nationaux ou européens - basé uniquement sur l'excellence scientifique, sur trois ans. On va aller sur des choses un peu plus risquées. Bien entendu, on va le faire évaluer, il faut qu'il y ait l'excellence scientifique, sur des programmes qui peuvent être de quatre ou cinq ans, en lien, si possible, avec des dispositifs que l'on a mis en place - les réseaux régionaux de recherche - parce que l'on a déjà beaucoup d'expertise, mais pas nécessairement. Et puis surtout, un point important, il faut que l'on soit dans ce triptyque, on va évaluer ces dispositifs, mais aussi les suivre. On ne va pas simplement dire que l'on a la meilleure recherche du monde, on la finance et on verra bien ce qu'il en ressort, on va la suivre. Cela veut dire que l'on va mettre en place un comité de suivi ou d'orientation. Il y aura des chercheurs, des élus et ceux qui sont concernés par les transferts de connaissances. C'est un point extrêmement important, j'y tiens beaucoup.

Ensuite, on parle de diffusion. Souvent - vous avez vu les fonds que l'on engage - on n'a pas toujours nécessairement le retour des résultats, tout d'abord parce que c'est très difficile. On finance actuellement environ 400 projets de recherche et c'est difficile de bien les suivre. En passant par ces nouveaux dispositifs, on pense que cela sera plus facile. On fera en sorte que les résultats soient diffusés auprès des acteurs que nous sommes.

On essaie de faire en sorte de finaliser le règlement d'intervention. C'est le cas et je remercie Carole DOUCET, Directrice de la recherche, qui fait en sorte que l'on soit capables de lancer les règlements d'intervention quasiment à la suite de cette délibération si vous en êtes d'accord naturellement, avec les premiers programmes scientifiques qui pourraient débiter fin du premier trimestre 2023. Actuellement, on est en train de réfléchir. Les premiers sujets sur lesquels l'on pourrait partir seraient sur la transition agroécologique. On a déjà travaillé avec Guillaume, Jean-Pierre et un peu avec Andréa. Quelque chose de très important est en train de se mettre en place avec des chercheurs qui vont répondre. On pense aussi autour de la question des risques, pour lancer un sujet sur les risques multiples en forêt, mais aussi sur les questions d'érosion submersion des littoraux et, bien entendu, les risques sanitaires avec les maladies infectieuses. Ce serait les quatre premiers sujets qu'on lancerait. À voir - et je discuterai avec nos collègues élus et dans l'Exécutif qui porte les politiques avec moi - comment on poserait les questions pour que je puisse ensuite me tourner vers nos collègues.

Voilà, chers collègues, en quelques mots, je suis allé un peu vite - j'aurais aimé être un peu plus long - pour vous présenter cette stratégie scientifique adaptée aux conditions actuelles que nous vivons.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Gérard.

Mme MAGNE. - Je vais essayer de faire court. Nous voterons cette délibération qui a le mérite de fixer une ambition régionale pour la recherche, l'enseignement supérieur et la diffusion de la culture scientifique.

À vrai dire, depuis 2010, la France a perdu 10 000 doctorants, soit près de 13 %. Je salue la volonté affichée de mettre en place une stratégie scientifique, mais cela passe, en premier lieu, par un attrait à retrouver pour ce diplôme d'excellence qui souffre d'un déficit d'image en entreprise et même dans l'administration publique. Nous partageons donc votre volonté de favoriser finalement l'insertion professionnelle des titulaires d'un doctorat dans notre Région.

Je lis, dans la délibération, que la Région réfléchit sur les modalités d'action en la manière. Cette question de l'insertion professionnelle des docteurs doit être posée en amont des projets thèses et la Région peut être partie prenante, voire cheffe de file. Cela peut passer au moins par plusieurs actions, par exemple rapprocher les doctorants des grands projets régionaux. On parle beaucoup - et à juste titre - du monde de l'entreprise, mais il me semble que les étudiants qui ont mené une recherche universitaire aussi poussée et obtenu ce diplôme d'excellence ont tout à fait leur place dans nos administrations publiques. De la même manière que le Gouvernement annonce enfin vouloir renforcer les liens entre les doctorants et l'administration publique, avec l'expérimentation du dispositif COFRA, la Région doit être partie prenante de ce rapprochement en intensifiant les contrats CIFRE. Ce dispositif favorise la professionnalisation du doctorant et ajuste la recherche académique aux besoins socioéconomiques des collectivités. C'est là, il me semble, un élément important à la fois de la stratégie scientifique du Conseil Régional et de l'insertion professionnelle des diplômés.

Je sais que des contrats CIFRE ont été mis en place par le Conseil Régional. Peut-on avoir accès à des éléments d'information sur le nombre de ces contrats, les disciplines auxquelles ils se réfèrent, les projets régionaux qu'ils accompagnent et, le cas échéant, les débouchés pour les docteurs ?

Une autre action sur la lutte contre les inégalités persistantes entre sciences dures et sciences humaines et sociales - vous en avez très justement parlé - ce sont des inégalités de financement et de débouchés qui se perpétuent alors que les sciences humaines et sociales sont transverses et qu'elles ont su démontrer tout leur intérêt durant la crise sanitaire en

contribuant au débat public sur la compréhension, la gestion de cette crise, mais aussi sur ses conséquences sur l'ensemble de notre système social et sociétal.

C'est aussi rendre visible le travail des chercheurs et impulser une mise en réseau. Nous partageons la volonté de rendre visible et plus accessible la culture scientifique à l'ensemble de nos concitoyens. Cela participe du rayonnement de nos laboratoires de recherche et la Région peut être l'acteur qui impulse véritablement cette dynamique. Cela peut passer notamment par rendre plus accessible le travail de recherche avec, par exemple, la mise en œuvre d'une plateforme numérique régionale regroupant l'ensemble des écoles doctorales et des laboratoires de recherche néo-aquitains. Cela aurait le mérite de permettre à la Nouvelle-Aquitaine de faire connaître ses chercheurs et ses recherches de pointe, tant au niveau national qu'international. C'est d'ailleurs ce qui commence à être mis en place dans d'autres régions.

Un mot pour finir au sujet des campus connectés - et cela fait lien avec votre volonté de lutter contre les inégalités territoriales -, en 2019, le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a développé l'expérimentation des campus connectés, des lieux où l'on peut étudier à distance, avec un tutorat, dans des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur. Ces campus sont situés dans des villes éloignées des grands centres universitaires et permettent de suivre des études supérieures à distance dans des espaces collectifs. À ce jour, la Région Nouvelle-Aquitaine compte neuf campus connectés. À l'heure où les transports et les logements représentent, pour les étudiants, un coût de plus en plus contraignant, voire décisif, dans leur volonté de poursuivre ou non leurs études, et tandis que certaines universités annoncent aujourd'hui réfléchir à aménager leur organisation face à des prix de l'électricité qui s'envolent, est-il envisagé ou envisageable de s'associer à ce dispositif mis en place par l'État, comme le font déjà des régions comme l'Occitanie et les Pays de la Loire ? On pourrait imaginer un déploiement sur de tiers lieux, par exemple, pour renforcer le maillage territorial de l'enseignement supérieur et, par cette proximité, participer finalement aussi à la diffusion de la culture scientifique, élément au cœur, il me semble, de cette stratégie scientifique du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci.

M. CHEVALERIAS. - Merci, Monsieur le Président, pour votre exposé sur tout ce plan. Je voudrais intervenir sur un point en particulier qui est le mix énergétique.

Effectivement, vous parlez de solutions juridiques, politiques, pour répondre aux besoins des politiques régionales. Aujourd'hui, dans votre plan, il est question de jeunesse, d'avenir,

de durabilité. En pleine crise énergétique, plusieurs points m'interpellent dans la stratégie de la Région à cet égard.

Aujourd'hui, vous le savez, les énergies renouvelables, majoritairement, connaissent le problème de l'intermittence. Vous l'avez évoqué, la question du stockage sur batterie. Savoir quand, comment, où et est-ce qu'on le fera est un sujet absolument primordial pour l'avenir. Cependant, au moment où l'on parle de souveraineté énergétique pour notre pays, nous avons découvert avec surprise qu'il n'était pas question, une seule fois, du nucléaire.

Le nucléaire apparaît aujourd'hui essentiel à l'heure où l'on n'est pas certain d'avoir de l'électricité cet hiver ou encore lorsque l'on voit la situation diplomatique internationale. Le nucléaire est pourtant connu pour sa stabilité de production, mais aussi, pour nos concitoyens, pour un accès à une énergie à bas coût et, également, une production assez faible en émissions en CO2. Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'est l'un des enjeux de la transition énergétique.

Le document que vous nous avez transmis parle d'acceptabilité, de supportabilité. En ce sens, je tiens à appeler votre attention sur l'impact des énergies renouvelables. D'abord, quid du recyclage ? Je pense notamment aux parcs d'éoliennes. De nombreux parcs vont être démantelés et les éoliennes risquent d'être enterrées demain - ce n'est pas le risque simplement d'être enterrées -, en l'absence de solutions durables de recyclage. J'imagine que ce programme va s'atteler à ce sujet.

Il y a cependant un autre point que je voudrais évoquer avec vous, c'est l'acceptabilité sociale. L'acceptabilité, au moment où l'on commence à démonter les premiers parcs installés en France, ces mêmes parcs, que l'on va démonter pour installer un kilomètre plus loin des éoliennes dont les mâts vont être plus hauts, parce que d'autres éoliennes dont les bouts de pale sont beaucoup plus hauts, ont généré des déserts venteux. Aujourd'hui, le démantèlement ne prévoit simplement que l'enlèvement des mâts et l'enlèvement d'un mètre sous terre. Quid des blocs de béton ? Est-ce une solution énergétique de garder ces blocs de béton et de parler, à horizon de zéro artificialisation net 2050, de ces éléments ?

Le troisième point que je voudrais évoquer avec vous est la question de la supportabilité pour les territoires. La supportabilité au sens du risque de déprise. Je viens de Charente, tout le nord de la région Poitou-Charentes est fortement impacté par le déploiement de l'éolien, ce même déploiement où l'on accueille à peu près - si l'on cumule la Vienne, la Charente, les Deux-Sèvres et la Haute-Vienne - 90 % a minima du parc éolien de Nouvelle-Aquitaine. La question de la supportabilité devrait être réfléchie sur l'acceptabilité, mais aussi pour éviter

que d'autres territoires qui, aujourd'hui, ne sont pas touchés subissent finalement ce même risque de perte.

Pour tous ces points, vous l'aurez compris, nous regrettons qu'il ne soit pas question, dans ce plan de recherche, du nucléaire. Au-delà de cela, la question qui se pose c'est la perte des talents, la perte des savoir-faire, la perte d'un fleuron industriel que nous avons pendant longtemps et qui, aujourd'hui, se perd de plus en plus. Si la Région n'investit pas sur ce secteur, on peut se demander ce que deviendra le fleuron industriel du nucléaire.

Il est question, dans le document que vous nous avez transmis, d'éco-anxiété. À ce terme, je préfère l'éco-responsabilité. Je pense qu'il y a de l'avenir dans la fusion nucléaire, notamment sur la gestion de l'eau on sait aujourd'hui que de nombreuses centrales nucléaires risquent d'être fermées au motif que nous n'avons pas assez d'alimentation en eau. La fusion serait peut-être une solution durable à cela.

Pour conclure - je rappellerais que même Greta Thunberg est désormais d'accord avec le retour du nucléaire pour éviter le charbon -, je dirais en résumant que ce en quoi nous croyons, investissons dans le nucléaire, dans la fusion et nous éviterons de brûler du charbon.

Je vous remercie.

Mme LARROUY. - Monsieur le Président, mes chères et chers collègues. La délibération que nous votons aujourd'hui est importante, tant l'enseignement supérieur et la recherche sont des piliers majeurs pour l'épanouissement individuel et le progrès collectif.

Ces domaines participent à l'amélioration de la vie des populations et peuvent permettre d'apporter des réponses aux crises que nous vivons, environnementales, sociales, économiques, etc. C'est pour ces raisons que le SREII ne doit pas entrer dans des logiques de concurrence de marché, la recherche étant une ressource commune qui sert l'intérêt général et cela a été dit à plusieurs reprises.

Ce texte permet de rappeler quelques chiffres, en particulier sur la priorité 4. En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de jeunes ayant entrepris des études supérieures est inférieur à la moyenne nationale malgré un taux de bacheliers supérieur à cette même moyenne nationale. Certes, le constat est fait, mais aucune solution ou explication n'est proposée. La mise en place de Parcoursup et d'un bac à la carte n'ont évidemment pas amélioré les choses, bien au contraire, mais force est de constater que les chiffres étaient sensiblement les mêmes avant ces réformes.

Il faut donc continuer le travail de maillage territorial à des fins d'égalité d'accès, le logement étant la première cause économique de l'exclusion avec la mobilité. De même,

l'inégalité de genre dans l'accès aux sciences et à la recherche a été gravement accentuée depuis la réforme du lycée. Les dernières études savantes montrent que le nombre de filles prenant l'option mathématiques a été divisé par trois en deux ans, passant de 60 000 à 20 000, autant de jeunes femmes qui n'iront pas vers la science.

Par ailleurs, la baisse du nombre de places et la hausse continue du nombre d'étudiants depuis plusieurs années posent également la question des moyens donnés à l'enseignement supérieur et à la recherche. C'est pourquoi le souci de la Région à soutenir la recherche est essentielle, mais le CESER l'a justement rappelé dans son avis, ces actions ne peuvent pas masquer la situation très préoccupante de l'enseignement supérieur et de la recherche publique en France, conséquence aussi de la loi LRU et du manque de moyens de l'État en direction de nos universités.

Les financements récurrents font fortement défaut dans les facultés. On sait qu'il ne relève pas de la responsabilité du Conseil Régional. En ce sens, le financement par projet reste utile à la recherche, bien qu'il précarise les chercheurs et fait perdre parfois sens et efficacité. Nous concevons la recherche comme un tout au service du plus grand nombre, c'est-à-dire un ensemble de disciplines qui s'entremêlent et s'interconnectent, sciences dites dures comme sciences humaines et sociales, deux domaines complémentaires. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, avec Gérard BLANCHARD, nous regrettons - et nous savons que cela existe et que la Région fait un effort en ce sens - que cette vision ne transparaisse pas davantage dans le texte.

Cela étant dit, nous voterons bien sûr favorablement cette délibération si importante. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Isabelle.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord faire une petite parenthèse pour répondre à mon collègue qui nous invitait à une réflexion sur la recherche en matière d'énergie nucléaire, pour rappeler que le nucléaire avait absorbé la quasi-totalité des fonds de la recherche scientifique depuis 70 ans et que cela expliquait l'immense retard pris par la France en matière de transition énergétique aujourd'hui. Je trouvais assez cocasse de demander la prolongation de cette tendance historique qui est elle-même à l'origine des problèmes que nous rencontrons.

Ceci étant dit, je voulais vous livrer nos commentaires sur cette stratégie. Notre groupe partage l'analyse du contexte d'un État défaillant en matière de recherche scientifique avec une **NON AUDIBLE** inférieure en Nouvelle-Aquitaine malheureusement dans ce domaine

comme dans bien d'autres. Nous voulions souligner de nombreux points positifs avec lesquels nous sommes en phase :

- Considérer la politique scientifique du Conseil Régional comme un ressourcement des politiques - de l'ensemble de nos politiques - avec cet ancrage très important dans les faits scientifiques qui nous semble fondamental à l'heure du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. On partage tout à fait cette ambition ;
- Les quatre thématiques annoncées et rappelées par Gérard BLANCHARD sont clairement orientées vers les transitions. Elles nous conviennent de ce fait ;
- Des écosystèmes complexes définis avec un maillage fin de compétences complémentaires, de l'amont à l'aval, en matière de recherche ;
- Un SREII réalisé en concertation avec les organisations académiques et le prolongement de cette démarche de concertation avec le monde scientifique élargi ;
- Le souhait d'évaluer la politique mise en œuvre des réseaux régionaux de recherche puisque - le contexte européen et international évolue très rapidement -, il y a un besoin pour les appels à projets et leurs conditions de travailler de cette manière ;
- Le volet vulgarisation et sensibilisation nous paraît très important.

Nous voulions simplement attirer votre attention sur quelques points de vigilance. Je sais que Gérard a essayé d'y répondre, mais sur l'équilibre sciences humaines et sociales et sciences dures, il est vrai qu'elles ne sont - même si cela a été dit dans la présentation, c'est très peu mentionné dans le document lui-même - mentionnées que dans le point 2.1.2 sur les recherches connectées aux enjeux du territoire. Les chaires qui sont décrites pour l'émergence, la science et la société, seulement trois sur quatre des chaires portent sur un sujet de SHS, celui sur la justice énergétique. Sur la partie 3, Territoires d'innovation, on ne parle que d'un socle technologique. Cela nous a évidemment interpellés.

La deuxième chose, qui est très positive - et cela a été décrit - c'est l'inversion d'une recherche qui est finalement orientée et qui doit répondre à des besoins sociétaux. Nous la trouvons très positive, mais nous pensons que l'on peut aller encore plus loin dans cette voie et, de la même manière, sur la déclinaison au sein de nos institutions de la mise en œuvre de cette stratégie auprès de nos concitoyens. Au-delà de le souhaiter, comment peut-on agir encore plus à l'heure où les croyances sont de retour de manière importante ? Comment peut-on agir au-delà de ces déclarations ?

Ensuite, l'approche des risques a été bien détaillée dans la présentation. Nous souhaitons la rapprocher de celle de la discipline que l'on appelle *prospective* qui nous paraîtrait une discipline intéressante parce que totalement d'actualité. L'approche *risques*

couvre - on ne va pas en débattre ici - beaucoup de problématiques, mais la vision prospective amène une vision d'ensemble, moins sectorielle qu'une approche de risques.

Avant dernier point, la place des femmes dans la recherche et dans les sciences - cela a été souligné par d'autres collègues -, le sujet est presque absent dans le document, sauf dans l'introduction du point 2 sur les territoires de compétences. En effet, au regard des derniers chiffres, cela nous paraît être un sujet majeur.

Pour terminer, le sens donné aux innovations nous interpelle, particulièrement aux innovations qui nous intéressent beaucoup, les innovations de rupture. Ces dernières trouvent difficilement leur marché aujourd'hui et pourraient pourtant permettre de transformer profondément notre société. Elles sont peu financées aussi ; j'ai eu l'occasion d'en discuter avec plusieurs personnes de cette chaîne de la recherche.

En conclusion, nous trouvons une très bonne construction de l'environnement organisationnel de la recherche dans cette présentation, ainsi que de l'innovation avec ces nouveaux dispositifs, mais avec un sens qui est trop orienté, pour notre part, vers la technologie et les solutions technologiques. Vous savez que nous sommes des enfants d'ELLUL et de Bruno LATOUR à qui nous avons déjà rendu hommage dans la journée. Pour vous faire sourire un peu, la question reste bien « *Où atterrir ?* » pour reprendre le titre de Bruno LATOUR, mais l'expression relève, pour nous, plus des sciences humaines et sociales que de l'aéronautique.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, il faut décarboner l'aéronautique, ma chère Anne-Laure et cela passent par les technologies de rupture dont on est friands.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je me permettrais tout d'abord de regretter le caractère écolo-centré de cette délibération qui la rend assez réductrice. Bien sûr, la recherche en la matière est indispensable, notamment pour concilier activité humaine et protection de l'environnement, mais c'est oublier qu'elle doit satisfaire bien d'autres objectifs qui sont d'ailleurs conciliables, comme les impératifs de souveraineté et de relocalisation des activités et des compétences, trop réductrice, mais trop politique en bien des points.

Pour commencer, par sa rédaction qui nuit à la qualité du document. Quand vous parlez d'écoanxiété et d'atranquilité de la population ou de la nécessité d'être - je vous cite - « écosocioclimato-responsable », je pense qu'il faut savoir raison garder, se demander qui joue réellement sur les peurs dans cet hémicycle. Trop politique également parce que vous pratiquez une forme d'instrumentalisation de la recherche au service de vos lubies

néoterriennes, je pense, bien sûr, aux travaux d'Acclima Terra que nous avons suffisamment critiqués par le passé, critiques sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Il est clair que la recherche scientifique n'a pas vocation à se soumettre à votre idéologie. Sur ce point, je constate d'ailleurs que vous avez du mal à suivre vos propres recommandations. Vous nous expliquez ainsi que la science doit servir à objectiver des problématiques environnementales. Pourtant, sur certains points, vous refusez d'en tirer les enseignements et vous continuez de vous maintenir dans des choix à rebours et de bon sens. C'est ainsi que vous indiquez vouloir mobiliser la recherche pour atteindre un objectif de 45 % d'énergies renouvelables en 2030 et 100 % en 2050. Peu importe que cet objectif soit, de l'avis de tous, totalement irréaliste. Peu importe que plus l'on développe le renouvelable, notamment éolien ou solaire, plus nous sommes dépendants d'énergies fossiles et, en premier lieu, de gaz importés.

Enfin, surtout peu importe que si l'on suit à la lettre cette annonce de 100 % de renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, cela impliquerait la fin du nucléaire et la destruction de milliers d'emplois dans notre Région.

Au-delà de ces aspects, permettez-moi de faire quelques remarques d'ordre plus général. La recherche néo-aquitaine, qu'elle soit scientifique ou technologique, est le parent pauvre des politiques publiques. Elle ne pèse, selon l'INSEE, que 1,4 % du PIB, soit 0,8 point de moins que la moyenne nationale et, loin, très loin, de l'objectif européen de 3 %, mais aussi d'autres régions françaises comme l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou encore nos voisins d'Occitanie.

Si l'on reconnaît volontiers vos actions pour tenter de rattraper ce retard, le niveau de recherche, qu'il soit porté par les entreprises ou par l'État, demeure bien trop faible en volume. Le désintérêt de l'État est particulièrement inquiétant puisqu'il a pour conséquence non seulement un décrochage de la France dans le palmarès des pays membres de l'OCDE, mais aussi à une précarisation croissante des chercheurs et enseignants-chercheurs et une baisse constante des crédits publics affectés à la recherche fondamentale et à l'enseignement supérieur.

Dernier point d'inquiétude, l'hyperconcentration de la recherche publique, mais aussi privée sur le territoire de la Métropole bordelaise, on rappellera juste un chiffre. Elle réunit à elle seule près de 50 % des enseignants-chercheurs de la Nouvelle-Aquitaine. Vous avez déjà annoncé à plusieurs reprises par le passé que vous étiez très vigilants quant à la territorialisation de la recherche. Force est de constater que, pour l'instant, vous êtes en échec sur ce point pourtant essentiel à l'aménagement du territoire.

En conséquence, nous nous abstenons sur cette stratégie régionale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste quelques précisions, sous le contrôle de Gérard BLANCHARD et d'élus qui ont vécu cette Assemblée, la Région Nouvelle-Aquitaine, comme la Région Aquitaine hier, était la première Région de France à investir dans la recherche, dans la création d'écoles ou de laboratoires. Il faut que vous révisiez vos chiffres là-dessus. Nous sommes en train de doubler le doublement que nous avons réussi, dans les mandats précédents, du nombre d'ingénieurs formés.

Nous allons, bien entendu, continuer dans ce domaine-là. Vous vous doutez bien que toutes les entreprises innovantes, dans quelque domaine que ce soit, qui viennent en Nouvelle-Aquitaine, savent qu'il y a un double phénomène : un renforcement des universités - il suffit de discuter avec les universitaires - et un renforcement des entreprises innovantes, y compris dans les technologies de rupture.

Cependant, j'ai entendu deux interventions qui ont raison. Il est vrai que, historiquement, nous avons, en Nouvelle-Aquitaine, comme il y avait en Aquitaine, un retard d'un effort de l'État sur la recherche. Je ne sais pas pourquoi, je n'arrive pas à me l'expliquer et je me suis posé la question dans tous les mandats, « Est-ce qu'il fallait que l'on intervienne autant sur la recherche et sur les universités d'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieurs ? », car, de toute manière, cela pouvait se traduire par un effet d'éviction de l'État parce que la Région suppléait à ses insuffisances. Je n'ai pas la réponse à cela.

Ce que nous faisons sur l'enseignement supérieur, avec Jean-Louis NEMBRINI et Gérard BLANCHARD, c'est de faire en sorte que, sur ce taux d'élèves de lycées qui ne passent pas dans l'enseignement supérieur, nous transformions les lycées en universités de proximité. Je l'ai dit mille fois ici, je souhaiterais être entendu, sinon écouté. Quand on transforme Felletin et que Felletin va être une université de proximité sur la réhabilitation du patrimoine et du bâtiment, quand nous avons 12 millions d'€ investis à La Souterraine sur une formation Bac+5 pour le design - et je pourrai vous citer beaucoup d'autres, notamment du Ferro Campus ou d'autres initiatives - nous essayons de limiter cela avec nos moyens.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, je serai rapide sur cette délibération que notre Groupe adoptera sans difficulté, d'abord parce que nous vous savons gré de vous rapporter fréquemment à la science, mais aussi parce que vous partagez le souci de répondre et de valoriser cette culture scientifique avec, notamment l'écosystème qui a été construit.

C'est une préoccupation que nous partageons également, car, depuis de nombreuses années, nous constatons - ou même nous subissons - les effets d'une défiance grandissante

à l'égard de la science et des autorités scientifiques. Nous l'avons vécu et le vivons toujours dans le domaine sanitaire, mais aussi sur les enjeux, par exemple, ayant trait au dérèglement climatique. Même si ces discours sont minoritaires, ils reçoivent souvent un écho qui demeure inquiétant.

Aussi, nous considérons comme vous qu'il est de la responsabilité du politique d'identifier les voies et les moyens pour contrecarrer ces discours en veillant, nous-mêmes, à utiliser des données objectivées et en participant à la diffusion de la culture scientifique via un effort de pédagogie. Nous saluons donc largement ce qui a été accompli au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet effort de structuration nous paraît tout à fait fondé. Néanmoins, nous y voyons un écueil. Nous avons le sentiment - où nous constatons à regret - que la référence scientifique est souvent réduite à ce que l'on qualifie de sciences dures. C'est un écueil que nous constatons dans cette délibération. Les sciences humaines et sociales ne sont que très brièvement évoquées tout au long de ce rapport. Or, les problématiques de défiance que nous connaissons - et que j'évoquais précédemment - n'épargnent pas le champ de ces recherches. Pour ne citer que cet exemple, nous vivons aujourd'hui des perturbations géopolitiques majeures et nous savons combien les sciences humaines et sociales sont essentielles pour adopter une lecture critique des tentatives de manipulation qui sont, parfois, de véritables armes de guerre.

J'ajoute que notre Région dispose de véritables pôles d'excellence universitaires en la matière et que c'est une raison supplémentaire pour renforcer le domaine des sciences humaines et sociales. Ce rapport est-il le lieu pour l'aborder ? Probablement. En tout état de cause, Monsieur le Président, nous voudrions, a minima, qu'une réflexion soit engagée par une analyse, elle-même objectivée, par exemple des financements régionaux qui visent à soutenir les programmes scientifiques, les colloques ou les chaires de recherche afin d'éviter tout risque de disparité de traitement.

Cette remarque étant faite, je réaffirme le soutien du Groupe Centre et Indépendants à la démarche qui est engagée et vous confirme que nous votons favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascale. Avant que Gérard intervienne, je suis, à titre personnel - dans mon histoire ici à la présidence de la Région - interpellé. Tout d'abord, un chiffre - qu'il faut que vous sachiez - qui a trait à cet article que je cite souvent depuis que je l'ai relu, de Michel ROCARD, de 1966 qui s'appelle *Décoloniser la province* et qui démontrait que les engagements principaux de l'État étaient d'abord dans la région parisienne. Ils

continuent, 45 % du PIA - du Programme des investissements d'avenir - vont dans la région parisienne.

Nous essayons, les uns et les autres, de le diminuer. Derrière le PIA, il y a les projets de lycées des métiers, les campus des métiers, sur lesquels la Nouvelle-Aquitaine est très en pointe - je crois que l'on en a 12, Jean-Louis - mais aussi tous les efforts de recherche avec cette action que j'ai eu l'occasion d'évoquer à tous les responsables nationaux, attention à ne pas financer la recherche uniquement sur des appels à projets. Ces appels à projets durent cinq ans, mettent en compétition toutes les équipes de recherche - ce qui n'est pas forcément mal dans tous les domaines -, mais s'ils s'arrêtent. Comment cela continue-t-il alors que les universités n'ont pas les moyens d'assurer la continuité ? Gérard est plus au fait que moi dans ces problèmes-là, mais on a de vrais problèmes, cette façon de camoufler un manque d'argent, un manque de moyens pour la recherche par des appels à projets à durée limitée où les scientifiques sont amenés à passer parfois plus de temps à répondre à des questionnaires qu'à faire de la recherche, alors même que les grands organismes de recherche, comme le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, galèrent et voient leurs budgets affectés uniquement aux dépenses de personnels et que des pépites partent à l'étranger - il n'y a pas que des Alain ASPECT en France. Il y a donc ici un vrai problème.

Le deuxième point que je voudrai évoquer - Gérard y reviendra sûrement -, l'Aquitaine, à l'époque des années 80, à l'initiative de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, avait créé des comités de diffusion scientifique et technique. Elle est à la pointe, pas simplement à la pointe avec Cap Sciences à Bordeaux, mais dans un réseau à Poitiers, à Limoges, à Pau, dans l'ensemble des communes. Cela fonctionne en réseau. Il ne s'agit pas d'oublier une partie du territoire.

Vous dire aussi que, sur les sciences humaines - cela a été évoqué à deux reprises - je crois que nous sommes la seule Région à avoir un laboratoire commun avec la Faculté de sciences économiques sur les aspects d'innovation, de connaissances, de ce qui se fait un peu partout dans le monde. Ce laboratoire continue d'exister. D'ailleurs, nous avons des représentants ici, au sein du Conseil Régional, nous avons recruté, au sein de la Région, un universitaire, un géographe économique, qui s'appelle Olivier BOUBA-OLGA, qui dirige une des Directions de prospective, notamment sur les territoires, sur la politique territoriale de la Région, ce qui nous permet d'avoir des connaissances fines sur l'ensemble de ces projets-là.

Le dossier de la Maison des sciences humaines a été relancé ici sur Bordeaux et ce sont bien des souhaits - de Gérard BLANCHARD et de moi-même - de faire en sorte que nous ayons, en matière de sciences humaines, une politique la plus proactive possible dans ce

domaine-là, mais on reste. On ne sait pas expliquer pourquoi la **NON AUDIBLE** est ici plus faible. Est-ce parce que les grands groupes qui bénéficient de ces dépenses d'innovation, de recherche, etc. concentrent les chiffres sur Paris, à leur siège ? En tout cas, on a cette bataille. Il faut savoir que la première initiative que j'ai prise en arrivant à la présidence de la Région a été de recréer un centre de recherches sur la vigne et le vin. Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler avec Gilles BŒUF, Françoise JEANSON, Gérard BLANCHARD, pour faire en sorte qu'en matière de santé, en matière de One Health, en matière de prévention, nous puissions anticiper les besoins de notre société.

M. BLANCHARD. - Vous avez en partie déjà répondu, au moins d'un point de vue politique, à certaines questions. Il y a de nombreuses questions, je vais essayer d'y répondre. J'aimerais quand même revenir sur la question la plus importante - me semble-t-il - puisque j'ai été interpellé à plusieurs reprises sur le point des sciences humaines et sociales versus les sciences et techniques. Je pense qu'il y a un malentendu sur cette question, cela revient régulièrement. Vous savez que je suis moi-même universitaire, je suis chercheur, je suis toujours actif dans une université. C'est quelque chose de récurrent dans les universités, c'est l'héritage français de la mise en discipline avec des séparations.

J'ai œuvré toute ma carrière pour créer des laboratoires de recherche pluridisciplinaires, qui allient sciences humaines et les sciences un peu plus dures. Néanmoins, cela persiste. Pourquoi ? Historiquement, les sciences et techniques ont trouvé assez rapidement des co-financeurs du côté des entreprises, du côté de la technologie, ce qui était plus difficile du côté des sciences humaines et sociales. Il y a toujours eu cette espèce de sentiment que les sciences humaines et sociales étaient moins financées, ce qui était vrai. Dans cette Région, je peux vous garantir que ce n'est pas le cas. On a les chiffres - on pourra vous les transmettre si vous le souhaitez -, les sciences humaines et sociales sont financées au même niveau - il suffit d'aller les voir, ils vous le diront eux-mêmes - que les autres domaines disciplinaires, quels que soient les dispositifs. On a un appel à projets recherche, 20 millions d'€ chaque année, que l'on met dessus. Il y a à peu près cinq grands secteurs disciplinaires et les sciences humaines et sociales ont bien leur partie à hauteur de ce qu'ils représentent. On va aussi retrouver les sciences humaines et sociales dans absolument tous les dispositifs que l'on a mis en place.

Le vrai sujet n'est pas là. Le vrai sujet est de savoir comment on arrive à faire travailler ensemble les sciences humaines et sociales et les sciences et techniques. Ce n'est pas si simple que cela, croyez-moi, car je sais de quoi je parle. C'est aussi la raison pour laquelle on a voulu créer ces programmes scientifiques de grande ambition régionale où l'on pose d'abord un questionnement politique. À partir de là, on essaie de reconstituer une force de recherche

pluridisciplinaire pour y répondre. Je pense que c'est un point absolument essentiel, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là. Je sais que l'on me reposera encore la question, je sais que probablement mes collègues, dans le domaine des CHS, feront remonter d'autres questions, mais soyez rassurés, les sciences humaines et sociales sont très bien traitées dans cette Région.

Le Président a fait référence à quelques dossiers. Il est vrai que la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine était dans une situation absolument désespérée en 2016 quand je suis arrivé, je m'en souviens. Cela a été le premier dossier que le Président m'a confié. Il m'a dit qu'il fallait trouver une solution. On a travaillé. Le résultat est qu'aujourd'hui, c'est un laboratoire reconnu par le CNRS - ce qui n'était pas le cas auparavant. On a fait en sorte que l'Université de Bordeaux accepte de travailler avec Bordeaux-Montaigne. Aujourd'hui, c'est un des grands projets qui va être soutenu sur le plan immobilier en matière d'équipements dans le cadre du CPER. Je pourrais donner un grand nombre d'exemples comme celui-ci qui montrent que l'on est très présents auprès de ces sciences.

Le deuxième sujet évoqué - je pense que c'est un vrai sujet - est la question du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. Vous avez raison, vous avez tous cité des chiffres. Il y a un déficit de financements extrêmement clair. Il se chiffre probablement en milliards d'€. Aujourd'hui, l'ensemble des programmes, au niveau national, est de l'ordre de 14 milliards, 80 % représentent la masse salariale d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, des organismes de recherche et des universités. Les crédits d'intervention sont relativement limités.

Ensuite, il y a la question de la modalité du financement. Pour ma part, j'ai arrêté d'être Président d'université en 2016 quand je vous ai rejoint au Conseil Régional. À partir de 2016, la subvention de base des universités - ce que l'on appelle la subvention pour charge de service public - n'a pas été augmentée. Je le vois avec mes collègues, cela n'a pas été augmenté. Les crédits adressés aux universités aujourd'hui passent systématiquement par des logiques d'appels à projets compétitifs au niveau national. Ainsi, certaines universités sont bien organisées et obtiennent de gros financements par rapport à ces appels à projets et d'autres non. C'est un réel souci. Il est vrai que c'est plus difficile et là je réponds à la question, c'est plus difficile pour les sciences humaines et sociales de s'organiser pour répondre à ces appels à projets nationaux. En revanche, quand ils répondent à nos appels à projets, ils sont très bien classés. Le taux de réussite sur nos appels à projets régionaux est de 65 %. Au niveau national, on est plutôt de l'ordre de 5 % et je ne vous parle pas du niveau européen où l'on est à 1 ou 2 %. Sur le temps passé à monter un projet avec nous - d'autant que c'est toujours en co-construction - cela vaut véritablement la peine.

Je tiens aussi à dire que tous ces appels à projets passent par des investissements d'avenir - et maintenant France 2030. Cela veut dire qu'ils ne sont même pas sous la tutelle et la responsabilité de la ministre de la Recherche. C'est directement au niveau de la Première ministre. Cela en dit long sur l'organisation, aujourd'hui, l'hypercentralisation du dispositif de financement qui met les universités en difficulté. Certaines fonctionnent bien, les très grosses universités. Pour nous, l'Université de Bordeaux, il n'y a pas de problème. Pour les cinq autres universités, c'est beaucoup plus problématique. Je peux vous assurer que si vous parlez avec elles, elles vous diront qu'elles sont bien contentes que la Région soit là, car on leur apporte des financements importants, à travers des dispositifs mis en place. C'était la deuxième question.

Pour répondre au Président si cela a été une erreur d'investir autant - et peut-être que l'État s'est retiré - la réponse aurait pu être oui, mais, en fait, elle est non. En effet, avec ce système d'appels à projets, parce que l'on a financé des centres de recherche, parce que l'on a aidé les établissements à se structurer, on a parfois même fait du conseil dans l'organisation, elles se sentaient beaucoup plus compétitives pour répondre aux appels à projets et ont eu des taux de retour très positifs. Finalement, je pense que nous nous sommes adaptés nous aussi.

L'autre point est la question sur les doctorants - sur la première intervention - oui, le financement des doctorants est un vrai sujet. On intervient dans le cadre des compétences qui sont les nôtres. Je tiens à vous dire qu'au moment où l'on se parle - à cinq ou six doctorants près - 450 doctorants, tous secteurs confondus, sont financés ou cofinancés par la Région. J'en profite pour dire que, quand il s'agit des sciences humaines et sociales, nous finançons 100 % du doctorat, quand c'est sciences et techniques, on finance 50 % en partant du principe qu'ils peuvent trouver un cofinancement. C'est une aide relativement importante. La question des thèses CIFRE est effectivement importante. Il y a quelques recrutements à la Région pour ce type de dispositif. Je tiens aussi à vous dire que dans l'accompagnement des docteurs, il y a tout le travail avec les centres d'accompagnement - on est ici sur la partie technologique, mais on commence à voir des sciences humaines et sociales qui le sont - où l'on accompagne les doctorants et ensuite jeunes docteurs à monter leur entreprise lorsqu'ils ont une idée, à travers les dispositifs d'accompagnement à la maturation, etc. On commence à avoir des chiffres très intéressants.

Campus connecté, c'est un dispositif mis en place par l'État dans le cadre du PIA 3, qui ne s'adressait pas aux Régions, mais aux EPCI. L'idée était de permettre à des jeunes de suivre des formations d'enseignement supérieur sans quitter leur territoire parce qu'ils n'avaient pas envie de partir pour des raisons culturelles, familiales ou pour des raisons

sociales. L'idée était de créer les tiers lieux connectés, qui peuvent travailler en immersion. Souvent, mais pas systématiquement, les collectivités concernées se sont tournées vers nous pour nous demander d'intervenir, ce que l'on a fait systématiquement. On intervient sur la partie investissements, mettre à niveau les salles, c'est le modèle que l'on utilise. Les collectivités locales participent sur la partie fonctionnement.

Sur les neuf campus connectés, seuls deux ou trois nous ont sollicités. C'est un sujet que l'on suit de près. L'idée est intéressante, mais sachez une chose, après plusieurs années et neuf campus connectés, à peine 80 étudiants sont concernés - on a 200 000 étudiants dans la Région. Il est possible que ce dispositif ne soit pas particulièrement adapté et nous venons d'apprendre récemment - je travaille avec le Rectorat - que le dispositif va continuer à être labellisé par l'État, mais ne sera plus financé par l'État. J'imagine que tous ces campus connectés vont se tourner vers nous pour le financement. Cela pose quelques difficultés sur le modèle économique.

Dernier point sur les campus connectés, ce sont des petites promotions d'une vingtaine d'étudiants qui sont rarement dans la même formation puisqu'ils s'inscrivent à un portail national. C'est un dispositif intéressant pour permettre une première année et je n'arrive pas à avoir de la part du Rectorat - j'ai bon espoir de l'obtenir quand même - ce que sont devenus ces jeunes qui ont maintenant un ou deux d'études. Ont-ils poursuivi ou non ? J'attends de voir, mais sachez qu'on les a financés et que l'on reste intéressés par le dispositif aujourd'hui. On est plutôt en observation pour savoir ce que cela devient.

Sur l'énergie, je ne vais pas entrer dans le débat énergies renouvelables et nucléaires. Soyez rassurés, personnellement, je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas faire de nucléaire. Ici, on est au stade de la recherche, on fera toutes les recherches nécessaires. On n'est pas forcément la Région la mieux placée pour travailler sur le nucléaire compte tenu des compétences dans les laboratoires. On a néanmoins des compétences. S'il faut développer des recherches dans ce domaine, on le fera, y compris sur la fusion. Cependant, vous savez que pour la fusion nucléaire, ce n'est pas non plus dans la Région Nouvelle-Aquitaine que les choses sont, que le cœur du réacteur est. En tout cas, il n'y a pas de soucis.

J'en profite pour faire passer un message. Quand on regarde - et ce n'est plus de la recherche - les publications faites sur l'évolution des besoins de consommation électrique en France, à 2050, et quelles sont les stratégies à mettre en place pour répondre à ces besoins, on s'aperçoit qu'il ne faut pas opposer nucléaire et renouvelable, il faut les deux. Même en retenant les scénarios les plus optimistes en matière de nucléaire, on ne couvrira au mieux que 50 % des besoins en ayant fait 40 % d'économies d'énergie. Je ne sais pas comment on

y arrivera non plus. Il faut donc aussi développer les énergies renouvelables. Il faut absolument sortir de cette opposition, on a besoin des deux.

Ensuite, vous avez raison, il y a un problème de supportabilité des territoires, il y a un problème d'acceptabilité. C'est le but des programmes que je veux mettre en place où l'on va mettre plutôt en avant les sciences humaines et sociales pour nous faire des analyses de la société, même des analyses psychosociales sur ces questions, pour voir comment avancer sur ces sujets.

Sur la question de la territorialisation, on a été interpellés sur le fait que tout était concentré sur Bordeaux. Historiquement, oui, quand on a pris la situation en main - soyons clairs, on va être un peu caricatural -, 50 % des forces de recherche d'enseignement supérieur et des étudiants, étaient Bordeaux Métropole, 50 % dans le reste de la Région. C'est la raison pour laquelle on a mis en place - c'est la deuxième ambition que je vous ai présentée - la lutte contre les inégalités territoriales. Pour cela, on dispose d'un certain nombre d'outils - et j'aurai l'occasion de vous le représenter d'ici peu. Le contrat de plan État/Région est justement l'outil parfait pour investir sur les territoires. Parmi les projets que l'on va soutenir, on a pris soin que l'on sera présent pour toutes les universités, quelle que soit leur implantation, et on les développera. Je pense en particulier à ce que l'on fait à Limoges avec le programme One Health, le projet d'école vétérinaire, mais également tous les dispositifs que l'on va financer. Ce sont quand même 250 millions d'€ que la Région va engager dans la CPER sur les sept ans à venir avec 250 millions d'€ de l'État. C'est donc 500 millions d'€ qui vont se répartir. Quand on regarde la répartition du CPER, des moyens Région/CPER, on met moins sur Bordeaux Métropole que sur le reste de la Région, rapporté au nombre d'étudiants. C'est une volonté que nous avons mise en œuvre et que nous assumons. Voilà, pour répondre à votre question.

J'espère avoir répondu à tout le monde. Je crois que oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Gérard. Il y avait juste une autre question - je crois que c'est Pascale REQUENNA - sur le fait de mieux associer les scientifiques. Je rappelle que sur l'objectivation, la validation, les conseils sur le réchauffement climatique, on a mobilisé 450 scientifiques. Je ne connais pas une autre Région qui ait fait cela, y compris en Europe.

Le deuxième point, c'est que l'on a sorti, de cette mobilisation des scientifiques, un Conseil scientifique, que nous consultons sur un certain nombre de dossiers liés au réchauffement climatique. Gérard préside un Conseil scientifique avec beaucoup de monde, Françoise JEANSON anime, dans le cadre de l'Oncopole, une réunion de scientifiques. Le travail avec les scientifiques est totalement fluide dans ce domaine. Quand on crée le cluster

Quantique dont le Conseil scientifique est présidé - je l'ai dit ce matin, mais on ne l'a pas entendu - par Alain ASPECT, il n'y a pas beaucoup de Régions qui ont un prix Nobel qui préside un Conseil scientifique. Je pense que là-dessus, il n'y a pas de souci.

En revanche, je suis assez d'accord avec ceux qui raisonnent, pour la France, en termes de décrochage scientifique. Nous n'aurons pas les moyens de financements du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, etc., des universités - le salaire des enseignants-chercheurs est dramatiquement faible - pour répondre à tout.

En comparaison, on regarde ce qui se passe en Allemagne, à Taïwan. 140 milliards d'€ pour les microprocesseurs, des investissements de plusieurs centaines de milliards dans d'autres pays. Nous, 30 milliards. Je ne sais pas qui conseille le Président de la République sur ce point, mais - pardon de le dire - sur la batterie du futur, sur les biotechnologies, sur les médicaments de demain, sur la reconquête des principes actifs des médicaments - je pourrais citer mille exemples -, sur l'électronique, on est effectivement en décrochage.

Je voulais dire un mot - je l'ai entendu - sur le thème de la fusion nucléaire. En fait, il y a deux technologies. Il y a la technologie développée à Cadarache par ITER. Je ne sais pas à combien on en est, Gérard, neuf, douze milliards d'€ ? Cette technologie s'appelle le confinement magnétique. On fait tourner, dans un grand réseau, des électrons et on essaie d'en choper quelques-uns. La Région a investi, au CEA du Barp, dans un laser mégajoules à l'initiative d'un des amis d'Alain ASPECT, qui est physicien, qui nous conseille et qui travaille entre le Québec et la Nouvelle-Aquitaine.

Sur la technologie de confinement inertiel, nous avons financé, avec l'aide de l'Europe et de l'État qui nous a remboursé la TVA, un laser dit PETAL, qui permet l'accélération des atomes et des électrons dans des conduits. Il n'y a que deux lasers de ce type au monde, un aux États-Unis, un en Nouvelle-Aquitaine. Bien entendu, ce laser est réservé aux équipes scientifiques civiles. Les essais qui ont eu lieu sont particulièrement concluants. Comment appréhender le cosmos - et toutes les recherches qui sont faites - avec ce système de confinement inertiel ? C'était notre petite contribution - cela a quand même coûté 50 millions d'€ - à la fusion.

M. BLANCHARD. - On fait d'ailleurs une mise à niveau de PETAL, dans le cadre du CPER, de 10 millions d'€.

M. LE PRÉSIDENT. - Absolument.

Je mets aux voix ce rapport qu'a présenté Gérard BLANCHARD.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 8

Vote sur «La stratégie scientifique du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de Technologie, Diffusion de la
Culture Scientifique»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au retour de Guillaume RIOU sur la stratégie régionale de la biodiversité.

M. RIOU. - Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons donc parler de stratégie de biodiversité.

Je suis, tout comme Monsieur le Professeur BLANCHARD, mon collègue, très ravi, très heureux - de vous présenter cette délibération essentielle.

Nous parlons, ce matin, des 17 ODD de l'ONU concernant le développement durable. Il y a une déclinaison à cela, d'un axe biodiversité au niveau européen à travers le Green Deal, avec une stratégie Biodiversité 2030 ainsi qu'une déclinaison nationale par une stratégie nationale de la biodiversité que nous avons travaillée depuis deux ans, en coopération avec l'État pour décliner une stratégie régionale de la biodiversité.

C'est pour moi l'occasion de saluer tout le travail et tous les efforts qui ont été menés depuis deux ans par le service Biodiversité d'Anne-Sophie CHAPLAIN, au sein de la Direction d'Arnaud GUEGUEN. Cela a été un gros travail de documentations, de diagnostics, de propositions et de mises en œuvre, mises en œuvre à venir, bien entendu.

Cette stratégie de biodiversité 2030 va donc aller jusqu'à cet horizon. Dix années de propositions, c'est une stratégie, elle n'a pas de portée réglementaire. Elle vient compléter le SRADDET et c'est en cela qu'elle a tout un intérêt auprès des territoires qui sont partie prenante de cette construction, mais aussi bien sûr, les EPCI avec leurs compétences gestion de l'eau, prévention inondation et milieu aquatique, les Départements avec leurs possibilités d'espaces naturels sensibles, grâce à la taxe affectée, et puis les Régions qui travaillent sur la biodiversité sans en avoir les moyens fiscaux ou parafiscaux - il est bon de le rappeler - les Régions qui ont en charge les PNR partagés avec les Collectivités locales, les réserves naturelles régionales, compétence pleine et entière de la Région et - vous le savez -, à partir du 1^{er} janvier 2023, Natura 2000 va arriver dans notre giron par ce transfert État/Région. Nous aurons l'occasion d'en reparler, c'est la traduction Néo Terra de notre axe biodiversité.

Des diagnostics ont été menés avec une méthodologie issue de l'UICN en partenariat avec l'IFRE, avec l'Agence nationale de la biodiversité, et qui ont permis de mener ces travaux de diagnostics pour élaborer cette stratégie. L'ensemble des acteurs ont été consultés et nous avons mené un certain nombre de séminaires, des journées de travail un peu partout sur la Région. Le Comité régional de la biodiversité consulté la semaine dernière a répondu

favorablement ainsi que le CESER qui, la semaine dernière, a donné un apport tout à fait contributif et favorable à cette orientation.

Peut-être définir d'où viennent les problèmes. Quelles sont les causes ? Les causes sont évidemment anthropiques. Il y a nos activités humaines. Elles reposent sur cinq fondements :

- Les questions d'artificialisation des sols qui altèrent la biodiversité,
- Le dérèglement climatique,
- Les espèces exotiques envahissantes,
- Les pressions directes de nos activités sur l'eau, les milieux aquatiques, le sol, la question de l'extraction minière qui n'est pas ou trop peu envisagée, trop peu médiatisée, la terre avec les questions sylvicoles et agricoles. Nous reparlerons longuement des questions de transition, tant de l'agroécologie que de sylvoécologie,
- Les questions d'urbanisation et de la cité au sens large.

Sur les conséquences, on peut tirer un certain nombre de conclusions, mais deux sautent à nos yeux. Les 150 chercheurs d'Ecobiose - souvenez-vous -, en 2019, qui nous disaient que 45 % des richesses produites en Nouvelle-Aquitaine ne le sont qu'à condition que les milieux soient en équilibre, à commencer par la biodiversité. La biodiversité génère de l'enrichissement des populations. Ce n'est pas une évidence, mais elle contribue au développement de notre économie. Il est donc bon de la protéger à cet égard, au-delà de la protection pour elle-même. Il y a également - et Françoise et Gilles nous le rediraient - les questions d'impact et d'équilibre menés par la présence d'une biodiversité efficiente sur les questions de santé publique, de santé environnementale, qu'il est important de préserver.

Cependant, la nature s'effondre à grande vitesse. 700 espèces, de la faune, de la flore, sont menacées. Par exemple, 52 espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées dans notre Région. J'ai pu constater, cet été, que dans les chaumes de mes blés, les cailles n'ont pas chanté. C'est une réalité et c'est un retour tout à fait physique, incarné. Parfois, la biodiversité - comme disait Gaston BACHELARD, *Territoires de poésie*, c'est important et nous y tenons tous.

Le plan d'action une fois que ce diagnostic est fait - que les conditions de cette érosion sont posées avec cinq grandes orientations - a été posé :

- La connaissance, identifier la protection renforcée. Comment la mener ?
- Les territoires engagés à travers ce que nous pourrions imaginer avec Laurence ROUEDE par exemple à travers le SRADDET. Comment être chef de file sur cette question de la biodiversité ? Que cela signifie-t-il ? Il y aura beaucoup de travaux à mener ;

- La biodiversité comme condition et atout du développement économique. Là aussi, nous avons commencé à mener des travaux, à réunir les entreprises ces dernières semaines, à poser un diagnostic de l'état de l'art entre la compatibilité, les convergences entre la biodiversité, ses bénéfices et le développement économique et la vie des entreprises. Ici aussi, ce n'est pas inné et pourtant il y a une voie de progrès possible ;
- Une société connectée à la nature. Là, de nombreux programmes sont en cours sur cette question, tant auprès des lycéens avec, par exemple, un programme - n'est-ce pas Jean-Louis - *Science grandeur nature* où il est possible de mener de nombreux combats éducatifs sur cette question. Nous aurons d'autres possibilités - je l'espère - pour toucher l'ensemble des populations. Catherine, par exemple, sur les questions de lier le handicap et le droit à l'humain d'avoir accès à la nature, à une nature en équilibre, qui peut être une clé de résolution des conditions altérées, organiques ou psychiques de nos populations. C'est vrai aussi pour le sport. Le sport et la nature, le sport et la biodiversité peuvent avoir - je pourrai finalement faire le tour de l'ensemble de mes collègues et trouver des intérêts directs entre biodiversité et nos délégations respectives.
- La biodiversité, enfin, au cœur de politiques publiques ambitieuses. Ce matin, j'ai déjà été saisi par une question de cohérence, de coordination entre les différents niveaux des politiques publiques sur les questions de développement durable. C'est là aussi vrai pour les questions de biodiversité. C'était le cinquième axe.

Nous exercerons cette coordination auprès des EPCI, auprès de l'Intercommunalité peut-être - en tout cas, c'est ce que propose la SRB à travers des conventions territoriales d'exercices concertés. La Région, par ailleurs, intervient de manière importante sur la biodiversité à travers différents appels à projets, le premier d'entre eux étant celui qui s'appelle *Nature et transition*, tant auprès des entreprises, des collectivités locales que du tissu associatif. Le projet *Zones humides* si important, nous avons été interrogés cet après-midi sur cette question. Comment, à partir de la séquestration hivernale, printanière, de l'eau dans les zones humides, il est possible de maintenir ce relargage estival, ce soutien d'étiage, pour que les milieux ne soient pas altérés et maintenir notre fameuse trame bleue et l'équilibre de cette biodiversité aquatique. Là, 3 millions d'€ par an, certains nous diront que c'est insuffisant. Il faudra sans doute en remettre, mais c'est déjà un pas important.

Nous retrouvons également cette dynamique, cette volonté de politique publique à travers notre Règlement d'intervention et le soutien aux actions de connaissances, notre soutien auprès des conservatoires d'espaces naturels où nous poursuivons, dans la continuité - on parle souvent de continuité d'État, mais il y a aussi des continuités de politiques régionales, quand bien même il y a parfois des alternances politiques - auprès du Conservatoire des

espaces naturels cette acquisition et ces enjeux d'animation sur ces territoires particuliers liés aux spots. Soutenir aussi l'Agence régionale de biodiversité, 800 000 € en coopération avec l'État à travers l'Office français de la biodiversité. Bientôt une dixième réserve naturelle régionale au nord de Poitiers, avant Châtelleraut, du côté de la réserve de Saint-Cyr, gérée par la LPO que nous aurons, Monsieur le Président, l'honneur d'aller inaugurer d'ici quelques jours, quelques semaines.

Voilà ce qui est fait et ce qui se poursuit. Et puis il y a les nouveautés. Gérard commençait à en parler tout à l'heure. Nous réfléchissons, avec le Président, avec Jean-Pierre RAYNAUD, avec Gérard BLANCHARD, aux solutions innovantes. L'innovation peut être technologique, mais des innovations fondées sur la nature sont possibles aussi, des solutions fondées sur la nature, des coopérations entre l'homme et la nature, des coopérations entre les hommes entre eux qui pourront nous amener des solutions. Nous réfléchissons à un certain nombre d'expérimentations sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient de plaines, de bocages, de zones humides, de marais littoraux, jusqu'aux territoires de montagne avec un certain nombre d'expérimentations, tant du point de vue de l'agro-écologie que des questions d'hybridation des essences dans le domaine sylvicole. Il y aurait peut-être même des tentations du côté des Landes de Gascogne pour imaginer un certain nombre de choses en partenariat, par exemple, avec le PNR des Landes de Gascogne ainsi que celui du Médoc.

Je vous parlais tout à l'heure de développer les questions autour du développement économique. Voilà aussi un nouveau projet de mandat sur la façon de coopérer avec le monde de l'entreprise pour asseoir, d'une manière plus définitive et ambitieuse, le financement de la biodiversité. Chacun doit, à son niveau, y participer. Quand je dis, chacun y participe à son niveau, tous les acteurs - et c'est ce qui a été très fort durant cette concertation depuis deux ans - sont concernés. On pense aux APNE - Associations de protection nature et de l'environnement - je ne vais pas toutes les citer, mais il y a la LPO, la FNE et toutes ses composantes, les CPIE et j'en oublie forcément, ainsi que les fédérations de chasse, les fédérations de pêche, les représentations agricoles, sylvicoles professionnelles qui sont absolument essentielles à l'élaboration de cette feuille de route, de cette stratégie Néo Terra. Vous le savez, c'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas. Victor Hugo nous le disait il y a 150 ans. Nous, en Région Nouvelle-Aquitaine, nous écoutons la nature et la biodiversité. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Guillaume. Très belle fin.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la perte de biodiversité est effarante. Un rapport récent - que tout le monde a lu - nous rappelle qu'il y a -69 % de vertébrés

entre 1970 et 2018, c'est un chiffre qui nous interpelle toutes et tous et dont nous pouvons nous rendre compte dans notre quotidien. C'est la raison pour laquelle notre Groupe - Laurence FARRENG a dû partir, compte tenu des grèves, en direction du Parlement européen - est très mobilisé sur ces questions au niveau européen avec une série de mesures.

Nous avons porté une attention particulière à ce document que nous avons trouvé, sur les attentes du National, très pertinent, bien construit dans la partie rédactionnelle et sur tout le travail qui a été fait spécifiquement sur notre Région si riche en biodiversité. Nous y sommes favorables avec deux amendements et je vais revenir sur le fait que, Monsieur le Vice-président, vous considérez qu'il n'a pas le pouvoir de portée réglementaire. Cela s'appelle Règlement d'intervention à la fin. Cela nous questionne, je vais y revenir.

Nous aimerions, au travers de ces deux amendements, enrichir ou insister sur différents points de ce rapport, en essayant de jouer tout d'abord la question de la complémentarité. Le premier amendement que nous avons proposé vise à inclure plus largement tous les acteurs de la biodiversité. On ne peut pas vraiment imaginer une stratégie sans les êtres humains, notamment ceux qui pratiquent la terre, ceux qui la connaissent. Il est vrai que quand on lit ce document, on trouve que les agriculteurs ou d'autres sont moins présents que ce que l'on aurait souhaité.

Évidemment, il y a d'autres feuilles de route dans lesquelles ces publics sont aidés, suivis, accompagnés. On parle, dans ce cadre-là, du pastoralisme, des sylviculteurs, des pêcheurs, des chasseurs et c'est sur ce dernier mot que c'est plus délicat. Vous aviez parlé, Monsieur le Président, de désidéologiser la question de la nature dans votre conférence de presse de rentrée. Nous pensons que c'est extrêmement important d'être très factuels sur ces questions-là. Nous trouvons important de nommer ces associations et de leur donner une place. Je ne vous suspecte pas du tout de ne pas les vouloir, au contraire. D'ailleurs, un engagement oral fort de votre part nous ira, mais, pour nous, elles sont très complémentaires des associations de protection de la nature.

Elles ont, à ce titre, un agrément d'association de protection de la nature. Pour nous, cela doit se jouer ensemble et c'est extrêmement important pour des territoires ruraux. On sait le rôle que jouent ces personnes dans l'entretien des zones humides notamment. D'ailleurs, le Code de l'environnement leur attribue un rôle très précis, notamment aux chasseurs sur la question de la prolifération d'un certain nombre d'espèces qui menacent aujourd'hui l'équilibre de l'être humain. Je pense évidemment à une problématique très forte chez nous qui est le sanglier dans le Médoc - ou ailleurs, il y en a dans toute la Région - qui nous pose de vrais problèmes, de vraies difficultés.

Je regrette qu'il ne soit pas là, sinon je lui aurais dit très gentiment, je ne peux pas tout à fait laisser passer ce qu'a dit Nicolas THIERRY - vous lui direz sans doute - sur cette question de réguler ces populations de sangliers. Il était face à notre collègue, Henri SABAROT, derrière et il a dit « Il y a une période de transition, les chasseurs vont chasser, mais ensuite le lynx et le loup résoudront le problème ». Je pense, mes chers collègues, que même le mélange des deux n'est pas réaliste. On a besoin des chasseurs. On va même aller plus loin. Aujourd'hui, les communes n'ont plus assez de chasseurs, elles vont payer des sociétés privées parce que ces populations vont détruire intensément, au plus près de l'habitat humain, et poser des difficultés. C'est une réalité. Je cite des faits et je ne pense pas que le loup et le lynx, qui n'étaient pas très présents dans notre région suffisent - et s'ils l'avaient été, c'était l'époque où il y avait des forêts et des châteaux forts. Aujourd'hui, on parle de lotissements, d'écoles. Je ne sais pas ce qui fera plus d'accidents à l'arrivée.

Je trouve donc que ce n'est pas très réaliste. Il faut être honnête et reconnaître qu'ils ont un rôle à jouer, un rôle durable sur ces questions. En tout cas, ici, une mission de service public leur est conférée. D'ailleurs, s'ils ne l'exercent pas, cela posera de graves problèmes. Je crois qu'il faut le dire très simplement et nous aimerions avoir un engagement sur le rôle que l'on va permettre d'avoir à ces associations dans la préservation de l'équilibre dans notre nature.

Deuxième amendement, nous vous proposons de mettre une fiche-action et d'être plus présents sur la question des océans et de la biodiversité marine. C'est extrêmement important pour nous. C'est cité, nous le renforçons avec cette fiche, sans altérer la volonté, au contraire. Rappelons que nous avons 900 km de littoral et que la stratégie nationale de la biodiversité met en avant les océans et les mers comme des cibles prioritaires - cela a été évoqué. Je ne veux pas entrer dans les détails, il est déjà tard, mais je pense que vous comprenez le sens de ce deuxième amendement.

Une remarque plus générale, vous avez dit, mon cher collègue, pas de portée réglementaire. Il est écrit Règlement d'intervention. Nous vous avons un peu alerté lors de la préparation de la séance parce que, malgré le caractère Règlement d'intervention, il y a peu de plafonds, peu de planchers, peu de sommes, peu de pourcentages qui nous permettent de délibérer. Il y en a quelques-uns, mais globalement cela ne ressemble pas au Règlement d'intervention que l'on a l'habitude de passer ici. Je crois d'ailleurs que le CESER s'en est aussi ému. Nous ne voudrions pas qu'adopter cette feuille de route aujourd'hui permette ensuite d'avoir un cadre un peu flou et notamment voir de multiples demandes de financements arriver de toutes parts et que l'on soit en difficulté au final. Je ne comprends pas pourquoi l'on n'a pas été plus précis ou alors ce n'est pas un Règlement d'intervention et, dans

ce cas, c'est un autre débat, notamment sur les règles sur les réserves naturelles régionales qui sont très claires, mais il y a plein d'autres endroits où nous n'avons pas cela. Nous vous demandons donc pourquoi. Est-ce que l'on peut retravailler cette partie-là ? Pour nous, c'est extrêmement important parce qu'il n'y a pas de volonté sans actes et sans engagements.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais laisser le soin - je suis un peu surpris de votre intervention par rapport aux fédérations de chasse et de pêche - à Henri de vous répondre.

M. SABAROT. - Merci, Monsieur le Président. Vous avez annoncé, ce matin, que la Saint-Luc est demain. Aujourd'hui, c'est la Saint-Hubert. Je crois que depuis le début de notre séance, les alouettes, etc. ont été mises à l'honneur par des groupes très diversifiés ce dont je me félicite.

Au sujet des fédérations de chasse et de pêche, je crois que l'intervention de Fabien ROBERT est importante, car je suis sûr que, dans notre Assemblée, beaucoup de personnes ignoraient que les fédérations de chasse, comme les fédérations de pêche, sont agréées au titre de la protection de l'environnement. C'est un label d'une distinction qui est donné suite à des travaux réalisés. Dans notre société actuelle - où le chasse-bashing est à la mode, et nous sommes en Nouvelle-Aquitaine où la chasse fait partie de l'ADN de beaucoup d'entre nous -, nous ne sommes pas soumis à des positions excessives de nos dirigeants nationaux de chasse. C'est sympa d'avoir préparé cet amendement qui ne change rien en tant que tel parce que l'on met bien, dans les Règlements d'intervention, que les bénéficiaires sont des associations agréées au titre de la protection de l'environnement. La porte est donc ouverte comme elle l'est depuis que le Président ROUSSET préside cette institution.

Je dois quand même dire que, sur certains travaux, nous avons travaillé en commun avec la LPO, nous avons fait un atlas tous ensemble. Le seul débat a été de se demander qui signerait l'édito. La LPO ou les chasseurs ? J'ai dit « C'est le Président ». Cela dit, j'entends les propos excessifs, relâcher des lynx et des loups pour réguler les sangliers, les chevreuils en Médoc, je crois que quand Nicolas THIERRY m'a dit cela - il n'est pas là, je ne vais pas en ajouter - lors d'un débat sur TV7, je lui ai dit que ce n'était pas sérieux de dire cela. Je prends cela comme un petit dérapage, comme sa formation en a quelquefois sur d'autres sujets, mais là-dessus, merci, mais les associations de chasse et de pêche ne volent pas leur label qui leur permet de travailler et de débattre égal à égal avec d'autres scientifiques.

Merci, Président, de m'avoir permis de faire cette précision.

M. LE PRÉSIDENT. - D'ailleurs, on a plusieurs dossiers sur les fédérations de pêche ou de chasse à la prochaine Commission permanente, je crois. Il n'y a pas de débat là-dessus dans notre Assemblée. Vous pouvez essayer de mettre un point, mais, malheureusement, cela tombe à plat.

M. ROBERT. - Aucune volonté d'enfoncer un point, c'est une clarification. Nous vous remercions, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai inauguré, fin septembre peut-être, la Maison de la fédération de chasse à côté d'une réserve régionale de nature à Orthez, que la Région avait aidée, ainsi que - je ne sais pas si j'ai pu y aller, mais Henri a dû y aller - la Maison de la pêche à Limoges ou à côté de Limoges.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération relative à la biodiversité, plus précisément à la stratégie régionale, a déjà le mérite de poser ce sujet dans nos débats régionaux. C'est une bonne chose. En effet, l'effondrement du vivant a été abordé avec une facette majeure de la crise écologique dont on parle très peu la plupart du temps sous les radars médiatiques et politiques. Pourtant, unanimement, les scientifiques font le même constat et cela a été dit aussi le tissu du vivant dont nous faisons partie. Pour vivre et survivre, ce tissu est en train de s'étioler. Les chiffres sont sans appel, certains ont pu être cités. Ici même, dans nos territoires, un tiers des oiseaux ont été anéantis en seulement 15 ans. 80 % des insectes volants en trois décennies et la vie présente dans le sol, invisible à nos yeux, mais absolument fondamentale, ne se porte pas mieux. Nous connaissons les raisons de ce drame silencieux. Plus précisément, la communauté scientifique en identifie cinq :

La destruction des habitats naturels, dit autrement, l'artificialisation des espaces naturels qui a des conséquences considérables sur le vivant. C'est l'une des raisons majeures qui explique la disparition progressive de la vie sur notre planète et dans notre territoire. À ce sujet, écrire des documents stratégiques, multiplier les concertations, proposer des Règlements d'intervention est une bonne chose, mais parfaitement inutile si, dans les faits, les choix politiques régionaux continuent à considérer qu'une infrastructure, un projet économique ou de transport est plus important que la survie d'une espèce menacée. Soyons lucides, nous sommes encore très loin de ce renversement de vision.

La deuxième raison qui explique l'effondrement de la biodiversité et la pollution généralisée des écosystèmes naturels, la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée au regard de son modèle agricole dominant, là également les feuilles de route ont certes de l'allure, les discours sont ambitieux, mais dans les faits, les données à disposition, comme la

carte proposée par Solagro, montrent que la Nouvelle-Aquitaine concentre des Départements les plus gros consommateurs de pesticides.

Par ailleurs, nous, Élus régionaux, votons des objectifs Néo Terra à ce sujet, mais nous n'avons aucun moyen de suivre dans le temps la réalisation des objectifs. L'évaluation des politiques publiques est à ce sujet totalement inexistante. Au-delà de la destruction des habitats naturels et la pollution des écosystèmes, les espaces invisibles, le réchauffement climatique et la surexploitation des espèces expliquent l'érosion de la biodiversité. Écouter les scientifiques est essentiel, mais suivre leurs préconisations est encore mieux.

Malgré le gouffre qui existe entre les discours, les objectifs affichés, les documents parfaitement marketés et la réalité, si l'on se donne un peu la peine de regarder sous le vernis, cette stratégie régionale pour la biodiversité a le mérite d'exister et, au moins de poser un constat. C'est pour cette raison que nous voterons favorablement cette délibération.

En ce qui concerne les amendements - puisqu'ils ont été présentés - pour le premier, nous sommes un peu surpris de ce débat qui tourne autour de la caricature où l'on parle davantage de chasse que de SRB, même si la chasse en fait partie. Je ne sais plus qui parlait de bashing, il y a une petite période d'écolo-bashing sur le sujet, cela fait partie des débats. En tout cas, si l'on ne vote pas cet amendement, c'est parce qu'il intervient à un moment où il y a débat - qui a lieu - sur l'utilisation de l'écocontribution versée par l'État à la fédération nationale des chasseurs. Le Conseil scientifique de l'OFB - l'Office français pour la biodiversité - que l'on ne peut pas catégoriser comme une association à but militant, c'est un établissement public d'État - a émis de réelles réserves sur l'utilisation et la capacité à évaluer la pertinence des actions au regard de cette écocontribution. En tout état de lieux, tant que ce débat n'est pas terminé, et pour la plus parfaite transparence sur ce sujet, il est préférable de ne pas intégrer, à ce stade, la fédération.

Au sujet du deuxième amendement...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Il faudrait raccourcir. A un moment, donné on décroche.

M. GAMACHE. - Je donne juste le sens du vote. Je vous dis que l'on va voter le deuxième amendement. En effet, c'est un sujet important. La biodiversité marine et de l'océan, c'est le parent pauvre des politiques publiques sur la biodiversité. C'est donc très intéressant et nous voterons cet amendement proposé par nos collègues du Centre et de l'UDI.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - De grâce, chers amis, cela ne peut pas dépasser deux minutes.

Nicolas GAMACHE aurait présenté simplement ces cinq points, sans les développer les uns et les autres, sans lire sa note...

Mme BOURDIN. - C'est la poêle qui se moque du chaudron.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame JOUBERT, vous avez deux minutes.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, non. Je prendrai le temps qu'il faudra.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de non. Vous faites deux minutes. Soyez raisonnable.

Mme JOUBERT. - Il y a eu 5 minutes 55 tout à l'heure.

Monsieur le Président, chers collègues, cette stratégie régionale de la biodiversité nous déçoit et nous inquiète sur plusieurs points. Bien entendu, sur le principe, nous ne pouvons qu'approuver l'idée de préserver nos espaces naturels, de protéger les espaces les plus menacés ou d'accompagner les centres de sauvegarde de la faune sauvage.

Nous sommes sensibles à la préservation de la nature ainsi qu'au bien-être animal. Pour autant, nous ne pouvons donner un chèque en blanc à votre majorité sur cette question tant votre philosophie ne nous inspire aucune confiance. D'une part, quelle sera la portée réelle de ce document étant donné qu'il n'a pas de vocation réglementaire ? Est-ce un simple catalogue de bonnes intentions pour vous donner une bonne conscience écologique ?

Vous souhaitez mettre plus de moyens financiers pour la biodiversité, mais comment compter vous faire, au vu de la situation financière alarmante de notre Région. Cela ressemble à des vœux pieux, surtout que l'année 2023 sera aussi marquée par le transfert, aux Régions, de la gestion du réseau Natura 2000, une compétence supplémentaire qui risque de peser fortement sur nos dépenses et sur nos finances.

Pour diminuer les coûts, il sera donc urgent d'opérer une vraie simplification de très nombreuses structures responsables de ces questions, entre l'Agence régionale de la biodiversité, l'Office français de la biodiversité, l'Office national des forêts, le Conservatoire d'espaces naturels et les parcs naturels régionaux, il est difficile de comprendre qui fait quoi et cela nuit à lisibilité et à l'efficacité de l'action régionale, sans oublier le coût énorme induit par ces structures qui sont financées par de l'argent public. Un grand ménage s'impose. De plus, nous ne partageons pas, loin de là, toutes les orientations de votre stratégie. Votre volonté de développer les actions d'éducation à l'environnement nous fait craindre que votre programme s'apparente surtout à une opération de propagande écologiste, notamment à destination des plus jeunes.

Éduquer la biodiversité, pourquoi pas, mais à condition que la neutralité politique soit respectée, que l'idéologie s'efface devant la science et que cela ne serve pas de prétexte pour distribuer de l'argent à des associations écolo-bobos comme nous le voyons trop souvent en Commission permanente. De même, il est indispensable que la reconquête de la biodiversité n'entre pas en contradiction avec le nécessaire développement de nos activités économiques. Or, quand vous évoquez, dans ce plan d'action, la bioconditionnalité des aides publiques, on craint que les entreprises en paient le prix. Allez-vous sacrifier certaines activités sur l'hôtel de vos lubies écologistes ? Notre groupe sera particulièrement vigilant sur ce point.

Enfin, de manière plus globale, nous ne pouvons que souligner une forme d'hypocrisie dans votre volonté affichée de préserver nos espaces naturels, agricoles et forestiers, car ce sont bien souvent des élus socialistes et des élus écologistes qui ont encouragé l'étalement urbain, le bétonnage de nos banlieues, par le développement tous azimuts des logements sociaux et des centres commerciaux et donc, in fine, l'artificialisation massive des sols. C'est bien votre politique, votre modèle d'urbanisme, qui est en cause. Et c'est encore votre majorité qui veut installer des éoliennes et des parcs photovoltaïques dans nos belles campagnes, encore préservées de l'artificialisation.

Quand vous évoquez l'objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette en 2050, on a envie de répondre « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ». Ainsi, ne pouvant pas cautionner l'ensemble de votre politique en matière de biodiversité, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aurais été gêné que vous la votiez, Madame. J'avoue que Jacques COLOMBIER me conseillait, tout à l'heure, la modération, mais votre propos est à l'inverse.

Mme MAGNE. - Je vais être brève. Ce schéma régional pour la biodiversité fixe une politique ambitieuse pour protéger le vivant et un cadre d'intervention vertueux, en co-construction avec les acteurs engagés sur notre territoire.

Je tiens à saluer le travail qui a été réalisé pendant deux ans par l'ensemble des parties prenantes pour dresser un état des lieux de la biodiversité régionale et identifier des objectifs stratégiques et un plan d'action pour les dix prochaines années.

Nous voterons donc pour ce schéma régional pour la biodiversité et nous serons particulièrement attentifs à sa mise en œuvre et au cadre dans lequel il sera mis en œuvre. Nous partageons l'ensemble des objectifs fixés par cette feuille de route pilotée par l'État et la Région. Si cette feuille de route est particulièrement dense, avec 49 fiches-actions répertoriées, nous regrettons cependant qu'il manque des objectifs chiffrés ainsi qu'une estimation des moyens humains et financiers pour concrétiser ses intentions.

Pour se concrétiser justement, ce schéma régional pour la biodiversité doit parvenir à relever plusieurs défis pour atteindre ses objectifs. À ce titre, la prise en compte de la préservation de la biodiversité de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques va dans le bon sens, mais, en parallèle, une appropriation de cette stratégie par l'ensemble des acteurs du territoire est juste indispensable. Nous prendrons notre part.

Je vous remercie.

Mme WEBER. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues. En premier lieu, je tiens à remercier Guillaume RIOU pour sa présentation et saluer le travail des services de la Région pour l'élaboration de cette stratégie qui va guider nos actions pour les dix prochaines années.

Chers collègues, je ne vous apprends rien, les alertes des scientifiques se font de plus en plus nombreuses sur l'effondrement du vivant, la ressource en eau et les conséquences du changement climatique. Notre Région n'est malheureusement pas épargnée. Pourtant, la biodiversité est une composante essentielle de la santé humaine et une partie intégrante de notre patrimoine culturel, gastronomique et de notre identité.

Notre Région est dotée d'espaces naturels exceptionnels qu'il nous faut protéger en adéquation avec les activités humaines. Je le constate sur mon propre territoire dans les Landes où de nombreux sites sont protégés, comme la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, le Marais d'Orx ou le Courant d'Huchet. Comment ne pas citer le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et les différents sites qui l'abritent, qui nous offrent des réservoirs précieux de biodiversité, malheureusement fragiles - et nous avons pu le constater cet été.

Mon collègue, Éric SARGIACOMO, l'a rappelé en début de séance, la Nouvelle-Aquitaine est la seule Région de France à décliner les enjeux planétaires en matière d'environnement, en enjeux locaux. Cette stratégie régionale en est la preuve. Par ses engagements de longue date, elle mise à la fois sur une meilleure connaissance des écosystèmes et des espèces, mais aussi sur l'implication citoyenne et le passage à l'action. Elle s'engage à aller encore plus loin et décline cinq ambitions en 50 projets sur tous les territoires afin d'irriguer nos actions sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Protection de l'espace naturel, replantation de haies, restaurations de zones humides... par ces 50 projets, nous accompagnerons techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité.

Ces projets font bien sûr écho aux 264 sites Natura 2000 dédiés à la protection des habitats et des espèces que la Région accueillera début 2023 et, contrairement à ce qui a pu être dit, ils renforceront davantage encore notre action sur les territoires.

Chers collègues, je voulais, pour conclure, réaffirmer que la Région prend toute sa part et fait preuve d'exemplarité et de cohérence pour préserver et reconquérir la biodiversité. Lutter contre les causes de l'érosion de nos écosystèmes, c'est assurer que les générations qui viennent pourront toujours s'émerveiller et profiter d'une nature préservée. C'est pourquoi, au nom du Groupe socialiste/Place Publique/Apparentés, nous voterons en faveur de cette délibération et serons pleinement engagés auprès de l'exécutif dans sa mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sophie.

Fabien, vous retirez le premier amendement après nos explications.

M. ROBERT. - Exactement, on a été rassurés et on retire cet amendement. On vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Le deuxième, les services me disent que c'est déjà inscrit. Si vous voulez le maintenir, on va le voter.

M. ROBERT. - Il me semble que cela renforce utilement les fiches-actions. Il y a des choses nouvelles, d'autres étaient déjà dedans. En tout cas, cela rend les choses plus cohérentes, je pense.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite adopter cet amendement ?

(Propos hors micro)

M. LE PRÉSIDENT. - Tu as vu l'heure ?

(Propos hors micro)

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la biodiversité régionale.

M. FLORIAN. - On va l'adopter. Qui serait, aujourd'hui, contre la biodiversité ?

M. FLORIAN. - Je n'ai pas terminé. Les présentations sont très intéressantes, mais elles sont longues aussi. Bien sûr, on va le voter. Je serais quand même tenté de vous dire que la biodiversité doit aller aussi jusqu'à l'être humain. On entend s'empiler des attentions sur la biodiversité - cela a été dit par les uns et les autres ici -, nous n'excluons pas l'être humain de cette biodiversité. J'ai entendu parler de Natura 2000, il est vrai que l'on avait tendance à l'oublier, c'est une vraie cartographie. Faire attention aussi, dans la lisibilité - je ne parle même pas d'opposabilité des documents - de ne pas être dans une trop grande confusion entre les documents cadres, les choses plus spécialisées. Peut-être qu'à un moment ou à un autre on

aura un effort à faire sur une sorte de codification générale de nos politiques publiques. Tout à l'heure, on avait un rapport sur l'innovation, ici sur la biodiversité, ce matin c'était Néo Terra, on a eu le SRADDET... que l'on fasse attention à la lisibilité de nos actions politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix l'amendement n° 2 de l'UDI et Centre Indépendants. Y a-t-il autre chose que j'oublie ?

Je vous propose de l'adopter.

N° 09

Amendement n°1 à la délibération n°9 « stratégie régionale de la biodiversité » déposé par les groupes Centre et Indépendants, et UDI et Territoires retiré par Monsieur Fabien ROBERT (Président du groupe Centre et Indépendants) (ci-annexé)

Vote sur l'amendement n°2 à la délibération n°9 « stratégie régionale de la biodiversité » déposé par les groupes Centre et Indépendants, et UDI et Territoires (ci-annexé) :

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le texte, globalement avec cet ajout, est-il adopté ?

Qui l'adopte ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté.

N° 9

Vote sur «La Stratégie Régionale de la Biodiversité »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EDF ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose d'adopter un dernier dossier qui porte sur la Convention avec EDF.

M. RIOU. - Président, chers collègues, je vous propose de finir par une thématique électrique, sans électrifier cette assemblée. Il s'agit de vous proposer de reconduire une convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et EDF, convention qui avait déjà lieu entre 2019 et 2021. C'est une convention pour 2022-2023-2024, pour trois années.

Il s'agit...

Laissez-moi parler, s'il vous plaît ! Je sais que vous en avez assez. Je vais aller très vite, je vous le promets.

Il n'y aura que quatre axes - c'est déjà beaucoup développé dans ce partenariat -, les questions de décarbonation des transports et de l'industrie - vous savez tout le travail que nous menons, tant sur l'efficacité, la conversion, les PPA qui ont déjà été cités ce matin, les questions de bâtiments, d'industries. La deuxième thématique est autour du développement des énergies renouvelables où EDF, concomitamment à son activité nucléaire, développe aussi par DEKLIA par exemple, son activité d'énergies renouvelables.

Si cela ne vous intéresse pas d'avoir de l'électricité demain, vous me le dites !

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, on écoute le Vice-président.

M. RIOU. - Je vais aller vite, je sais que vous avez faim.

L'accompagnement du développement des entreprises et des territoires également, sujet électrique important. Enfin, l'orientation et la formation, l'emploi, l'inclusion sociale et solidaire dans le cadre de ce partenariat. J'ai un tas d'exemples, mais ils ne sont pas faciles à citer - on y retrouve d'ailleurs des questions de biodiversité, de partenariat autour du développement, autour des ENR et sur la façon de développer des infrastructures ENR en lien avec la préservation des milieux, voilà un exemple. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Guillaume. Je vais mettre aux voix ce texte.

Mme HAMMERER. - Je voudrais prendre la parole, Monsieur le Président. Je suis désolée, cela passe à la fin, mais c'est une question que j'aimerais vous poser et qui est, me semble-t-il, cruciale, entre autres, pour l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine. Je sais que tout le

monde a faim et on passe à la fin, mais je voudrais vous poser cette question, Monsieur le Président, une question notamment en lien avec cette convention.

Dans cette convention, quatre axes de travail sont partagés, la décarbonation, le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement au développement des entreprises, des territoires et de l'emploi. Vous avez l'ambition, entre autres objectifs, de réduire de 30 % les effets de gaz à effets de serre, 30 % de consommation d'énergie et de porter à 32 % la part des énergies renouvelables.

Néanmoins, je n'ai rien lu sur l'engagement d'une étude qui pourrait, à mon sens, être cruciale, qui est la faisabilité de l'implantation d'un EPR 2 dans le Blayais. Je m'explique. Le 13 décembre dernier, je vous avais interpellé sur ce sujet, Monsieur le Président, j'espère que votre réponse pourra évoluer dans ce sens, car, sur le territoire du Blayais, la centrale nucléaire est un vecteur d'emploi, d'attractivité et d'indépendance pour toute la Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, son avenir, comme celui de beaucoup d'autres centrales en France, est compromis par le vieillissement de ses réacteurs. Actuellement, cette centrale est en maintenance, elle sera opérationnelle pendant 10 ans. Après, je ne sais pas ! Je ne sais pas ce qui va se passer. Les conséquences d'une fermeture seraient tout simplement catastrophiques, non pas pour le territoire du Blayais, mais pour toute la Nouvelle-Aquitaine.

En revanche, je sais aujourd'hui que nous avons tous ici, et vous, Monsieur le Président, la possibilité de prévoir, d'anticiper en portant, notamment, notre candidature pour l'implantation d'un EPR 2 sur le Blayais et ainsi préserver l'attractivité économique et sociale et garantir notre ambition énergétique et bien sûr notre vision. Le temps est cependant compté, car les décisions sur les études techniques par EDF sur le choix d'un site sont en cours d'étude. Nous sommes là, aujourd'hui, à un moment fatidique pour la Nouvelle-Aquitaine et la responsabilité de la Région est donc engagée.

De plus, un nombre important d'élus de la Haute-Gironde, dont en particulier la petite commune du Blayais, la CDC LNG qui ont voté une motion sur ce projet. À ce titre, je vous soumettrais de les recevoir et de les écouter. Je vous demande donc une nouvelle fois quelle est votre position, voire - j'ose espérer - votre feuille de route pour défendre ce projet et permettre à la Haute-Gironde d'apparaître comme un candidat sérieux pour accueillir ce nouvel EPR.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Véronique, je voudrais d'abord rappeler - j'ai commencé à le faire tout à l'heure - le travail à bas bruit. Même si l'installation du laser mégajoules nous a permis d'installer le laser Petal - qui est un des lasers les plus puissants au monde sur la

recherche civile, sur la fusion -, nous restons aujourd'hui autour d'une réflexion sur la fission qui produit les déchets que l'on ne sait pas traiter - il faut le prendre en compte. Ainsi, si intervention il doit y avoir, nous y sommes prêts, c'est sûrement autour de cette recherche sur le démantèlement, sur les problèmes de traitement des déchets. En effet, aujourd'hui on a déjà des pistes, notamment la solution que l'on appelle *technologique critique* dans ce domaine.

Le problème, pour l'EPR qui va s'installer - je ne sais pas quels sont les besoins en eau ni la taille de ces EPR, je n'ai pas d'informations ; le Gouvernement et EDF que j'ai consultés et pour lesquels je n'ai pas de réponse ne m'ont pas donné de détails là-dessus - comme il sera impossible, dans un délai relativement court de démanteler la centrale pour y accueillir, le cas échéant, un EPR, cela signifie qu'il faudra trouver d'autres terrains. Est-ce que la centrale - je n'ai pas cette réponse - a les espaces suffisants pour accueillir cet EPR ?

Mme HAMMERER. - Permettez que je réponde ? Nous avons l'eau, nous avons le foncier et nous avons l'acceptabilité. On a les trois conditions pour pouvoir recevoir un EPR. En revanche, les études techniques appartiennent à EDF. Aujourd'hui, la réponse d'EDF va arriver fin novembre. Il faut absolument que nous puissions au moins nous positionner.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prendrai les contacts qui vont bien et je ferai mon devoir, vous pouvez être tranquille là-dessus. Je voudrais aussi développer tous les défis que l'on doit relever et je vous demande d'avoir conscience aussi que le défi technologique du démantèlement du traitement des déchets n'est pas à prendre à la légère. J'ai reçu la lettre des maires dont vous parlez. Je vais les recevoir le plus vite possible - ils ont signé une lettre, je vais le faire. J'aurai, d'ici là, des réponses à des questions dont je ne les ai pas encore.

Il faut cependant prendre en compte les populations du nord du Blayais que je connais un peu. Autant les retombées économiques sont importantes - que ce soit pour les collectivités, construction de piscine, dotation, etc., je connais tout cela parce que l'on avait fait faire, dans les années 80, avec un de mes amis, Gilles SAVARY, qui travaillait sur place, toute une étude sur les retombées de la centrale sur le budget des collectivités et l'équipement des collectivités, je mesure tout cela - si, par contre, il n'y a pas - et j'attends aussi des éclaircissements du côté d'EDF - une prise en compte de la sécurisation de la centrale, vous verrez que les populations autour vont commencer à s'inquiéter. Je peux vous dire qu'elles s'en sont déjà inquiété plusieurs fois, notamment lorsqu'il y a eu la submersion, elles étaient sur place. À un moment donné, il y avait une conjonction sur l'absence d'électricité pour faire démarrer les groupes électrogènes pour chasser l'eau et, en même temps, des inondations. Tout cela, avec le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de l'eau, doit être pris en compte. Je suppose

qu'EDF analyse des données techniques. À l'heure où je vous parle, ce sont des interrogations que je vous exprime.

Ceci dit, on a d'autres atouts en dehors du terrain, en dehors de l'existence d'une centrale et de l'habitude du risque. Tout d'abord, on a créé un cluster d'entreprises, assez exceptionnel, qui travaille sur la sécurisation de la centrale et des travaux en site sensible. Deuxièmement, on a créé un centre de formation unique en France sur les métiers du maintien en condition opérationnelle de ces...

Mme HAMMERER. - Campus connecté.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais ce n'est pas un problème de connexion du campus, il faut trouver les hommes et les femmes qui acceptent de rentrer. Vous êtes allée visiter la centrale, vous y entrez en scaphandrier. Je tiens à prendre - et le dire ici - ces précautions.

Troisièmement - ou quatrièmement - le programme que j'évoquais tout à l'heure sur la fusion, par confinement inertiel : à un moment donné, il y avait des recherches au CEA sur les centrales de troisième génération, sur le passage de la fission à la fusion, de telle sorte que la production d'énergie sur le nucléaire ne produise pas de déchets. Je ne suis pas assez informé aujourd'hui de la définition d'un EPR. Je prendrai mes responsabilités bien sûr dans ce domaine parce que je pense, comme le font les Allemands, que l'on ne peut pas passer à côté du nucléaire par rapport au réchauffement climatique en matière d'énergies décarbonées.

Mme HAMMERER. - Très bien. Puis-je reprendre la parole, Monsieur le Président ? Un EPR, c'est 15 ans. Le projet ITER dont vous parlez, aujourd'hui - j'étais à Cadarache il y a peu de temps - c'est de la fusion, de l'hydrogène. C'est contrôler cet atome pour qu'il ne donne pas de radioactivité. C'est l'avenir. ITER, c'est demain. ITER, c'est dans 40 ans, dans 50 ans. Néanmoins, pour cette transition, nous avons besoin des énergies renouvelables, du mix énergétique, mais on a besoin aussi du nucléaire. Je ne sais pas comment la centrale du Blayais va évoluer dans 10 ans.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez raison.

Mme HAMMERER. - Je comprends que vous soyez prudent, c'est normal, il n'y a pas de souci à ce sujet. Là, le contexte politique, la vision politique, est favorable et je crois que nous avons toutes nos chances et nous avons toutes les faisabilités. Néanmoins, la technicité du site appartient à EDF et il est vrai que le pilote de tout cela, c'est le Président de Région. S'il peut porter cette implantation, nous aurons des chances, au moins, d'être candidats et de voir la faisabilité du projet.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prendrai tous les contacts nécessaires, mais vous me prêtez beaucoup de pouvoir - je vous en remercie, d'ailleurs, j'en rêve.

Mme HAMMERER. - Je vous rappelle que Xavier BERTRAND a eu ce poids. Aujourd'hui, il aura un EPR chez lui.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est évident qu'en Hauts-de-France il y aura au moins un EPR, bien évidemment.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette convention avec EDF s'inscrit plus que jamais dans l'actualité marquée par la crise énergétique en cours et qui n'en est probablement qu'à ses débuts. On y retrouve vos poncifs habituels sur la nécessité de décarboner les transports ainsi que votre volonté d'imposer partout la transition écologique. Les idéologues verts ont beau ne plus faire partie de l'exécutif, les fantômes de leurs idées néfastes continuent d'impressionner l'ensemble de votre politique.

Ainsi, l'un des axes forts de cette convention est le développement massif des énergies intermittentes, dites renouvelables, une véritable obsession de la majorité socialiste telle une marotte. Pourtant, doit-on vous rappeler que le groupe EDF produit aussi une énergie à la fois propre, décarbonée, rentable et non intermittente, le nucléaire. C'est cette énergie qu'il nous faudrait d'urgence relancer. C'est cette filière qu'il nous faudrait d'urgence relancer au lieu de lui chercher sans cesse des alternatives très contestables qui ne tiennent nullement leurs promesses.

N'en déplaise aux Verts, imaginez dans quel état serait actuellement notre pays, sur le plan énergétique, si nous n'avions pas le nucléaire. Nous pourrions être contraints de ressortir des bougies pour nous éclairer durant l'hiver et des peaux de bête pour nous réchauffer. Tout le monde ne peut pas s'offrir des cols roulés en cachemire, n'est-ce pas mais pour des raisons idéologiques navrantes, vous misez uniquement sur les énergies renouvelables et même les plus néfastes d'entre elles puisqu'il nous est proposé de développer davantage le photovoltaïque et l'éolien. Ainsi est-il question, dans cette convention - je cite - « de renforcer les actions d'information et de sensibilisation pour créer les conditions d'une meilleure appropriation de l'éolien et du photovoltaïque sur le territoire ». Voilà qui ressemble fort à une politique de rééducation des esprits à destination des opposants.

Il s'agit aussi, je cite, « d'engager vers les entreprises régionales une démarche d'information sur les besoins relatifs aux futurs projets d'éoliennes terrestres ou en mer ».

Enfin, les masques de la duplicité tombent.

Fini ! Il en est fini de votre double discours visant à ménager une opinion publique hostile. Vous assumez votre volonté de développer l'éolien en Nouvelle-Aquitaine alors que les filiales d'EDF sont malheureusement déjà trop présentes dans ce domaine, cette convention va donc aggraver la situation en encourageant EDF à développer de nouveaux projets de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques. Une catastrophe pour nos beaux territoires de Nouvelle-Aquitaine et cela bien opportunément au moment où le Gouvernement présente un projet de loi scandaleux visant à accélérer la production d'énergies renouvelables contre l'avis des populations concernées en supprimant toutes les procédures de contrôle existantes. Un Gouvernement de despotes en culottes de démocrates

M. LE PRÉSIDENT. - Vous arrivez à lire cela sans rigoler ?

Mme JOUBERT. - Je parviens à rire intérieurement heureusement encore.

Ajoutons à cela une circulaire récente du Gouvernement pour demander aux Préfets d'accélérer leur déploiement. L'affaire se veut d'être dans le sac et bien ficelé. Ainsi, vous vous faites les complices de ce saccage des terres et des littoraux français - et là, c'est beaucoup moins drôle -, saccage organisé par la Macronie et guidé avant tout par la cupidité des promoteurs et la corruption organisée. En Dordogne, où je suis élue, comme ailleurs, de funestes cartes zones jugées propices à leur développement nous annoncent déjà la future venue de ces monstres d'acier.

Je me permets d'apporter ici une information qui vous semblera n'être qu'un détail

M. LE PRÉSIDENT. - Cela vaut le coup, quand même... Je ne sais pas qui vous a préparé ce texte - peut-être est-ce vous ?

Mme JOUBERT. - J'ai une certaine inspiration.

Mme DIAZ. - Est-ce que vous insinuez qu'elle n'est pas capable d'écrire son texte toute seule ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas. Ce qui m'interpelle, c'est de savoir si l'on peut gagner des voix avec cela. C'est de la démagogie totale.

Mme JOUBERT. - Oui, Monsieur le Président.

Mme DIAZ. - Oui, Monsieur le Président, 13 millions.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela marche Edwige DIAZ.

Essayez de finir, Madame, sans rire.

Mme JOUBERT. - Oui, je vais y arriver, ne vous inquiétez pas.

Je me permets d'apporter ici l'information qui vous semblera n'être qu'un détail. En Dordogne, il n'y a pas de vent, hormis un vent mauvais et bien réel, celui qui souffle des manipulateurs et leurs complices sans scrupules.

Oui, voilà, je brasse de l'air.

M. LE PRÉSIDENT. - Avez-vous terminé ?

Mme JOUBERT. - Non.

M. LE PRÉSIDENT. - Essayez de terminer.

Mme JOUBERT. - Face à cette tromperie généralisée, vous pouvez compter sur nous pour à la fois dénoncer sans relâche ce scandale, mais aussi pour proposer des alternatives. En effet, nous soutenons une transition énergétique pertinente qui passerait à la fois par l'hydraulique, le développement massif de la géothermie ainsi que de la filière hydrogène, une transition énergétique qui préserverait la beauté de nos campagnes, une transition énergétique qui pourrait, à terme, être rentable, sans subventions publiques et donc une transition énergétique qui serait comprise et approuvée par la population, bref, tout l'inverse de votre vision autoritaire et dogmatique.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre cette délibération.

Et je vais ajouter quelques mots. Je vais m'adresser à Madame HAMMERER. Madame, en toute cohérence, demain, vous voterez la motion de Madame Edwige DIAZ, oui.

Mme HAMMERER. - La nuit porte conseil.

Mme JOUBERT. - Je pense que vous y serez un peu obligée.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce que vous savez, Madame JOUBERT, combien d'éoliennes et de fermes photovoltaïques il faut pour produire, avec de l'eau, de l'hydrogène ? Est-ce que vous savez combien il faut d'énergie pour produire de l'hydrogène ? Quelle quantité d'éoliennes et de fermes photovoltaïques ? Cela, vous l'avez oublié !

Je vais mettre aux voix après cet instant...

Françoise, je suppose que vous allez voter... Je ne sais pas.

Mme COUTANT. - Je vais être très rapide. On ne va pas faire un débat sur la transition énergétique maintenant - je pense que tout le monde en a un peu marre -, mais il y aurait fort à dire sur le propos que l'on vient d'entendre, le nucléaire ne nous sauvera pas des pénuries d'énergie. L'électricité, en France, c'est 25 % de la consommation totale d'énergie. Il me

semble donc que le nucléaire permet de produire de l'électricité. On ne sera donc pas sorti de ce problème uniquement avec le nucléaire.

Je voulais dire que cette convention saison 2 est un peu différente de la saison 1, notamment en introduisant la notion de production nucléaire et de développement du nucléaire sur notre territoire. Je rappelle quand même que la question de l'énergie nucléaire n'est pas de compétence régionale, mais plutôt nationale. Ainsi, théoriquement, on n'a pas grand-chose à faire là-dedans. Un certain nombre d'arguments ont déjà été donnés, notamment par le Président sur les inquiétudes que l'on peut avoir et les points de vigilance que l'on pouvait avoir au sujet de l'énergie nucléaire. Au sujet de l'eau, pensons aussi à l'eau qui est, aujourd'hui, indispensable pour le refroidissement de nos centrales. Veut-on continuer à aller vers cela ?

Sur la question de la production, il y a également un paragraphe sur le photovoltaïque flottant où quelques points de vigilance sont à mettre en avant. Par ailleurs, on parle d'hydrogène, mais absolument pas d'hydrogène vert. Est-ce que le propos aurait changé ?

Le volet formation est plus conséquent que sur la première convention. Tant mieux si l'on parle de nucléaire, autant que les agents qui travaillent dans les centrales soient formés, il n'y a pas de problème là-dessus. On évoque le grand carénage des centrales de Civaux et du Blayais. Est-ce vraiment l'avenir pour notre Région ? La priorité, si l'on se fixe sur le premier chiffre que j'ai donné, ces 25 % de l'énergie consommée qui viendrait de l'électricité, est-ce vraiment la priorité ? Je ne pense pas, nous ne le pensons pas. On parle de sobriété - et le mot est à la mode en ce moment -, que l'on ait des spécialistes du nucléaire pour entretenir les centrales actuelles, les sécuriser. Et aborder, enfin, la question du démantèlement puisque l'on a eu, précédemment, un propos sur l'impossibilité potentielle de démanteler les parcs éoliens, ce qui est faux, on ne démantèle aujourd'hui les parcs éoliens, on démantèle les panneaux photovoltaïques, on recycle beaucoup. En revanche, les centrales nucléaires, on ne sait toujours pas faire.

Par rapport à tous ces éléments-là et un certain nombre d'inquiétudes que nous pouvons avoir, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Françoise, tout d'abord - je viens de vérifier - on ne parle du nucléaire que pour citer ce qu'il produit en termes énergétiques. On ne va pas l'occulter. Pour l'instant, j'ai répondu à Véronique HAMMERER, mais l'on n'a pas mis quoi que ce soit dans la convention. Peut-être avons-nous eu tort, mais il faut que je me rapproche d'EDF et le Ministère pour voir ce qu'il en est.

Ensuite, oui, notamment dans le chauffage des maisons, l'utilisation de l'électricité n'est qu'à 25 %. Mais demain, si l'on veut sortir des énergies fossiles, que fait-on ? À part l'électricité, pour laquelle il faudra choisir une énergie décarbonée, comment va-t-on s'en sortir s'il n'y a pas d'électricité ?

Mme COUTANT. - Il y a la géothermie.

M. LE PRÉSIDENT. - On se lance dans la géothermie. On s'y lance.

Mme COUTANT. - La géothermie, c'est de la chaleur, pas de l'électricité.

M. LE PRÉSIDENT. - À ce moment-là, il faut dire qu'on lance un grand programme. C'est ce que Pierre Mendès-France disait en 1974, un grand programme hydroélectrique. Chaque fois que l'on veut faire un barrage, c'est la croix et la bannière, tout le monde est contre. Il va bien falloir que l'on résolve cette quadrature du cercle.

Je mets aux voix ce rapport.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, juste une explication de vote. Nous voterons cette délibération, mais je dois toutefois confirmer ce que notre collègue a dit. Les Maires de la Gironde ont bien reçu, de la Préfecture de la Gironde, des cartes où plus d'un tiers des communes de la Gironde peuvent accueillir potentiellement des éoliennes et notamment une commune que tout le monde connaît, c'est Lège-Cap-Ferret. Tout le long de la presqu'île de Lège-Cap-Ferret, des éoliennes peuvent être accueillies. C'est un danger. On a juste un avis à donner, les Maires ont un avis à donner. La Préfecture le suivra ou ne le suivra pas. C'est arrivé chez tous les Maires de Gironde il y a quelques jours. Nous y travaillons. Toutefois, vu la convention avec EDF, nous la voterons, mais avec ce point de vigilance de l'implantation de ces éoliennes. Attention aux sites touristiques, aux sites d'attractivité.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christophe.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 10

Vote sur « Convention de partenariat entre EDF et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains (1)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

*Pour information : Abstention signalée au Président de Madame Hélène
ESTRADE - Les Républicains (1)*

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci de vous installer. Henri, je te laisse la parole sur la convention de partenariat avec l'Office national des forêts.

M. SABAROT. - Merci, Madame la Vice-présidente. L'importance de ce dossier mérite bien que je fasse l'ouverture.

Le sujet forestier a fait l'objet de beaucoup de remarques et d'interventions hier toute la journée. Cette convention n'a rien de spécifique sur son fond. Ce sont des choses que nous avons évoquées. C'est la deuxième convention que nous signons avec l'ONF au sujet de la forêt. Pourquoi avec l'ONF ? L'ONF, gestionnaire de forêts privées, qu'elles soient de l'État ou de collectivités, est un acteur incontournable de par ses compétences en matière forestière. Nous souhaitons donc mettre à profit ces compétences dans le sens qui a été évoqué hier et que je vais rappeler.

Tout d'abord, cette convention ne reprend pas, comme la dernière, spécifiquement le sujet des forêts littorales qui en font partie bien évidemment, mais l'on n'a pas fait de zoom spécifique sachant que les forêts littorales sont bien traitées dans le cadre de l'Observatoire de la côte aquitaine et aussi du GIP littoral.

C'est une convention d'objectifs, de travail, qui méritera d'être enrichie au fur et à mesure des restitutions qui pourront être faites. Pourquoi la réactualiser en dehors des événements climatiques que sont l'adaptation au changement climatique, les grands incendies de l'été 2022 ? Il fallait l'adapter à Néo Terra. C'est donc ce qui a été fait.

Elle se décline en quatre axes. Le premier est la gestion des risques naturels. Qu'est-ce que c'est ? C'est l'incendie qui a été le plus d'actualité, mais c'est aussi la grêle dont ont souffert beaucoup de sylviculteurs et de forestiers de Dordogne lors de l'épisode du mois de juin. Cela peut aussi être des tempêtes que nous avons connues en 1999 et 2009 - je parle de Martin et de Klaus. Les risques naturels sont aussi tous les aspects de traitement des insectes xylophages dont la cohorte est nombreuse et est amplifiée par la mondialisation et le nombre des échanges.

Pour lutter contre ces risques naturels, il faut réfléchir au positionnement et au reboisement actuellement de la forêt touchée - tout en sachant pertinemment que la nature de nos sols, leur acidité - du pin maritime comme essence prioritaire. Cela n'empêche pas, bien

sûr, de mener des expériences en partenariat avec l'ONF, avec l'INRAE - on peut se féliciter du pôle scientifique à Bordeaux sur ce sujet - et aussi avec toute l'interprofession largement engagée sur ces sujets.

Quelques exemples, ce sont les bocages forestiers. Qu'est-ce qu'un bocage forestier ? Le Président en a parlé hier en citant la bande antimégots. Faire des parcelles un peu moins importantes, retravailler sur ce que l'on a appelé les pare-feux - un réflexe qui a été un peu oublié - et utiliser des essences moins sensibles aux risques incendies - je veux parler du chêne-liège, mais aussi toute une cohorte de feuillus qui ont de l'importance pour abriter certains prédateurs naturels des insectes qui peuvent attaquer la forêt.

Ensuite, un travail sur les différents plans, ce sera dans les fonctionnalités écologiques, le pin maritime étant presque à la limite nord, de son implantation sur notre continent - nous avons du pin maritime au Maroc, en Corse, en Espagne. Nous travaillons donc avec l'ONF sur des parcelles avec des échantillons de plants de peuplement pour voir ce qui résiste le mieux, les plus adaptés au changement climatique et au réchauffement climatique. C'est le soutien et la réflexion sur la gestion des risques naturels.

On parle aussi de soutien à la filière bois. Il ne faut pas oublier, dans tout ce qui touche la forêt, que la filière bois représente 60 000 emplois et 10 milliards de chiffre d'affaires par an en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont souvent des emplois non délocalisables, qui ont lieu sur nos territoires, et qui sous-tendent une industrie particulièrement performante dans notre Région. Quand on parle de la filière bois, cela démarre par l'exploitation forestière avant de parler de plantation. Un de problèmes que nous avons à gérer actuellement - comme dans beaucoup d'autres filières - c'est la difficulté à trouver de la main-d'œuvre. Nous avons fait un forum des métiers il y a trois semaines, à Morcenx-la-Nouvelle dans les Landes qui a été couronnée de succès. Nous avons emmené des élèves de collèges landais, girondins, du Lot-et-Garonne, pour bien leur montrer que, pour le métier de bûcheron, l'exploitation de la filière bois, le temps de la hache et du passe-partout est bien terminé. C'est une filière d'excellence.

Il y a aussi la première transformation, le sciage implanté dans nos territoires, tous les produits finis - panneaux, construction bois... La Nouvelle-Aquitaine est moteur en la matière avec un travail avec les architectes sur la construction de maisons, d'immeubles de grande hauteur. Ce sont des débouchés d'avenir, notamment la chimie verte avec une belle expérience dans les Landes et sans oublier toute la filière papier, papeterie. Nous partageons tous l'abandon des matières plastiques pour faire des emballages, c'est-à-dire le carton, le papier ; cela représente une bonne alternative.

Avant, il faut planter. En effet, un pin - comme tout arbre - une fois-là, il faut l'exploiter intelligemment. Cela fait partie des emplois que l'on peut retrouver avec toute la menée à terme. En effet, une fois que l'on a planté des arbres, il faut débroussailler, sélectionner, éclaircir. On retrouve donc bien les 60 000 emplois de cette filière.

Le soutien que nous y apportons est en partenariat avec des interprofessions parfaitement structurées, que ce soit dans le massif de l'ex-Aquitaine, mais aussi en Limousin, avec d'autres essences. Je salue les efforts faits par cette Région, en particulier sur le Douglas et d'autres espèces que l'on retrouve ici.

Enfin, le troisième axe, le renforcement des fonctions sociales de la forêt et le dialogue de la filière avec la société. Il est clair que, quelquefois, la forêt est victime de méconnaissance de la part de la société. Certains disent que c'est presque un crime lorsque l'on coupe un arbre. Non, un arbre a une durée de vie et il a une durée d'exploitation. Il faut donc bien expliquer au grand public, à la société - il ne faut surtout pas lutter contre elle - que la France n'a jamais eu autant de surfaces forestières qu'actuellement. C'est vrai aussi dans notre Région dans le dialogue avec la société.

Par ailleurs, parmi les effets que l'on peut ajouter à la forêt, il y a le tourisme qui représente une part très importante dans notre PIB. Nous venons en vacances en Nouvelle-Aquitaine, mais nous venons partout dans la forêt landaise. Quand on en parle de la forêt à Paris, qu'elle soit girondine, du Lot-et-Garonne ou dans les Landes, c'est la même forêt et cela sous-tend aussi une belle activité touristique, que ce soit dans le Limousin ou un peu moins en Poitou-Charentes.

La forêt fait aussi partie de l'ADN. C'est la Saint-Luc aujourd'hui - on ne va pas refaire le récital d'hier au sujet de l'activité cynégétique -, mais dans la forêt, il y a des palombes et du grand gibier qu'il faut réguler. Tout cela fait partie de la vie locale, fait partie d'une certaine culture que nous avons en Nouvelle-Aquitaine - ce n'est pas de la chasse dans des enclos solognots ni avec des chaussettes à pompons -, c'est un loisir très populaire, bien ancré sur notre territoire.

Enfin, la préservation des fonctionnalités écologiques des écosystèmes forestiers. Le nom de cet axe est un peu long. Quelle est cette préservation en particulier ? Cela a aussi été évoqué, c'est le travail sur la gestion hydraulique dans les nappes superficielles. Il y a une vingtaine d'années, c'était l'apologie du godet trapézoïdal, du recalibrage des fossés. On entend parler maintenant de remembrement - c'est peut-être à manier avec beaucoup d'intelligence et de souplesse -, mais il faut que l'on retienne un peu plus d'eau dans les nappes superficielles. En effet, quand on voit l'adaptation au changement climatique qui nous attend,

avec les sécheresses annoncées - je ne vais pas citer à nouveau les prévisions du GIEC ou d'Acclima Terra - c'est un sujet dont on doit s'emparer pour travailler. Protéger les vieilles forêts. Vieille forêt ne veut pas dire grand-chose en tant que tel quand on regarde le terme, mais c'est dans les vieilles forêts que l'on va quelquefois trouver de bonnes stratégies de lutte contre tout cela.

Voilà ce qu'est cette convention. Pourquoi une implantation sur tout le territoire ? Même si notre forêt est essentiellement privée dans notre Région Nouvelle-Aquitaine - à plus de 90 % - nous ne pouvons pas nous passer de l'expertise croisée de l'ONF avec beaucoup d'autres Régions. Cela sera mené en partenariat avec les Élus. Dans le cadre du GIA, nous avons prévu une rencontre, début novembre, avec ceux qui seront intéressés pour voir de quelle façon on parle de forêt, en levant certaines contre-vérités, en levant certains tabous et en disant la vérité, car la fonction économique est mise en premier et elle doit arriver à se décliner dans le cadre de ce changement climatique.

Ainsi, partenariat avec l'INRAE, avec les interprofessions, même avec les intervenants privés - on m'a interpellé en GIA en me disant « Alliance est partenaire sur les projets ». Oui, Alliance est partenaire sur le projet *Bocages forestiers* parce que les industriels ont bien compris que le devenir de la filière ne pouvait passer que par une adaptation au changement climatique et une déclinaison dans Néo Terra.

Pardon d'avoir été un peu long dans mon exposé sur cette convention, mais de par l'importance de ce sujet en Nouvelle-Aquitaine et puis pour combattre certaines idées préconçues et certaines contre-vérités, il me semblait qu'un exposé complet était nécessaire. Je ne parlerai pas des incendies, car les incendies, je le répète, ne sont pas de la compétence de la Région, elles sont de la compétence des Départements, des SDIS, même si la Région s'est beaucoup investie - on le verra dans une motion, sur de nouveaux systèmes d'attaque, on parle de nouveaux bombardiers d'eau, d'une base en Nouvelle-Aquitaine que je soutiens bien évidemment, mais cela est un tout autre dossier que l'on pourra, peut-être, évoquer dans d'autres circonstances et cela ne rejoint pas la convention avec l'ONF.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Henri.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vais rappeler des règles très simples que je vais faire respecter ce matin, si vous en êtes d'accord, délai de quatre minutes. Je couperai le micro puisque cela a été travaillé avec le Règlement d'intervention, nous l'avons tous voté unanimement. Il n'y aura donc pas d'exception, un peu plus ou un peu moins. Monsieur DUPRAT, commencez.

M. BAUDE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais tenter d'être beaucoup plus bref que le prédécesseur - il avait beaucoup de choses à dire et comme c'est un passionné, il y met tout son cœur. Cependant, tout ce qui vient du cœur peut parfois être excessif.

Je vais utiliser cette délibération pour évoquer deux sujets. Le premier pour dire tout le bien que je pense de l'ONF. Depuis quelques mois, quelques années, il est de bon ton de taper sur l'ONF. Un certain nombre de collectivités ne travaillent plus avec elle alors que d'autres travaillent avec depuis bien longtemps. On s'est aperçu, ces derniers mois et ces dernières semaines, combien l'ONF était précieux dans sa connaissance de la forêt pour aider les pompiers à lutter contre les feux de forêt. On s'aperçoit maintenant que l'ONF va être encore plus précieux pour nous aider à reconstituer cette forêt, car ils ont une expérience et surtout parce que c'est un organisme d'État qui a non seulement l'expérience nationale, mais qui a aussi - on a tendance à l'oublier - quelques expériences internationales. Quand on voit que le changement climatique va peut-être nous obliger à avoir des essences un peu différentes, je pense que c'est intéressant. Il est donc bien que la Région ait pu reconventionner avec l'ONF.

Cependant, je vais aussi utiliser mes quatre minutes pour évoquer cette forêt des Landes de Gascogne. Il s'est passé ce qu'il s'est passé cet été - vous le savez, cela a été évoqué par certains hier -, je voudrais aussi, à mon tour, rendre hommage aux pompiers parce qu'ils ont été d'une rare efficacité. Depuis quelques semaines, il est aussi de bon ton de leur taper dessus avec des propos excessifs.

Rappelons quand même ce qui s'est passé, 4 400 maisons ont été évacuées, et puis simplement - c'est peut-être simplement - une vingtaine ont été brûlées, des dizaines de milliers de gens ont été évacués avec la collaboration des communes et des habitants, mais surtout - et c'est important - il y a eu 614 départs de feu en Gironde cet été, 614 départs de feu dont 609 n'ont pas dépassé un ou deux hectares. Évidemment, il y a les cinq mégafeux qui sont là, et ceux-là doivent nous interroger sur ce qui se passe. Ceux qui connaissent un peu le monde de la forêt et des pompiers avaient entendu depuis des dizaines d'années que le jour où il y aurait deux feux simultanés, ce serait problématique. Cela y est, on a payé pour voir.

Cela veut dire qu'il faut nous mobiliser, y compris le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, pour que l'on puisse accueillir des Canadiens en permanence sur notre sol. Quand on a été tous unis pour créer le fameux Pélicandrome qui sert à alimenter aujourd'hui les avions dash, il faut absolument que la mobilisation soit la même sur notre territoire pour

accueillir ces avions. On a tout pour les accueillir, une base - l'aéroport de Bordeaux-Mérignac -, la maintenance de ces avions - il y a des entreprises à quelques dizaines de mètres pour les entretenir - vous avez bien vu que le feu monte ; la Charente, la Charente-Maritime, la Bretagne et peut-être d'autres dans les années qui viennent, auront besoin - et la technique, c'est là que j'en viens. Quel est l'intérêt d'avoir des avions ? Ce n'est pas pour le plaisir, mais la technique qui est employée sur le feu naissant a montré que sur les 614 départs de feu, 609 ont pu être arrêtés à temps. Cela veut dire que les Canadiens doivent être là en permanence, du 1^{er} mars au 30 septembre puisqu'il y a un risque.

Comment reconstituer cette forêt ? Ce n'est pas facile. Je ne suis pas un sachant, mais je le suis, indirectement, en tant que maire, propriétaire foncier, puisque la commune dont je suis maire est propriétaire de forêts. Je l'ai dit hier, étant Landais, arrière-petit-fils de résigné municipal, je peux vous dire que je connais cette forêt, et bien ne tuons pas le pin maritime, ne le jugeons pas avant d'avoir trouvé d'autres solutions. En effet, ce fameux pin maritime a cette faculté de pouvoir passer six mois les pieds dans l'eau, six mois les pieds au sec. Peu d'arbres ont cette qualité. On a essayé avec d'autres arbres, l'eucalyptus.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - Madame la Présidente...

Mme LA PRÉSIDENTE. - J'avais prévenu.

M. DUPRAT. - Madame la Présidente...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, ce n'est pas possible.

M. DUPRAT. - Soit on traite hier tous les gens de la même manière...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Hier, c'était hier. Avant de commencer, j'ai demandé...

M. DUPRAT. - Non, on ne change pas un règlement en milieu de séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je n'ai pas changé de règlement, je l'applique, simplement, Monsieur DUPRAT. J'ai eu la gentillesse et le respect de vous prévenir en amont. Vous avez même acquiescé de la tête, je vous ai prévenu, quatre minutes 08, je vous remercie de votre intervention et je laisse la parole à Madame MOTOMAN.

M. DUPRAT. - Je souhaite que ceux qui présentent les délibérations soient à quatre minutes également. Si ceux qui présentent les délibérations...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, il n'y a pas de règles sur la présentation des délibérations. Je demanderai aussi à mes collègues de faire de courtes présentations, mais là, ce n'est pas possible. J'ai redonné les règles. Madame MOTOMAN, je vous écoute.

M. DUPRAT. - Cela a dérapé hier, on est puni aujourd'hui. C'est un système de punitions.

M. FLORIAN. - Je demande une suspension de séance. Comme ça, on prendra trois minutes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Suspension de séance pour trois minutes. J'espère que vous serez là encore jusqu'à 18 ou 19 heures ce soir.

En revanche, je demande aux autres élus de rester à leur place, parce que dans trois minutes, cela repartira, s'il vous plaît.

(Suspension de séance)

Mme LA PRÉSIDENTE. - Si Madame MOTOMAN veut bien prendre sa place pour intervenir, merci. Mes chers, collègues, on reprend la séance, merci.

On vous écoute, Madame MOTOMAN.

Mme MOTOMAN. - J'aimerais avoir, si c'était possible, un peu plus d'écoute. Je resterai dans les quatre minutes. Est-ce que vous pouvez reprendre à zéro, s'il vous plaît ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - Madame MOTOMAN, c'est à moi de faire la police. Excusez-moi, je vous ai donné la parole, c'est parti.

Mme MOTOMAN. - Merci, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Cette convention me donne l'occasion, à moi aussi, de saluer le travail des agents de l'Office national des forêts, cet organisme public au savoir-faire irremplaçable est énormément malmené ces dernières années comme vous le savez tous.

Ces agents sont en première ligne des dérèglements climatiques et de ses impacts sur les arbres et sur nos espaces publics. Ils doivent assurer des missions de plus en plus complexes avec de moins en moins de moyens, donc de moins en moins d'effectifs. C'est regrettable, voire révoltant, dans le contexte actuel.

Il est donc essentiel de prolonger le partenariat de l'ONF et la Région et de réaffirmer la coopération entre décisions politiques, travaux scientifiques et présence sur le terrain de professionnels autour de ce sujet primordial, l'adaptation des forêts au dérèglement climatique. L'importance stratégique des forêts pour capter le carbone, protéger la biodiversité, atténuer les risques climatiques et préserver l'économie forestière justifie particulièrement ce travail collectif afin d'améliorer les connaissances et les transferts d'expérience entre les différents

acteurs des forêts. Même si ce point a été précisé en commission comme étant lié à des conseils sur l'adaptation et la mixité des peuplements, l'axe prioritaire 2 *Soutenir une filière forêts bois durable*, qui est majoritairement lié aux forêts privées - dont 89 % de forêts privées en Nouvelle-Aquitaine - il ne nous semble donc pas pertinent de le mettre en deuxième priorité des missions de l'ONF.

En effet, pour nous, l'urgence centrale est dans l'axe 4 *Promouvoir et préserver les fonctionnalités écologiques des écosystèmes forestiers*. C'est par la préservation et la restauration de ces écosystèmes que nous aurons une chance de réduire la chute de la biodiversité, les risques naturels et les crises économiques.

Lors des trois dernières années, j'ai eu la chance de suivre les travaux de recherche en Coopération européenne, cofinancés par la Région et portés par l'ONF, avec l'étude Formix dont parlait tout à l'heure Henri, forêt expérimentale et mélange d'essences. Les premiers enseignements arrivent seulement à être révélés.

En considérant les délais entre besoins de recherche identifiés, début des recherches, résultats et préconisations, il serait justifié de mener en parallèle des études complémentaires en mutualisant les données et les réflexions. Grâce à ce partenariat, un programme de recherche porté par l'ONF sur la biodiversité des sols forestiers, leurs capacités à stocker le carbone et le taux de reprise des peuplements selon différentes pratiques sylvicoles pourrait être cofinancé par la Région.

Les contraintes budgétaires sont souvent avancées pour limiter les projets de recherche tandis que les connaissances sur la biodiversité forestière et les interconnexions à préserver ne sont pas à la hauteur de l'importance de cet écosystème pour l'adaptation du dérèglement climatique.

L'avenir des forêts de Nouvelle-Aquitaine mérite, pour nous, de savoir concilier une politique de conservation de la biodiversité, une politique climatique et une politique de production de bois, dans une seule politique forestière régionale visant une cohérence globale. Actuellement, cette politique est divisée en quatre Directions et vice-présidences. Ce choix de l'exécutif va à contre sens de la transversalité à accorder aux forêts pour leur résilience, en espérant que cela évoluera et que des moyens conséquents seront donnés pour cette politique. Nous voterons bien sûr pour cette convention en vous assurant de nos contributions et de l'attention portée sur les bilans transmis par le Comité de suivi.

Je voudrais finir en rappelant à Henri notre discussion d'hier. J'appelle, nous appelons, de nos vœux, une concertation collective et ouverte avec des assises régionales pour l'avenir

des forêts en Nouvelle-Aquitaine, qui puisse engager une nouvelle politique forestière sur des constats, des perspectives partagées et des actions coordonnées.

Je vous remercie de votre écoute et j'espère avoir la réponse d'Henri sur cette demande d'assises.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, si quelqu'un avait voulu que la forêt brûle cet été partout en France, il ne s'y serait pas pris autrement. Je ne reviendrai pas sur les multiples causalités, mais uniquement sur les causes inhérentes à cette délibération.

Depuis 20 ans, l'ONF subit des coupes rases budgétaires et a perdu 40 % de ses effectifs. La moitié des recrutements a recours à de l'emploi précaire, c'est-à-dire des contractuels. Pourtant, la surface des forêts publiques françaises n'a pas diminué durant cette même période. Ainsi, désorganisés, croulant sous le travail, servant dans un organisme démantelé, les agents de l'ONF ne peuvent plus assurer leurs missions de service public avec la même qualité qu'auparavant, notamment auprès des collectivités locales et plus particulièrement des communes.

L'austérité a finalement eu raison des 11 millions d'hectares de forêts publiques françaises. Au niveau régional, des parcelles calcinées, dont celles de Landiras, sont déjà la cible de plusieurs promoteurs de photovoltaïques se précipitant sur les cendres encore chaudes de la pinède, tels des vautours sur de la charogne. Le photovoltaïque ne doit pas se substituer au nécessaire reboisement des parcelles.

La Région Nouvelle-Aquitaine doit ainsi rester vigilante sur le maintien de la qualité des services rendus par l'ONF dont elle est partenaire et notamment en ce qui concerne les forêts communales. La Région doit également être en alerte quant aux tentatives d'accaparement des parcelles calcinées par des lobbies des énergies renouvelables. La préservation des territoires forestiers est plus que jamais un sujet d'actualité et de tous nous rassembler.

Nous espérons que le renouvellement de la convention avec l'ONF aura un effet bénéfique en ce sens. Le Groupe Rassemblement National votera favorablement cette délibération dont nous partageons les objectifs tout en souhaitant que la Région reste particulièrement attentive à la préservation des forêts de Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pour une fois, je suis d'accord. On s'en occupe. Je crois avoir dit hier que l'on était très attentifs - je n'aurai pas les mots que vous avez utilisés - à un reboisement intégral, mais un reboisement conçu d'une autre manière, notamment sur ce que l'on appelle les bancs de mégots ; vous connaissez mon militantisme sur le chêne-liège.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui ?

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est arrivée sur nos bureaux dans un contexte que nous connaissons tous, les feux de forêt ont ravagé notre Région cet été, plus particulièrement dans le Département des Landes et de la Gironde. Ces événements ont permis à toutes et tous de ne plus ignorer l'urgence climatique et ses conséquences. Cette année, exceptionnelle pour beaucoup d'entre nous, risque de devenir banale. En France, les risques des feux de forêt vont augmenter de 30 % en moyenne d'ici la moitié du siècle, fruits des émissions à effet de serre.

Les enjeux du changement et de l'urgence climatique transparaissent dans chacun des axes de cette convention et nous nous en réjouissons. C'est pourquoi nous voterons favorablement cette délibération.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur un point particulier. L'ONF, comme la majeure partie des services publics, souffre du manque de moyens humains, financiers et matériels. Ce partenariat avec la Région est essentiel, mais il va vite se heurter à des difficultés si l'État ne met pas en face les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'ONF. Cet établissement public, sous la tutelle de deux ministères, ne cesse de voir ses effectifs diminuer. Divisés par deux depuis 1985, il est encore prévu la suppression d'une centaine de postes d'ici 2025, sans compter que cet organisme public est aujourd'hui en voie de privatisation.

Pour finir, sur son plan de soutien à la filière bois, le Gouvernement ne prévoit aucune augmentation du budget de l'ONF. Toutes ces données ne peuvent que nous inquiéter. Face aux coupes budgétaires, nous nous devons de proposer un plan de gestion durable de la forêt en association avec tous les acteurs du territoire. Il faut mettre fin au modèle économique du *toujours plus* en veillant malgré tout à ce que les personnes qui vivent de la forêt puissent continuer à en vivre. Il est nécessaire de redonner aux professionnels de la forêt les moyens d'améliorer, de diversifier et de renouveler leurs peuplements forestiers afin de garantir une gestion durable de la forêt, fondé sur l'intérêt général des populations et des générations futures.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je ne sais pas si Henri SABAROT veut ajouter quelque chose.

M. SABAROT. - Non, j'ai déjà été long pour rassurer Laurence MOTOMAN sur le suivi de cette convention que nous ne manquerons pas de faire comme sur tous les sujets forestiers, que ce soit en GIA ou ailleurs.

Mme MOTOMAN. - Excusez-moi, sur ma dernière question au sujet des assises de la forêt, je n'ai pas eu de réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Des États généraux vont être lancés à la demande de Jean-Luc GLEYZE et du Président du Conseil Général des Landes. Nous y assisterons et nous continuons nos travaux que nous menons à bas bruit régulièrement avec les sylviculteurs et les différents groupements forestiers.

Mme MOTOMAN. - Si vous me le permettez, Monsieur le Président, ma question portait surtout par rapport au Conseil Régional, je ne sais pas si vous avez entendu mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Le Conseil Régional travaille avec les forestiers. Faut-il recréer une grande manifestation ? Je ne suis pas sûr. Je prends le point.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie. Si vous pouviez écouter mon intervention, peut-être pourriez-vous y répondre plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. - On peut passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 11

Vote sur « Convention de partenariat avec l'Office national des forêts »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

12 - FEUILLE DE ROUTE POUR L'ANIMATION DU VOLET DÉCHETS DU SRADDET

Mme CARUHEL. - Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer d'être brève dans mon intervention.

Je débute juste sur un rappel au sujet de la compétence Déchets que nous avons récupérée avec la loi Notre en 2015. Dans ce cadre, nous avons l'obligation de planifier et d'animer la gestion et la prévention des déchets sur l'ensemble de notre territoire. Je voulais également mettre en avant que, selon les objectifs qui ont été décidés en décembre 2019 lors de la validation de notre volet Déchets, il nous faut réduire de 15 % nos déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 et valoriser 60 % de la matière. Selon l'Observatoire de l'Agence régionale de l'évaluation environnement et climat - l'AREC - nous sommes loin du compte. Nous devons donc, nous, Collectivité, Région Nouvelle-Aquitaine, amplifier notre soutien auprès des acteurs de cette thématique pour aller toujours plus vers cette gestion et vers cette réduction des déchets d'où cette feuille de route, que nous vous présentons aujourd'hui, sur l'animation du volet Déchets.

Comme vous l'avez vu, plusieurs actions et dispositifs ont été mis en œuvre. Je précise tout d'abord que nous avons trois chargés de mission sur les territoires, qui sont au plus près des acteurs, répartis sur les ex-régions, Poitou-Charentes, ex-Limousin et ex-Aquitaine. Ils font le relai entre le service et les acteurs du territoire pour relayer les besoins ou les crispations que l'on peut rencontrer sur les territoires pour, ensuite, mieux accompagner les collectivités, les EPCI et les acteurs responsables des déchets. Ils sont essentiels et indispensables sur ces territoires. Pour rappel, ces chargés de mission, en poste depuis deux ans maintenant, viennent du domaine des EPCI. Ils ont tous été chargés de missions dans ces EPCI et connaissent au mieux cette thématique, d'où l'importance de ce relai sur les territoires. Je tenais à le préciser parce qu'il est important d'avoir une équipe bien structurée.

L'action que nous avons mise en œuvre cette année est le lancement d'un appel à projets voté en commission permanente en mai dernier. Cet appel à projets vient en soutien auprès des collectivités et des EPCI pour développer toutes les actions de prévention et de réduction des déchets et de valorisation de la matière. Nous vous présenterons, en commission permanente de novembre, les premières réponses à appel à projets. Ces réponses continueront toute l'année prochaine. En tout cas, le lancement de cet appel à projets, après la commission permanente, a été présenté lors de notre première conférence autour de la thématique Déchets qui s'est tenue en mai dernier à La Rochelle où quasiment l'ensemble

des EPCI et des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets étaient présents - c'est donc un peu plus d'une centaine de personnes qui étaient présentes lors de cette conférence de lancement. Au sujet de l'incidence financière, c'est un appel à projets à hauteur de 2,5 millions d'€ en investissements et 500 000 € en fonctionnement.

Autre action mise en œuvre - et qui nous paraissait essentielle - c'est de venir en soutien aux petites collectivités EPCI qui sont en manque d'ingénierie pour, justement, mettre en place ces actions. Il a donc été décidé de conventionner avec une dizaine d'EPCI mis en avant par le chargé de mission et pour lesquels un accompagnement, un soutien financier, leur permettra d'embaucher une personne pour réfléchir, engager la réflexion et engager les actions de prévention et de réduction des déchets. Nous allons déjà conventionner avec deux EPCI, les dossiers seront présentés à la commission permanente de novembre prochain.

La troisième action mise en œuvre est tout le travail lancé par les chargés de mission, les services et par nous-mêmes, les élus, en charge de la thématique, mon collègue Jérôme GUILLEM. C'est le travail d'échange de bonnes pratiques entre l'ensemble des collectivités, les EPCI - pour répondre au mieux sur le territoire, pour que les uns apportent aux autres et que l'on puisse avoir une équité sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine - et également réfléchir par bassin pour apporter des solutions locales et des solutions mutualisées. On voit sur, certains territoires, des regroupements d'EPCI pour être plus forts. On sait le coût que cela peut représenter sur l'investissement et le fonctionnement dans ces domaines. Nous nous engageons donc, en tout cas nous sommes présents, pour faciliter ces échanges et cette dynamique entre les uns et les autres sur l'ensemble des territoires à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous lancerons aussi un autre plan - et nous le présenterons en plénière de décembre - *Zéro pollution plastique* qui porte quatre objectifs. L'objectif principal est de réduire le plastique dans nos consommations, dans notre conception et dans notre production. Pour ce faire, quatre axes vont être définis dans ce Plan *Zéro pollution plastique* :

- Premier axe autour de la substitution du plastique dans la conception des produits,
- Réduire au maximum - en tout cas tendre vers zéro enfouissement - le plastique,
- Réduire les plastiques dans l'océan ; il y a beaucoup à faire,
- Travailler autour de la communication et de la sensibilisation sur cette thématique.

Ce plan *Zéro pollution plastique*, lancé par le service Environnement et plus précisément le service Économie circulaire déchets, est bien sûr porté par les différents services de la Région Nouvelle-Aquitaine puisqu'il intervient dans les différentes politiques publiques de notre Collectivité.

Le dernier volet de notre feuille de route Animation volet déchets - on en a parlé en tout début de plénière - est sur la mobilisation des citoyens sur cette thématique. En effet, il est clair que la réduction des déchets est l'affaire de tous. Tout le monde doit s'embarquer dans ce projet et toujours mieux faire. Il a donc été décidé de mobiliser des panels de citoyens sur trois ou quatre territoires pour faire émerger des propositions et, de ces propositions, alimenter nos actions sur les différents territoires. Là, nous sommes en train de travailler à la structuration de ces panels en lien avec les EPCI pour que cela soit porté sur trois ou quatre territoires de notre Région Nouvelle-Aquitaine. On devrait le mettre en œuvre sur le premier trimestre 2023.

Voilà les différentes actions portées dans cette feuille de route. Je précise, en conclusion, que cette feuille de route se complète avec l'ensemble des appels à projets comme celui sur le bio déchets - Tri Bio -, sur les soutiens que l'on peut apporter aux entreprises, aux associations autour de tout ce qui touche à l'écoconception, écologie industrielle territoriale, c'est-à-dire faire, sur un territoire, que les acteurs travaillent autour des déchets, le déchet de l'un étant la richesse de l'autre. Cela vient donc compléter nos actions déjà existantes dans nos politiques publiques et portées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme COLLARD. - Monsieur le Président, chers collègues, bien entendu, réduire les déchets, surtout les valoriser, sont des objectifs que nous partageons tous. Cependant, force est de constater que les résultats en Nouvelle-Aquitaine sont jusqu'ici très loin d'être à la hauteur des attentes, fixés notamment par la loi Transition énergétique de 2015 - cela a été rappelé dans l'introduction. Par exemple, alors qu'elle fixe une réduction de 10 % des déchets ménagers entre 2010 et 2020, ils ont augmenté environ de 2 %. Idem pour les déchets du BTP qui ont augmenté de 20 % en cinq ans alors que l'objectif est de les réduire de 5 % d'ici 2025 par rapport à leur niveau de 2015. Je pourrai également citer le stockage des déchets dangereux qui n'a diminué de 7 % d'une décennie au lieu de 30 % prévus.

Il est bien évident que si nous sommes aussi éloignés des objectifs intermédiaires, ceux annoncés à horizon 2030 et que vous réitérez dans cette délibération relèvent un peu de l'illusion. La question est de savoir pourquoi.

Dans un rapport thématique de septembre 2022, la Cour des Comptes estime que le Plan national de gestion et les Plans régionaux qui en découlent n'ont - je cite - « aucune réalité opérationnelle ». Traduction - et c'est le sentiment qui est partagé par beaucoup d'élus locaux - vous prenez de grandes orientations, très générales, vous édictez les objectifs très complexes, vous imposez des contraintes réglementaires et financières et, avec l'État, vous demandez aux élus locaux de se débrouiller avec cela.

Je vous donnerai deux exemples sur ces reproches répétés des élus locaux. Le premier concerne la hausse continue de la TGAP, son explosion allant jusqu'à + 400 % d'ici 2025. Chaque année, l'État impose un coût du tonnage toujours plus important pour forcer à la réduction de la production des déchets, mais, dans le même temps, il refuse d'allouer des moyens suffisants pour atteindre cet objectif alors que la fiscalité ne peut pas être éternellement le seul levier.

Un second exemple avec la modernisation du traitement des déchets qui représente 40 % des dépenses de ce service et qui est appelé à se poursuivre et s'accélérer. Sur ce point, la Région ne peut pas se contenter de fixer des objectifs, elle doit assumer pleinement son rôle de financeur afin de garantir leur atteinte. C'est d'ailleurs une des nombreuses remarques faites par la Cour des Comptes dans ce rapport. En fait, le problème de fond, quand on impose une réforme à marche forcée du service public des déchets, sans l'accompagner financièrement, c'est que ceux qui doivent la mettre en œuvre au niveau local répercutent les surcoûts sur les usagers.

Partout monte une question légitime, le service public des déchets est-il finalement toujours un service public ? On le voit actuellement en Dordogne, par exemple, ou dans le Nord Gironde, où la fronde ne cesse de monter face à la suppression des collectes d'ordures ménagères en porte à porte, concomitante à une hausse de la facture. Cela veut dire que les usagers doivent finalement payer toujours de plus en plus cher tout en bénéficiant de moins en moins de services.

Ce n'est évidemment pas comme cela que l'on emporte leur adhésion et cela ne provoque que des tensions avec les Maires abandonnés en première ligne face à la colère des concitoyens et une explosion des dépôts sauvages. Preuve l'est aussi que la prévention et la sensibilisation des citoyens sont les parents pauvres de vos Plans régionaux alors qu'ils sont annoncés comme des objectifs prioritaires.

En bref, si vous voulez atteindre ces objectifs de réduction des déchets, il va sérieusement falloir changer de paradigme et y mettre les moyens plutôt que de considérer les usagers comme, encore une fois, les vaches à lait de cette politique. Ainsi, dans l'attente, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je souhaiterais, dans les interventions des Conseillers, Conseillères régionales, que l'on ait bien conscience des compétences que la Région a et que les autres collectivités. Madame, vous avez raison de dire que l'on est loin du compte, le problème est que nous ne sommes pas un syndicat d'enlèvement des ordures ménagères. Ce sont les communes ou les intercommunalités. Nous venons d'avoir cette compétence de planification,

nous intervenons régulièrement pour aider ce que l'on appelle les ressourceries, la valorisation, l'objectif étant de valoriser - je regarde Maud - 60 %, tant pour les déchets verts que pour les autres déchets, mais ce que vous avez dit ne concerne pas la Région. Je vous demande d'être attentifs aux compétences de la Région, pour nous aider, nous donner des conseils. Ici, vous êtes à côté de la plaque. Qu'il y ait une marche importante à franchir en France, la Cour des Comptes - vous l'avez dit - le remarque. Que propose la Cour des Comptes ? D'augmenter la cotisation des ménages pour qu'il y ait une prise de conscience sur les déchets.

Il est vrai qu'à la différence d'autres pays - pays d'Europe du Nord, l'Allemagne, etc. - nous jetons beaucoup. Le problème va se poser lorsqu'il sera interdit d'enfouir ce qui est un horizon - c'est l'État qui fixe les normes. Que deviendront tous ces déchets ? C'est toute notre préoccupation maintenant parce que l'on interdit la circulation des déchets au-delà des limites départementales. Certains lieux d'enfouissement sont presque pleins. De notre côté, nous avons un rôle de planification. C'est pour cela que les propos de Maud CARUHEL sont importants, il y a un rôle de communication, d'information. Je souhaite, avec les syndicats de traitement des ordures ménagères, que l'on puisse dialoguer avec les ménages pour essayer de prendre conscience de tout cela et de voir quelles sont les pistes pour la diminution des déchets des ménages. Mais ne faisons pas de démagogie dans ce domaine-là. Il y a les plastiques, il y a les déchets industriels banals, les déchets aménagés, les déchets dangereux, mais nous devons jouer sur ces quatre secteurs.

Mme CARUHEL. - Est-ce que je peux compléter sur le rapport de la Cour des Comptes, Monsieur le Président ? Je précise que, dans ce rapport, ils ont finalement interpellé les Régions sur cette planification et sur nos actions dans ce domaine. Les remontées sont venues des Régions. Ces difficultés financières, ce manque financier de l'État - puisque l'on a récupéré la compétence sans moyens financiers derrière - sont remontés de l'ensemble des régions de France. Ce sont les constats faits par les Régions.

Mme COLLARD. - Synthétiquement, ce que l'on met en évidence...

Mme COMBRES. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, notre Groupe a été à deux doigts de s'abstenir sur cette délibération et je m'en explique.

Même si nous saluons l'existence de cette feuille de route, qui souhaite répondre à la nécessité de prévenir la production de déchets, de sensibiliser, d'améliorer le recyclage, d'adapter aussi les propositions d'aides au regard des spécificités et des différences de configuration de chaque territoire, force est de constater qu'il y a un manque d'ambition manifeste dans le financement de votre volet Déchets.

En préambule, Madame la Vice-présidente, nous avons bien noté, lors de la réunion de la Commission 5, votre intention de rétablir la Commission consultative d'évaluation et de suivi du Plan régional de prévention de gestion des déchets. En effet, ce Plan étant maintenant intégré dans le volet Déchets du SRADEET, il est important que cette Commission se réunisse tous les ans, comme c'est obligatoire. Certes, la crise sanitaire a compliqué un peu les choses, mais nous assurons que cette Commission pourra se réunir de nouveau dès 2023, comme vous nous l'avez laissé entendre lors de vos différentes interventions dans les commissions.

Il y a urgence et nous constatons que le compte n'y est pas. Comme vous l'avez dit, l'ORDEC, l'Observatoire régional des déchets de l'économie circulaire, animé par l'AREC - qui fait, du reste, un travail remarquable - met en évidence le retard de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les objectifs qu'elle s'est fixés en la matière. Ce retard, en matière de réduction des déchets, est de l'ordre de 14 à 20 % selon la nature des déchets - je ne passe pas chacun de ces déchets. Rien de surprenant à ces résultats. En effet, lors de la mandature précédente, je rappelle qu'il n'y avait aucun élu délégué responsable de ces dossiers ni aucun service dédié. Nous pouvons donc remercier Nicolas THIERRY, alors Vice-président Biodiversité environnement, de s'être battu, tout au long du mandat, pour obtenir les moyens budgétaires qui ont permis la création d'un service dédié de 10 à 12 personnes, mais seulement mis en place - comme vous venez de le souligner - depuis moins de deux ans. Il n'y a pas de secret, quand on ne met pas les moyens à la hauteur des enjeux, on récolte le résultat de ce que l'on sème.

Aujourd'hui, pour combler ce retard, vous proposez un financement global à hauteur d'un peu plus de 3 millions d'€ sur quatre types d'actions, quasi la moitié du montant des trois appels à projets précédemment initiés - qui était de l'ordre de six millions d'€ - et pour lesquels il y avait les projets de réutilisation, réemploi, réparation, le projet sur la réduction de nos déchets à la source - initié dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets et qui a disparu - ainsi que le troisième appel à projets, Tri Bio, qui avait vocation à généraliser le tri à la source des biodéchets.

Ce n'est pas l'enveloppe financière de 500 000 € pour la mise en œuvre de conventions d'objectifs visant la réduction des déchets qui permettra de pallier ce retard pour répondre aux objectifs régionaux. Pourtant, c'est maintenant que nous devons amplifier l'aide aux collectivités, pour qu'elles puissent être prêtes au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle elles ont l'obligation d'organiser le tri à la source des biodéchets, c'est maintenant qu'elles ont besoin d'aide. Par ailleurs, l'enveloppe financière ciblant l'accompagnement des territoires à la prévention, la revalorisation des déchets ménagers assimilés, qui s'élève à 2,5 millions d'€, va répondre à des besoins de 10 à 15 territoires maximum. Si le plafond des 500 000 € est atteint,

c'est seulement cinq collectivités ou groupements qui pourront en bénéficier. Décidément, la politique des petits pas fait des émules, mais la palme revient aux moyens mis en œuvre concernant le Plan Zéro pollution plastique, une priorité Néo Terra, une priorité réduite à une enveloppe financière de 100 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Maryse, on va s'arrêter.

Mme COMBRES. - Franchement, le compte n'y est pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela fait longtemps que le compte n'y est pas.

Mme ESTRADE. - Vous m'avez mis la pression sur les quatre minutes. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, effectivement, dans la Convention d'objectifs qui accompagne cette feuille de route, il y a un certain nombre d'objectifs à atteindre par rapport à 2010. Les travaux de l'Observatoire des déchets - cela a déjà été dit - montrent une évolution tendancielle inverse, soit une augmentation. Les objectifs fixés par la Région, qui sont déjà très ambitieux, sont loin de faire la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le zéro déchet en 2030 comme cela est inscrit sur cette feuille de route.

Certes, le contexte réglementaire européen et français s'impose à nous, mais, de grâce, Monsieur le Président, nous croyons qu'il faut arrêter de fixer des objectifs totalement surréalistes, hors d'atteinte, qui relèvent du mirage sauf à considérer qu'en 2030 tous les déchets seront une matière valorisable ou revalorisable - pourquoi pas, on peut y croire -, mais nous en sommes très loin.

L'axe *Accroître la valorisation des matières* de cette feuille de route semble aller dans ce sens, mais encore faut-il que la volonté de la Région affichée ici soit accompagnée de moyens importants pour soutenir, avec force et efficacité, la recherche et le développement. La R & D est certainement la solution et c'est l'avenir dans ce domaine. Je n'ai rien vu dans la stratégie scientifique qui nous a été présentée hier allant dans cette direction, mais il faut certainement y travailler, car la tâche est immense. Trier et valoriser, c'est effectivement la solution idéale à condition, évidemment, de maîtriser toute la chaîne de transformation, mais si la solution consiste à envoyer ensuite en Afrique ou en Asie ce que nous ne savons pas valoriser ou revaloriser ici, nous n'aurons alors rien réussi et ce n'est surtout pas acceptable.

Il n'est, par exemple, pas acceptable de voir s'ériger à Accra, capitale du Ghana - vous avez sûrement vu Envoyé spécial du 6 octobre - la dune de la honte, une dune artificielle de déchets composée de 60 % de vêtements venus du monde entier, 160 tonnes par jour, des vêtements qui proviennent, pour la plupart, de notre filière de recyclage, celle des pays riches, dont la France. C'est absolument intolérable et c'est pourtant une dure réalité. Cet exemple

montre à quel point nous avons eu un manque d'anticipation quant à la prise en compte de l'évolution de nos habitudes de consommation et surtout les incohérences, depuis des années, de nos politiques à y apporter des réponses efficaces et pérennes.

Quant à favoriser le changement de comportement pour réduire la production de déchets, oui, Monsieur le Président, il faut réduire les déchets, oui il faut faire de la prévention, oui il faut faire de l'éducation, oui il faut accompagner les collectivités, mais il faut aussi, et surtout, arrêter de culpabiliser et de taxer, encore et encore, l'utilisateur. Ce n'est certainement pas en supprimant la collecte en porte à porte, notamment dans les zones rurales, ou en instituant une redevance incitative, que nous ferons avancer la cause de la diminution du volume des déchets.

Aidons plutôt les industriels à réfléchir intelligemment et différemment pour produire de façon vertueuse avec des efforts particuliers sur les emballages afin de les rendre totalement recyclables ou biodégradable et fermentescible, avec des outils adaptés, méthaniseurs. Je n'exclus pas - je sais que c'est un sujet qui fâche - les centres d'enfouissement technique, ils pourront produire du méthane et grâce à la cogénération de l'énergie électrique et thermique. À ce sujet, j'ai un bel exemple de valorisation et d'économie circulaire en lien avec un centre d'enfouissement où le mégawattheure est actuellement proposé à 1,28 € - oui, 1,28 € - permettant, en Gironde, la production de 5 000 tonnes de tomates dans des écoserres - vous avez bien entendu, 1,28 € alors que le mégawattheure est négocié entre 800 et 1000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Hélène, cela fait 4 minutes.

Mme ESTRADE. - C'est bon. Merci, Monsieur le Président. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois à quel lieu vous faites référence.

Mme ESTRADE. - La Région l'a aidée d'ailleurs.

Mme HAMMERER. - Bonjour à tous. Pour corréliser tout ce qui vient d'être dit, je vais juste parler d'un cas d'école - Hélène vient justement de le souligner - et reprendre tout ce qui a été dit. Je pense que ce sujet est très important parce que sur nos territoires ruraux, il est sujet, malheureusement, de colères et que certains partis politiques attisent.

Je voudrais parler d'une autre problématique rencontrée sur le Territoire du Nord Gironde avec le SMICVAL qui regroupe 138 communes et 200 000 habitants où, comme l'a précisé Hélène, il a été proposé d'arrêter, d'ici trois, le porte à porte. Certains citoyens l'ont appris dans la presse, certains élus, nos délégués SMICVAL, l'ont appris également. Ici, c'est un cas

d'école parce que la colère monte et je veux utiliser cette assemblée pour vous sensibiliser à ce problème.

Dans vos objectifs de réduction des déchets, dans ce plan proposé, vous avez parlé, Madame, d'accompagnement et de mobilisation des citoyens. Je sais que l'accompagnement au changement est une pratique qui ne se décrète pas. Il faut du temps et là nous n'en avons presque plus. Il faut surtout une méthode et beaucoup de pédagogie et de compétences opérationnelles. Quand je vois - et là ce sont les objectifs proposés, par la Région, de mobilisation citoyenne - que cela représente 150 000 € sur le budget alors que nous avons 6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine, je trouve que c'est léger.

Comme viennent de le dire mes collègues, mais de façon différente - et là, je propose un cas d'école où cela se passe très mal et cela va mal se passer parce que les gens ont la sensation d'être devant le fait accompli alors que l'on parle de la gestion des déchets depuis fort longtemps sur ce territoire - on voit bien qu'à un moment donné la mobilisation et la pédagogie ne passent pas. C'est ce qu'il faut interroger. Avoir trois chargés de mission pour toute la Nouvelle-Aquitaine sur ces sujets-là, choisir trois ou quatre territoires sur toute la Nouvelle-Aquitaine pour accompagner une politique de prévention, je pense que ce n'est pas beaucoup.

Vous avez un savoir-faire à la Région. Ce savoir-faire, c'est l'ingénierie et notamment l'animation des territoires. Je pense qu'il faudra vraiment mettre beaucoup plus de moyens financiers que vous ne le faites aujourd'hui. Vous avez la compétence dans ces matières-là et je tiens à vous sensibiliser que, sur ces territoires ruraux, les gens sont en colère et cela va générer beaucoup d'agressivité, notamment envers les élus.

Je voulais juste intervenir sur cela et pour corréliser tout ce que viennent de dire mes collègues. Néanmoins, pour notre Groupe, nous voterons parce que nous ne pouvons que partager les objectifs que vous proposez et je voulais juste vous alerter sur ces points-là. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Véronique. On peut passer au vote.

M. PEYRAT. - Véronique n'ayant utilisé que trois minutes sur les quatre du Groupe, je complète pour vous dire que nous voterons cette feuille de route qui, évidemment, va dans le bon sens et accompagne un contexte dont on ne rappelle jamais assez qu'il est bien plus complexe que cela et bien plus contraint que ce que l'on a pu entendre.

La TGAP n'est pas fixée chaque année, elle augmente en vertu d'un calendrier fixé par l'État - et qui a maintenant un certain nombre d'années. Pour tout ce qui est enfoui, elle va

atteindre 65 € la tonne en 2025 et c'est dans le cadre de ces contraintes que les syndicats de collecte - on ne le rappelle jamais assez - sont obligés de faire beaucoup de rationalisation, de rationaliser les tournées, d'acheter des bornes et des bennes qui permettent d'économiser de l'argent et beaucoup de masse salariale aussi. Il faut effectivement accompagner tout ce qui fait qu'il y a une grogne aujourd'hui parce qu'en même temps que l'on rationalise des points d'apports volontaires, il y a aussi le passage d'un certain nombre de territoires à la redevance incitative et cela ne se fait pas forcément bien.

Ainsi, tout ce qui peut contribuer à amener nos concitoyens à réfléchir là-dessus et avoir un comportement plus civique - j'insiste vraiment sur le dernier point qui a été exposé dans la feuille de route - c'est vraiment très important.

Dernier point, on a parlé de la redevance incitative, 65 € la tonne c'est pour l'enfouir. Oui, on continue à enfouir du noir. Il y aura probablement une réflexion à mener et là il me semble que la Région, à terme, pourrait s'impliquer sur l'implantation d'autres incinérateurs - pardon pour le mot, je sais qu'il fait parfois peur - c'est aujourd'hui une réflexion à avoir. Le territoire comme la Dordogne n'est pas doté d'incinérateur. À proximité d'une grande ville, une telle production de chaleur peut être intéressante, c'est une réflexion qu'il faudra aussi mener.

Nous voterons cette feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je vais mettre aux voix ce rapport.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, une justification de vote, s'il vous plaît.

Pour le Groupe Écologistes, on va voter pour. Comme vous avez disposé d'une minute supplémentaire, simplement vous dire que nous félicitons Maud CARUHEL pour son travail. Néanmoins, la démarche - vous n'avez pas écouté Maryse jusqu'au bout - était tout d'abord pour vous proposer des pistes d'amélioration, mais nous soulignons le travail de Maud CARUHEL, Vice-présidente ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Qui approuve ce rapport ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre.

Ce rapport est donc adopté.

N° 12

Vote sur «Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADET»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Comme il y a une urgence pour Florent LACCARERE, je vous propose de passer l'accompagnement de l'OPAH de Castillon-la-Bataille maintenant.

M. LACCARERE. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, très rapidement, effectivement, puisque j'ai déjà présenté plusieurs opérations ou progrès d'amélioration de l'habitat. En l'occurrence, il s'agit de l'OPAH-RU de Castillon-la-Bataille qui concerne quatre objectifs :

- La lutte contre la vacance, mobilisation du foncier déjà artificialisé,
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique et,
- L'adaptation du logement pour les personnes âgées et pour leur autonomie

Je profite de cette présentation d'OPAH pour répondre en partie à l'intervention liminaire de Florent BOUDIÉ qui m'a sollicité sur cette délibération. Je précise qu'il s'agit de 10 000 €, mais qu'il s'agit d'une opération pluriannuelle, sur cinq ans, qui va mobiliser non pas 10 000 €, mais 50 000 € en animation, en ingénierie, pour accompagner les propriétaires bailleurs et les propriétaires-occupants.

Rappelons également que cet OPAH-RU va nous permettre, éventuellement, de mobiliser nos Règlements d'intervention. Il faut le concevoir comme un accompagnement en ingénierie qui nous permet de faire cette boîte à outils et qui va permettre, par la suite, d'intervenir, ainsi que d'autres acteurs. Je voudrais aussi rappeler le travail de Sandrine HERNANDEZ notamment sur Castillon-la-Bataille puisque cette commune a été ciblée par l'AMI Revitalisation centre-bourg avec une convention-cadre AMI votée en 2019 avec de l'ingénierie, de la mutation d'îlots stratégiques, avec des concessions d'aménagements en cours, un soutien à l'attention du commerce, mais aussi d'autres politiques sectorielles qui sont intervenues, notamment la voie ferrée Libourne-Bergerac, la gare de Castillon avec un projet de pôle d'échanges multimodal en étude et un projet alimentaire de territoires. Vous le voyez, la Région est mobilisée sur la commune de Castillon-la-Bataille et à travers de nombreuses politiques sectorielles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Le Maire de Castillon-la-Bataille anime de groupe de travail sur la réhabilitation des centres-villes dans le cadre de la CTAP pour la Région.

Mme BOULMIER. - Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, mes chers collègues. Je voudrais m'associer aux efforts que fait la ville de Castillon. Je crois que c'est assez

emblématique de ce que peut être une opération conjointe d'aménagement du territoire en reliant toutes les nécessités entre la mobilité, l'emploi, l'aménagement des bourgs et, évidemment, l'habitat.

Dans cette palette-là, je trouve que le Maire de Castillon-la-Bataille a fait une approche globale. Je suis très heureuse, évidemment, de l'engagement de la Région qui a mobilisé toute sa capacité d'intervention et on est là dans une approche nouvelle et innovante de ce que seront les bourgs et les petites villes pour compléter ce que ne nous apporte plus suffisamment la métropole.

Monsieur le Président, je n'ai pas pris les 3 minutes, mais je sais que vous ne m'en voudrez pas.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président et chers collègues. Une explication de vote rapide concernant cette délibération. Castillon célèbre pour la victoire des troupes de Charles VII qui mit fin à la guerre de 100 ans apparaît comme une jolie cité au bord de la Dordogne agréable à vivre. Et pourtant, les indicateurs sociaux en font une des communes les plus pauvres de Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 20 % de logements insalubres, bien souvent loués par des marchands de sommeil ou des familles immigrées, cette OPAH-RU semble tout à fait justifié. Néanmoins, changerait-elle autant la vie des habitants ? Nous en doutons fortement. Ce n'est pas la rénovation urbaine qui changera ces quartiers meurtris par l'essor rapide du communautarisme et du séparatisme qui trouvent pour l'essentiel leurs origines dans une immigration incontrôlée. Je sais de quoi je parle, j'y habite.

Les Castillonnais vivent depuis des années un fort sentiment de déclassement et ne supportent plus cette situation. Les 75 000 € que vous saupoudrez sur 5 ans ne démontrent qu'une chose : vous-mêmes ne croyez pas à ce projet et ne cherchez qu'à avoir bonne conscience en y participant. C'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'avez pas entendu les explications qui ont été formulées par...

Mme CHADOURNE. – Si mais je connais bien le problème, Monsieur ROUSSET. Venez à Castillon et à Sainte-Foy-la-Grande. Venez.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole. J'ai fait des réunions, personnellement, sur place. Les Services spécialisés de la Région y travaillent, et je trouve que le Maire de Castillon-la-Bataille a un vrai courage et prend le problème, parce qu'il faut beaucoup de temps, pour régler cela.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour à tous. C'est une explication de vote. Evidemment, nous allons voter pour, considérant comme vous que le travail qui est mené à Castillon-la-Bataille est de grande qualité, par le Maire, par ses équipes, par le tissu associatif, en partenariat avec l'ensemble des Collectivités. Il suffit d'ailleurs effectivement, Madame, d'aller à Castillon, comme j'y vais régulièrement pour se rendre compte...

Mme CHADOURNE. - On ne vous y voit pas beaucoup.

M. ROBERT. - Je vous remercie pour cet argument travaillé. Je trouve, en effet, que la situation s'est améliorée dans la ville. Les commerçants le disent. La population le dit. Et je sais que quand la situation s'améliore, cela ne vous plaît politiquement. Merci.

Mme CHADOURNE. - Cela me plaît beaucoup, j'ai fait 5 ans de cab là-bas.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, s'il vous plaît. Si vous voulez prendre la parole, vous levez la main.

Et je trouve qu'effectivement, j'ai visité récemment le tiers-lieu avec l'atelier de couture, etc., enfin, il y a beaucoup de monde, le marché fonctionne bien.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président. Moi aussi, je voudrais témoigner du travail fait par Jacques BREILLAT et ses équipes. Je suis allé à Castillon avant et après, et il y a un moment à Castillon - alors c'est vrai que l'on y va davantage en campagne électorale - on apprend beaucoup de choses sur les marchés du lundi matin, place Boyer-Andrivet. On y entend les gens qui disent que les choses se sont améliorées. N'oublions pas aussi l'opération « territoires zéro chômeur » qui est aussi quelque chose qui est valorisé par l'État. Je trouve que cette ville a beaucoup changé, justement, et qu'elle s'est bien améliorée, mais ils partent de tellement loin que le travail est immense et je suis heureux que l'on puisse l'accompagner. Cela fait 34 secondes, Madame la Vice-Présidente sera certainement satisfaite.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Mais il paraît que vous vous êtes rabibochés.

M. DUPRAT. - Cela va mettre un peu de temps, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais méfions-nous des logorrhées.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

C'est d'un goût terrible, je trouve.

N° 29

Vote sur «Accompagnement de l'OPAH-RU de Castillon-la-Bataille »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

***Non-participation :**

BOULMIER Muriel concernant PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine (Membre)

ETCHECAHARRETA Bixente (Arrêté de déport n°2022_054_DARE)

LE YONDRE Nathalie (Lien professionnel)

**13 - DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE :
BILAN 2021 ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRANCE COMPÉTENCES
2022-2024**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe la parole à Karine DESROSES pour le développement de l'apprentissage et la convention de partenariat avec France Compétences.

Mme DESROSES. - Merci Président. Mes chers collègues. Vous le savez, l'apprentissage, sous l'effet d'aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement, connaît une forte progression.

Mme RÉQUENNA. - Excusez-moi. On ne vous entend pas.

Mme DESROSES. - Pardon. Excusez-moi. Donc, connaît une forte progression depuis 2020 avec un quasi-doublement des effectifs. Je vous rappelle, 732 000 apprentis en 2021, et pour l'année 2022, on devrait comptabiliser à peu près 800 000 apprentis. Ce développement valorise donc une voie de formation longtemps minorée et augmente le taux d'emploi des jeunes. Nous pourrions nous réjouir de cette situation, cependant cela s'opère par une forte dégradation des comptes publics...

M. DUPRAT. - On est peut-être à 3 minutes, je ne sais pas.

Mme DESROSES. - Voilà. Dès qu'on parle des comptes publics, cela se met à sonner. Donc, je vais éviter de parler de mots « comptes publics ». France Compétences accumulant, selon la Cour des Comptes, des déficits, je vous rappelle 4,6 milliards d'€ en 2020. 3,2 milliards d'€ en 2021 et probablement 5,9 milliards d'€ en 2022. Cela s'opère également par une dérive par rapport aux objectifs initiaux de l'apprentissage, l'augmentation des entrées reposant principalement sur les diplômés du supérieur, devenue majoritaire malgré sa mission originelle de viser à l'insertion professionnelle des jeunes faiblement qualifiés.

Dans ce contexte, la Région reste engagée dans un développement d'apprentissage - même si nous avons perdu, et je le répète, une fois de plus la compétence de l'apprentissage - au travers de sa feuille de route régionale en agissant sur 3 leviers, à savoir la qualité des formations par apprentissage au travers de son label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », mais aussi par le soutien aux formations par apprentissage et ceci dans une double logique d'aménagement du territoire et de soutien aux filières économiques stratégiques et enfin, sur la modernisation des organismes de formation en dotant les territoires de moyens immobiliers et mobiliers favorisant l'attractivité des formations et l'amélioration des conditions d'apprentissage. Il faut bien que des plateaux techniques dignes

de ce nom afin que les jeunes puissent travailler dans les meilleures conditions possibles avec parfois des technologies qu'ils n'ont pas au sein de l'entreprise.

L'année 2021 traduit donc l'investissement régional en faveur de développement de l'apprentissage et en est le reflet des besoins des organismes de formation, tant en matière de financement que d'accompagnement. Fin 2021, 143 organismes étaient labellisés et le nombre de sites de formation concernés a pratiquement doublé au cours de l'année 2021. Le nombre d'apprentis formés dans ces structures a atteint 45 000 apprentis. Près de 10 000 parcours contre 5 900 en 2020. 600 formations ont été ainsi soutenues par la Région. Par conséquent, en abondant le coût contrat, la Région a donc permis de maintenir dans la proximité des formations à faibles effectifs, de soutenir la création de formations répondant à des besoins nouveaux, mais induisant une prise de risque pour les CFA. 19 projets d'investissement structurant ont été lancés, et près de 216 projets d'achat ou de renouvellement des équipements pédagogiques ou des travaux d'urgence ont été financés.

Pour autant, il reste des limites persistantes à l'accès à l'apprentissage pour certains jeunes. Les risques de déséquilibre de l'offre de formation, fragilisation des formations peu attractives au profit de formations répondant uniquement à la demande des jeunes, questionnement autour de la qualité de la formation et des contrôles ou encore l'absence de données fiables, par exemple, sur les ruptures de contrat d'apprentissage. Ce sont des points d'attention et des vigilances pour la Région. Cela met en exergue la nécessité d'une gouvernance territoriale appuyée sur un outil de suivi de l'évolution de l'apprentissage fiable et régional. Le développement de l'apprentissage doit rester une voie d'excellence favorisant l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement des moins qualifiés et répondant aux besoins des entreprises notamment des TPE et PME. En lien avec ses compétences de l'aménagement éducatives des territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine par son action et son implication, veille à ce que l'apprentissage soit également considéré comme un outil de lutte contre la déprise scolaire et la déqualification des territoires et de meilleurs appariements des offres et des demandes d'emploi.

En 2022, la Région bénéficiera des fonds mutualisés de la formation d'alternance qui seront versés par France Compétences, les enveloppes dédiées à notre Collectivité pour l'exercice 2022 restent inchangées, à savoir : 14 086 300 € au titre du fonds de soutien en fonctionnement, pour soutenir le développement de l'apprentissage en lien avec l'aménagement du territoire et le développement économique, et 31 758 300 € de fonds d'investissement pour moderniser l'appareil de formation et soutenir les projets de construction et de réhabilitation.

Voilà Président.

Mme JOINT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas faire de mystère, le groupe Rassemblement National votera favorablement cette délibération. Nous sommes très attachés à l'apprentissage et comme à chaque fois qu'il en est question, nous soutenons toutes démarches en sa faveur. Cependant, comme je l'avais pointé lors de mon intervention de l'année dernière sur le bilan 2020, la mise en œuvre de la réforme de 2018 portant liberté de choisir son avenir professionnel reste complexe et continue de poser problème. C'est vrai, jamais l'apprentissage n'a été aussi attractif. C'est vrai aussi, il atteint encore cette année des niveaux records avec près de 53 % d'apprentis en plus en Nouvelle-Aquitaine depuis la mise en place de la réforme. Il ne faut pas pour autant y voir un succès de transfert de la gestion de l'apprentissage à France Compétences. Ce serait tout d'abord oublier que la dynamique de l'apprentissage s'est enclenchée depuis plusieurs années, bien avant la mise en place de la réforme. Ce serait aussi oublier que les aides de l'État à l'embauche d'un apprenti n'ont jamais été aussi généreuses. Et ce serait enfin, surtout oublier le naufrage financier de France Compétences qui oblige l'État à renflouer chaque année ; et comme chacun sait, cela ne durera pas éternellement. Ce n'est pas grâce, mais malgré France Compétences, que progresse l'apprentissage. La réforme est, en réalité, ratée et seule l'intervention de l'État permet de masquer ce fiasco, et entretient artificiellement la dynamique de l'apprentissage.

Si, comme vous le dites dans cette délibération, l'apprentissage est un outil de lutte contre la déqualification des territoires, mais également un levier permettant un meilleur appareillage des offres et des demandes d'emploi, la Cour des Comptes, dans son récent rapport sur la formation en alternance, fait un tout autre constat. En effet, elle relève que, notamment en Nouvelle-Aquitaine, les OFA en zone rurale souvent plus modestes souffrent financièrement contrairement aux OFA positionnés dans les grandes villes souvent plus structurés, voire mutualisés. La Chambre Régionale des Comptes enfonce le clou en indiquant que la réforme a induit un déséquilibre territorial du développement de l'apprentissage entre l'Est de la région et les zones rurales moins attractives et le reste du territoire régional. Elle a également pointé un risque quant à l'inadéquation de plus en plus forte entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Elle craint une dérive où l'offre ne serait fondée que sur la demande des jeunes et non plus sur la réalité du marché du travail. On constate à ce titre un taux d'offres pourvues extrêmement faible et inquiétant dans certains secteurs. Je pense notamment aux 66 % d'offres pourvues dans la production agricole et sylvicole ou les 51 % dans l'hôtellerie et la restauration. Vous avez des leviers utilisés par le biais de la compétence information, orientation des jeunes pour revaloriser ces filières. Vous devez donc

continuer de mettre en œuvre les moyens de faire découvrir notamment à nos jeunes, l'univers complet du monde du travail surtout dans les secteurs en tension afin de faire tomber certains préjugés.

Oui, nous voterons favorablement cette délibération aujourd'hui, tout en restant attentifs à l'évolution de cette réforme. Tout comme vous, sans doute. Je vous remercie.

Mme BALLET-BLU. - Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est incontestable, l'apprentissage séduit entreprises et jeunes. Ses effectifs sont en constante évolution. En 2021, Madame la Vice-Présidente l'a rappelé, 734 000 contrats ont été signés contre 531 000 en 2020. Fin juin 2022, la France comptait 891 000 apprentis en contrats, soit une augmentation inédite de 30 % sur un an. Il est également à noter que le nombre d'apprentis formés dans l'artisanat, donc les TPE et les PME, a atteint un record inégalé depuis 2010. C'est une conséquence directe de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée en 2018. Grâce à cette loi et à un investissement massif, l'apprentissage a retrouvé ses lettres de noblesse et rassure parents, apprentis et futurs apprentis. En échangeant avec des Directrices et Directeurs de CFA sur le territoire national, elles et ils ont été unanimes à reconnaître que cette réforme était nécessaire et qu'il s'agit maintenant de sanctuariser le dispositif tout en corrigeant ses erreurs de jeunesse.

Dans la délibération vous soulignez votre volonté de rester engagé et de continuer à soutenir l'apprentissage considérant qu'il s'agit d'un outil de lutte contre la déprise scolaire et la déqualification des territoires. Vous rejoignez ainsi les préoccupations de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, qui a annoncé un recentrage des aides de l'apprentissage sur les apprentis de niveaux infra bac. La libéralisation nécessaire du marché va se prolonger naturellement par un temps de régulation et des ajustements nécessaires.

Le groupe Renaissance votera cette délibération pour ce qu'elle est, la signature de la convention avec France Compétences. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame BALLET-BLU. C'est Bruno Le Maire qui a pris la responsabilité de l'apprentissage, maintenant au Gouvernement ? Je ne sais pas.

Mme BALLET-BLU. - Si vous le permettez. Cela ne l'empêche pas de se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. - Et puis, c'est un peu le patron de tout.

Mme RÉQUENNA. - Comme vous, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, je suis élu, je ne suis pas nommé.

M. DUPRAT. - Et aussi dans le prêt à porter.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Force est de constater, Monsieur le Président, que la loi du 5 septembre 2018 ne trouve toujours pas grâce à vos yeux, et cela m'attriste, car la diatribe présente dans cette délibération, du moins dans son préambule, est injuste et manque cruellement de mesure. On peut, tel un lapin de garennes pris dans les phares d'une voiture, se focaliser sur le rapport de la Cour des Comptes qui est, certes, important - et comme l'a dit ma collègue Françoise, tout dispositif est perfectible - ou sur le sujet technique du déficit de France Compétences.

France Compétences peine à trouver son équilibre financier. La belle affaire, Monsieur le Président. La belle affaire. Les chiffres sont têtus. 1 € investi dans l'apprentissage rapporte actuellement 1,21 € aux finances publiques. Premier chiffre. Deuxièmement, nous connaissons actuellement une baisse historique des jeunes demandeurs d'emploi, sans activité, néo-aquitains. -25 % par rapport à 2019 et le contrat d'apprentissage est bien un levier d'actions primordial dans cette baisse des jeunes demandeurs d'emploi. Enfin, nous avons 70 % des jeunes apprentis, 75 % même, qui retrouvent une activité en emploi salarié, un an après leur formation.

Madame JOINT nous disait que la réforme de 2018 n'est en rien dans les excellents chiffres des contrats d'apprentissage. Mais de qui se moque-t-on ? Nous étions en 2017 à moins de 300 000 contrats d'apprentissage. Nous sommes actuellement à 850 000. Mais oui, mais frappe-les ces chiffres-là ! Et bientôt, un million. Là, on ne peut que saluer l'excellent plan gouvernemental « un jeune, une solution » qui a, à la fois, permis d'accompagner de manière renforcée les jeunes à travers l'accompagnement intensif des jeunes, et également, à l'heure actuelle, depuis maintenant mars, le contrat engagement jeunes.

Monsieur le Président, n'y voyez de ma part, quelconque malice, mais je ne peux m'empêcher de comparer ces résultats avec le subventionnement massif des contrats aidés non marchands sous la mandature HOLLANDE, avec l'efficacité que l'on a encore en mémoire sur l'inversion de la courbe du chômage. Oui, en 2020, rappelons-nous de la période sanitaire. Il s'agissait de protéger, quoi qu'il en coûte, les plus fragiles et notamment les jeunes, dont on sait qu'ils sont souvent les plus impactés dans les phases de crise économique. L'aide unique à destination des entreprises recrutant un apprenti doit, à nos yeux, être analysée comme un investissement humain en lien direct avec l'avenir des jeunes. Aujourd'hui, qui peut regretter cette réforme structurelle qui a dépassé toutes les attentes de retour à l'emploi. Sûrement pas les jeunes, de nouveau en emploi, ni la famille, ni les entreprises ayant pu recruter de jeunes salariés. Il faut désormais cesser de passer son temps à vouloir réinventer la roue. Je reprends votre expression d'hier. Même avec un label apprentissage, il convient aujourd'hui de poursuivre l'adaptation de la réforme engagée en 2018 en veillant, en effet, à ce que l'aide à

l'apprentissage bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin, les moins qualifiés, mais également les post-baccalauréats sans anathème envers ces derniers qui contribuent à la revalorisation de l'image de l'apprentissage. Avec cette convention de partenariat entre France Compétences et la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est un travail de fond qui doit être conduit, main dans la main, entre la Région et l'État, afin de continuer de s'attaquer aux inégalités d'accès à l'emploi selon les territoires et de promouvoir l'apprentissage comme un véritable levier d'égalité des chances.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, nous ne partageons pas le bilan de la réforme de l'apprentissage présenté dans cette délibération. Notre groupe Centre - Indépendants va s'abstenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne soyez pas susceptible ! (*Rires*). D'abord, une petite réflexion, mais Karine en tant que Présidente d'une Chambre de Métiers et ayant travaillé directement dans ce domaine-là pourra témoigner bien plus que moi, bien plus que quiconque dans cette assemblée, sur ce qu'est la réalité de l'apprentissage. Ce que j'observe, c'est que la Région Nouvelle-Aquitaine a toujours investi massivement sur l'apprentissage. Sur le fond, rien à dire, puisque d'ailleurs, nous sommes la Région qui a la dotation résiduelle, parce que la loi de 2018 avait laissé tomber la mobilité, l'hébergement, la boîte à outils, etc., plein de choses. Nous avons donc 30 Millions d'euros pour l'investissement et je crois, 14 ou 15 Millions d'euros sur le fonctionnement, ce qui rassure beaucoup dans le contexte du trou de France Compétences, qui doit être à peu près à 13 Milliards d'euros aujourd'hui, 10,12, sur la suite.

Ce qui est important quand on fait une loi, ce n'est pas simplement de répondre à un problème immédiat, mais de faire quelque chose qui soit juste pour l'avenir. J'ai eu l'occasion d'en débattre, notamment avec le Président de l'UMM, qui est pourtant un ami, sur la pression de l'UMM, parce que l'idée vient de l'UMM, sur cette loi sur la liberté de choisir son avenir comme si quelqu'un issu d'un milieu modeste et en difficultés avait la totale liberté de choisir son avenir. On sait très bien que tout cela, ce sont des mots. Je mettais en avant 3 idées.

- Première idée, et je crois que cela a été évoqué à terme, le déséquilibre entre les CFA dans un monde rural, qui irriguent les artisans, les TPE, les petites entreprises, et les gros CFA issus de grands organismes. C'est ce qui est en train de se passer.

- Deuxième argument, une fois passé le « quoi qu'il en coûte », qu'est-ce qu'il advient de ces CFA ? Qu'est-ce qu'il advient de ces crédits ? Alors oui, le résultat actuel est spectaculaire, mais il est spectaculaire sur une chose que vous n'avez pas dite, Monsieur DARTIGOLLES. C'est que l'immense majorité de cette augmentation, c'est le supérieur, qui était autrefois autofinancé par les entreprises et par les familles, ce qui fait qu'il y a eu un transfert sur l'argent

public de cette action, un transfert massif. Vous connaissez la formule, la socialisation des pertes, etc. Jusque-là, nous autorisons, la Région dans le cadre de sa compétence de carte d'apprentissage, bien entendu, toutes les universités, toutes les écoles qui développaient l'apprentissage.

- L'autre problème, ce qu'il y avait derrière cette réforme demandée par les grands groupes, est que les grands groupes - je parle sous le contrôle de Karine DESROSES et des équipes - versaient une taxe d'apprentissage ; que cette taxe d'apprentissage ruisselait des grands groupes sur les TPE, PME et sur les territoires. Fini le ruissèlement. Les CFA de Vinci, de l'Oréal, des grands groupes sont indoor. Je vous assure que si. Ce qui fait que les grands groupes n'accompagnent plus les toutes petites entreprises. Bel exemple de mutualisation, bel exemple de solidarité.

La question est, qu'est-ce qu'il va se passer demain ? Je trouve qu'il y a un risque majeur, ils ont prolongé - je crois - d'un mois ou deux, l'aide aux employeurs d'apprentis ou aux tuteurs d'apprentis, mais quand tout cela va être replié, quelle viabilité pour cette loi ? Jusque-là, il y avait des autofinancements pour l'enseignement supérieur, mais, vous l'avez dit tout à l'heure, nous avons besoin du second du patron chez l'artisan pour qu'il reprenne l'entreprise. C'est toute une mécanique qui, dans le temps, s'était perfectionnée, qui risque d'être mise en cause. On n'est pas de la même sensibilité politique, je comprends bien que vous défendiez cette réforme, mais j'en garde la suite et je trouve qu'elle est dangereuse.

Ce que nous avons fait, c'est un effort d'investissement massif sur les plateaux techniques des CFA, et il y en avait besoin. Je me souviens d'ailleurs, je crois que c'était en Charente-Maritime ou en Charente, que l'on est allé inaugurer, avec Édouard PHILIPPE, un CFA, et Édouard PHILIPPE se félicitant de l'augmentation du nombre d'apprentis. Je me suis permis de dire au Premier Ministre, « mon cher Edouard, tu n'y es pour rien. C'est la Région qui a investi 30 Millions d'euros dans l'affaire ». Voilà, il faut rester modeste.

Par ailleurs, deux points. Oui, la réserve de l'apprentissage est dans les lycées professionnels, avec Jean-Louis NEMBRINI, nous avons fait passer le message ; elle se développe dans les lycées professionnels, où nous finançons les plateaux techniques, l'apprentissage et la formation professionnelle, parce que cela permet de mutualiser des plateaux techniques qui, sans cela, avec l'argent public, sera utilisé 3 heures par semaine ou 6 heures par semaine. Après, laissons la possibilité, parce que derrière il y a 2 réformes dont on ne sait rien, nous Région, c'est premièrement, France Travail. Est-ce que France Travail va absorber France Compétences ? Deuxièmement, la Ministre de l'Enseignement professionnel est maintenant sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation et du Ministère du Travail. Qu'est-ce qu'il va se passer ? Alors qu'à bas bruit, les choses avancent très bien.

Vous avez vu la mobilisation qu'il y a au niveau des lycées professionnels, et de l'inquiétude de tout le corps, y compris des Inspecteurs.

Sur ce que vous disiez tout à l'heure, sur la diminution du chômage des jeunes, permettez-moi d'en prendre une part, parce que dans l'habilitation de service public, nous avons des résultats assez spectaculaires dans le cadre de nos moyens sur le fait d'aller chercher très loin dans le temps de chômage, des jeunes ou des moins jeunes qui se réinsèrent dans l'emploi. Je voudrais tordre le cou aussi à une autre idée - je l'ai dit à la Ministre de l'Enseignement professionnel - je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI, sur les résultats des lycées professionnels. On nous dit, par rapport à l'apprentissage, zéro. C'est faux. Près de 50 % des jeunes dans les lycées professionnels peuvent poursuivre leurs études, ce qui est remarquable. Alors, je vais vous faire rire ou bondir - je ne sais pas - vous savez de quand et de qui est cette réforme sur la poursuite des études dans les lycées professionnels ? D'un Ministre qui s'appelait Jean-Luc MÉLENCHON. Cela était pour l'humour. Voilà.

Et donc, +25 % qui sont en emploi, et vous arrivez à 70-75 %, ce qui est exactement le même chiffre que l'apprentissage. Essayons donc de ne pas trop idéologiser ce débat. Regardons les outils qui sont à notre disposition, surtout, parce que la loi de 2018 a un grand défaut : elle met en concurrence des organismes de formation de proximité. Que va-t-il se passer ? Il va y avoir une concentration - effectivement cela a été dit tout à l'heure - dans les métropoles et dans les grandes villes, et on va déshabiller le territoire rural. Sur le plan de l'aménagement du territoire, c'est nul.

Mme GAGNEUR. - Monsieur le Président, chers collègues. Le bilan qui nous est présenté du développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine nous permet de revenir sur ce qui, selon nous, doit être au centre des préoccupations de la Région en la matière. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a permis au monde économique de s'insérer à outrance dans cette politique publique. C'est pourquoi le bilan 2021 de développement de l'apprentissage et le constat du déficit - cela reste un déficit, Monsieur DARTIGOLLES - de France Compétences n'étonnent guère, venant alimenter les inégalités et individualiser les droits. Cette réforme nous a conduits à généraliser la formation par apprentissage. Entendons-nous. Il ne s'agit pas d'opposer les parcours d'apprentis et les parcours en lycées professionnels, les deux sont utiles et complémentaires. Cependant, nous devons absolument rester vigilants à ce que l'apprentissage reste au profit des jeunes apprenants, pas à celui de l'économie de marché. Si bon nombre d'organismes de formation tentent d'adapter leurs offres pour demander leur labellisation en tant que CFA, pour la plupart privés, pourquoi ne pas encourager davantage les CFA académiques de l'Éducation nationale tels que ceux de Poitiers ou Limoges. A Poitiers, par exemple, ce sont 170 formations et près

de 1400 apprentis répartis dans 58 lycées de l'Académie, dont le lycée Louise Michel de Ruffec.

Nous devons rappeler que l'objectif du soutien de l'apprentissage en région Nouvelle-Aquitaine est de donner la possibilité aux jeunes, notamment les plus éloignés du système scolaire, d'acquérir des connaissances et compétences nécessaires à leur émancipation professionnelle et sociale. L'apprentissage doit également s'inscrire dans la continuité des transformations collectives, l'évolution du travail, des métiers, des parcours professionnels, mais aussi la transition écologique et numérique. De plus, la dissonance entre le besoin des entreprises et la difficulté rencontrée par les jeunes pour trouver un employeur en alternance pose question. S'appuyer sur les seuls besoins des entreprises en matière de formation professionnelle mène à créer des disparités tant au niveau territorial que dans les domaines d'activité. Les métiers d'art en sont un bon exemple.

Le bilan qui nous a été présenté fait état de la difficulté pour certains organismes de formation ruraux de pouvoir maintenir leurs offres en raison de leur manque d'attractivité et de visibilité. Bien que cette délibération constate que 68 % des formations proposées sont de niveau bac et infra-bac, la labellisation d'organismes de formations d'apprentis, OFA, proposant des formations dans le supérieur augmente. Or, la Région doit continuer de se concentrer sur ces premières, cibler les populations de jeunes faiblement qualifiés pour qui l'apprentissage est un réel besoin. Si le contexte actuel appelle malheureusement à faire des économies, nous saurons être vigilants aux labellisations d'organismes de formation, se concentrer sur les formations bac et infra-bac ainsi qu'être attentifs aux formations déjà existantes. En découle également la question de la qualité des formations. Ne serait-il pas intéressant de moins mais mieux labelliser ? Certains métiers en tension sont encore trop peu représentés et leur visibilité demeure relative. Ce sont ces formations que la Région cherche à mettre en avant, même si elle ne peut et ne doit porter seule cette responsabilité. Il serait pertinent de mettre en place des outils d'évaluation permettant de collecter des données à la fois sur la qualité des formations mais également sur les taux et les modalités de rupture de contrat qui sont, à l'heure actuelle, difficiles à entrevoir clairement. Toutes ces actions permettront de mettre l'accent sur les attentes de la Région, tout en préservant une démarche cohérente vis-à-vis des organismes de formation, des apprentis et des besoins des territoires. Nous voterons cette délibération.

M. ROBERT. - Monsieur le Président. Nous avons une vraie différence de points de vue sur cette délibération. Vous avez dit qu'une loi devait se soucier de justice et ne pas forcément répondre qu'à un problème immédiat. Je crois que ce sont les deux, en réalité. Il faut parfois répondre à des problèmes immédiats face à des problématiques très lourdes. C'était le

principe du « quoi qu'il en coûte » et de tout ce qui a été mené pendant la crise sanitaire, et d'une certaine manière, de ce point de vue-là, la réforme a porté ses fruits. Le déséquilibre économique de France Compétences peut être interprété comme une catastrophe. Il peut être aussi interprété comme un investissement. Pardon, mais je suis surpris, quand même, que l'on vienne ici aujourd'hui pointer du doigt un déficit important, supérieur à 4 Milliards d'euros. Je rappelle que les emplois jeunes en 2016, c'était 3,3 Milliards d'euros de déficit. Un rapport de la Cour des Comptes, à l'époque, pointait du doigt l'inefficacité de ces contrats en matière d'insertion professionnelle. Un nouveau rapport en 2017 a pointé que c'était toujours le cas. Je pense donc que si les contrats jeunes ne remplissaient pas une partie de leur objet, cette réforme remplit une partie de son objet. Elle a un coût, mais elle favorise l'autonomie du jeune et l'accès à l'emploi.

Enfin, dernière remarque sur la question du supérieur, Monsieur le Président, vous avez dit à un moment donné que les contrats supérieurs coûteux étaient précédemment financés par les entreprises et qu'aujourd'hui, on mettait de l'argent public. Nous avons, toutes et tous, des exemples d'écoles coûteuses d'études supérieures, que les entreprises ne pouvaient pas payer. Je ne parle pas des grands groupes. Je ne parle pas de Vinci, etc. On a aussi besoin, pardon, d'études supérieures dans les PME, TPE, dans les petites boîtes. Elles ne pouvaient pas se payer ces contrats. Si aujourd'hui, certaines aides vont vers les grands groupes, nous pouvons peut-être le regretter, mais énormément d'entreprises de taille intermédiaire et de petites structures se payent aujourd'hui des alternants et des apprentis, parce qu'il y a une aide économique, et ce sont bien là des études supérieures, sans doute insuffisamment, mais ce sont bien des études supérieures. Voilà, pourquoi nous n'avons pas la même approche sur ce sujet-là.

Évidemment, nous nous abstenons sur la délibération, justement.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien. Moi, j'ai eu une approche, avec Karine DESROSES, purement pragmatique avec les Présidents des Chambres des métiers, avec les Directeurs de CFA. On a une approche que l'on partage avec le terrain, c'est-à-dire on se paluche - comme diraient les industriels - ces dossiers depuis des années et des années. C'était une compétence qu'avaient les Régions et qu'elles, dans le cadre des normes de l'État et de leurs moyens, géraient - je pense - d'une manière parfaite. Tout le monde a été indigné parce qu'en fait, cette réforme, j'ai dit d'où elle venait. Et si vous regardez d'où vient professionnellement le Directeur de Cabinet de Muriel PÉNICAUD, c'était une ligne directe.

Deuxièmement, c'est une façon aussi de solidariser le tissu économique, grands groupes, TPE, artisans, qui n'existe plus. Je pense que cela est dommage parce que cette solidarité à

l'intérieur du tissu industriel est essentielle. Par ailleurs, la loi 2018 était avant la crise Covid. Elle n'est pas pendant la crise Covid. Cela n'a rien à voir.

Dernier point, et je laisse la parole à Karine, je n'ai jamais défendu les emplois jeunes. Jamais. Dans cette Maison, à la différence d'autres Régions, quelle que soit leur sensibilité, nous n'avons pas créé ce type d'activité.

Mme DESROSES. - Merci Président. Juste 2 ou 3 petites remarques. Quand vous annoncez les chiffres, 700 000, 800 000, voire 1 Million d'euros, ces chiffres, on peut tout leur faire dire. Mais, je voudrais poser la question. Combien de ruptures de contrats, dans ces chiffres ? Combien de doubles contrats ? Parce cela, on a jamais la réponse. On a toujours ces chiffres, mais après, on a aucun chiffre précis sur ces données.

Sur les aides, je rappelle 4 000 € pour un jeune mineur, 8 000 € pour un majeur, la première année. La deuxième année, vous descendez à 2 000 €, à peu près. Mais quand vous prenez un jeune, c'est généralement un contrat de 2 ans.

(Réactions dans la salle)

Non, ce n'est pas faux. Vous ne pouvez pas dire cela. Je suis cheffe d'entreprise, je prends des apprentis tous les ans. Vous avez 4 000 € pour un mineur la première année, 8 000 €. Vous descendez...

(Réactions dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT. - Vous laissez parler, vous venez d'arriver, vous laissez parler...

Mme RÉQUENNA. - Mais enfin, elles sont toutes les deux cheffes d'entreprise, elles le vivent au quotidien aussi, quand même.

Mme DESROSES. - Je vous parle des aides que l'État donne. Ce sont 4 000 € la première année pour un mineur et... Vous ne pouvez pas dire que c'est faux.

(Réactions dans la salle)

Mais, il n'y a pas que cela. On parle des aides. Ce sont donc 4 000 € pour un mineur la première année, 8 000 € pour un majeur. La deuxième année, on redescend à peu près à 2 000 €. La problématique est, qu'en ce moment avec la crise actuelle, je ne suis pas sûre que des chefs d'entreprise qui ont fait un contrat sur 2 ans puissent continuer à payer des jeunes. On va voir s'il y a des ruptures de contrats.

Je finis. Je ne vous ai jamais interrompus, je finis.

Il y a toujours existé des aides. Je suis cheffe d'entreprise depuis 2005. Le Conseil Régional a toujours donné des aides, mais là, c'était sur les 2 années. La seule différence est que, là, vous donnez des aides la première année, et vous réduisez considérablement les aides la deuxième année. J'ai peur que l'on ait des ruptures de contrats avec la situation actuelle.

Mme REQUENNA. - Anticipez !

Mme DESROSES. - Non, non. Je n'anticipe pas. Je suis sur le terrain, je suis juste réaliste.

(Réactions dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît. Pascale, donnez l'exemple, quand même. Ce n'est pas parce que vous n'êtes plus Président de groupe.

Mme DESROSES. - Je suis aussi Présidente d'une Chambre des métiers, et je peux vous dire que les artisans sont actuellement très inquiets sur la poursuite. Vous savez que l'artisanat, on l'a toujours transmis. C'est dans notre ADN de transmettre l'apprentissage, et je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'artisans qui se posent la question, s'ils ne vont pas faire des ruptures de contrats à cause de cela. C'est une question, c'est tout. Et quand vous me parlez que de 4 Milliards d'euros, pour vous, c'est peut-être un investissement. Moi, quand j'ai 4 Milliards d'euros de déficit - ce que je n'ai pas dans mon entreprise, parce que je suis une toute petite - je commence à m'inquiéter.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, ce rapport qui porte à la fois le développement de l'apprentissage...

M. DARTIGOLLES. - Président. J'aimerais répondre. Cela va être très rapide, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous vous êtes exprimé pendant 4 minutes, mon cher.

M. DARTIGOLLES. - Oui. Mais là, on nous interpelle, entre autres, la Vice-Présidente le fait sur des chiffres. D'abord, je voudrais déjà commencer par dépassionner un peu le débat. Nous n'avons jamais dit, cher Président, que la baisse historique des jeunes demandeurs d'emploi, et cela, on ne peut le contester, ce sont des chiffres qui sont sur la table, il n'y avait pas aussi une part de la politique volontariste de la Région. Mais jeter la réforme de l'apprentissage comme vous le faites, avec l'eau du bain, ce n'est pas admissible. Vous n'avez pas cité, Madame la Vice-Présidente, un chiffre. 75 % des jeunes ayant terminé leur formation d'apprentissage, un an après, étaient toujours en emploi. Point final.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne doute pas de cela, comme j'ai rétabli des chiffres par rapport aux lycées professionnels tout à l'heure, et l'effort de la Région que l'on mène continument

avec Jean-Louis NEMBRINI, parce que la réserve des apprentis est dans les lycées professionnels.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

M. TRIFILETTI. - Explication de vote, Monsieur le Président. Ce que je veux dire par là, c'est, quand même, vous avez redonné la parole à plusieurs interlocuteurs. Nous n'avons pas pu nous exprimer par rapport à cette délibération. Il y a deux poids, deux mesures. À un moment donné, Président, permettez-nous simplement de vous le rappeler.

Par rapport à la mobilisation du jour, puisque cela a été évoqué par rapport à la réforme professionnelle, notamment, dire qu'à un moment donné, les lycéens, qui sont finalement encore adolescents et jeunes adultes, ont droit comme tous les enfants à l'éducation et à la formation, et à la culture. Effectivement, puisque cela a été évoqué, on veut les assigner très tôt dans l'entreprise. Qu'il y ait donc un partenariat avec l'entreprise, c'est une plus-value, mais que cela soit une finalité, certainement pas. Nous voulions simplement le rappeler. Vous avez vu, j'ai été très, très court, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je crois que LR voulait... Allez-y.

M. RIVIÈRE. - Merci Monsieur le Président. En tant que co-gérant d'une entreprise artisanale du bâtiment, et ancien Président de Chambre de métiers, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Karine, étant donné que...

(Réactions dans la salle)

Excusez-moi, mais je suis, moi aussi, sur le terrain de l'entreprise. Je ne vais pas dire journalièrement, mais au moins quelques jours par semaine, je suis dedans. Nous avons 2 apprentis actuellement dans l'entreprise, et je peux vous dire que, c'est vrai, on sait ce que l'on touche la première année. On ne saura pas ce qu'on touchera la seconde année. Ensuite, je voudrais dire aussi qu'il n'y a pas que les entreprises. Il y a aussi les clubs sportifs. Il y a beaucoup d'associations qui prennent des apprentis et qui seront certainement en difficulté, la deuxième année.

Nous voterons pour cette délibération.

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Juste un mot. Merci. En 2018, j'étais dans cet hémicycle lorsque nous avons débattu sur ce sujet. Je me rappelle très bien quels étaient les débats, à savoir que vous étiez très craintif sur cette réforme. Vous ne croyiez absolument pas à sa capacité à répondre aux objectifs qu'elle posait, à savoir augmenter de manière conséquente, l'apprentissage. Je crois quand même que l'on doit faire ce constat que la réalité est, que c'est un véritable succès, que les jeunes rentrent en apprentissage, que les

entreprises y trouvent leur compte. Je reviens et je rebondis sur ce qu'a dit Fabien ROBERT, à savoir que des formations sont financées, y compris pour des jeunes dans les entreprises aujourd'hui, y compris sur les territoires ruraux. Il y a des écoles, vous disiez écoles supérieures riches, c'est vraiment un amalgame tout à fait déplacé, parce qu'aujourd'hui des gens modestes, grâce à cette réforme, accèdent à des écoles qui sont financées par les entreprises, parce qu'elles peuvent les avoir en alternance. Et cela, c'est une réalité que nous constatons sur le territoire. Alors qu'il y ait des débats sur l'engagement financier, bien sûr, que ce n'est pas rien, Madame, sauf que des politiques publiques qui sont efficaces et qui ne coûtent rien, je n'en connais pas. En revanche, des politiques publiques qui coûtent beaucoup d'argent et qui n'amènent pas de résultats, on en connaît tous. Je crois que l'on doit quand même reprendre les objectifs et se féliciter à aujourd'hui, à date 4 ans après, du résultat. Ensuite, on verra. Vous avez peur, vous craignez, d'accord ! Peut-être aurez-vous raison. Mais en attendant, 2018, dans cet hémicycle, personne n'y croyait. Le résultat, aujourd'hui, est que les apprentis ont plus que doublé sur notre territoire et ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale. À partir du moment où l'on déverse des sommes absolument considérables, ce n'est pas compliqué. La question que j'évoque - non Pascale, vous vous êtes exprimée - avec Karine DESROSES c'est, quelles sont les bombes à retardement qu'il y a dessous. Ces bombes à retardement, j'avais évoqué, je me souviens bien, ce débat. Premièrement, la métropolisation ou dans les grandes villes, c'est ce qui se passe même en Poitou-Charentes. J'ai des exemples en Charente Maritime, en direction de La Rochelle. On a ce constat. Après, il faut que les jeunes apprentis puissent se loger, etc. Et on continue à faire l'effort. Je ne suis pas quelqu'un de... On continue, vous le notez, et France Compétences s'en félicite. Deuxièmement, vous ne répondez pas à cette question qui est quand même importante. Pourquoi a-t-on arrêté cette solidarité entre des grands groupes du CAC 40 qui pouvaient participer, parce qu'ils ne prenaient pas les apprentis, au financement de la taxe d'apprentissage sur ce qui fait l'économie de nos territoires ? Le plombier, le menuisier, le couvreur, le charcutier, le chocolatier, etc., ce sont là, ces inquiétudes. Et ces inquiétudes-là restent complètement.

Il est évident que les grands groupes, à partir du moment où on libère leurs possibilités de financer une alternance, ce qu'ils ne faisaient pas trop avant, s'engouffrent dans la brèche.

Mme RÉQUENNA. - Accordons-nous sur le fait que c'est bénéfique pour les jeunes, qu'il vaut mieux que l'on ait des jeunes qui rentrent dans une entreprise qui ait un emploi à la sortie, plutôt qu'au chômage.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale, s'il vous plaît. Aujourd'hui, nous avons besoin de chauffeurs routiers, de personnes dans le BTP, de plombiers, de personnes qui assurent la maintenance et la conduite des lignes automatisées. Ce sont ceux-là, dont on manque.

Mme RÉQUENNA. - Je suis d'accord avec vous là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne manque pas ou beaucoup moins d'informaticiens, de cadres dans les grandes entreprises. Les grandes entreprises qui ont défendu cette réforme ont gagné. Bon ! On verra par la suite.

Mme RÉQUENNA. - Je suis d'accord avec vous là-dessus, Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, Pascale, cela va.

Mme RÉQUENNA. - ... mais il y a un problème d'attractivité de ces métiers.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. N'en profitez pas. Ne profitez pas de ma faiblesse à votre égard.

Mme RÉQUENNA. - Mais je vais en abuser bientôt.

M. DUPRAT. - Attendez que la séance soit finie.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe, ne sois pas jaloux, s'il te plaît. Qui est d'avis d'adopter ce texte ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 13

Vote sur « Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14 - STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DES TIERS-LIEUX : POUR DES TIERS-LIEUX DE FORMATION

Mme DESROSES. - Vous le savez, les tiers-lieux sont des nouveaux lieux du lien social de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique sur le territoire national, et donc portés par des collectifs citoyens ils répondent à des besoins non assouvis, à savoir des espaces de travail partagés, mais aussi des lieux d'inclusion numérique, de programmation culturelle, de formations et d'accompagnement de projets de cafés associatifs.

La Région porte depuis une dizaine d'années une politique volontariste en faveur du développement des tiers-lieux. Au nombre de 10 en 2012, ils sont aujourd'hui près de 300 répartis sur tous les territoires, majoritairement ruraux. La stratégie régionale de 2022-2024 vise donc à finaliser le maillage territorial dans les zones en carence. L'objectif - je vous le rappelle - est que tous les Néo-aquitains puissent disposer d'un espace de travail partagé et collaboratif à moins de 20 minutes de chez eux, mais aussi de consolider le secteur des tiers-lieux en renforçant leur ancrage territorial, en développant aussi les coopérations avec les acteurs locaux, en professionnalisant les conditions d'accueil, et en consolidant leur modèle économique. Il s'agit aussi d'encourager les tiers-lieux à coopérer avec tous les acteurs de l'orientation, d'information et de l'emploi afin de rapprocher la formation des citoyens. Le mouvement des tiers-lieux, très dynamique, constitue en ce sens un levier pour faire émerger de nouveaux modes d'apprentissage en favorisant la collaboration entre les acteurs d'un territoire. Les tiers-lieux constituent également des espaces de proximité propices à l'accompagnement, à la mise en immersion dans un réseau professionnel.

En réponse aux mutations économiques et transitions sociales en cours, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine partagent une volonté commune d'adaptation et de transformation de la formation et souhaitent, dans ce cadre, faire des tiers-lieux, des tiers-lieux de formation, des viviers de compétences. En proposant un appel à projets tiers-lieux de formation, la Région inscrit son action dans la stratégie régionale « tiers-lieux » ainsi que dans le plan de transformation de digitalisation de la formation de l'État. Doté d'un budget de 4,5 Millions d'euros, cet appel à projets a pour objectif de faciliter l'accès des actifs à la formation grâce au développement d'espaces capables d'accueillir des apprenants ainsi que des établissements de formation souhaitant accéder en proximité à des ressources et à des équipements pédagogiques mutualisés. Mais aussi de favoriser le rapprochement et les échanges entre les acteurs qui interviennent dans le champ de la formation professionnelle,

de l'orientation et de l'emploi, et de leur donner la possibilité de tester de nouvelles méthodes et ressources pédagogiques. Il s'agit aussi de financer des actions expérimentales et des équipements dont pourront bénéficier les apprenants sur place, ainsi que du temps d'animation auprès de communautés de projets visant à faire de la formation un objet palpable, attractif et accessible à tous et en tout point du territoire. Cet appel à projets s'inscrit donc dans le plan national de formation - comme je vous l'ai dit - de digitalisation, et à ce titre, fera l'objet d'un financement de l'État d'un montant de 4,5 Millions d'euros, 4,455 Millions d'euros seront consacrés au financement de projets de notre territoire, dont 3 Millions d'euros en fonctionnement et 1,455 Millions d'euros en investissement. 45 000 € correspondant à des frais de gestion permettant de financer une partie des postes dédiés à cet appel à projets pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. HAZOUARD. - J'ajoute 2 mots, simplement, puisque cette délibération était l'occasion de vous présenter la carte des tiers-lieux qui permet régulièrement de voir l'état d'avancement de la multiplication des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine. Nous en avons 311 aujourd'hui. Karine DESROSES a rappelé la stratégie régionale que nous avons adoptée lors de la dernière plénière. Elle vise à conforter et à finaliser le maillage territorial. Nous y sommes quasiment arrivés et dans les 2 autres PIS, il y avait à la fois de soutenir des tiers-lieux dont la dimension agricole et artisanale était au cœur de la transformation. Et le deuxième point était celui de la formation et de faire en sorte que les tiers-lieux deviennent une nouvelle offre en matière de formation. C'est donc cet appel à projet qui vous est présenté aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Mathieu. Est-ce qu'il y a des désaccords, des demandes d'explications.

M. TRIFILETTI. - Président, il doit y avoir Christine GRAVAL qui est sans doute en distanciel qui souhaiterait intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui il y a un problème technique me dit-on, qu'on est en train de régler.

Mme GRAVAL. – Oui je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. – Qui souhaite s'exprimer ?

Mme GRAVAL. – Christine GRAVAL à Poitiers.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui allez-y. Essayez de faire court car j'ai peur qu'on n'est plus le quorum en début d'après-midi. Il est déjà midi moins le quart.

Mme GRAVAL. – Merci, je vais être rapide.

M. LE PRÉSIDENT. – Surtout dans vos interventions, ne redites pas ce qu'il y a dans la délibération, ça n'a pas de sens. Allez-y. On ne vous entend pas. En attendant que le son revienne, Monsieur DARTIGOLLES, allez-y.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération, de par son diagnostic, le côté innovant de sa démarche et l'ambition de ses objectifs, devrait sans aucun doute recueillir l'assentiment d'une grande majorité. En effet, développer des tiers-lieux dédiés à la formation, c'est renforcer l'accès aux droits des Néo-aquitains en commentant les freins périphériques qui retardent le retour à l'emploi des personnes en situation d'illettrisme ou de handicap. Renforcer le maillage territorial des tiers-lieux tout particulièrement en milieu rural, on avait la carte tout à l'heure devant nous, c'est vrai qu'il y a encore quelques trous dans la raquette. Cela va dans la bonne direction avec une volonté avérée d'aller vers.

Néanmoins, je ne peux, Monsieur le Président, m'empêcher de relever la différence de traitement et de posture avec la délibération précédente sur la réforme de l'apprentissage. En effet, il y a quelques minutes, vous nous expliquiez doctement à quel point l'État était inefficace, et comment la Région devait tout faire, toute seule, et que l'on pouvait déjà que relever les limites de ses raisonnements avec la totale absence de complémentarité dans les actions engagées. Maintenant, c'est tout l'inverse. Soudain, l'État est devenu un partenaire fréquentable, arrêtez-moi si je m'égare, mais l'objet de cette délibération est bien de s'inscrire dans le plan de transformation et de digitalisation de la formation par le biais du lancement d'un appel à projets faisant l'objet d'un financement de l'État. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais cela demeure une illustration typique de ce que nous avons à gagner à rechercher au maximum la complémentarité avec nos partenaires étatiques ou autres.

De notre côté, si naturellement, nous soulignons la volonté politique du gouvernement et la contribution de l'État à hauteur de 4,5 Millions d'euros, nous soutenons également la politique volontariste de la Région en faveur des tiers-lieux, tout en prônant à l'instar du CESER une évaluation qualitative de la labellisation des tiers-lieux. Mon collègue, à côté, Christian DEVÈZE, me signalait qu'il y avait matière à faire par rapport à cela, ainsi qu'un suivi des résultats en termes d'accès aux droits et de retour à l'emploi.

Notre groupe Centre - Indépendants votera donc cette délibération qui complète opportunément le nouveau règlement d'intervention que nous avons voté lors de la dernière session plénière et qui inscrit la Région Nouvelle-Aquitaine en complémentarité de l'État et non en stérile concurrence. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous savais pas jacobin. Il faut que j'en parle à quelqu'un que vous connaissez bien, pour qu'il vous réécoute. Juste, je crois que notre liberté d'analyse, ma liberté d'analyse s'appuie sur des constats. On travaille bien avec France Compétences, et j'espère que sa responsable va rester en poste. Je souligne cela parce que je ne sais pas ce qu'il va se passer.

Deuxièmement, sur les tiers-lieux, je vais vous raconter l'histoire. L'histoire des tiers-lieux est née dans les Services de la Région par une personne qui a disparu aujourd'hui, un de mes amis, qui s'appelait Michel EIMER, avec son équipe, qui a lancé les tiers-lieux ? Voilà plus de 12 ou 15 ans, c'est une invention des territoires. L'État a trouvé que c'était bien et maintenant il participe, mais il ne faut pas inverser les choses. Je rappelle qu'il y a une structuration des tiers-lieux au niveau national, que nous avons la chance d'avoir la Secrétaire générale parmi nos collègues de la Région, et que ces tiers-lieux ont été accompagnés et un peu inventés par la Région, et qu'ils se sont diversifiés. Ils ont produit des masques, par exemple, à un moment donné lors de la crise Covid. Ils ont parfois des bureaux de poste. Ce sont parfois des fablabs. L'État accompagne tout cela. Aujourd'hui, je préférerais, parce que nous sommes la première Région de France en développement des tiers-lieux, que nous ayons les ressources pour les financer, seuls, et que l'État se concentre sur ses grandes compétences régaliennes, parce que cette culture du saupoudrage de l'État n'est pas propice à la rapidité de l'exécution des différents chantiers.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

Mme GRAVAL. - Le fort développement des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, 300 à ce jour, est le fruit d'un travail à la fois intense et régulier depuis 10 ans, celui des collectifs citoyens et porteurs de projets, de la coopérative des tiers-lieux et de la Région Nouvelle-Aquitaine ouverte à l'intégration des tiers-lieux dans les politiques publiques. L'affirmation de la place des tiers-lieux au cœur des enjeux de formation professionnelle, de développement local, d'économie de proximité et de lien social, notamment en milieu rural, en complémentarité avec les règlements d'intervention votés précédemment dans le cadre de la feuille de route 2022-2024, est une réelle satisfaction pour nous.

Nous approuvons cette délibération et nous nous faisons le relais de l'avis du CESER sur ce règlement d'intervention. Par extension et passé le soutien à l'impulsion, quid du soutien structurel aux tiers-lieu qui, au-delà de la question du « travailler et se former autrement », maille intelligemment notre territoire autour de thématiques de vie collective, d'économie et de services de proximité, de culture et de lien social. Il nous semble essentiel et indispensable d'évaluer finement les dispositifs à l'œuvre pour mesurer les conditions de pérennité et de faire

évoluer les règlements d'intervention concernés, si nécessaire. Nous ne pourrions que nous réjouir que les tiers-lieux intègrent, à juste titre, le volet développement économique et plus particulièrement le volet économie sociale et solidaire avec ses moyens dédiés et à la hauteur des enjeux de leur développement sur et pour les territoires. De même, nous ne pourrions que nous réjouir que les structures d'intérêt général, pilier des initiatives citoyennes et de lien social, sur les territoires puissent, a minima, bénéficier d'un soutien structurel, régulier et suffisant, en privilégiant des conventions pluriannuelles d'objectifs co-construites localement, source de stabilité et de sécurisation des projets.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Madame COSTES voulait intervenir.

Mme COSTES. - Notre groupe votera favorablement cette délibération qui permettra aux tiers-lieux de s'orienter vers le secteur de la formation. Néanmoins, nous souhaiterions que la Région renforce sa vigilance, vis-à-vis de cette labellisation comme le souligne très justement et de manière très étayée le CESER. En tout premier lieu, il est aujourd'hui nécessaire de mieux encadrer et de mieux préciser le concept de tiers-lieu quand les structures qui ont ce label sont parfois floues ou farfelues. Travailler autrement, créer des lieux de lien social ne doit pas enlever l'objectif d'efficacité, tant le montant des aides consacrées à ce secteur de l'économie sociale et solidaire est important, et demain élargi à la formation, le sera encore plus. Nous souhaitons donc alerter sur l'effet d'aubaine que cela pourrait constituer pour des structures dont la pérennité peut s'avérer plus qu'aléatoire, et dont l'utilité n'est pas démontrée.

Concernant les offres de formation et d'activité des tiers-lieux, il s'agira aussi de s'assurer que celles-ci seront bien adaptées aux besoins réels des territoires concernés, comme le précise le CESER, et qu'elles ne rentreront pas en concurrence avec les propositions des autres organismes de formation présents dans ces territoires. C'est pourquoi il est indispensable, effectivement, de mettre en place un suivi et un contrôle de ces structures, et un bilan et une évaluation, et pourquoi pas au travers de la Commission d'Évaluation des politiques publiques.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Juste une précision. D'abord, c'est de l'ESS. Deuxièmement, comme l'a dit une de nos collègues, il faut s'appuyer sur la richesse de la diversité des territoires. Ces projets naissent d'une forme de militantisme associatif. Il ne s'agit donc pas pour la Région, même si elle a été à l'initiative de la diffusion et de la multiplication, d'être un gendarme dans cette affaire, parce que s'il n'y a pas un

engagement citoyen, il n'y a pas de tiers-lieu. Après, il y a des structures, il y a une coopérative qui existe. Cette coopérative accompagne.

Ce que dit profondément cette délibération, c'est que nous souhaitons nous appuyer sur les tiers-lieux et donc les inciter à devenir des lieux de formation à distance. C'est cela qui est important, de telle sorte qu'aucun territoire rural ne soit mis de côté par rapport à cet enjeu.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N° 14

Vote sur « Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

***Non-participation :
GAGNEUR Edwige concernant le tiers lieu Saint-Maurice-des-Bains (Membre)**

15 - SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION : ÉVOLUTION DES AIDES RÉGIONALES

M. LE PRÉSIDENT. - On a la sécurisation des parcours de formation.

Mme DESROSES. - Cela va être très rapide, Président. Vous savez, la Région Nouvelle-Aquitaine a un souci d'égalité entre tous concernant l'entrée en formation. C'est pourquoi elle propose une aide exceptionnelle de 1 000 € pour les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits sur une formation financée, bien sûr, par la Région Nouvelle-Aquitaine, entrant en formation entre le 1^{er} novembre 2022 et le 30 juin 2023. Cette prime sera distribuée en 2 fois : à l'entrée de la formation car la Région a conscience des difficultés financières que peut amener un début de formation. Le but est de dépasser les freins identifiés pour entamer ce parcours de formation. Et 500 € au sortir de la formation, non conditionné à l'option du diplôme.

Vous aurez aussi dans cette délibération une proposition de modification relative aux aides individuelles à la formation et à la VAE qui - je vous le rappelle - a été votée le 20 juin 2022, afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité des aides. Et enfin, une revalorisation de 4 % de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle afin de soutenir du mieux possible les stagiaires qui sont exposés par la hausse générale des prix et qui pourraient donc se trouver confrontés à des difficultés financières venant compromettre leurs projets de formation et d'emploi.

M. GUERIT. - Monsieur le Président, chers collègues. Je vais faire une rapide explication de vote, et tout comme ma collègue Frédérique JOINT, je ne vais pas faire de mystères. Notre groupe soutiendra cette délibération.

Les stagiaires de la formation professionnelle sont parmi les publics les plus fragilisés par l'inflation et il est important de renforcer leur accompagnement financier. Il y a, cependant, de quoi être inquiet pour l'avenir. La revalorisation de 4 % des indemnités actée par le Parlement, cet été, demeure insuffisante au regard du niveau réel de l'inflation. Elle ne maintient pas le pouvoir d'achat des stagiaires, elle ne fait qu'en limiter la baisse. Nous serons donc particulièrement vigilants sur le risque réel de précarisation de ces stagiaires et son impact sur la dynamique de la formation dans les mois à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Unanimité.

Je vous remercie.

N° 15

Vote sur «Sécurisation des parcours de formation : évolution des aides régionales »

▪ **POUR : PS/Place**

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16 - ADAPTATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE FILIÈRE DANS LES MÉTIERS DU
TOURISME, DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION ET PROLONGATION DES
CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRE EN 2023**

Mme DESROSES. - Initiés et pilotés par la Région Nouvelle-Aquitaine, les contrats régionaux de filière ont pour objet de réunir les pouvoirs publics, les représentants des branches et organisations professionnelles, ainsi que les acteurs du service public de l'emploi autour d'enjeux et d'objectifs partagés visant à répondre aux problématiques d'orientation, de formation et d'emploi. Le CPRDFOP devant être renouvelé à l'instar des autres cadres de références stratégiques qui engagent la Région courant 2023, il est proposé également de proroger l'engagement des CRF jusqu'à fin 2023 afin d'assurer la continuité des travaux partagés, face aux défis des compétences et aux opportunités nouvelles que s'offrent pour développer l'emploi pour tous.

Il est également proposé d'adopter une nouvelle version du CRF hôtellerie, tourisme et restauration pour prendre en compte un élargissement du périmètre des stagiaires qui assure une meilleure prise en compte du paritarisme.

Voilà, Président. À noter, qu'il n'y a aucune incidence financière.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Co-construction.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

Alors, attendez. Je ne sais pas pourquoi, je suis déporté.

(Explications de Mme BROUILLE, hors micro)

Considérez que je suis absent et que c'est... Donc, vas-y, refais voter.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président,

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 16

Vote sur « Adaptation du Contrat Régional de Filière dans les métiers du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration et prolongation des Contrats Régionaux de Filière en 2023 »

▪ POUR : PS/Place

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Non-participation au vote :**

ANFRAY Stéphanie concernant le CREFOP collège plénier et bureau (Suppléante)
ASTIER Dominique concernant le CNFPT conseil d'orientation (Suppléant), le CREFOP collège plénier (Suppléant)
BERGERON Thibault concernant le CREFOP collège plénier et bureau (Titulaire)
BLANCHARD Gérard concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
BOULTAM Yasmina concernant le CREFOP collège plénier et bureau (Titulaire)
CAVITTE Pascal concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
CHASSAGNE Christelle concernant la mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
CHERET Pierre concernant le CNFPT conseil d'orientation (Titulaire)
DERVILLE Sandrine concernant le CNFPT conseil d'orientation (Suppléante)
DESROSES Karine concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire), le CREFOP bureau (Représentante du Président) et la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine (Membre)
DURRIEU Michel concernant la mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
EYCHENNE Delphine concernant le CREFOP collège plénier (Titulaire), le CREFOP bureau (Suppléante)
GAGNEUR Edwige concernant le CREFOP collège plénier (Suppléante)
GUERIT Richard concernant le CREFOP collège plénier (Titulaire)
HAZOUARD Mathieu concernant digital aquitaine (Titulaire)
JEANSON Françoise concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
JOINT Frédérique concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire) et le CREFOP collège plénier et bureau (Suppléante)
LAFFORE Sandrine concernant la mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
LAMARA Florent concernant la mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
NAUCHE Philippe concernant la mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
NEMBRINI Jean-Louis concernant l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire) et le CREFOP bureau (Représentant du Président)
PLATON Nicolas concernant le CREFOP collège plénier (Suppléant)
RIVIERE Yann concernant la fédération française du bâtiment de Nouvelle-Aquitaine (Membre), le CREFOP collège plénier (Suppléant) et l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine (Titulaire)
ROUSSET Alain (Arrêté de dépôt n°2022_0048_DARE)

**17 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION : MODALITÉS
D'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES DE
NOUVELLE-AQUITAINE (ACTT)**

M. DURRIEU. - Je vais encore parler tourisme. Rappelons que ce secteur pèse 18 Milliards d'euros de revenus en Nouvelle-Aquitaine et emploie 140 000 personnes en direct, la moitié en saisonnier. Cette délibération a pour vocation de modifier notre règlement intérieur. Nous avons un mécanisme que les territoires connaissent bien, NOTT, Nouvelle Organisation Touristique des Territoires, mis en place au moment de la loi NOTRe lancée en 2017. Il y a eu 42 territoires accompagnés. 6 Millions d'euros de subventions sur 16 Millions d'euros d'investissement, avec comme objectif d'accompagner la professionnalisation des personnels, des EPCI, des offices du tourisme et des prestataires touristiques, mais aussi la numérisation et la digitalisation des territoires et l'amélioration des fonctionnements des offices du tourisme.

Maintenant et en prolongement du schéma régional de développement touristique et des loisirs, en lien avec Néo Terra et le SRDEII, nous proposons de modifier le règlement d'intervention et de créer les modalités d'accompagnement au changement des territoires touristiques de Nouvelle-Aquitaine - maintenant, cela s'appellera ACTT - pour embarquer les territoires autour de 3 volets thématiques, que vous avez dans la délibération, pour une période de 3 ans :

- Le premier volet : soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable. Il faut se dire que cela ne va pas se faire facilement, et qu'il faut accompagner cette transition écologique, cette participation citoyenne, si l'on veut que le tourisme prenne sa place sur les territoires, avec une inclusion des publics et l'accessibilité.
- Le deuxième volet : favoriser le développement de la RSE des entreprises. Rappelons que le tourisme est constitué énormément de petites entreprises, surtout sur la sensibilisation collective des acteurs. Je veux insister, ici, sur l'amélioration des conditions des saisonniers, avec certainement la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur des saisonniers, mais aussi et surtout, en améliorant leur hébergement qui est déficient sur la région, mais aussi sur l'ensemble du territoire national. Il faut donc réellement une mise en place avec les sociopros d'un hébergement spécifique et aussi accompagner les saisonniers dans leurs pluriactivités.

- Le troisième volet : développer et optimiser la stratégie économique des professionnels, nouveaux services, des nouveaux modèles, l'amélioration des performances, c'est ce qu'il faut.

En plus de ces 3 volets et conscients aussi que certains territoires ne sont pas encore complètement matures, et pour ne pas les laisser au bord de la route, nous mettons en place une période de transition de 24 mois pour accompagner et favoriser une stratégie de rapprochement des structures touristiques sur un territoire donné, accompagner l'élaboration d'un schéma d'accueil de diffusion d'informations, mais aussi pour optimiser les ressources financières des structures publiques et parapubliques sur le territoire avec un accompagnement en ingénierie. L'impact budgétaire total et annuel est de 500 K€ en AE, 600 K€ en AP. Ce mécanisme se fera par appel à projets, les premières réponses étant attendues dès le 1^{er} janvier 2023.

Merci, Madame la Présidente.

M. LAMARA. - Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Une rapide explication de vote concernant ces modifications du règlement d'intervention ACTT. Elles auraient, selon vous, vocation à répondre aux enjeux et aux défis que le secteur du tourisme doit relever, avec en priorité la problématique du recrutement de saisonniers et de leur logement. Si nous sommes favorables, comme nos votes le témoignent, aux mesures pouvant venir en aide au tourisme, l'omniprésence de la feuille de route Néo Terra vient tout simplement polluer ce document de vos extravagances écologistes dans les volets 1 et 2. Difficile de saisir comment la RSE ou même l'éco-responsabilité vont régler la problématique du recrutement de saisonniers et de leur logement. Nous estimons que la priorité absolue devait être le développement économique du secteur, et le volet 3, bien qu'intéressant, est à lui seul très insuffisant en ce domaine.

C'est pourquoi, le groupe Rassemblement National va s'abstenir sur ce dossier.

M. PEYRAT. - Madame la Vice-Présidente. Cette modification du règlement et ces précisions interviennent tard, parce qu'il y a longtemps qu'un certain nombre de professionnels, notamment les offices du tourisme, attendent, mais c'est une bonne chose. Cela intervient et les précisions qui ont été apportées sont importantes.

Nous voterons donc ce texte. Juste une petite interrogation. Je découvre, mais peut-être parce que je n'ai pas été assez attentif, cette affaire de période transitoire de 24 mois. Monsieur DURRIEU va sans doute me donner des précisions. Merci beaucoup.

M. LABICHE. - Madame la Présidente, chers collègues. Je tiens à remercier les agents du Comité régional touristique qui effectuent un travail de fond en étant régulièrement en contact avec les Directeurs de stations des offices du tourisme, les Présidents de fédérations spécialisées, les élus en charge des questions touristiques, ce qui est très apprécié sur le terrain. Les chiffres, vous l'avez dit Monsieur DURRIEU, sont effectivement impressionnants et placent la Région, première région touristique de France. Bien sûr, vous l'avez dit, les 9 % de PIB, les 140 000 emplois, les 70 000 saisonniers, 23 millions de visiteurs et 18 Milliards d'euros de retombées économiques, ce n'est pas le département de la Charente Maritime qui va le contredire, étant lui-même le premier département de France touristique en termes de nuitées.

On ne peut pas non plus parler d'accompagnement et valorisation touristique des territoires sans parler d'aménagement et protection comme les digues de notre littoral, les réseaux routiers, les pistes cyclables, les aéroports et les ports. Lorsque l'on veut parler d'accompagnement et valorisation - vous l'avez dit - il faut penser à toutes les tailles de nos acteurs économiques, du loueur de vélos à l'Aquarium de La Rochelle ou du Zoo de la Palmyre, pour ne parler que d'eux. A l'heure où le tourisme est en train de se réécrire, à la croisée des chemins, nombreux acteurs sont déjà en avance et beaucoup ont effectivement besoin d'aide car tous ne veulent pas non plus augmenter leur tarif ; le juste milieu reste à être trouvé.

Cette délibération va dans le bon sens, mais interrogeons-nous sur le manque d'ambitions face aux défis que le secteur du tourisme doit relever, vous les avez cités : la transition écologique, les différentes crises, les recrutements des saisonniers, un véritable problème de recrutement et surtout - vous l'avez dit - sur le logement. La sensibilisation des professionnels à ces enjeux a un prix. Nous vous proposons un véritable accompagnement en termes de formation pour les saisonniers, mais également un partenariat avec les bailleurs sociaux pour les logements qui, aujourd'hui, posent un réel souci de recrutement. Aidons nos communes à favoriser un recrutement local ou donnons-leur les moyens matériels pour loger les saisonniers et maintenir ce secteur de développement économique fort pour notre région.

Nous voterons, le groupe Les Républicains, pour, mais nous vous demandons de prendre en considération nos remarques. Je terminerai en citant les propos de nombreux voyageurs : « n'attends pas l'instant parfait, saisis l'instant et rends-le parfait ». Merci Madame la Présidente, chers collègues, de votre attention.

Mme RÉQUENNA. - Juste un mot très brièvement, et mon collègue Christian DEVÈZE interviendra. Bien sûr, nous voterons cette délibération. Je reviens un peu sur le débat

précédent où on nous parle de territoires. Là, ce que je regrette quand je regarde les règlements d'intervention, c'est qu'il n'y ait pas une territorialisation de l'accompagnement pour les structures notamment, parce qu'effectivement le tourisme est quand même beaucoup plus aisé sur la côte dans notre région qu'à l'intérieur des terres. Or, c'est aussi une manne pour les territoires. C'est une attractivité pour nos territoires, mais elle devrait être accompagnée de manière différente selon que l'on se trouve dans des endroits déjà très privilégiés en matière de tourisme, ou bien dans des endroits, dans des territoires dans lesquels on a besoin de créer une attractivité pour pouvoir avoir des touristes. C'était donc cette simple remarque que je souhaitais faire.

Et ensuite, j'espère bien que pour cela, et encore une fois à la lumière de ce qui a été dit de véritablement accompagner les territoires, ce règlement pourra être couplé avec la contractualisation. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur DEVÈZE, il ne vous reste plus que 3 minutes.

M. DEVÈZE. - Je vais essayer effectivement de contenir mon propos dans ce délai. Madame la Présidente, mes chers collègues. En vérité, je ne sais pas quoi trop vous dire. Je suis un peu partagé, d'un côté, je suis assez d'accord avec un nombre d'éléments que vous mettez en avant, concernant cette stratégie régionale telle que vous la dessinez, pour autant, d'un autre côté, je ne suis pas tellement convaincu par les moyens que vous proposez, et surtout, je suis dubitatif quant à la capacité d'atteindre les objectifs fixés. Je m'explique.

Dans la synthèse de la délibération que vous venez d'exposer, je cite : « ces modifications du règlement d'intervention ont vocation à répondre aux enjeux et aux défis que le secteur du tourisme doit relever : recrutement de saisonniers et logements saisonniers, accompagnement des entreprises touristiques, sur les transitions et la gestion de crise, sensibilisation des professionnels à ces enjeux. ». Sachant que, s'agissant de la transition et de la gestion de crise, je comprends, grâce à l'articulation de vos paragraphes, que vous faites, bien évidemment, directement allusion aux événements climatiques survenus lors de la saison estivale et à ses conséquences. Evidemment, sur ces 2 constats que vous présentez comme à l'origine de cette délibération, nous sommes en total accord avec vous. Il est toutefois nécessaire que notre Région déploie davantage de moyens pour l'accueil des saisonniers et que ce secteur touristique soit en mesure d'amortir les effets dus au dérèglement climatique, à la fois dans la gestion de crise et dans l'adaptation au changement.

Par contre, si on regarde le règlement d'intervention annexé, on voit mal comment ce nouvel appel à projets entend y parvenir réellement. Je reste sur ces 2 objectifs prioritaires. Premièrement, sur l'accueil et l'hébergement des saisonniers, un seul type d'actions y fait

référence. Une réflexion portant sur une politique en faveur de l'emploi de la saisonnalité, de la pluriactivité, dans le cadre de laquelle, seul l'accompagnement par un prestataire extérieur, stratégie émergente de projets structurants sur le logement saisonnier, pourrait être soutenu financièrement à hauteur de 10 K€ maximum. Deuxièmement, sur la transition écologique, je ne vois rien d'autre que la possibilité d'élaborer un diagnostic environnemental dans le cadre duquel, cette fois encore, le recours à un prestataire extérieur pourra être subventionné à hauteur de 5 K€ maximum. Je ne vois rien sur la gestion de crise, à proprement parler, ni même sur l'adaptation au changement climatique. Quant aux moyens, ils ne sont pas beaucoup plus rassurants puisque l'on passe d'une enveloppe de 1,3 Millions d'euros pour le précédent dispositif, nouvelle organisation touristique des territoires, et à une enveloppe de 1,1 Millions d'euros pour celui-ci. Je ne sais pas ce que vous allez me répondre que vous prévoyez de faire, des économies d'échelle en regroupant des territoires, soit. Vous auriez aussi pu très bien, enveloppe constante, augmenter vos ambitions tout en réalisant les économies d'échelle. Je sais très bien qu'il existe d'autres dispositifs en parallèle et que celui-ci n'a pas vocation à répondre à toutes les problématiques posées au secteur touristique, mais à compter du moment où vous jugez que le principal enjeu est de parvenir à un tourisme durable...

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur DEVÈZE.

M. DEVÈZE. - Je finis la phrase.

Mme BROUILLE. - J'ai bien compris votre subtilité d'utiliser 2 interventions, mais cela fait 4 minutes. La règle est pour tout le monde. J'ai coupé la parole à Monsieur DUPRAT, tout à l'heure. Donc, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, Michel DURRIEU pour quelques informations.

M. DEVÈZE. - Honnêtement, cela devient...

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur DEVÈZE.

M. DEVÈZE. - Je ne vous remercie pas parce que j'aurais souhaité intervenir jusqu'au terme de l'exposé.

Mme BROUILLE. - Il ne fallait pas que votre collègue intervienne.

M. DEVÈZE. - Ce problème de limitation à 4 minutes, vous allez l'avoir pour tout le monde.

Mme REQUENNA. - Je m'excuse auprès de mon collègue, mais maintenant, on contrôle le chrono jusqu'à la fin de la séance.

M. DURRIEU. - En termes d'appel à projets, bien sûr, rappeler que cet appel à projets n'est pas l'unique et que la Région continuera à aider les projets individuellement.

Pour répondre à Jérôme PEYRAT, sur le processus de 24 mois de transition, ce sont pour les territoires qui n'avaient pas bénéficié jusque-là du programme NOTT et qui étaient en phase de construction de dossiers pour les déposer. On considère que, comme il n'y avait pas de préavis dans cette coupure et pour ne pas les marginaliser, il faut continuer à les accompagner.

Sur ce qui est des hébergements saisonniers, même réponse. Cela veut dire qu'il y a d'abord cet appel à projets qui est en amont, sur lequel il y a un travail à réaliser territoire par territoire. Je rappelle sur ce point que cette délibération et ce mécanisme ont été travaillés territorialement par les services techniques, et que nous continuerons à accompagner individuellement ces projets par d'autres apports de la Région et différentes Directions.

Enfin, sur le manque d'ambitions, rappelons que Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme vient aussi d'être créée ; un fonds qui va permettre de rentrer dans les fonds propres des entreprises, le capital des entreprises pour les accompagner. Il est actuellement doté de 30 Millions d'euros, avec 3 banques partenaires + la banque des territoires, ce qui va aussi nous permettre d'accompagner au niveau touristique les acteurs qui seront structurants pour nos territoires. Il ne faut pas prendre cet appel à projets modifié dans notre règlement d'intervention comme la seule intervention de la Région dans le secteur touristique.

Mme BROUILLE. - Merci Michel.

Y a-t-il des contres ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LAMARA. - Le Rassemblement National s'abstient.

Mme BROUILLE. - Pardon. Alors, cette délibération est adoptée à la majorité.

N° 17

Vote sur «Modification du règlement d'intervention : modalités
d'Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques de Nouvelle-
Aquitaine (ACTT)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**18 - SOUTIENS AUX ITINÉRAIRES CYCLABLES TOURISTIQUES ET
STRUCTURANTS : PARTICIPATION RÉGIONALE AUX ACTIONS COLLECTIVES
PLURIANNUELLES DE LA VÉLOFRANCETTE (V43), DU CANAL DES DEUX MERS A
VÉLO (V80) ET DE LA VAGABONDE (V87)**

Mme LAFFORE. - Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus. Aujourd'hui, 3 itinéraires cyclables touristiques sont concernés. Prenez votre vélo, nous partons avec la Vélofrancette, 600 kms de Caen à La Rochelle, le Canal des deux mers, 700 kms de Royan à Sète, et la Vagabonde avec 515 kms du Plateau des milles vaches à la Vallée de la Dordogne.

Rapidement, s'il faut le rappeler, la pratique du vélo a fortement évolué ces 10 dernières années. Un développement important de la pratique touristique itinérante vient couronner les efforts réalisés depuis, maintenant, près de 15 ans par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les chiffres sont tous les ans en augmentation. Aujourd'hui, ce sont 21 millions de Français qui pratiquent pendant leurs vacances le tourisme à vélo. Ce sont également 90 millions de nuitées, et près de 4,2 Milliards d'euros de retombées directes. Nous pouvons annoncer qu'en 5 ans les retombées économiques des grands itinéraires ont plus que doublé. Des études récentes font émerger 2 points essentiels permettant le développement de la pratique. Aujourd'hui, un maillage cyclable de qualité, jalonné, sécurisé et continu, et la présence de nombreux services indispensables pour pouvoir circuler à vélo, l'hébergement, la restauration, des aires d'arrêt, etc.

C'est dans ce contexte en pleine évolution que la Nouvelle-Aquitaine va poursuivre son développement sur le sujet, avec un objectif affiché de 700 kms d'itinéraires recyclables à l'horizon 2030 pour rester la première région de France en matière de linéaires structurants, en ciblant prioritairement la clientèle occasionnelle pour un tourisme de proximité et de découvertes locales, et en allant aussi chercher la clientèle plus sportive. C'est pour cela que la Région, déjà très impliquée, souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement des territoires dans le développement du tourisme à vélo.

Cette délibération, comme vous avez pu le voir, vous propose 2 renouvellements de partenariats pour 4 et 3 ans respectivement pour la Vélofrancette et le Canal des deux mers, avec des objectifs clairs, affichés et évaluables qui sont à la fois, asseoir leur notoriété, renforcer la connaissance des clientèles, poursuivre la mise en cohérence des actions collectives, pour des montants respectifs de 40 000 € et 30 000 € sur la durée de la convention. Il y a également un lancement de partenariats collectifs pour la Vagabonde sur la période 2022-2024, avec le souhait de soutenir la dynamique qui est déjà engagée et collective, et un

soutien financier de 11 500 €. Je précise que pour chaque itinéraire, nous avons des partenaires mobilisés, Région, Département, EPCI, indispensables aujourd'hui pour structurer notre territoire.

Pour conclure, deux informations essentielles. La Région investit 2 Millions d'euros par an pour l'accompagnement sur le linéaire structurant. Le fait que ces soutiens aussi pour le développement du tourisme dans notre belle région servent également à nos concitoyens qui se déplacent à vélo dans leur vie quotidienne. Je vous remercie.

Mme JARRY. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Vous nous demandez de nous prononcer sur le soutien financier de la Région à 3 itinéraires cyclables touristiques pour un montant de 74 500 €. Bien évidemment, nous voterons favorablement cette délibération.

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un schéma régional des véloroutes et remplit ainsi son rôle dans ce domaine, mais j'aimerais, si vous le permettez, élargir un peu le débat. La Région est autorité organisatrice de la mobilité. Il serait donc naturel de penser de manière plus transversale ce moyen de mobilité qui a connu une progression très intéressante et accélérée pendant la crise sanitaire. J'ai une question très simple. Un plan vélo régional sera-t-il un jour d'actualité et comment comptez-vous vous engager sur ce sujet ?

Sur le volet tourisme, vous êtes au rendez-vous, cette délibération en est la preuve, mais il y a d'autres volets sur lesquels nous attendons que vous fassiez preuve d'une réelle ambition.

Sur le volet aménagement du territoire, en démontrant une volonté réelle d'accompagner les territoires dans la création de voies cyclables, notamment dans la perspective de faciliter les déplacements, domicile-travail.

Sur le volet économique aussi, avec un accompagnement de la filière vélo tant sur le point de vue de la construction que sur les services inhérents, réemploi, réparation. Il y a là, l'occasion de remplir les objectifs de l'ambition 4 de la feuille de route Néo Terra qui privilégie les mobilités propres, et c'est aussi le sens de l'histoire.

Sur le site des Régions de France qui dresse un comparatif des actions menées, la Nouvelle-Aquitaine est totalement absente. Il y aurait pourtant pléthore d'actions à mettre en place avec un niveau d'engagement financier qui ne serait pas un obstacle si conséquent pour une collectivité comme la nôtre : installation de bornes de recharge, équipements visant à faciliter l'intermodalité, stationnement, aide à l'acquisition que d'ailleurs nous portons dans notre programme. Il s'agit là d'une occasion de faciliter le quotidien des Néo-aquitains car le vélo, c'est précisément notre quotidien. Un manque d'ambitions qui tranche d'ailleurs avec

l'engagement de l'État sur la pratique et l'usage du vélo. En effet, le 20 septembre dernier, le Gouvernement a présenté son Plan vélo avec un fonds de 250 Millions d'euros, dont 200 Millions d'euros serviront à financer les pistes cyclables et 50 Millions d'euros le stationnement pour 2023. Et à partir de 2024, des crédits annuels seront votés dans le cadre de la feuille de route sur la planification écologique. Et d'ailleurs, dans notre territoire en particulier, l'État est bien présent depuis la crise avec 9 Millions d'euros engagés en Nouvelle-Aquitaine en faveur du vélo auprès des collectivités. En effet, il y a eu 55 lauréats qui ont été désignés dans le cadre de France Relance. Est-ce que la Région sera au rendez-vous ? Merci.

M. DAMESTOY. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Notre groupe votera en faveur de cette délibération car nous partageons avec vous la volonté de développer la pratique du vélo dans notre région. Toutefois, nous avons souhaité prendre la parole pour préciser que si nous partageons cette volonté, nous ne partageons pas forcément la même ambition.

Tout d'abord, d'un point de vue qualitatif, il nous semble que dans votre politique, vous avez tendance à privilégier les déplacements occasionnels destinés aux loisirs, alors que nous préférerions vous voir faciliter les déplacements quotidiens de nos concitoyens pour qu'ils se rendent au travail ou sur leurs lieux de formation dans de bonnes conditions. Soit dit en passant, c'est un peu le même problème que nous observons en matière ferroviaire. Vous savez, les tapas, Bilbao, le Guggenheim. Ensuite, d'un point de vue quantitatif, vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Présidente, que d'autres collectivités françaises ont récemment lancé des Plans vélo particulièrement ambitieux. Nous pensons à la ville de Paris ou à la métropole de Lyon qui ont mis en place des plans pluriannuels à hauteur respectivement de 100 Millions d'euros et de 250 Millions d'euros.

Par ailleurs, vous savez que l'État va également consacrer 250 Millions d'euros dans son Plan vélo, rien qu'en 2023, et que l'Union européenne va investir 10 Milliards d'euros entre 2021 et 2027. Nous serions donc heureux que la Région profite de cette manne financière qui s'offre à elle, afin de relancer les filières industrielles de la petite reine dont le marché est en plein essor et de proposer des formations adaptées à ce secteur. De plus, Madame la Présidente, nous vous rappelons la proposition que nous avons faite, ici même, il y a quelques mois de mettre un vélo à disposition de tout lycéen ou apprenti qui le réclame, pendant la durée de sa scolarité ou sa formation. En effet, cette mesure aurait vocation à créer une véritable culture vélo chez les jeunes de notre région, ce qui irait dans le sens des objectifs gouvernementaux en matière de développement de la pratique. Nous sommes bien sûr, à votre disposition pour évoquer le sujet, si vous le souhaitez. Je rappelle les propos qui, hier, ont été tenus ici par Monsieur le Président à propos des projets disruptifs.

En conclusion, Madame la Présidente, en matière de politique vélo, nous souhaiterions vous voir changer de braquet et vous voir doper les budgets pour qu'à défaut d'être championne de France ou même Poulidor de la bicyclette, la Nouvelle-Aquitaine ne termine pas dans la voiture-balai. Merci Madame la Présidente. Merci mes chers collègues.

Mme BROUILLE. - Merci. Vous remontez les plans vélo de certaines villes ou métropoles. Je vous rappelle juste qu'effectivement, c'est de leur compétence.

M. DAMESTOY. - Tout à fait. Je n'ai pas utilisé tout mon temps. Juste une remarque.

Mme BROUILLE. - Oui, bien sûr, mais c'était juste pour préciser parce que c'est vrai que ce Plan vélo est d'une compétence un peu particulière et un peu mal définie. Donc, je remettais effectivement juste dans le contexte que le vélo du quotidien était une compétence...

M. DAMESTOY. - J'entends ce que vous dites. Si vous permettez, c'est pour solliciter les crédits que l'État et l'Europe vont mettre à disposition dans le cadre de nos politiques et de nos compétences, bien entendu.

Mme BROUILLE. - D'autres interventions ? Sandrine, des réponses ?

Mme LAFFORE. - Une réponse rapide. Des idées intéressantes sur cette délibération - excusez-moi de revenir sur le sujet - qui était avant tout une délibération sur le volet touristique pour ensuite développer notre tourisme à vélo dans notre région Nouvelle-Aquitaine. Des choses que nous avons déjà entendues : bien sûr, le Plan vélo, développer le vélo pour le quotidien, que nous devons travailler, et je suis assez d'accord, également avec le contrat de mobilité, faire attention aussi, quand même, quand on parle du vélo, nous n'avons pas que des villes urbaines. Nous avons aussi un maillage rural et autant j'entends que l'on peut remettre un vélo à un apprenti, à un étudiant. En attendant, s'il habite au fin fond, moi qui suis du Lot-et-Garonne, je ne suis pas sûre que pour se rendre à son centre d'apprentissage, le vélo soit le plus adapté. En attendant, je pense que pour demain, c'est effectivement un sujet à traiter. Je pense que l'on pourra travailler dans cet esprit. Je vous remercie.

Mme RÉQUENNA. - Madame la Présidente, s'il vous plaît. Je rebondis sur ce que vient de dire notre collègue, et je crois qu'effectivement les étudiants ne peuvent pas prendre le vélo, ce qui fait qu'il est absolument nécessaire de mettre en place une politique des TER pour les étudiants.

Mme BROUILLE. - Si vous en êtes d'accord, on va passer au vote.

M. DURRIEU. - Je ne vais pas vous couper très longtemps, mais pour dire quand même que tout le Plan vélo était dans le schéma régional de développement touristique et de loisirs. On est l'une des régions - effectivement on est la plus grande - qui a le plus de kilomètres

équipés, plus de 3 000 kms dont 1 000 kms qui ont été aménagés en 2020 et 2021. Je pense quand même que sur la partie vélo, il faut le renforcer, il faut le maintenir et l'adapter, mais on a déjà beaucoup de programmes qui ont été aussi accompagnés par l'Europe, donc les fonds nationaux et les fonds européens seront bien sûr sollicités.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des contres sur cette délibération ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 18

Vote sur «Soutiens aux itinéraires cyclables touristiques et structurants : participation régionale aux actions collectives pluriannuelles de la VéloFrancette (V43), du Canal des deux Mers à Vélo (V80) et de la Vagabonde (V87)»

▪ **POUR : PS/Place**

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - MISE EN PLACE DE LA FEUILLE DE ROUTE "TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISES EN NOUVELLE-AQUITAINE"

Mme LANGLADE. - Un petit retour en arrière. Depuis 2018, cela fait déjà maintenant 5 ans, la Région a initié autour du mois de la transmission, un travail partenarial pour faire de cet enjeu une véritable cause régionale. Alors pourquoi ? Quand on regarde la pyramide des âges des chefs d'entreprises, on lit qu'en Nouvelle-Aquitaine, plus de 100 000 dirigeants d'entreprises de TPE, très petites entreprises, ont plus de 55 ans, ce qui représente le tiers des entreprises, quel que soit le secteur d'activité : l'artisanat, le commerce et l'industrie. Devant ce constat, une feuille de route - c'est la 5 e - a mobilisé l'ensemble des partenaires, que ce soit les Chambres consulaires, CCI, CMA, les URSCOP, les initiatives qui sont présentes dans tous les départements, la Fédération française du bâtiment, en relation, bien entendu, avant le réseau Entreprendre, les EPCI en lien direct avec Néo Terra, et une inscription aussi - je tiens à le signaler - cette feuille de route de la transmission et de la reprise d'entreprises dans le SRDEII.

Quels sont les objectifs de cette feuille de transmission ? Informer le grand public et les chefs d'entreprises de l'accompagnement et des aides qui peuvent être proposées, mais aussi susciter l'envie de transmettre ou de reprendre une entreprise. Maintenir une entreprise sur nos territoires, c'est maintenir les emplois, pérenniser les savoir-faire et entraîner, bien entendu, une pérennité et un équilibre sur l'ensemble des bassins de vie.

Quelques ambitions qui sont affichées dans cette feuille de route : redonner de l'intérêt à la transmission-reprise, mais aussi rendre plus lisible l'offre d'accompagnement existante, et comme on l'a vu quand on a rencontré les Chambres consulaires, elles sont prêtes encore à nous accompagner sur les territoires, sur l'ensemble des départements avec le réseau des Conseillers présents. Mais aussi un objectif, une ambition très importante : faire de la reprise une opportunité de développement de l'entreprise, par exemple, par croissance externe en activant tous les leviers liés à la transition écologique, transition numérique et à l'innovation. Pour cette feuille de route, je tiens à le préciser aujourd'hui, ce sont plus de 5 Directions de la Région Nouvelle-Aquitaine qui ont travaillé en accord total avec aussi la DATAR.

Pour cette 5^e édition qui sera lancée de même à Limoges, avec la présence des Présidents des Chambres consulaires locaux, rythmée par plusieurs événements, à ce jour une quarantaine, inscrits dans l'agenda que vous pouvez voir facilement sur la Région, des salons, des rencontres, des BtoB, des villages d'artisans, etc.

Avant de terminer, 2 informations importantes. Pour répondre à un Conseiller régional qui me demandait la question sur la présence des chefs d'entreprises femmes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, 35 % des entreprises sont créées par des femmes, contre 30 % en 2014. La Région Nouvelle-Aquitaine est pionnière sur l'entrepreneuriat au féminin, et c'est la première Région de France à adopter en 2018 un Plan régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Elle est encore première au niveau national de création d'entreprises.

Il me reste encore quelques minutes, Madame la Présidente, pour parler d'une belle reprise à Oradour-sur-Vayres, une commune que vous connaissez bien. Il y a quelques années, 6 salariés ont été désireux de sauver leur outil de production après la liquidation de leur entreprise. Ils se sont réunis, ils sont appuyés par l'accompagnement de la Région et du Département, pour créer une SCOP, Société Coopérative et Participative. Il y a quelques années, les 6 salariés ont été actionnaires. À ce jour, 63 salariés dont 32 sociétaires. Sachant que cette SCOP s'est beaucoup développée sur la fabrication d'équipements de camping-cars, de vans, etc., d'équipements motos, aujourd'hui 75 % de ses produits sont exportés, et elle fait partie de l'Usine du futur. J'aurais pu prendre d'autres exemples, mais là, c'est un exemple vraiment très intéressant et très dynamique.

Pour conclure, Madame la Présidente, cette feuille de route renforce l'intervention régionale comme chef de file, de manière transversale sur les différentes politiques. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Colette. Effectivement, j'ai eu la chance d'inaugurer le nouveau bâtiment de cette belle SCOP SCOPEMA qui a fait un bâtiment de plus de 132 m de long, avec de la géothermie. Il y a eu 15 puits, ce qui leur permet d'avoir dans cette usine une température de 20 à 23 degrés, en fonction du secteur, puisqu'ils privilégient aussi les conditions de travail : 23 degrés pour les couturières et 20 degrés pour les soudeurs. C'est une très belle SCOP et je vous invite à aller à leur rencontre.

M. CHEVALERIAS. - Merci Madame la Présidente. Cette feuille de route est pleine de bonnes intentions avec lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord. C'est la raison pour laquelle - je le dis immédiatement - notre groupe votera cette feuille de route ; elle n'engage à rien de la voter étant donné qu'elle n'entre pas dans un détail de mesures précises.

Je voudrais d'abord saluer l'emploi de verbes fourre-tout à l'infinitif de type : anticiper, mobiliser, soutenir, favoriser, accélérer, accompagner, prévenir, construire, associer, privilégier. Vous devinez donc le sens des questions que je vais poser sur le comment, et avec quels moyens alloués aux partenaires et repreneurs. On reste sur notre faim. Nous sommes

sur une énième feuille de route. On constate le problème. On l'analyse bien. On sait ce qu'il faut faire, et on le dit. Nous sommes d'accord. Quel est le temps imparti ? Quelles sont les étapes ? Quels sont les points d'étapes ? Nous ne voyons pas apparaître d'éléments précis. Alors, vous allez me dire « oui, mais c'est le principe d'une feuille de route ! On donne une orientation, une vision ». D'accord. A quoi bon voter une nouvelle liste de bonnes intentions ? Des actions ont déjà été menées par la Région, j'imagine que nous avons un bilan. Il aurait été bon de partir de ce bilan et de l'expérience déjà vécue. On sait qu'un énorme travail est réalisé avec nos partenaires, notamment les Chambres consulaires qui font un travail formidable de proximité et d'accompagnement à la fois des repreneurs mais aussi des cédants. Dans la réussite d'une reprise-transmission, le travail avec le cédant est tout aussi important que celui avec le repreneur. Je regrette de ne pas avoir suffisamment d'axes de travail sur l'accompagnement du cédant. Ce n'est pas parce que le chef d'entreprise, qui a créé sa boîte, a peut-être atteint l'âge limite qu'il faut considérer qu'il va immédiatement trouver un repreneur tout aussi rapidement. L'anticipation est majeure. Au-delà de la connaissance des chiffres des entreprises à reprendre, en fonction des secteurs, nous devons accompagner nos partenaires consulaires dans un travail collectif pour convaincre le chef d'entreprise de céder et de l'aider à réfléchir à la transmission efficiente. Des actions collectives des Consulaires ont permis de détecter des entreprises à reprendre. Cela nécessite des moyens pour faire ce travail, et je regrette que nous ne le voyions pas plus précisément. Je pense qu'il faut soutenir davantage les actions collectives d'accompagnement des cédants.

Ensuite, Néo Terra, c'est désormais une habitude, on met Néo Terra à toutes les sauces, mais à la sauce feuille de route transmission-reprise, cela donne quoi ? Quid des entreprises de transport que l'on met régulièrement dans le viseur des politiques environnementales ? Quid des entreprises du bâtiment ? Seront-elles aidées ? Il s'agit d'un enjeu majeur pour la survie de notre tissu économique local et pour l'aménagement du territoire. Il y aurait d'autres choses à dire, mais je n'en retiendrai juste une qui est assez frappante. La transmission-reprise des entreprises agricoles. Je cite votre feuille de route : « Les dispositifs de droit commun permettent d'accompagner à la transmission d'entreprises dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. » Nous en attendons un peu plus pour notre agriculture. On dit juste que l'on ne va rien faire, rien de plus que ce qui se fait d'habitude. Quand on sait les enjeux agricoles majeurs pour la première région agricole d'Europe, je trouve cela particulièrement maigre. Vraiment, cette feuille de route est pleine de bonnes intentions sans nous donner de réelles perspectives pour l'avenir.

Alors, nous allons voter cette feuille de route en attendant les actions concrètes. Merci.

M. LAMARA. - Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Avec plus d'un tiers des dirigeants de TPE âgés de 55 ans et plus en Nouvelle-Aquitaine, de lourdes tensions sur les transmissions sont à prévoir dans les années à venir faisant de la transmission-reprise un véritable enjeu économique et social pour notre territoire. Les exemples illustrant cette problématique se multiplient en Nouvelle-Aquitaine, comme à Pau, rue Castetnau, où faute de repreneur, l'emblématique établissement LAVIE, fondé au milieu du XIXe siècle, achève sa longue histoire suite à un départ à la retraite. Mais c'est dans la ruralité que le problème du vieillissement des acteurs s'avère souvent le plus aigu. Les TPE représentent la très large majorité, voire l'exclusivité du tissu économique local, comme à Villac en Dordogne, petit village de 300 âmes, qui recherche désespérément son boulanger depuis le départ à la retraite du précédent. Le maintien des compétences des savoir-faire des emplois comme le maintien des activités et des services de proximité, qui participent à l'équilibre global des territoires, doivent être une priorité pour notre Région dans les années à venir. C'est pourquoi nous attendions avec impatience cette feuille de route de la transmission-reprise que nous appelions déjà de nos vœux lors de la dernière séance plénière.

Malheureusement, votre réponse à cette crise, qui menace de s'amplifier durant notre mandat, s'avère plus que décevante. Si le début de la lecture fut agréable en apprenant votre souhait de mieux identifier les entreprises à transmettre, les repreneurs potentiels, de renforcer l'accompagnement ou encore mieux, de valoriser les commerces de centres villes et centres bourgs, nous nous sommes vite ravisés en constatant le retour de vos vieilles lubies et le manque de vision à long terme. Une fois encore, vous abordez la transmission-reprise des TPE sans évoquer la création d'un environnement favorable à l'entreprise via l'aménagement du territoire. Vous deviez le savoir et vous le savez certainement, qu'une entreprise a besoin d'une infrastructure numérique performante, d'un réseau de transport fiable, d'infrastructures routières correctes, autant de sujets que vous n'abordez pas ici, et que vous survolez à peine dans le schéma régional de développement économique. A contrario, fidèles à vos habitudes, vous souhaitez encourager la dynamique d'économie sociale et solidaire, cette pseudo-économie vertueuse, mais surtout assistée, vivant de vos subventions et concurrence l'économie réelle qui paye des impôts pour financer ces mêmes subventions que vous distribuez. Mais le pire reste bien évidemment à venir avec la mise en place d'un système de priorités pour le choix des entreprises à soutenir. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. C'est ainsi qu'un repreneur, pour être soutenu, devra prendre en compte les enjeux environnementaux notamment dans ses investissements. Mais mieux encore, une priorité donnée, je vous cite, « pour les femmes qui ont le goût d'entreprendre ». En Commission, comme vous l'avez dit, j'ai posé cette question. La réponse apportée par Monsieur NAUCHE, dont je regrette

l'absence, mais Madame SOLA pour qui j'ai beaucoup de sympathie, la réponse de Monsieur NAUCHE est toujours aussi surprenante. Je vous le cite : « Pour beaucoup de population féminine, souvent, et cela doit être culturel, l'idée de la création ou de la reprise d'entreprise vient moins spontanément que pour les hommes. L'idée de la création d'entreprise est plus spontanée chez le public masculin que chez le public féminin ». Une réponse qui apparaît pour le moins sexiste, venant de quelques-uns se réclamant de l'égalité. Il apparaît clairement que vous voulez uniquement satisfaire vos lubies égalitaristes. Nous, nous voulons soutenir des entreprises, peu importe le sexe du dirigeant. Ce document reste donc particulièrement flou, teinté d'idéologie, et affiche un cruel manque d'ambitions qui interroge face aux enjeux de cette thématique durant notre mandat.

J'ai combien de temps, j'ai 4 minutes, Madame ou un peu plus sur les feuilles de route ?

Mme BROUILLE. - Il vous reste 20 secondes.

M. LAMARA. - Alors, je vais juste conclure très rapidement, pour dire que c'est un document qui est juste teinté d'idéologie, qui reste très vague. Bref, un document qui s'apparente plus à une liste de souhaits que l'on pourrait faire au Père Noël plutôt qu'à une véritable feuille de route. C'est pour cela qu'en conséquence, nous allons aussi nous abstenir sur ce dossier. Mais je regrette de ne pas avoir un peu plus de temps. Sur les feuilles de route, nous avons plus de temps.

M. DAMESTOY. - Je vais être assez bref, pas très long. Madame la Présidente, mes chers collègues. Notre groupe votera pour cette délibération car la feuille de route qui nous est proposée nous paraît tout à fait cohérente. Cependant, nous aurions juste 2 bémols et une proposition à formuler. En effet, bien que le texte parle de transition écologique, aucune référence n'est faite aux problématiques particulières du climat et de la biodiversité, ce qui est un peu dommage à nos yeux. Ensuite, comme évoqué par le CESER dans son avis du 11-12 octobre, nous remarquons que la question de la transmission-reprise entreprise par les femmes est à peine évoquée par la feuille de route, alors que des actions d'accompagnement spécifiques existent et méritent d'être mises en avant. Nous pensons au PAREF, mais cela a été évoqué par Madame LANGLADE dans son propos introductif.

Enfin, aucun dispositif régional de financement participatif n'est envisagé. Pour votre information, ce système de financement est en plein essor en France et permet de collecter plus de 1 Milliards d'euros de capitaux par an au bénéfice des porteurs de projets, sans que l'État et les collectivités locales n'aient à intervenir. Lors des travaux sur le SRDEII, nous avons proposé, Madame la Présidente, de créer un site internet régional dédié à cela, un peu à l'image de ce qui s'est fait en Occitanie, avec Épargne Occitanie. Aussi, nous profitons de

cette prise de parole pour renouveler notre proposition et restons à votre disposition pour en discuter, si vous le souhaitez.

Je vous remercie, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Colette, des compléments ?

Mme LANGLADE. - Oui, Madame la Présidente. Juste 2 ou 3 réponses. Cette feuille de route, comme je l'ai dit et je le répète à ceux qui sont intervenus, a été travaillée, écrite, identifiée avec des acteurs économiques et des chefs d'entreprises. Je retiens une seule chose. Je ne pourrais pas être accompagnée, quand j'irai visiter des entreprises, quand je participerai à des animations, par des élus qui ont des discours totalement négatifs, qui lisent des notes qui n'ont peut-être pas été écrites par eux. Je me dis, « allez sur le terrain rencontrer les chefs d'entreprises qui se battent quotidiennement pour développer leur chiffre d'affaires et maintenir leur activité.

A la personne qui parle de l'agriculture, je renvoie vers la feuille de route, et justement, c'est bien écrit : « un accompagnement ponctuel de la DATAR sur des projets à l'initiative des territoires, actions en faveur de la transmission-reprise des exploitations agricoles ». Ensuite, l'exemple que j'ai pris, quand on parle de ruralité - Madame la Présidente connaît bien cette commune qui est vraiment une commune rurale - pour répondre aussi au premier intervenant où le boulanger qui manque et qui constitue souvent le dernier commerce dans une commune, c'est un travail à faire avec la Région, bien entendu, avec les Chambres consulaires, mais aussi avec les notaires qui connaissent bien les familles, avec les experts-comptables, toutes ces personnes qui accompagnent au quotidien les chefs d'entreprises.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup pour ces compléments, Colette.

M. LAMARA. - Je voudrais juste rajouter une seule phrase, si vous me le permettez. Chère Madame, je suis un homme bien évidemment et je suis aussi intelligent que vous, chère Madame, je peux écrire mes notes personnellement. Je suis aussi chef d'entreprise d'une agence familiale, une agence immobilière, donc ce que vous avez dit est totalement faux. Je participe aussi à vos travaux.

Mme BROUILLE. - Cela fait plus d'une phrase, là, quand même.

M. LAMARA - Je m'arrête là, alors. Promis.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des contres ?

Des abstentions ?

Cette feuille de route est adoptée. Je vous remercie.

N° 19

Vote sur «Mise en place de la feuille de route "Transmission-Reprise
d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine" »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**20 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTROLE DES
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DE LOT-ET-GARONNE (SEM47)**

Mme ROUÈDE. - Madame la Présidente. La Région Nouvelle-Aquitaine est actionnaire de cette SEM47 à hauteur d'un peu plus de 5 %, et notamment on la mandate pour des travaux dans les lycées. La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé les comptes de la SEM47 entre 2016 et 2019. La Région n'a pas fait d'observations. La Chambre Régionale des Comptes a fait 9 recommandations qui ne concernent la Région Nouvelle-Aquitaine.

On vous propose donc de donner acte de la communication de ce rapport définitif de la CRC.

Mme BROUILLE. - L'Assemblée donne acte ?

Il en est ainsi.

N° 20

sur «Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la
gestion de la société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47)»

DONNE ACTE

21 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE (CACG)

M. RAYNAUD. - Présidente, chers collègues, cette délibération concerne la recapitalisation de la CACG - je vais abréger - qui, après plusieurs années de difficultés financières, doit être recapitalisée. Les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, qui sont actionnaires de cette SEM, pour remonter au capital, ont imposé la mise en œuvre d'un nouveau cadre de développement stratégique qui permette, bien sûr, d'assurer la gestion d'une trentaine de concessions d'État, dont les principales missions sont la vente d'eau, puisque cela génère 60 % du chiffre d'affaires, avec le principal équipement qui est le canal de la Neste, qui aujourd'hui distribue 220 millions de m³ d'eau, dont 18 % de cette eau sont consacrés à l'agriculture. Il y en a une partie qui est réservée à l'industrie, bien sûr, et à l'eau potable. Le reste est de l'eau environnementale - je dirais - ce qui représente la majorité, qui est donc reversée au soutien de l'étiage. Si on prend la globalité de l'ensemble de ces concessions, on peut considérer que 70 % de l'eau qui est redistribuée sont à vocation environnementale, et tous ces volumes d'eau ne génèrent pas de recettes, ce qui peut expliquer certaines difficultés de cette SEM. C'était la première partie.

Pour également porter à votre connaissance que l'État, qui détient aujourd'hui ces concessions, souhaite les transférer aux Régions. Il y a donc des discussions actuellement, qui sont en cours, sur les conditions de cette concession, à l'échelle de 2024. L'autre engagement qui était également demandé à la Compagnie était de s'engager davantage sur tous les enjeux qui sont liés à la transition écologique et d'assurer également la mise en œuvre de projets territoriaux, et d'assurer, pour ce qui nous concerne, la mise en œuvre de Néo Terra, bien sûr avec la nécessité de retrouver des équilibres financiers.

Le financement du nouveau plan stratégique fait apparaître un besoin de fonds propres à hauteur de 18 Millions d'euros. Malgré un redressement sur les 3 dernières années, la Compagnie est encore sous-capitalisée. L'activité de la CACG se situe donc sur les 2 Régions, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Sur l'Occitanie, c'est environ entre 75 et 80 % de l'activité. Et le reste pour nous, donc entre 20 et 25 % sur la Nouvelle-Aquitaine. L'augmentation de capital se fait bien sur ces bases-là. La Région Occitanie va injecter 6,7 Millions d'euros en capital. Notre part s'élève à 2,8 Millions d'euros qui se décomposent en : 1,3 Millions d'euros qui a déjà été apporté en 2020 en compte courant, et 1,5 Millions d'euros qui serait en numéraires. Après recapitalisation, la part des 2 Régions s'élèverait à 35 % du capital social. Simplement rappeler que de son côté, l'État doit abandonner une dette de 8 Millions d'euros.

Voilà Présidente, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vous cache pas que notre groupe a été très surpris de voir arriver une telle délibération dans le contexte hydroclimatique actuel. En effet, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne cristallise de nombreuses critiques sur son fonctionnement entaché de conflits d'intérêts, comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie, couplé à une gestion désastreuse. Il ne faut pas oublier que cette société s'est faite connaître du grand public au moment du funeste projet du barrage de Sivens et qu'elle a été condamnée à maintes reprises pour des délits environnementaux : travaux illicites dans les rivières et détournement de la rivière La Gimone, affluent de la Garonne, au profit de l'agriculture ayant abouti à son assèchement.

Notre groupe l'avait déjà souligné en juillet 2020 lorsqu'il s'était déjà opposé à la délibération de l'attribution d'une avance remboursable à cette société. A l'époque, votre argument était de dire qu'il n'y avait pas de quoi être inquiet, qu'il ne s'agissait que d'une avance qui serait remboursée. Aujourd'hui, il est question de transformer l'essai en convertissant cette avance de 1,3 Millions d'euros en une augmentation du capital et de surcroît, en apportant un capital supplémentaire en numéraires de 1,5 Millions d'euros. Et pourtant, la situation de cette société n'est pas plus rassurante qu'il y a 2 ans. Les fonds régionaux doivent-ils permettre à une société condamnée à plusieurs reprises pour de graves délits environnementaux de poursuivre son activité ? Pour nous, la réponse est sans aucune hésitation. Non. Certes, quand on lit cette délibération, notamment concernant l'ambition et les orientations stratégiques de cette compagnie pour les 5 prochaines années, la vitrine paraît très alléchante.

Mais qu'y a-t-il en réalité derrière ces belles intentions ? Comment seront répartis les fonds propres qui font l'objet du besoin de financement, à savoir 18 Millions d'euros ? La délibération reste très floue sur ce point. De la même manière que l'obtention des financements auprès des autres partenaires. Il ne s'agit, à ce jour, que d'intentions. Comme précisé dans la délibération, ce sont des estimations qui restent prévisionnelles. Pourquoi les EPCI, qui pourtant portent la compétence GEMAPI, ne sont pas associés à ce financement ? Comment peut-on s'engager sur 2,8 Millions d'euros de fonds régionaux sans avoir plus de garanties ? Est-ce bien responsable ?

Enfin, au sortir d'un été brûlant, au sens premier, avec une sécheresse historique et alors que la chaleur perdure, il est temps de cesser de financer des sociétés climaticides, soutien de l'agriculture productiviste et prédatrice de ressources en eau. La CACG, bras armé de

l'irrigation intensive et des bassines, y compris dans le marais Poitevin, pour une infirme minorité d'agri-managers est un véritable sous-marin d'une artificialisation des connexions des milieux. Je me permets de faire une parenthèse pour rappeler que les bassines sont des réserves d'eau géantes et contrairement aux idées reçues, elles ne sont pas remplies par les pluies, mais principalement par pompage en hiver dans les nappes souterraines. Elles servent à irriguer des cultures intensives en été. Par ailleurs, le modèle économique de la CACG n'existe pas sans une massification de l'irrigation, ne tenant pas du tout compte du Code de l'Environnement ni de la priorisation des usages qui, rappelons-le, est en premier lieu, l'eau potable, en second lieu, la fonctionnalité des milieux et enfin l'usage économique dont l'usage agricole. Or, compte tenu du changement climatique et des pressions sur la ressource, voici les interrogations qui devraient nous animer. Quelles sont nos priorités ? A quoi est-on prêt à renoncer ? Et ensuite, on en déduit les besoins en eau nécessaires et choisis. Au total, avec cette délibération, la CACG bénéficierait d'un énième renflouement incompatible, de fait, avec la feuille de route Néo Terra.

Vous l'aurez compris, notre groupe est totalement opposé à cette délibération.

M. DEVÈZE. - Une simple observation de quelques secondes. On nous explique clairement que l'État a abandonné 8 Millions d'euros, donc effectivement, un effort plus que significatif dans cette opération, quand la Région prend une part supplémentaire au capital, avec les droits qui y sont attachés. Je considère donc qu'en l'espèce, il n'y a un équilibre effectivement qu'a cherché la Région dans cette opération. Je ne vois donc pas pourquoi, on s'insurge sur notre participation complémentaire au capital.

Nous voterons cette disposition.

Mme COSTES. - Cette délibération propose une augmentation de la participation de la Région qui exerce une mission d'intérêt général importante, à savoir la gestion de l'eau.

Aussi, nous voterons favorablement cette délibération qui répond, d'autre part, à une des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes en 2021. Néanmoins, nous souhaiterions aussi que les autres recommandations soient mises en œuvre, et tout particulièrement la participation au capital des autres acteurs locaux que sont les EPCI, qui auront en plus la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Or, je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui, ou si cela va être fait.

La deuxième recommandation qui nous semble essentielle, afin de ne pas mettre en danger la situation financière de la structure, sera de préciser les champs d'intervention de la Compagnie et de les mettre en cohérence avec son actionnariat.

Enfin, je me permettrai de demander, dès lors que l'augmentation au capital entraînera la participation de 2 élus régionaux au Conseil d'Administration de la Compagnie, est-ce que l'opposition sera représentée ? Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, 2 observations. La première, il est évident que nous avons besoin d'une structure de ce type, mais il faut, bien entendu, revoir son orientation. Il y a eu des problèmes avec l'équipe technique ; cette équipe technique, dans sa direction, a changé. Il y a des compétences intéressantes, mais nous ne sommes plus à l'heure où l'on fait des grands barrages.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 21

Vote sur «Augmentation de capital de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

***Non-participation :**
BEYRIS Maryline concernant la SEM compagnie aménagement des coteaux de Gascogne (Titulaire)

CHERET Pierre concernant la SEM compagnie aménagement des coteaux de Gascogne (Président)

22 - TABLEAU DES EMPLOIS

Mme DERVILLE. - Cette délibération a pour objet de soumettre à votre approbation plusieurs points. Tout d'abord, la création de 8 emplois permanents pour répondre à des enjeux de transfert de compétences et d'évolution structurelle de l'environnement ferroviaire. Il s'agit, en particulier, de prendre en compte les différentes décisions que nous avons prises au niveau de cette Assemblée, et quelles que soient d'ailleurs nos positions respectives sur les décisions que nous avons prises. Cette Assemblée a pris un certain nombre de décisions, il faut maintenant que nos Services se mettent en ordre de bataille pour les mettre en œuvre. Je pense en particulier au chantier d'envergure que nous avons en matière de ferroviaire, à savoir la création du réseau de RER métropolitains, le développement des protocoles petites lignes ou le développement de transports collectifs de qualité dans les territoires ruraux. Voilà pourquoi, à ce titre, nous vous proposons la création d'emplois permanents dont certains sont sur ce secteur de la Direction des transports ferroviaires. Également, la création d'un emploi non permanent qui est limité dans le temps pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, et les désormais traditionnelles transformations d'un certain nombre d'emplois permanents.

Je voulais simplement faire un focus sur les créations d'emplois permanents. Il me semble que les autres points font moins débat dans notre Assemblée.

Voilà Président, rapidement, et entre-temps, je vois que Pierre est revenu de son déport.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a aussi les nouvelles gestions FEADER, notamment sur l'installation des jeunes agriculteurs. La discussion est compliquée avec le Ministère de l'Agriculture. Dans ce domaine-là, j'en ai parlé d'ailleurs à Marc FESNEAU qui est le Ministre, lorsqu'il est venu me voir.

Par ailleurs, sur les zones Natura 2000, on n'a pas non plus de transfert de moyens humains de l'État. Tout cela fait donc partie des discussions que Régions de France a avec les différents Ministères.

Mme MOTOMAN. - Les modifications proposées dans le tableau des emplois sont majoritairement structurantes et répondent à des besoins objectifs de la Collectivité pour mener à bien ses politiques publiques. Nous en convenons. Cependant, pour la première fois, notre groupe va s'abstenir en raison du point 2 sur les créations d'emplois liés à l'évolution de l'environnement ferroviaire du Pôle TIMCV, les missions dédiées à ces postes de consolider les équipes en charge de la négociation de la nouvelle convention TER, les futurs contrats à

l'issue de cette convention et la gestion financière de nouveaux contrats d'exploitation TER. En termes plus clairs, cette réorganisation du Pôle Transport est directement liée au choix de l'Exécutif d'ouvrir les lignes TER régionales à la concurrence. Les organisations syndicales l'ont également compris en votant quasi unanimement, donc -1, contre, lors du Comité Technique du 10 octobre. Ces nouvelles orientations politiques des transports vont à l'encontre de la préservation des services publics et de la défense du droit à la mobilité.

Nous nous abstiendrons donc, pour la première fois, depuis 6 ans.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur les débats que nous avons eus hier, et pour que la clarté soit faite entre nous, on ne s'abstiendra pas, on ne votera pas contre, mais on ne prendra pas part au vote sur cette délibération, pour les raisons que nous avons exposées hier.

Nous avons le droit. On a demandé un dégroupement. Ce n'est pas possible. S'il y avait eu un dégroupement, on aurait dit ce que nous avons à dire sur une création de poste notamment. Il n'y a pas de dégroupement, donc on ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est noté.

M. ROBERT. - L'indépendance, c'est difficile, c'est un long chemin. Nous allons voter cette délibération, Président. Quand bien même, on aurait des différences de fond avec vous, on n'en a pas sur ce dossier, mais on pourrait en avoir. On considère que bloquer ou voter contre un tableau des effectifs, ce ne sont pas des méthodes correctes, parce qu'ensuite, ce sont les agents qui sont derrière. Vous votez, il y a un débat politique, il y a un débat de principe. Le débat va à la majorité qui l'emporte et ensuite il faut évidemment adapter les effectifs sinon les agents sont les premiers en difficultés.

Donc nous, on vote pour ce tableau. Merci Président.

M. DUPRAT. - Explication de vote. On votera contre, conformément aux différents votes que l'on a eus sur ce sujet, tout en reconnaissant quand même que c'est une bonne chose de recruter ces personnels au Service des Transports pour suivre le futur matériel roulant.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne savais pas que vous saviez marcher sur les mains.

M. DUPRAT. - J'ai beaucoup appris en vous regardant.

M. LE PRÉSIDENT. - Et il y a longtemps.

M. DUFAY. - Nous ne participerons pas au vote parce que nous attendons toujours le bilan social qui devrait arriver à la fin de l'année. En attendant, on ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour ce dossier ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 22

Vote sur «Tableau des emplois»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Non-participation : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

**23 - INSTITUTION DE BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE 2022**

M. LE PRÉSIDENT. - Les bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles, je pense qu'il n'y a pas de soucis particuliers.

M. CHÉRET. - C'est simplement un ajustement, mais on est obligé de le passer en délibération de plénière pour passer de 5 à 4 bureaux, mais la légalité nous oblige à le passer. Rien de particulier.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 23

Vote sur «Institution de bureaux de vote dans le cadre des élections
professionnelles du 8 décembre 2022 »

▪ **POUR : PS/Place**

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Non-participation au vote:** ASTIER Dominique concernant le bureau de vote principal des CAP de catégorie A, B et C (Président)
CHÉRET Pierre concernant le bureau de vote principal du comité social territorial (Président)
DERVILLE Sandrine concernant le bureau de vote centralisateur (Présidente)
TARIS Isabelle concernant le bureau de vote principal de la CCP (Présidente)

**24 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES
ARMÉES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le renouvellement de la convention entre le Ministère de la Défense, maintenant des Armées et la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. CHÉRET. - C'est uniquement pour continuer à pouvoir permettre, dans un cadre réglementaire, à certains de nos agents à participer de l'Armée dans le cadre de la réserve.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 24

Vote sur «Renouvellement de la convention entre le Ministère des Armées et
la Région Nouvelle-Aquitaine.»

▪ **POUR : PS/Place**

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25 - COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la délégation du Président pour ester en justice.

Mme DERVILLE. - Vous nous rendez compte, Président, de ce que vous avez fait dans le cadre de la délégation que nous vous avons donnée concernant la représentation de la Collectivité en justice. C'est donc le tableau récapitulatif.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une communication. L'Assemblée donne acte. Je vous remercie.

N° 25

sur «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de
la région Nouvelle-Aquitaine»

DONNE ACTE

26 - FERROCAMPUS - POINT D'AVANCEMENT, PERSPECTIVES ET VALIDATION DU PROGRAMME IMMOBILIER

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le point d'avancement du programme immobilier du Ferrocampus. Alors, il faut que je me déporte. Il y a une vidéo.

(Présentation de la vidéo)

Je vais présenter cette délibération, mais je quitterai la scène, si j'ose dire, et laisserai la présidence à Andréa. Je la présente du fait que Jacky EMON est le Président du Conseil d'Administration.

Parmi les éléments marquants de cette année sur le Ferrocampus, 48 adhérents, la plupart, d'ailleurs vous avez vu les noms des entreprises du ferroviaire, des labos du ferroviaire, de la France entière. 6 emplois équivalents temps plein, 1 apprentie, la Région Nouvelle-Aquitaine est désormais lauréate de 2 projets d'innovation sur l'appel à manifestation d'intérêt digitalisation et décarbonation des transports, porté par le Ministère des Transports. Les premières formations labellisées Ferrocampus sont organisées dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications, dont le label a été attribué par le Ministère de l'Éducation nationale. La Région va prendre possession, cette fin d'année, des premiers espaces des friches industrielles qui vont être occupées par le Ferrocampus. De nouvelles opportunités immobilières représentent des alternatives à l'acquisition. Il y a de l'autre côté de la voie ferrée, il y avait un immeuble SERNAM, mais on a trouvé de nouveaux bâtiments qui vont permettre à la Région de faire des économies significatives en matière de travaux de réhabilitation. Nous aurons une délibération à passer dans une prochaine soit assemblée plénière, soit Commission Permanente, pour m'autoriser à signer un avenant à la convention avec le Président de la SNCF, Jean-Pierre FARANDOU. La programmation immobilière est en cours de finalisation dans la perspective de pouvoir lancer la phase de maîtrise d'œuvre, début 2023. Et le 8 et 9 novembre - save the dates - se tiendra la première édition des « Ferrocampus days », évènement annuel.

Sur l'impact financier, pour l'instant, c'est simplement une communication sur l'avancée du dossier, et les dépenses en lien avec les sujets évoqués sont intégrées au PPI PPF du BP 2023.

Le public concerné, je l'évoquais tout à l'heure, sur les partenaires, les collectivités territoriales, les labos de recherche, les universités, les grandes écoles, les centres de transfert et bien entendu les entreprises SNCF, ALSTOM, THALÈS, CAF, CAPGEMINI, GEOSAT.

Le projet Ferrocampus se déploie conformément aux attendus avec des résultats encourageants. Nous sommes lauréats de plusieurs PIA. Le département de la Charente Maritime et de l'agglomération de Saintes ont rejoint le Conseil d'Administration de l'association. De 2022 à 2024, le site est acheté par îlots successifs. Pour l'instant, la SNCF met à la disposition de la Région, gratuitement, des espaces du site de façon à ne pas retarder les phases de conception et de maîtrise d'ouvrage. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je laisse la main à Andréa.

M. DUPRAT. - Pas une question, mais une satisfaction. A l'instar de ce qui a été fait sur Aérocampus, on a là un outil important avec les deux projets que vous avez cités. J'y vois, sur ce train du futur, sur des petites lignes où on peut avoir un équipement beaucoup plus pertinent que l'on peut avoir. D'ailleurs, dans la vidéo, on avait une image subliminale d'un train qui passer dans la montagne. Je ne sais pas à quoi cela fait penser chacun d'ici, mais en tout cas, cela m'a fait penser à quelque chose. Je pense que c'est vraiment intéressant et je pense qu'il y a une filière vraiment à créer dans ce domaine-là. Vous le disiez tout à l'heure, on recherche des personnes dans beaucoup d'activités. Là, quand on les spécialise et quand on les forme sur le matériel auquel ils seront habitués à travailler demain, c'est une excellente chose, et la Région fait cela de manière très efficace.

M. LE PRÉSIDENT. - Je m'incline, mon cher.

M. LAGRAVE. - Juste Président, pour ajouter quand même un point qui a son importance. Dire que sur le Ferrocampus, il y aura une première nationale. C'est dans le cadre de la sortie du diesel des TER de la Nouvelle-Aquitaine, la transformation d'un 73500, une marque de train, au bioGNV. Je dis cela parce qu'on a appris la semaine dernière que 4 autres régions regardaient ce qui se passe en Nouvelle-Aquitaine par rapport à cette transformation, pour faire venir, en l'occurrence, leurs trains en Nouvelle-Aquitaine pour les passer au bioGNV, si cela fonctionne. Et tout le démarrage va se faire au Ferrocampus, de manière après, à industrialiser le passage industriel au bioGNV d'un certain nombre de rames, du côté du centre de maintenance de Limoges, qui deviendra Pôle national autour du bioGNV, grâce au travail qui est fait par le Ferrocampus. Je voulais juste l'ajouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas beau, cela !

M. DUPRAT. - On ne demande qu'à aller voir, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je note. Cela me permet de convaincre de la justesse des idées qui peuvent tourner, de temps en temps, comme cela. Mais c'est vrai que le succès de l'Aérocampus m'a amené à cette idée. Et en même temps, le fait d'avoir embarqué tous les

acteurs fait que l'on a un gros problème que l'on avait essayé d'implémenter avec THALÈS, qui est le problème de la signalisation le long de voies, pour passer à une signalisation plus opérante, plus précise, avec des systèmes aéronautiques.

Je laisse Andréa. Il faut que je sorte.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président,

Mme BROUILLE. - On va procéder au vote. Y a-t-il des contres ?

Des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 26

Vote sur «FERROCAMPUS - Point d'avancement, perspectives et validation du programme immobilier.»

▪ **POUR : PS/Place**

Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Non-participation au vote :**

**BLANCHARD Gérard concernant FERROCAMPUS (Suppléant)
EMON Jackie concernant FERROCAMPUS (Président)
LAGRAVE Renaud concernant FERROCAMPUS (Suppléant)
NEMBRINI Jean-Louis concernant FERROCAMPUS (Titulaire)
ROUSSET Alain concernant FERROCAMPUS (Membre)**

27 - PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE DIRIGEABLES DE FRET-CARGO A LARUSCADE (33)

Mme BROUILLE. - Le temps que le Président revienne, je vais vous parler de l'autre délibération sur Flying Whales qui est un autre projet phare - vous le savez - de la mandature, en matière d'innovation, de transition écologique et de réindustrialisation. C'est un projet de rupture et d'envergure européenne. Il sera particulièrement utile pour les industries forestières, électriques, énergies renouvelables, et les déchets. Pour rappel, 2 autres régions étaient candidates pour accueillir ce projet, lorsque l'annonce de son implantation en Nouvelle-Aquitaine a été annoncée au Bourget.

La Région croit en ce projet. Elle n'est pas la seule puisque BPI France est au capital, ainsi que la Province de Québec. Ce projet séduit puisqu'ils ont réussi une troisième levée de fonds de 122 Millions d'euros en juillet. Mais c'est également un beau projet d'aménagement du territoire puisqu'ils s'installent - vous le savez - en Haute-Gironde, un secteur où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne régionale. Bien évidemment, Flying Whales fait et fera travailler les entreprises de la région comme à l'instar d'Espilon Composite qui réalise les charpentes en fibre de carbone.

A travers cette délibération, nous vous proposons un protocole d'accord entre la communauté de communes Latitude Nord Gironde, la Région et la société Flying Whales qui vise ainsi à satisfaire les meilleures conditions ou les conditions pour un dépôt des autorisations administratives au début de l'année 2023, et sécuriser également le montage foncier et immobilier dédié à l'accueil de la nouvelle filière dirigeables de charges lourdes en Nouvelle-Aquitaine qui est prévue à Laruscade.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa.

M. DUPRAT. - Là aussi, comme sur le projet précédent, il y a eu la possibilité de rencontrer les dirigeants et d'assister à une conférence sur ce projet. Je trouve qu'il est extrêmement intéressant et il propose une innovation dans les domaines que vous venez de citer, Madame la Vice-Présidente. Un point de vigilance pour ne pas être trop long. C'est très bien d'implanter cette entreprise dans le Nord Gironde, c'est très bien de le mettre en dehors de la métropole, je crois que l'on devrait le faire davantage. Attention, avec le SRADDET et avec la « zéro

artificialisation nette ». On va être en vraie difficulté pour implanter ce type d'entreprises dans des endroits non prévus pour. Si j'en crois les quelques informations que j'ai, tout n'est pas gagné pour son implantation. Il y a des zones humides, pas très loin. Les avis de la DREAL sont, pour l'instant - allez, je vais être gentil en disant - réservés. Ce serait quand même dommage de ne pas avoir une attractivité telle que nous la connaissons pour des problèmes. Je pense que l'on a intérêt dans le SRADDET, Monsieur le Président, mais je pense que vous y êtes attentif, en tout cas notre groupe le sera, de ménager un certain nombre de possibilités pour continuer à le faire. Ce matin, à l'heure où nous parlons, on annonce HERMES et **NON AUDIBLE**, qui est aussi en dehors de la métropole, dans un endroit où il y a aussi de l'emploi à créer. J'espère que l'on pourra continuer à le faire et que quelques éléments nationaux ne nous en empêcheront pas.

M. LE PRÉSIDENT. - On l'inscrira - je parle sous le contrôle de Laurence - dans une réserve régionale.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Evidemment, c'est un dossier dont nous nous félicitons de voir l'avancée sur le principe, sur les orientations. Souvenons-nous qu'ici, mes collègues avaient, avant moi, tout d'abord questionné le site et la difficulté d'avoir une information. Aujourd'hui, nous connaissons le lieu d'implantation. Evidemment, il va dans le bon sens, compte tenu de sa localisation. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire Christophe DUPRAT, mais effectivement, le sujet de l'artificialisation des sols est à la fois celui des marges de manœuvre que nous aurons. Il est aussi celui des engagements que nous prenons ici, puisque dans les contrats de territoire, on aborde effectivement celui de la Haute-Gironde dans lequel il est mentionné que l'on doit être vertueux du point de vue de l'artificialisation des sols qui se développe plus rapidement dans son territoire déjà, que dans d'autres. Et nous sommes passés de 30 à 70 puis 80 ha. En tout cas, il faut assumer ce débat. Il faut l'expliquer et il faut aussi, je crois, mettre en œuvre toutes les mesures pour favoriser ailleurs la non-artificialisation des sols.

Nous avons également soulevé le sujet de l'immobilier, de l'intervention de la Région en matière de problématique d'acquisition foncière, de manière, certes, exceptionnelle dans un projet qui l'est lui-même, mais n'oublions pas que nous avons, de ce point de vue-là, plutôt une réserve et qu'aujourd'hui, nous allons avoir une forte intervention en lien avec la communauté de communes sur l'immobilier. Ce qui nous a, dans un premier temps, interpellés, c'est le montage juridico-financier qui est très complexe. On a travaillé, on a regardé. Evidemment, on n'a pas les moyens et l'on doit vous faire confiance sur ce montage-là. Montage complexe, autant de rouages, autant de sources de conflits, autant de sources de conflits juridiques, espérons qu'il n'y en aura pas, mais ce montage - nous tenons à le souligner

- est assez complexe dans sa forme. Il y a d'ailleurs un schéma qui a été réalisé pour le présenter.

Je voudrais surtout insister sur un point. En Commission, on a découvert un peu par hasard qu'en réalité, ce qui était présenté comme une certitude ne l'était sans doute pas. Je parle de la garantie de l'État. Il est dit dans ce document que l'État viendra en garantie, et c'est une affirmation, à hauteur, de mémoire, de 40 Millions d'euros. Nous pensions que c'était un dispositif connu existant. On nous a fait comprendre que c'était plutôt une discussion, une négociation directe avec l'État. Preuve que là encore, la complémentarité fonctionne, mais on ne peut pas nous dire que c'est une certitude, si on n'a pas un engagement. Il en va, je crois, de la sincérité de la délibération. Est-ce que oui ou non, on a cet engagement ? Est-ce que l'on a un écrit ? Qu'en est-il ? Parce que sinon, évidemment, le risque pris par la Collectivité - avant de voter, on doit le savoir - n'est pas tout à fait le même. On voudrait connaître le risque réel.

Par ailleurs, dans la délibération toujours sur cette question du risque, vous nous dites que dans la situation la moins favorable, imaginons que les choses se présentent mal, la Région aurait un risque budgétaire de 20 Millions d'euros ; c'est dans le cas où l'on revend l'usine. Je pense que ce n'est pas l'hypothèse la moins favorable, soyons honnêtes. L'hypothèse la moins favorable, hélas cela peut arriver, et cela ne nous empêche pas de voter ce projet. Ce qui nous empêcherait de le voter, c'est d'avoir l'impression que l'on minimise le risque. Prendre le risque, c'est un comportement souhaitable, mais nous aimerions tout de même avoir des réponses sur la garantie de l'État et sur cette prise de risque minimum de 20 Millions d'euros pour la Région qui, de notre point de vue, est sous-estimé.

Merci de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Premièrement, cher Fabien ROBERT, oui, la Région prend le risque, mais quelqu'un parlait d'innovation de rupture, hier. On est sur une innovation de rupture et on est en même temps, sur la décarbonation. Je n'aurais pas proposé, parce que j'avais beaucoup de scepticisme à l'égard des dirigeables que depuis des années et des années, on était venu me proposer. Là, il ne s'agit pas de transports de personnes, il s'agit uniquement de transport de charges lourdes. J'avais proposé à Airbus, d'ailleurs, en son temps, quand il transportait par la route les pièces de l'A380, de pouvoir les transporter de Pauillac jusqu'à Toulouse, jusqu'à l'usine d'assemblage, en dirigeable. Cela n'avait pas pu avoir lieu, et je pense que cela aurait été une chose si la technologie avec été au point. Là, on a une technologie qui est au point. Une technologie qui, pour l'instant, va avoir des moteurs thermiques mais qui, demain, passera soit au moteur à hydrogène, soit au moteur électrique.

Et la fabrication des moteurs devrait se faire au Pays Basque, puisqu'il y avait eu, il y a quelque 10 ans, une entreprise qui a dû être cédée et qui fabriquait des petits moteurs.

Oui, il s'agit d'un cas exceptionnel où nous intervenons sur l'ensemble d'un projet immobilier, mais tout cela, Andréa l'a dit en Commission ad hoc, d'un cas totalement exceptionnel. Le site est dans un lieu de déprise ou de difficultés, malgré la centrale du Blayais. Je pense que ces 2 raisons expliquent l'engagement de la Région. Il est évident que la communauté de communes n'avait pas les moyens de porter cela elle-même, seule. Nous avons un cas qui n'est pas tout à fait similaire sur le montant, qui est le cas de La Courtine où nous avons accompagné la communauté de communes pour 2,5 Millions d'euros. On le fait d'ailleurs à La Souterraine aussi pour l'accueil des 350 emplois dans la friche de Fursac. Et cela permet effectivement de dérisquer les partenaires. En gros, on est bien sur les chiffres que le texte vous communique. Je vois ce soir la Préfète de Région. Nous sommes en contact avec les Ministères concernés. Le Président de la République, lui-même, d'ailleurs je me souviens d'une réunion que l'on avait eue à Mérignac sur les secteurs industriels du futur, soutient ce projet. Je suppose qu'un certain nombre de décisions de la BPI, de l'État, et l'on me dit que la Première Ministre a fait une lettre récente pour soutenir ce projet. Tout cela participe donc, Fabien, au dérisquage de la Région, mais c'est vrai que la Région a porté le projet. On parle de 50 Millions d'euros. L'État, 20 Millions d'euros.

M. ROBERT. - Si vous aviez un courrier de la Première Ministère en confirmation réelle de participation, dites-nous simplement si l'État vient sur les 20 Millions d'euros évoqués, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce sont les chiffres que l'on a. Ceci dit, je ne pars pas sur l'idée de l'échec. L'entreprise est en train de travailler avec le Québec.

(Intervention dans la salle, hors micro)

Non, ce n'est quand même pas tout à fait pareil. Je vous remercie de me faire confiance, d'ailleurs, sur les aspects industriels de cette région. Il y a une autre piste qui est totalement étonnante, en dehors du bois, des pylônes EDF, c'est le transport d'hôpital de campagne. Le Québec est très intéressé par rapport aux zones les plus éloignées de Montréal et de Québec, pour transporter des hôpitaux itinérants. Ils sont en Indonésie, ils étaient en Corée. Le Président m'a envoyé une photo avec le Premier Ministre de Corée. Voilà.

Mme HAMMERER. - Très brièvement, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit.

Je connais très bien la région puisque j'étais Directrice d'un CIAS sur Latitude Nord Gironde, donc effectivement, c'est un très beau projet, on ne peut pas être totalement contre.

Néanmoins, on a parlé de sujets. Je sais que la DREAL, vous avez été gentils en précisant qu'ils sont sur la réserve, on sait très bien que la DREAL, des fois, c'est un peu compliqué. Mais il y a un autre sujet - alors, je m'excuse, je ne fais pas partie de la Commission, mais je suis là aussi pour alerter - pour ma part, pour connaître bien le secteur, c'est l'acceptabilité de la population puisqu'il va y avoir des nuisances sonores, et des nuisances visuelles. Est-ce que cela, c'est quelque chose aussi qui a été évalué ? Je suis à 150 pour ce projet parce qu'il est innovant. Il est essentiel. Il est pertinent. Là, où il se trouve, on est très au clair, néanmoins, je reste vigilante à cette acceptabilité par la population, et je dirais que c'est cela qui me questionne aujourd'hui. C'est de cela dont je voulais partager avec vous sur ce sujet.

Néanmoins, en tant que groupe LREM Renaissance, nous voterons bien sûr à 150 % pour ce projet-là, parce que, comme vous l'avez bien dit, la communauté de communes, que je connais très bien, n'avait pas les moyens effectivement de porter en totalité ce nouveau projet, innovant à la fois, mais je reste quand même sur mes réserves sur l'acceptabilité. Est-ce que c'est quelque chose qui a déjà été un peu anticipé ? Telle est ma question.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet immobilier a beaucoup évolué. Vous savez qu'il y a une petite rivière qui passe ; le bâtiment évite la rivière, ce qui fait que la continuité écologique est assurée. Nous sommes en train de travailler avec la Caisse des Dépôts pour les compensations de zones humides. Les choses ont bien avancé. Je vous dis aussi que le Québec est à 25 % dans le capital, ce qui fait que l'on voit que ce pays croit au dispositif. Un accord a été signé avec la Collectivité territoriale de Guyane et le CNES sur l'acquisition de dirigeables.

Mme HAMMERER. - Vous ne répondez pas à ma question, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah oui. Alors, j'ai réuni les maires, enfin, je suis allé rencontrer les maires qui sont tous favorables. On a donc regardé l'insertion dans le site, c'est assez remarquable. Mais ne fomentons pas des critiques sous prétexte de se faire plaisir.

M. PAGÈS. - Monsieur le Président. Vous ne serez pas étonné par le fait que les Ecologistes ne partagent pas l'enthousiasme général sur ce projet. On pense que c'est une prise de risque qui est un peu surdimensionnée, d'ailleurs, comme les hangars et le projet, pour la Région qui n'a pas du tout à se lancer dans des opérations immobilières, comme cela, et surtout quand elle avoue qu'il y a une exposition qui est très forte, 20 Millions d'euros, voire plus effectivement, si les soultes ne sont pas versées. On pense donc là, que le dossier a été gonflé. On nous dit dans le dossier, par exemple, que Flying Whales est leader sur le marché. Mais leader de quoi ? Ils n'ont jamais rien produit. Il y a d'autres entreprises qui, elles, ont fait des ballons. On peut citer, par exemple, l'entreprise allemande Carslift qui d'ailleurs a fait

faillite et a laissé un immense hangar qui a été transformé en Center Parc. On pourrait citer une autre entreprise qui a déjà fait un prototype, c'est l'entreprise anglaise CHAV, qui avait le même type de dirigeables, qui a réussi après des années à présenter un prototype en 2016, qui, malheureusement au 3^e essai, s'est crashée et qui est repartie maintenant dans de nouvelles études en espérant, peut-être, avoir les certifications en 2030. Cette entreprise Flying Whales n'est donc pas du tout leader sur son marché, puisqu'elle n'a jamais rien fait.

Deuxièmement, le marché n'est pas du tout innovant parce que les transports de grosses masses par des énormes dirigeables, on a plusieurs autres exemples qui ne sont pas du tout des succès. Les seules possibilités - je crois - sur les dirigeables, ces applications qui sont plutôt militaires avec des dirigeables hautes altitudes, et là, on a un concurrent qui est présent déjà sur le marché canadien qui est Lockheed Martin et auquel croit beaucoup plus le gouvernement canadien. En gros, on pense que, dans ce projet, on se lance dans une aventure. Effectivement, cela fait plaisir de bâtir d'énormes hangars, il y a quelque chose de pharaonique, mais on pense que la Région s'expose de façon absolument inutile, avec un concept qui n'est pas du tout novateur, avec l'entreprise qui n'est pas du tout leader. Et donc, c'est un peu dommage que l'on joue sur des régions qui ont besoin d'expansion économique, qui ont besoin de créer de l'emploi comme à Laruscade. On est désolé de se lancer dans ce genre d'entreprise. Soit dit en passant, vu les délais qui sont prévus, les délais industriels entre le prototypage et puis la fabrication commerciale qui se comptent vraiment en au moins une décennie, je pense que ni vous, ni moi, ne verrons l'issue de ce projet. Effectivement, il faut prendre des risques, vous me l'avez dit chaque fois que je vous ai parlé de ce dossier. Je pense que tout de même, les risques doivent être raisonnables. Les millions de francs que l'on met aux AP, la trentaine de millions, vous nous avez pendant 2 jours que chaque euro devait être compté, parce que l'on avait besoin d'être économe des deniers publics pour arriver à faire face aux crises qui arrivent.

On pense que là, c'est une obstination déraisonnable sur un dossier qui dure depuis bien trop longtemps. Peut-être que l'on se trompe, mais en tout cas, je pense que nous avons décidé de voter contre, pour toutes les raisons que je vous ai indiquées, et qui d'ailleurs, se croisent un peu avec d'autres interventions qui ont déjà eu lieu sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. - Heureusement, mon cher Jean-Louis, que l'on ne vous a pas attendus pour décarboner la planète, parce qu'avec des réflexions comme cela, on ne risquera pas de décarboner. Bravo.

M. PAGÈS. - Soit dit en passant, ce n'est pas non plus avec des faux projets écologiques, non plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette absence de connaissances sur la notion de risque industriel, dans le cadre d'une décarbonation, est affligeante. Pardonnez-moi de vous dire cela. Affligeante. Par ailleurs, l'entreprise allemande, c'était du transport de personnes.

M. PAGÈS. - Oui, mais c'était sur un concept aussi d'énormes dirigeables comme...

M. LE PRÉSIDENT. - Et aujourd'hui, vous vous doutez bien que si le Québec, si des pays comme l'Indonésie, si des régions comme la Guyane accompagnent ce projet, alors il est vrai que c'est une longue bataille et une longue discussion, et je peux vous dire que la figure de mes collègues qui étaient en compétition avec la Nouvelle-Aquitaine n'était pas joyeuse à mon égard, quand la décision a été prise par Stéphane BOUGON.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, juste pour vous dire que nous, Rassemblement National, nous allons soutenir cette délibération. Vous avez rappelé que le projet était co-porté par la communauté de communes Latitude Nord Gironde que je connais bien puisque j'en étais Conseillère communautaire avant d'être élue Députée de ce même territoire, et même si j'ai beaucoup de divergences politiques avec l'Exécutif de cette communauté de communes, je tiens à souligner sa volonté en faveur de l'implantation de cette usine. Et je salue aussi, Monsieur le Président, le risque que la Région prend pour cette entreprise arrive à s'implanter sur le territoire. C'est vrai que cette entreprise, c'est à la fois de l'innovation, et elle répond à une demande de réindustrialisation de ce territoire que le Rassemblement National soutient naturellement.

Nous allons donc voter en faveur de ce projet, et je veux bien, Monsieur le Président, que vous me transmettiez également le courrier de la Première Ministre que vous avez évoqué tout à l'heure. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Décevant, mais ce rapport est adopté à une forte majorité.

N° 27

Vote sur «Portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

***Non-participation :**

BROUILLE Andréa concernant la SEML route de lasers et SEML ALIENOR (Titulaire)

ESTRADE Hélène concernant la SEML ALIENOR (Titulaire)

ROUEDE Laurence concernant la SEML ALIENOR (Titulaire)

ROUSSET Alain (Arrêté de déport n° 2022-0048_DARE)

28 - APPROBATION DE QUATORZE CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 : SUD CHARENTE, EST CREUSE, PÉRIGORD NOIR, BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE, HAUTE-GIRONDE, ADOUR LANDES OCEANES, HAUTE-LANDE ARMAGNAC, LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT, ALBRET, VÉZÈRE-AUVÉZÈRE, BOCAGE BRESSUIRAIS, NIORTAIS HAUT VAL DE SÈVRE, SUD VIENNE CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

M. LE PRÉSIDENT. - On passe Laurence et on ira déjeuner. Les 15 contrats de développement et de transition.

Mme ROUÈDE. - Effectivement, on poursuit le déploiement de nos contrats de territoire. Vous le savez, c'est un outil stratégique pour les territoires et pour la Région. On se fonde sur l'analyse des dynamiques, des projets des territoires, l'analyse de leur fragilité aussi, puisque l'on assume à travers cette contractualisation un travail de rééquilibrage en venant accompagner plus les territoires qui sont dits vulnérables, et en particulier, on les accompagne sur l'ingénierie avec une centaine de postes qui seront financés, ce qui vient aussi en complément et en réponse des propos tenus par Pascale RÉQUENNA tout à l'heure sur les besoins d'accompagner en ingénierie les territoires plus vulnérables ou les territoires plus en déprise. On le fait. C'est un des principes mêmes de cette politique contractuelle. On fait ce travail dans le cadre d'une relation de confiance évidemment avec tous les territoires, sur un temps long puisque cette stratégie de contractualisation, on l'a votée ensemble à la plénière de mars. Je vous rappelle qu'elle se fonde sur le principe que l'on travaille en contrat unique à l'échelle de l'ensemble des territoires, ce qui fait que l'on a 53 contrats qui sont en cours d'élaboration. En ce moment, on contractualise partout sauf avec la métropole de Bordeaux, que la durée du contrat est pour 3 ans. On aura en 2026, comme en 2022, une année de pause, de réflexion, de bilan de l'action pour repartir vers un temps de contractualisation jusqu'à la fin du mandat, et le fait que l'on insuffle à travers cette contractualisation l'idée que l'on peut progresser ensemble sur les sujets des transitions et ce que l'on a intégré en supplément sur cette nouvelle vague, c'est le sujet de la ruralité et d'un accompagnement dans le droit commun des contrats pour les porteurs de projets qui sont en maîtrise d'ouvrage issus de territoires ruraux.

On avait déjà placé, passé 7 contrats de territoire à la plénière de juin. On vous en propose, aujourd'hui, 14. Je tiens à remercier, à saluer tout le travail qui est mené par nos collègues élus de territoire avec les équipes de la DATAR, les chargés de missions territoriaux pour l'éclosion des 14 contrats que l'on vous propose aujourd'hui. Je ne leur cèderai pas la

parole à tous, parce que l'on raccourcit évidemment les débats et la présentation, mais cela n'enlève rien à leur engagement quotidien sur la vie de ces contrats, et à leur engagement sur cette année 2022.

En guise de présentation, on a choisi de vous présenter quelques exemples, un par contrat. Vous avez la liste des 14 qui sont concernés par cette délibération. Il y en aura d'autres évidemment à venir à la plénière de décembre, et vous citer quelques exemples qui vont vous permettre de mesurer dans quel domaine, à travers cette contractualisation, sur la base du choix des territoires, c'est vraiment important de le dire, chaque contrat de territoire est différent ; il y en a donc 53 qui sont différents parce qu'ils sont le reflet des enjeux, des stratégies des territoires, des diagnostics partagés, et évidemment, on passe cela au regard des compétences régionales puisque c'est notre principe de base de la contractualisation. On regarde au sein de nos compétences régionales comment on peut s'engager de façon pluriannuelle, ce qui est très attendu aussi par les territoires, de pouvoir donner de la visibilité à 3, 4 ans sur un engagement de la Région, sur des financements, sur des projets qui sont structurants pour les territoires concernés.

Vous dire que l'on intervient dans les domaines de la santé, et là, par exemple, dans ces 14 contrats, on a un projet de Maison de santé à Nueil-les-Aubiers, c'est le bocage bressuirais qui est suivi par Emmanuel CHARRÉ. On a une Maison de santé, par exemple, à Magné, sur le Niortais au Val de Sèvre qui est suivi par Pascal DUFORESTEL. Et l'on a dans ce cadre d'intervention de la politique contractuelle un fort investissement qui est poussé par notre collègue Françoise JEANSON sur cet accompagnement des Maisons de santé.

En termes de développement, de façon générale, on a aussi des exemples en Sud Charente, contrats suivis par Patrice BOUTENÈGRE. On a la création d'un Pôle économique, numérique et de formation à Montmoreau. On a la réhabilitation d'une friche sur la commune de Saint-Cyprien, c'est en Périgord noir, contrat suivi par Benjamin DELRIEUX ; et sur cette friche, le territoire veut faciliter l'installation de commerces, d'équipements sportifs, artistiques sur son territoire. On a ensuite Vienne suivi par Reine-Marie WASZAK, la rénovation d'une ancienne maison bourgeoise, quand on travaille sur la reconquête de l'existant et sur accompagner des territoires à créer des nouveaux lieux sur ce qui existe déjà. On a une résidence d'hébergement temporaire pour les salariés et des salles de formation dans ce territoire Sud Vienne. Et puis, une Maison des saisonniers qui sera accompagnée aussi à Parentis-en-Born, sur le contrat Landes Nature Côte d'Argent suivi par notre collègue Sophie WEBER. On accompagne, je le disais, on l'a inscrit dans le droit commun en plus de tout le travail du cluster ruralité, des projets issus de la ruralité et des sujets de revitalisation et de revitalisation des centres bourgs. Par exemple, on a dans ces contrats la réhabilitation de

logements, pour la revitalisation du centre-bourg de Lubersac, c'est en Vézère-Auvézère et c'est suivi par Françoise SERRE. On a l'accompagnement de la réouverture de commerces, cafés-restaurants, boulangeries, boucheries multiservices à Clugnat, à Mérinchal, à Peyrat-la-Nonière, à Auzances, c'est en Est Creuse, et c'est suivi par Marie-Hélène MICHON. On a des travaux de réhabilitation de La Halle à charbon à Brocas sur le territoire de la Haute-Lande Armagnac, et suivi par le collègue Serge SORE. Et puis, on accompagne régulièrement des multiples ruraux. On en a un, par exemple, sur le territoire d'Arcachon Val de l'Eyre, qui est suivi par Nathalie LE YONDRE. Enfin, dernier volet, je le disais, à travers ces contrats de territoires, on accompagne le sujet des transitions et le déploiement de Néo Terra. On accompagne, par exemple, la création du Smicval market de l'Estuaire sur le territoire de la Haute-Gironde, suivi par Lydia HERAUD. La création d'un centre d'excellence en agroécologie au Château de Buzay, territoire de l'Albret, suivi par Sandrine LAFFORE. La création de l'atelier des transitions et l'innovation territoriale en Châtaignerie Limousine, suivi par Mélanie PLAZANET, et une légumerie à rayonnement départementale à Saint-Geours-de-Maremne dans l'Adour Landes Océanes avec Julien BAZUS.

Je souhaitais, à travers ces exemples-là, qui sont assez symptomatiques de ce que l'on peut mettre dans les contrats, donner quelques références qui ne sont qu'une goutte d'eau dans l'ensemble des plans d'actions qui sont préparés par ces différents territoires. Dire également et rappeler que cette démarche de contractualisation se fait en parallèle de la délégation territoriale multifonds européens, leader et objectif 5 du FEDER qui, là aussi, vient donner la main aux territoires et aux EPCI pour décider de leur stratégie locale et des projets qu'ils veulent pousser à travers les fonds européens.

Voilà, Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Laurence et merci sur cette espèce de cheminement que vous faites sur tous les territoires parce que ce travail est rude, certes, mais il est hyper gratifiant et je crois que les territoires sont tous aussi très contents de l'action que nous menons sur le financement de postes d'ingénierie, notamment dans les territoires qui n'ont pas les moyens de répondre à divers appels à projets et tout cela.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Voilà donc 14 nouveaux contrats de territoire qui viennent s'ajouter aux 7 déjà votés lors de la plénière de juin, et encore une fois, nous y retrouvons vos obsessions néo-terriennes, votre volonté d'accélérer les transitions énergétiques et écologiques et de tout décarboner. Si le contexte national et international évolue sans cesse, vous, vous ne changez pas, restant accroché à

vos lubies écologiques comme une moule à son rocher. Après le règne du politiquement correct, voici celui de l'écologie...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Comme quoi ? Pardon, je n'ai pas entendu.

Mme CHADOURNE. - Une moule à son rocher.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah bon !

Mme CHADOURNE. - C'est écologique. Ainsi, ces contrats indispensables à notre ruralité se retrouvent une fois encore pollués par toutes les transitions que ces territoires devront mettre en œuvre, de gré ou de force. Pourtant les territoires concernés ont bien besoin d'une politique d'aménagement digne de ce nom. Trop souvent privée de services publics, d'emplois, de transports, voire de médecins, la ruralité est en souffrance. Mais ne vous en déplaise, une telle politique ne peut être conduite qu'au niveau national. Seul l'échelon capable d'opérer un rééquilibrage entre nos territoires, entre deux métropoles qui profitent de la mondialisation des banlieues souvent gavées d'argent public et les territoires périphériques en souffrance. Il faut aussi rappeler que ce sont souvent des élus socialistes qui ont encouragé le modèle de métropolisation à outrance. Alors, votre politique de contractualisation ne pourra être au mieux qu'un cautère sur une jambe de bois.

Certes on y retrouve des mesures intéressantes pour y développer le tissu économique local, et accroître l'attractivité de ces territoires. Certes, on peut saluer sur le principe l'idée de contractualiser avec les territoires ruraux les plus vulnérables de notre région, mais les bonnes intentions ne suffisent pas à faire une bonne politique, et la vôtre ne permettra nullement de réparer la fracture territoriale qui découle de plusieurs décennies de politiques d'aménagement au service des seules métropoles mondialisées. Tout cela fera-t-il plaisir à vos amis écologistes, qui apprécieront sûrement toute la logorrhée néo-terrienne indigeste qui en ressort.

C'est pourquoi, conscients de cette réalité, mais aussi soucieux de ne pas pénaliser les territoires concernés, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel courage. On ne m'avait jamais fait le coup du rocher, de la moule. Peut-être Pascale RÉQUENNA aurait pu le faire, mais.... Vous ne vous êtes jamais interrogée, Madame, en voulant tout remonter à l'État, que si nous en sommes là sur les territoires avec une présence de déconcentration, rien n'a été fait justement parce que c'est l'État, parce qu'il n'a pas la proximité pour accompagner ces territoires. Justement. Prenez l'exemple de la Creuse. Un jour, le Président de la République passe en Creuse, trouve que ce département est effectivement fragile. Il décide donc de nommer un Sous-Préfet pour établir

un Plan Creuse - je regarde Philippe - le plan particulier pour la Creuse. Alors, je ne sais pas où en est l'exécution de ce plan particulier, il doit en être autour de 20 %. Nous, nous sommes allés sur place et je crois que c'est la 2^e ou la 3^e fois que je répète cela, avec Jean-Louis NEMBRINI, pour annoncer la transformation du Lycée de Felletin. 46 Millions d'euros d'investissement qui sont totalement engagés sur cette opération. Et il y en a bien d'autres. J'ai parlé de La Courtine, de La Souterraine, de la rénovation de la friche de Fursac avec 350 emplois qui s'y installent. Il faudrait que dans vos interventions, vous preniez en compte la réalité de ce que nous faisons, Madame. Rien ne sert de dénigrer, de lancer des fake news, et je pense que la Région, si elle était titulaire de la compétence Aménagement du territoire avec tous ces moyens, nous en ferions beaucoup plus.

Deuxièmement, ce que vous dénigrez, ce sont des actions qui sont portées par les élus et les associations et les acteurs économiques de tous ces territoires. Ce sont ces territoires, bien entendu, dans le cadre des compétences de la Région et des stratégies de la Région, qui sont portées par ces territoires, alors, je ne sais pas s'il y a un multiple rural et décarboné. Je ne sais pas si les Maisons des saisonniers sont décarbonées. Il faudra peut-être que l'on vérifie d'ailleurs, Laurence, avec MATTERUP, pour faire cela en construction de béton avec de l'argile. Je ne sais pas, alors que vous dites qu'il y a une déprise médicale. Créer des Maisons de santé, si c'est négatif, mais je trouve que ce type d'intervention, qui est totalement déconnectée du dossier et des projets, n'a pas d'intérêt, ni de sens.

Mme CHADOURNE. - Ce n'est pas déconnecté. On vous reproche la condition néo-terrienne dans tous les dossiers.

M. LE PRÉSIDENT. - Evidemment. Je vous ai posé la question. Je ne sais pas en quoi une Maison de santé et Néo Terra, si ce n'est de rapprocher le médecin de la population.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ?

Mme RÉQUENNA. - Non, s'il vous plaît. Monsieur le Président. D'abord, bien sûr, pour saluer le travail accompli par Laurence ROUEDE, on a toujours des débats sur la contractualisation, mais je veux la saluer parce que je sais tout le sérieux qu'elle y met et toute la passion qui l'anime pour aller vers les territoires et recenser les projets.

Donc, je l'ai dit, nous avons des divergences parfois sur ces sujets-là, même si nous avons salué, lorsque nous avons voté le dernier règlement de cette contractualisation, des progrès, et donc la raison pour laquelle nous nous étions abstenus et nous n'avions pas voté contre alors que sur la première mouture nous étions beaucoup moins proches les uns des autres.

Néanmoins, je voudrais apporter quelques remarques. D'abord, il ne faut pas que ces contrats soient l'objet d'inventaire à la Prévert, qui, derrière, ne voient pas réalisation. Il est facile d'inscrire, ce sont parfois des effets d'annonces. Je pense qu'il faut être prudent de ce point de vue-là. A ce titre, vous parliez des engagements de l'Etat, le Plan pluriannuel Creuse est à ce jour à 45 % de réalisation. Ce sera bien aussi, que l'on sache sur notre contractualisation avec les territoires, quels sont les taux, finalement, d'aboutissement des projets.

Deuxième remarque, les territoires choisissent, proposent ou devraient proposer ce qui correspond à leur réalité, ce qu'ils sont en capacité de réaliser et ce qui va créer de l'attractivité sur leur territoire. Il ne faut pas, et on le vérifiera, de fait, si cette contractualisation a vraiment vocation à apporter un plus, que l'on se limite à l'application des règlements d'intervention. Je crois que c'est vraiment un point de vigilance. Encore une fois, je ne jette absolument pas la pierre. Je ne suis pas en train d'expliquer que ce n'est pas ce que vous ferez, mais nous serons extrêmement vigilants sur ce point de vue-là. Deux exemples : on a voté ce matin des AMI Tourisme. Attention aux projets qui seront inscrits dans les contrats de territoire qui, à mon sens, devront être valorisés de la même manière que des projets qui pourraient être exclus de certains règlements, doivent pouvoir intégrer la contractualisation s'ils sont portés, comme vous l'avez indiqué, par des élus pour les territoires.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire sur cette délibération. Et encore une fois, ce sera un point de vigilance, mais en aucun cas, jeter la pierre sur ce qui est fait.

M. LE PRÉSIDENT. - J'espère. Encore une fois, Pascale, ce sont les territoires qui ont la main. J'ai bien donné instruction à chaque élu délégué, et Laurence l'a dit, ce n'est pas à nous de décider l'ordre de priorité de ces territoires. Par contre, c'est vrai que la présence médicale, la reconstitution de la présence médicale, le multiple rural dans le petit village, les saisonniers, tout le monde parle de problèmes de logement des saisonniers, qu'ils soient dans l'agriculture, pour le tourisme. L'ensemble des dossiers que Laurence a présenté tout à l'heure, c'est sacrément gratifiant pour notre assemblée. J'espère donc qu'elle va voter à l'unanimité, ces contrats.

Je le mets aux voix. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 28

Vote sur « Approbation de quatorze Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Sud Charente, Est Creuse, Périgord Noir, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Haute-Gironde, Adour Landes Océanes, Haute-Lande Armagnac, Landes Nature Côte d'Argent, Albret, Vézère-Auvézère, Bocage Bressuirais, Niortais Haut Val de Sèvre, Sud Vienne, Châtaigneraie Limousine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

***Non-participation**

BAZUS Julien concernant la communauté d'agglomération du Grand Dax (Vice-Président)

CASSIN Armelle concernant la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Vice-Présidente)

CHARPENEL Frédérique concernant la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (Vice-Présidente) et PETR - Pays Adour Landes Océanes (Présidente)

CHASSAGNE Christelle concernant la communauté d'agglomération du Niortais (Conseillère communautaire)

FOULON Yves concernant la communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud (Vice-Président)

HERAUD Lydia concernant la communauté de communes de l'Estuaire (Présidente)

HERNANDEZ Sandrine concernant la communauté de communes du Grand Cubzaguais (Conseillère communautaire)

LE YONDRE Nathalie concernant la communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Nord (Vice-Présidente)

WASZAK Reine-Marie concernant la communauté de communes Vienne et Gartempe (Vice-Présidente)

On va déjeuner avec un bon appétit.

Il est 14 h 00. On se retrouve à 15 h 00.

PAUSE-DEJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Marie-Pia LARÉE me dit que l'on a le quorum avec la visio. On va pouvoir reprendre notre séance. Je passe la parole à Jean-Louis NEMBRINI, sur la jeunesse.

31 - DÉMOCRATIE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je vais très rapidement présenter la délibération que vous avez sous les yeux. Elle comprend 2 aspects. Premier aspect, c'est le renouvellement d'une convention que nous avons avec l'Éducation nationale pour travailler notamment avec les organisations lycéennes. Les Conseils de la vie lycéenne qui existent dans chaque lycée, qui sont regroupés au niveau académique et que nous, nous regroupons sur des thématiques. La dernière réunion, par exemple, consistait à mobiliser tous les jeunes lycéens, une centaine de lycéens au Lycée Kyoto à Poitiers, sur les questions du gaspillage alimentaire. Travailler avec eux, c'est nous assure qu'ensuite dans les lycées, ils seront responsables, face à ces sujets. Nous allons prochainement travailler, ici même, sur la question du harcèlement. La convention avec l'Éducation nationale que nous avons, avec les autorités académiques arrive à échéance, et nous proposons le renouvellement. Elle est adossée à la délibération. Je n'en parle pas plus longuement, sauf à insister sur le fait, et nous sortons d'une réunion avec Gille BŒUF, elle sera marquée par les questions environnementales et puis, cher Président, par la problématique Néo Terra, dont nous voulons qu'elle soit dans les domaines de l'éducation, un élément essentiel de référence, tous azimuts, dans tous les secteurs, en histoire, en géographie, en économie, en biologie, etc. On se réfère non seulement aux contenus scientifiques, mais aussi à la manière dont une Collectivité territoriale s'empare de ces éléments pour orienter ses politiques.

La deuxième partie consiste à mettre en place, ce que l'on appelle pour le moment, pour ne pas le nommer autrement, instance participative des jeunes. C'est Stéphanie ANFRAY qui va vous en faire le détail. Ma chère Stéphanie, je vais te passer la parole dans un instant, si vous le permettez Monsieur le Président. Simplement dire 3 mots. 1/ C'est un engagement qui était le nôtre et à plusieurs reprises, nous avons été rappelés à notre engagement, ici même, en séance. Mais c'est aussi une volonté des jeunes. Et nous avons eu l'occasion à plusieurs

reprises de présenter cette possibilité, et notamment au dernier festival des lycéens qui s'est tenu à Cenon. Nous avons plusieurs dizaines de jeunes avec lesquels nous échangeons régulièrement sur nos politiques. Mais là, spécifiquement, nous avons évoqué cette question, et sur la manière dont ils pensaient devoir s'approprier un outil comme celui-ci. Notre engagement correspond donc à une attente de la jeunesse.

Je dis cela parce que je connais les critiques sur un outil comme celui-ci. Les jeunes, les lycéens, les étudiants, etc., ne participent pas ou très peu aux élections qui les concernent. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils soient désengagés. Notre souci est de voir à quel point ils sont engagés, et ceux que l'on pourrait mobiliser pour leur permettre d'exercer leur citoyenneté, et puis, peut-être, demain qu'ils retrouvent le chemin des urnes, parce que s'ils ne retrouvent plus le chemin des urnes, c'est peut-être qu'ils ont perdu le sens, et qu'à force de ne plus parler de sens et de se référer simplement aussi à nos grandes valeurs, il faut voter, la démocratie, etc. Tout cela, ils en sont nourris, mais ils n'en voient plus souvent l'objet, et donc, c'est l'objet de cette instance.

Deuxième idée, nous avons souhaité une structure qui soit facile à mettre en œuvre ; Autrement dit, qui ne refasse pas une couche d'élections sur les élections déjà existantes, donc un mode de désignation, on peut tout critiquer, qui se fonde sur les désignations déjà existantes, quand c'est possible, assorti d'un système de tirage au sort. Stéphanie va nous préciser ceci.

Et puis, enfin, un troisième mot, et je m'en arrêterai là, nous avons fait tout ce que nous avons pu pour nous comparer, a priori, avec toutes les autres Régions qui se sont lancées dans ce dispositif, en faisant attention à leurs échecs autant qu'à leurs réussites. Ce que nous vous proposons, c'est un outil - si je puis dire - qui nous semble le meilleur possible à l'instant T, et nous nous donnerons les moyens, d'ici un an, peut-être à l'échéance de la première mandature de ces jeunes de le faire évoluer avec votre concours.

Je vous remercie.

Mme ANFRAY. - Monsieur le Président, chers collègues. Un point pour présenter le deuxième axe de cette délibération qui concerne la création d'une instance jeunesse. Cela a été rappelé au cours de la plénière, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait de la jeunesse un fil rouge de notre action. Pour aller plus loin, aujourd'hui, la Région souhaite associer les jeunes au sein d'une instance participative afin de renforcer la cohérence de notre stratégie régionale envers la jeunesse. Pour précision, cet enjeu avait été évoqué par le CESER en 2020.

Jean-Louis l'a évoqué tout à l'heure. Bien évidemment, il y a eu un travail préparatoire. Première étape de ce travail, cela a été une rencontre et un échange avec les jeunes dans le

cadre du nouveau festival. Cela a permis, effectivement, d'évoquer les modalités d'engagement, les items, et ce qu'ils souhaitaient en matière - on va dire - de structuration.

Deuxième axe, temps de préparation, c'est la rentrée 2020, un temps d'échange avec des acteurs divers, les têtes de réseaux notamment du CRAJEP, de l'Association régionale des missions locales, du CRIJ, des autorités académiques, du CROUS, le DRAJES, et également l'ANACEJ. En complément de ces points d'information qui étaient essentiels afin de pouvoir rendre le plus rapidement possible opérationnelle la communication envers les jeunes lorsque serait mise en place cette instance.

Parallèlement, Jean-Louis NEMBRINI l'a également indiqué, nous avons mené un travail - je dirais - comparatif. Et là, je tiens à saluer le travail notamment de la Direction de la Jeunesse. Travail comparatif, il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a 8 régions sur 13 qui ont mis en place une telle instance. Et donc, nous avons échangé, dialogué avec eux pour voir les points forts et les écueils. Ce qui ressort comme points de vigilance, tout d'abord, c'est la difficulté à mobiliser les jeunes sur la durée. Ce qui explique, dans le document que vous avez, que la durée de cet engagement est de 2 ans.

Deuxième point, c'est l'importance de la formation des jeunes au début de la période d'engagement. Également, la nécessité de concrétisation, donner du sens. Et pour cela, il faut que leurs avis soient pris en compte et que des projets puissent être réalisés au cours de cet engagement. Enfin, une bonne gestion de la relation entre les élus régionaux et cette instance, un lien étroit, là aussi, pour donner du sens, tout en conservant une autonomie.

Les objectifs sont rappelés dans cette délibération : s'exercer à la citoyenneté, favoriser l'engagement, la responsabilisation et l'autonomie, faire participer les jeunes à la construction des politiques publiques régionales, la construction d'une feuille de route sur les items qu'ils choisiront, sera en lien avec les politiques régionales. Il est proposé aussi, par souci de cohérence, de conserver la même tranche d'âge que pour les publics visés par notre politique jeunesse, à savoir les 15-30 ans. Ce qui inclut à la fois des lycéens, des étudiants, des apprentis, des jeunes actifs et ces types de publics se retrouveront donc dans 3 collèges jeunes représentant chacun un tiers de la future assemblée.

A ce titre, il est très important d'avoir une instance qui reflète les jeunes de nos territoires, dans un objectif de représentativité, de mixité et d'inclusion. Le mode de désignation était, pour nous, très important. Il a été fait le choix, dans cette délibération, d'écarter le mode électoral qui ne permettait pas de répondre à ces objectifs. En effet, les Conseils des Jeunes ont déjà démontré que souvent étaient élus lorsqu'il y avait un scrutin, des jeunes favorisés socialement et culturellement, d'où le choix du tirage au sort.

Enfin, cette gouvernance sera collégiale, avec une animation en interne. Et comme l'a souligné tout à l'heure le Vice-Président, cette instance sera évolutive avec aussi un élément important qui est de pouvoir aussi diffuser une identité régionale auprès des jeunes de l'Aquitaine. Ce nouvel outil de démocratie citoyenne, par et pour les jeunes, est ambitieux et il aura besoin des élus du Conseil régional pour accompagner et encourager, ces jeunes. Merci.

Mme BOURREL. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant de commencer, j'aimerais vous dire que c'est un grand honneur pour moi de succéder à Geneviève DARRIEUSSECQ au sein de cette Assemblée.

(Une réaction dans la salle)

Mme BOURREL. - Ecoutez, pour moi, cela en est un. J'interviens aujourd'hui, au sujet d'une délibération intitulée « démocratie, jeunesse et citoyenneté », autant dire que le programme semble vaste, peut-être un peu trop d'ailleurs. On nous demande ici de voter pour 2 sujets bien différents : la convention relative à la démocratie scolaire et la création d'une instance participative de la jeunesse. Certes, les 2 sujets concernent l'engagement des jeunes, mais je ne crois pas qu'il soit coutume de regrouper des rapports au seul motif qu'ils abordent le même sujet. Bref.

M. LE PRESIDENT. - Si vous voulez bien laisser l'Exécutif et l'Administration de la Région choisir au moment où vous arrivez, ce serait plus sympa.

Mme BOURREL. - Je me doutais, qu'au vu de ma nouveauté et de ma jeunesse, vous alliez avoir ce genre de réflexions, mais peu importe, ce n'est pas le sujet. Je vais intervenir plus particulièrement sur la création de l'instance participative. Vous le savez Monsieur le Président, sûrement mieux que moi puisque je ne siégeais pas encore, mon groupe avait présenté lors de la séance plénière du 13 décembre dernier par la voix de Laurence FARRENG une motion intitulée « 2022, année européenne de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine ». A cette occasion, le Conseil Régional avait majoritairement approuvé la proposition de créer un Conseil Régional de la Jeunesse dont les modalités auraient été discutées au sein d'un groupe de travail transpartisan. Depuis près d'un an, cet espace d'échange ne s'est pourtant pas tenu.

Dans le texte qui nous est soumis, il n'est d'ailleurs fait état d'aucune concertation. Certes, dans les différents échanges que nous avons eus depuis, notamment en Commission et aujourd'hui, nous avons été en partie rassurés car nous avons appris que des jeunes et des associations avaient bien été consultés. Si les jeunes ont été consultés que lors d'un festival, cela me semble assez limité, tout de moins. Nous aurions, néanmoins, aimé que cette concertation se fasse de manière plus formalisée et qu'elle inclut les élus régionaux dans leur

pluralité. Nous vous aurions fait part à cette occasion d'un certain nombre d'interrogations que soulèvent les modalités proposées. J'en citerai 3. D'une part, les modalités de désignation au sein des différents Collèges. Nous ne sommes absolument pas opposés au tirage au sort, mais celui-ci, pour être opérant, doit être effectué de la manière la plus large possible. Or, vous souhaitez, a priori, le restreindre, non pas aux volontaires mais uniquement aux lycéens déjà élus, ce qui ne change en rien le problème de jeunes qui viendraient de classe, voilà, puisque, a priori, ceux qui sont déjà élus sont déjà intéressés et sont les mêmes que l'on cible, donc le tirage au sort semble un peu limité.

Monsieur NEMBRINI a dit plusieurs fois en Commission que vous vouliez éviter l'entre-soi. Cela risque pourtant de générer l'inverse. S'agissant du Collège des jeunes actifs, je ne vois pas bien ce que signifie une désignation après travail en partenariat avec les missions locales dans un objectif d'inclusion. Est-ce à dire que tout jeune qui n'est pas dans le radar des missions locales ne serait être associé aux instances régionales ? Quels seront les critères de désignation retenus ? Nous ne savons pas. Autre faiblesse du rapport à notre sens, l'absence de précisions quant aux moyens alloués aux missions. Il est par exemple dit que les jeunes pourront réaliser eux-mêmes certains projets, c'est-à-dire quels types de projets et avec quel budget ? Sur le rôle consultatif, non plus, les concours ne sont pas précisés.

Enfin, l'annexe mentionne des thématiques prioritaires qui nous semblent incomplètes. Quid du sujet de l'insertion professionnelle, par exemple ? Surtout au vu de la tranche d'âge qui est proposée, 15-30 ans. Toutes ces questions nous ont conduits à nous interroger sur notre vote. Malgré notre pleine adhésion, évidemment, aux principes de cette instance. Vous le savez, nous avons envisagé de défendre l'idée d'une réécriture de l'annexe présentée dans le rapport, mais nous ne souhaitons pas que le lancement de cette instance soit repoussé. Nous sommes aussi très lucides quant au fait que nous ne détenons pas la vérité absolue sur ces modalités. Nous sommes ainsi tombés d'accord sur l'idée que la meilleure option était certainement de soumettre ce mode de fonctionnement à l'épreuve des faits. C'est donc le sens de l'amendement, tel qu'il vous est proposé aujourd'hui, mettre en place un Comité de suivi composé d'élus régionaux qui aura la charge de questionner l'efficacité du mode de désignation, du rôle de l'organisation et du fonctionnement de cette instance participative de la jeunesse afin que nous puissions, au fil de l'eau et sans attendre le terme de la mandature, procéder aux ajustements qui nous paraîtront utiles.

Sous réserve de l'adoption de notre amendement, nous voterons pour cette délibération.

Je voudrais juste ajouter puisque la jeunesse est un fil rouge de la Région, comme vous l'avez dit précédemment, je voudrais quand même revenir sur l'apprentissage, tout à l'heure,

et vous dire que les choses ont beaucoup évolué en 15 ans et qu'il y a 10 ans, trouver une alternance post bac, c'était très difficile. Effectivement, seuls les grands Groupes et les sociétés urbaines pouvaient se le permettre et que seuls les jeunes qui avaient un réseau ou des gens sympas dans la famille pouvaient réussir à trouver des alternances. Aujourd'hui, grâce aux aides de l'État, moi, en tant que chef d'une TPE dans une zone ZRR, donc une vraie zone rurale, j'ai pu donner la chance à un jeune de Mimizan d'un milieu populaire de pouvoir intégrer un master dans une grande école. Cela lui a permis de pouvoir être financé. Il n'aurait pas pu faire cette école, s'il n'avait pas été en alternance. Je voulais faire ce point là-dessus, parce que je trouvais que l'on a un peu survolé le sujet tout à l'heure. Et il n'y a pas que le financement de l'État, mais les OPCO financent bien la partie formation, et c'est bien la taxe d'apprentissage qui la finance, donc les entreprises participent encore au financement des apprentis.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez que 80 % des apprentis vont, moins maintenant, chez les artisans et les entreprises de moins de 10 personnes. C'est votre cas d'ailleurs, je suppose.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. La jeunesse est un temps important de l'action régionale à travers diverses politiques et en particulier les lycées. Mais la jeunesse est également ce qui sous-tend l'attraction à travers des préoccupations environnementales et sociétales contenues dans Néo Terra. Il apparaît particulièrement important de reconnecter démocratie, jeunesse et citoyenneté, même si les jeunes sont souvent plus concernés que l'on ne le pense, et acteurs de but social, sociétal ou environnemental. Nombre de jeunes sont également engagés dans la vie de la cité à travers un engagement sportif ou bénévole. Néanmoins, cet engagement est plus rarement institutionnalisé ou politique, au sens étymologique. De même, la participation des jeunes aux élections reste souvent assez faible, ce qui doit surtout nous interpeller collectivement.

A ce titre, la création d'une instance participative de la jeunesse nous semble aller dans le bon sens. En effet, dès mars 2021, le PRG Nouvelle-Aquitaine proposait la création d'un Conseil Régional des Jeunes. Nous proposons un Conseil de 183 jeunes élus, sur le modèle de l'Assemblée régionale et propre à impulser des changements sur certaines thématiques, auditer des politiques régionales à destination de la jeunesse, et concerter sur des nouvelles politiques. Aussi, plusieurs choses nous semblent, aujourd'hui, nécessaires et méritent également d'être précisées. Qu'un budget soit affecté à ce Conseil des Jeunes, que la consultation sur cette instance soit large, que des groupes politiques de l'Assemblée régionale y soient également associés à la réflexion. Il conviendra évidemment de laisser la jeunesse s'exprimer et ne pas brider les initiatives en leur laissant une marge de manœuvre sur leur travail.

Aussi, nous ne partageons pas toutes les réserves exprimées par le CESER sur cette nouvelle instance, même si nous serons évidemment attentifs à sa mise en œuvre afin que cette dernière soit pleinement à destination de la jeunesse. Je vous remercie.

M. CHEVALERIAS. - Tout d'abord, soyez assuré que nous portons une attention particulière à ce dossier qui vise à rapprocher les jeunes de la démocratie. En tant que benjamin de cette assemblée, j'y suis particulièrement attentif, et je tiens à rappeler que les jeunes sont engagés et ils ont des idées. J'ai, moi-même, fait partie, fut un temps, des instances lycéennes dont il est question et je ne peux que souligner l'importance que peut avoir la création d'un tel Conseil, et l'idée que les jeunes puissent faire avancer les choses ait poussé dans un projet.

Cependant, il y a quelques observations et quelques points que je voudrais détailler dans votre projet. D'abord, dans la délibération, il est question d'une conférence territoriale des jeunes que vous avez créée en 2017. J'aurais aimé avoir un retour, éventuellement si vous en avez un, sur son bilan et surtout s'assurer que ces 2 instances ne vont pas venir finalement se télescoper. Par ailleurs, concernant la création de ce Conseil, l'âge qui y serait requis pour le public serait de 15 à 29 ans. Je vous avoue que je me pose quand même la question sur la pertinence d'un tel écart d'âge, dans le sens où je pourrais, moi-même, effectivement faire partie de cette instance, et mon petit frère aussi qui est au lycée, et je ne sais pas si avec 10 ans d'écart ou plus, nous aurions exactement les mêmes discussions ; peut-être qu'il y aurait une nécessité de réadapter ou de cloisonner les discussions. En tout cas, c'est un axe dont je voulais vous faire part.

Par ailleurs, l'autre point, c'est la question du mode de désignation. Effectivement, pour les lycéens, vous voulez recourir à un mode de tirage au sort. Par nature, je ne suis pas adepte du tirage au sort. Pour autant, c'est vrai que s'il y a eu une élection auparavant avec des élus lycéens qui ont souhaité s'engager, on peut le concevoir. En revanche, j'ai quand même une interrogation sur la sélection des étudiants, où vous indiquez qu'il y aura effectivement un examen des candidatures en fonction de la qualité. Est-ce que l'on pourrait éventuellement en savoir un peu plus sur les critères et de même, préciser la question pour les jeunes actifs. Comment est-ce que cela va se passer de façon plus précise.

Ensuite, sur la structure en tant que telle, vous précisez évidemment qu'il n'y aura pas de Président. Je vous avoue que je me pose la question sur la pertinence d'une assemblée de 108 jeunes sans Président. C'est un peu comme imaginer cette assemblée sans Président. Je ne sais pas comment les débats arriveraient à se dérouler en toute sérénité. Je pose donc la question assez simplement. Vous parlez de la rédaction d'un règlement intérieur uniquement

en interne. Je ne sais pas si à 108, on arriverait à rédiger un règlement intérieur de façon assez facile. Et puis, même cette question pose la question de l'égal accès à la parole, dont vous parlez dans le dossier. A 108, je ne sais pas si, effectivement, les 108 auront un égal accès à la parole, sans aucune structure, alors j'entends structure pyramidale de façon présidence, enfin organisation. Je rappelle d'ailleurs que, y compris dans les CVL, il y a une structure puisqu'il y a des Vices Présidents par lycée et que cela n'entache en rien le travail des jeunes.

Enfin, ma dernière question porte finalement sur la place qu'aura l'instance régionale au sein de ce programme. Dire d'abord que je pense que tous les sens politiques, toutes les affinités doivent être représentées et associées effectivement à ce projet puisque finalement c'est une éducation à la démocratie. Je pense d'ailleurs que les Conseillers régionaux devraient y avoir toute leur place et notamment les jeunes, si on peut parler d'engagement, ce serait effectivement une bonne situation.

Et donc, en ce sens, je vous pose la question concernant les 4 représentants adultes qui sont évoqués. Qui seront-ils ? Comment seront-ils désignés ? Et quel sera leur rôle ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bonne idée. Merci.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues. Je me permettrai d'intervenir sur la deuxième partie de cette délibération. La création d'une instance participative des jeunes n'est - pardonnez-moi de vous le dire aussi directement - rien d'autre qu'un gadget. Ce n'est évidemment pas un Conseil d'une petite centaine de jeunes qui va redonner le goût de la chose publique aux plus de 950 000 Néo-aquitains de 15 à 29 ans. Il faut être réaliste. 99 % d'entre eux ne connaîtront jamais ni sa composition, ni ses travaux, ni même son existence. Il suffit d'ailleurs de regarder ce qui se fait dans les autres Régions pour comprendre que c'est une institution qui n'éveille pas l'intérêt des jeunes. Toutes celles qui ont mis en place un Conseil Régional des Jeunes vous diront qu'il est très difficile de trouver des candidats, et encore plus difficiles de lutter contre l'absentéisme dans les réunions ou les nombreux abandons en cours de mandat. Qui plus est, le mode de composition et d'organisation, que vous nous proposez, est assez lourd et ne contribue pas à le rendre visible. Entre l'obligation d'une représentation paritaire et d'une inclusivité d'un système collégial, d'une division des jeunes entre plusieurs collèges, dont certains seront tirés au sort et d'autres non, en bref, on sent l'usine à gaz arriver.

Je passe évidemment outre le fait que cette instance aura la majorité pour seul et unique interlocuteur au sein du Conseil Régional. Je passe également outre le fait que, bien

évidemment, les dossiers sur lesquels devra plancher prioritairement cette instance, sont extrêmement politisés et collent à votre agenda idéologique sur l'international, l'Europe ou votre vision de l'écologie. Ceci étant dit, on se demande sincèrement pourquoi vous consacrez autant de temps et d'énergie à la mise en place d'une instance Jeunes qui ne va strictement rien révolutionner, si ce n'est, peut-être, de vous donner l'impression d'agir. Alors, on entend ici et là que c'est pour réconcilier les jeunes avec la chose publique, les éveiller à la citoyenneté ou encore les encourager à s'engager. Certes, c'est une belle expérience pour les jeunes concernés. Mais, c'est tout.

Vous soulignez pourtant un vrai problème. Il suffit de voir le niveau d'ascension chez les jeunes, à chaque élection, pour s'en convaincre. Mais vous vous trompez sur les causes et par conséquent, sur les solutions. Le désamour de la jeunesse pour nos institutions n'est pas le fruit d'un manque de connaissances. Il ne se résoudra pas non plus par une énième instance participative qui donnera à ses membres, et seulement à eux, l'impression d'avoir un pouvoir de décision. La seule et unique cause de ce désintérêt croissant des jeunes pour l'engagement et pour la vie publique est qu'ils ne vous font plus confiance, parce qu'ils ont vu les résultats déplorables sur leur quotidien des politiques menées depuis des années. Quand vous agirez, enfin, face au fait que 23 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, que 18 % d'entre eux ne sont plus mis en emploi, ni en formation, que beaucoup n'arrivent pas à se loger, à se soigner décemment ou à manger à leur faim, et qu'ils sont des milliers à dépendre des aides alimentaires. Là, vous verrez enfin les jeunes se réconcilier avec la chose publique.

Puisqu'il y a des priorités bien plus importantes que cette instance participative pour mobiliser les jeunes, nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Louis d'essayer de faire un grand écart idéologique.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président. Si j'avais voulu avoir beaucoup de raisons de ne rien faire, on aurait fait cette séance avant tout travail sur cette délibération. Je vais vous dire. Moi, les doutes, je les ai. Rassurez-vous. Je sais que les jeunes participent peu. Je l'ai dit. C'est la première phrase, je crois. Je sais aussi que les jeunes vivent de plus en plus sous l'emprise des réseaux sociaux, mais aussi cela va aller pour les générations d'avant les réseaux sociaux, cloisonnés. Et là, qu'est-ce que nous essayons de faire ? Pas un d'entre vous n'a souligné cet aspect, que nous rassemblions dans la même instance des jeunes à l'avenir et aux profils différents, sous-entendu de milieux sociaux différents. Des jeunes lycéens, des étudiants, des jeunes promis à un bel avenir, un peu comme le nôtre, ici. Et puis, les autres. Que ceux-là se rassemblent, ici même, 108 de ces milieux différents, qu'ils puissent

parler. Pour moi, cela emporte tout. Cela emporte tous les doutes. Alors que l'on me dise que c'est une usine à gaz, on verra. Il est prévu de vous en confier à nouveau la responsabilité de l'évolution. Je crois que nous l'avons dit avec Stéphanie. Nous avons essayé, en nous comparant, de trouver le meilleur système qui nous évite, cher Président, l'usine à gaz. Nous en avons parlé avec l'ensemble de l'Exécutif. Nous avons réfléchi ensemble aussi, après avoir consulté. C'est toujours insuffisant, la consultation, je suis d'accord. C'est toujours insuffisant, mais quand même, on a vu des jeunes, des adultes, toutes les personnes qui pouvaient être concernées.

Après, je veux bien rentrer dans toutes les réponses. Le bilan de la CTJ, il existe. On a annoncé une communication, j'y suis revenu hier, qui doit être faite sur les politiques de jeunesse. Vous aurez le bilan de la Conférence territoriale de la jeunesse, je m'y engage. D'ailleurs, si vous le souhaitez dès maintenant, on peut vous l'envoyer, et voir à quel point les choses sont coordonnées et non pas simplement superposées, le millefeuille.

Ensuite, les problématiques, on ne peut pas à la fois donner la parole aux jeunes et lister toutes les problématiques dans une délibération ! Alors, cela veut dire que l'on pense pour eux. Ne nous reprochez donc pas de sortir des grands axes. Les grands axes, ce sont ceux que nous ont donnés les jeunes. Ils sont préoccupés par l'environnement, croyez-moi. D'ailleurs, on le voit. Pareil, nous ferons évoluer tout ceci sur les... et quant au suivi par les élus régionaux, je crois que le texte le permet, et puis, on verra ce que l'amendement qui est proposé, nous proposera, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Louis. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix l'amendement qui est proposé et qui a été retravaillé, et que nous allons voter.

M. NEMBRINI. - Que je propose que nous votions, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

M. TRIFILETTI. - Ne prend pas part au vote, pour le groupe Ecologistes, suite à modification. Il n'aurait pas été modifié...

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. La modification, on l'a vue quelque part. Cela a été modifié quand cet amendement ? Qui a été associé à la modification ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il a été retravaillé. Vous devez avoir sur vos tablettes et sur vos tables, l'amendement.

Mme DIAZ. - Il a été retravaillé quand et par qui ? Et quand est-ce que l'on l'aurait reçu ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je suppose que vous avez dû le recevoir, non ? Je ne me mêle pas de tous les arcanes du fonctionnement.

M. TRIFILETTI. - Notre « ne prend pas part au vote » vient de là, aussi, Président. C'est la première fois, je crois, dans cette assemblée, on dit quelque chose en commun avec Mme DIAZ, mais voilà. Effectivement, ce n'est pas arrivé sur nos tablettes.

M. ROBERT. - Monsieur le Président. Je pense que l'amendement retravaillé n'a pas été envoyé à tout le monde, parce qu'il a été fait, sans doute, avec beaucoup de bonne volonté, récemment. Peut-être que l'on peut l'envoyer avant de le mettre aux voix ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais, est-ce que vous pouvez dire...

M. ROBERT. - Vous pouvez le dire, Monsieur le Vice-Président. Vous avez amendé. Dîtes ce que vous avez amendé, tout simplement, puisque cela a été fait avec vous, donc allez-y.

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit qu'il a été déposé, hier.

M. ROBERT. - Alors, je m'excuse, il a bien été déposé. Pardon.

M. NEMBRINI. - Simplement, l'amendement propose qu'un groupe de suivi, associant tous les groupes politiques de l'Assemblée, soit constitué en complément d'un groupe de pilotage classique qui associe les jeunes. Cela est dans le texte, tel qu'il est. Un groupe de pilotage, 4 jeunes, 4 représentants du Conseil Régional et un groupe de suivi sur la base de la représentation de chacun des groupes de l'Assemblée, ici. Voilà, ce qui est proposé. Je ne vois pas ce qui peut choquer.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le groupe de suivi qui a été intégré.

M. NEMBRINI. - C'est le groupe de suivi. C'est un groupe transpartisan. Je vais vous lire la formule exacte. Le groupe de suivi s'appelle « *un Comité de suivi* » - c'est cela la chose importante - « *composé d'élus issus des groupes politiques, un représentant pour chacun des groupes. Il se réunira deux fois par an au cours de la première mandature de l'IPJ pour contribuer au bilan des travaux, évaluer le fonctionnement de l'instance, s'assurer de la réalité du lien entre l'instance et le Conseil Régional. Le cas échéant, faire évoluer les modalités de désignation, le rôle et les modalités d'organisation afin d'améliorer son fonctionnement au fil de l'eau* ». Et il est précisé que « *ce Comité de suivi pourrait être reconduit si nécessaire pour les mandatures suivantes.* ». On ne peut pas faire plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela vous convient comme information. Alors, je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

M. TRIFILETTI. - Président. Juste simplement, on a un problème en termes d'habitudes, et je dois dire que si l'on apporte des amendements au fil de l'eau comme cela, on a quand même une difficulté pour...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Non. Le fil de l'eau, c'est le suivi. Là, l'amendement a été retravaillé

M. TRIFILETTI. - ...Sans doute la question de la conformité. C'est donc pour cela que je vous indique simplement que nous ne prendrons pas part au vote, mais nous souhaiterions effectivement que l'on puisse avancer collectivement d'une façon...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, on vient de l'acter.

M. TRIFILETTI. - C'est à l'oral, et c'est assez flou, parce qu'il y a toute une série de conditionnels, vous l'avez lu.

M. LE PRÉSIDENT. - On vient de l'acter, y compris dans le vote de l'amendement.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Vice-Président l'a lu également. On a toute une série de conditionnels qui sont à l'intérieur. On n'a pas eu le temps de le lire à tête reposée. Désolé.

Mme DIAZ. - Non-participation au vote.

N° 31

Vote sur l'amendement à la délibération n°9 « Démocratie, Jeunesse et citoyenneté » déposé par les groupes Centre et Indépendants, et UDI et Territoires :

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Donc, l'amendement est adopté. Je vous propose le vote de la délibération amendée.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 31

Vote sur « Démocratie, Jeunesse et citoyenneté »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Non-participation : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

32 - REPRISE DE PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, chers collègues. Je vais d'abord commencer, si vous le permettez Président, par dire un certain nombre de choses par rapport au début de débat qui a eu lieu hier, et à un certain nombre d'interprétations qui me paraissent devoir être, peut-être, réaffirmées. Je pense que l'on n'a pas eu certainement la bonne expression, puisque l'on n'a pas été compris.

Commencer par dire que la Région Nouvelle-Aquitaine, en 2023, signera une nouvelle convention avec la SNCF. Je le redis parce que j'ai l'impression qu'un certain nombre de commentateurs ont compris que dès, finalement, l'année prochaine, la Région s'apprêterait à mettre en concurrence. La réponse est non. Je répète, la Région

(Intervention dans la salle, hors micro)

Oui, mais certainement qu'il y en a certains qui ont bien compris, mais au vu de certains discours et réactions, il y en a qui n'ont toujours pas compris que l'on soumettra au vote des Conseillers Régionaux, une nouvelle convention avec la SNCF. Je le redis parce que cela n'avait l'air pas forcément très clair.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que, finalement et c'est peut-être plus compris, tant mieux, la Région va être, dans les prochaines années, une autorité organisatrice de mobilité de plein exercice. Je veux juste rappeler que depuis maintenant 6 à 7 ans, la Région a, comme toutes les autres Régions de France d'ailleurs, la liberté tarifaire. Ce qui fait que les polémiques ouvertes sur la thématique « vous allez voir ce que vous allez voir, on va augmenter les billets », que chacun ait bien en tête que sur un trajet X ou Y en train, l'usager ne paye que 24 % du coût réel, le reste étant financé par la Région, et que depuis la convention de 2019, nous l'avons dit et nous l'avons fait, en dehors de la période Covid, nous avons augmenté linéairement le prix des tarifs de 1,5 à 2 %, et l'on avait dit, dès le début, que l'on augmenterait de manière linéaire, et non pas un gros coup de bambou comme ont pu le faire d'autres AOM. La liberté tarifaire, cela voudra donc dire que demain, quel que soit l'opérateur qui viendra, c'est toujours la Région qui fixera les tarifs, c'est-à-dire dans cette enceinte.

La deuxième chose que je voudrais dire et rappeler, c'est que depuis maintenant 4 ans, je l'ai dit hier et je le répète, la Région s'est mise dans les conditions de pouvoir gérer elle-même les recettes à travers un appel d'offres qui a été passé maintenant il y a 2 ans sur la

création d'une billettique régionale portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilité dans le cadre de Modalys, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

La troisième chose, c'est que je vous rappelle qu'au niveau des centres de maintenance, la Région a toujours dit en finançant les centres de maintenance, qu'elle en prendrait également la propriété. Ce sera chose faite, l'année prochaine, puisque tous les centres de maintenance actuels, comme ceux qui sont à refaire - je rappelle que nous avons de lourds travaux à faire à Limoges et à Hendaye - sont financés à 100 % par la Région. En conséquence de quoi, nous en prendrons également la propriété.

Et puis l'autre point qui est en relation, bien évidemment, avec la délibération que nous souhaitons vous présenter aujourd'hui, c'est cette reprise de propriété du matériel. J'ai entendu des arguments, hier, sur cette reprise de matériel. Je voudrais donner en tout cas, ce qui a poussé l'Exécutif à faire ce choix-là. Le premier argument pour reprendre le matériel, c'est celui qu'a donné le Président, hier, et qui me paraît assez fondamental, c'est que depuis 2002 que nous avons repris les TER dans cette région, comme dans toutes les régions de France, figurez-vous que nous avons donc financé au total 204 rames de TER, qui sont aujourd'hui propriété, disons-le comme cela, de la SNCF. Si vous faites un ratio assez rapide, et je crois que je suis en deçà de la réalité, on est en train de se parler de 1,300 Milliards d'euros financé par la Région pour l'achat de ces 204 rames. 1,300 Milliards d'euros financé par la Région en 20 ans pour l'achat de ces rames. Ces rames, aujourd'hui, sont de différents ordres. Vous l'avez vu dans la délibération, sur les 204 qui ont été financées par la Région, il y en a 195 qui sont aujourd'hui en circulation. Il y a dans le langage de la SNCF, des rames qui sont garées bon état. Autant vous dire qu'elles sont garées, le bon état laisse à désirer. Ce qui nous a poussés, et c'est le premier argument, à reprendre ce matériel, c'est que nous l'avons financé et que par rapport à un certain nombre d'entretiens et d'opérations, aujourd'hui, force est de constater, notamment sur les garées bon état dont je parlais il y a un instant, que le job n'a pas été fait de la manière dont il aurait dû être fait, et ce d'autant plus qu'aujourd'hui, on aurait bien besoin de ces rames.

La deuxième chose, c'est que, dans la délibération vous le verrez, nous n'en reprenons finalement que 148. Pourquoi ? Parce que d'abord, il y a une série de rames, celles dont je parlais mais il y a encore une série de cette série-là qui circule, les fameux 72500 pour les connaisseurs d'entre nous, qui aujourd'hui circulent mais qui ne peuvent pas être sorties du diesel, et qui sont dans un état assez dégradé, pour ne pas dire plus, avec un taux de disponibilité qui est de 55 %, c'est-à-dire que vous avez une rame sur deux qui peut circuler. Autant vous dire, que l'on ne les reprendra pas en propriété.

La deuxième chose, c'est que l'on ne reprendra pas les rames qui, aujourd'hui, avaient été achetées sous forme de crédit-bail. Elles appartiennent, vous l'avez compris, à des banques et non pas à la SNCF et encore moins à la Région. Elles viendront s'ajouter lorsque l'on sera sorti de ces crédits. Ce qui veut dire que nous reprenons 140 rames, permettant ainsi de prévoir les opérations effectivement de maintenance lourde, de travailler comme nous l'avons déjà signé, je le rappelle, sur des opérations mi-vie à Périgueux, par les ateliers de la SNCF, d'une soixantaine de rames qui seront non seulement passées à mi-vie comme son nom l'indique, mais aussi passées en trains à batterie. Ce qui nous permettra également, à long terme, de pouvoir gérer ce matériel directement sur des maintenances très lourdes. C'est évidemment le deuxième argument.

Le troisième argument, il est finalement l'histoire qui s'écrit devant nous. Comme vous le savez certainement en 2017 ; 2018, 2019, la Région a connu une augmentation de la fréquentation des TER de 10 % chaque année, c'est-à-dire le double de la moyenne nationale. A l'heure où nous nous parlons, contrairement aux idées reçues et à de grands penseurs qui nous expliquaient que l'on ne retrouvera pas de fréquentation avant 2025 ou 2026, nous avons non seulement retrouvé le niveau de 2019, qui est l'année de référence, et je crois pouvoir vous dire que l'on va être aux alentours de +15 voire même peut-être +16 % par rapport à 2019. Ce qui veut dire qu'à l'heure où nous parlons, il y a d'ores et déjà des trains qui sont en difficulté avec beaucoup de voyageurs qui circulent debout dans des conditions qui ne sont pas, aujourd'hui, normales. Je le dis comme je le pense. Et malgré tout ce que l'on a demandé à la SNCF pour pouvoir avoir notamment des rames doubles sur un certain nombre de trains, malgré ce qu'il y a pu avoir comme aménagements pour le choc d'offres dont je parlais hier - je n'y reviens pas - pour qu'il y ait plus de trains sur beaucoup de lignes, nous nous trouvons dans une situation aujourd'hui où il faut, par nécessité, commander du matériel. C'est la raison pour laquelle le Président a d'ores et déjà annoncé une commande de 15 nouveaux trains, non seulement pour les augmentations qui sont liées au RER métropolitain, mais au-delà du RER métropolitain, sur toutes les lignes qui aujourd'hui ont besoin de nouveaux matériels, non seulement pour pouvoir accroître l'offre, mais aussi pour doubler les trains, c'est-à-dire qu'il y ait 2 rames sur un certain nombre d'horaires, là où aujourd'hui, les gens sont debout. Et cela, on ne peut pas attendre 2026, 27, 30, c'est maintenant. C'est la raison pour laquelle dans une prochaine séance, la commande ferme de 15 matériels sera confirmée par l'Exécutif et vous sera évidemment proposée. Mais on ne s'arrêtera pas là, tout simplement parce que les trains dont je vous parlais tout à l'heure, ceux que l'on ne peut pas sortir du diesel, il faudra les remplacer, donc il faudra que d'ici 2, 3 ans, 4 ans, nous passions une nouvelle commande pour remplacer ces trains, et voir si, avec ce que nous allons passer cette année, tout cela

suffira à faire en sorte que nous ayons, demain, assez de places sur l'ensemble du réseau Nouvelle-Aquitaine.

Pourquoi c'est un argument pour reprendre la propriété ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, figurez-vous que nous sommes dans une situation assez inédite où il y a un accord-cadre entre la SNCF et ALSTOM. Ce sont les seuls. Pour commander des trains, il faut passer dans cet accord-cadre. Cet accord-cadre est aujourd'hui quasiment caduc, en tout cas, dans les 2 prochaines années, il le sera, de manière à ce que les Régions, nous comme d'autres, puissent commander des nouvelles rames à tous les constructeurs possibles et inimaginables ; ce qui veut dire que l'on pourrait se retrouver, demain - je vais vraiment donner des noms au hasard - avec des trains CAF, espagnols, SIEMENS, ALSTOM qui concourra comme les autres, et beaucoup d'autres qui ne manqueront pas de venir sur le marché de la vente au niveau des TER de toutes les régions françaises. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, encore une fois, je pense que c'est extrêmement important, il faut que tout le monde comprenne que devenir AOM de plein droit, c'est gérer son matériel. Gérer son matériel, c'est en avoir la propriété à la fois de ce que nous avons aujourd'hui, et surtout de ce que nous allons commander demain dans la sortie du diesel pour quasiment toutes les rames qui ne sont pas électrifiées grâce aux OP mi-vie que nous allons faire à Périgueux, grâce à l'achat de nouveaux matériels et grâce au fait que, demain, cette propriété nous permettra de mettre à disposition, dans un premier temps de la SNCF dans le cadre de la convention, cela va de soi, et demain dans le cadre de nouveaux opérateurs qui pourraient se présenter auprès de nous.

Voilà, Président, ce que je voulais dire parce que j'ai compris qu'un certain nombre d'élus et au-delà des élus, de commentateurs étaient, peut-être, inquiets. Il n'y a pas d'inquiétude. Les rames restent publiques. Elles sont même encore plus publiques appartenant à la Région qu'appartenant à quelqu'un d'autre. Nous ne sommes pas une société anonyme comme SNCF Réseau ou SNCF Voyageurs. Nous sommes bien une collectivité territoriale. Donc, en bon père de famille que nous sommes, nous avons considéré qu'il était logique, normal, ayant payé ces rames et allant en payer de nouvelles - je rappelle que le coût des nouvelles rames se situe entre 10 et 12 Millions d'euros, c'est de cela dont on est en train de se parler - nous en deviendrons donc propriétaire et le matériel restera évidemment au public. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - En écoutant Renaud LAGRAVE, je me disais mais qu'est-ce qu'on pourrait penser dans un pays démocratique, décentralisé de notre proposition ? On paye 100 %. Même l'Education nationale et l'État nous ont la propriété des murs des lycées. Là, en l'occurrence, cette discussion me semble - il faut la faire - surréaliste. Dans aucun pays, on ne se poserait la question sur le « qui paie, commande ». Qui souhaite intervenir ?

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. On a eu en début de séance, et on arrive à la fin de cette plénière à un moment assez paradoxal et je crois que l'on vient d'en vivre un deuxième, mais je vais y revenir.

Vous le savez, on a regretté de ne pas avoir un vrai débat sur la question de l'ouverture à la concurrence, non pas sur le principe, parce que c'est très clair, pour nous, nous sommes des Européens et nous sommes pour cette ouverture à la concurrence qui doit générer une meilleure qualité de services, des territoires mieux desservis en flux, de sécurité bien évidemment, c'est la condition première, et des conditions de travail qui ne soient pas dégradées pour les personnels. Derrière cet objectif, pour nous, c'est très clair. C'est plus de trains, des prix moins chers, et c'est possible puisque c'est arrivé déjà ailleurs, de la sécurité, des conditions de personnels garanties. Nous pensons que ce débat, et nous voulons le débat, Monsieur le Président, parce que cela aboutit ensuite à des documents cadres. Je pense notamment à la Région Bourgogne Franche-Comté, mais toutes ont adopté un document cadre qui vient s'inscrire dans la réglementation européenne. Alors évidemment, on va voir quelques années pour le faire, je vais y revenir, mais il n'empêche qu'une communication distincte, un document, nous auraient sans doute permis de ne pas escamoter le débat. Le résultat, c'est qu'il y a des inquiétudes, vous les avez vous-mêmes soulignées, qu'il y a des divisions et que nous aurions peut-être pu les assumer d'une autre manière. C'est en tout cas la conviction profonde que nous avons.

Vous nous avez proposé un groupe de travail et nous vous remercions, parce que pour nous, cela va être une manière de travailler, de comprendre certains enjeux que l'on découvre. Excusez-nous, mais vous nous sortez un sujet, il y a des détails que l'on découvre, y compris les élus qui travaillent sur ce sujet dans mon groupe, depuis longtemps. Néanmoins, cela ne remplacera pas le débat ici. Le débat ici, dans l'hémicycle, démocratique, dans l'assemblée, pour nous, il est fondamental - je le répète - pour remplir les objectifs que nous avons évoqués.

Évidemment, après avoir dit que le matériel roulant n'était pas forcément lié à l'ouverture à la concurrence, c'est vrai, ce n'est pas uniquement lié à l'ouverture à la concurrence, mais c'est quand même un élément central de l'ouverture à la concurrence ; vous le reconnaissez vous-mêmes puisque, évidemment, cela va permettre de poser la question de l'offre, de faire évoluer l'offre, et c'est bien ce que l'on cherche, d'une certaine manière, puisque l'ouverture à la concurrence doit être vertueuse avec des questions de maintenance, d'optimisation d'offres de transport. Vous avez d'ailleurs abordé la maintenance - cela a été évoqué - avec la nécessité de bien connaître ce matériel pour que les différents exploitants puissent faire des offres, tout simplement, conformes à la réalité de ce qu'ils pourront ensuite faire. C'est donc aussi un sujet de transparence. Les opérateurs vont avoir besoin de cette visibilité - j'y

reviendrai - et le matériel roulant est forcément au cœur du sujet de l'ouverture à la concurrence. Les deux sont liés.

Nous considérons qu'il y a une période de transition. Il y a aujourd'hui du matériel roulant, qui a été financé par l'argent public, qui existe. Ce sont des biens de retour, vous l'avez dit, et dont vous considérez, à juste titre, pour une partie de ce matériel en tout cas, qu'il faut qu'il continue de vivre, continue d'être utilisé, et puisse remplir le service public, à différents exploitants, mais cela reste un service public. De ce point de vue-là, nous le comprenons. Attention quand même, il y a dans les services urbains de transport en commun, Monsieur le Président, des biens qui appartiennent aux délégataires. Cela existe. Il y a des biens de retour, il y a des biens propres. Donc, dire, ce type de biens est toujours la propriété, ce n'est pas le cas. On pourra regarder dans les détails, si vous voulez. Vous avez raison, je trouve comme vous que ce n'est pas normal que la Région paye sans avoir la gestion de ce patrimoine. C'est aussi le résultat d'un long monopole historique qui fait que l'on était dans cette situation et précisément au moment où l'on veut que cela s'arrête, on est obligé de changer. Et donc, je considère...

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien. Regardez.

M. ROBERT. - Oui, d'accord. Très bien. Coupez-moi, si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, parce que là, pour l'instant...

M. ROBERT. - Je crois que notre vote vous intéresse, mais...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous répétez ce qu'a dit Renaud.

M. ROBERT. - Donc nous considérons sur ce sujet que les biens de retour sont indispensables, et constituent évidemment des biens dont vous avez besoin de reprendre. Mais demain, vous ne pouvez pas dire aux opérateurs et aux exploitants, « vous ne venez pas avec votre matériel ». Et cela,...

M. LE PRÉSIDENT. - On n'en est pas là.

M. ROBERT. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé. Non. Vous êtes à 4 minutes et demie.

M. ROBERT. - Vous ne pouvez pas dire cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que vous respectiez ce que tout le monde respecte.

M. ROBERT. - Je conclus et je vous dis que nous voterons cette délibération, avec pour nous une ligne rouge que le matériel roulant fait partie de l'offre d'exploitation. C'est indispensable à terme.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'en est pas là.

M. ROBERT. - C'est vous qui avez ouvert à la concurrence dans les débats d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez. Il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre. Alors, je veux bien que, quand on est dans l'opposition, il faut parler, il faut se poser, mais premièrement, j'ai affirmé le principe, c'est la moindre des transparences. Le débat aura lieu. On a proposé des groupes de travail. Enfin, n'anticipez pas. C'est très bizarre.

M. ROBERT. - Je redemanderai la parole, vous ne me la donnerez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ?

M. MELLIER. - Rapidement. Je n'avais pas prévu d'intervenir longuement, mais comme le débat est relancé. 1/ Au vu de l'introduction que l'on a eue, je crois que, a priori, le débat que l'on a eu hier, il y a des arguments de différents orateurs qui ont dû porter 2/ Je remercie Fabien ROBERT de son intervention qui illustre à merveille, à mon sens, ce qu'est la déconstruction d'un service public dans notre pays. Ne nous y trompons pas avec cette délibération. On est, comme cela a été dit, dans une forme d'anticipation de l'ouverture à la concurrence. Une fois le service public ferroviaire régional devenu un simple marché, la Région aurait donc la responsabilité d'allouer le matériel.

La cohérence de notre position contre la concurrence nous conduit à nous opposer clairement à ce procédé qui ne fait que préparer le terrain, in fine, de la concurrence et enterrer le service public. Au-delà de cet engagement de notre défense de l'opérateur public national ferroviaire intégré et renforcé qui motive notre position. A travers lui, la séparation du rail, du matériel mobile n'a pas lieu d'être. Ce qui s'est passé, ce n'est pas un monopole, Monsieur Fabien ROBERT, c'est du service public qui a été construit pour faire face aux défaillances des compagnies privées. Ce que l'on est en train de faire aujourd'hui, et ce que fait notre gouvernement, c'est de déconstruire ce qui a très bien marché, au lieu de l'améliorer et d'acter qu'il y avait peut-être des défaillances dans ce service public, vous déconstruisez. Je le dis tranquillement à cette Assemblée, en déconstruisant, on n'aura le même résultat que ce qui s'est passé en 1938.

M. LE PRÉSIDENT. – Premièrement, on ne déconstruit pas un service public. Certes, c'est la Région plutôt que l'entreprise SNCF qui aura le pilotage. Il me semble que c'est une

garantie. Deuxièmement, je n'arrive pas à comprendre le raisonnement qui consiste à dire, la Région paye, mais alors toute la vie du matériel, ce n'est plus elle. Oui, il y a un problème de transparence de la SNCF - c'est comme vous le disiez - d'amélioration, de modernisation. Cela fait des dizaines d'années que nous le disons. Renaud LAGRAVE. Avant lui, Bernard UTHURRY. Je l'ai dit moi-même à Guillaume PEPY, à son successeur. Ce n'est pas possible que l'on continue comme cela. Vous êtes en train de vous mettre en risque. Faut-il pour cela que l'on me dise, la récupération par la Région du matériel, de la propriété du matériel est une privatisation. Enfin ! Ce n'est pas possible que l'on dise cela. La Région pilotant le dispositif, c'est une privatisation. Non. Je suis désolé. Je ne peux pas entériner cela.

M. MELLIER. - Je n'ai jamais dit cela, Monsieur le Président.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président et chers collègues. Juste pour dire à Monsieur MELLIER, qu'il n'a pas le monopole d'échange du service public. Il ne s'érige pas en seul défenseur. Cela fait 28 ans que je suis élu. Cela fait 28 ans que j'ai passé ma vie à défendre le service public. Et d'ailleurs, dans l'établissement que je gère, l'Exécutif, tous les services sont en régie. Alors que l'on ne vienne pas m'expliquer, aujourd'hui, qu'il y aurait des bons défenseurs du service public et d'autres. Je pense même, au fond de moi, et j'en suis profondément convaincu, que mieux défendre encore ce service public, le rendre encore plus attractif pour les usagers, et j'emploie à dessein le terme « d'usagers ». C'est justement en récupérant le matériel, parce que - j'ai tenté de l'expliquer l'autre jour, hier tout à fait - le cahier des charges qu'il va falloir monter pour cette concurrence, c'est un travail de chien à monter un cahier des charges. Et l'on ne pourra le monter et l'on ne pourra l'avoir de plus efficace que parce que l'on connaîtra le matériel. Ce matin, Monsieur le Président m'a dit que je faisais un numéro de claquettes en disant que j'étais favorable à l'embauche de personnels pour justement gérer cela, c'est parce que ce personnel qui va être recruté, qui celui-là est efficace, va nous permettre de mieux connaître et de justement améliorer notre cahier des charges.

Pour répondre à Monsieur le Vice-Président, je ne sais pas si je suis dans la catégorie des penseurs ou des commentateurs. En ce qui me concerne, je suis juste la position des élus. Voilà, quel est mon rôle. Et lui dire que je l'entends depuis bientôt un an, taper matin, midi et soir sur la SNCF. Je serais bête et méchant, je dirais que s'ils ne sont pas bons, il faut en changer. C'est un peu comme si vous alliez acheter votre baguette de pain, vous l'aimez cuite et on vous la donne blanche. Vous allez changer de boulanger, et vous allez aller chercher ailleurs. Faites attention, on va rentrer dans une période, Monsieur le Vice-Président, où il va falloir être très prudent, et que si l'on veut garder la SNCF, il ne faut pas l'humilier matin, midi et soir, puisque c'est avec elle que l'on va devoir travailler, demain.

Et puis, les voyageurs qui sont debout. J'ai aussi des gens qui m'ont dit : « vous vous rendez compte, on est debout dans le train entre Pessac et Bordeaux ». 8 minutes. Mais on est aussi debout dans le tram entre le Haillan Rostand et Lormont. 45 minutes. Ou même dans le bus. Ce n'est donc pas très grave d'être debout dans le train, quand on est sur des petites distances.

Je vois dans cette mise en concurrence, l'amélioration du service. Et quand on est un élu, on se doit de travailler à l'amélioration du service. Et vous le verrez, mes chers collègues, quand on aura à discuter dans ce Comité transpartisan, on pourra dire les choses tout à fait clairement, non pas avec sa casquette politique, mais avec sa casquette d'élu de territoire, parce que c'est finalement cela qui doit vous rassembler sur ce service, d'élu de territoire et non pas une casquette politique, parce que c'est cela l'intérêt de l'utilisateur. Je défendrai toujours l'utilisateur comme je le fais depuis 28 ans. Alors évidemment, je ne suis pas allé défiler sous les banderoles pour pouvoir l'affirmer, mais je l'ai fait, c'est vrai, une fois pour la défense de la SOGERMA. Je plaide coupable, mais c'était sous la bannière de la CFE.

En tout cas, je pense que nous faisons bien de récupérer ces rames. Je pense que nous faisons bien de les connaître, ce qui nous permettra d'avoir un cahier des charges efficace, d'avoir un délégataire efficace et d'avoir un service efficace.

M. BACHÉ. - Très brièvement. D'abord, je tiens à remercier - cela ne va pas étonner beaucoup de gens, ici - mon ami et camarade, Renaud LAGRAVE de nous avoir donné tous ces éléments, et je pense qu'il aurait été bien que nous puissions avoir tous ces éléments en Commission et en GIA, pour que nous puissions nous faire une réelle opinion.

Deuxièmement, parce que Fred MELLIER ne nous l'a pas dit, mais c'est convenu entre nous, nous participerons au groupe de travail, il n'y a aucun problème là-dessus. Restera à déterminer et à poser des questions, qui fait quoi. Quel contrôle ? Parce que cela est important. En même temps, il nous faut veiller à assurer et rassurer. Assurer le service public. Rassurer les usagers et les personnels, aujourd'hui, de la SNCF, avec un seul objectif, c'est le service public pour l'utilisateur, parce que vous disiez, Monsieur, à l'instant, je suis un adepte du train, on n'est pas debout depuis Pessac. Certaines fois, on est debout depuis Morcenx, des fois depuis Mont-de-Marsan. Je prends que cette ligne, mais ce doit être vrai ailleurs. C'est donc tout cela dont il nous faut parler. Je reste persuadé que si l'on veut faire fonctionner les choses, il faut que cela reste dans le service public, pour l'intérêt collectif.

M. COLOMBIER. - Sur le principe, nous ne voyons pas de soucis particuliers à ce que la Région reprenne la propriété de ce qu'elle a financé. On pourrait même l'approuver si ceci amène la Région à faire des économies et le parc de matériel roulant à être plus performant,

ce dont je doute sur le principe. Mais nous comprenons bien qu'il s'agit également là de la première étape de la mise en concurrence des lignes TER, la reprise de propriété permettant la mise à disposition des rames, aux futurs et nouveaux opérateurs. Et en ce sens, nous ne pouvons pas l'approuver. Je crois qu'il faut être logique et cohérent, et n'ayant pas eu le débat sur ce sujet, et n'approuvant pas le principe même de l'ouverture à la concurrence, nous voterons en conséquence, contre ce dossier.

Mme SEGUINAU. - Président, chers collègues. Tout d'abord, je voulais remercier Renaud LAGRAVE de ces explications préliminaires, puisque la première remarque que j'avais à faire c'est que cette délibération, encore une fois, est arrivée vendredi après-midi dans nos tablettes pour la Commission, le lundi. Et dans le contenu de la délibération, c'est très technique et juste les 2 orientations, « pourquoi la Région souhaitait faire cette acquisition » étaient très vagues. Là, je remercie le Vice-Président de nous avoir donné le pourquoi, mais je reste encore sur faim parce que l'on a soulevé, à nouveau, ce problème d'ouverture à la concurrence. On soulève à nouveau « qu'est-ce que veut la Région ? ». On est tout à fait d'accord avec vous. Nous aussi, nous souhaitons que le train soit partout sur nos territoires, qu'il soit accessible, de qualité, à un prix raisonnable. Mais en même temps, nous avons ce système SNCF - on n'était pas au gouvernement à l'époque, on n'y est toujours pas d'ailleurs - qui, en 2018 a commencé la casse de la SNCF en démantelant un peu tout. Aujourd'hui, à la Région, qu'est-ce que l'on nous demande de prendre comme décision dans cette délibération ? C'est, reprenons les trains. J'ai une question. Vous l'avez bien précisé, on ne prend pas toutes les rames, donc on va voir. Et c'est là où j'ai un peu beaucoup de mal, alors peut-être que je n'ai pas les compétences, mais enfin le transport, je commence à connaître, un petit peu, mais comment on va gérer cela au quotidien. Qui va « s'assurer » de la sécurité de ces rames qui vont rouler ? Qui va décider : les X 72500, on ne les prend pas mais on va mettre d'autres rames. Cela n'est pas abordé. Je trouve que dans cette assemblée où l'on doit avoir des débats... Alors certes, Président, vous nous avez proposé un groupe de travail pour débattre de tout cela, mais quel est le caractère d'urgence de cette délibération qui fait que nous l'avons eue au dernier moment, qu'elle n'est pas associée aux centres de maintenance ? Pourquoi la passer maintenant ? Nous avons une plénière en décembre, pourquoi passer cela aujourd'hui, alors que l'on n'a pas de débat ?

Pour toutes ces raisons, on votera contre également.

Deuxième chose, sur ces circulations de TER, là, il y a aussi quelque chose qui n'est pas très clair dans les propos à nouveau aujourd'hui, puisque vous nous dites : « on vous rassure, en 2023, nous allons signer avec la SNCF ». Or, dans le pack ferroviaire, qu'est-il prévu ? Il est prévu que les Régions peuvent prolonger les conventions avec l'opérateur actuel - je vois

que tu nies, mais c'est ce qui est écrit dans le texte de loi - donc du coup, pourquoi on va résigner en 2023 puisque notre délibération va jusqu'à 2024 ? Ce n'est pas clair. C'est vraiment assez étonnant. Je trouve que l'on va au pas de charge. On va à marche forcée vers je ne sais pas quoi, et c'est quand même incroyable que l'on ait aussi peu d'éléments pour les Commissions ; qu'en Commission, par exemple, on n'ait pas eu ces éléments d'explications qui auraient pu permettre de poser des questions. Quand allons-nous avoir, en tant qu'élus, les moyens de pouvoir travailler correctement dans cet hémicycle ? Parce que là, vraiment, c'est compliqué et je pense que ce n'est pas bon non plus. On parlait de démocratie, de faire venir les jeunes à voter, mais comment voulez-vous que l'on donne envie aux gens de s'occuper de politique puisque même les élus n'ont pas tous les éléments pour réfléchir, débattre, opposer des idées parce qu'au fond de nous, chacun d'entre nous, on a envie d'un service de TER qui marche.

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'est beaucoup amélioré. Merci Christine. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Renaud de répondre.

M. LAGRAVE. - Merci Président. Juste indiquer, quand j'entends que l'on n'aurait pas informé les élus sur les différents sujets que j'ai abordés tout à l'heure en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, sur la liberté tarifaire, je rappelle que, dans cette enceinte, nous l'avons voté à plusieurs reprises, et l'on a voté des tarifs, comme les augmentations de tarif. Je pense donc que c'est en toute transparence que nous l'avons fait.

Sur la billettique, nous l'avons votée ici même, le lancement d'appel d'offres et l'adhésion à Nouvelle-Aquitaine Mobilité, il y a déjà maintenant plusieurs années.

Sur la partie matérielle, à chaque fois qu'il y a eu des OP mi-vie, qu'il y a eu le verdissement des rames, tous ces sujets ont été abordés en séance plénière comme en Commission.

Quand nous avons évoqué aussi la trajectoire des centres de maintenance, nous l'avons évoqué ici et nous l'avons voté.

Quand on a évoqué la convention de 2019, cela a été évoqué ici et cela a été voté ici.

Quel est le sujet sur lequel il n'y a pas eu transparence de la part de l'Exécutif ? Je n'en connais pas.

Pour répondre à quelques questions. Je veux bien que l'on débattenne de la question de la concurrence ou pas. Sauf que cela voudrait dire que l'Assemblée régionale se transforme en Assemblée nationale et potentiellement, délibère sur une nouvelle loi. Les Parlementaires qui me saisissent et qui saisissent d'ailleurs le Président régulièrement pour s'étonner ou pour dire

que cela ne va pas assez vite, je leur fais toujours la même réponse. Vous êtes Parlementaires, cela ne vous a pas échappé que moi, non. Et considérant cela, on peut avoir des débats jusqu'à la fin de la nuit et même une semaine entière sur, faut-il ou non la concurrence ? Aujourd'hui, il y a une loi. On peut la regretter, et on peut se dire, cela va changer. Mais aujourd'hui, là, ici, c'est l'Exécutif régional qui respecte les lois et qui s'inscrit évidemment de manière républicaine dans ce qui est la loi, telle qu'elle est aujourd'hui. Ce qui veut dire que moi, les débats sans concret, homériques - on va dire - ne m'intéressent pas. Le vrai débat, je l'ai dit hier, je le répète, ce sera sur la convention, en toute transparence avec vous. Mais aujourd'hui, comment faire un débat avec l'assemblée sans que j'aie une offre de la SNCF, sans que j'aie le début d'une négociation avec eux sur la régularité, sur le montant. Enfin, on ne va pas débattre du sexe des anges ! On débattera donc, en temps et en heure dans cette enceinte comme nous l'avons toujours dit, toute transparence sur cette nouvelle convention, et là, vous aurez droit, à juste titre d'ailleurs, de nous dire que l'on n'a pas mis assez de sel, qu'il faut plus de poivre. Il n'y a pas de problème. On est là pour cela. Mais aujourd'hui, discuter de quoi ? Oui, de la reprise du matériel, je vais y venir.

La deuxième chose, c'est que...

(Intervention de Monsieur FLORIAN, hors micro)

Attendez, Monsieur FLORIAN, le cahier des charges, pardon, il ne m'a pas semblé que vous ayez... Enfin, si on commence à s'interrompre pour faire un débat participatif aussi, mais la vérité est qu'aujourd'hui sur le cahier des charges vous avez une convention sortante. Plongez-vous dans la convention. Si vous avez des propositions, faites-les nous.

Ensuite, ont été évoquées par Monsieur ROBERT des questions, en disant grosso modo, il faut que les délégataires aient la propriété du matériel. Alors, pour le coup, en matière ferroviaire, en France, cela n'existe pas. Et à mon avis, pour tout vous dire, cela va être compliqué que cela existe. Pourquoi, je vous dis cela ?

M. ROBERT. - J'ai dit de compléments. Ne transformez pas mes propos, quand même. C'est un débat compliqué, respectons. C'est incroyable.

M. LAGRAVE. - Si vous avez dit compléments, je veux juste vous dire, même qu'en termes de compléments, je ne sais pas si vous avez eu, et c'est totalement regrettable, mais qu'un certain nombre d'opérateurs qui ne sont pas sur les TER en ce moment, qu'ils veulent faire d'autres services, n'arrivent pas à trouver de matériel, parce qu'il y a quand même un vrai sujet en tant que tel, et non pas pour faire juste du complément, pour faire des services. Vous avez certainement vu, comme moi, dans la presse, les difficultés qu'ont un certain nombre d'autres opérateurs. Ce qui veut dire que, aujourd'hui, si l'on veut répondre immédiatement à

cette question essentielle qui est la surcharge d'un certain nombre de trains, il nous faut faire ces commandes et continuer évidemment à investir dans le matériel roulant pour le mettre - c'est là où Fred MELLIER, je n'arrive pas bien à comprendre - quelle est l'autre option si la Région ne prend pas la propriété du matériel ? C'est quoi, l'autre option ? C'est, on attend la mise en concurrence, et les rames sont transmises de la SNCF aux autres opérateurs ? Est-ce que c'est cela, le choix que tu proposes ? A mon avis, non. Et tu aurais raison d'ailleurs, parce que ce serait complètement surréaliste. Pour le coup, la Région, ayant payé ces rames, les ayant mises à disposition de la SNCF, à terme que ce soit dans les mains d'autres opérateurs X ou Y, en ayant financé ces rames. Je trouve cela surréaliste. Il y a donc aussi une question qui permet de dire qu'aujourd'hui, la propriété du matériel sera publique. J'y insiste.

Sur les questions qui ont été évoquées par Monsieur DUPRAT. Vous avez raison Monsieur DUPRAT sur la SNCF, mais vous m'avez beaucoup entendu parler de SNCF Réseau, et ne vous inquiétez pas, je ne vais pas continuer à les lâcher, que SNCF TER, ou Gares et connexion. Je vous remercie. Parce que, autant avec TER, cela s'est amélioré, mais j'ai la faiblesse de penser, mais en toute humilité, que quand même, la convention de 2019 nous a permis un certain nombre d'avancées. On y reviendra quand on présentera le bilan. Avec SNCF Gares et connexion, les choses se sont un peu améliorées. Mais alors, avec Réseau, par contre, on est au point zéro vers l'infini. Et que cela va continuer - je l'ai dit hier - mais évidemment à remonter.

Est-ce que c'est supportable d'être debout entre Pessac et Bordeaux ? La réponse est oui. Mais moi, je souscris à ce que je sais.

M. LE PRÉSIDENT. - Je le fais, Renaud, je t'assure.

M. LAGRAVE. - Oui, mais c'est supportable. Par contre, ce n'est plus supportable, quand c'est Dax/Mont-de-Marsan/Agen et des destinations de ce type-là qui, aujourd'hui, sont en surcharge. Il faut véritablement que l'on tienne compte de l'amélioration des services et notamment les doubles rames et des nouveaux matériels pour pouvoir faire face à ces questions.

Je veux dire à mon ami, Alain BACHE, que tout ce que j'ai dit depuis hier et ce qu'a dit le Président, on n'a rien caché à personne. Cet été, j'ai dû avoir - je parle sous le contrôle de Pauline - 6 ou 7 réunions avec les organisations syndicales. Toutes. Je vous passe les coups de téléphone, les visios, les rencontres physiques, y compris le jour où ils sont venus manifester devant l'Hôtel de la Région. Je les ai tous reçus. Je veux que l'on me dise, c'est brutal, vous n'avez rien dit. Mais tout ce que je viens d'expliquer est transparent dans cet

hémicycle depuis des années et des années. Le temps du vrai débat, encore une fois, et du débat sur des faits, sur des propositions, sur des choses concrètes, arrivera en temps et en heure.

Je termine d'un mot, Christine, pour te dire tout simplement que le matériel et toutes les rames dont j'ai parlé tout à l'heure, celles dont nous prenons la propriété, comme les autres, seront donc dans la convention actuelle TER qui sera modifiée par avenant dans la prochaine Commission Permanente pour que les 148 rames qui sont propriété de la Région soient dorénavant louées à la SNCF, pour faire le service. Les autres étant toujours propriété de la SNCF. La deuxième chose sur la convention, il faut juste reprendre le sujet. C'est qu'aujourd'hui, possibilité est donnée à toutes les Régions de France, qui sont, d'ailleurs, toutes en train de faire de la même manière que nous, de délibérer avant le 31 décembre 2023 pour signer une nouvelle convention de gré à gré avec la SNCF. C'est exactement ce que je dis depuis le début. Considérant cela, nous avons une convention qui allait jusqu'en 2024, que nous allons résilier en avance, pour pouvoir délibérer sur une nouvelle convention qui ira de 2023 à une date qui doit être fixée dans les prochains mois dans la discussion que nous avons avec la SNCF, en ce moment, en fonction de l'offre qu'ils nous feront. Et à partir de là, tout est limpide. On délibère pour une durée et la convention actuelle s'arrêtera au moment même où on délibèrera sur la nouvelle convention. Voilà, c'est extrêmement simple.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président. Je voulais vous poser la question de savoir pourquoi on passe cette délibération à cette plénière ? Et sur ce point, vous ne m'avez pas répondu.

M. LAGRAVE. - C'est extrêmement simple. J'ai essayé de résumer, je n'ai peut-être pas encore été assez clair, donc je vais le refaire. Je la refais parce que visiblement ce n'est pas encore assez clair. J'ai dit, liberté tarifaire, billettique, reprise du matériel, reprise des centres de maintenance, convention SNCF. Est-ce que c'est plus clair comme cela ? On ne peut pas faire tout. Il n'y a pas un grand soir du ferroviaire chez nous. Il y a un travail qui est déjà assez laborieux et compliqué et qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes prêts pour la reprise du matériel. Nous ne sommes pas prêts pour les centres de maintenance. On est prêt pour la billettique, l'année prochaine. On fera une communication à ce sujet. On est prêt aujourd'hui, puisque nous l'avons montré, sur les tarifs ; donc, on fait avec le rythme qui est possible aujourd'hui au regard des informations que nous recevons de la part de la SNCF. Et comme cela ne vous a pas échappé dans la délibération, effectivement, ce n'est pas forcément très clair, sauf que nous avons aujourd'hui des conditions de transmission des données de la part

de la SNCF, sous couvert de, en gros, sécurité nucléaire. Je vous le fais court. Et donc, il faut que vous signiez un papier avec vos empreintes, vos trucs, vos machins, pour pouvoir consulter ces annexes qui sont classées Défense côté SNCF. Voilà la raison pour laquelle, aujourd'hui, la délibération n'était pas extraordinairement passionnante, parce qu'il y a des annexes qui mettent rame par rame, ce qui a été fait, qu'est-ce que l'on a mis comme vis ? Qu'est-ce qu'il y a comme trucs ? Qu'est-ce qu'il y a comme machins ? Tout cela est secret-défense. Je n'y peux rien. Cela nous a été imposé par la SNCF. Aujourd'hui, on est prêt, et on sera prêt dans peu de temps sur les centres de maintenance.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Comme le dit François POUPARD, et comme l'a entendu Renaud LAGRAVE, on aurait dû le faire bien plus tôt. D'ailleurs, je rappelle que les Régions de France, il y a 2 mandats, avaient constitué une structure qui était présidée par l'ancien Président de Rhône-Alpes, pour que l'on acquière, nous les Régions, avec un support d'ingénierie, directement les rames. Ce qui s'est passé, je le dis à Frédéric MELLIER, c'est que la SNCF Ingénierie Nationale se prenait sur chaque rame, 20 %, sans savoir exactement quels étaient leurs apports. Tout cela était quand même choquant. Comment en plus, pouvoir dans une convention, s'intéresser à la maintenance et surtout, ce que l'on appelle en langage militaire, la mise en condition opérationnelle qui est essentielle ? Parce que l'achat des rames est important, on va en acheter 15, mais ce qui est important aussi, c'est la mise en condition opérationnelle de ces rames, c'est qu'elles roulent. Et là, trou noir. Et c'est là, si vous voulez, où le service public doit progresser ; et il ne progresse pas. Cela s'appelle, je crois, Renaud, secret commercial.

Et en plus, ne posons pas le problème entre ce que nous écrivons dans les orientations budgétaires, posez le principe, à la fois négo, gré à gré avec la SNCF pour X années, et le problème de la mise en concurrence, et puis le débat. Le débat interviendra. Je peux vous assurer que le débat sera en Commission. Je remercie d'ailleurs, et les Services, Renaud et les équipes pour participer à ce débat.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de la voter ?

Qui est contre ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 32

Vote sur «Reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire

Approbation de la convention de transfert de propriété »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Non-participation : PS/Place Publique/Apparentés (3)

Pour information : Non-participation signalée au Président de Madame Emilie ALONSO, de Monsieur Jackie EMON, et de Madame Delphine LABAILS - PS/Place Publique/Apparentés (3)

33 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - En préambule de la présentation de cette délibération, j'aimerais tout de même réagir aux propos de Julie RECHAGNEUX, hier, qui a, pour la seconde fois, évoqué une aide régionale qui serait une aide régionale à un film documentaire sur la Maison de l'Observatoire à Toulouse. D'abord, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'une aide directe au film documentaire sur la Maison de l'Observatoire, qui est un haut lieu de la militance LGBT. En réalité, il s'agit d'une aide à une société de production néo-aquitaine qui, elle-même, a un portefeuille de projets en développement, parmi lesquels projets, il y a effectivement un projet de documentaire autour de la Maison de l'Observatoire de Toulouse, qui, elle-même, a nommé un de ses espaces sociaux, « Le trou de balle ». Donc, vous avouerez que le chemin est assez long jusqu'à ce fameux « Trou de balle ». Alors, j'aimerais d'abord, faire ce rappel qui me semble pourtant élémentaire, c'est que pour nos aides culturelles, il ne s'agit ni de notre goût, ni de notre morale, mais bien de respecter ce qui est un cadre du droit et en l'occurrence celui fondamental de la liberté d'expression et de création. Dans le cas contraire, nous ne ferions pas une politique culturelle. Ce que nous ferions, c'est en réalité de la propagande.

Enfin, un mot quand même sur cette Maison de l'Observatoire, puisque comme aime à le répéter à l'envi, Julie RECHAGNEUX, cette Maison a effectivement nommé un de ses lieux - je l'ai dit - « le Trou de balle ». Je pense que vous savez pertinemment que derrière cette provocation, alors pour certains cela pourrait être de l'humour, pour d'autres un outrage, il se cache surtout des centaines, voire des milliers de vies, de parcours de vie fracassés au coin de l'intolérance vis-à-vis de la liberté de choisir son orientation sexuelle. Lisez les statistiques sur les taux de suicides, sur les taux de dépressions parmi les personnes LGBT. Par ailleurs, cette Maison de l'Observatoire a aussi accueilli nombre de réfugiés en situation de persécution dans leur pays pour leur homosexualité. C'est tout ce qui se cache derrière ce nom qui est, à vos yeux, insupportable. Et je crois qu'en l'occurrence, on peut dire que, peut-être, ici, l'humour ou la provocation est sans doute plus que jamais la politesse du désespoir.

Donc, on parle de liberté d'expression, on parle de liberté de création, on parle de liberté de choisir son orientation sexuelle, et il y a quelques mois de cela encore, je vous entendais dans cette Assemblée brandir ce slogan : liberté, liberté chérie. Je crois que cela commence utilement par respecter le droit de cette République qui permet déjà de garantir celles qui existent.

J'en viens maintenant à cette délibération.

C'est une délibération qui concerne 7 conventions pluriannuelles d'objectifs. Il y a parmi elles des avenants, certaines concernant des modifications, mais il y a aussi 3 nouvelles adoptions de conventions. Je m'arrêterai donc sur ces 3 nouvelles conventions.

La première concerne la scène nationale d'Aubusson. C'est la plus petite de nos scènes nationales, mais évidemment pas la moins valeureuse de notre région, et en l'occurrence une nouvelle Directrice est arrivée, Christine MALLARD, et donc, cette convention accompagne sa proposition de projet culturel pour la scène.

Ensuite, nous entrons dans le tour de table de l'École supérieure d'art de Bayonne. Je vous rappelle que nous avons 5 écoles supérieures d'art accréditées par l'État en Nouvelle-Aquitaine. Nous étions dans le tour de table de 4 d'entre elles. Depuis l'an dernier, nous avons rejoint celle du Pays Basque qui a une petite promotion, mais de grandes qualités.

Enfin, le centre Intermondes à La Rochelle a obtenu récemment un label, le label Ethnopoie. Nous avons désormais 3 Ethnopoies en Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un Ethnopoie qui est dédié aux humanités océanes, et pour ces premières années de travaux, l'Ethnopoie se concentrera sur le patrimoine matériel des colonisations et de l'esclavage, mais également sur l'organisation des sociétés selon l'évolution du trait de côte.

Je vous remercie. Et si vous avez des questions sur l'un ou l'autre de ces conventions, je suis évidemment à votre disposition.

M. VERRIERE. - Madame la Présidente, chers collègues. Depuis le début de cette mandature, notre groupe a adopté une position claire en ce qui concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture. Aucune approbation de notre part, tant que celles-ci continueront d'être marquées par de l'idéologie. Nous n'avons cessé de vous le rappeler. La culture doit être un vecteur de rassemblement pour nos concitoyens, et s'adresser à tous, sans aucune distinction. Elle ne doit, en aucun cas, se faire porteuse d'un message politique quel qu'il soit, au risque d'entacher l'unité qu'elle est censée incarner. Ce que vous avez, malheureusement, tendance à oublier.

Les conventions qui nous sont proposées aujourd'hui ne dérogent évidemment pas à ces mauvaises habitudes qui sont les vôtres. Au mieux du soutien à des organismes de projets culturels de qualité et consensuels tels que les partenariats avec les scènes nationales d'Aubusson ou l'Abbaye des Dames, vous n'avez pas pu vous empêcher de nous proposer de soutenir aussi le développement de l'Ethnopoie Humanités Océanes du Centre Intermondes de La Rochelle, ce qui va, selon nous, à l'encontre de ce que doit être notre

politique culturelle. En effet, les recherches de cet établissement s'articulent principalement autour de 3 thématiques, que je vous laisse apprécier : le métissage et les circulations culturelles, l'imaginaire de l'habiter, les conditions écologiques et création artistique et réemploi des patrimoines en contexte post-colonial. Personne n'est dupe du biais idéologique à l'origine de ce genre de recherches, à savoir la promotion permanente du multiculturalisme de l'immigration massive et de la repentance coloniale. Nous ne pouvons, bien évidemment, pas accepter de soutenir de telles aberrations qui transpirent la bien-pensance gauchisante. Mais au-delà de cette simple convention de partenariat, c'est malheureusement toute votre politique culturelle régionale qui est gangrénée par cette idéologie.

En Commission Permanente, la quasi-totalité des délibérations culturelles intègre des structures qui portent ce même message que nous dénonçons. Il devient tout à fait inacceptable de continuer à soutenir ce genre de projets.

Madame la Présidente, une chose est certaine, nous ne baisserons pas la garde, et tant que vous continuerez de politiser la culture, vous nous trouverez sur votre chemin pour le dénoncer et le combattre. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président,

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nous allons procéder alors au vote. On a bien noté votre abstention.

Y a-t-il des contres ?

Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

(Intervention M. VERRIERE, hors micro)

Oui. Si vous m'écoutez, j'ai dit que j'ai bien noté votre abstention et que je demandais s'il y avait des contres.

M. VERRIERE. - Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Je vous en prie.

N° 33

Vote sur «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

***Non-participation**

BLANCHARD Gérard concernant la commune de la Rochelle (Conseiller communautaire)

BOUSQUET-PITT Pascale concernant le groupement d'intérêt scientifique SCRIME (Titulaire) et la commune de Bordeaux (Adjointe au maire)

FLORIAN Nicolas concernant la commune de Bordeaux (Conseiller communautaire)

HAZOUARD Mathieu concernant la commune de Bordeaux (Adjoint au maire)

LAFRIQUE Philippe concernant le centre Jean Lurçat (Titulaire)

MAURIN Baptiste concernant l'institut polytechnique de Bordeaux conseil d'administration (Titulaire) et la commune de Bordeaux (Conseiller municipal)

MICHON Marie-Hélène concernant le centre Jean Lurçat (Représentante du Président)

PLEZ Jean-Philippe concernant la commune de la Rochelle (Adjoint au maire)

ROUSSET Alain concernant le centre intermondes (Membre de droit)

SOLA Margarita concernant l'abbaye aux Dames la cité musicale (Titulaire)

VŒUX ET MOTIONS

Mme BROUILLE. - C'est terminé sur les délibérations. Nous allons passer aux motions.

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET
APPARENTES
«POUR QUE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE PRENNE POSITION EN FAVEUR DE
L'IMPLANTATION DE REACTEURS EPR 2 SUR LE SITE DE LA CENTRALE DU
BLAYAIS. »**

Nous avons une première motion déposée par le groupe Rassemblement National. Petite présentation.

Mme DIAZ. - Au sujet de l'EPR du Blayais. On commence par celle-là. Je vous demandais de bien vouloir prendre position en faveur de l'implantation de réacteurs EPR 2 sur le site de la Centrale nucléaire de Blayais, à plusieurs titres, parce que cette infrastructure est stratégique d'un point de vue énergétique, mais aussi d'un point de vue de notre souveraineté et de notre compétitivité énergétique. Tout le monde le sait, mais il est bon de le rappeler, que plus de 2 000 familles vivent grâce à cette Centrale nucléaire et que 73 Millions d'euros de taxes sont reversés aux collectivités locales. Si sous l'ancienne législature, c'est-à-dire celle où les Macronistes ont décidé de fermer Fessenheim, sous cette nouvelle législature, on apprend que le gouvernement commande 8 réacteurs de type EPR 2. Il s'agit donc d'une formidable opportunité pour ce territoire, d'autant plus que les astres sont alignés parce que le territoire offre un environnement politique favorable. Je souhaite rappeler la motion qui a été votée en faveur de l'implantation de cet EPR par plusieurs communautés de communes. Celle de Blaye, puis celle de Latitude Nord Gironde. Moi-même, en tant que Députée de la circonscription, je me suis positionnée en faveur de cette implantation. J'ai, d'ailleurs, adressé directement une question au Ministre BECHU. Il ne manque plus que la Région pour soutenir ce projet, puisque la Région a un poids considérable en la matière. Je voudrais que cette motion soit votée aujourd'hui, parce qu'il faut faire vite.

En effet, le nouveau PDG d'EDF doit publier fin novembre la liste complémentaire des sites qui sont retenus, et d'ailleurs, vous-mêmes, en tant qu'Exécutif régional, vous avez été sollicité par un collectif d'élus et de citoyens de Haute-Gironde dans une lettre ouverte qui vous demande de vous positionner. Donc, au regard du bon sens de cette motion, dans l'intérêt du territoire, des collectivités locales et des retombées économiques que pourraient

générer ces implantations d'EPR, je vous demande, pour une fois, de passer outre le sectarisme qui, d'habitude, règne dans cet hémicycle quand les motions arrivent du Rassemblement National, et je vous demande de vous positionner en faveur de l'implantation d'un réacteur EPR 2 sur le site de la Central nucléaire du Blayais. Je vous remercie.

Mme HAMMERER. - Lors de la séance plénière précédente, j'ai déjà questionné sur le sujet Monsieur le Président Alain ROUSSET sur l'implantation d'un EPR dans le Blayais. Le Président s'est déjà positionné. Il reste ouvert, et je m'en réjouis, à la proposition, mais comme il l'a précisé, et je pense qu'il le précisera peut-être, mais là, je ne le vois pas, mais en tous les cas, il veut avoir toutes les possibilités et il veut s'informer auprès du gouvernement, auprès d'EDF et des élus locaux. Cette décision ne se décrète pas. Et la motion du Rassemblement National est une injonction. C'est pour cela que le groupe Renaissance ne prendra pas position sur le vote de cette motion, parce que c'est déjà le projet que nous portons aussi. Et je le portais aussi en tant que Députée, il y a fort longtemps. Madame DIAZ n'invente pas la poudre, mais comme nous sommes des élus modérés et constructifs, on préfère travailler en cohérence et en concertation, et c'est pour cela que nous ne souhaitons pas participer à ce vote. Nous ne sommes pas là pour dire et à dicter ce que doit faire Monsieur ROUSSET, car il sait déjà ce qu'il doit faire. Nous ne participerons pas à cette motion. Merci.

Mme BROUILLE. - Effectivement, le Président ROUSSET s'est absenté, mais je confirme vos propos. Il a répondu hier lors de la délibération n°10 sur la convention EDF, qu'il prendrait, que nous prendrions nos responsabilités au moment adéquat, à l'issue de concertations nécessaires, mais également à une réelle prise en compte des enjeux de sécurisation et de démantèlement. Donc, pour notre part et le groupe socialiste, nous proposons également un vote contre. Du coup, je laisse la parole à Alain BACHE, puis Stéphane TRIFILETTI, et Fabien ROBERT.

M. BACHÉ. - Très brièvement, Madame la Présidente. Pour ceux qui veulent parler du nucléaire, je vous conseille un bon livre : Le nucléaire par ceux qui le font. Vous le lirez, et je l'offrirai tout à l'heure au Président plutôt que de l'offrir à Vous, Madame DIAZ. Ce que je pense sur cette question. Nous sommes pour un mixe énergétique avec le nucléaire. Il manque un aspect principal dans votre proposition de motion. C'est, maîtrise publique et service public. Une des raisons pourquoi nous ne voterons pas votre motion. Et je partage tout à fait ce que nous a dit, Monsieur le Président, hier, par rapport effectivement, le lieu, etc. Et je trouve que c'est pertinent ce qu'il nous a proposé. Merci.

Mme BROUILLE. - Je lui ferai part.

M. TRIFILETTI. - Merci Présidente. Un rappel d'emblée. Ici, cette motion est hors sujet par rapport aux compétences de la Région. Simplement, quelques mots. Vous rappeler que la France est en réalité un des maillons faibles de l'Europe de l'énergie, qu'elle ne respecte pas ses engagements, d'ailleurs, d'efficacité énergétique ni de parts des renouvelables dans le bilan énergétique. Cela est factuel. Qu'elle fait commerce de matières fissiles et technologies nucléaires surtout avec la Russie, et cela empêche probablement d'ailleurs toutes sanctions efficaces dans ce secteur stratégique pour le chef de guerre POUTINE, votre ami, l'ami et le financier du RN, depuis si longtemps.

Alors, chers collègues, quid de l'indépendance énergétique ? L'uranium est importé en totalité en France depuis 2003. Et en 2020, il provenait à 90 % de pays sous influence russe, notamment l'Ouzbékistan et le Kazakhstan. J'aurais pu parler également du Niger, mais j'ai cru comprendre que le Front National était pour la migration de l'uranium, mais pas des hommes. Se soumettre à l'heure de la crise écologique à des régimes anti-démocratiques comme la Russie serait une faute lourde quant à notre souveraineté, au moment même d'ailleurs, et je le rappelle, où la Russie cible la Centrale de Zaporijia. Vos gesticulations n'effaceront rien et certainement pas l'indisponibilité croissante des réacteurs nucléaires qui est supérieure actuellement, quand je vous parle, à 50 %.

Dans ce contexte, relancer la construction de réacteurs nucléaires, aujourd'hui, au prétexte de transition écologique, c'est aller à rebours de l'histoire. C'est aller à rebours de la démocratie, sans même parler des coûts éhontés du nucléaire si on le compare aux ENR, donc aux énergies renouvelables. C'est oublier le risque de catastrophe d'ampleur mondiale, surtout préservons-nous de Tchernoblye et autre Fukuchinon. On vous expliquera si vous le voulez, ce qui s'est passé en 99 au Blayais. Sans compter la production de déchets radioactifs ingérables, et la poursuite de scénarios catastrophe, puisqu'en attendant l'arlésienne, l'EDF prétend mener jusqu'à 60 ans des réacteurs corrodés, dont la moitié, je le disais, est hors d'usage. Soyons lucides. Avec le dérèglement climatique, on découvre de surcroît l'intermittence du nucléaire quant au refroidissement et ses impacts délétères sur la ressource eau et biodiversité. Renseignez-vous chers collègues, à puissance équivalente les énergies renouvelables créent plus d'emplois que le nucléaire, et le kilowattheure produit est beaucoup moins cher. Donc, effectivement, peut-être cette phrase de conclusion.

Nous, groupe Ecologistes, sommes particulièrement réactifs et notamment par rapport aux énergies renouvelables, mais on n'est absolument pas radioactifs pour les EPR. Je vous remercie chers collègues.

M. ROBERT. - En termes d'explication de vote, tout d'abord, nous avons effectivement, sur l'interpellation de Véronique HAMMERER, été rassurés par le Président, hier, dans la discussion. Je souligne le temps de Madame DIAZ, très constructif sur cette présentation. Elle a été d'une rondeur et même les Macronistes sont presque passés au travers des critiques, mais j'ai rêvé hier soir, ou on a entendu des horreurs de la part de votre groupe ? Parce qu'aujourd'hui, c'est la dédramatisation. Mais quand même, hier, Madame JOUBERT a dit des choses ! Vous parlez de sectarisme, alors on était fatigués, on a ri, mais enfin le sectarisme était dans votre camp, quand même hier soir ! Est-ce que vous vous rappelez le gouvernement despote. Vous savez ce que c'est, un despote ? C'est POUTINE, un despote. Vous allumez la télévision, c'est un despote. Mais osez utiliser des mots comme cela pour ensuite venir nous dire : écoutez, s'il vous plaît, nous sommes du même avis, voter nos textes, et bien non. Être d'accord, cela ne suffit pas à être d'accord, Madame DIAZ. Et puisque l'on a beaucoup cité MENDES FRANCE, peut-être parce qu'il est mort aujourd'hui, jour pour jour depuis 40 ans.

M. COLOMBIER. - Arrête tes leçons de morale. Arrête.

M. MARKOWSKY. - Votre haine fera notre terreau.

M. ROBERT. - La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité. C'est un type de mœurs, de vertus, de scrupules, de sens civique, de respect de l'adversaire. C'est un code moral. Et bien, je crois que de ce point de vue-là, nous avons encore suffisamment différences pour ne pas participer au vote.

M. COLOMBIER. - Tu sais, tes leçons de morale et tes motions, cela va. Tu es une caricature comme tu l'as été au Conseil Municipal de Bordeaux pendant des années. Voilà.

Mme BROUILLE. - Nicolas FLORIAN, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Vous vous dites démocrate. Et bien, mon vieux, hein !

M. FLORIAN. - Madame la Présidente, vous rappeler la position de principe, et comme toute position de principe, elle a ses limites. Position de principe du groupe LR, c'est que nous ne participerons pas au vote des motions, et donc, nous nous refusons par intégrité intellectuelle de les commenter ou même de participer aux débats. Cela vaudra donc pour l'ensemble des motions qui seront présentées par quel que soit, d'ailleurs, l'initiateur ou l'instigateur. Quand je dis que c'est une position de principe, et qu'elle a ses limites, c'est qu'il y aura nécessairement des frustrations pour nous de ne pas participer aux débats, et donc pour vous dire, j'espère que vous en ferez écho auprès du Président de plein exercice, même si vous présidez la séance, que le groupe LR reverra sûrement sa position dans les semaines qui viennent pour les prochaines séances, et que nous allons peut-être nous incliner à

participer, et pourquoi pas d'ailleurs déposer des motions. Cela sera sûrement l'occasion, vu le foisonnement...

M. DUPRAT. - Dans les 4 minutes, bien sûr.

M. FLORIAN. - Je t'en prie. Je ne t'ai pas demandé ton avis. Voilà, Madame la Présidente, la position du groupe LR.

Mme BROUILLE. - Si Monsieur DUPRAT voulait que je vous redise aussi le règlement d'intervention pour les explications de vote, c'est même 2 minutes. Alors, Edwige DIAZ et on passe au vote.

Mme DIAZ. - Juste pour dire que je suis déçue, mais déçue sans l'être, parce qu'en fait, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. On voit les Communistes qui prétextent le service public. Vous savez, Monsieur le Communiste, aujourd'hui, s'il y a bien un parti qui défend le service public, c'est le Rassemblement National. On voit les Ecolos qui dérivent totalement et qui sont minés par leur idéologie, et oui, nous, dans le Blayais, nous préférons le nucléaire que les éoliennes. Mais bon, comme vous n'avez pas beaucoup d'électeurs dans ce territoire-là, évidemment vous faites fi de leur position. Et puis, Monsieur ROBERT, comme d'habitude, fidèle à lui-même, donneur de leçons. Et puis, je crois que le pompon, c'est pour Madame HAMMERER qui s'est révélée être la porte-parole de Monsieur le Président. Je crois que Monsieur le Président n'a pas besoin de porte-parole, mais je comprends qu'elle soit très embêtée de ne pas prendre part au vote, puisque évidemment, sa position de ne pas prendre part au vote sera largement diffusée. Et puis, la prochaine fois, à Braud-et-Saint-Louis, ce n'est pas 70 % que je ferai aux législatives, ce sera 80.

Mme BROUILLE. - Nous allons procéder au vote pour ceux qui participent.

Y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette motion est rejetée. Je vous remercie.

Vote sur la motion «Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de l'implantation de réacteurs EPR 2 sur le site de la centrale du Blayais. »

(ci-annexé)

▪ **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ;
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,
Solidaire et Citoyen**

MOTION REJETEE

**Non-participation : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et
Territoires ; Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET
APPARENTES
« POUR LA CREATION D'UN FONDS REGIONAL AGRICOLE D'URGENCE FACE
AUX ALEAS CLIMATIQUES »**

Mme BROUILLE. - Nous passons à la motion déposée par le groupe Rassemblement National, sur le fonds régional agricole d'urgence.

M. ELOPHE. - Madame la Présidente. A la suite de l'épisode de grève du mois de juin, nous vous avons écrit pour vous inviter à créer un fonds régional agricole d'urgence pour accompagner les agriculteurs et viticulteurs grêlés. Etonnamment, nous n'avons jamais eu la moindre réponse de votre part. J'imagine que le courrier s'est perdu. On vous offre donc une seconde chance de pouvoir enfin vous exprimer sur ce sujet crucial et très attendu sur le terrain. Tous les professionnels que nous avons rencontrés nous ont dit les mêmes choses. Premièrement, les compagnies d'assurances sont toujours plus rapides pour toucher les cotisations que pour indemniser les sinistrés. Deuxièmement, l'État, comme à son habitude, a réagi très tardivement, a minimisé les dégâts et a finalement apporté une réponse extrêmement modeste. Résultat, certains professionnels ayant subi des centaines de milliers d'€ de dégâts, n'ont pas eu le moindre centime de la part de leur assureur, pour le moment, et une indemnité à 5 000 € par les Services de l'État. Comment voulez-vous que nos agriculteurs et viticulteurs puissent relancer leur activité suite à de tels sinistres et avec un accompagnement aussi ridicule.

Nous savons tous que des aléas, comme cet épisode de grêle, mais aussi un gel tardif ou une sécheresse exceptionnelle sont appelés à se multiplier dans les années à venir. Nous avons la conviction que la Région a un rôle stratégique à jouer. Il vous est donc proposé d'acter la création d'un fonds régional agricole d'urgence, dès 2023. Ce fonds aura vocation à accompagner les agriculteurs et viticulteurs les plus touchés dans des aléas climatiques afin de les aider à acquérir du matériel, reconstituer des stocks ou réaliser des investissements immobiliers suite à ces sinistres. J'en profite d'avoir la parole également, Madame la Présidente, pour vous faire part des difficultés des agriculteurs actuellement de se fournir en carburant pour terminer les ensemencements d'hiver. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. BACHÉ. - Très brièvement, Madame la Présidente. D'abord, on ne va pas se substituer aux compagnies d'assurances donc jouer le rôle. Quand on paie une assurance, ils doivent rembourser, et en même temps, si vous étiez cohérents, vous soutiendrez la proposition d'un

Député qui s'appelle André CHASSAIGNE et qui va proposer à l'Assemblée Nationale, une assurance catastrophe naturelle. Je vous invite donc à voter quand il va le proposer. Voilà. Comme cela les choses seront réglées. Merci.

M. ELOPHE. - C'est un fonds régional que nous demandons. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Mme LEBRAUD. - Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi de réaffirmer l'importance du monde agricole dans notre société. La situation sur le terrain, suite aux intempéries, a connu de graves conséquences sur le monde de l'agriculture et de l'alimentation. Alain ROUSSET, Jean-Pierre RAYNAUD ont fait le point régulièrement avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire et ont suivi la chose avec beaucoup d'attention. Ils étaient naturellement aux côtés des agriculteurs touchés pour s'assurer que l'accompagnement a été bien mis en œuvre, notamment sur le terrain, par l'État. La question des assurances est importante. On ne peut sans doute pas assurer le risque climatique comme n'importe quel autre risque. Ce n'est pas du ressort de la Région, en tout cas pas directement, d'intervenir sur ces questions. C'est tout le sujet de la réforme de l'assurance récolte portée par la loi du 2 mars 2022, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et qui doit instituer de nouvelles modalités d'indemnisation des pertes de récoltes résultant d'aléas climatiques, reposant sur le partage équitable du risque entre l'Etat, les agriculteurs et les entreprises d'assurances.

C'est un sujet éminemment complexe que nous devons regarder en face, chacun ici le mesure. Nous ne pouvons cependant remplacer financièrement l'Etat et le système assurantiel. Face aux phénomènes climatiques extrêmes ainsi qu'aux immenses défis que représente l'adaptation au changement climatique, la Région ne laisse pas seuls les agricultrices et les agriculteurs. Face à ces risques grandissant pour leur activité, nous accompagnons les agriculteurs en les aidant à s'équiper pour protéger leur production et leur matériel des intempéries, au plus près de leur réalité de terrain. Des éoliennes antigel, des systèmes d'aspersion antigel, des filets anti-grêle. Par ailleurs, face à la violence des orages de grêle de ce printemps, notamment dans les pays de Thouars, de Ribérac et du Nord Gironde, la Région a mis en place un dispositif d'aide au resemis de fourrage, et les cultures assurables n'ont pas été aidées en accord avec la profession agricole.

Nous devons accompagner le monde agricole, non pas en étant dans la réaction, mais dans l'anticipation. En étant vigilants face aux difficultés économiques et sociales de nombreuses fermes, en les aidant à innover pour adopter les pratiques agroécologiques plus résilientes face aux aléas climatiques, et trouver des solutions pérennes et écologiques. Mais

nous ne pouvons pas intervenir dans du fonctionnement d'exploitation privée, en tout cas, certainement pas de façon directe.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Le tour des groupes a été fait.

Qui est pour voter cette motion ?

Qui est contre ?

Cette motion est donc rejetée.

Vote sur la motion « Pour la création d'un fonds régional agricole d'urgence face aux aléas climatiques » (ci-annexé)

▪ **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

MOTION REJETEE

Non-participation : Les Républicains

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ECOLOGISTE ET CITOYEN
"FACE AUX SURCOÛTS ENERGETIQUES, LES REGIONS DOIVENT AVOIR LES
MOYENS D'AGIR"**

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite une motion du groupe Communiste, Ecologiste et Citoyen.

M. BACHÉ. - Très brièvement, Monsieur le Président. Vous savez ce dont il s'agit puisque l'on en a discuté, hier, lors des débats que nous avons. C'est donc une motion qui demande, par rapport au surcoût de l'énergie que les Régions puissent avoir les moyens d'agir dans les circonstances actuelles, même si aujourd'hui, semble-t-il, il y a quelques engagements qui pourraient venir de la part du gouvernement. On demande donc qu'il y ait ce soutien de l'Assemblée régionale.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui est pour voter cette motion, le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote.

Cette motion est donc adoptée.

Vote sur «Motion "Face aux surcoûts énergétiques, les Régions doivent avoir les moyens d'agir"» (ci-annexé)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : UDI et Territoires**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON-PARTICIPATION : Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES UDI ET TERRITOIRES ET CENTRE ET
INDEPENDANTS
"INCENDIES DU MASSIF LANDAIS : IL EST TEMPS D'AGIR"**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une motion de l'UDI. Je ne sais pas qui la présente succinctement.

M. LAUSSU. - C'est moi, Monsieur le Président. Merci. C'est une motion qui se veut pleine de bon sens. On en a parlé pendant 2 jours. Effectivement, c'est une motion notamment avec cet été tragique que nous avons traversé avec les incendies sur le massif de Landes et de Gascogne. Tout le monde est d'accord pour dire que l'on a vu quand même des terribles images sur les écrans. Comme le disaient certains collègues, hier, c'est, le regret d'avoir perdu 60 000 ha est grand. Pas une seule victime n'est à déplorer et c'est une des plus grandes victoires.

Mais à cela, il faut rajouter que nous avons aussi à mettre en lumière la solidarité locale, notamment les maires - ici, il y a pas mal de maires d'élus - qui ont donné un coup de main pour la logistique, pour faire manger les sapeurs-pompiers, pour aussi surveiller les feux. Je tiens donc à saluer toute cette solidarité et mettre en avant tous les citoyens qui ont pu donner un coup de main, notamment pour ces terribles incendies.

Cette motion que je vous demande d'approuver demande l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine pour mettre un plan de prévention de lutte contre les incendies, et qu'une réflexion soit aussi engagée sur la création d'une école régionale spécialisée feux de forêts, comme il existe dans le Sud-Est. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui la chaîne de commandement, les pompiers officiers qui commandent les opérations d'incendie dans notre région Nouvelle-Aquitaine, entre autres, vont se former dans le Sud-Est, dans les Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui, il y a des sites dans notre région Nouvelle-Aquitaine qui peuvent être mis en avant et pourquoi pas, être précurseurs pour lancer une formation pour ces pompiers et tous les pompiers de notre région Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite, effectivement, on en a parlé longuement, assurer - et il faut insister là-dessus, Monsieur le Président - la maintenance des avions bombardiers d'eau à Mérignac, en lien avec les industriels et repositionner ces avions de mars à octobre, et échanger avec le gouvernement sur la nécessité d'accueillir une seconde base aérienne de sécurité civile dans notre région. Voilà, cette motion, en espérant qu'elle fera un écho positif de tous. Je sais que vous êtes tous sensibles à cette motion. Merci Monsieur le Président.

Mme MOTOMAN. - Nous nous accordons tous sur le fait que le Massif des Landes de Gascogne demeure vulnérable, mais cette motion relève d'une politique de l'urgence qui doit être complétée par des mesures de gestion d'acculturation des risques. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait d'avoir des canadiens sur le coin. D'ailleurs, la Sénatrice Monique DE MARCO a déposé un amendement dans ce sens, qui a été écouté. Mais par contre, il faut aussi prendre en compte des mesures qui tiennent compte en amont des multiples facteurs de causes entraînant les incendies et le dépérissement des forêts, notamment l'enrésinement des forêts qui appelle une diversification des essences feuillues et résineux, et surtout, et aussi en tout cas, les plans d'urbanisme inadaptés aux risques d'incendies qui devront être révisés.

Alors oui, cette motion est peut-être une première brique, mais en considérant les limites de ce que vous proposez, nous nous abstiendrons sur cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - En tout cas, j'ai déjà demandé d'une part le pré-positionnement d'une force aérienne d'intervention rapide, que ce soit hélicoptères, ou bombardiers d'eau. Et par ailleurs, pour en avoir reçu plusieurs, pas mal de sociétés qui sont candidates soit à la création d'un appareil nouveau. Il y a une société belge qui est venue nous voir, qui pourrait s'installer ici. Il y a une équipe au sein d'Airbus qui est en train de réfléchir à la transformation de l'A330 ou 350, je ne sais plus, en bombardier d'eau avec des capacités d'emport beaucoup plus importantes que les canadiens.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président. Une explication. On votera contre cette proposition pour 2 choses. D'abord, on ne va pas une nouvelle fois vouloir se substituer aux responsabilités de l'Etat, sans avoir de moyens supplémentaires, et en plus toutes les propositions qui nous sont faites dans cette motion, je ne veux pas jouer le vieux soldat, mais moi, avec mes camarades de la CGT, ce que l'on appelait les sapeurs-pompiers forestiers à l'époque, cela fait plus de 30 ans qu'ils demandent à ce qu'il y ait des canadiens, qu'il y ait plus de moyens, etc. Et sur le plan de gestion de la forêt, il y a plein de propositions à faire, donc voilà, il y a un peu d'humilité et un peu de responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT. - Il ne s'agit pas là de dire, la Région va financer les nouveaux canadiens.

M. LAUSSU. - Ce n'est pas le but de la motion, il me semble.

Mme LATUS. - Monsieur le Président. Explication de vote, s'il vous plaît. Dès 2010, la mission interministérielle changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts indiquait que le massif landais était l'un des plus exposés de France à des risques de méga feux. Pourtant 12 ans après, rien n'a été fait, et les gouvernements successifs ont préféré les stationner à plus de 600 kms de nos forêts. Mais au-delà du stationnement, c'est

bien la quantité et l'état de notre flotte de bombardiers qui nous inquiète. Prétendre en bombant le torse que nous avons la plus grande flotte d'avions d'Europe est totalement faux, puisque si nous retirons les avions d'observation, notre flotte est plus petite que celle de l'Italie ou de l'Espagne. Insuffisance d'ailleurs largement renforcée par l'immobilisation contrainte d'un grand nombre d'appareils en raison d'un manque de pièces détachées, de mécaniciens, de pilotes et d'importantes défaillances de la maintenance. Il est évidemment urgent d'accentuer les moyens dédiés à la flotte aérienne de la sécurité civile.

Nous partageons entièrement le diagnostic et les propositions contenues dans ce vœu. Nous voterons donc pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Cette motion est donc adoptée.

M. TRIFILETTI. - Abstention, Président, pour le groupe Ecologistes.

Vote sur «Motion "Incendies du massif Landais : il est temps d'agir" » (ci-annexé)

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **CONTRE** : Communiste, Ecologique, Citoyen

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE**: Les Républicains

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
« PRENDRE EN COMPTE LE NIVEAU RECORD DE PESTICIDES MESURE DANS L'AIR
EN NOUVELLE-AQUITAINE »

M. LE PRÉSIDENT. - On a la motion du groupe Ecologiste sur le niveau record de pesticides.

M. BAUDE. - Monsieur le Président. Avec cette motion, nous vous proposons de réagir au dernier bilan annuel de pesticides dans l'air de Nouvelle-Aquitaine, qui a été publié par ATMO, qui est cette association agréée pour observer la qualité de l'air dans notre région. Le rapport auquel je fais allusion a été publié en juillet dernier, et je vais essayer de faire court, puisque d'abord, il est tard dans l'après-midi, et en plus, le rapport, en tout cas, sous sa version synthétique ne fait que 4 pages, et chacun peut aller le consulter en ligne. Il est éclairant. Simplement, je vais évoquer 3 chiffres et un terme qui vont illustrer mon propos. Le premier chiffre, c'est 6, soit le nombre de sites qui ont été étudiés ; 6 sites sur lesquels on a fait des mesures. C'est mieux que rien, mais c'est malgré tout assez faible au regard de la dimension de notre région et de la diversité des cultures que nous pouvons y trouver. Le deuxième chiffre, c'est 62. Et là, on a le nombre de pesticides de synthèse qui ont été détectés dans l'air sur les différents sites dont je viens de parler, et à des degrés d'ailleurs, à des distances différentes des espaces cultivés, et avec toute la diversité de ces 6 sites. Le dernier chiffre, c'est 1 insecticide présent sur chacun des 6 sites malgré une interdiction depuis 1998. Ce qui vient relativiser un certain nombre de propos que je peux régulièrement entendre en Commission ou même dans cet hémicycle. Il y en a eu quelques-uns, hier, sur la responsabilité des agriculteurs à qui, ou auxquels il faudrait faire complètement confiance. Je pense que tous les agriculteurs n'ont pas les mêmes modèles, n'ont pas le même degré de responsabilités. Et ce chiffre l'illustre. La dernière chose, c'est un terme : prosulfocarbe, un pesticide dont la concentration dans l'air a atteint sur le site de la Plaine d'Aunis des niveaux encore jamais observés en France.

Mes chers collègues, chacun peut imaginer l'émotion des habitants de la Plaine d'Aunis et en particulier pour la commune de Saint-Rogatien qui a été ou qui est encore touchée par un cluster de cancers pédiatriques. Chacun peut imaginer l'émotion ressentie, que ce soit par les familles, par les associations, par les Collectifs qui se sont mobilisés pour obtenir en particulier, à cet endroit-là, ces mesures de détection des pesticides soupçonnés d'être à l'origine de ces cancers pédiatriques. Cette courte description, mes chers collègues, en tout

cas de notre point de vue, suffit pour que chacun comprenne que ce constat est loin, et même de très loin, des belles ambitions de Néo Terra.

Pour celles et ceux, il y en a eu hier, d'ailleurs, même si certains sont partis, à l'heure qu'il est, qui ont eu, de mon point de vue, le cynisme de comparer la HVE à l'agroécologie. Je veux juste rappeler que les 61 pesticides dont il est question, si j'exclus celui qui est normalement interdit, sont également autorisés avec le label HVE. Ce qui vient nuancer un peu un certain nombre de propos que l'on peut entendre, là aussi, pour certains élus, dans les bancs de cet hémicycle, pas plus tard qu'hier. La question que l'on doit se poser c'est : est-ce vraiment le modèle agricole que vous voulez perpétuer, que nous voulons perpétuer dans notre région. C'est pour nous, clairement, non. Je crois que l'on a suffisamment l'occasion de l'exprimer. C'était encore le cas hier à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Et c'est pourquoi, avec cette motion, nous vous proposons 5 réactions à ce titre constat. Et là, j'irais assez rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. - Vital. 4.36.

M. BAUDE. - Ok. Vous les avez vues. Une dernière chose, Président. Vous avez vu nos propositions. On est là pour en discuter. Simplement, je voulais rappeler, Monsieur le Président, vous avez évoqué One Health. Une seule santé. Nous ne comprenons pas, alors que vous avez saisi l'opportunité que représente cette seule santé, que personne dans la majorité ou dans l'Exécutif, se soit mobilisé pour rencontrer les acteurs de ce territoire en souffrance qui attendent la Région, en particulier quand on a quelqu'un d'éminent, comme Gilles BŒUF, en charge de ces questions. Merci Président.

M. MARKOWSKY. - Au-delà du contenu global de cette motion, le point qui appelle notre position concerne la demande d'accompagnement financier aux associations lanceuses d'alerte, en réalité, associations militantes politiques, altermondialistes et qui s'en prennent régulièrement à nos agriculteurs, multipliant les actes de malveillance à leur encontre, quand ce n'est pas de la violence. Nous ne pouvons tolérer que l'argent public finance les associations qui encouragent et provoquent de telles actions. Il est absolument hors de question que nous approuvions que la Région les accompagne financièrement. Nos Députés avaient d'ailleurs proposé que ces associations délinquantes ne soient plus éligibles au crédit d'impôt. Je crois que c'est plutôt cette ligne-là que nous devrions adopter.

Nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres remarques, interventions ?

Mme HERAUD. - Juste pour répondre sur les différentes demandes qui sont derrière cette motion. D'abord, sur la dernière, sur celle d'initier, financer des programmes de recherche sur la toxicité des nouvelles molécules phytosanitaires, c'est déjà un travail qui est fait. Il faut être effectivement en identification d'évaluation des signaux faibles en toxicovigilance. En fait, on travaille déjà avec le Docteur Isabelle BALDI de l'INSERM sur cette question. C'est effectivement quelque chose qui est en cours.

Sur l'évaluation de la trajectoire qui permet d'arrêter l'utilisation des CMR et de connaître comment évoluent finalement ces molécules cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques dans le mixe des produits qui sont utilisés en agriculture, la trajectoire d'utilisation des CMR est clairement en baisse. Par exemple, pour la Gironde qui est notre département, peut-être, le plus consommateur de produits phytosanitaires, la part des CMR en 2008 représentait à peu près 30 % des produits utilisés. Elle est à 7 % aujourd'hui. Ce sont les chiffres de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, c'est l'abandon volontaire de ces molécules par plusieurs grosses coopératives importantes et par beaucoup de vignerons indépendants, aussi parce qu'ils sont dans des démarches de zéro résidus de pesticides et les CMR sont incompatibles avec ces démarches. Le retrait de produits aussi. L'ANSES autorise des produits, mais elle en retire aussi. La part de conversion en agriculture biologique et la part aujourd'hui des produits utilisables en agriculture biologique dans le mixe des produits, par exemple, en Gironde, c'est déjà 50 % des produits. Donc, la constitution du mixe des produits évolue très bien.

Concernant le financement de l'élargissement du programme ATMO Nouvelle-Aquitaine, pour suivre plus de sites, il faut dire que la Région accompagne déjà grandement ATMO et travaille en lien évidemment avec cet organisme. On a voté en avril dernier, un soutien de 260 000 € en fonctionnement et 120 000 € en investissement sur ATMO. On l'accompagne donc déjà pas mal.

Sur la demande sur le fonds assurantiel pour accompagner et compenser les risques de perte économique liés à la sortie des résidus de pesticides, effectivement ce n'est pas tout à fait la compétence, on l'a dit tout à l'heure, faire de l'assurance pour la Région. Néanmoins, d'abord, on accompagne effectivement la transition par la formation et par d'autres biais, par des investissements qui sont importants. Et puis dans le cadre de VitiRev, on a justement une expérimentation à l'assurance au changement de pratiques que l'on mène avec 2 coopératives. On a un groupe d'assurances, Groupama pour le citer, c'est connu, qui travaille sur un modèle assurantiel justement pour que cela soit dans le mixe de l'assurance pris en compte aussi les pertes liées au changement de pratiques. Mais aujourd'hui les pertes agricoles sont plus liées aux accidents climatiques qu'au changement. On poursuit donc cette

expérimentation et le travail avec Groupama qui a besoin de donner pour créer le modèle assurantiel de cette transition agricole.

Concernant l'accompagnement financier des associations lanceuses d'alerte, elles ne sont pas toutes violentes, comme cela a été dit précédemment. Il n'y a pas d'accompagnement financier direct, forcément, des associations. Il y a eu, des fois, des accompagnements sur des actions très particulières, comme on a pu le faire avec Phyto-victimes, même si l'on n'a pas pu aller toujours au bout de l'action, mais on les accompagne sur des choses très particulières. Et dans le cadre de VitiRev aussi, on a une chaire qui s'intitule « Vin, vignes et attente sociétale » que l'on peut transposer aussi à d'autres cultures, dont la prochaine session de travail est effectivement sur le thème santé-pesticides avec l'INSERM et Isabelle BALDI que j'ai citée tout à l'heure et qui intègre des associations comme Alerte Pesticides Haute-Gironde, justement pour caractériser les attentes sociales. Il y a donc déjà beaucoup de choses qui sont faites, qui correspondent aux demandes de cette motion. Je vous propose donc une abstention sur cette motion, précisément. Voilà, ce que je pouvais dire sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Très complet. Merci. Par ailleurs, j'ajouterai que nous soutenons le cluster Bio Sécurité Bio Pharmacologie.

Mme HERAUD. - Bio Contrôle et Bio Solution.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui visent à substituer aux pesticides pour éviter les impasses aux viticulteurs et aux agriculteurs, des produits biosourcés et naturels.

Qui vote cette motion ?

Qui est contre ?

Le Centre, LR et le RN.

Qui s'abstient ?

Donc, cette motion n'est pas adoptée.

Mme SEGUINAU. - Président, excusez-moi. Le groupe LR, je crois, ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le Centre, alors qui a voté contre. Et LR ne participe pas au vote.

M. FLORIAN. - Si tu avais fait attention à ce que je disais tout à l'heure... Ah non ! Tu n'étais pas là, pardon. Au temps pour moi. Par principe, on ne participe plus au vote, mais peut-être que l'on va changer d'avis pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. - On va compter.

Vote sur la motion « Prendre en compte le niveau record de pesticides mesuré dans l'air en Nouvelle-Aquitaine » (ci-annexé)

- **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche**

MOTION REJETEE

Non-participation au vote: Les Républicains

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
MOTION "VEGETALISONS TOUS LES LYCEES DE NOUVELLE AQUITAINE AVANT
2026 : POUR UN PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT PORTANT SUR LA
VEGETALISATION ET LA DEBITUMISATION DES LYCEES DE NOUVELLE-AQUITAINE"**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la deuxième motion, sur la végétalisation des lycées. On en a parlé. Je pense qu'il ne faut pas, on n'est pas obligée de la représenter une nouvelle fois.

M. TRIFILETTI. - Désolé de vous décevoir, mais effectivement, contrairement à vos dires, ce n'est pas une motion qui a été téléguidée par le Maire de Bordeaux. Je tiens à le dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Il m'a demandé la même chose.

M. TRIFILETTI. - Peut-être faire un constat par rapport à la génération des nouveaux étudiants, vous le savez Monsieur le Président, qui ont fait leur entrée dans l'enseignement supérieur cette année. Ils ont une particularité que toutes les précédentes générations n'avaient pas, y compris évidemment la nôtre. 27 et 28 juin 2019, une canicule historique précoce avait conduit à décaler les dates du brevet des collèges. Le mercredi 15 juin dernier, s'abattait sur la Nouvelle-Aquitaine, et nous l'avons déjà oublié pour beaucoup, même si nous sommes par 30° aujourd'hui. Pour le Bac de philo, on avait une canicule. C'est la même génération, brevet 2019 et bac 2022 qui ont planché sous des températures caniculaires. La même cohorte d'élèves. Nouvelle génération climat, mention cohorte canicule. Ce sont les premiers, mais malheureusement pas les derniers. Et l'occurrence de ce type de phénomènes va devenir la norme. Le journal du CNRS, hier 17 octobre, nous disait que le réchauffement sera sans doute pire, puisqu'il est prévu 3,8 degrés à l'horizon 2100 sur une hypothèse moyenne.

Au moment de finaliser notre futur PPI pour la période 2023-2028, il y a nécessité à bien intégrer ces nouveaux enjeux à l'échelle locale, via notre foncier des lycées. C'est en lien, effectivement avec, y compris le discours que vous portez à juste titre dans cette assemblée, contre les dômes de chaleur dont vous parlez si souvent, d'ailleurs, Président. Il y a donc un double enjeu, adaptation et atténuation par rapport au changement climatique. C'est vrai que dans nos lycées on a la main, on peut faire des choses. On vous propose donc la revégétalisation et à la désimperméabilisation des sols, via notamment la débitumisation pour permettre d'apporter de la fraîcheur aux élèves pour le plus chaud et d'ailleurs le moins chaud. Cela permet effectivement de favoriser l'absorption de la pluie d'améliorer la santé, le cadre et la qualité de vie de nos lycéens et agents, et de contribuer à la préservation, restauration de la biodiversité, de lutter concrètement contre le dérèglement climatique, et de proposer

aussi un enseignement grandeur nature fondé sur l'expérientiel et la démarche scientifique appliquée. Nous aimons à dire que l'arbre est la meilleure technologie dont on dispose aujourd'hui pour capter le carbone et réguler les températures. On a parlé pas mal de Saint. On est passé de Saint-Luc, moi, j'avais envie de vous parler pour finir de Sainte-Catherine, tout arbre prend racine. On n'en est pas loin finalement et peut-être que c'est le bon moment.

Nous vous proposons que la Région s'engage via un vaste plan massif avec un budget calibré, dédié et chiffré qui serait couplé, évidemment, à notre PPI. En outre, une appropriation de l'espace commun renaturé par les élèves et générateur de lien social, et s'inscrit dans la feuille de route Néo Terra, y compris quant à son approche santé globale, le fameux One Health. Chers collègues, travaillons ensemble pour ces nouvelles générations climat canicule en soutenant massivement cette motion. Je vous remercie.

M. GUIBERT. - Merci Monsieur le Président. Autant nous ne sommes pas opposés à une végétalisation raisonnable de nos cours de lycées, autant cela ne devrait pas constituer une priorité du PPI comme vous nous le proposez. Comme nous l'avons dit, hier, il y a d'autres priorités budgétaires à utiliser pour décarboner nos lycées, notamment la rénovation énergétique ou une utilisation plus importante de la géothermie pour les alimenter. Par ailleurs, on ne vous cachera pas être très méfiants à l'idée que les Verts, Khmers Verts, Extrémistes écologistes veulent se mêler des cours de récréation de nos enfants. Il faut dire que l'on a déjà vu suffisamment de dingeries dans les mairies qu'ils dirigent, notamment sur la débitumisation qui devrait également servir à lutter contre un prétendu sexisme des cours de récré...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président. Est-ce que vous pouvez recadrer. Khmers Verts, on avait dit que ce n'était pas possible.

M. GUIBERT. - ... que le soupçon devient légitime. Alors quand on voit que ces cours végétalisées devraient servir à, je cite : « apporter du bien-être, enseigner dehors ou éduquer à l'écologie », on se dit qu'il y a sûrement beaucoup d'idéologie derrière cette proposition. Résultat des courses, nous voterons donc contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ? Jean-Louis, peut-être, pour expliquer ce que nous faisons.

M. NEMBRINI. - Très, très vite. Stéphane, allons à Victor Louis où depuis des années, nous avons végétalisé à Talence. Je suis passé la semaine dernière à Jean Capelle à Ribérac, où on déconstruit un bâtiment, on va revégétaliser derrière. A Parentis, où on refait entièrement l'espace du lycée où la végétalisation est au cœur du projet. On fait donc déjà. On a déjà

inscrit, non pas en PPI 2, mais en PPI 1, ce projet, puisque l'on le fait. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le groupe LR.

Alors, je ne sais pas. Je vais laisser Marie-Pia calculer. On considère que les groupes sont complets, ce qui n'est pas tout à fait le cas et que tout le monde a sa délégation de signature.

Je vous remercie très chers collègues. C'est la première fois...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président. Est-ce que l'on peut quand même avoir le résultat, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne l'ai pas comme cela. Je ne me rappelle plus le nombre d'élus qu'il y a. Je viens de poser la question à Marie-Pia.

M. TRIFILETTI. - On remercie Madame Marie-Pia LAREE qui va nous guider.

M. LE PRÉSIDENT. - Celle-là est adoptée. La précédente ne l'est pas.

Vote sur « Motion "Végétalisons tous les lycées de Nouvelle Aquitaine avant 2026 : Pour un plan massif d'investissement portant sur la végétalisation et la débitumisation des lycées de Nouvelle-Aquitaine"» (ci-annexé)

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE: Les Républicains**

M. TRIFILETTI. - Merci chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. La séance est levée. C'est la première fois que nous avons une poursuite d'assemblée plénière le deuxième jour après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h34.

Mandature 2021-2028

| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
|---|------|--|
| ALONSO Émilie | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ANFRAY Stéphanie | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ARMAND Jean-Luc | (47) | PRG Le Centre Gauche |
| ARNAUD Nathalie | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| AROSTEGUY Maïder | (64) | Les Républicains |
| ASTIER Dominique | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BACHÉ Alain | (40) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| BALLET-BLU Françoise | (86) | La République en Marche |
| BARAT Geneviève | (23) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BAUDE Vital | (33) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| BAZUS Julien | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BEDU Anne-Laure | (33) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| BERGÉ Mathieu | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BERGERET-TERCQ Jean-Marie | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BERGERON Thibault | (87) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BEYRIS Maryline | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche) | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BLANCO Jean-François | (64) | Ecologiste, solidaire et citoyen |

| Mandature 2021-2028 | | |
|---|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
| BOEUF Gilles | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BONNEFONT Xavier | (16) | Centre et indépendants |
| BOUDIÉ Florent | (33) | La République en Marche |
| BOUDINEAU Isabelle | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BOULMIER Muriel | (33) | Les Républicains |
| BOULTAM Yasmina | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BOURDIN Katia | (17) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| BOURREL Elodie | (40) | Centre et indépendants |
| BOUSQUET-PITT Pascale | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BOUTENÈGRE Patrice | (16) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International) | (87) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| BUSSIÈRE Sophie | (64) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale) | (47) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CASSIN Armelle | (79) | Les Républicains |
| CASTAGNEDE Fanny | (24) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| CATHUS Christophe | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CAVITTE Pascal | (19) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CHADOURNE Sandrine | (33) | Rassemblement National |
| CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre | (33) | Rassemblement National |

| | | |
|--|------|--|
| CHARPENEL Frédérique | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| Mandature 2021-2028 | | |
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
| CHARRÉ Emmanuel | (79) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CHASSAGNE Christelle | (79) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CHEMINADE Marie-Line | (17) | UDI et Territoires |
| CHÉRET Pierre | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| CHEVALERIAS Thomas | (16) | Les Républicains |
| CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales) | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| COLLARD Nathalie | (17) | Rassemblement National |
| COLOMBIER Caroline | (16) | Rassemblement National |
| COLOMBIER Jacques | (24) | Rassemblement National |
| COMBRES Maryse | (47) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| COSTE Pascal | (19) | Les Républicains |
| COSTES Marie | (47) | Les Républicains |
| COUSIN Annick | (47) | Rassemblement National |
| COUTANT Françoise | (16) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| CUVELIER Marie-Laure | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DAMESTOY Didier | (64) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| DARBON Alain | (87) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DARTIGOLLES Daniel | (17) | Centre et indépendants |

| Mandature 2021-2028 | | |
|--|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPE D'ELUS DECLARES |
| DELBOSQ Sébastien | (47) | Rassemblement National |
| DELIBIT Sandra | (19) | Les Républicains |
| DELRIEUX Benjamin | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale) | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi) | (86) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DEVEZE Christian | (64) | Centre et indépendants |
| DEWAELE Brigitte - Amandine | (19) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| DIALLO Karfa | (33) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| DIAZ Edwige | (33) | Rassemblement National |
| DIONIS DU SÉJOUR Jean | (47) | Centre et indépendants |
| DUFAY Michel | (40) | Rassemblement National |
| DUFORESTEL Pascal | (79) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DUPRAT Christophe | (33) | Les Républicains |
| DURRIEU Michel | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| DUTOYA Émilie | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ELOPHE Valéry | (19) | Rassemblement National |
| EMON Jackie | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ESPAGNAC Frédérique | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ESTRADE Hélène | (33) | Les Républicains |

| Mandature 2021-2028 | | |
|-------------------------------|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPE D'ELUS DECLARES |
| ETCHECAHARRETA Bixente | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| EYCHENNE Delphine | (47) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| FARRENG Laurence | (64) | Centre et indépendants |
| FLORIAN Nicolas | (33) | Les Républicains |
| FORGENEUF Marilyne | (24) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| FOULON Yves | (33) | Les Républicains |
| FRANCESCHINI Sylvie | (40) | Rassemblement National |
| FREYCHET Albin | (87) | Rassemblement National |
| GAGNEUR Edwige | (16) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| GAMACHE Nicolas | (79) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| GARRAUD Pauline | (33) | Rassemblement National |
| GRAVAL Christine | (86) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| GUERIN Guillaume | (87) | Les Républicains |
| GUERIT Richard | (17) | Rassemblement National |
| GUIBERT Olivier | (79) | Rassemblement National |
| GUILLEM Jérôme | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| GUILLEMOTEAU Patrick | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| HAMMERER Véronique | (33) | La République en Marche |
| HAZOUARD Mathieu | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |

| Mandature 2021-2028 | | |
|---|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
| HÉRAUD Lydia | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| HERNANDEZ Sandrine | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| JACQUINET Claire | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| JARRY Marie | (79) | Centre et indépendants |
| JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie) | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| JLALJI Brahim | (17) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| JOINT Frédérique | (64) | Rassemblement National |
| JOUBERT Florence | (24) | Rassemblement National |
| JOUVE Virginie | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| JUSTINIEN Rémi | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations) | (87) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| LABAILS Delphine | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LABICHE David | (17) | Les Républicains |
| LABROUSSE Mathieu | (16) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LACARRERE Florent | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAFARGUE Marie-Laure | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAFFORE Sandrine | (47) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative) | (23) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités) | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAMARA Laurent | (33) | Rassemblement National |

| Mandature 2021-2028 | | |
|----------------------------------|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
| LANGLADE Colette | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LANZI Nathalie | (79) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LAPOUGE Christelle | (33) | Centre et indépendants |
| LAPRÉE Véronique | (17) | Les Républicains |
| LARROUY Isabelle | (64) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| LATUS Marion | (86) | Rassemblement National |
| LAURENT-GUEGAN Élise | (17) | PRG Le Centre Gauche |
| LAUSSU Guillaume | (40) | UDI et Territoires |
| LE YONDRE Nathalie | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LEBRAUD Virginie | (16) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| LEJEUNE Étienne | (23) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| MAGNE Marie-Ange | (87) | La République en Marche |
| MARIE-REINE SCIARD Joëlle | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| MARKOWSKY Pascal | (17) | Rassemblement National |
| MAURIN Baptiste | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| MELLIER Frédéric | (33) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| MESNARD Françoise | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| MICHON Marie-Hélène | (23) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |

Mandature 2021-2028

| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
|--|------|--|
| MOLIERAC Guillaume | (47) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| MOTOMAN Laurence | (40) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| MOTSCH Nathalie | (64) | UDI et Territoires |
| NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique) | (19) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| NÉDÉLEC Ronan | (86) | Les Républicains |
| NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientatation, de l'Education et de la Jeunesse) | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| OBRADOR Damien | (33) | Rassemblement National |
| OXIBAR Marc | (64) | Les Républicains |
| PAGÈS Jean-Louis | (87) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| PALUTEAU Bruno | (33) | Rassemblement National |
| PERREAU Thierry | (86) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| PEYRAT Jerome | (24) | La République en Marche |
| PINVILLE Martine | (16) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| PLATON Nicolas | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| PLAZANET Mélanie | (87) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| PLEZ Jean-Philippe | (17) | PRG Le Centre Gauche |
| PRIOLEAUD Jonathan | (24) | Les Républicains |
| RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne) | (24) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| RECHAGNEUX Julie | (33) | Rassemblement National |

| Mandature 2021-2028 | | |
|--|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPES D'ELUS DECLARES |
| REQUENNA Pascale | (40) | Centre et indépendants |
| REYDY Anabelle | (19) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| RIOU Guillaume (4 ^{ème} Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra) | (79) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| RIVIÈRE Yann | (17) | Les Républicains |
| ROBERT Fabien | (33) | Centre et indépendants |
| ROUÈDE Laurence (9 ^{ème} Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations) | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| ROUSSET Alain (Président) | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SABAROT Henri | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SAINTE-MARIE Andde | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SARGIACOMO Éric | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SEGUINAU Christine | (33) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| SERRE Françoise | (19) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SIMONNET Jacqueline | (24) | PRG Le Centre Gauche |
| SOLA Margarita | (17) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SORE Serge | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| SOULAT Eric | (86) | Rassemblement National |
| TARIOL Béatrice | (64) | Communiste, Ecologique, Citoyen |
| TARIS Isabelle | (33) | Communiste, Ecologique, Citoyen |

| Mandature 2021-2028 | | |
|-------------------------------|------|--|
| CONSEILLERS REGIONAUX | | GROUPE D'ELUS DECLARES |
| TAUZIN Arnaud | (40) | Les Républicains |
| THIERRY Nicolas | (33) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| TIRANT Benoît | (86) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| TRIFILETTI Stephane | (17) | Ecologiste, solidaire et citoyen |
| TRIOULET Thierry | (33) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| TROUSSELLE Yves | (86) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| UTHURRY Bernard | (64) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| VALLOIS-ROUET Laurence | (86) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| VERRIERE Francois | (64) | Rassemblement National |
| VINCENT François | (87) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| WASZAK Reine-Marie | (86) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| WEBER Sophie | (40) | Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés |
| WERBROUCK Séverine | (17) | Rassemblement National |
| WILSIUS Francis | (33) | PRG Le Centre Gauche |



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Pôle Assemblées
et Affaires Juridiques

Direction des Assemblées
et de la Relation à l'élu

DGA par intérim :
Marie-Pia LAREE



Directrice :
Marie-Pia LAREE
assemblees@nouvelle-aquitaine.fr

Réf. : DARE.2022.56

Bordeaux, le **30 SEP. 2022**

Objet : Convocation Séance Plénière du 17 octobre 2022

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 17 octobre 2022 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 18 octobre 2022)

Cette séance sera organisée à la fois en présentiel à l'Hôtel de Région à Bordeaux et sur les sites de Limoges et Poitiers et en visioconférence et/ou audioconférence via l'application TEAMS disponible sur votre tablette.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement
Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

- Ordre du jour de la séance annexé à la convocation -

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

et son prolongement éventuel le mardi 18 octobre 2022

Saisine du CESER : titres des dossiers en gras

Commissions

| | | Commissions |
|------------|---|--------------------|
| | Approbation du procès verbal de la séance précédente | |
| 01 | Rapport Néo Terra 2021, valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine | Toutes |
| 02a | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL | Toutes |
| 02b | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION" | Toutes |
| 02c | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" | Toutes |
| 02d | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA" | Toutes |
| 02e | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" | Toutes |
| 03 | Orientations budgétaires 2023 | Toutes |
| 04 | TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2023 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons | 1 |
| 05 | Tarif des certificats d'immatriculation de véhicules ("cartes grises") et suppression de l'exonération en faveur des véhicules "dits propres" | 1 |
| 06 | Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. -Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2023 | 2 |
| 07 | Convention de partenariat "eau et agriculture" dans l'enseignement agricole du bassin Adour-Garonne | 2, 8, 9 |
| 08 | La stratégie scientifique du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de Technologie, Diffusion de la Culture Scientifique | 2, 9 |
| 09 | La Stratégie Régionale de la Biodiversité | 9 |
| 10 | Convention de partenariat entre EDF et la Région Nouvelle-Aquitaine | 4, 9 |
| 11 | Convention de partenariat avec l'Office national des forêts | 8, 9 |
| 12 | Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET | 5, 6, 9 |
| 13 | Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 | 3 |

| | | |
|----|---|------------|
| 14 | Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation | 3, 5 |
| 15 | Sécurisation des parcours de formation : évolution des aides régionales | 3 |
| 16 | Adaptation du Contrat Régional de Filière dans les métiers du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration et prolongation des Contrats Régionaux de Filière en 2023 | 3, 5 |
| 17 | Modification du règlement d'intervention : modalités d'Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques de Nouvelle-Aquitaine (ACTT) | 5 |
| 18 | Soutiens aux itinéraires cyclables touristiques et structurants : participation régionale aux actions collectives pluriannuelles de la VéloFrancette (V43), du Canal des deux Mers à Vélo (V80) et de la Vagabonde (V87) | 5, 9 |
| 19 | Mise en place de la feuille de route "Transmission-Reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine" | 5 |
| 20 | Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47) <i>Envoyé aux seuls Conseillers Régionaux avec la convocation à la séance</i> | 1, 6 |
| 21 | Augmentation de capital de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) | 8 |
| 22 | Tableau des emplois | 1 |
| 23 | Institution de bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022 | 1 |
| 24 | Renouvellement de la convention entre le Ministère des Armées et la Région Nouvelle-Aquitaine. | 1 |
| 25 | Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine | 1 |
| 26 | FERROCAMPUS - Point d'avancement, perspectives et validation du programme immobilier | 2, 3, 6, 7 |
| 27 | Portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33) | 4 |
| 28 | Approbation de quatorze Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Sud Charente, Est Creuse, Périgord Noir, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Haute-Gironde, Adour Landes Océanes, Haute-Lande Armagnac, Landes Nature Côte d'Argent, Albret, Vézère-Auvézère, Bocage Bressuirais, Niortais Haut Val de Sèvre, Sud Vienne Châtaigneraie Limousine | 6 |
| 29 | Accompagnement de l'OPAH-RU de Castillon-la-Bataille | 6 |

| | | |
|-----------|--|---------------------------|
| 30 | Communication : pour une réussite des jeunes en Nouvelle-Aquitaine | Retiré de l'ordre du jour |
| 31 | Démocratie, Jeunesse et citoyenneté | 2 |
| 32 | Reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire - Approbation de la convention de transfert de propriété | 7 |
| 33 | Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine | 10 |

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants

UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 17 OCTOBRE 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 5 :

Tarif des certificats d'immatriculation de véhicules (« cartes grises ») et suppression de l'exonération en faveur des véhicules « dits propres »

Il est proposé de porter l'exonération du paiement de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 50% pour les véhicules « dits propres » à compter du 1er janvier 2023.

Exposé des motifs :

La délibération prévoit de supprimer cette exonération de manière totale pour porter la taxe pour les véhicules hybrides à la même hauteur que pour les véhicules thermiques, questionnant par la même occasion la progressivité de la transition énergétique. En 2021, seul 1% du parc automobile français est « propre ». C'est la raison pour laquelle l'article L421-50 du Code des impositions des biens et des services précise que sur délibération du Conseil régional, le montant de la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules « dits propres » peut être réduit de moitié.

Cet amendement a donc pour but de conserver une politique incitative d'achat de véhicules hybrides en Nouvelle-Aquitaine en appliquant cette disposition légale dans le but de ne pas réserver le soutien de la Région aux seuls ménages en capacité d'acquérir un véhicule électrique (dont le surcoût moyen peut aller jusqu'à 50%). Cette exonération permettrait notamment de ne pas mettre sur le même plan les véhicules thermiques et les véhicules hybrides qui participent à la réduction des émissions carbone en assurant une transition progressive vers le véhicule non thermique. Cette décision viendrait également compléter les dispositifs d'aide à l'achat mis en place par l'État comme la prime à la conversion, le bonus écologique ou encore le microcrédit. Enfin, le classement Crit'air permettant aux véhicules hybrides de circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), une exonération à 50% permettrait également d'assurer la lisibilité et la cohérence des différents soutiens publics.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 17 OCTOBRE 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 9 :

Stratégie régionale de la Biodiversité

Il est proposé de modifier le point 3 de la partie II) du Règlement d'intervention pour la biodiversité intitulé « Des partenaires régionaux pour sa mise en œuvre » de la manière suivante :

« 3- Un partenariat sur le long terme avec toutes les structures qui remplissent un rôle actif dans la protection de la nature

La richesse de la nature en Nouvelle-Aquitaine a mobilisé de longue date **un nombre d'acteurs important** pour connaître, faire connaître et protéger la nature. Un partenariat fructueux s'est développé sur le long terme entre la Région et une diversité de structures, en particulier les associations de protection de l'environnement agréées telles que définies par l'article L.141-1 du code de l'environnement, ou encore les Conservatoires Botaniques Nationaux. Il s'inscrit dans une relation de bénéfice réciproque, à la fois pour la mise en œuvre de l'ambition Biodiversité de Neo Terra et pour la transmission de données, études, analyses et synthèses nécessaires à l'éclairage de la décision politique et à l'orientation des politiques publiques. Ces Associations de Protection de la Nature agréées, **parmi lesquelles on retrouve des structures bénévoles telles que le réseau France Nature Environnement mais aussi les Fédérations de chasse, de pêche, les Fédérations pastorales ou encore les représentants du monde agricole et sylvicole, réalisent des actions d'intérêt général à tous les niveaux de la politique biodiversité menée par la Région Nouvelle-Aquitaine que ce soit en matière d'inventaire, de sensibilisation et d'information, de continuité écologique, de protection et de gestion des zones humides ou encore de maîtrise foncière.**

(...)

La Région souhaite soutenir les structures portant un projet permettant de mettre en œuvre les actions identifiées comme prioritaires pour la Région, notamment dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, **en complémentarité de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, certaines directives européennes liées à la biodiversité (directive Habitat, directive Oiseaux...)** et dans la continuité des recommandations du rapport Ecobiose. Ces potentiels partenaires amenés à se

mobiliser à l'échelle régionale, ou plus localement, sont identifiés comme acteurs éligibles dans le descriptif des actions en partie III. »

Et de modifier en conséquence les points suivants dans la rédaction des fiches actions présentées dans la délibération :

- Dans la liste des acteurs éligibles de la totalité des fiches actions du règlement d'intervention, ajouter : « **les fédérations de chasse, de pêche, les fédérations pastorales, les représentants du monde agricole et sylvicole** ».

Exposé des motifs :

Cet amendement a vocation à intégrer certains acteurs plus lisiblement dans la stratégie régionale en faveur de la biodiversité. La rédaction actuelle des fiches actions exclut parfois des acteurs importants de l'éligibilité de certaines actions mise en place alors qu'ils participent déjà activement à remplir les objectifs fixés sur les opérations d'inventaire, d'information, d'éducation à l'environnement... Parmi ces acteurs, les fédérations de chasse et de pêche, les fédérations pastorales, les agriculteurs ou encore les sylviculteurs ne sont pas toujours clairement identifiés.

Les initiatives et actions de ces acteurs s'intègrent pourtant parfaitement dans les initiatives en faveur de la biodiversité menées dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement, de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, des Trames Vertes et Bleues ou encore des Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées. La loi et plus précisément le Code de l'Environnement (Articles L.141-1 et L.421-5) leur attribuent des rôles précis et reconnaît l'intérêt général de leurs actions dans la protection de la nature.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 17 OCTOBRE 2022

Amendement n°2 à la délibération n° 9 :

Stratégie régionale de la Biodiversité

Dans le règlement d'intervention, au point A6.3, il est proposé d'intégrer une nouvelle fiche-action intitulée : « **Préserver la faune et la flore marine** ».

Cette fiche-action devra, a minima :

- **Agréger et structurer les mentions à la biodiversité marine** répandues de manière éparse dans la délibération ;
- **Insérer la mention du programme d'actions du document stratégique de façade pour la zone Sud-Atlantique** mise en œuvre dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) ;
- **Lister les acteurs mobilisables et éligibles** parmi lesquels les acteurs des milieux marins et littoraux, les associations de protection de la nature, les collectivités, les établissements publics locaux et les acteurs de la recherche ;
- **Déterminer une liste d'attendus et d'indicateurs précis.**

Exposé des motifs :

Le réchauffement climatique met en péril la biodiversité marine dans son ensemble. Or, les océans sont l'un des principaux réservoirs de la biodiversité dans le monde. Ils fournissent également la moitié de l'oxygène que nous respirons et absorbent plus du quart des émissions de carbone dans l'atmosphère. La pression des activités humaines sur cette biodiversité met donc en péril cet équilibre précieux pour la santé humaine et la préservation de l'environnement.

Avec 900 km de littoral, la Nouvelle-Aquitaine ne peut décemment pas construire une stratégie ambitieuse en faveur de la biodiversité sans une prise en compte sérieuse des enjeux liés à la sauvegarde de la faune et de la flore marine. Si l'on retrouve des références éparses à ces problématiques dans la rédaction du plan d'actions, il est nécessaire que la volonté politique de la région soit clairement affirmée afin que les dispositifs régionaux soient structurés et fassent l'objet d'un suivi.

Cet amendement a donc pour but de demander la création d'une fiche-action sur la préservation de la biodiversité marine et de l'intégrer au règlement d'intervention.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 17 OCTOBRE 2022

Amendement n°1 à la délibération n°31 :

Démocratie, Jeunesse et Citoyenneté

Il est proposé de supprimer, au sein du projet de délibération, les quatre paragraphes du point 2), depuis la phrase « *Il s'agirait de rapprocher la jeunesse néo-aquitaine des institutions régionales.* » jusqu'à la phrase « *Il est proposé aux élus de donner un accord de principe sur la création d'une Instance Participative des Jeunes selon les modalités précisées dans l'annexe 3.* » et de les remplacer par le texte suivant :

« Afin de bâtir les modalités de fonctionnement et d'organisation de cette Instance participative de la jeunesse, le Conseil régional engagera une vaste concertation associant notamment des acteurs de la jeunesse, de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'insertion professionnelle et de la vie associative, ainsi que des représentants des forces politiques régionales dans leur pluralité.

Les modalités retenues devront permettre que l'instance participative de la jeunesse poursuive prioritairement les objectifs suivants :

- **Rapprocher la jeunesse néo-aquitaine des institutions régionales ;**
- **Contribuer à l'éducation de la jeunesse néo-aquitaine à la vie civique et à la citoyenneté ;**
- **Donner les moyens à la jeunesse néo-aquitaine de participer activement à la prise de décision et à la réalisation de politiques publiques régionales en lien avec la jeunesse.**

Les conclusions de cette concertation seront présentées à l'issue du premier semestre 2023. »

Par conséquent, est aussi supprimée l'intégralité de l'annexe 3 : « Instance participative de jeunesse – Région Nouvelle-Aquitaine ».

Exposé des motifs :

Lors de la séance plénière du 13 décembre 2021, le Conseil régional avait voté la motion présentée par le groupe Centre et Indépendants intitulée « 2022, année européenne de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine ». Dans cette motion, il était proposé de débattre des « modalités d'organisation d'un Conseil régional des jeunes » au sein « d'un groupe de travail entre les groupes politiques ». Pourtant, depuis près d'un an, aucune réunion transpartisane ne s'est tenue sur le sujet. Pis, la délibération ne fait état d'aucune concertation formelle.

Or, nous relevons dans le texte soumis au vote de nombreux écueils, relatifs aux modes de désignation (peu cohérents avec les objectifs de représentativité), à la détermination des missions (sans la moindre précision sur les moyens associés) ou encore aux thématiques prioritaires (qui n'incluent pas, par exemple, l'insertion professionnelle). En l'état, une telle instance ne saurait ni représenter fidèlement la diversité des jeunes néo-aquitaines ni participer efficacement à la détermination des politiques publiques régionales.

Engager une réflexion globale en concertation avec les acteurs directement concernés ainsi qu'avec les groupes politiques permettrait de rebâtir des fondations solides afin de s'assurer que cette Instance Participative de la Jeunesse soit réellement opérationnelle, en cohérence avec les objectifs poursuivis et réaffirmés dans cet amendement.



Motion du groupe Rassemblement National

« Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de l'implantation de réacteurs EPR 2 sur le site de la centrale du Blayais. »

Rapporteur : Edwige Diaz

La centrale nucléaire du Blayais est une infrastructure stratégique pour la Nouvelle-Aquitaine. Sur le plan énergétique, en produisant, en moyenne, l'équivalent de 65% des besoins en électricité de la région, elle est indispensable pour atteindre nos objectifs de souveraineté, de compétitivité et de décarbonation énergétique.

Également, en faisant vivre près de 2200 familles, en versant près de 73 millions d'euros de taxes, redevances et impôts redistribués aux collectivités locales et en reversant près de 50 millions d'euros de prestations annuelles auprès des entreprises de Gironde, elle est un acteur économique indispensable pour faire vivre l'un des territoires les plus pauvres de Nouvelle-Aquitaine.

Alors qu'elle a longtemps été menacée d'un arrêt anticipé de réacteurs, l'annonce faite par le gouvernement d'une commande de 8 réacteurs de type EPR 2 peut être une formidable opportunité de pérenniser cette centrale sur le long terme. Entre le foncier disponible et la présence d'une source froide, elle présente de réels atouts techniques pour candidater de manière crédible à cette implantation.

Cependant, une autre condition est indispensable : un environnement politique favorable. Si les élus locaux se sont prononcés unanimement pour ce projet, comme l'attestent les motions votées par la Communauté de communes de Blaye en décembre 2021, Latitude Nord-Gironde en septembre 2022 et celle bientôt votée par la Communauté de communes de l'Estuaire, le soutien officiel du Conseil régional à cette candidature est indispensable pour qu'elle puisse aboutir.

Certes, si la soutenir n'assurera pas sa sélection, ne pas la soutenir rendra, en revanche, certaine sa non-sélection. Pour preuve, les lieux d'implantation des six premiers EPR 2 ont tous pour point commun d'avoir été soutenus par les Régions Normandie, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'heure où Luc Rémont, nouveau PDG d'EDF, a annoncé son intention de publier fin novembre la liste complémentaire des sites qui seront retenus pour ces futures implantations, la Région doit se positionner clairement pour faire pencher la balance, comme l'a d'ailleurs souligné un collectif d'élus de Haute-Gironde dans une lettre ouverte au Président du Conseil régional.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 17 et 18 octobre 2022, conscient des apports énergétique, économique et social majeurs que représente l'installation de réacteurs de type EPR 2 sur le site de la centrale du Blayais, prend officiellement position en faveur de sa candidature.

Il s'engage à la défendre, aux côtés des élus locaux et des parlementaires girondins prêts à se mobiliser pour l'avenir de la centrale, auprès du gouvernement et d'EDF.



Motion du groupe Rassemblement National

« Pour la création d'un fonds régional agricole d'urgence face aux aléas climatiques »

Rapporteur : Valéry Elophe

Le gel tardif du mois d'avril, le violent épisode de grêle du 20 juin dernier et la sécheresse de l'été ont rappelé que les activités agricoles et viticoles néo-aquitaines étaient particulièrement exposées et menacées par des aléas climatiques toujours plus nombreux et violents.

A chaque fois, les dégâts occasionnés sont considérables. Dernièrement, l'orage de grêle de juin 2022 a provoqué la destruction, parfois intégrale, des productions, du matériel et du bâti. Au-delà de la souffrance morale de voir partir le fruit de mois de travail en quelques minutes, beaucoup ont subi des pertes de plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers d'euros, mettant ainsi en question leur survie économique.

Comme souvent, malgré ces dégâts, ces professionnels ont dû faire face à la surdité d'assurances qui refusent de jouer le jeu ainsi qu'à une réaction tardive et insuffisante de l'Etat. Ainsi, la mission « flash » du gouvernement ne s'est pas du tout montrée à la hauteur de l'enjeu et de l'étendue des pertes constatées.

Comme l'a prouvé la Région Auvergne-Rhône-Alpes en débloquant une aide d'urgence de 20 millions d'euros pour les professionnels victimes de ces intempéries, l'échelon régional a un rôle à jouer pour accompagner les agriculteurs et viticulteurs sinistrés et les aider à relancer leur activité.

La multiplication annoncée d'aléas climatiques violents dans les prochaines années rend indispensable la création d'un fonds pérenne néo-aquitain s'inspirant de ce modèle.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 17 et 18 octobre 2022, s'engage à créer et à pérenniser un fonds régional agricole d'urgence pour accompagner financièrement les agriculteurs et viticulteurs néo-aquitains sinistrés par des aléas climatiques.

Celui-ci aura vocation à accompagner la reconstitution des stocks, l'acquisition de matériels ou encore des travaux immobiliers pour aider et encourager une reprise rapide de l'activité agricole et viticole des professionnels sinistrés.



Motion adoptée

Séance Plénière du 17-18 octobre 2022

Motion présentée par le groupe communiste, écologique et citoyen :

Face aux surcoûts énergétiques, les Régions doivent avoir les moyens d'agir

L'ensemble des collectivités subit actuellement des surcoûts de l'énergie, qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir.

Les conflits géopolitiques récents ont entraîné une explosion des prix de l'énergie (électricité et gaz notamment), largement amplifiée par les mouvements spéculatifs mondiaux. L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent particulièrement difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique.

Ce qui laisse craindre que le nombre de personnes en situation de détresse sociale augmente fortement. Elles auront davantage encore besoin des services publics, dont on a vu l'utilité lors des précédentes et récentes graves crises.

D'une façon générale, les collectivités sont frappées par l'explosion des coûts énergétiques, et sont nombreuses à avoir d'ores-et-déjà décidé des plans de « sobriété » qui incluent des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, la réduction horaire ou géographique de l'éclairage public, ou la limitation des plages horaires d'ouverture des bâtiments. Quelle que soit leur ampleur – en plus d'altérer voire sacrifier la continuité des services publics – ces mesures ne permettront même pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques.

Les hausses subies par les collectivités sont en effet d'une telle ampleur que c'est la question du bouclage même de leurs budgets 2023 qui est aujourd'hui posée. Le cadre du « contrat de Cahors », qui contraint déjà fortement l'évolution des dépenses de fonctionnement, sera par ailleurs révisé par le gouvernement avec des restrictions accrues pour les collectivités à travers un bien mal nommé « contrat de confiance ».

La Région Nouvelle-Aquitaine va effectivement devoir faire face à des augmentations de tarifs, en particulier dans le fonctionnement des lycées et des transports. Les premières estimations font état d'une hausse de 150 millions d'euros pour notre institution. Or de toute évidence, de tels surcoûts inflationnistes menacent l'équilibre budgétaire de la collectivité et sa capacité à maintenir l'ensemble de ses politiques publiques.

Bien que le gouvernement ait décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité au coût marginal, et ainsi découpler son évolution de celle du

prix du gaz, ces discussions prioritaires mettront du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix. Les charges supplémentaires subies par les collectivités sont, quant à elles, d'effet immédiat.

C'est pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine demande au gouvernement un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibrage du budget et continuité du service public :

- La mise en place d'un dispositif d'urgence plafonnant le prix d'achat d'électricité des collectivités selon un niveau à définir.
- A l'instar de l'annonce de la Présidente de la Commission européenne le 16 septembre 2022 lors de son "discours sur l'état de l'Union" devant le Parlement européen : mise en place d'une contribution sur les bénéfiques records des entreprises « qui produisent à faible coût de l'électricité et qui réalisent des bénéfiques extraordinaires sur le dos des consommateurs » ; ainsi qu'« une contribution temporaire de solidarité » aux producteurs et distributeurs de gaz, charbon et pétrole, qui réalisent des bénéfiques massifs grâce à la flambée des cours.

Au-delà, il apparaît nécessaire de tirer toutes les leçons de cette crise, et de protéger les collectivités des fluctuations du marché en permettant à toutes celles qui le souhaitent de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) rendus par le service public de l'énergie, quelle que soit leur taille ou leur budget.

Dans un contexte de crise énergétique, la stratégie doit être globale : garantir des recettes dynamiques aux régions, en cohérence avec leurs compétences et le niveau d'investissement qu'elles doivent assurer.

Les principaux surcoûts énergétiques portant notamment sur les transports, les régions ont besoin d'informations plus transparentes sur les prix de l'énergie qui leur sont répercutés. De plus, l'urgence est que toutes les régions puissent engager une négociation avec l'Etat pour un grand plan ferroviaire.

De même, il est impératif d'accélérer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, en augmentant les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

La préservation des exigences de service public, tout comme la réussite de la transition écologique, impliquent une mobilisation de l'Etat en ce sens pour fournir aux collectivités les moyens nécessaires d'y parvenir.



Séance Plénière des 17 et 18 octobre 2022

MOTION présentée à l'initiative du GROUPE UDI et Territoires,

Incendies du massif Landais : il est temps d'agir

Cet été, notre région fut victime de l'un des plus gros incendies jamais connus sur le massif landais. Ce sont plus de 60.000 hectares de forêt qui ont brûlé en Gironde et dans les Landes.

Notre poumon est touché !

Le caractère exceptionnel de ces feux ne doit pas nous tromper : notre massif demeure vulnérable et fragile. Le rythme de ces incendies d'ampleur ne cesse d'ailleurs de s'accroître depuis quelques années. Ils représentent un risque majeur pour l'environnement, les habitants et les infrastructures. Ils fragilisent aussi l'économie locale.

Ces risques connus et croissants nous renvoient à notre propre responsabilité : le Conseil régional doit dès cette fin d'année mener une action d'envergure sur la prévention du risque incendie.

Nous devons aussi, collectivement, être en mesure de réagir plus vite et plus efficacement. Cela nécessite de renforcer la force aérienne nationale de la sécurité civile. Le rôle de la protection aérienne, composée de Canadairs et de Dash, a été crucial pour mettre un terme à la centaine de départ de feux déclarés dans les

Landes ainsi qu'aux alentours de La Teste-de-Buch et de Landiras. Mais nous ne disposons en France que de 12 Canadairs, basés à Nîmes et sollicités de part et d'autre du pays.

L'absence de dispositif aérien localisé dans le sud-ouest permettant de protéger le massif forestier le plus important d'Europe est un non-sens. La région doit contribuer politiquement et financièrement à réparer cette erreur.

Le 11 octobre, lors de l'examen de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur au Sénat, un amendement engageant le Gouvernement à « *étudier l'opportunité de la création d'une seconde base pour les Canadairs et autres aéronefs de la Sécurité civile* » a été adopté avec le soutien du ministre.

Nous devons nous saisir de cette opportunité pour que cette base voie le jour et soit déployée au plus près des dépôts de feux dans notre territoire.

À ceci s'adjoint le sujet de la maintenance des bombardiers d'eau, qui fait régulièrement défaut. Notre région, qui assure déjà la maintenance des avions militaires et d'une partie des avions de ligne, doit aussi faire valoir ses atouts en la matière.

Pour toutes ces raisons, les élus du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réunis en Assemblée Plénière ce jour demandent :

- **Une initiative de la région Nouvelle-Aquitaine pour un Plan de prévention de lutte contre les incendies ;**
- **Qu'une réflexion soit engagée sur la création d'une école régionale spécialisée Feux de forêt, comme il en existe déjà dans le sud-est ;**
- **Assurer la maintenance des avions bombardiers d'eau à Mérignac, en lien avec les industriels, et les pré-positionner de mars à octobre et échanger avec le gouvernement sur la nécessité d'accueillir une seconde base aérienne de la Sécurité Civile dans notre Région**

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2022

Prendre en compte le niveau record de pesticides mesuré dans l'air en Nouvelle-Aquitaine

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

En juillet 2022, le bilan annuel 2021 des pesticides dans l'air en Nouvelle-Aquitaine, réalisé par ATMO* Nouvelle-Aquitaine, a permis de mettre en évidence la présence récurrente de pesticides dans des sites de prélèvement aux profils diversifiés. Si l'ensemble des résultats sont inquiétants, trois substances (un fongicide de la vigne et deux herbicides) sont majoritaires. Parmi celles-ci, le prosulfocarbe a notamment atteint, à proximité d'une école du centre de la commune de Montroy dans la plaine d'Aunis, des niveaux encore jamais observés en France.

L'émotion a été importante, puisque ce territoire est touché par un cluster de cancers pédiatriques notamment dans la commune de Saint-Rogatien qui a connu une nouvelle jeune victime décédée en 2022. C'est d'ailleurs en raison de cette situation que les associations locales ont fait des demandes répétées pour que soient effectuées des mesures régulières de détection des pesticides, soupçonnés d'être à l'origine des cancers.

Les résultats d'ATMO* mettent en évidence que l'air est également pollué par les pesticides, en plus des sols et de l'eau. Cette étude est d'autant plus inquiétante qu'elle montre des contaminations importantes malgré l'hétérogénéité de l'environnement agricole des six communes étudiées et leur distance aux parcelles agricoles.

Pour prendre en compte cette alerte supplémentaire, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- Évaluer **la trajectoire** permettant d'**arrêter l'utilisation des substances CMR** (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 (ambition 2 de Néo terra)
- **Financer l'élargissement du programme Atmo** pour suivre davantage de sites en période de campagne de traitements phytosanitaires.
- **Mettre en place un fond assurantiel** d'accompagnement pour compenser les risques de pertes économiques liées à la sortie des pesticides de synthèse.
- **Accompagner financièrement les associations lanceuses d'alertes.**
- **Initier et financer des programmes de recherche** sur la **toxicité des nouvelles molécules phytosanitaires** mises sur le marché, comme le prosulfocarbe.

*ATMO : Observatoire agréé pour surveiller la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine.

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2022

Végétalisons tous les lycées de Nouvelle Aquitaine avant 2026
***Pour un plan massif d'investissement portant sur la végétalisation
et la débitumisation des lycées de Nouvelle-Aquitaine***

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Ramener la nature au cœur de nos lycées est une des solutions souhaitables pour répondre à différentes problématiques d'ordre sanitaire et/ou environnementale dans nos lycées de Nouvelle-Aquitaine. En effet la re-végétalisation et la désimperméabilisation des sols (notamment via la débitumisation) permettent d'apporter de la fraîcheur, de favoriser l'absorption de la pluie, d'améliorer le cadre et la qualité de vie des lycéens et agents, tout en contribuant à la préservation et la restauration de la biodiversité, comme à la lutte concrète contre le dérèglement climatique. Les cours 'oasis' tendent d'ailleurs à se développer actuellement dans de nombreux établissements scolaires en France.

L'appropriation de l'espace commun renaturé par les lycéennes et les lycéens permet de renforcer le lien social, il s'inscrit dans la feuille de route Néo Terra et dans l'approche Santé globale (One Health).

Apporter du bien-être, faciliter les apprentissages, éduquer à l'écologie, enseigner dehors, offrir des possibilités pour l'enseignement expérientiel et scientifique, la végétalisation des lycées répond à des enjeux multiples. Ce plan peut s'articuler avec une montée en puissance des politiques d'éducation à l'environnement fondée sur l'exemplarité de notre collectivité.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage par conséquent :

- **à végétaliser et débitumiser tous ses lycées, là où c'est nécessaire, après état des lieux initial, avant la fin de l'année 2026 ;**
- **à inclure un vaste plan d'action dans le plan pluriannuel d'investissement, avec un budget dédié, calibré et chiffré, sur 3 ans. Ce plan, construit sur une démarche territoriale concertée avec les autres strates territoriales s'appuiera partout où c'est possible, sur le foncier régional dans une démarche coconstruite avec tous les acteurs territoriaux, à commencer par les personnels des lycées ainsi que les lycéennes et les lycéens ;**
- **à accompagner tous les lycées dans cet investissement d'avenir dans l'objectif de répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation.**

Rapport de développement durable Néo terra

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Au regard des objectifs définis par les textes, le CESER invite le Conseil régional à enrichir son prochain rapport de développement durable, notamment à la faveur de la révision de la feuille de route Néo terra et de la mise en place d'éco-socio-conditionnalités.

Il suggère également d'approfondir le travail sur la définition des critères de suivi de son action et de ses politiques dans ce domaine.

Il souligne l'enjeu d'appropriation et d'intégration interne des critères de développement durable et plus largement de responsabilité sociétale.

Enfin, il incite la collectivité à s'appuyer sur ce rapport pour améliorer la sensibilisation et l'information de ses partenaires sur ces mêmes enjeux.

En préambule, le CESER apprécie l'effort de clarté et de structuration de cette nouvelle version du rapport de développement durable Néo Terra, qui en facilite la lecture et l'appropriation.

Il rappelle que la publication de ce document obéit à une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire (art. L 110-1 du Code de l'Environnement, art. L 4310-1 et D4311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales), en considérant les 5 engagements suivants : 1) la lutte contre le changement climatique, 2) la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, 3) la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, 4) l'épanouissement de tous les êtres humains et 5) la transition vers une économie circulaire.

Un rapport dont le périmètre appelle à être élargi et complété

Au gré de son évolution, le rapport de développement durable du Conseil régional s'est progressivement attaché à illustrer les résultats d'application de la feuille de route Néo Terra. Or, et pour l'essentiel, les 11 ambitions de cette feuille de route sont principalement centrées sur divers aspects de la transition énergétique et écologique dans les politiques régionales.

Ce glissement, outre qu'il ne recoupe pas les autres dimensions du développement durable (ce dont atteste la grille de correspondance entre objectifs de développement durable et Néo terra), ne permet pas de rendre compte du bilan de l'action régionale, pourtant réelle, sur d'autres volets du développement durable.

Le CESER enregistre la volonté exprimée d'enrichir ce rapport à la faveur de la révision de la feuille de route Néo Terra, laquelle devrait intégrer des volets sociaux (en référence à la contribution du CESER « Néo Societas »). Il demande par ailleurs que les prochains rapports rendent compte des résultats d'application des éco-socio-conditionnalités des interventions de la collectivité, comprises comme une des réponses aux objectifs et ambitions de la prochaine feuille de route Néo Terra.

Par ailleurs, le CESER apprécie les informations apportées permettant de mieux cerner la part des actions et financements répondant aux objectifs Néo Terra de manière globale et pour chaque ambition, avec une comparaison par rapport à l'année antérieure. A cet égard, il incite le Conseil régional à intégrer plus complètement dans cette approche ce qui relève de son fonctionnement et de la commande publique.

Le difficile exercice de choix des indicateurs et d'évaluation de l'action publique

Le rapport présente en annexe la liste des indicateurs par ambition. Le CESER suggère au Conseil régional de présenter ces indicateurs à la fin de chaque ambition Néo Terra. Plus fondamentalement, il souligne la difficulté de détermination et de renseignement de ces indicateurs, qui traduisent parfois davantage un état de situation globale de ce qui peut être observé pour la Nouvelle-Aquitaine que le résultat de l'action conduite par la collectivité elle-même. Ce mélange peut être source de confusion car il semble très aléatoire d'attribuer à la seule action du Conseil régional un état donné de situation observée pour la Nouvelle Aquitaine. Or, l'objectif fixé par les textes du rapport de développement durable est bien d'apporter un bilan étayé de ses actions et/ou politiques et non d'évaluer celles-ci au regard de la situation du territoire régional du point de vue des objectifs en matière de développement durable.

Un enjeu interne d'appropriation et d'intégration des critères de développement durable et de responsabilité sociétale

Le CESER estime que le principal enjeu et intérêt de ce travail relève d'un objectif de mobilisation de l'ensemble de la technocratie et des élus autour des objectifs de développement durable et, plus largement, de responsabilité sociétale, de l'action et des politiques portés par la collectivité.

En cela, le travail réalisé de mobilisation de référents, comités de pilotes, groupes de travail et des agents de la collectivité est déterminant et mérite d'être poursuivi et intensifié.

Un rapport qui contribue à la communication et à la sensibilisation des partenaires

L'établissement de ce rapport annuel est aussi un moyen pour le Conseil régional de mieux faire connaître ses engagements en matière de développement durable vis-à-vis de ses partenaires, en valorisant les projets soutenus par la collectivité, et de contribuer ainsi à une meilleure sensibilisation, information et communication sur les enjeux portés en matière de développement durable.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre son travail de sensibilisation et d'incitation dans ce domaine, qui plus est à un moment où il s'apprête à mettre en place des critères d'éco-socio-conditionnalités.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 – « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT



Vote sur l'avis du CESER

« **Rapport de développement durable Néo Terra** »

**152 votants
pour
0 contre
3 abstentions**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

AVIS

Rapport du Conseil régional

Budget Supplémentaire – Exercice 2022

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Synthèse

Après une crise sanitaire qui a placé durant de nombreux mois tout un pan de l'économie sous tension, l'élaboration de ce budget supplémentaire prend place dans un nouveau contexte critique provoqué par une situation géopolitique, qui s'accompagne d'un choc économique.

Le CESER invite la Région, en relation avec les autres Régions, à négocier l'extension du dispositif du bouclier tarifaire pour les dépenses énergétiques, pour l'instant réservé aux petites collectivités, ce qui constituerait un facteur de sécurisation budgétaire.

Dans ce contexte actuel, le CESER note avec satisfaction cette baisse du niveau d'emprunt (- 229,52 M€).

Le CESER relève l'inscription de 2,76 M€ de produits irrécouvrables qui s'ajoutent à 1 M€ inscrit au BP et aurait souhaité disposer d'informations plus précises sur la nature de ces admissions en non-valeur.

Pilier 2 - Jeunesse

Un effort accru bienvenu en direction de la jeunesse

Ce budget supplémentaire apporte de nouveaux financements en direction de la jeunesse en matière d'engagement citoyen et de mobilité internationale. Ce coup de pouce intervient alors que la collectivité est sur le point d'adopter un nouveau cadre d'intervention afin de favoriser l'engagement citoyen des jeunes, que ce soit dans les établissements d'enseignement (démocratie scolaire) ou pour la participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques régionales les concernant. Dans un contexte particulièrement anxieux pour toute une partie de la jeunesse, le CESER apprécie cet effort et exprime son encouragement vis-à-vis du Conseil régional pour affirmer sa politique dans ce domaine.

Dans les budgets des lycées, il apparaît nécessaire de séparer la ligne énergie des autres lignes, en particulier du volet pédagogique, en étant attentif à la responsabilité collective des uns et des autres, notamment des établissements.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports - Mobilités

Le CESER est particulièrement sensible à l'effort consenti par le Conseil régional, parfois en dehors de son champ de compétences, en faveur du développement des transports du quotidien. Il souhaite que la Région poursuive, en lien avec ses partenaires, son action afin de proposer une offre régionale de mobilité performante, à même de constituer une alternative attractive à l'autosolisme.

Le CESER attire de ce point de vue l'attention sur l'accessibilité tarifaire des TER. Les tarifs des trains régionaux peuvent, en dépit d'un financement régional substantiel et d'une tarification sociale, apparaître élevés pour des budgets contraints, incitant à se reporter vers la voiture. En ces temps de forte inflation, la Région entend-elle adapter la tarification de ses trains pour tenir compte des difficultés rencontrées par une partie des ménages pour leurs déplacements du quotidien ?

Formations sanitaires et sociales : un investissement qui ne lève pas toutes les inquiétudes

Le CESER relève la prise en compte dans ce budget supplémentaire des mesures annoncées dans le cadre du Ségur de la santé concernant d'une part l'augmentation du nombre de places dans les établissements de formations aux carrières sanitaires et sociales et d'autre part le relèvement de la prime versée aux élèves boursiers.

Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Les inquiétudes sont nombreuses face aux fortes augmentations des prix de l'énergie et à leurs effets sur les ménages et sur les entreprises. Ce contexte énergétique et géopolitique est également l'occasion pour le Conseil régional d'engager des mesures supplémentaires afin de réduire les consommations d'énergie, et en particulier d'énergies fossiles. Ces mesures sont notées par le CESER, qui ne peut toutefois que regretter la difficulté à obtenir de bons résultats dans les territoires sur la rénovation énergétique des bâtiments. Il est important de préciser que la réduction des consommations d'énergie, en particulier grâce à la rénovation énergétique des bâtiments (tertiaires comme résidentiels), doit être une priorité quand bien même le prix de l'énergie serait amené à redescendre dans les prochains mois.

Après une crise sanitaire qui a placé durant de nombreux mois tout un pan de l'économie sous tension, l'élaboration de ce budget supplémentaire prend place dans un nouveau contexte critique provoqué par une situation géopolitique, qui s'accompagne d'un choc économique (hausse généralisée des prix en particulier de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, etc).

Une sécurisation souhaitable dans le cadre du « bouclier énergétique »

Le CESER invite la Région, en relation avec les autres Régions, à négocier l'extension du dispositif du bouclier tarifaire pour les dépenses énergétiques, pour l'instant réservé aux petites collectivités, ce qui constituerait un facteur de sécurisation budgétaire.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

| | BP2022 | avec ajustements du BS2022 |
|----------------------------|------------|----------------------------------|
| <i>(Hors dette)</i> | | |
| recettes de fonctionnement | 2,242 Mds | 2,309 Mds |
| recettes d'investissement | 189,014 M€ | 121,917 M€ |
| dépenses de fonctionnement | 1,828 Mds | 1,871 Mds |
| dépenses d'investissement | 898,93 M€ | 827,77 M€ |

Pour un budget de 2,95 Mds€ (BP 2022), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent de l'exercice 2021 soit 202,54 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 128,98 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 129,74 M€
- de l'annulation de 229,52 M€ d'emprunt au budget 2022

En dépenses :

- de l'inscription de 112,5 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 140,23 M€

1. Les recettes régionales

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2022, hors emprunt, s'élèvent à **129,74 M€** :

- **84,44 M€ au titre de la section d'investissement**
- **45,3 M€ au titre de la section de fonctionnement**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **128,98 M€** :

- **17,34 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **111,64 M€ au titre de la section de fonctionnement**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (-229,52 M€).

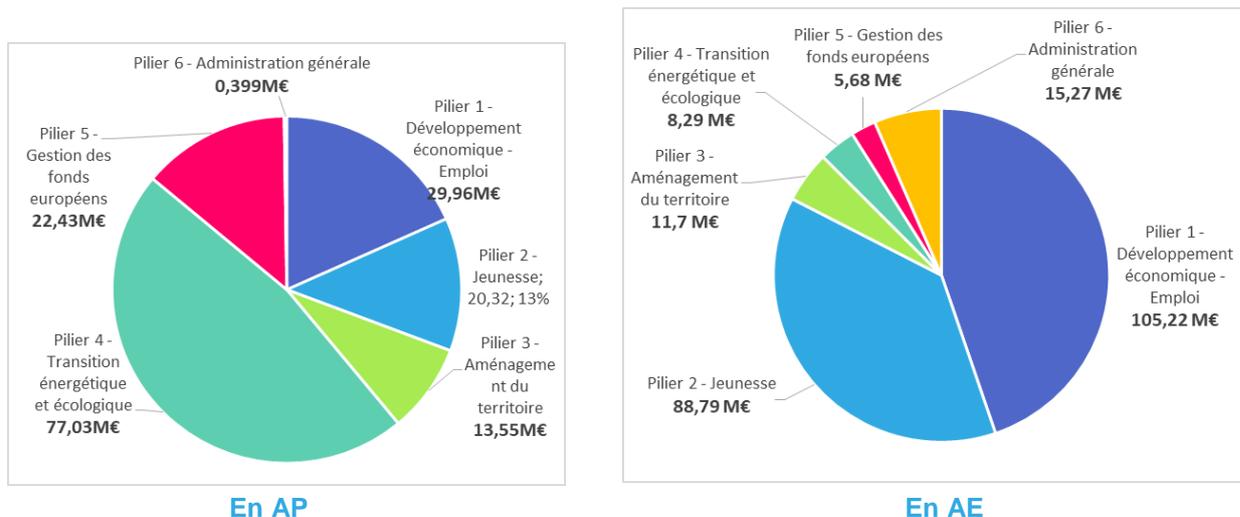
Pour mémoire :

| | Emprunts nouveaux annoncés au BP | Avec ajustements (DM et BS) | Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA) | ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %) |
|------|---|-----------------------------------|---|---|
| 2018 | 585 M€ | 401,14 | 201 M€ | 34,36 |
| 2019 | 523,3 M€ | 241,89 | 150 M€ | 28,66 |
| 2020 | 579 M€ | 588 | 456 M€ | 78,76 |
| 2021 | 588,7 M€ | 479,63 | 385 M€ | 65,4 |
| 2022 | 514,87 M€ | 285,35 | | |

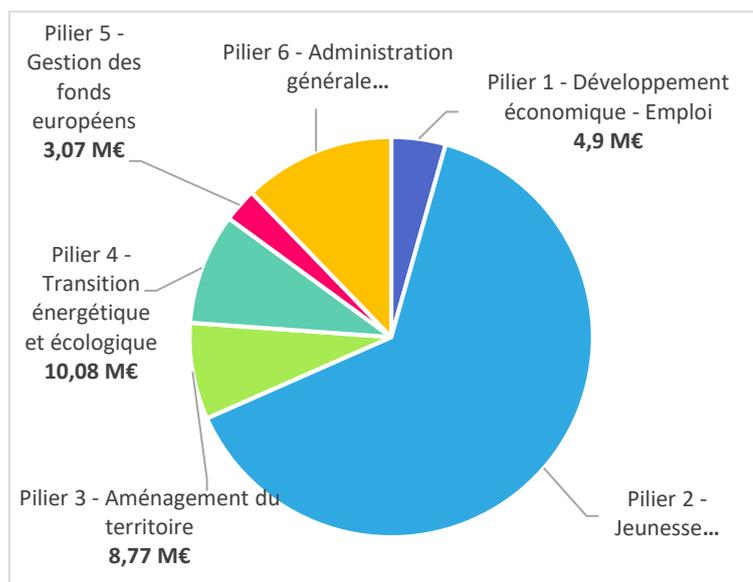
Dans ce contexte actuel, le CESER note avec satisfaction cette baisse du niveau d'emprunt.

2. Les ajustements de dépenses par piliers

➤ Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)



➤ Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (112,5 M€)



Des attentes de précision sur les créances irrécouvrables

Le CESER relève l'inscription de 2,76 M€ de produits irrécouvrables qui s'ajoutent à 1 M€ inscrit au BP et aurait souhaité disposer d'informations plus précises sur la nature de ces admissions en non-valeur.

➤ Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Formation et emploi, une nécessaire analyse des évolutions constatées

Le CESER souhaite savoir comment est analysé le faible recours au dispositif d'accompagnement à la transformation des organismes de formation.

Le CESER demande des explications détaillées sur la révision de l'appel à projets « Initiatives territoriales pour l'emploi », ainsi que les raisons de cette révision.

Une analyse des raisons de la baisse de fréquentation du dispositif « Amorce de parcours » est par ailleurs demandée.

➤ Pilier 2 – Jeunesse

Un effort accru bienvenu en direction de la jeunesse

Ce budget supplémentaire apporte de nouveaux financements en direction de la jeunesse en matière d'engagement citoyen et de mobilité internationale. Ce coup de pouce intervient alors que la collectivité est sur le point d'adopter un nouveau cadre d'intervention afin de favoriser l'engagement citoyen des jeunes, que ce soit dans les établissements d'enseignement (démocratie scolaire) ou pour la participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques régionales les concernant. Dans un contexte particulièrement anxiogène pour toute une partie de la jeunesse, le CESER apprécie cet effort et exprime son encouragement vis-à-vis du Conseil régional pour affirmer sa politique dans ce domaine.

Une nécessaire distinction du volet « énergie » au sein des budgets des lycées...

Dans les budgets des lycées, il apparaît nécessaire de séparer la ligne énergie des autres lignes, en particulier du volet pédagogique, en étant attentif à la responsabilité collective des uns et des autres, notamment des établissements.

L'évolution de la facture en euros ne sera pas proportionnelle à la baisse de la consommation en kilowatt / heure, il est donc important d'avoir deux comptabilités séparées : en termes de coûts, et en termes de quantité d'énergie.

Afin de permettre une analyse comparée des résultats, il convient de mener un bilan détaillé des actions envisagées, intégrant les spécificités locales. Compte tenu de la géographie de la région, une disparité importante de températures existe entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Le paramètre géographique est à prendre en compte dans l'analyse de ces consommations.

Une analyse multicritères est nécessaire, en particulier en prenant en compte la compacité des lycées, leur altitude, la qualité des bâtiments.

... Qui ne doit pas occulter la priorité à donner aux investissements dans les lycées

Des travaux, et donc des investissements sont nécessaires d'un point de vue environnemental. Le CESER demande que l'évaluation et l'analyse des besoins à venir en matière de travaux énergétiques dans les lycées lui soient communiquées.

Ces investissements seront nécessaires quelles que soient les variations de prix de l'énergie. Comme souligné dans les scénarios de prospective énergétique publiés en 2021 par différents acteurs (l'ADEME, RTE, ShiftProject, négaWatt), atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 nécessite de diminuer les consommations d'énergie par un facteur 2 environ d'ici 2050 : la rénovation énergétique des bâtiments a un rôle majeur à jouer pour cela.

Dans son avis sur le précédent projet de budget primitif, le CESER a insisté sur l'importance à donner à la phase « études » pour les projets de lycée en particulier, afin de limiter les surcoûts inattendus en cours de projet. Il semblerait que cette recommandation soit toujours d'actualité. De même, la mise en sécurité des bâtiments pourrait être davantage anticipée.

La mise en œuvre d'un PPI qualité énergétique des locaux, investissement pour des bâtiments moins énergivores serait intéressant.

➤ Pilier 3 - Aménagement du territoire

Formations sanitaires et sociales : un investissement qui ne lève pas toutes les inquiétudes

Le CESER relève la prise en compte dans ce budget supplémentaire des mesures annoncées dans le cadre du Ségur de la santé concernant d'une part l'augmentation du nombre de places dans les établissements de formations aux carrières sanitaires et sociales et d'autre part le relèvement de la prime versée aux élèves boursiers.

Toutefois, ces dispositions peinent encore à répondre au marasme de ces professions (manque d'attractivité des métiers, baisse constante depuis plusieurs années du nombre d'inscrits en formation) et aux inquiétudes des professionnels de ce secteur, en dépit des besoins mis en évidence par de multiples travaux¹.

Le Conseil régional doit être au rendez-vous pour améliorer l'appareil et les conditions de formation aux métiers concernés, le Gouvernement et l'ensemble des collectivités territoriales doivent se mobiliser afin d'améliorer les conditions de travail et de vie dans ces métiers du soin.

Transports – Mobilités

Le budget supplémentaire 2022 illustre la volonté de la Région de renforcer l'accessibilité dans tous les territoires. Le CESER note à ce propos que le terme « d'accessibilité », susceptible d'être utilisée dans plusieurs sens, est mentionnée à différentes reprises dans le document de présentation du BS sans que son sens n'en soit toujours précisé. Il souhaite par exemple que l'accessibilité aux lycées soit clairement explicitée.

Le CESER est particulièrement sensible à l'effort consenti par le Conseil régional, parfois en dehors de son champ de compétences, en faveur du développement des transports du quotidien. Il demande que la Région poursuive, en lien avec ses partenaires, son action afin de proposer une offre régionale de mobilité performante, à même de constituer une alternative attractive à l'autosolisme.

Le CESER attire de ce point de vue l'attention sur l'accessibilité tarifaire des TER. Les tarifs des trains régionaux peuvent, en dépit d'un financement régional substantiel et d'une tarification sociale, apparaître élevés pour des budgets contraints, incitant à se reporter vers la voiture. En ces temps de forte inflation, la Région entend-elle adapter la tarification de ses trains pour tenir compte des difficultés rencontrées par une partie des ménages pour leurs déplacements du quotidien ?

Les TER entrent également, sur certaines liaisons, en concurrence avec les TGV dont la tarification est parfois plus attractive. Les TER, services conventionnés, et les TGV, services librement organisés n'obéissent certes pas aux mêmes logiques ni au même modèle économique ; pour autant, une réflexion doit toutefois être engagée sur cette question afin de ne pas fragiliser le modèle des TER que le Conseil régional s'est donné pour ambition, à juste titre, de développer de manière volontariste.

Le CESER rappelle enfin les fortes contraintes d'accessibilité physique que les personnes à mobilité réduite rencontrent pour accéder aux transports régionaux qui, malgré des progrès réels, ne sont pas suffisamment pris en compte. C'est en particulier le cas dans certaines gares, où les travaux de mise en accessibilité n'ont pas encore été mis en œuvre, ainsi que dans les autocars. Mais, c'est aussi l'impossibilité, aux heures de pointe, par manque de voiture, de trouver des places dans les rames bondées.

> Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Objectifs des dépenses nouvelles :

- Les dépenses nouvelles du pilier sont très majoritairement dédiées au transport ferroviaire de voyageurs. Ces dépenses s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros. Il s'agit en particulier pour le Conseil régional d'acquiescer des rames TER.
- La ligne « améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux » correspond aux travaux de performance énergétique dans les lycées, qui ont été accélérés pour répondre à l'envolée des prix de l'énergie.
- Le nouvel appel à projet Territoires à énergie positive (TEPOS) 2023-2025 est doté de 300 000 euros en autorisation d'engagement (il s'agit de la ligne « développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique »).

Les principales annulations concernent :

- L'énergie : le niveau de contractualisation est inférieur aux besoins estimés en début d'année (pour les sujets suivants en particulier : rénovation énergétique de l'habitat, transition énergétique des territoires, soutien aux solutions énergétiques innovantes).
- L'environnement : certaines mesures sont reportées ou décalées dans le temps (volet littoral du plan « zéro pollution plastique ») ; certains appels à projets voient leur coût partagé avec d'autres directions (par exemple Ec'eau, dispositif d'efficacité hydrique des entreprises).
- Les infrastructures et le transport de marchandises ;

¹ Dont l'étude prospective des métiers à horizon 2030 de France Stratégie : les métiers d'infirmiers, d'assistante maternelle, d'aide-soignant et d'aide à domicile ont été identifiés parmi les plus porteurs, les besoins estimés totalisant 530 000 emplois à pourvoir à cet horizon (« Métiers 2030 », France Stratégie et DARES, 2020)

- Le transport ferroviaire de voyageurs : report de dépenses pour le projet de RER métropolitain du fait d'un décalage dans les procédures d'acquisition des rames.

Les inquiétudes sont nombreuses face aux fortes augmentations des prix de l'énergie et à leurs effets sur les ménages et sur les entreprises.

Le Conseil régional, dans ce contexte, a choisi avec justesse d'adapter son budget pour préserver la continuité des services qu'il assure : pour 2022, il a prévu un budget supplémentaire de près de 20 millions d'euros afin d'aider les lycées à faire face aux prix de l'énergie, et près de 4 millions d'euros pour assurer les transports scolaires et interurbains malgré la hausse des prix du carburant. Le CESER apprécie la volonté politique de soutenir les établissements scolaires, en espérant que les dotations soient suffisantes.

Ce contexte énergétique et géopolitique est également l'occasion pour le Conseil régional d'engager des mesures supplémentaires afin de réduire les consommations d'énergie, et en particulier d'énergies fossiles.

Ces mesures sont notées par le CESER, qui ne peut toutefois que regretter la difficulté à obtenir de bons résultats dans les territoires sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Il est important de préciser que la réduction des consommations d'énergie, grâce à la rénovation énergétique des bâtiments (tertiaires comme résidentiels), doit être une priorité quand bien même le prix de l'énergie serait amené à redescendre dans les prochains mois. Comme souligné dans les scénarios de prospective énergétique publiés en 2021 par différents acteurs (l'ADEME, RTE, ShiftProject, négaWatt), atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 nécessite de diminuer les consommations d'énergie par un facteur 2 environ d'ici 2050 : la rénovation énergétique des bâtiments a un rôle majeur à jouer pour cela.

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Rapporteure : Michelle HEIMROTH ; Secrétaire : Serge REY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX.

■

Vote sur l'avis du CESER
« Budget supplémentaire / Exercice 2022 »

147 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Orientations budgétaires 2023

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2023

Les instances du CESER ont disposé, lors de la présentation en ouverture de session et pour leur travail d'analyse et de rédaction de cet avis, d'une version du document d'Orientations Budgétaires (OB) 2023 qui s'avère être différente de celle adressée aux élu.e.s du Conseil régional.

En l'occurrence, nous avons identifié entre les deux versions une évolution sensible sur l'enjeu ferroviaire, dossier majeur pour l'exercice à venir.

En effet, dans la dernière version de la présentation des OB 2023 à disposition des élu.e.s, l'exécutif régional a ajouté une partie importante précisant ses orientations stratégiques dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire régional pour les TER à compter de la fin de l'année 2023. De telles modifications substantielles après communication du dossier de saisine au CESER ne sont pas acceptables tant en termes de démarche que sur le fond. En termes de démarche, cette situation a privé les représentant.e.s de la société civile de la possibilité d'exercer pleinement leur mission d'éclairage de l'Assemblée régionale. Sur le fond, il s'agit d'un sujet déterminant pour lequel le CESER appelle de ses vœux un débat d'ensemble permettant de poser clairement les différents enjeux, les impacts et les options possibles.

Synthèse

Cadrage financier

Le contexte de crises a des conséquences très directes sur les perspectives budgétaires du Conseil régional, qui soulignent de manière criante le caractère de plus en plus inconciliable entre la structure des recettes de la collectivité et ses compétences. La collectivité ne dispose d'aucun moyen d'ajustement de ses recettes hors emprunt, car tributaire d'une compensation éventuelle de l'État, sinon celui d'opérer des coupes sèches dans certains budgets.

Le CESER estime que cette situation devient de plus en plus intenable pour les Conseils régionaux privés de véritable marge de manœuvre fiscale. En outre, l'État n'a pas prévu de compenser l'impact des hausses de prix énergétiques sur les finances régionales, contrairement à ce qui a été décidé pour le bloc communal.

Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la fin de l'exonération totale des véhicules hybrides de la taxe sur les cartes grises.

L'estimation en hausse des recettes régionales pour 2023 n'a pas forcément de quoi réjouir. En effet, les recettes estimées à la hausse sont celles qui dépendent de la TVA et leur augmentation est directement liée à la croissance et à l'inflation qui pèse lourdement sur les ménages. De même, si les recettes d'investissement estimées pour

2023 sont en hausse, la tendance jusqu'en 2027 est quant à elle à la baisse.

L'ambition régionale est de maintenir ses investissements sans accroître le taux d'endettement. Pour cela, le Conseil régional prévoit, sur le moyen terme à partir de 2024, d'améliorer son épargne nette par une stabilisation des dépenses de fonctionnement en euros courants. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, cette stabilisation des dépenses nominales devrait se traduire par une diminution en termes réels. La question est donc de savoir quels postes du budget seront concernés par ces restrictions ?

La hausse de l'endettement associée à une hausse des charges d'intérêts est source d'inquiétude.

Les opérations de sécurisation de la dette effectuées par le Conseil régional sont saluées par le CESER.

Orientations politiques

Le document de présentation des orientations budgétaires pour 2023 expose l'adaptation de la trajectoire financière de la Région pour les prochaines années. S'il salue l'exercice, par essence délicat dans un contexte marqué de très fortes incertitudes, le CESER invite le Conseil régional à développer dans ses orientations budgétaires une vision plus stratégique et dynamique. Il regrette ainsi que l'impact budgétaire de certains grands projets soutenus par la Région ne soit pas davantage explicité (exemple : GPSO).

Le transport régional réalisé sous convention dite « convention TER » est une politique structurante de notre région. Structurante pour l'aménagement du territoire, structurante pour les usagers, structurante par son importance dans les enjeux climatiques et structurante par la part de budget qui lui est allouée. C'est pourquoi la stratégie contractuelle régionale ferroviaire ne peut se réduire à un débat tronqué, partiel, qui ne serait alimenté que par des affirmations, souvent contradictoires, parfois péremptoires. Elle doit au contraire être l'objet d'un débat stratégique global, associant la société civile organisée, les usagers, les territoires dans leur diversité. La pertinence du recours à des entreprises autres que l'opérateur historique doit pouvoir être questionnée et ne peut être présentée comme une simple évidence. Le CESER considère nécessaire que le débat démocratique sur le choix de société représenté par l'ouverture à la concurrence soit mené tant que les obligations légales gouvernant ce choix le permettent. Le CESER déplore les conditions actuelles du débat sur une politique publique aussi importante. Il demande au Conseil régional que le temps et les modalités d'un débat contradictoire puissent être réunis, en y associant la société civile, les acteurs concernés, les citoyens.

Le CESER défend la position du Conseil régional d'œuvrer pour des rénovations performantes et globales, et pour cela la nécessité d'accompagner davantage les professionnels du bâtiment. Comment accélérer et massifier les rénovations ? Quels leviers d'action ? Comment éviter les effets d'aubaine ? Ce sont des questions fondamentales pour l'action régionale. Par ailleurs, il est important que la rénovation intègre la question du confort d'été et également celle de la qualité de l'air intérieur. Enfin, le CESER rappelle une préconisation effectuée par le CESER à plusieurs reprises : il est important d'appuyer le document d'orientations budgétaires sur un état des lieux des grandes dynamiques environnementales et sociales du territoire, en complément des éléments d'informations économiques donnés actuellement en annexe. Ces éléments sont essentiels pour éclairer la prise de décision.

Face aux crises, des possibilités d'ajustements budgétaires qui échappent de plus en plus à la maîtrise de la collectivité

Le contexte de crises a des conséquences très directes sur les perspectives budgétaires du Conseil régional, qui soulignent de manière criante le caractère de plus en plus inconciliable entre la structure des recettes de la collectivité et ses compétences. En effet, la hausse des prix de l'énergie entraîne d'une part une augmentation imprévue et sans précédent de certaines dépenses de fonctionnement (fonctionnement des lycées, transport public de voyageurs, soit + 135 M€) et d'autre part un renchérissement du coût de la dette lié au relèvement des taux d'emprunt. Dans un cas comme dans l'autre, la collectivité ne dispose d'aucun moyen d'ajustement de ses recettes hors emprunt, car tributaire d'une compensation éventuelle de l'État, sinon celui d'opérer des coupes sèches dans certains budgets. Le CESER préconise aussi que le Conseil régional priorise ses choix de politiques d'intervention de manière à ne pas faire supporter démesurément le choc des surcoûts au fonctionnement.

Le CESER estime que cette situation devient de plus en plus intenable pour les Conseils régionaux privés de véritable marge de manœuvre fiscale, autrement dit n'étant décisionnaires ni sur les bases ni sur les taux d'une fiscalité qu'ils ne maîtrisent pas (sinon de façon marginale avec les cartes grises et la part de TICPE). En outre, l'État n'a pas prévu de compenser l'impact des hausses de prix énergétiques sur les finances régionales, contrairement à ce qui a été décidé pour le bloc communal.

Le Conseil régional propose donc d'assumer une dégradation de son taux d'épargne pour les deux années qui viennent et sa capacité de désendettement, plutôt que de « tailler » de manière directe dans les dépenses de fonctionnement (20 % de la hausse étant compensé par des redéploiements), tout en conservant un niveau élevé d'investissement. Le CESER estime que cette stratégie doit être prioritairement orientée vers des investissements susceptibles de réduire la facture énergétique globale assumée par la collectivité et d'engager les transitions de modèle qui s'imposent.

1/ Cadrage budgétaire et financier pluriannuel

I- Les ressources régionales

Les recettes réalisées en 2023 devraient s'établir à 2 576,9 M€ en fonctionnement et 253,4 M€ en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

| Prospective VF en M€ | Projections | | | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Fonctionnement | 2 441,4 | 2 576,9 | 2 640,7 | 2 660,7 | 2 745,3 | 2 722,1 |
| | | 5,5% | 2,5% | 0,8% | 3,2% | -0,8% |
| | | 135,5 | 63,8 | 20,0 | 84,6 | -23,2 |
| Investissement | 221,2 | 253,4 | 259,2 | 228,7 | 224,9 | 233,1 |
| | | 14,6% | 2,3% | -11,8% | -1,7% | 3,7% |
| | | 32,3 | 5,8 | -30,5 | -3,9 | 8,3 |

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

- Les fractions de TVA attribuées à la Région

| en M€ | Projections | | | | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Fraction de TVA "CVAE" | 843,5 | 878,3 | 910,8 | 942,4 | 973,8 | 1 006,7 |
| Évolution | | 4,1% | 3,7% | 3,5% | 3,3% | 3,4% |
| Dynamique | | 34,7 | 32,6 | 31,5 | 31,5 | 32,9 |
| Fraction de TVA "DGF" | 478,2 | 497,9 | 516,4 | 534,3 | 552,1 | 570,7 |
| Évolution | | 4,1% | 3,7% | 3,5% | 3,3% | 3,4% |
| Dynamique | | 19,7 | 18,5 | 17,9 | 17,8 | 18,6 |

L'estimation en hausse des recettes régionales pour 2023 n'a pas forcément de quoi réjouir. En effet, les recettes estimées à la hausse sont celles directement liées à la TVA et leur augmentation est directement liée à la croissance et à l'inflation qui pèse lourdement sur les ménages. De même, si les recettes d'investissement estimées pour 2023 sont en hausse, la tendance jusqu'en 2027 est quant à elle à la baisse.

- Fiscalité liée aux transports : TICPE et cartes grises : des recettes en baisse pour la Région malgré des augmentations de tarifs pour les néo-aquitains.

Comme il l'avait annoncé lors des Orientations Budgétaires 2022, le Conseil régional propose au vote une hausse de tarif (+ 2€, soit 43€/CV) et une révision de l'exonération pour les véhicules dits propres et électriques.

Concernant les recettes du Conseil régional, le document reconnaît la contradiction entre les sources de financement de la Région (TVA, TICPE, taxe sur les cartes grises) et ses objectifs environnementaux (en particulier de décarbonation). Ce point avait été souligné à différentes reprises par le CESER. Il est important que la Région poursuive, en lien avec l'Etat, les réflexions sur ce sujet. Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la fin de l'exonération totale des véhicules hybrides de la taxe sur les cartes grises.

- Recettes relatives aux PACTE et Plan Jeunes

Pour mémoire, lors des OB 2022, la collectivité régionale avait encaissé 60 M€ de plus que les dépenses réalisées. La prospective de recettes PACTE prévoyait d'apurer en deux ans cette avance (30 M€ de recettes en moins par rapport aux dépenses PACTE prévues sur 2022 et 2023), puis une parité recettes / dépenses avait été projetée sur 2024 et 2025.

Projections aux OB 2022

| en M€ | Projections | | | | | | |
|---------------------|-------------|-------|-------|------|------|------|------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| PACTE - Plan Jeunes | 103,4 | 108,6 | 124,4 | 73,1 | 28,5 | | |

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

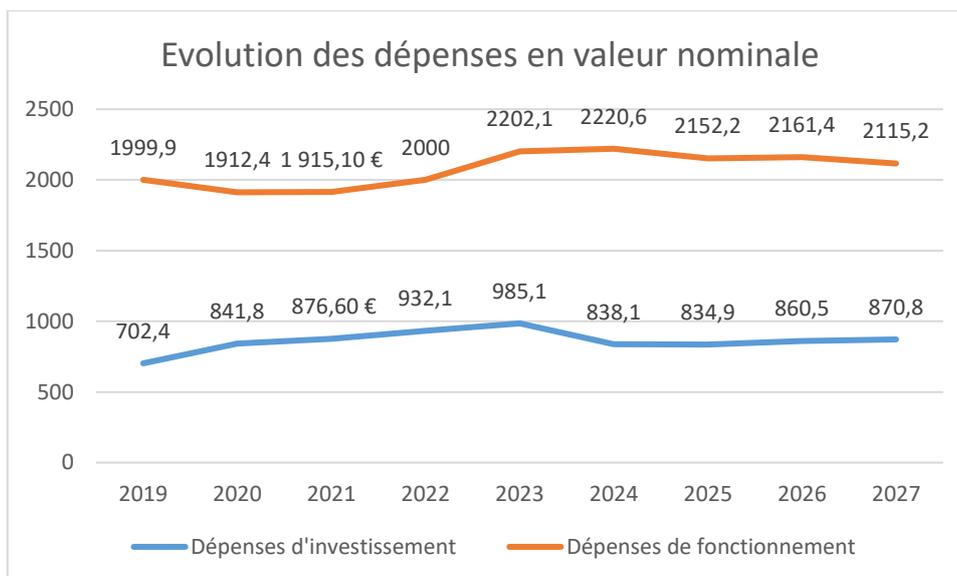
Projections aux OB 2023

| en M€ | Projections | | | | | |
|------------------------------|-------------|------|------|------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Recettes PACTE + Plan Jeunes | 62,9 | 69,7 | 79,7 | 64,0 | 63,9 | 15,9 |

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Le CESER s'étonne d'une telle baisse dans les projections de recettes d'une année sur l'autre. Il réitère ses demandes de bilans concernant les dispositifs Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et PACTE.

II- Un niveau d'investissement soutenu autour de 30 % des dépenses totales



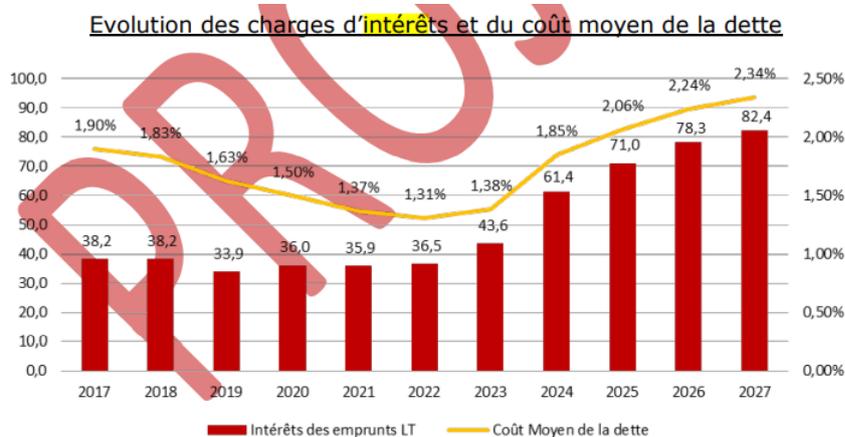
L'ambition régionale est de maintenir ses investissements sans accroître le taux d'endettement. Pour cela, le Conseil régional prévoit, sur le moyen terme à partir de 2024, d'améliorer son épargne nette par une stabilisation des dépenses de fonctionnement en euros courant. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, cette stabilisation des dépenses nominales devrait se traduire par une diminution en termes réels. La question est donc de savoir quels postes du budget seront concernés par ces restrictions ?

III- Le choc inflationniste sur le budget régional et ses ratios

La forte inflation impacte directement les finances régionales, particulièrement les coûts de fonctionnement des lycées (cantines, chauffage des locaux), des transports, ainsi que la masse salariale. Le montant du surcoût lié à l'inflation s'élève à 150 M€.

- Une augmentation du besoin d'emprunt associé à une hausse du coût de la dette

Le Conseil régional prévoit de financer ce surcoût par redéploiement de crédits (20 %) et par l'emprunt (80 %). Pour rester à un fort niveau d'investissement, à hauteur 985,1 M€. 2023 sera une année record en termes de mobilisation de l'emprunt (526,8 M€).



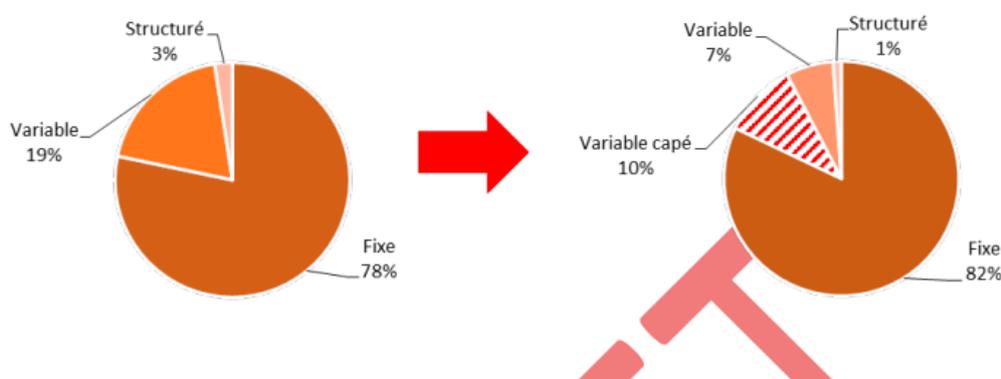
Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Le CESER note que le Conseil régional envisage de financer par l'emprunt 80 % des surcoûts liés à l'envolée des prix de l'énergie, ce qui n'est pas neutre dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les 20 % restant seront financés par redéploiement. Au-delà des secteurs dont l'évolution est contrainte ou obéit à des règles spécifiques, quelles politiques seront-elles plus particulièrement concernées par la minoration des dépenses de fonctionnement ? Comment les priorités régionales seront-elles hiérarchisées ? Autour de quels enjeux ? Quels impacts sur le service public régional et les populations, auxquels il conviendra d'être particulièrement vigilant ? Autant de questions sur lesquelles il aurait été intéressant que les orientations budgétaires 2023 posent de premiers jalons.

Cette question de la priorisation des actions régionales se posera par exemple concernant le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, qui se heurte à la hausse des coûts des matériaux. Comment la Région envisage-t-elle, dans ce nouveau contexte, de développer à plus long terme sa politique ?

- Des opérations de sécurisation de la dette

Profil de dette de la Région avant et après les opérations de sécurisation



La hausse de l'endettement associée à une hausse des charges d'intérêts est source d'inquiétude. Les opérations de sécurisation de la dette effectuées par le Conseil régional sont saluées par le CESER.

2/ Orientations régionales

Des orientations budgétaires à inscrire dans une perspective plus stratégique et dynamique

Le document de présentation des orientations budgétaires pour 2023 expose l'adaptation de la trajectoire financière de la Région pour les prochaines années. L'exercice, par essence délicat dans un contexte marqué de très fortes incertitudes, le CESER invite le Conseil régional à développer dans ses orientations budgétaires une vision plus stratégique et dynamique ; il s'agirait ainsi de laisser plus clairement apparaître les choix régionaux et leur impact à moyen terme, dans un espace-temps plus long que le cadre budgétaire annuel.

Le CESER regrette ainsi, au nom de la transparence financière, que l'impact budgétaire de certains grands projets soutenus par la Région ne soit pas davantage explicité. C'est par exemple le cas du financement du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), dont les conséquences sur l'endettement régional ou la fiscalité locale gagneraient à être précisées ; celles-ci pourraient être déclinées en fonction de différentes hypothèses, liées par exemple à la concrétisation ou non des financements européens attendus.

Le CESER note avec satisfaction l'inscription dans le rapport de présentation des références à la démarche Néo Sociétas et aux éco-socio-conditionnalités, deux sujets très importants pour le CESER.

➤ **Pilier 1 – Développement économique et Emploi**

Des interrogations sur les formations liées aux évolutions à venir

Le Conseil régional évoque de multiples besoins en formation lié aux transitions environnementale, économique et sociétale en particulier. Des domaines aussi divers que la géothermie, le ferroviaire, la rénovation énergétique, l'accompagnement des collectivités... sont envisagés. Le CESER souhaite connaître les modalités concrètes d'analyse des besoins quantitatifs et qualitatifs, de définition des contenus et de mise en place de ces formations.

Un besoin de précisions concernant certaines orientations emploi et formation

Le projet d'orientations budgétaires évoque une feuille de route pour mieux cibler les problématiques des territoires en matière d'emploi et formation (p.10). Le CESER demande des précisions sur la méthode d'élaboration et le contenu de cette feuille de route, ainsi que sur son utilisation opérationnelle.

Le document évoque également le projet d'intensifier l'Action de formation en situation de travail (AFEST) (p. 10). Il est nécessaire de détailler quels seront les outils utilisés. Le CESER est attentif à cette nouvelle modalité de formation. Une vigilance est toutefois à observer afin que ce dispositif demeure une modalité à part entière de formation.

➤ Pilier 2 – Jeunesse

Un effort à valoriser en matière de restauration scolaire

Le CESER apprécie l'effort réalisé en matière de restauration scolaire, visant à figer le coût des repas pour les familles tout en augmentant la participation de la Région, parallèlement à un maintien de la qualité des aliments proposés.

Lycées : un manque de visibilité sur le nouveau PPI

Le CESER réitère sa demande de précisions concernant le second Plan pluriannuel d'investissement (PPI) lycées dont le vote est annoncé pour fin 2022¹.

➤ Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires : une ambition régionale à concrétiser

Le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de développer le transport ferroviaire, levier essentiel de décarbonation des mobilités. Adopté en avril 2021, le protocole d'accord sur « l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire » prévoit 1,520 milliard d'euros d'investissements pour des travaux de régénération sur la période 2020-2032. Pour autant, les engagements n'ont pas été formellement contractualisés, laissant craindre des retards dans des travaux pourtant indispensables pour assurer la pérennité et la performance de l'infrastructure ferroviaire. Dans cette perspective, le CESER ne peut qu'appeler à l'élaboration dans les prochains mois d'un volet « mobilité » ambitieux du Contrat de plan Etat-Région, à la hauteur des enjeux de plus en plus pressants de la transition écologique et énergétique. Au-delà des ambitions affichées, l'enjeu sera aussi celui de la mise en œuvre effective des opérations inscrites, rompant avec les retards importants constatés lors de la précédente contractualisation.

Le CESER souhaite particulièrement attirer l'attention du Conseil régional sur le protocole d'accord des petites lignes qui n'a toujours pas été transformé en actes concrets et pour lesquels les travaux prévus prennent du retard. L'adaptation des investissements du Conseil régional, du fait de la problématique énergétique et de l'inflation qui en découle, ne doit pas remettre en cause le financement du volet transport de l'action régionale qui est vital pour le développement de la Nouvelle-Aquitaine.

Plus spécifiquement, le CESER attire l'attention sur la remotorisation d'une partie du parc matériel ferroviaire (automoteurs X73500), qui ne répondent plus aux normes européennes d'émission de polluants. Le CESER s'interroge sur la mise en œuvre de ces opérations, qui immobilisera une partie du parc régional déjà en tension. Quelles sont les solutions envisagées par la Région (location de rames ?) afin d'éviter une contraction de l'offre sur les dessertes concernées ?

Le domaine sanitaire et social, préoccupation d'actualité commune au CESER et au Conseil régional

2023 sera l'année du renouvellement du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SFRSS). Une volonté est également affichée de renforcer la démarche One Health.

Il est important de sensibiliser les dirigeantes et dirigeants d'entreprises du champ du soin et du lien social aux enjeux de la prise en compte des transitions parallèlement aux personnes inscrites en cursus de formation.

¹ Cette demande a déjà été faite dans chacun de nos Avis sur les documents budgétaires régionaux.

Des orientations qui prennent mieux en compte les questions écologiques et énergétiques

Les difficultés rencontrées ces dernières années risquent de se reproduire. Les mois voire les années qui viennent seront sans doute marquées par de multiples crises (énergétiques, climatiques, entre autres), dans un contexte où les finances publiques seront davantage contraintes que depuis la crise Covid 19. Le Conseil régional propose de maintenir un niveau élevé d'investissement mais pourrait être amené à réduire ses champs d'intervention au regard des très fortes hausses de prix. En ce cas, quelles priorités seront conservées dans les politiques actuelles du Conseil régional ? Les transitions écologiques devront figurer dans ces priorités.

Si les événements climatiques de l'été 2022 et la hausse des prix de l'énergie renforcent la nécessité d'agir en urgence faute d'avoir mieux planifié et anticipé collectivement ces chocs, il n'en demeure pas moins que les questions écologiques s'inscrivent de manière structurelle dans l'action régionale, comme en témoignent les orientations budgétaires, ce qui est salué. De nombreux sujets importants vis-à-vis de la transition sont en effet mis en avant dans ce document : biodiversité, eau, déchets et économie circulaire, responsabilité sociale des entreprises, éco-socio-conditionnalités, numérique responsable, mobilités bas-carbone, performance énergétique, sobriété, une seule santé. Ce sont des sujets qui ont tout particulièrement fait l'objet de travaux du CESER ces dernières années et dont l'Assemblée socioprofessionnelle assurera un suivi. Elle veillera en particulier à ce que les éco-socio-conditionnalités aident l'ensemble des politiques régionales à intégrer les questions environnementales, de même que les questions sociales.

Le CESER défend la position du Conseil régional d'œuvrer pour des rénovations performantes et globales, et pour cela la nécessité d'accompagner davantage les professionnels du bâtiment. Comment accélérer et massifier les rénovations ? Quels leviers d'action ? Comment éviter les effets d'aubaine ? Ce sont des questions fondamentales pour l'action régionale. Par ailleurs, il est important que la rénovation intègre la question du confort d'été et également celle de la qualité de l'air intérieur.

Enfin, le CESER rappelle une préconisation effectuée à plusieurs reprises par le CESER: il est important d'appuyer le document d'orientations budgétaires sur un état des lieux des grandes dynamiques environnementales et sociales du territoire, en complément des éléments d'informations économiques donnés actuellement en annexe. Ces éléments sont essentiels pour éclairer la prise de décision.

Energie-climat : une démarche positive mais des points d'attention

Le CESER note avec intérêt la volonté régionale de renforcer le réseau des territoires exemplaires (Territoires à énergie positive), en lien avec les nouveaux contrats de territoire. L'inscription de la démarche au cœur de la politique contractuelle territoriale, transversale par nature, lui paraît positive ; il conviendra toutefois d'être exigeant sur la prise en compte, dans les futurs contrats de territoire, de ces enjeux indispensables à toute transition énergétique et écologique.

Le CESER attire en particulier l'attention sur la rénovation énergétique du bâti ancien, qui suppose des formes spécifiques d'intervention. Il soutient également l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans le cadre de ces rénovations.

Les orientations budgétaires font par ailleurs référence à de multiples reprises à l'exigence de sobriété, en s'appuyant notamment sur l'innovation et les sauts technologiques. Le CESER invite le Conseil régional à encourager, par l'accompagnement des filières et des entreprises, le développement de technologies *low tech*, conçues pour minimiser leur impact environnemental.

Une situation qui impose d'accélérer les transitions énergétique, écologique et sociale

Les répercussions économiques de cette crise géopolitique sont aussi durement ressenties par les familles et ménages, en particulier parmi les plus précaires, non seulement les 800 000 néo-aquitains vivant déjà sous le seuil de pauvreté mais aussi et au-delà toutes les familles et ménages déjà confrontées à des difficultés pour boucler leur fin de mois.

C'est pourquoi le CESER partage la volonté affichée par l'exécutif régional de « *consolider les compétences socles tout en posant les fondations d'un nouveau contrat écologique et social* » et de « *massifier l'accompagnement des transitions* », en dépit des contraintes pesant sur l'élaboration du prochain budget, en particulier s'agissant des dépenses de fonctionnement.

Dans le même sens, si le CESER encourage de longue date la mise en œuvre d'une ambition d'éco-socio-responsabilité afin d'accompagner ces transitions et salue son inscription dans le CPER, il insiste pour que l'approche en termes de responsabilité sociétale, promue en matière économique, irrigue l'ensemble des interventions de la collectivité, y compris celles effectuées pour son propre compte ou en tant que maître d'ouvrage (cf. par ailleurs contribution sur le régime des éco-socio-conditionnalités).

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Rapporteure : Michelle HEIMROTH ; Secrétaire : Serge REY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation, Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY ;

3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

4 - « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteure : Valérie FRÉMONT ;

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

■

Vote sur l'avis du CESER
« Orientations budgétaires – Rapport de présentation / Exercice 2023 »

147 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXES

OB2022

Trajectoire budgétaire 2022-2027 (CA projetés)

| | Compte Administratif 2017 | Compte Administratif 2019 | Compte Administratif 2020 | Compte Administratif simulé 2021 | Compte Administratif simulé 2022 | Compte Administratif simulé 2023 | Compte Administratif simulé 2024 | Compte Administratif simulé 2025 | Compte Administratif simulé 2026 | Compte Administratif simulé 2027 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 2 343,2 | 2 478,0 | 2 243,3 | 2 353,3 | 2 451,4 | 2 556,6 | 2 475,9 | 2 441,6 | 2 450,2 | 2 493,8 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 889,9 | 1 999,9 | 1 912,4 | 1 969,8 | 2 069,2 | 2 138,1 | 1 995,4 | 1 924,5 | 1 915,3 | 1 920,5 |
| Epargne brute | 453,4 | 478,1 | 330,9 | 383,5 | 382,2 | 418,5 | 480,5 | 517,1 | 534,8 | 573,4 |
| Taux d'épargne brute | 19,3% | 19,3% | 14,7% | 16,3% | 15,6% | 16,4% | 19,4% | 21,2% | 21,8% | 23,0% |
| Remboursement contractuel du capital de la dette | 111,3 | 129,7 | 135,8 | 162,6 | 179,1 | 176,0 | 180,3 | 149,5 | 184,6 | 160,6 |
| Epargne nette | 342,1 | 348,4 | 195,1 | 220,8 | 203,1 | 242,5 | 300,2 | 367,6 | 350,3 | 412,8 |
| Recettes d'investissement hors dette | 146,4 | 190,5 | 202,5 | 225,3 | 202,5 | 236,2 | 219,5 | 216,2 | 222,8 | 232,0 |
| Dépenses d'investissement hors dette | 739,4 | 702,4 | 841,8 | 904,0 | 758,6 | 781,1 | 743,6 | 723,3 | 733,1 | 742,3 |
| Part des dépenses d'investissement | 28% | 26% | 31% | 31% | 27% | 27% | 27% | 27% | 28% | 28% |
| Besoin d'emprunt | -250,9 | -163,5 | -444,2 | -457,9 | -352,9 | -302,4 | -223,9 | -159,4 | -160,0 | -97,5 |
| Nouveaux emprunts | 276,4 | 150,0 | 456,0 | 410,8 | 312,9 | 302,4 | 223,9 | 159,4 | 160,0 | 97,5 |
| Encours de dette hors préfinancements européens | 1 990 | 2 084 | 2 404 | 2 653 | 2 786 | 2 913 | 2 956 | 2 966 | 2 942 | 2 879 |
| Capacité de désendettement | 4,4 | 4,4 | 7,3 | 6,9 | 7,3 | 7,0 | 6,2 | 5,7 | 5,5 | 5,0 |

Source : délibération du Conseil régional sur les orientations budgétaires 2022

OB 23

Trajectoire budgétaire 2019-2027

| | Compte Administratif 2019 | Compte Administratif 2020 | Compte Administratif simulé 2021 | Compte Administratif simulé 2022 | Compte Administratif simulé 2023 | Compte Administratif simulé 2024 | Compte Administratif simulé 2025 | Compte Administratif simulé 2026 | Compte Administratif simulé 2027 |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 2 478,0 | 2 243,3 | 2 387,7 | 2 441,4 | 2 576,9 | 2 640,7 | 2 660,7 | 2 745,3 | 2 722,1 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 999,9 | 1 912,4 | 1 915,1 | 2 000,0 | 2 202,1 | 2 220,6 | 2 152,2 | 2 161,4 | 2 115,2 |
| Epargne brute | 478,1 | 330,9 | 472,6 | 441,4 | 374,7 | 420,1 | 508,5 | 583,9 | 606,9 |
| Taux d'épargne brute | 19,3% | 14,7% | 19,8% | 18,1% | 14,5% | 15,9% | 19,1% | 21,3% | 22,3% |
| Remboursement contractuel du capital de la dette | 129,7 | 135,8 | 162,6 | 175,2 | 169,9 | 178,8 | 170,3 | 187,8 | 169,2 |
| Epargne nette | 348,4 | 195,1 | 310,0 | 266,2 | 204,8 | 241,3 | 338,2 | 396,1 | 437,7 |
| Recettes propres d'investissement | 190,5 | 202,5 | 237,1 | 221,2 | 253,4 | 259,2 | 228,7 | 224,9 | 233,1 |
| Dépenses d'investissement hors dette | 702,4 | 841,8 | 876,6 | 932,1 | 985,1 | 838,1 | 834,9 | 860,5 | 870,8 |
| Remboursements préfinancements européens | | | | 0,0 | 0,0 | 12,7 | 20,0 | 0,0 | 0,0 |
| Part des dépenses d'investissement | 26% | 31% | 31% | 32% | 31% | 27% | 28% | 28% | 29% |
| Besoin d'emprunt | -163,5 | -444,2 | -329,5 | -444,8 | -526,8 | -350,2 | -287,9 | -239,6 | -200,0 |
| Nouveaux emprunts | 150,0 | 456,0 | 385,0 | 342,2 | 526,8 | 350,2 | 287,9 | 239,6 | 200,0 |
| Encours de dette | 2 084 | 2 404 | 2 627 | 2 794 | 3 151 | 3 322 | 3 440 | 3 492 | 3 522 |
| Capacité de désendettement | 4,4 | 7,3 | 5,6 | 6,3 | 8,4 | 7,9 | 6,8 | 6,0 | 5,8 |
| Variation fonds de roulement | -13,5 | 11,8 | 55,5 | -102,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2022 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.



AVIS

Rapport du Conseil régional – 2025592

Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2023

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER partage l'objectif affiché par le Conseil régional d'assurer la qualité des conditions d'enseignement. Il souligne l'importance en parallèle de la qualité de vie au travail des personnels ainsi que des apprenantes et apprenants.

L'analyse comptable présidant en partie à l'allocation de la DGF doit être détaillée plus précisément, avec en particulier une séparation des dépenses pédagogiques, de celles concernant les fluides, et de celles liées à l'alimentaire. Une comparaison prenant en compte les effectifs des années antérieures à 2021 est par ailleurs nécessaire.

L'ensemble des critères utilisés pour calculer la dotation des différents établissements du territoire sont à clarifier.

L'éventuelle pertinence de la mise en place d'un marché commun des énergies à l'échelle de la Région est enfin à étudier, en utilisant des critères de proximité des entreprises retenues ainsi que d'éco-socio-conditionnalités.

Un objectif de qualité d'enseignement à combiner avec une préoccupation pour les conditions de travail

Les augmentations des prix, notamment des fluides, ont fortement bousculé les équilibres financiers dans les établissements, suscitant beaucoup d'inquiétude et parfois des arbitrages compliqués. Certains établissements ont dû prélever dans leur fonds de roulement les moyens nécessaires pour continuer à fonctionner correctement. D'autres, avec des fonds insuffisants, ont déjà profité de l'accompagnement de la Région.

Le CESER salue l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux DGF et partage la première partie de l'objectif de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée à chaque Établissement public local d'enseignement (EPL) et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) : assurer la qualité des conditions d'enseignement. Ces fonds n'étant pas extensibles, le CESER sera attentif à ce que l'enveloppe soit suffisante pour assurer cet objectif.

Celui-ci pourrait être complété par un second axe : assurer la qualité de vie au travail des personnels et des apprenantes et apprenants.

Il est important que le budget soit au service de cette qualité des conditions d'enseignement et de travail

et non l'inverse.

Par ailleurs, le CESER appelle le conseil régional à laisser aux établissements les moyens d'assurer une autonomie financière suffisante pour la réalisation de projets pédagogiques locaux ambitieux s'appuyant sur l'investissement de la communauté éducative.

Prendre en compte la qualité de vie au travail des personnels et des apprenants dans les objectifs de la DGF.

Une analyse comptable à détailler davantage

La DGF est basée sur l'étude des fonds de roulement, qui diminuent fortement avec l'augmentation des factures de gaz depuis quelques mois en particulier, ayant souvent permis de compenser l'augmentation de ces dernières.

Cela est problématique car les établissements utilisent leurs fonds de roulement pour assurer la continuité de leur trésorerie et pour financer les projets pédagogiques locaux qui se trouvent pénalisés par la situation actuelle.

Le CESER demande une séparation dans l'analyse comptable des dépenses pédagogiques, de celles liées aux fluides, et de l'alimentaire.

Les annexes au projet de délibération sont basées sur les effectifs de rentrée 2021. L'assemblée alerte sur le fait que ces effectifs ont pu être impactés par la crise COVID et souligne l'intérêt d'une comparaison avec les années précédentes.

Une comparaison des dotations entre les différents établissements du territoire devrait être effectuée. Une clarification des critères d'allocation des dotations serait par ailleurs nécessaire.

Séparer dans l'analyse comptable les dépenses pédagogiques, celles liées aux fluides, et celles relevant de l'alimentaire.

Réaliser une comparaison dans le temps, avec les effectifs des années précédentes.

Fournir une comparaison des dotations des différents établissements du territoire, clarifier les critères d'allocation des dotations.

Un enjeu crucial : la mise en place d'un marché commun des énergies

Le projet de délibération indique qu'il n'existe à ce jour pas de marché commun des énergies pour l'ensemble des établissements de Nouvelle-Aquitaine. Le CESER s'interroge sur les raisons de ce constat.

La réduction du coût des énergies passera forcément par l'efficacité énergétique des bâtiments. Le CESER sera attentif à l'écriture du prochain PPI qui devra aussi répondre entre autres aux enjeux d'adaptation climatique, de santé environnement et de qualité d'accueil de tous les publics.

Analyser l'éventuelle pertinence de la mise en place d'un marché des énergies commun à l'ensemble des établissements régionaux, intégrant un critère de proximité des entreprises retenues, et des éco-socio-conditionnalités.



Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER

« Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2023. »

148 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



AVIS

Rapport du Conseil régional – ref. 1970290

Stratégie scientifique du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Recherche, enseignement supérieur, transfert de technologie, diffusion de la culture scientifique

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER apprécie l'intérêt de l'action du Conseil régional en matière de recherche et d'enseignement supérieur, tout en soulignant plusieurs enjeux.

Le statut, la démarche et la structuration de la stratégie demandent à être précisés, notamment le rôle et les interactions entre eux des différents comités et instance ayant un rôle à l'échelle régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Le rôle des centres de transfert de compétences pourrait également être abordé.

Le CESER est en accord avec l'importance des thèmes de recherche structurants retenus par le Conseil régional. Il souligne que la grande diversité de ces thèmes implique une organisation très structurée pour la mise en œuvre d'une stratégie cohérente.

La priorité serait à donner à des recherches interdisciplinaires concernant les mutations du travail dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Le souhait d'un dialogue renforcé entre la recherche scientifique et les citoyens est particulièrement pertinent, cette ambition pourrait être davantage approfondie en impliquant des associations.

En préambule, le CESER souligne l'intérêt de l'action portée par le Conseil régional en matière de recherche et d'enseignement supérieur, depuis l'adoption en mars 2018 du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Toutefois, cette action ne doit pas masquer la situation très préoccupante de l'enseignement supérieur, de la recherche publique et des chercheurs en France, du fait des insuffisances de la politique d'État. Cela a pour conséquence non seulement un décrochage de la France dans le palmarès des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mais aussi une précarisation croissante des chercheurs et enseignants-chercheurs et une baisse constante des crédits publics affectés à la recherche fondamentale et à l'enseignement supérieur¹.

¹ Avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche adopté en septembre 2020 : « Tous et toutes s'accordent cependant sur le caractère très préoccupant de la situation de la recherche publique française : financement d'ensemble très insuffisant, faiblesse des moyens financiers et infrastructurels alloués pour la réalisation des missions, érosion des effectifs de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), diminution inquiétante du temps disponible pour la recherche, manque criant de personnels de soutien, dégradation des conditions de travail et niveau très bas des rémunérations, liens distendus entre recherche publique, administration, société et entreprises affaiblissant leurs processus d'innovation. »

Le défi posé est de faire en sorte que les avancées scientifiques et technologiques permettent d'améliorer la santé, l'environnement et les conditions de vie, tout en évitant ou limitant les effets potentiellement nocifs. En cela, la science ou la recherche ne peuvent uniquement être affidées à la logique de plus en plus dominante de la concurrence et des marchés mais doivent relever d'un intérêt public ou commun par lequel prévalent aussi des enjeux de coopération et de partage des connaissances.

Pour cette raison, le CESER considère qu'un tel défi doit participer d'un travail démocratique et de mise en débat public, autrement dit d'un dialogue beaucoup plus approfondi entre sciences et citoyennes et citoyens.

Les observations qui suivent sur la stratégie régionale sont éclairées par ces considérations liminaires.

Une stratégie dont le statut, la démarche et la structuration appellent à être précisés

La stratégie régionale présentée révisé ou actualise certaines orientations définies dans le SRESRI adopté en 2018, en formulant de nouvelles priorités au vu de certaines problématiques régionales. Le CESER comprend donc cette délibération comme un moyen pour la collectivité d'éviter l'exercice d'une révision du SRESRI. Toutefois, elle s'interroge sur son mode d'élaboration alors même que diverses instances ont été instituées à cet effet : Comité consultatif pour la recherche, le développement et l'innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (CoRDINA), Conférence régionale de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert des technologies (CREST), Comité de coordination des expertises scientifiques (CCES), Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), Groupe inter-assemblées (GIA) « Éducation - Lycées - Orientation - Jeunesse - Enseignement supérieur – Recherche »... Le rôle des centres de transferts de compétences serait par ailleurs à aborder.

**Clarifier l'organisation visant à mettre en œuvre la stratégie scientifique de la Région.
Préciser le rôle des différentes instances, commissions et comités.
Indiquer la place des centres de transferts de compétences au sein de ce dispositif.**

Des priorités cohérentes au regard des enjeux régionaux et des moyens de recherche en région, des thématiques à renforcer

Le CESER reconnaît la pertinence des priorités stratégiques affichées qui correspondent à des enjeux importants.

Les thèmes abordés sont très divers : biodiversité, ressource en eau, énergie, matériaux, une seule santé / santé pour tous, numérique, renforcement de la résilience et gestion des risques (écosystémiques, littoraux, cyber sécurité), égalité d'accès à la science et à l'enseignement supérieur... Il convient donc de veiller à une organisation cohérente et structurée pour les traiter.

Par ailleurs ces axes de travail doivent privilégier une approche de recherche interdisciplinaire, associant sciences dites « dures » et sciences humaines et sociales. Le CESER se questionne sur la place accordée à ces dernières dans la stratégie régionale.

L'assemblée insiste sur l'urgence de mettre en place des recherches interdisciplinaires concernant un thème évoqué dans la délibération qui concerne tous les secteurs d'activité et de la société : les mutations du travail (questions salariales, conditions du travail, sens du travail, exigences du travail...)

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de lutte contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Mettre en place rapidement des recherches interdisciplinaires concernant les mutations du travail dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour un dialogue citoyen plus ouvert et pour que la science nourrisse aussi le débat démocratique

Dans son avis sur le SRESRI, le CESER Nouvelle-Aquitaine soulignait la pertinence d'un dialogue citoyen élargi. La stratégie proposée souligne les critiques et questionnements de la société auxquels la science est confrontée, la crise sanitaire en a apporté l'illustration. Elle pointe également l'enjeu social et démocratique qui en résulte.

Si le CESER partage à ce propos le rôle important que sont amenés à jouer les centres de culture scientifique, technique et industrielle dans l'action de vulgarisation et de diffusion des connaissances scientifiques et technologiques, il considère que l'enjeu souligné par le Conseil régional exige une action plus large et ouverte, en lien par exemple avec des associations d'éducation populaire et / ou mobilisées sur la question des relations entre science et société. Elle invite par conséquent le Conseil régional à une initiative plus ambitieuse dans ce registre.

Mettre en place une action plus ambitieuse en matière d'interactions entre science et citoyens, en s'appuyant sur des associations d'éducation populaire et / ou mobilisées sur la question des relations entre science et société.

■
Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec la contribution de la commission
5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX

■
Vote sur l'avis du CESER

« **Stratégie scientifique du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Recherche, enseignement supérieur, transfert de technologie, diffusion de la culture scientifique** »

146 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Stratégie régionale de la biodiversité (SRB)

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

La Stratégie régionale de la biodiversité est saluée : son élaboration a été ascendante et ouverte, elle a laissé une large place au CESER, dont les préconisations ont par ailleurs été reprises ; les cinq orientations fondamentales correspondent aux attentes de l'Assemblée socio-professionnelle, de même que les fiches actions. L'essentiel est à présent de parvenir, pour sa mise en œuvre, à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire, au premier rang desquels les élus locaux - dont le rôle sera majeur. La cohérence entre échelles et entre politiques sera déterminante pour la mise en œuvre de la SRB. Le CESER espère ainsi que le Conseil régional est associé à la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées élaborée par l'Etat, pour une bonne cohérence et complémentarité avec la SRB. Il encourage par ailleurs la Région à renforcer ses efforts d'intégration de la biodiversité dans toutes ses politiques. Enfin, des moyens humains et financiers suffisants seront à mobiliser par tous les acteurs, y compris par le Conseil régional. L'absence d'indication sur les montants financiers dédiés constitue une faiblesse de la SRB.

Un travail concerté, de long terme, qui fixe un cadre et reprend dans l'ensemble les préconisations et suggestions du CESER...

La *Stratégie régionale de la biodiversité* de Nouvelle-Aquitaine, co-pilotée par le Conseil régional et par l'Etat, est une stratégie de l'ensemble du territoire néo-aquitain. Elle vise à mobiliser tous ses acteurs, face à l'érosion de la biodiversité en région. Le règlement d'intervention sur la biodiversité, annexé à la stratégie, cadre quant à lui les actions que la Région entend poursuivre par ses compétences propres pour mettre en œuvre la stratégie.

Ce travail est salué pour trois raisons principales :

- Sa **démarche d'élaboration**, ascendante et ouverte : le document a fait l'objet d'une procédure d'élaboration de plus de deux ans, marquée par des concertations et des réunions d'acteurs dans les territoires. Le CESER a pu être associé aux travaux à différentes reprises et selon différents formats : en étant invité à présenter ses travaux sur la *Stratégie nationale de la biodiversité*¹, en auditionnant l'équipe-projet à deux reprises, en participant à des journées de réflexion. L'Assemblée socio-professionnelle a de plus adopté en juin 2022 une contribution sur cette stratégie². Au terme de ces échanges, le document a intégré de nombreuses préconisations

¹ Se référer à la contribution à la *Stratégie nationale de la biodiversité*, adoptée en avril 2021.

² Se référer à la contribution à la *Stratégie régionale de la biodiversité*, adoptée en juin 2022.

du CESER et répondu à nombre d'attentes formulées - autant que le CESER ait pu en juger au vu de la réception tardive du document.

- Ses **cinq orientations** : elles font échos aux grands enjeux identifiés par le CESER dans de précédents travaux sur la biodiversité.
- Ses **fiches actions**, détaillées et précises : elles correspondent également dans l'ensemble aux souhaits formulés précédemment par le CESER pour leur présentation.

Un regret toutefois : si la stratégie met en avant de manière intéressante l'importance de la biodiversité pour l'économie régionale - la région dépend pour moitié de la biodiversité du territoire -, elle n'insiste pas suffisamment sur le fait que ces activités économiques sont dans bien des cas la cause de pertes de biodiversité.

Après deux années de travaux caractérisés par une démarche ascendante et par de nombreuses concertations, auxquelles le CESER a été largement associé, le document présenté est abouti et précis. Il intègre pour beaucoup les préconisations et suggestions émises par le CESER dans ses avis de 2021 et 2022 sur la biodiversité, parfois au mot près, ce qui est à saluer.

... que tous les acteurs du territoire doivent s'approprier, face à la situation alarmante de la biodiversité en région

Une fois la stratégie définie et les ambitions clairement présentées, l'enjeu est de parvenir à **mettre en œuvre les actions et à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire**, qu'ils soient décideurs politiques, acteurs socioéconomiques ou citoyens. La mise en œuvre de cette stratégie sera clé pour freiner l'érosion de la biodiversité.

Le CESER souhaite tout particulièrement souligner la nécessité de certains aspects, prévus par la stratégie :

- La **formation et l'implication des élus locaux** : la stratégie prévoit une fiche action sur la formation des élus, qui est en effet essentielle. Mais au-delà de l'organisation de ces formations, face à la gravité de la situation, il est de la responsabilité du politique de se saisir des enjeux de biodiversité.
- La **mise en cohérence de l'ensemble des politiques, aux différentes échelles et au sein du Conseil régional** : cette idée fait l'objet d'une orientation dans le cadre de la SRB.
 - o La stratégie est le résultat d'un partenariat entre l'Etat et le Conseil régional, que le CESER invite à poursuivre. Ce dernier espère ainsi que le Conseil régional est associé à la déclinaison de la *Stratégie nationale des aires protégées* élaborée par l'Etat, pour une bonne cohérence et complémentarité avec la SRB.
 - o Le CESER note la mise en relation de chaque fiche action avec différents plans et schémas nationaux et régionaux, dont le SRADDET, le SRDEII ou encore la feuille de route Néo Terra. De même, le CESER note les efforts du Conseil régional pour s'emparer des questions de biodiversité dans ses différentes politiques. Ces dynamiques sont à poursuivre et renforcer. En particulier, l'action régionale menée dans le cadre des contrats de territoire pourrait insister sur la territorialisation de la SRB.
- L'**allocation de moyens humains et financiers suffisants**. Le CESER regrette qu'une estimation des moyens dédiés n'ait pu être proposée dans chaque fiche action. Il sera attentif, lors de l'examen du budget prévisionnel 2023 du Conseil régional, aux moyens effectivement mobilisés.

Enfin, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de la SRB dans le cadre du Comité régional de la biodiversité, chargé de son suivi. La SRB prévoit également dans son action 48 de consulter l'Assemblée socioprofessionnelle sur ce point.

À présent que le cadre est posé et défini, la mise en œuvre sera déterminante.

- Le CESER réitère ainsi son appel à tous les acteurs du territoire pour s'emparer de cette stratégie et concourir à la réalisation des actions. Le rôle des responsables politiques locaux est en particulier clé : leur implication est indispensable, leur engagement nécessaire.
- La cohérence entre acteurs et au sein du Conseil régional sera un facteur décisif. L'Etat et le Conseil régional, qui se sont coordonnés pour la préparation de la SRB, devraient par exemple poursuivre cette dynamique pour mettre en œuvre la *Stratégie nationale des aires protégées*. De plus, les efforts du Conseil régional pour améliorer la transversalité entre schémas régionaux et entre services sont notés et à poursuivre, en particulier pour les contrats de territoire.
- Des moyens humains et financiers suffisants devront être mobilisés par tous les acteurs, y compris le Conseil régional. L'absence d'indication dans la SRB sur les montants financiers dédiés constitue une faiblesse.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

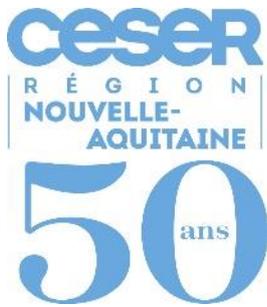


Vote sur l'avis du CESER
« **Stratégie régionale de la biodiversité** »

152 votants
145 pour
3 contre
4 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



AVIS

Rapport du Conseil régional – Réf. 1517138

Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

La feuille de route d'animation du volet déchets du SRADDET répond aux attentes exprimées précédemment par le CESER, en particulier concernant l'importance donnée à la prévention des déchets, à la sensibilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du recyclage.

Pour sa mise en œuvre, le CESER souligne trois points de vigilance : bien différencier l'action régionale selon les spécificités du territoire (ce que la feuille de route prévoit en particulier via une convention d'objectifs), s'assurer de la large diffusion de l'appel à projets à destination des intercommunalités, et accorder une grande attention à l'évolution des prix facturés aux ménages pour la collecte et le traitement des déchets. L'acceptation des politiques de collecte séparée risque de s'éroder si les prix augmentent trop.

Le Conseil régional dispose de deux compétences en matière de déchets et d'économie circulaire :

- Une compétence de chef de file pour l'économie circulaire. C'est le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui traduit concrètement les ambitions en la matière.
- Une compétence de *planification* et *d'animation* de la prévention et de la gestion des déchets. C'est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, par un volet déchets, prévoit la planification en la matière. L'animation est l'objet de la feuille de route examinée dans le présent avis.

A noter : la *gestion* des déchets est en grande partie une compétence des intercommunalités. Il s'agit d'un service public, exercé en régie ou en concession, mais pour lequel les collectivités ne sont pas forcément propriétaires des infrastructures de collecte et de traitement.

La feuille de route correspond aux attentes exprimées précédemment par le CESER

Le CESER prend acte de cette feuille de route. Cette dernière présente et structure l'animation de la mise en œuvre du volet déchets du SRADDET, en donnant de la visibilité aux actions que la Région mène déjà et à celles qu'elle mènera prochainement. La feuille de route se décompose en 6 volets :

- L'accompagnement technique et financier des différents acteurs du territoire ;
- L'animation d'un réseau d'échange des collectivités du territoire ;
- Une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région et les territoires volontaires les plus éloignés des objectifs de prévention de la production de déchets ;
- Un nouvel appel à projets pour les intercommunalités, afin (1) de favoriser le changement de comportement en vue d'une réduction des déchets et (2) d'accroître la valorisation matière ;

- Un plan zéro pollution plastique ;
- La sensibilisation et l'accompagnement aux changements de l'ensemble des publics producteurs de déchets ménagers et assimilés (citoyens, établissements scolaires et de loisirs, TPE et PME, entre autres).

Ces actions correspondent aux attentes exprimées par le CESER dans sa *Contribution à la révision du SRADDET* adoptée lors de la séance plénière des 14 et 15 juin 2022. C'est tout particulièrement le cas pour :

- L'attention portée à la prévention des déchets, dans un contexte où leur production, selon les types de déchets, soit augmente soit ne diminue pas assez rapidement. Différents leviers sont partagés entre le CESER et le Conseil régional : réduction des déchets verts et compostage des biodéchets, promotion de la consommation responsable et du réemploi, lutte contre les produits jetables, en particulier plastiques ;
- L'importance de la sensibilisation ;
- La nécessité d'améliorer le recyclage des différents déchets ;
- La nécessité d'adapter l'action régionale aux besoins des territoires et aux problèmes spécifiques de chacun. La convention d'objectifs, qui cible les territoires les plus éloignés des objectifs de prévention des déchets, est un exemple en ce sens.

Au-delà du contenu de la feuille de route, le CESER avait pointé le besoin que ce document soit adopté afin d'assurer sur le territoire une bonne coordination entre acteurs, nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

Nécessité de prévenir la production de déchets, de sensibiliser, d'améliorer le recyclage, d'adapter l'action régionale à chaque territoire : autant d'attentes exprimées par le CESER et qui se retrouvent dans l'action de la Région telle que présentée dans cette feuille de route.

Des points de vigilance supplémentaires peuvent être soulignés

Premièrement, le CESER souhaite renouveler sa vigilance quant aux situations différentes et spécifiques de chaque territoire. Les collectivités ne sont pas toutes propriétaires des infrastructures de collecte et de traitement des déchets, n'en maîtrisent pas forcément les coûts au regard de l'inflation actuelle, et n'ont pas toutes les moyens d'investir.

Deuxièmement, un effort tout particulier de publicité de l'appel à projets prévu par le Conseil régional pourra être réalisé auprès de toutes les collectivités, afin qu'elles puissent chacune proposer leur projet. Permettre un égal accès à l'information sur les financements disponibles est un défi.

Troisièmement, la question du prix de la gestion des déchets inquiète les citoyennes et citoyens dans les territoires. Il convient d'être attentif aux coûts de la gestion des déchets facturés aux ménages, qui peuvent être amenés à augmenter avec la mise en place de nouvelles procédures de collecte séparée des déchets.

Points de vigilance pour la mise en œuvre de la feuille de route :

- **Veiller à bien prendre en compte les spécificités des territoires et les moyens des collectivités territoriales ;**
- **Communiquer largement sur l'appel à projets à destination des intercommunalités ;**
- **Etre attentif à l'évolution des coûts pour les ménages de la gestion des déchets, afin de ne pas éroder le consentement au déploiement des pratiques de collecte séparée.**

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER

« **Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET** »

129 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

L'augmentation du nombre d'organismes de formation par l'apprentissage générée par ce dispositif est importante.

Des questionnements existent en conséquence sur l'adéquation entre les priorités politiques affichées par la Région et l'offre de formation proposée par certains de ces organismes.

Il est recommandé d'établir des critères permettant la cohérence entre cette offre de formation et les besoins effectifs des publics : niveau de formation, secteurs, territoires...

Le pilotage et la gouvernance du dispositif seraient à renforcer, conformément à certaines recommandations de la Cour des comptes.

Il conviendrait par ailleurs de détailler davantage les indicateurs d'évaluation et de suivi.

Ce projet de délibération concerne la dotation du Conseil régional pour le financement des Centres de formation des apprentis (CFA), dans un contexte où l'apprentissage se développe de manière massive, favorisé par d'importants financements publics et un cadre réglementaire qui s'assouplit.

Un risque d'inflation du nombre d'organismes de formation par l'apprentissage...

Étant donné l'importance des financements disponibles, de nombreux organismes de formation sont amenés à demander leur labellisation en tant que CFA, qui pour certains d'entre eux peut représenter un effet d'aubaine leur permettant d'élargir le scope de leurs activités et de leurs publics.

... qui génère des questionnements sur l'adaptation des formations dispensées et les populations bénéficiaires

Le projet de délibération cite l'exemple d'un organisme de formation en particulier, qui présente un profil représentatif d'un certain nombre de risques sur lequel le CESER souhaite attirer l'attention.

Subventionner des organismes proposant des formations de niveau post-bac risque de privilégier des populations déjà très formées, qui ne sont pas la cible prioritaire de la Région, qui a une attention toute particulière à l'accès des moins diplômés à l'apprentissage.

Subventionner l'implantation d'organismes d'apprentissage proposant des formations existant déjà sur le territoire n'apparaît par ailleurs pas comme une priorité.

La multiplication des organismes de formation par apprentissage (OFA) subventionnés a lieu dans un contexte d'enveloppe contrainte et qui peut être destinée à être réduite. Ce « saupoudrage » risque de pénaliser les structures qui ont le plus besoin de ces aides et qui correspondent spécifiquement à la stratégie régionale.

Établir des critères stricts de financement permettant le développement d'une offre de formation en cohérence avec les priorités régionales : niveau de formation, secteurs, territoires visés...

Un pilotage du dispositif à renforcer

La multiplication des organismes d'apprentissage permise par ce type de dispositif rend nécessaire un pilotage organisé à l'échelle régionale, aujourd'hui manquant.

La question de la gouvernance du dispositif fait partie des préconisations de la Cour des comptes qui fait diverses recommandations à ce sujet. Le CESER remarque avec intérêt que le Conseil régional tient compte de certaines de ces recommandations. Le rapport de la Cour des comptes cité dans le projet de délibération démontre que l'organisation générale du dispositif pose problème. La Région n'a pas la possibilité de pallier l'ensemble dysfonctionnements relevés à sa seule échelle. Le CESER l'invite toutefois à faire preuve de vigilance quant aux potentiels écueils identifiés.

Au niveau du suivi et de l'évaluation, le bilan serait à détailler davantage avec :

- Des données sur les organismes de formation par apprentissage qui se créent ;
- Les taux de réussite corrigés des taux de rupture de contrats ;
- Une analyse qualitative des taux de rupture prenant en compte notamment leurs causes ;
- Le coût des apprentis comparés au coût des élèves en lycée professionnel ;
- Incidences des entrées et sorties du dispositif sur les autres structures, par exemple les lycées professionnels.

La région gagnerait à rendre ces indicateurs accessibles à l'ensemble des partenaires sociaux et aux usagers afin d'éclairer aux mieux les politiques en matière d'apprentissage.

Afin de compléter ces indicateurs, étant donné la libéralisation de ce secteur qui a en charge la formation initiale d'une partie des jeunes néo-aquitains, il semble nécessaire de se doter d'un instrument de contrôle et d'inspection aujourd'hui inexistant.

Renforcer le contrôle et la gouvernance du dispositif régional d'apprentissage.

Détailler le bilan du dispositif avec les indicateurs préconisés.



Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER

« Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 »

146 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le concept de tiers-lieu est à l'heure actuelle insuffisamment précisé et encadré, ce qui serait souhaitable pour éviter des labellisations trop larges qui prêteraient à confusion.

Il existe des risques liés aux incertitudes sur le modèle économique des tiers-lieux : détournement de structures de leurs objectifs initiaux, financement d'organismes à but lucratif. Pour les prévenir, il est nécessaire de conditionner les financements au caractère non lucratif des organismes, ou a minima à des éco-socio-conditionnalités strictes.

Il est par ailleurs nécessaire de s'assurer que l'offre de formation et d'activité des tiers-lieux est bien adaptée aux besoins réels des territoires concernés.

Le suivi, le bilan et l'évaluation du dispositif et des activités des structures financées sont nécessaires, en particulier en termes de critères qualitatifs.

Les tiers-lieux, une définition large englobant des structures très diverses

Le point commun à l'ensemble des tiers-lieux, défini par la coopérative tiers-lieux, est la volonté de travailler autrement. Leur forme et leurs activités peuvent être extrêmement variées : *co-working*, café associatif, activités culturelles...

La coopérative tiers-lieux les définit comme « des espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif. » Ce sont des lieux ouverts où se rencontrent des travailleurs indépendants, des salariés en télétravail, des artisans, des demandeurs d'emploi... et tout type de public en fonction de ses activités.

La notion n'est aujourd'hui pas précisée sur le plan administratif ou juridique mais l'ancrage des tiers-lieux relève clairement de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Le CESER rappelle que ce ne sont pas des structures reconnues comme les Centres sociaux ou les pépinières d'entreprises, qui pour certains peuvent d'ailleurs remplir certaines missions aujourd'hui attribuables aux tiers-lieux.

À défaut d'un statut juridique commun, le concept de tiers-lieux mériterait d'être précisé et encadré afin d'éviter des labellisations trop larges qui prêteraient à confusion.

Des risques liés aux incertitudes sur le modèle économique à considérer

Dans un contexte où les tiers-lieux s'interrogent sur leur modèle économique, nombre d'entre eux s'ouvrent sur des activités de formation afin de bénéficier de financements en la matière.

Il existe ainsi un risque que des tiers-lieux se détournent de leur objectif initial, attirés par des financements de la Région sur certains domaines comme l'emploi et la formation, au détriment de leur fonction de sociabilité et de lien social.

Un second risque est celui d'un effet d'aubaine pour certains opérateurs de formation qui se positionneraient pour avoir accès aux fonds régionaux, ce qui peut générer le financement d'organismes à but lucratif. La coopérative des Tiers-lieux revendique comme valeur celle de ne pas faire de profit sur ses usagers.

Si les tiers-lieux peuvent répondre à des besoins en termes de formation sur le territoire, il convient de s'assurer que les projets correspondent aux besoins effectifs de la population et non uniquement aux critères d'un appel d'offre (par exemple sur le développement de formations en distanciel). Dans son rapport sur le télétravail (décembre 2021) le CESER rappelle qu'il est important d'éviter que les tiers-lieux soient uniquement des supports au développement d'une offre de formation.

Conditionner les financements à un but non lucratif des missions des tiers lieux.

Si un but lucratif est envisagé : prévoir des éco-socio-conditionnalités et des conditions d'éligibilité pour éviter les niches opportunistes.

Veiller à ce que l'offre de formation des tiers-lieux réponde à des besoins effectifs de la population.

Suivi, bilan et évaluation, des enjeux cruciaux

Le CESER s'interroge sur les modalités de suivi, de bilan et d'évaluation du projet, ainsi que des activités des structures financées.

Le volet qualitatif est en particulier à considérer avec attention, au-delà des objectifs chiffrés.

Prévoir dans le cahier des charges des critères qualitatifs d'évaluation du dispositif et du suivi des structures.



Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER

« Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation »

146 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Mise en place de la feuille de route « Transmission-Reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine »

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER se réjouit que, au travers de cette feuille de route, le Conseil régional renouvelle son intérêt sur le sujet des transmissions-reprises d'entreprises dont l'importance, notamment en termes d'emplois, n'est plus à démontrer.

La feuille de route proposée est complète, claire et s'appuie sur de nombreuses actions déjà existantes et sur un réseau solide (chambres consulaires, branches professionnelles, notaires, banques...).

Elle est une très bonne occasion pour mettre en lumière les interventions menées par le Conseil régional en termes de développement de l'entreprenariat féminin. Le CESER l'encourage donc vivement à en faire la promotion à l'intérieur même du document afin de corriger ce manque dans la version actuelle.

La transmission-reprise d'entreprises est un enjeu important pour l'économie néo-aquitaine

Le CESER note avec intérêt l'ambition du Conseil régional de faire de la transmission-reprise d'entreprises une priorité de l'action régionale.

Le projet de feuille de route proposé s'est appuyé sur une démarche intéressante de concertation du public en amont de sa rédaction et associera également l'ensemble des acteurs (chambres consulaires, branches professionnelles, établissements publics de coopération intercommunale, notaires, banques, agents immobiliers, associations,...) lors de sa mise en œuvre.

Les quatre actions prioritaires choisies¹ permettront, selon le CESER, de renforcer davantage les actions déjà existantes et leur coordination. La création d'un club des acteurs de la transmission-reprise est également vue avec intérêt par le CESER : il pourrait s'inspirer, par exemple, des clubs d'entrepreneurs déjà existants au sein des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

Dans le but de renforcer le sourcing, destiné à mieux identifier les entreprises à transmettre (Action stratégique n°1 du projet de feuille de route), le CESER propose de généraliser l'envoi d'un courrier aux dirigeants d'entreprises leur indiquant les démarches à suivre s'ils souhaitent entamer un projet de transmission de leur entreprise. Cette démarche est déjà employée et très constructive par exemple par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre Régionale d'Agriculture, et le CESER encourage sa généralisation.

¹ L'anticipation comme enjeu majeur, la mobilisation et l'animation des acteurs, soutenir les transmissions-reprises à impact positif, mettre en œuvre ou rénover les outils financiers existants.

Le Conseil régional devrait matérialiser son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin dans cette feuille de route

Si le CESER a bien noté les actions déjà mises en œuvre par le Conseil régional en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin, il engage ce dernier à l'inscrire dans la feuille de route afin de promouvoir toutes ces actions. La mise en œuvre de cette feuille de route est en effet une très bonne occasion pour encourager les femmes à s'engager dans la reprise d'entreprises et faire savoir que la Région les accompagne.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Vote sur l'avis du CESER
« Mise en place de la feuille de route « *Transmission-Reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine* » »

145 votants
145 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Démocratie, jeunesse et citoyenneté

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER souligne tout d'abord que le problème d'engagement citoyen de la jeunesse appelle à être nuancé au vu de la progression observée et de la diversité des formes d'engagement des jeunes.

Il salue la proposition de renouvellement de la convention avec les autorités académiques, considérant l'intérêt de l'action complémentaire du Conseil régional en matière d'éducation à la citoyenneté et de démocratie scolaire.

Il exprime plusieurs réserves sur la proposition de mise en place d'une Instance participative de la jeunesse. Comprenant néanmoins l'objectif du Conseil régional de permettre la participation des jeunes à la construction des politiques régionales, il invite la collectivité à dresser un bilan à l'issue d'une période de fonctionnement. Le CESER propose en parallèle d'élargir cette initiative en s'appuyant sur le réseau régional des espaces d'expression des jeunes et, plus largement, par l'élaboration d'un Pacte régional pour l'éducation populaire.

La question de l'engagement citoyen des jeunes est souvent invoquée dans le débat public comme un signe d'affaiblissement de notre démocratie, sous-tendue par une image souvent erronée ou décalée de la réalité. Même si les jeunes, comme l'ensemble des citoyens, ont de plus en plus tendance à s'abstenir de voter, cette distance de la relation à la vie politique ne saurait à elle seule rendre compte de la réalité de l'engagement citoyen des jeunes.

Un fait est que 87 % des jeunes de 18-24 ans se sont abstenus d'aller voter lors des dernières élections départementales et régionales, que 7 jeunes (de 18-24 ans) sur 10 se sont abstenus lors des dernières élections législatives et 4 jeunes sur 10 au second tour des dernières élections présidentielles. Historiquement toujours plus forte en comparaison des autres classes d'âges, la non-participation des jeunes aux scrutins électoraux suit en cela une tendance régulière observée depuis plusieurs années de progression de l'abstention dans le corps électoral qui interroge d'abord la question des causes d'une dégradation de la relation entre la classe politique et le reste de la société et plus largement celle des fractures internes à notre société.

En parallèle de ce constat, divers travaux attestent d'une progression de l'engagement citoyen des jeunes. Cela concerne à la fois l'engagement bénévole sous ses diverses formes (dont associations, participation à des manifestations, à des pétitions, à la défense de causes sur Internet ou via les réseaux sociaux...)¹. Au total, près des trois quarts des jeunes seraient « engagés » bénévolement d'une manière ou d'une autre pour une action ou une cause (sport, environnement ou climat², culture, action humanitaire, jeunesse et éducation populaire...). Cet engagement privilégie un bénévolat d'action (bénévolat direct, collectifs éphémères) plutôt que de projet et se nourrit aussi d'un certain rejet des institutions. Ces constats ont aussi été confirmés dans le cadre du travail en cours de la section « Veille et prospective » du CESER sur les jeunes.

¹ Cf. « *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022* » - Résultats du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, INJEP/CREDOC, septembre 2022 ; « *L'engagement citoyen et bénévole des jeunes : bilan de connaissances et conditions de développement* », France Bénévolat, 2019

² Cf. les mouvements *Youth For Climate* et *Fridays for Future*

Cette progression de l'implication citoyenne des jeunes s'explique aussi en réaction aux défis posés par la société actuelle qui interrogent sinon compromettent l'avenir des « générations futures ». C'est typiquement le cas avec le réchauffement climatique et les questions environnementales, ou encore avec la question des droits des femmes. La crise sanitaire de la COVID-19 a aussi durement éprouvé toute une partie de la jeunesse, non seulement dans ses conditions de vie matérielles (dont étudiants, jeunes travailleurs précaires...) mais aussi dans son état psychique marqué par une accentuation de l'anxiété et d'états dépressifs. Il semble toutefois que l'on constate un regain d'optimisme des jeunes en 2022, qui concerne cependant davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes, et une progression sensible de leur engagement politique.³

C'est entre autre à la lueur de cet éclairage que le CESER a examiné le projet de délibération du Conseil régional « *Démocratie, jeunesse et citoyenneté* »

Démocratie scolaire : une démarche du Conseil régional à saluer malgré les obstacles inhérents à l'organisation des temps scolaires

Le Conseil régional propose de renouveler la convention avec les autorités académiques afin de favoriser la démocratie scolaire et l'implication citoyenne des lycéens dans la vie des établissements.

Dans ce registre, le CESER considère la démarche de la collectivité comme un axe complémentaire à la mission d'éducation à la citoyenneté qui relève de l'Éducation Nationale. Or, les enquêtes réalisées à ce sujet ont mis en évidence la nécessité d'un renouvellement des méthodes pédagogiques dans ce registre. L'enseignement traditionnel d'éducation civique, s'il améliore les connaissances des élèves, n'influe pas pour autant sur leurs attitudes ou sur leur engagement. C'est bien plutôt leur participation à des projets citoyens dans le cadre scolaire et périscolaire qui influence leurs engagements futurs dans la vie adulte⁴.

En cela, les initiatives portées par le Conseil régional (dont Le Nouveau Festival) ou qu'il a soutenues (CVL, *Parlons-En !*, *Petits Dej du CVL*, *Tribunes de la Presse...*), de même que l'accompagnement apporté aux Conseils de Vie Lycéenne, aux Maisons des Lycéens et aux associations de lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis offrent des opportunités d'expression et d'implication des jeunes susceptibles de favoriser leur engagement citoyen. Toutefois, même si le bilan dressé sur la période 2020-2022 de la convention a souffert des contraintes imposées par la crise sanitaire, le nombre d'établissements et de jeunes concernés reste encore relativement limité (rappel : au total près de 400 lycées en Nouvelle-Aquitaine, dont lycées agricoles, 200 000 élèves). Ce constat tient sans doute aux contraintes d'organisation des temps scolaires.

Le CESER encourage donc le Conseil régional pour que cette dynamique de démocratie scolaire soit autant que possible étendue et appelle également à ce que la collectivité veille à favoriser la participation aux projets des élèves en difficulté.

Une instance participative de la jeunesse qui suscite diverses réserves

La proposition du Conseil régional visant à la création d'une Instance de participation de la jeunesse exprime une intention à laquelle le CESER est sensible : permettre aux jeunes de s'exercer à la citoyenneté, de participer à la construction de politiques publiques régionales, favoriser leur engagement, leur responsabilisation et leur autonomie. Elle prolonge aussi l'adhésion du Conseil régional au réseau national de la participation de l'enfance et des jeunes (ANACEJ) créé afin d'associer les enfants et jeunes à la construction des politiques publiques. Elle fait enfin écho à la stratégie européenne pour la jeunesse et à une résolution du Conseil de l'Union Européenne en faveur d'une démarche de dialogue structuré territorial.

Pour autant, la réponse apportée soulève plusieurs réserves.

³ « *Regain d'optimisme des jeunes en 2022 après deux ans de pandémie* », Analyses & synthèses n°60, INJEP, septembre 2022

⁴ Cf. « *Éducation à la citoyenneté à l'école – Dossier de synthèse* », Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire, avril 2016
Avis – Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

- L'opportunité de création d'une instance participative - outre que la mise en place de cette instance semble en décalage avec les modalités privilégiées d'engagement citoyen des jeunes, il importe de s'assurer que cette initiative rencontre une attente exprimée par les jeunes eux-mêmes. Par ailleurs, cette proposition ne semble pas tenir compte de la multiplicité des initiatives et des espaces d'expression existants (institutionnels, accompagnés par les associations de jeunesse, construits par les jeunes eux-mêmes, numériques ou éphémères) et du travail d'analyse déjà réalisé à ce sujet⁵. Enfin, la conception fonctionnaliste de cette instance soulève une question plus fondamentale sur la nature même de l'expression des jeunes que l'on entend favoriser.
- La composition et la gouvernance : si le souci de représentation territoriale équilibrée mérite d'être salué, il ne lève pas d'autres interrogations quant au souci d'inclusion pourtant mentionné (équilibre de genre, jeunes issus de familles défavorisées ou atteints d'un handicap). Certaines dispositions de la délibération apparaissent surprenantes sinon arbitraires (qu'entend-on par « *élimination éventuelle de candidatures fantaisistes* » pour le collège 2 des étudiants et apprentis ?). Par ailleurs, la conviction selon laquelle une gouvernance collégiale plutôt que pyramidale garantirait un égal accès à la parole et aux décisions appelle à être étayée, car elle ne résout en aucune manière la question centrale de l'animation de cette instance et de la répartition des responsabilités qui sont des conditions de bon fonctionnement. Cela souligne l'importance de la formation et/ou de l'accompagnement des jeunes qui auront à animer l'instance.
- Sur le rôle de l'instance - dès lors que l'on comprend l'objectif du Conseil régional de favoriser la participation des jeunes à la construction de politiques régionales, il en ressort logiquement que la collectivité lui confie un rôle consultatif, de proposition voire de réalisation de projets et/ou événements. Il serait néanmoins inopportun de vouloir trop verrouiller le rôle d'une telle instance dans un cadre prédéfini sans connaître en préalable les attentes et aspirations des jeunes au regard de la structure d'expression qui leur est ainsi proposée. De même que la délibération prévoit que les jeunes impliqués définissent et rédigent le règlement intérieur de cette instance, elle pourrait inviter ces derniers à proposer par eux-mêmes des sujets d'expression ou thèmes de mobilisation. Enfin, le CESER s'interroge sur la question des « *règles de l'engagement* » que devraient prévoir le règlement intérieur, si tant est qu'il existe une norme de l'engagement alors qu'il est ici question de définir un mode de fonctionnement de l'instance.

Le CESER exprime donc un avis mitigé sur cette initiative tout en reconnaissant l'intérêt porté par le Conseil régional à une participation des jeunes à la construction des politiques publiques. Il retient l'opportunité pour la collectivité de tenter l'expérience et d'en faire un bilan au terme d'une année de fonctionnement. Il invite en parallèle la collectivité à s'appuyer sur le réseau des espaces d'expression existants en région afin d'élargir la portée de cette initiative. Il rappelle plus largement la proposition qu'il a formulée en 2020 dans le cadre du rapport sur les droits culturels, d'un Pacte régional pour l'éducation populaire⁶.

■

 Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
 Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

⁵ « Des espaces d'expression de « la parole des jeunes » en Nouvelle-Aquitaine – État des lieux », CRAJEP Nouvelle-Aquitaine, 2019

⁶ « Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020
 Avis – Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Vote sur l'avis du CESER

« **Démocratie, jeunesse, citoyenneté** »

**148 votants
pour
0 contre
0 abstention**

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire

Séance plénière des 11 & 12 octobre 2022

Au-delà de son caractère technique, la reprise par le Conseil régional de la propriété des matériels roulants qu'elle a quasiment entièrement financés est porteuse de forts enjeux et de nombreuses interrogations, qui tiennent notamment à :

- *la qualité du service public, au regard, en particulier, de l'exigence absolue de sécurité des circulations ;*
- *la capacité du Conseil régional de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité ;*
- *l'avenir des centres de maintenance, dans lesquels le Conseil régional a fortement investi ;*
- *ainsi qu'à l'emploi et aux conditions sociales des cheminots qui y travaillent.*

Le CESER regrette que sur un sujet aussi complexe que celui-ci, le projet de délibération, particulièrement concis et transmis tardivement à l'Assemblée, ne permette pas d'éclairer la décision proposée.

Dans ces conditions, le CESER ne s'estime pas en mesure de rendre, au-delà des interrogations d'ores et déjà identifiées, un avis construit sur la reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire. L'absence des documents cités dans le présent avis et le manque de débat ne permettent pas au CESER de travailler dans des conditions démocratiques sereines ni de délivrer un avis éclairé sur le projet de délibération du Conseil Régional. C'est pourquoi le CESER demande au Conseil régional le réexamen ultérieur de cette délibération dans des délais et les conditions permettant son instruction.

Cette logique devrait par ailleurs prévaloir dans les délibérations à venir, en particulier sur celle, annoncée, portant transfert de propriété des centres de maintenance.

En application de la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire, la Région souhaite reprendre la propriété des matériels roulants qu'elle a quasiment entièrement financés. Il s'agit, selon le projet de délibération :

- d'optimiser le coût de possession sur l'ensemble du cycle de vie ;
- de définir en toute autonomie les opérations de maintenance à réaliser et ses modalités de gestion.

En reprenant la propriété de ces matériels, la Région entend déterminer la stratégie d'investissement à chaque étape du cycle de vie du matériel. Elle pourra notamment confier les opérations de maintenance lourde à un industriel choisi après appel d'offres.

Il aurait été intéressant que le projet de délibération indique les éléments de contexte plus général dans lequel s'inscrit la démarche du Conseil régional : ouverture à la concurrence des TER, nécessité d'une plus grande transparence dans les coûts présentés par l'opérateur historique...

Des interrogations sur des sujets essentiels...

Sujet de prime abord technique, la reprise par la Région de la propriété du matériel ferroviaire roulant est porteuse de forts enjeux : sécurité, qualité du service public, qualité et transparence des relations entre acteurs du transport ferroviaire régional, emploi et dynamisme des territoires... La reprise de propriété des matériels roulants suscite ainsi, pour le CESER, de nombreuses interrogations, qui tiennent notamment :

- à la qualité du service public, au regard, en particulier, de l'exigence absolue de sécurité des circulations qui est en partie conditionnée par les conditions de maintenance des matériels roulants. Comment le Conseil régional envisage-t-il sa montée en compétence sur un sujet aussi complexe que celui-ci ?

Cela suppose, pour le Conseil régional, de se doter des compétences techniques d'ingénierie de la maintenance des trains, qui sont très spécifiques. L'enjeu est aussi celui de pouvoir disposer des données nécessaires à la prise de décisions éclairées, ce qui suppose un minimum de transparence technique et financière dans les relations entre la SNCF, mainteneur actuel, et les services du Conseil régional ;

- aux modalités du suivi du parc matériel : quel traitement du retour d'expérience des défaillances et incidents rencontrés par chaque flotte d'engins moteurs, jusqu'alors centralisé au niveau national ? Dans quelle mesure un parc réduit va-t-il impacter les conditions d'approvisionnement et de logistique pour les pièces nécessaires aux opérations de maintenance ?
- à la volonté de l'opérateur historique de continuer à s'investir dans la maintenance du matériel ;
- à l'avenir des centres de maintenance (Bordeaux, Saintes, Périgueux, Limoges) dans lesquels la Région a fortement investi. Le mainteneur choisi par la Région s'appuiera-t-il sur l'expertise de ces centres ou sur ses propres structures ?
- à l'impact sur les personnels de ces centres de maintenance : seront-ils transférés vers les services du Conseil régional ou vers le mainteneur choisi, et à quelles conditions sociales ? Ce sont plus de 500 personnes qui sont concernées, et pour lesquelles les conditions d'emploi ne sont pas abordées ; au-delà de la situation des personnels, quel impact pour les territoires d'implantation de ces centres qui sont, pour certains, déjà fragilisés ?

Un retour d'expérience de Régions qui se seraient déjà engagées dans la démarche pourrait apporter des éléments de réponse à certaines de ces interrogations.

Sujet de prime abord technique, la reprise de la propriété du matériel ferroviaire roulant est porteuse de forts enjeux et de nombreuses interrogations, qui tiennent notamment :

- **à la qualité du service public, au regard, en particulier, de l'exigence absolue de sécurité des circulations.**
- **à la capacité du Conseil régional de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité ;**
- **à l'avenir des centres de maintenance, dans lesquels le Conseil régional a fortement investi ;**
- **à l'emploi et aux conditions sociales des cheminots qui y travaillent, et à l'impact sur les territoires.**

Par ailleurs, le CESER profite de cet avis sur le matériel ferroviaire pour rappeler les difficultés d'accessibilité des trains pour les personnes à mobilité réduite qui, en dépit des progrès réalisés, subsistent encore parfois.

Le projet de délibération n'apporte que peu de réponses à ces nombreuses interrogations. Le document pose le principe de la reprise de propriété du parc matériel roulant, sans l'inscrire dans une vision stratégique. Il est difficile d'identifier, à la lecture du document, les enjeux techniques, financiers ou encore sociaux de la démarche.

Le CESER regrette que sur un sujet aussi complexe que celui-ci, le projet de délibération, particulièrement concis et transmis tardivement à l'Assemblée, ne permette pas d'éclairer la décision proposée. Il relève en outre que la convention de transfert, qui précise le principe et les modalités financières et techniques associées au transfert de propriété, ne lui a pas été communiquée. Le retrait de la feuille de route TER, qui aurait pu permettre d'exposer la stratégie globale dans laquelle s'inscrit la délibération proposée ou encore les éléments introduits tardivement dans le document de présentation des orientations budgétaires sur l'ouverture des services ferroviaires, lui apparaît d'autant plus préjudiciable.

Dans ces conditions, le CESER ne s'estime pas en mesure de rendre, au-delà des interrogations d'ores et déjà identifiées, un avis construit sur la reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire. L'absence des documents cités dans le présent avis et le manque de débat ne permettent pas au CESER de travailler dans des conditions démocratiques sereines ni de délivrer un avis éclairé sur le projet de délibération du Conseil Régional. C'est pourquoi le CESER demande au Conseil régional le réexamen ultérieur de cette délibération dans des délais et les conditions permettant son instruction.

Cette logique devrait par ailleurs prévaloir dans les délibérations à venir, en particulier sur celle, annoncée, portant transfert de propriété des centres de maintenance. Afin de pouvoir rendre un avis étayé, le CESER propose un temps d'échange avec les élus et/ou services du Conseil régional un à deux mois avant sa saisine formelle.

Proposition de la Commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire »

148 votants
148 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>